

Centre des Etudes Doctorales : Langues, Patrimoine et
Aménagement Spatial

Formation Doctorale : Ressources, Aménagement et
Développement Spatial

Axe : Etudes géographiques

Laboratoire : « Laboratoire de Recherche, d'Etudes
Géographiques, Aménagement et Cartographie »

Thèse Présentée pour l'Obtention du Doctorat en Lettres et
Sciences Humaines.

Intitulée

**Les Immigrés Subsahariens au Maroc et
le Dilemme de l'Intégration
Cas de l'Oriental Marocain**

Présentée par : Asmaa Ben Brahim

Sous la Direction de : Dr. Ali Faleh

Soutenue le : 16 Février 2021

Membres du Jury

Pr. Oulfa Haj Ali Faculté des Lettres Sais-Fès.....**Présidente**

Pr. Yahia Abou El Farah Institut des Eudes Africaines, Rabat.....**Membre**

Pr : Abdelhak Bennouna Faculté des Lettres Sais-Fès.....**Membre**

Pr. Ali Faleh Faculté des Lettres Sais-Fès.....**Encadrant**

Année scolaire : 2020 - 2021

À mes parents, à mon frère, à ma sœur et à mon neveu

Remerciements

Mes premiers remerciements reviennent à mon Directeur de Thèse, **Professeur Ali Faleh**, qui a cru en moi le premier jour de mon entretien, en vue de m'inscrire en Doctorat, et surtout pour la confiance qu'il m'a accordée durant les cinq années de préparation, et pour sa patience infaillible. Qu'il retrouve, à travers ce travail, ma gratitude.

Mes remerciements vont aussi aux membres du Laboratoire de Recherche, d'Études Géographiques, Aménagement et Cartographie, avec qui les échanges ont toujours apporté un plus dans l'avancement de mon travail.

J'ai croisé au cours de mon périple de thèse beaucoup de chercheurs et de responsables de divers départements ministériels au Maroc, qui ont insidieusement participé à l'enrichissement de mon travail ; je les remercie.

Du personnel administratif de notre Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, je garde un souvenir très marqué, autant par leur disponibilité que par leur amabilité ; je les remercie du fond du cœur.

Ce travail n'aurait pu aboutir sans le soutien indéfectible mais combien onéreux de mon père, **Professeur Mohammed Ben Brahim**, qui m'a appris à persévérer et à provoquer la curiosité scientifique constructive, avec abnégation et sans prétention réductrice. Ses lectures et relectures de mon manuscrit et ses critiques, combien fructueuses, m'ont été d'un grand soutien. Qu'il trouve dans ces minces lignes mon dévouement et mes remerciements profonds.

Je ne saurai oublier d'adresser un grand merci aux Subsahariens qui m'ont fait confiance et ont participé à l'enrichissement de mon travail ; j'en garde un souvenir merveilleux, au-delà des conditions, précaires, de notre rencontre.

Merci enfin à ma mère, ma sœur et mon frère qui ont toujours su m'épauler et m'encourager lorsque la lueur fut mince et que mes ressources physiques risquaient de faillir ; je ne saurai les remercier autant.

Merci enfin à tous ceux et celles qui n'ont cessé de me soutenir le long de la préparation de ce travail.

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Liste des figures; des tableaux; des photos et des abréviations	8
Avant-propos	13
Introduction	16

PARTIE. I. CADRE CONCEPTUEL. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE. CADRE GÉOGRAPHIQUE.

Chapitre. 1. Cadre conceptuel	19
1. Immigration et Intégration	19
1.2. Définitions et concepts	21
2. Migration irrégulière, « clandestine »	22
3. Migration de transit	23
4. Inclusion/exclusion et cohésion sociale	25
5. L'intégration : un seul mot, plusieurs usages.	26
6. Débat autour des concepts.	29
7. Évaluation et mesure du processus d'intégration	31
Conclusion	33
Chapitre. 2. Approche méthodologique : les présupposés	34
1. De quelle géographie il est question dans cette étude ?	34
2. À propos des indicateurs ?	35
3. Travail de terrain	36
3. 1. La construction du récit	38
3. 2. L'échantillonnage	39
4. Les difficultés rencontrées	42
Chapitre. 3. Milieux géographiques ; réalités partagées.	43
Introduction	43
2. Milieux physiques et installation humaine	46
2. 1. Des reliefs contraignants mais accessibles.	46
2. 2. Des milieux bioclimatiques déterminants.	47
2. 3. Des besoins en eau ; un facteur contraignant	47
2. 3. 1. Agriculture et besoins en eau	48
3. Des dynamiques démographiques contrastées	50
3. 1. Les défis de la transition démographique.	55
3. 1. 1. La présence de la jeunesse et la question de l'emploi	55
4. L'urbanisme : mutations des villes et des campagnes	56
4. 1. Conséquences de l'urbanisation.	57
5. Rente migratoire	58
Chapitre. 4. Le Maroc et l'Afrique subsaharienne : une histoire partagée.	59
1. Introduction	59
2. La dimension africaine du Maroc.	60
Chapitre. 5. Les déterminants de la migration irrégulière africaine contemporaine 67	
1. Les représentations de la migration irrégulière subsaharienne.	67
2. Conceptualisation du rôle du développement et de la migration	69

3. Réalités des migrations dans les pays subsahariens	71
4. Conceptualiser le rôle des États dans les processus migratoires	74
Conclusion	76
Conclusion Partie. I : acteurs mondiaux versus acteurs locaux	77

PARTIE. II. PRÉSENCE DES SUBSAHARIENS DANS L'ORIENTAL

MAROCAIN	81
Introduction	82

Chapitre. 6. L'Oriental marocain : une région frontalière par excellence. 83

1. Introduction	83
2. Sur la question de la frontière, revue du débat actuel	86
2. 1. Repenser les frontières de l'Oriental marocain	87
2. 2 Oujda et Nador : villes sur « frontières migratoire » ; <i>borderland</i>	90
2. 2. 1 La conurbation frontalière de Nador-Mlilia	91
2. 2. 2. Oujda sur « frontière migratoire »	96
Conclusion.	99

Chapitre. 7. L'Oriental marocain dans le circuit de la migration irrégulière internationale. 101

1. Sur la question de la migration irrégulière au Maroc	101
2. Genèse des flux migratoires subsahariens vers le Maroc	103
2. 1. Enjeux économiques en Espagne	103
2. 2. L'avènement du printemps arabe et les crises du Sahel	105
2. 3. Politique européenne ; externalisation des frontières	107
3. Dynamique migratoire subsaharienne	110
3. 1. La notion de projet migratoire	110
4. La traversée du Sahara	113
4. 1. Trajectoires migratoires subsahariennes et altérité.	116
4. 2. Parcours de migrant ; parcours de combattant	116
5. Capacité d'agir des migrants subsahariens (Agency)	118
6. Ampleur de la migration subsaharienne irrégulière au Maroc.	119
7. À propos du dispositif d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (ARVR)	122

Chapitre. 8. Profils des migrants subsahariens en transit dans l'Oriental marocain 126

1. Origine et itinéraire des migrants subsahariens.	126
2. Coût et budget engagé pour voyager	129
3. Durée de présence au Maroc	131
4. Qui sont ces migrants subsahariens de transit ?	132
4. 1. Une pyramide d'âge très jeune	132
4. 2. Une situation matrimoniale évasive.. . . .	134
4. 3. La foi en tant que conservateur de soi et d'épreuve	136
4. 4. Une mobilité féminine singulière.	137
4. 5. Parcours migratoire et espace de violences	139
4. 6. Le caractère sélectif de la migration subsaharienne	142.
4. 6.1. Ce ne sont plus les illettrés et les pauvres qui émigrent.	142
5. Comprendre l'irrégularité	146
Conclusion.	148

Chapitre. 9. Oujda et Nador au temps des migrations transnationales : deux villes de « transit » sur « frontières migratoires ». 150

1. Introduction	150
2. Inscription socio-spatiale. Le migrant subsaharien dans la cité.	152
2. 1. L'entrée dans la ville du migrant subsaharien.	154
2. 1. 1. Étapes et lieux d'installation : formes d'hébergement.	155

2. 1. 1. a. Les «campements sauvages» et le «squat»	155
2. 1. 1. a. 1. À Oujda	155
2. 1. 1. a. 2. À Nador : les campements du Gourougou	162
2. 1. 1. a. 2. 1. Organisation au sein des campements du Gourougou	163
2. 1. 1. a. 2. 2. Démantèlement des camps du Gourougou	170
2. 1. 1. a. 3. Économie du passage au niveau de l'enclave de Mlilia.	171
2. 1. 1. b. Impact des campements de migration sur l'environnement immédiat	173
Conclusion	176
1. 1. 2. Du campement au quartier	177
2. 2. Les pratiques urbaines du migrant subsaharien en transit.	179
2. 2. 1. Formes d'hébergement en ville.	179
2. 2. 2. Ressources d'existence	181
2. 2. 2. Accès aux systèmes de santé et de soins.	188
2. 3. Garder le contact avec la famille, place du capital social.	190
3. Rapport aux migrants en transit : représentations et altérité.	191
3. 1. L'image de soi et l'inter-subjectivité	192
3. 2. Espaces de mixité et « cohabitation »	196
3. 3. Place de la société civile dans le soutien aux migrants subsahariens en transit. .	197
Conclusion	198
4. Rapport du migrant subsaharien à l'espace, en situation de transit.	200
5. Rapports des migrants subsahariens entre eux.	201
6. Place du migrant subsaharien dans la presse marocaine	204
Conclusion Partie. II. Fondamentaux liés aux migrants subsahariens	206

PARTIE. III POLITIQUES MIGRATOIRES AU MAROC & DILEMME DE L'INTÉGRATION . Cas particulier et problèmes généraux.....

Introduction	213
------------------------	-----

Chapitre. 10. Rapport du Maroc à la migration ; l'empreinte de l'histoire.

Introduction	214
1. Le Maroc est tout imprégné de sang de subsahariens.	216
2. Le Maroc à l'épreuve de la question migratoire subsaharienne.	217
2. 1. Les politiques de gestion des flux migratoires	218
2. 1. 1. Avant 2013 : approche sécuritaire et gestion externe.	218
2. 1. 1. a. La dimension interne de la gestion migratoire ; critique de la loi 02-03	223
2. 1. 2. Peut-on combattre la migration clandestine et irrégulière ?	226
2. 1. 3. Droit d'émigrer et droit d'immigrer ; que faire ?	228
2. 1. 4. Le privilège de la mobilité versus restrictions migratoires	229
2. 1. 5. Ouverture ou contrôle ?	232
2. 2. 1. Après 2013 : changement de paradigme	233
2. 2. 1. a. La nouvelle politique migratoire ; une approche humaniste et intégrée	235
2. 2. 1. b. Les campagnes de régularisation 2014 et 2017	237
2. 2. 1. b. 1. Qui sont les migrants subsahariens régularisés	239

Chapitre. 11. Politique migratoire au service de la politique africaine

1. La nouvelle politique africaine.	243
2. Une grammaire nouvelle pour un nouveau positionnement en Afrique.. . . .	246
2. 1. Brève rétrospective des relations politiques avec l'Afrique subsaharienne . . .	246
2. 2. Positionnement géopolitique du Maroc en Afrique	247
2. 3. Investissements marocains en Afrique Subsaharienne.	248
2. 4. La dimension religieuse de la politique africaine	250
2. 5. L'offre de formation	253
2. 6. La dimension sécuritaire en Afrique.	254
2. 7. L'implication du Maroc dans le Partenariat UE-Afrique	255

3. Essai d'évaluation du rapport politique migratoire politique africaine.	257
4. Tenter le possible et réussir l'alliance imaginée	259
5. L'ordre maghrébin	261
Chapitre. 12. Le Maroc à l'épreuve de « l'intégration » des Subsahariens	264
Introduction	264
1. La relation à l'autre	265
2. «L'intégration», sujet de rhétorique et objet de polémique	266
3. Quels regards sont portés sur la mise en œuvre de la SNIA ?	267
3. 1. Le secteur privé, grand absent de la stratégie	273
4. En guise de conclusion	274
5. Faut-il régulariser (intégrer) ou non ?	278
5. 1. Ce que disent les Oujdi-s à propos de la politique d'intégration ?	278
5. 2. Pourquoi régulariser ?	279
5. 3. Le risque de l'étranger	280
5. 4. Enjeux de la régularisation et catégorisations	283
5. 4. 1. Catégorisation spatiale et contexte	287
5. 4. 2. Droits de résider versus droits de participer aux affaires de la « Cité »	289
5. 5. Pourquoi une approche locale de gouvernance de l'intégration ?	291
5. 6. Conséquences de l'intégration	294
5. 6. 1. Les aspects socio-économiques	294
5. 6. 1. a. Le nouvel ordre urbain établi.	296
5. 6. 1. a. 1. Migrations et dynamiques urbaines.	297
5. 6. 1. a. 2. Convergence des inégalités en villes	299
5. 6. 1. b. Le marché de l'emploi	300
5. 6. 1. c. Pauvreté et exclusion sociale urbaine	302
5. 6. 1. d. Le renforcement de l'informel	304
5. 6. 1. e. Le «laisser-faire» versus «insertion»	309
5. 6. 1. f. La ville plurielle au XXI ^e siècle	311
5. 6. 1. g. La figure du subsaharien en ville du XXI ^e	312
5. 6. 2. Les aspects démographiques	313
Conclusion	314
Chapitre. 13. Gestion de la diversité et inclusion sociale	319
Introduction	319
1. Culture et ethnicité en situation migratoire	320
2. Différences et préjugés : problèmes d'ordre moral et sources de conflits.	321
2. 1. Les enjeux des représentations ; les préjugés	321
2. 1. 1. Le rapport à l'opinion « publique »	322
2. 1. 2. Le préjugé de couleur et d'ethnie	323
2. 1. 3. Le préjugé de la religion et de la langue.	328
2. 1. 3. a. Réalité du champ religieux chrétien en situation migratoire au Maroc	328
2. 1. 3. a. 1. La question de la langue	331
2. 1. 3. a. 2. L'intérêt de l'usage de la langue nationale	333
2. 1. 4. Situation d'acculturation des migrants subsahariens	336
3. Mythe et réalité dans la migration subsaharienne.	337
3. 1. De la terre promise au paradis perdu	338
Conclusion : reconfiguration identitaire.	341
En guise de conclusions générales : penser l'altérité ; penser l'avenir.. .. .	344
Introduction	344
1. Valeurs et intégration	344
1. 1. Les valeurs : fonctions et évolution	345
1. 2. Unifier dans le respect des différences.	346
1. 3. Comment faire cohabiter le même et le différent ?	347

1. 4. De l'humanité dans l'ordre. Éthique de la migration	349
2. De la prudence en politique migratoire marocaine	351
3. La prévoyance et le long terme	353
Bibliographie.	355

Liste des sigles et des abréviations.

AMCI : Agence Marocaine de Coopération Internationale

ARVR : Aide au Retour Volontaire et Réintégration

COMESSA : Communauté des Etats Sahelo-Sahariens

FMOA : Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains

HCP : Haut-Commissariat au Plan

HCR : Haut-Commissariat pour les Réfugiés

IDE : Investissements Directs Etrangers

IFIMM : Institut Mohammed VI pour la Formation des Imams, Morchidines et Morchidates

INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain

MCMREAM : Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration.

NTIC : Technologies de l'Information et de la Communication

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

PMA : Pays Moins Avancés

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

UA : Union Africaine

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMA : Union du Maghreb Arabe

Listes des tableaux

Tableau 1 : Rang des états selon leur IDH en 2015

Tableau 2 : Évolution et projection de la population sur un siècle

Tableau 3 : Estimations totales du stock de migrants depuis, vers et à l'intérieur de l'Afrique

Tableau 4 : Interceptions des migrants clandestins au Maroc entre 2000 et 2007

Tableau 5 : Interpellations et arrestations en Espagne entre 2008 et 2015

Tableau 6 : Prestations fournies au profits des migrants subsahariens au Maroc (2016 – 2017)

Tableau 7 : Emploi du secteur informel selon le milieu de résidence

Liste des figures

Figure 1 : Carte opposant les deux versants du Sahara

Figure 2 : Zonation bioclimatique

Figure 3 : Contraste du peuplement de part et d'autre du Sahara

Figure 4 : Population et urbanisme de part et d'autre du Sahara

Figure 5 : Circuit caravanier médiéval et places fortes du moment

Figure 6 : Évolution des migrations extracontinentales en Afrique entre 1975 et 2005

Figure 7 : Carte des flux migratoires et des circulations au Sahara

Figure 8 : Carte de situation de l'Oriental marocain

Figure 9 : Image satellitaire montrant la conurbation Nador – Mlilia

Figure 10 : Carte de situation de la ville d'Oujda et de la frontière internationale

Figure 11 : Principaux circuits migratoires depuis l'Afrique subsaharienne

Figure 12 : Migrants subsahariens en transit au Maroc entre 2000 et 2006

Figure 13 : Évolution du nombre d'ARVR depuis le Maroc entre 2012 et 2016

Figure 14 : Origine des subsahariens en transit dans l'Oriental marocain

Figure 15 : Principaux points d'accès des migrants subsahariens dans l'oriental marocain

Figure 16 : Coût du voyage depuis le pays d'origine

Figure 17 : Durée de présence au Maroc

Figure 18 : Pyramide des âges des subsahariens enquêtés à Oujda et Nador pour la période 2016-2017

Figure 19 : Situation matrimoniale des subsahariens enquêtés à Oujda et Nador pour la période 2016 – 2017

Figure 20 : Niveau scolaire des subsahariens enquêtés à Oujda et Nador

Figure 21 : Activités exercées par les Subsahariens enquêtés dans leur pays d'origine

Figure 22 : Circulation des migrants subsahariens entre Oujda et Nador – Mlilia

Figure 23 : Etapes et lieux d'installation des migrants subsahariens en transit à Oujda

Figure 24 : Répartition régionale des subsahariens régularisés au Maroc.

Liste des photos

Photo 1 : Frontières entre le Maroc et l'Algérie à l'Est d'Oujda

Photo 2 : Entrée en ville des migrants subsahariens

Photo 3.a : Abris dans forêt de Sidi Ma'fa, Oujda

Photo 3.b : Squat dans habitations délaissées au Sud d'Oujda

Photo 3.c : Abris dans forêt de Sidi Ma'fa (Jbel Hamra)

Photo 4.a : Campement universitaire squaté par les migrants subsahariens en 2009

Photo 4.b : Campus universitaire « *l'école* » avec ses locataires subsahariens

Photo 4.c : Construction de l'abri des nouveaux arrivants au campus universitaire

Photo 5.a : Cases temporaires dans la forêt de Boulingo, Nador

Photo 5.b : Type d'abri construit de migrants subsahariens en forêt de Boulingo

Photo 5.c : « *Tranquilo* ». Planque en cas d'interventions des autorités sécuritaires, Gourougou.

Photo 6.a : Muraille électrique contournant la ville de Mlilia

Photo 6.b : Tentative de passage vers Mlilia

Photo 6.c : Escalade de la muraille grillagée de Mlilia par les subsahariens

Photo 7.a : Dégradation du milieu forestier. Préparation d'une nouvelle case

Photo 7.b : Densité des cases de la communauté du Nigeria, Gourougou

Photo 7.c : Présence de mineurs parmi les migrants dans les conditions de précarité de vie de la forêt de Gourougou

Photo 8.a : Impact de la surcharge humaine sur la forêt de Boulingo

Photo 8.b : Défrichement par coupe de bois pour usage domestique dans la forêt du Gourougou

Photo 8.c : Dégradation du couvert végétal sous l'emprise du campement. Forêt du Gourougou

Photo 9 : Une manière de subsister : la mendicité dans le cimetière

Photo 10 : Une manière de s'inscrire en ville : le commerce de la rue.

PARTIE-I

CADRE CONCEPTUEL.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.

CADRE GÉOGRAPHIQUE

« Alors que nous entrons dans le nouvel âge de la mobilité, ce sont les personnes qui seront appelés à franchir les frontières en nombre toujours plus grand à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure, ces personnes pourront réduire les fortes inégalités qui caractérisent notre époque et accélérer le progrès dans l'ensemble du monde en développement. ».

Bann-Kimoon, Secrétaire Général des Nations Unies.

Avant-propos : formulation et choix du sujet

Ce siècle débute au Maroc par des événements qui ont fortement marqué le paysage géographique mais aussi le paysage politique et social du pays. En premier, survient l'avènement du règne du Roi Mohammed VI et en second la ruée massive des migrants, pour leur majorité en situation irrégulière (illégale), en transit vers l'Espagne. Il s'agit d'une population hétérogène d'origines diverses, mais avec une dominance apparente de Subsahariens qui a très vite attiré l'attention et la curiosité des territoires traversés, en l'occurrence l'Oriental marocain, dont la ligne frontalière avec l'Algérie est une charnière (articulation) géographique incontournable. Mais c'est au niveau des villes frontières d'Oujda et de Nador (avec l'enclave de Mlilia) que la visibilité de ces nouveaux visiteurs est la plus frappante. Les populations de ces villes comme d'ailleurs celles des autres centres frontaliers (Aïn Chouater, Bouarfa, Figuig, Beni Drar, Ahfir et Saïdia) (figure. 15) n'avaient jamais vu autant de Subsahariens, dans une posture de déferlement pareil ; généralement en groupes et aux comportements inhabituels, voire en situation toujours précaires ; tous orientés vers les deux villes de regroupement : Oujda et Nador. Ces deux villes posèrent dès le départ une première préoccupation réflexive, d'autant plus qu'elles se sont vues attribuées plusieurs fonctions associées à la présence de ces subsahariens, dont la cadence temporelle et les agencements au niveau du territoire prennent au fur et à mesure de leur transit des aspects particuliers en termes de sociologie et d'anthropologie urbaines.

La première décennie de ce siècle est marquée dans l'Oriental marocain, mais aussi dans toutes les grandes villes du pays et les villes frontières maritimes (Tanger, Ceuta et Mlilia), par une reconfiguration du paysage humain où l'élément subsaharien devient une curiosité mais surtout une problématique qu'il faudrait résoudre. C'est la décennie aussi d'une intensité de la diplomatie marocaine sur les deux fronts : européen et africain. Pour le premier, il s'agit de surmonter les pressions de l'externalisation de la politique européenne sans perdre le bénéfice, et pour le second il s'agit d'asseoir une nouvelle politique de coopération durable, avec un repositionnement stratégique du Maroc, à l'ère des redéfinitions géopolitiques dans la région euro-africaine.

Le choix de mon sujet de Doctorat fait suite à une première réflexion académique couronnée par un Master, qui a traité la question de la présence subsaharienne dans la ville d'Oujda, en approchant le volet social de cette présence. Les résultats de ce travail et les questions soulevées à partir d'un ensemble d'événements survenus au cours de la deuxième décennie de ce siècle, dans les «villes

frontières» de Nador-Mlilia et d'Oujda, en même temps que les préoccupations politiques et géopolitiques qui ont vu le jour dans l'espace euro-africain, et l'avènement de la politique migratoire en 2013, m'ont orienté vers le choix d'un sujet dont la portée géographique est régionale, voire locale (urbaine), mais dont les contours se placent au niveau du national et du global. Il s'agit en fait de débattre du « dilemme de l'intégration des Subsahariens au Maroc, à partir d'un cas d'étude qui est celui de l'Oriental marocain ».

Consciente du risque que cela comporte à tous les niveaux, mais enthousiaste quant à l'imbrication des disciplines que la problématique présuppose, et c'est un peu mon favori. D'ailleurs « *celui qui ne risque rien n'a rien* » paraphrasait Shakespeare.

Ce sujet a été mûrement réfléchi et discuté avec mes professeurs, et ensuite un projet de thèse a été élaboré puis présenté devant les membres du Laboratoire de Recherches, d'Études Géographiques, Aménagement et Cartographie (LEGAC), afin de m'inscrire en formation doctorale.

La migration subsaharienne au Maroc est une réalité qui n'est pas nouvelle, au regard d'une présence pluriséculaire de populations issus de pays frères, comme le Sénégal ou le Mali, dont les ressortissants réguliers, étudiants et commerçants pour la plupart, fréquentent les villes de Rabat-Casablanca, Fès et Meknès, avec une socialisation sans failles. Mais la « nouvelle migration » subsaharienne dont il est question aujourd'hui relève d'une « nouvelle géographie » qui touche des nationalités diverses avec des profils particuliers, qui tentent le passage « forcé » vers l'Espagne en risquant leur vie le plus souvent. Il s'agit dans ce cas de migration irrégulière ou « clandestine ».

Jamais les populations de l'Oriental marocain et du Maroc en général n'étaient entrées en contact avec autant de Subsahariens qui appartiennent à des cultures différentes et qui se distinguent des Marocains par l'apparence, mais aussi par les habitudes et leurs rapports aux lieux de vie, urbains du Maroc, car les différences entre les réalités africaines et la réalité marocaine sont plus ou moins différentes, parfois considérables au niveau socioculturel. Il s'agit donc de mettre en situation le rapport à l'autre, à « l'étranger » «et tenter de chercher l'altérité.

Exercice risqué encore une fois, mais contraignant dans la mesure où notre politique africaine y semble engagée et son avenir lui-même est risqué. Comment concilier le risque et l'étranger ? C'est bien évidemment le propre de notre recherche qui se propose de vérifier les certitudes-incertitudes, tant sociales, culturelles, économiques, politiques que géopolitiques que « l'intégration », pro-

posée dans le cadre la politique migratoire de 2013, s'éprouve à mettre en œuvre à travers la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA). C'est là un véritable travail du savoir sur l'autre qu'il faudrait engager, moyennant l'outillage académique des sciences humaines et sociales, mais aussi des relations internationales, de la politique et de la géopolitique.

L'esprit de ce travail ?

Celui-ci tel que nous l'avons brièvement décrit, réunissant des éléments très divers que nous avons essayé de rapprocher et de comparer, est structuré sous forme de thèmes, qui s'imbriquent et se chevauchent, tout en gardant le lien du sujet principal, dont le prédicat est (l'intégration) et l'objet (l'immigrant subsaharien). De cette manière on arrive à saisir l'originalité de chaque thème sans perdre les relations qui s'établissent entre eux et le débat qui les traverse.

À la base de notre engagement, il y avait le souhait de contribuer à alimenter le débat scientifique autour des « migrations » subsahariennes et de « l'intégration » conçue par l'État marocain, au travers de perspectives variées.

Durant la rédaction de ce travail, nous n'avons cessé de penser qu'une telle recherche n'aurait pas d'intérêt pour nous seule, mais qu'elle pourrait ensuite être utile à ceux qui chercheraient à comparer leurs propres travaux dans un cadre régional ou local, voire même national, tant la question de l'intégration est commune à l'ensemble des nouveaux résidents subsahariens.

Nous avons voulu que ce travail soit à tous points objectif, sans idées préconçues, sans chercher à prouver l'existence de certains faits ou états de choses, probables, mais qui demeurent encore incertains. C'est donc à recueillir toute documentation et toute donnée chiffrée d'une façon critique, que nous nous sommes attachées à l'exposer aussi clairement et simplement que possible. Nous avons cherché ailleurs la vérité du sujet traité tout en émancipant les préjugés.

Au final, c'est une somme de connaissances et de réflexions que nous avons déployées pour construire une vision de vérité et produire un discours académique approprié, à partir du travail fastidieux de terrain, combien enrichissant, tout en célébrant la pluridisciplinarité et en indiquant chaque fois que c'est possible les pistes de réflexion pour l'avenir. Ce travail se veut une contribution académique tant par sa méthodologie que par l'exigence de l'objectivité de son analyse. Et en dépit des difficultés encourues, de la diversité de l'information circulante et de l'embarras du choix, nous estimons avoir donné force et constance à notre travail de thèse. D'ailleurs « tout se décompose en thèse », selon Paul Valéry.

Introduction. Contexte global de l'étude

Difficile au début de ce siècle de trouver sujet plus obsédant que la question migratoire. En effet, les migrations internationales constituent un des enjeux moraux et politiques majeurs de notre temps. Dans le monde entier, les individus revendiquent le droit de migrer en tentant de franchir clandestinement les frontières. Cela génère des coûts humains qu'on ne saurait ignorer, de la mort des migrants sans papiers au trafic d'êtres humains et à la vulnérabilité sociale de ceux qui vivent « clandestinement » dans les pays de destination ou de transit. Il en résulte aussi une surveillance policière accrue des frontières, des murs et des clôtures de plus en plus hauts et des procédures restrictives qui affectent les voyages.

Depuis les années 1980, on assiste dans les pays de l'Union européenne à un retournement de l'image de l'immigré et du demandeur d'asile. Avec la fermeture des frontières européennes aux migrants, après l'entrée en vigueur des accords de Schengen en mars 1985, le cadre d'interprétation de l'arrivée des migrants sur le sol européen a changé à plusieurs reprises (Favell, 1998)¹. Considérés auparavant comme une main-d'œuvre bienvenue (en termes de ressource économique), les immigrés passent à une représentation en termes de risque (perçus comme des criminels, des fouteurs de troubles, des fraudeurs économiques et sociaux, des terroristes, des inassimilables...). Au cœur de tous les débats politiques, les immigrés sont transformés en une menace non seulement pour l'État mais aussi pour la société, sa sécurité et son identité. En attestent ainsi les succès de mouvements xénophobes dans la plupart des pays européens. Les rhétoriques politiques reposent ainsi sur un présupposé central, celui de la maîtrise des flux de personnes aux frontières (Bigo, 1996)². Laissant de côté les analyses économiques, sociales et culturelles, la question de l'immigration n'est plus appréhendée que sous l'angle quasi exclusif des préoccupations sécuritaires et identitaires. L'immigration se voit ainsi « problématisée » par son entrée sur la scène de la politique. Une « *gouvernementalité par la peur* »³ s'est installée depuis.

À partir des années 2000, les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne tiennent une place prépondérante dans la politique externe de l'Union

1. L'immigration et l'asile ont joué un rôle prééminent dans cet accord et dans une série d'accords ad hoc sur le maintien de l'ordre et la sécurité intérieure ; dans le traité d'Amsterdam de 1997, qui a « communautarisé » une grande partie de ce domaine de politique publique ; et la déclaration de Tampere de 1999 qui insistait sur la nécessité de disposer d'une politique commune de contrôle migratoire et d'intégration et sur le défi que représente l'immigration dans le cadre de l'élargissement de l'Union.

2.. Dans ce rebondissement de l'idée méditerranéenne se distinguent en fait deux grands types de discours. Celui sur l'identité et la sécurité de l'Europe est le moins voyant, quoique fortement présent chez les responsables, politiques, militaires ou policiers, de la défense de la « forteresse Europe ». Mais il imprègne d'autres discours : la menace des « flux migratoires » ou celle que ferait peser sur l'Europe le déséquilibre démographique entre les deux rives de la Méditerranée, sont devenues des propos banalisés au sein de l'opinion publique comme d'une grande partie de la classe politique, française ou européenne.

3. Selon Foucault, c'est : « l'ensemble des pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent avoir les uns à l'égard des autres ».

européenne. Les événements de Sebta et Mlilia (septembre-octobre 2005) ont remis à l'ordre du jour les migrations africaines dans le cadre de la politique extérieure européenne. Cette année se termine par l'adoption par le Conseil européen de l'approche globale sur la question des migrations : priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée. Cette approche précise que le partenariat entre pays d'origine, de transit et de destination doit porter sur trois volets : «la gestion des migrations légales, la lutte contre les migrations illégales et, enfin, la promotion du lien entre migration et développement». Elle reflète l'interaction entre simplement deux logiques : sécuritaire et préventive. La migration subsaharienne gagne ainsi en visibilité politique de l'UE.

Dans ses relations avec les logiques migratoires européennes du Nord, la dynamique des migrations subsahariennes du sud a fait émerger des espaces géographiques qui se découvrent un rôle intermédiaire dans le système migratoire transnational et international. Et sans être qualifié de pays d'immigration, du fait de la dimension septentrionale que véhicule cette dénomination, le Maroc, comme l'Algérie et la Tunisie⁴, constitue désormais une « marche migratoire » de l'espace méditerranéen «réinventé». D'ailleurs, cette expression démontre la vulnérabilité des frontières marocaines et l'inefficacité des mesures de contrôle face à la migration subsaharienne motivée par la volonté de fuir la pauvreté en risquant la vie.

L'implication croissante de l'UE, autant dans la formulation que dans la mise en place de différentes mesures visant une gestion commune des migrations entre l'Afrique et l'Europe, a eu des répercussions importantes sur l'agenda politique migratoire au Maroc.

Il revient ainsi depuis à ce dernier, par la force des choses, le rôle de contrôler et de gérer les circulations migratoires qui ne les concernent pas exclusivement. Les pratiques à la frontière étant condamnées, dans la mesure où les migrants continuent à vouloir passer vers l'Europe, les conditions humaines devenant préoccupantes sur les sites frontières, où l'alternance vaine entre contrôle et secours encourage l'émergence d'une situation anarchique favorable à la violence de tout genre «*celle permise aux passeurs, celle faite aux populations locales contraintes de vivre dans des espaces d'exception, celle subie par les migrants menacés jusque dans leur vie même* » (Anastassia et al, 2006).

Devant ces préoccupations, le Maroc décide en 2013 d'une véritable politique migratoire inédite, à l'échelle du Maghreb, fondée sur les droits humains, en harmonie avec les engagements internationaux du Royaume et avec les dispositions de la Constitution de 2011. Traditionnellement pays d'émigration - près de 4,6 millions de Marocains résident à l'étranger - le Maroc est progressivement devenu, depuis les vingt dernières années, un pays de transit, et plus récemment un pays de

4. Il faut souligner que le Maroc est plus touché par le phénomène de passage des migrants que l'Algérie et la Tunisie, du fait de sa position géographique proche de l'Espagne (14 km seulement depuis Tanger) mais aussi par la présence des enclaves de Sebta et de Mlilia, abritant des campements gérés par l'Espagne.

destination pour des migrants, notamment subsahariens, à la recherche d'un avenir meilleur.

Phénomène nouveau pour le Maroc, l'étendue et le volume des circulations migratoires semblent modifier le fait social tant pour la société d'accueil que pour celles des migrants. Une nouvelle figure de migrant a émergé au fil des dernières années, elle offre l'opportunité d'une meilleure compréhension des formes de sédentarité et d'ancrage, voire d'intégration. Cette situation s'inscrit dans le champ des *Transnational migration studies*, décrite comme une « *situation de coprésence caractérisée par des migrants qui seraient à la fois « d'ici et de là-bas »* » (Guiraudon, 2000). La circulation migratoire et le transnationalisme composent désormais les fondamentaux de l'analyse des migrations en provenance du Sud, mais qu'il est également nécessaire de renforcer par une approche empirique où l'observation des situations permettrait de décrire plus intensément des « situations socio-spatiales » qui décrivent des « formes d'intégration ».

Des questions complexes sont soulevées, entre autres : Quelle est l'ampleur réelle des flux migratoires ? Quels enjeux produisent-ils pour les territoires et les sociétés ? Qu'apportent-ils aux pays de destination ? Peut-on décourager certaines formes de migrations pour en privilégier d'autres ? Faut-il ouvrir, fermer ou entrouvrir les frontières ? Et comment concilier les lois de la Constitution marocaine avec le droit international de migration ? À quoi s'ajoutent des interrogations sur l'avenir : Quel sera le poids de l'immigration dans l'évolution démographique du pays ? La politique d'intégration, inédite en Afrique, empêchera-t-elle la migration subsaharienne d'occuper une place croissante dans notre société ? Et, de ce fait, quelle place sommes-nous prêts à lui accorder dans notre vision d'avenir ?

Autant de questions cruciales, trop souvent traitées sur un mode réactif et passionnel alors qu'il y faudrait du recul et de la méthode. Le présent travail repose sur la conviction que pour introduire un minimum d'objectivité de nos débats sur le dilemme de l'intégration et de l'immigration des Subsahariens au Maroc, rien ne vaut la comparaison dans le temps et dans l'espace ; impossible d'appréhender le phénomène migratoire sans le replacer dans la durée ; impossible d'en mesurer la portée sans élargir le regard à l'environnement régional et international.

La migration est un phénomène qui se produit dans un contexte d'interactions complexes avec d'autres facteurs tels que : l'histoire, les législations et les politiques, les sociétés de départ et d'accueil, les systèmes de relations internationales, les systèmes économiques, les représentations culturelles, les systèmes de valeurs et de vie, les conditions environnementales. En conséquence, notre sujet convoque différentes disciplines des sciences humaines et sociales, et de droit pour dialoguer et faire ensemble de la géographie humaine. Délaissant les chiffrages de détail, si utiles soient-ils, on se contentera aux ordres de grandeur. D'ailleurs, la mesure sera assez lourde pour excéder les marges d'erreur. Mais à la fausse précision de la mesure, il faut toujours préférer la qualité du raisonnement.

Chapitre. 1. Cadre conceptuel

1. Immigration et Intégration.

1.1 Introduction

Situé à la croisée de plusieurs disciplines des sciences de l'Homme, le couple immigration-intégration constitue un objet de recherche qui a alimenté de très nombreux travaux et une réflexion théorique riche et plurielle. Son état des connaissances est aujourd'hui assez développé, plus ou moins suffisamment précis, si l'on excepte la question de la mesure statistique qui fait défaut le plus souvent et qui reste difficile.

Dans ce qui suit, nous présentons une revue de la littérature qui s'est penchée sur la théorisation du processus d'intégration des immigrés et les formes de leur insertion dans l'espace social et national des pays d'arrivée, en veillant à ne pas faire abstraction des contextes politiques et historiques qui leur ont donné naissance. La comparaison des analyses sociologiques effectuées aux États-Unis et en France permet de mettre en évidence la convergence des questions posées par l'objet étudié, mais aussi et surtout la diversité des réponses concernant la manière dont les sociétés civiles et les États incluent ou non les immigrants.

Au Maroc, les études ont été longtemps focalisées sur les migrations internes et de l'extérieur (migration des Marocains vers l'extérieur, en Europe plus précisément), mais la dernière décennie du XXe siècle marque une inflexion dans la recherche migratoire au profit de la « *nouvelle migration* » dite transnationale des Subsahariens, consécutive aux fermetures des pays européens. Elle sort du cadre national pour révéler des trajectoires migratoires plus complexes, celles des Subsahariens qui passent par-dessus plusieurs frontières africaines à destination de ces pays, mais contraints à transiter par le Maroc. Une « *nouvelle géographie* » de la migration s'installe progressivement dans le débat scientifique euro-méditerranéen, mais aussi de manière ponctuelle au Maghreb et au Maroc, où les travaux pionniers ont surtout focalisé le volet juridique et politique associé à la question migratoire. Par la suite, des travaux ont concerné le profil des migrants subsahariens et les déterminants de leur migration, avec arrêt sur des portraits sociologiques de figures de migrants en situation précaire... Avec la politique migratoire initiée par le Maroc en 2013, un champ nouveau d'étude, d'interrogation politique et scientifique sur l'immigration et l'intégration se met progressivement en place. Notons toutefois, qu'en plus de reproduire le même schéma de construction du savoir autour de la migration subsaharienne, ces études perpétuent une division disciplinaire du travail

scientifique dans un champ qui ne peut se construire qu'au travers de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales.

En France, les premiers travaux sur ce sujet ont émergé dans les années 1950 (Girard & Stoetzel, 1953 et 1954). L'évolution de la présence des immigrés issus des anciennes colonies et la crise pétrolière des années 1970 ont fait évoluer les recherches sociologiques, de l'analyse des rapports de classes vers une approche en termes d'ethnicité et de rapports de domination. La critique des politiques publiques contre les discriminations a posé le problème de la désignation et de la catégorisation des communautés immigrées, ce qui a facilité la transposition des innovations de l'école de Chicago dans les travaux de recherche en France. Avec l'apparition sur la scène publique des « deuxièmes générations » dans les années 1980, « enfants illégitimes » (Sayad, 1999) devenant visibles, sur fond de massification du chômage et de montée de l'extrême droite, « l'immigration », « le multiculturalisme » et « l'intégration » deviennent des questions de société, et la demande sociale de recherche s'accroît. Ainsi l'immigration, loin d'être un épiphénomène, se trouvait au cœur de l'histoire sociale, économique et politique du pays (Dewitte, 2005). Ce retard s'expliquerait en partie par la mobilisation des intellectuels français autour de « la question sociale et du devenir des conflits de classe » (Rea et al, 2003).

Enfin, en relation avec les outils de la sociologie anglo-saxonne et de l'anthropologie urbaine, les recherches en sciences sociales s'attachèrent progressivement à comprendre les logiques d'interaction, de relations et d'échanges dans les villes multiculturelles, mobilisant les concepts « *d'interculturalité* » ou de « *relations interethniques* ». Un changement de regard va s'opérer en direction de l'étude des ressources, notamment économiques et commerciales, offertes par les mobilités, particulièrement entre les deux rives de la Méditerranée (Tarrius 2000. ; Péraldi 2001, 2002). L'attention des chercheurs se porte dès lors sur les logiques d'assignation identitaire, de fabrique d'ethnicité, de ségrégation urbaine ou de catégorisation sociale à l'œuvre dans les villes modernes (Fassin et Morice 2001).

La pensée sur l'objet « migration », en France, fut ainsi longtemps appréhendée au travers de perspectives économiques et démographiques, et l'intérêt des politiques publiques pour l'approche anthropologique a tardé à se développer. Cette dernière a progressivement fourni un éclairage nouveau sur les phénomènes migratoires, renouvelant du même coup ses propres objets, préceptes et catégories d'analyse.

Tandis qu'aux États-Unis, là où l'immigration est constitutive de la nation, les recherches sur l'ethnicité et l'intégration ont vu le jour dès les années 1920, entre autres avec l'école de Chicago. À la fin de la seconde guerre mondiale, Warner and Srole (1945), adeptes de cette école, introduisent le concept d'intégration qu'ils conçoivent « *comme une convergence individuelle des caractéristiques des migrants et de leurs descendants vers celles des natifs* ». De manière générale, cette littérature s'intéresse au devenir des individus et des groupes qui arrivent dans une société d'accueil à l'is-

sue d'un processus migratoire et aux mécanismes sociaux qui y caractérisent leurs parcours. Le *melting-pot*, les théories de l'assimilation ou celle des générations se heurtent à la situation particulière des Noirs dans la société américaine et ouvrent la voie à la théorie de « *l'assimilation segmentée* » (Portes et Zhou, 1995). Les analyses ethniques et raciales ont favorisé les approches reposant sur le multiculturalisme et l'identité. L'analyse des discriminations qui en découle conduit à la reformulation des problèmes d'intégration et d'assimilation.

Safi (2011) dans sa revue de la littérature sociologique depuis plus d'un siècle aux États-Unis, montre comment les sociologues américains n'ont cessé de déconstruire le paradigme classique dont les connotations ethnocentriques sont plus ou moins explicites. Cette déconstruction s'appuie sur la production de données empiriques, en mobilisant notamment des preuves de production, de reproduction et de persistance des inégalités liées à l'origine ethnique ou raciale. Il termine par les théories sociologiques les plus récentes qui tentent de reconstruire une conception dynamique de l'intégration des immigrés en insistant sur les rapports entre groupes et sur la notion de frontières ethniques.

La différence fondamentale entre les recherches américaines (celles de l'école de Chicago) et françaises touche à l'orientation de l'analyse : pour les Américains, elle part du bas, elle concerne les immigrés et leur communauté, et les processus collectifs centrés sur les groupes ethniques sont déterminants. Pour les Français, comme pour les Européens en général, au contraire, l'analyse part du haut, elle se focalise sur l'État et ses institutions pour se diriger ensuite vers les positions qu'y occupent les migrants et leurs descendants. On accorde ainsi, le plus souvent, aux politiques publiques un poids déterminant. Toutefois, doit-on souligner le caractère diversifié des contextes migratoires en Europe, mais aussi de la diversité des caractéristiques des populations immigrées et de la multiplicité des politiques d'accueil et d'intégration.

En sociologie de l'immigration, la question centrale évolue progressivement vers l'analyse des relations entre identité ethnique, nationalité et citoyenneté. Les problèmes de mobilisation des réseaux, de transnationalité et les diasporas mobilisent l'attention des chercheurs, mais « *toutefois, l'étude des liens et des flux entre pays de départ et d'installation n'a pas encore fait l'objet de conceptualisations unifiées bien que des auteurs l'aient déjà pratiquée* » (Safi, *ibid*).

1. 2. Définitions et concepts

Il s'agit de revenir sur les concepts de base et la terminologie aussi bien savante que d'usage courant, permettant de comprendre et d'expliquer sans malentendus les dynamiques sociales liées aux migrations et à l'intégration. Sans conteste, la terminologie liée au champ migratoire est plus complexe qu'elle puisse paraître à première vue ; elle contribue parfois à approfondir les altérités et révéler les a

priori-s entre les migrants et les populations des pays d'accueil, « *tant les causes et les rebondissements sont nuancées et multiples* » (Chédemail, 1998)

Abdelmalek Sayad (1999) insiste sur les deux versants à prendre en compte dans le « phénomène migratoire », défini comme relevant d'une relation de domination, en posant la dyade « émigration-immigration » comme étant la problématique à étudier. Pour lui, l'« immigration » est une catégorie idéologique du débat public, qui mutile l'un des termes de cette dualité, l'émigration, qui doit aussi être pensée historiquement et dans son hétérogénéité (Waldinger 2016). Son usage témoigne de l'omnipotence de la société dite « d'accueil » dans la définition des enjeux et problèmes liés à l'« immigration ». Les contextes des sociétés de départ, les rapports des migrants, historiquement construits, avec les sociétés d'arrivée, la diversité des moments et projets de l'« émigré », et les effets en retour sur les sociétés d'origine doivent être pris en compte. Sayad renvoi ainsi au lien entre construction de l'objet « immigration » et pensée d'État, invariant que Glick Schiller et al, (1995) qualifièrent de « nationalisme méthodologique », et qui marquait la plupart des travaux sur les questions de migration. Cette approche renouvelée a des implications méthodologiques importantes, puisqu'il s'agit d'observer « ici » et « là-bas » les contextes et enjeux du phénomène migratoire. Dès lors, est posé aussi ce qui restera une dimension méthodologique fondamentale des perspectives anthropologiques sur les questions de migrations : la recherche ne peut faire l'économie des représentations que son objet « immigré » suscite dans la société d'installation (REMI 2009).

On s'en tient ici à la terminologie retenue par l'ensemble de la communauté scientifique et par les recommandations de l'Organisation des Nations Unies (ONU), aux termes les moins stigmatisant qui définissent le migrant comme « *une personne qui change de pays pour sa résidence habituelle* ». En ce sens, « *les migrants sont des personnes qui se déplacent pour des raisons différentes et variées, parmi lesquelles la crainte de la persécution et la fuite devant la violence* » (Carling, 2015).

2. Migration irrégulière, « clandestine »

Sujet de rhétorique et objet de polémique, la migration irrégulière représente la forme et les effectifs les plus caractéristiques des migrations contemporaines. « *la migration clandestine n'est pas une notion aussi claire qu'elle en a l'air* » écrivait Ricca (1990), en proposant une définition simple : « *est clandestin, celui qui a enfreint les dispositions en vigueur concernant le passage des frontières, l'entrée dans le pays et les délais de séjour des étrangers* » En apparence, la définition du migrant « clandestin » « irrégulier » est l'évidence même. Le premier facteur qui crée l'irrégularité de la migration ou « la clandestinité », c'est l'interdiction de se déplacer sans y avoir été autorisé.

Une autre définition, plus élaborée, est donnée aux migrations humaines contemporaines, celle de « *chaînon manquant de la mondialisation* » (Lochak et al,

2007). En effet, les études sur les migrations internationales irrégulières composent l'un des miroirs du phénomène de globalisation.

Les préoccupations politiques contemporaines sont axées principalement sur le potentiel perçu de mouvements incontrôlés, principalement associés aux réfugiés et aux migrations irrégulières. Cependant, plusieurs idées fausses et un manque général de clarté conceptuelle ont hanté le débat savant sur la migration irrégulière. Par exemple, il est particulièrement important de faire la distinction entre la migration irrégulière et les séjours irréguliers. Il est bien établi que seule une faible proportion (entre 5 et 10%) de tous les migrants en situation irrégulière entrent dans l'UE de manière clandestine, par opposition au dépassement du taux de visa (Collyer, 2008 ; de Haas, 2008a ; Düvell, 2009). Et même parmi tous les passages irréguliers de frontières vers l'Europe, la « migration de transit » représente une proportion relativement faible des arrivées.

3. Migration de transit

Les origines du terme « migration de transit » remontent aux discussions sur ce qu'on a appelé la « *nouvelle migration* » vers l'Europe au début des années 1990 (Koser et al, 1999). Cette migration était liée au contexte géopolitique particulier de la fin de la guerre froide. Or au fur et à mesure du changement du contexte géopolitique, les géographies de la migration ont changé avec un déplacement général de l'attention d'Est en Ouest vers le Sud-Nord, et bien évidemment les migrants ont changé (diverses origines) et essaimé grâce aux améliorations des NTIC et des transports permettant à ces migrants d'accéder plus facilement et moins cher à différents lieux. Une « *nouvelle géographie* » se dessine avec ses contours spécifiques. Mais bien que ces catégories de migrants et ces mouvements peuvent être observés dans le monde entier, seuls ceux se trouvant en marge de l'UE soient désignés comme « transit ». Une nouvelle terminologie de la « *migration de transit* » a été rapidement intégrée aux discussions pour tenter de décrire une partie importante des changements plus larges dans les modèles de migration à l'intérieur et autour des frontières de l'Europe (Wallace et al., 1996).

Dans le cadre de cette catégorisation, la « *migration de transit* » est devenue un élément central de la complexité et de la diversité croissantes des migrations européennes, en partie en réponse aux restrictions croissantes à la migration légale et à l'intensification des contrôles aux frontières depuis les années 1990 (de Haas, *ibid*). Il s'agissait notamment d'une importance croissante de la migration terrestre et maritime des migrants originaires d'un éventail de plus en plus diversifié de pays de la Méditerranée orientale, de l'Asie et de l'Afrique, qui, en route vers les pays de l'UE, ont voyagé à travers des pays situés en périphérie de cette dernière, en Afrique du Nord, en Turquie et en Europe de l'Est.

La « *migration de transit* » est communément comprise comme « *des mouvements de personnes d'un pays d'origine supposé, à travers divers pays jusqu'à leur pays de destination* »

soi-disant final » (Streiff-Fénart 2014). Une telle compréhension, qui est largement motivée par les préoccupations des gouvernements et des organisations intergouvernementales au sujet du franchissement (irrégulier) des frontières, a conduit à une politisation du concept. En conséquence, certains pays en marge de l'Europe sont désignés comme « *pays de transit* » et sont soumis à des pressions politiques considérables pour contenir ces flux migratoires « indésirables ».

Le terme de « *transit* » s'est imposé depuis dans le lexique des organisations internationales pour qualifier à la fois un dispositif matériel de rétention ou de refoulement des migrants clandestins (centres de transit) et ces migrants eux-mêmes (migrants de transit, populations en transit), ainsi que le type de leur mobilité (migrations de transit) et les espaces qu'ils traversent (pays de transit, zones de transit, villes de transit) (Streiff-Fénart, *ibid*)

Une étude critique du concept de « *migration de transit* » a été proposée par Düvell (2006), en abordant les aspects géopolitiques qui lui sont associées et l'approche « européocentriste » dans l'utilisation de cette terminologie, inhérente à l'hypothèse que l'Europe est la destination potentielle de tout migrant venant du Sud. De ce point de vue, le concept de « *migration de transit* », est utilisé pour décrire certains types de migrants, certaines formes de migration et même certains pays qu'ils sont réputés traverser, ce qui le rend scientifiquement indistinct et confondu avec d'autres catégories telles que la migration irrégulière et circulaire. C'est par contre une tentative de regrouper les « indicateurs objectifs », largement indéfinis, impliquant l'illégalité, et par-delà le risque élevé, le manque de contrôle et surtout un désir supposé d'atteindre le territoire européen. De là à comprendre l'impact de la politique de l'UE sur les pays voisins et sur l'organisation et l'évolution des systèmes migratoires dans le contexte géopolitique européen.

Pourtant, au-delà de la préoccupation concernant les mouvements irréguliers potentiels, le contexte dans lequel la « *migration de transit* » doit maintenant être considérée est plus complexe que celui de la « *nouvelle migration* » dans laquelle il a été discuté pour la première fois. On retient ainsi l'importance du discours sur les migrations de transit et son impact probable sur les façons d'étudier la migration. Et bien que la terminologie de la migration de transit ait persisté dans les discussions sur la migration vers l'UE, la nature de la migration des transits ainsi que le sens, l'utilité et la pertinence du concept lui-même sont restés instables et très contestés.

Dans cette étude, nous utiliserons une définition plus étroite axée sur le processus réel de migration : « traverser les frontières sans autorité appropriée, ou violer les conditions d'entrée dans un autre pays » (Düvell, *ibid*). Cette définition comprend tous les voyages effectués par les Africains de l'Ouest vers l'Afrique du Nord et l'Europe où un tel passage frontalier illégal est impliqué. Tout en mettant l'accent sur la migration irrégulière, l'étude ne dissociera pas artificiellement la migration

irrégulière de la migration régulière, parce que les deux phénomènes sont connus pour être réciproquement interdépendants.

4. Inclusion/exclusion et cohésion sociale

Définir « *l'inclusion/exclusion des migrants* » et la « *cohésion sociale* » est une tâche difficile, car il n'existe pas de définitions universellement reconnues. Divers termes ont été utilisés pour désigner l'inclusion/exclusion des migrants dans les sociétés d'accueil et la cohésion sociale. L'ambiguïté de ces notions est doublée par l'utilisation fréquente de divers termes étroitement liés et la difficulté de les distinguer. Le choix d'un terme dépend de l'interlocuteur, des contextes : historique, politique, social, culturel et économique d'un pays ou d'une société d'accueil particuliers (Demireva, 2017 ; Fonseca, Lukosch and Brazier, 2018).

Parmi les définitions données par Le Petit Robert au mot « *inclusion* » : est la « *relation entre deux classes, entre deux ensembles, dont l'un est inclus dans l'autre* » « *élément inclus dans un milieu de nature différente.* ». Il est ici question d'identité.

Tandis que « *l'exclusion sociale* » peut être considérée comme « *un échec de socialisation, une rupture avec le lien social* », au sens où l'entend Durkheim ; le lien social étant défini comme le mode structurant propre à chaque société. Comme tel, il en assure la cohésion et maintient les formes de solidarité. Le phénomène d'exclusion en tant que fait social total se situe donc à deux niveaux qui agissent interactivement : à un niveau particulier, c'est l'incapacité d'un individu de s'intégrer dans une société donnée ; à un niveau global, preuve d'un dysfonctionnement, c'est l'incapacité de cette même société d'intégrer certaines catégories d'individus considérés comme « *socialement indésirables* ». L'exclusion serait ainsi une forme de « *déni* » de l'individu en tant qu'être socialisé. Si le phénomène d'exclusion produit toujours les mêmes effets, le rejet, les facteurs qui le génèrent sont à l'inverse très variables car ils sont concomitants de l'organisation sociale, de la culture, de l'histoire et du niveau de développement d'un pays. Ils sont de ce fait très différenciés d'un pays à l'autre.

Et bien que l'impact de la migration et de la diversité sur la cohésion sociale ne soit pas clair, la cohésion sociale et l'inclusion/exclusion des migrants sont étroitement liées. La « *cohésion sociale* » ne peut être atteinte si une partie de la population, y compris les migrants, est exclue dans un quartier, une communauté, une ville et/ou un pays donné. En conséquence, et malgré l'absence d'une définition universelle, « *l'inclusion peut se résumer à la cohésion sociale et à l'incorporation des migrants dans les différents domaines sociétaux, tels que l'éducation, la santé, l'emploi, le logement et l'engagement civique et politique* » (Faist, 2018 ; Charsley et al, 2019). C'est la définition qui sera retenue dans notre travail. D'ailleurs, le choix des termes « *inclusion/exclusion* » et « *cohésion sociale* » dans ce chapitre est conforme à la terminologie utilisée dans le Pacte mondial pour les migrations (AGNU, 2018a) et avec les Objectifs de

développement durable de l'Agenda 2030 pour le développement durable (AGNU, 2015). Cependant, le modèle durkheimien, en tant que référentiel, semble le plus approprié pour analyser le concept d'inclusion/d'exclusion au Maroc.

Dans ce contexte, « *l'inclusion/exclusion* » implique un processus « *d'adaptation mutuelle* » entre les migrants et les citoyens du pays d'accueil. Le degré d'inclusion/exclusion des migrants dépend de la personne concernée et du contexte dans lequel l'adaptation a lieu. Les facteurs qui influent sur le processus d'inclusion/exclusion des migrants comprennent leurs caractéristiques démographiques et personnelles (comme l'âge, le sexe, le niveau d'éducation et la capacité linguistique), les réseaux sociaux et la capacité d'agir (agency) (Fokkema and de Haas, 2011 ; Charsley, *et al*, *ibid*). L'inclusion/exclusion demeure une expérience très personnelle et individualisée, car elle diffère entre les migrants et peut être différente pour divers « groupes » de migrants. De même, le contexte influence le degré d'inclusion/exclusion, tant en termes de situation géographique que de calendrier d'entrée. Elle se définit, cependant, essentiellement par rapport à des critères économiques : revenu moyen, le seuil de pauvreté ou le revenu disponible, ce dernier induisant le domaine des choix, en d'autres termes ce qu'un individu peut acquérir. On comprend dès lors toute la complexité du concept d'inclusion/exclusion sociale. C'est un processus en constante évolution car les principaux facteurs reconnus qui génèrent l'inclusion/exclusion, à quelque niveau que ce soit, sont des phénomènes qui interfèrent de manière fluctuante dans un cadre spatio-temporel en continuelle mutation.

En conséquence, chaque pays, chaque société ou communauté abordera l'inclusion/exclusion différemment, car cela dépend de son contexte : historique, économique, socioculturel et politique. Enfin, considérée en tant que processus psychosociologique, l'inclusion/exclusion est aussi inhérente à l'expérience migratoire.

5. L'intégration : un seul mot, plusieurs usages.

Différents modèles ont été adoptés pour rétablir un équilibre entre « diversité » et « unité ». Les modèles politiques nationaux les plus répandus ont été ceux de « *l'assimilation* », du « *multiculturalisme* » et de « *l'intégration* » qui peuvent être différenciés en fonction des degrés attendus « *d'adaptation* » par les immigrants et « l'accueil » par la société locale. Dans beaucoup de pays européens, le modèle principalement invoqué aujourd'hui est celui de l'intégration, qui se situe entre le multiculturalisme et l'assimilation, familier des Français, même s'ils ont du mal à l'utiliser à cause de ses connotations coloniales et ethnocentriques¹.

Les multiples usages du terme, le plus souvent abusifs, font que les chercheurs en sciences sociales ont tendance soit à le récuser, soit à s'en démarquer, soit à l'employer avec précautions et justifications (Sayad, 1991). La notion d'intégra-

¹ Il s'agit d'une politique à sens unique où les migrants doivent pleinement embrasser l'identité et les valeurs nationales de la société d'accueil, au détriment de leurs valeurs initiales. L'assimilation considère la diversité comme un risque de cohésion sociale

tion est si chargée de sens si différents qu'elle est difficile à utiliser de manière rigoureuse. L'intégration, ainsi d'ailleurs que beaucoup de termes plus ou moins associés à l'immigration, est un concept flou, polysémique, dont la définition évolue avec le temps et la perception de l'immigration.

En sociologie « *l'intégration* » désigne un processus social ; quand, dans le débat public, elle est à la fois un objectif (les politiques d'intégration) et un enjeu politique (la crise du modèle d'intégration). Si on reprend les textes fondateurs que sont Durkheim ou l'École de Chicago, « *l'intégration est le processus par lequel l'individu prend place dans une société, par lequel il se socialise* ». Ce processus équivaut à apprendre les normes et valeurs qui régissent le corps social, lequel apprentissage se faisant notamment par le truchement de la famille, l'école ou les groupes de pairs. C'est ainsi que Durkheim (1967) entendait, il y a un siècle, l'intégration comme « *une fabrique des futurs citoyens* », et par-delà l'inauguration de la théorie du « *vouloir vivre ensemble* » qui était alors fondatrice à la fois dans la sociologie universitaire et dans l'État-providence. Depuis lors, ce concept a été actualisé, en particulier par la sociologie de l'immigration et par la sociologie politique au cours des dernières décennies.

Sur le plan épistémologique, le concept durkheimien d'intégration renvoie à une conception de l'ordre social et des relations entre individu et société, entre État et groupes sociaux, qui est doublement de nature politique. Ainsi le « *vouloir-vivre ensemble* » durkheimien diffère de la notion de « *contrat social* » selon Rousseau. Sur le plan théorique, le contrat social lie entre eux les individus et cette adhésion est un acte volontaire. Cette perspective, dans laquelle l'individu constitue le fondement de la société, de l'État, de l'autorité politique, diffère de celle, fondatrice en sociologie, selon laquelle « *la société et l'État sont des réalités [...] définies, distinctes de leurs parties* » (Durkheim, *ibid.*).

Durkheim a ainsi observé deux modèles de solidarité, historiquement et spatialement marqués. La solidarité mécanique caractérisant les sociétés traditionnelles et la solidarité organique propre aux sociétés de la modernité. La solidarité mécanique, organisée autour des pratiques communautaires, se fonde sur la conscience collective, à faible division du travail. Elle est l'apanage de la société rurale traditionnelle qui tend ainsi à reproduire à l'identique le modèle existant. La solidarité organique, contemporaine des sociétés modernes industrialisées, ne s'organise plus autour d'une collectivité, elle se structure à partir d'ensembles sociaux qui ont pour principal fondement la division sociale du travail. La conscience collective fait place à la conscience individuelle. C'est le propre de la société urbaine où les modèles culturels sont pluriels et éclatés.

L'industrialisation ainsi que « l'augmentation de la densité matérielle et morale des sociétés » sont les deux facteurs majeurs du changement social et, en particulier, de la différenciation des sociétés et de leur évolution d'une forme de solidarité à l'autre. L'État tient un rôle important, sa fonction est de contribuer à

« assurer solidarité et moralité », fonctions assumées plutôt par la famille et par la religion dans les sociétés segmentaires (Besnard et al., 1993).

Les débats théoriques n'ont cessé d'évoluer, depuis les travaux fondateurs de Durkheim jusqu'aux acceptions contemporaines, telles qu'elles sont précisées dans différents champs, de la sociologie politique à la sociologie de l'immigration, au travail social, à l'économie et surtout au discours politique. L'intégration acquiert ainsi une dimension plurielle.

Les critiques les plus solides à la tradition durkheimienne étaient celles de l'école de Chicago, focalisée sur l'Amérique du Nord. Le point de distinction entre les deux concerne le lien et la projection de la théorie en matière d'immigration. Cette attention est liée au fait que les migrations et notamment l'immigration jouent dans le façonnement et le changement des populations dans le monde entier et spécialement des pays récepteurs, qui sont les pays du Nord ou plutôt les pays développés de façon générale.

Nous avons évoqué plus haut le renvoi qui est souvent fait à propos de l'intégration, vers deux autres concepts « concurrents », qui sont *l'assimilation* et *l'acculturation*. Quel est donc la relation entre ces trois concepts ?

Selon l'Organisation Internationale de Migration (OIM, 2006), « *l'assimilation est une action qui prend lieu quand une approche monoculturelle est adaptée au lieu d'une approche multiculturelle* ». ; ce qui élimine toute chance de diversité ou de pluralité, c'est l'exemple adopté par les États-Unis d'Amérique.

En sociologie classique, « l'assimilation est un changement progressif d'un comportement diversifié à un autre moins diversifié manifesté par les immigrés au sein de la société d'accueil ». Selon Park *et al*, (1921) - théoriciens de l'école Chicago - « *l'assimilation est un processus d'interpénétration et de fusion dans lequel des personnes ou des groupes acquièrent les souvenirs, les sentiments et les attitudes d'autres personnes et partagent leurs propres expériences et histoires dans le but de s'y intégrer* ». C'est le processus « *one way* » qui accule l'individu à renoncer à ses origines, sa culture et son héritage pour faire partie d'un nouveau groupe ou une nouvelle société. Alba *et al*, (2003) voient dans l'assimilation une « *manière d'atténuer et réduire la distinction basée sur des fondements ethniques entre les groupes de la même société, qui est celle du pays d'accueil* ».

Vue de cette manière l'assimilation met l'immigré dans une situation de « *clash* » de cultures, puisqu'il se trouve obligé de renoncer à ce qui a participé à forger sa personnalité et son identité, dans le but d'adhérer à un nouveau monde. C'est une « *socialisation forcée* » qui aboutit à « *l'érosion* » de l'identité de l'immigré. L'assimilation était le processus courant en Europe d'après-guerre, où le taux d'immigration était remarquable pour des raisons multiples. Ceux qui ne se pliaient pas aux lois de l'assimilation se trouvaient à la marge de la société et en situation difficile. Mais avec les changements survenus après, la mondialisation et le renforcement des droits de l'homme et des libertés individuelles, le terme d'assimilation est

devenu tabou et a connu une certaine restriction. La transformation forcée, surtout culturelle, ne pouvait plus perdurer.

Souvent, le concept d'assimilation était lié à une tradition des mouvements colonialistes. Assimiler les indigènes et les conformer aux règles et traditions de la société mère ne faisaient qu'augmenter la puissance et le pouvoir du colonisateur. C'était une stratégie qui visait plusieurs volets à la fois. Une colonie est plus gérable quand elle ne manifeste pas un grand nombre de différences. Un autre argument qui se justifiait était le désir de former une société unifiée, surtout à l'époque post-guerre. Et comme « *l'intégration* », « *l'assimilation* » est supposée passer par des étapes allant de ce qui est culturel, civique et enfin politique. Milton et Yinger (1981) voient dans l'assimilation un moyen pour réduire les frontières entre les groupes de société. « *en passant par les différentes étapes qui la caractérisent, l'assimilation, comme processus, permet une « fusion totale des groupes ».*

En ce qui concerne « *l'acculturation* », elle est plutôt liée au discours anthropologique. Selon Beggag, (2003) « *l'acculturation est ce changement ou ensemble de changements qui atteignent l'identité et les pratiques culturelles d'une personne ou groupe d'individus au contact avec une nouvelle culture dominante et majoritaire. En matière d'immigration, l'acculturation est aussi un processus qui décrit l'adoption des nouvelles cultures et de nouvelles valeurs par des individus étrangers* ». Cette adoption peut être volontaire comme elle peut aussi être partielle. Selon les études, c'est un processus qui se produit chez la deuxième génération du pays d'accueil et qui se fait par le biais de l'éducation. Dans la plupart des cas, c'est un processus sélectif qui, comme l'intégration, n'engendre pas et ne nécessite pas une rupture totale et radicale avec sa culture de départ.

6. Débat autour des concepts

Les débats autour des concepts liés à l'immigration ont toujours animé la scène académique mais aussi celle des politiques d'immigration. D'une manière globale, deux groupes se sont formés : d'un côté il y a les défenseurs du concept d'assimilation et de l'autre ceux qui privilégient le concept d'intégration.

La référence à la perspective durkheimienne et son actualisation sont inscrites dans les réflexions de Donzelot et al, (1994) sur ce que peuvent être, dans les années 1990, les rôles de l'État en matière d'intégration. La substitution du terme « *insertion* » à celui « *d'intégration* » paraît comme la conséquence du déplacement de l'enjeu de l'action publique et la recherche du consensus dans la société de production, vers la production de la société là où le lien social se décompose ; ainsi « *l'intégration consiste en l'inscription de l'individu dans le collectif* ». Belarbi (?) voit dans « *l'insertion* » un engagement politique de l'État qui vise à insérer l'immigré dans les sphères politique, économique et sociale de la société d'accueil, sans affecter sa culture et son identité d'origine.

Dans les travaux de Schnapper (1991, 1998) l'intégration est considérée comme un enjeu politique majeur pour le corps social pris dans son ensemble,

« *l'intégration est associée à celle du lien social et de la citoyenneté* ». Ainsi, la dimension politique rejoint la dimension économique, dans une acception géopolitique, mais qui peut aussi bien désigner la question de la citoyenneté, pour ce qui concerne particulièrement l'immigration. Pour l'auteure, l'intégration reste le seul concept qu'on peut utiliser afin de « *désigner les divers processus par lesquels les immigrés comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale participent à la vie sociale* ». Schnapper évite l'utilisation du terme *assimilation* qu'elle considère « *comme une manière à travers laquelle les immigrés perdent les singularités et les attributs de leurs pays d'origines* ».

Bien avant Schnapper, Abou (1981) définissait l'intégration « *comme étant une insertion des immigrés dans les différents domaines de la société d'accueil alors que l'acculturation est cet ensemble de phénomènes d'interférences culturelles qui résultent, à tous les niveaux de l'adaptation et de l'intégration, de la confrontation du système de valeurs et de représentations originel des immigrants avec celui de la société d'accueil* ». ».

Les opposants de l'intégration défendent l'assimilation en préconisant que c'est le processus qui permet à l'immigré de s'ouvrir sur la culture et les caractéristiques de la société d'accueil, et du fait lui faciliter la tâche de s'identifier à elle et en faire partie.

En reprenant les deux concepts, Khelil (1997), précise que « *l'intégration, au contraire de l'assimilation, ne suppose pas la rupture physique et culturelle avec le pays d'origine* », autrement dit, même en étant intégré dans un pays d'accueil, l'immigré a toujours le droit de garder ses traditions et pratiques qui renforcent ses liens avec son pays d'origine, ou simplement dit, de préserver son identité même dans un nouvel environnement.

Pour Taib (1998), en analysant les trois concepts, il en conclut que « *toute acculturation est un mélange qui peut conduire à l'assimilation ou à l'intégration plus ou moins prolongé entre des individus ou groupes appartenant à des sociétés ou cultures différentes* ».

Selon Dewitte *et al*, (2000), « *l'intégration se décomposerait, classiquement, en plusieurs étapes successives avec, dans un premier temps, l'intégration économique (obtenir un emploi), la maîtrise de la langue, puis le processus d'acculturation qui vise à la maîtrise par l'immigré des normes, coutumes et valeurs de la société à intégrer et le processus d'ascension sociale* ».

Enfin, ce que nous apprennent les recherches récentes, c'est que le processus d'intégration dépend fortement de l'attitude de la société d'accueil et notamment de ses propres préjugés, raciaux en particulier. C'est ainsi qu'on peut comprendre pourquoi les Afro-Américains restent encore soumis à de fortes discriminations (Pinderhughes 1987), tout comme les Latinos désormais (Hero, 1992), ou les enfants de l'immigration maghrébine et africaine en France (Safi, 2006).

Aujourd'hui *l'intégration* fait partie de ces notions qui polarisent le champ politique européen et l'anime, tout en posant aux sciences sociales et humaines le problème de ses définitions et de son inscription dans des registres très variés, et

dans des problématiques très différentes. Nous citons ci-après quelques définitions les plus usités dans le débat politique contemporain, pour montrer la teneur de ces divergences et anticiper le débat de la troisième partie de cette étude.

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne, dans son premier article des Principes de Bases Communs (BPC, novembre 2004), définit l'intégration comme « *un processus dynamique à double sens, d'accommodation mutuelle entre les immigrants et la majorité de la société d'accueil* » « *a dynamic, two-way process of mutual accommodation by all immigrants and residents of Member States* ». En 2011, cette approche fut revue avec l'Agenda Européen sur l'intégration, qui propose l'intervention du pays d'origine comme acteur dans le processus d'immigration-intégration, devenu ainsi « processus à triple sens » « *three-way process* » (Mascareñas et al, 2016). Bien avant, Péninix et al, (2004) formulait que « *l'intégration est un processus qui émerge au niveau de la société, de l'économie et de la politique* ». Elle est acquise à travers la participation à la vie politique (le vote par exemple), économique (l'emploi) et sociale (scolarité, santé, habitat) de la société d'accueil.

Ce changement dans la perception de l'intégration a suscité la polémique au sein de la communauté scientifique, qui repousse le bien fondé d'une telle définition politique sur la question de l'intégration. Elle continue d'ailleurs à focaliser sa démarche sur le rôle réciproque des immigrants et de la société d'accueil.

Quant au Haut Conseil à l'Intégration², « *l'intégration est le processus qui engage la société entière, femmes et hommes, institutions et entités gouvernementales et non gouvernementales à collaborer afin de fédérer une société où règne la cohésion sociale ainsi que l'égalité des chances et des droits chez tous ses citoyens, natifs ou immigrants* ».

Autant de définitions « occidental-centrées » qui se sont forgées autour du concept d'intégration et qui semblent toutes raisonner en faveur d'un compromis qui doit se tenir entre une « minorité » et une société d'accueil, de nature différentes. Mais encore « *Faut-il, bien entendu, maintenir entre parenthèse un ensemble de questions sur la condition humaine, au premier rang desquelles figure celle de la liberté* » (Mills. 1977).

7. Évaluation et mesure du processus d'intégration

Les débats menés autour de la quantification et de l'opérationnalisation des concepts sociologiques de ségrégation, d'aliénation, d'intégration, aboutissent tous à la conclusion évidente, celle d'abord de choisir entre formaliser et théoriser. « *Mais il est vain de chercher à concilier les deux objectifs, irrémédiablement irréconciliables sur le plan épistémologique* » (Rhein. 2002/3). L'établissement des indices comme outils de mesure ont suscité beaucoup de critiques. Dans la sociologie américaine, par contre, le recours aux indices est moins fréquent. L'usage de ces indices est aujourd'hui principalement extra-académique : « *utilisés dans le cadre d'actions en justice, par les*

² Ancienne entité de recherche et de réflexion Française fondée en 1989

minorités pour faire valoir leur droit et c'est cet usage très particulier qui explique qu'une méthodologie ait été élaborée et soit constamment actualisée » (Rhein, ibid).

Robin (1994) a le mérite pour sa part de tenter de prolonger son effort de définition de l'intégration des familles maghrébines, en milieu français (Île de France) par la construction de quatre indicateurs portant sur « *le tissu urbain, sur le parc de logements, sur le degré de «pluriethnicité», enfin sur la catégorie socioprofessionnelle des ménages* ». Mais cet effort, qui est tout respectable, reste inabouti, il indique toute la difficulté et la complexité de la mesure de la notion d'intégration dans le cadre d'une recherche circonscrite, à la fois sur le plan social et sur le plan spatial.

Penninx (2004), considère que même si les méthodologies ou approches changent d'un chercheur à l'autre, le contexte général de l'étude reste plus ou moins le même. Il proposa ainsi pour l'opérationnalisation de l'intégration un modèle dont les variables sont vérifiables à tout un chacun. Ce modèle regroupe les dimensions et variables suivantes :

L'Histoire : cette dimension souligne et explique le passé du pays en matière d'immigration et des minorités et tout ce qui a trait aux lois et aux politiques en matière d'immigration.

L'État ou le gouvernement : les politiques migratoires, législations en ce qui concerne les entrants, les règles et lois de naturalisation et de citoyenneté, le rôle des différentes structures opérant dans les domaines de la santé, de l'éducation et les législations anti racisme et de discrimination et le rôle du gouvernement local.

Le marché de l'emploi, l'accès au marché de l'emploi, le business ethnique, le marché de l'immobilier, les immigrés comme des consommateurs.

La communauté : l'attitude et le comportement de la majorité de la population d'accueil vis-à-vis des immigrés, les relations intergroupes, les quartiers multiculturels, la participation politique des immigrés.

Sous l'emprise de la mondialisation, une cinquième dimension d'analyse de l'intégration s'impose et va au-delà de l'échelle nationale, c'est la dimension des facteurs transnationaux.

Facteurs transnationaux : se référant aux liens et réseaux que les immigrés établissent avec leurs pays et leurs communautés d'origine (voir ailleurs dans le

monde), ce qui leur donne une image globale du monde, chose qui impacte souvent leur vision et leur engagement dans le processus de l'intégration.

Conclusion

Dans l'énoncé, *immigration* représente le sujet, *intégration* l'attribut : le premier terme constatant (et construisant) la réalité du fait social, le second le traitement qui lui est réservé.

L'objectif de ce chapitre était de montrer toute la complexité de la question « *immigration-intégration* » et le caractère multidimensionnel de la notion d'intégration. Le respect de cette complexité implique un travail théorique important et le développement d'une méthode qui ne doit pas se limiter à la seule question de la « *mesure* ». La « *naturalisation* » de la notion « *intégration* » engendre des problèmes théoriques et méthodologiques qui ont fait l'objet d'importants débats dans les sociologies, française et américaine, dès les années 1940.

Les différences dans l'utilisation des concepts dépendent autant de l'affiliation des chercheurs que du contexte politique, social et historique. C'est pour cela que plusieurs fois, on trouve l'usage de deux termes pour désigner le même processus ou phénomène ; en effet, ces termes peuvent s'entendre comme des synonymes, et d'autre part ils s'emploient quelque fois pour exprimer des nuances. Pourtant, il n'en reste pas moins que leur sens demeure globalement équivoque et il varie selon les auteurs, les contextes et les idéologies.

L'évocation de la définition durkheimienne de l'intégration est, dans cette perspective, indispensable à nos yeux. Il s'agit d'un vrai concept, quoique son opérationnalisation en fasse une notion beaucoup plus floue, sur le plan théorique. Elle peut permettre l'élaboration d'une mesure dont l'efficacité est à chercher dans un registre très différent de celui de la théorie sociologique, celui de l'intervention publique et de l'action sociale *lato sensu*. D'ailleurs aucune théorie n'est à même de rendre compte de la complexité des causes qui génèrent les flux migratoires. Et les indices et mesures de l'intégration sont certes des outils utiles et éventuellement très féconds, mais ils restent des outils qui ne résolvent qu'une partie des problèmes méthodologiques et épistémologiques soulevés par la question de l'intégration. Néanmoins, les chercheurs ont à leur disposition un corpus théorique fort développé qu'il s'agit maintenant d'approfondir et surtout d'appliquer dans des contextes historiques et géographiques spécifiques.

L'approche qui sera adoptée dans notre travail est celle défendant l'idée que l'intégration est un processus à double sens « *two ways process* » qui exige la participation de toutes les parties concernées afin de se réaliser dans les meilleures conditions. Les cinq dimensions formulées par Penninx (ibid) peuvent servir à l'évaluation de la politique d'intégration des Subsahariens au Maroc.

Chapitre. 2. Approche méthodologie.

1. De quelle géographie il est question dans cette étude ?

« Si la géographie et le métier de géographe ont un sens, c'est en fonction d'un champ de recherche : le spatial, l'organisation et la différenciation des espaces ; et d'une théorie de la connaissance : elle nous vient par le déchiffrement des distributions et des organisations socio-spatiales. Tout problème géographique est un problème social, puisque l'espace est œuvre sociale » (Brunet, 1986).

Même si la géographie prend son point de départ de l'analyse de l'espace, « la société entretient, toutefois, des relations avec des ensembles de représentations que l'on peut définir comme des « cultures ». À leur tour, ces éléments culturels influencent les représentations que les humains se font de l'espace, donc en définitive l'usage qu'ils en font, et les modifications qu'ils lui font subir. Les représentations de l'espace, influencées par l'ensemble de la culture, sont particulièrement importantes pour l'explication des micro-décisions, comme par exemple, la décision de migrer » (Durand-Dastes, 1986). Sur ce point, Simiand (in Bouglé, 1935) rappelle que « les réalités terrestres ne doivent pas éclipser les réalités psychiques et sociales ». Autrement, il faut prendre conscience que ce qui est social existe toujours sur deux plans : celui des faits observables, et celui des représentations.

Dans leurs mouvements et leurs dynamiques propres, les « groupes »¹ d'immigrants subsahariens, formant « *micro sociétés* » au sein de la « société globale » marocaine, tendent à se définir localement, donc spatialement, et à régler leurs rapports avec la société globale (socialement). Une relation dialectique est entamée entre société et espace ; elle nous amène à conclure :

- Tout d'abord, que la géographie est une science sociale, parce qu'elle s'occupe d'une interaction où la société joue un rôle important, et parce que cette interaction permet d'expliquer dans une large mesure la différenciation des sociétés et des comportements sociaux, ainsi qu'une partie importante du fonctionnement et de la reproduction des sociétés.
- Ensuite, que la géographie a, parmi les sciences de l'homme, des spécificités bien affirmées. D'abord parce qu'elle se donne pour mission d'expliquer aussi l'espace, objet dont l'étude a son intérêt. « *Plus que d'autres disciplines, peut être, elle s'occupe des sociétés locales (minorités par exemple), de leur implantation, du cadre*

¹ Sur la notion de « groupe » ou parfois de « foule », comme l'entend Bouglé (1935), qui nous semble correspondre au cas des immigrés subsahariens, il faut retenir d'emblée sa structure qui est par définition hétérogène et donc moins organisée. D'où bien évidemment le débat en sciences sociales sur la question de la conscience collective et son impact immédiat dans la société... Et si l'on suit Durkheim (1893), l'on doit garder en veille qu'un changement quantitatif entraîne avec le temps un changement qualitatif...

qu'elles aménagent et qui en même temps conditionne leur existence » (Durant-Dastes, ibid). On peut ainsi parler de géographie humaine purement et simplement.

D'ailleurs, la géographie ne produit pas d'apport original, si elle ne cherche pas à comprendre la spécificité de ce qui fonctionne dans l'espace. Les dernières décennies ont vu se développer un ensemble de concepts, de méthodes et de techniques, qu'il est impossible d'ignorer quand on se propose de faire « l'étude de la société par l'espace ». Il est ainsi vain de créer des antinomies entre le « social » et le « spatial », puisqu'ils s'expliquent réciproquement l'un par l'autre, à travers la dialectique qu'ils animent. Ce n'est pas trop s'avancer que de dire que toute géographie soucieuse d'interaction est forcément sociale.

La richesse des sciences sociales réside dans la pluralité et la multiplicité des points de vue de disciplines solidement constituées, en état de dialogue permanent, mais dotée chacune de sa spécificité, gage de son efficacité.

Étudier le dilemme de l'intégration et de l'immigration des Subsahariens au Maroc, convoque différentes disciplines des sciences humaines et sociales, et de droit pour dialoguer et faire ensemble de la géographie humaine, tout simplement.

2. À propos des indicateurs

En sciences humaines et sociales l'approche qualitative prend le pas sur l'approche quantitative pour mesurer et évaluer les interactions d'origine humaine, au regard de la complexité de ces interactions et de leurs sens. On admet, selon Kaplans (1964) et Dabbs (1982), que les sujets mesurés et quantifiés perdent de leur valeur, de leur crédibilité et de leur sens « *If you can measure it, that ain't it* ».

En matière de migration, toute approche statistique est délicate et complexe (Ricca, 1990). La difficulté est beaucoup plus manifeste en Afrique plus qu'ailleurs, où non seulement il est difficile d'observer les mouvements de population, mais où l'on assiste à un développement considérable de la migration transnationale clandestine. Les migrations clandestines constituent aujourd'hui l'une des principales composantes des migrations Sud-Nord. Sur le plan statistique, l'existence et la fiabilité des sources sont les deux grandes incertitudes d'une recherche sur ces populations migrantes.

Les tentatives de collecte systématique des données sont venues de réseaux militants (*United for Intercultural Action, Fortress Europe, Watch the Med*), du data journalisme (*The Migrants Files*) et d'équipes de recherche (*Deaths at the Borders Database*) : ces collectes sont basées sur des sources indirectes et non homogènes,

et donc difficiles à croiser. Faute de mieux, les instances internationales se résignent à les utiliser, avec les données fournies par les États, pour dégager des estimations.

Mais l'exercice le plus périlleux de la question des migrations subsahariennes est sans nul doute l'approche quantitative des migrations Sud-Sud. Quelques précisions méritent d'être apportées pour que soit perçue sans ambiguïté cette esquisse du paysage migratoire subsaharien au Maroc. Nous ne considérons pas les statistiques dont nous disposons comme des éléments qui peuvent prétendre à l'exactitude et à l'exhaustivité, mais comme des indicateurs pour une approche «globale» des grands mouvements migratoires qui animent cette région. Nous savons d'ailleurs que les mesures qui les sous-tendent n'ont pas été prises pour nous, et que l'on peut manipuler des opinions avec des nombres.

Et comme le démontre la réalité du quotidien, la force symbolique du nombre l'emporte en effet dans les représentations collectives sur l'analyse réaliste. Les chiffres avancés par telle ou telle source (média, rapports divers des états ou organismes quelconques...), comme tous ceux concernant les phénomènes migratoires, sont politiquement sensibles et manipulables. En témoigne l'incertitude quant au nombre des disparus « *car la nature clandestine du passage induit un effacement complet de la personne, jusque dans une mort qui n'est pas traçable* » (Tazzioli, 2015).

Mais il s'agit ici d'un travail scientifique qui implique la critique des sources ; le fait de ne produire que du discours sans mesure n'a par ailleurs jamais empêché des géographes, comme d'autres, de manipuler faits et opinions. D'ailleurs l'approche scientifique est plurielle et contradictoire. De notre côté, nous avons choisi d'utiliser tous les « indicateurs », plus exactement les mesures que nous pouvons trouver. Mais aucun indicateur pris isolément ne vaut. Et l'on sait qu'il n'y aura pas, un seul « bon » indicateur utilisable isolément.

On se gardera donc bien à tirer des conclusions des statistiques et des résultats publiés dans les médias et on n'oubliera pas que les tableaux de statistique ponctuant ce travail ne peuvent faire office, à eux seuls, de vérité absolue. Ces sources statistiques, fiables mais pas suffisantes pour décrire le réel sans commentaires, prétendent seulement illustrer des faits sociaux et des évolutions qui font par ailleurs l'objet de descriptions et d'analyses détaillées.

Enfin, il est vrai, et inévitable, que toutes les données que nous transformons en indicateurs en leur attribuant un sens, à tort ou à raison, sont normalement des données *indirectes*. L'essentiel dans notre domaine de recherche est de déchiffrer les distributions spatiales d'indicateurs associés.

3. Travail de terrain

Afin de discuter la question centrale de notre étude, concernant le dilemme de l'intégration des immigrés subsahariens au Maroc, notre travail de terrain s'est

focalisé en gros sur la vie des hommes : leurs déplacements et leur cadre d'habitat, leurs comportements, leurs aspirations et leurs actions, dirons-nous sur les aspects qualitatifs qui ont suscité la mobilisation d'un ensemble d'outils et de moyens complexes de toute enquête « sociale » tels que le questionnaire semi-dirigé, l'observation (neutre et participative), l'entrevue, la photographie descriptive, l'analyse des textes, des rapports et des documents audio et vidéos et autres médias disponibles sur le Web. Cette démarche convoque les outils des disciplines de sociologie et d'anthropologie, et plus précisément, de l'anthropologie urbaine, qui rejoint en quelque sorte le point de vue de l'École de Chicago. Il s'agit en fait d'étudier l'altérité à domicile ; les groupes d'immigrants dans les villes de l'Oriental marocain.

Toutefois, si l'anthropologie urbaine s'intéresse aux groupes de « migrants » et « d'immigrés » comme à une des composantes de la ville, l'anthropologie de l'immigration étudie, elle, la dynamique propre de ces groupes, autrement les processus adaptatifs (Ferrié *et al*, 2014), *ce qui veut dire : (a) la transformation du groupe migrant entre le milieu de départ et le milieu d'arrivée ; (b) l'effet sur le milieu d'arrivée ; (c) l'effet sur le milieu de départ.*

Soulignons toutefois le caractère aléatoire des groupes d'immigrés et la difficulté d'accès à ces groupes, tant au niveau géographique qu'humain, en vue de constater la réalité telle quelle, loin des intermédiaires médiatiques souvent falsificateurs, et d'établir des liens de communication et de confiance favorables à l'échange direct.

L'observation et l'entrevue ont été nos outils favoris sur le terrain, au contact direct avec l'immigré, permettant d'évaluer non seulement ses réponses mais aussi son langage corporel. Assez souvent, le gestuel d'un participant est évocateur et renseigne plus que les mots qu'il prononce, même parfois qu'ils soient contradictoires.

Établir la confiance réciproque est une condition absolue dans l'entrevue et exige une certaine éthique de l'enquêteur, qu'il doit maintenir à tous les niveaux de son entrevue, surtout quand cela tient à des intimités et à des sujets sensibles que le participant évite d'en faire échos. La subtilité et la finesse dans la diffusion de l'information doivent être de rigueur dans la mesure où nous sommes confrontés à des êtres humains, à sensibilités égales.

Cette méthode qui se propose de traiter les faits sociaux associés aux immigrants subsahariens à partir de l'observation « *du dehors* » pour aller « *au-dedans* », des formes aux idées, nous apprend à nous défier des pré-notions, des idées toutes faites que chacun de nous trouve en lui-même, et qui traduisent ses préférences bien plus que la réalité elle-même. Ne pas assimiler, ne pas uniformiser, constater qu'il y a plus de choses dans les groupes d'immigrés contractés que nous ne pouvons

immédiatement comprendre, justement parce que nous sommes culturellement différents, tels ont été les premiers articles de notre enquête.

3. 1. La construction du récit

Des situations assez ambiguës ont été relevées lors de nos entretiens avec les migrants subsahariens, qui témoignent d'une certaine ambivalence du témoin quant à ses propos de récit, en étant seul ou accompagné d'autres migrants, de sa communauté ethnique ou de destin. Ainsi, la même personne peut présenter des faits « vécus » de manière contradictoire dans les deux situations, sans se rendre compte de son contredit. Il arrive à la personne, femme ou homme, également de construire un discours erroné lors de l'entretien individuel, soit un discours qui ne peut pas être, généralement, tenu en présence du groupe. La situation familiale ou juridique ou la manière dont la personne est venue au Maroc est un exemple d'informations que certains ont dissimulées lors de l'entretien en groupe. Puis, en passant du temps avec ces mêmes personnes plus tard et dans des contextes autres, certains m'ont avoué « ne pas avoir dit la vérité », d'autres ont « oublié » le premier discours et ont ouvertement parlé, à moi ou aux compatriotes, de leur(s) femme(s) au pays, de leur situation irrégulière, de la traversée du désert... Ces observations s'inscrivent plus largement dans la construction sociale du discours, ce qui conduit, encore une fois, le chercheur à s'interroger sur son statut ; à décrypter les raisons qui ont pu amener l'informateur à construire un discours plutôt qu'un autre.

On rejoint les constats affirmés par d'autres chercheurs, que pour parvenir à généraliser dans l'étude de la formation des trajectoires biographiques, il faut réduire le champ de l'observation à un type particulier de parcours ou de contexte. Dans cette thèse, ce type particulier de parcours est le *parcours migratoire*. Pour qualifier ces parcours, nous avons mobilisé également les notions de *trajectoires* migratoires et de *carrière* (Becker, 1985, 1997). Nous avons ainsi cherché à reconstituer les successions temporelles de mobilité, d'événements, de situations, de rencontres, de projets, en fait une approche qui prend en compte le sens que les personnes donnent à leurs expériences (des récits de vie).

On part, on ne sait pas toujours où l'on va, mais le départ est généralement lié à un désir d'amélioration des conditions de vie. Puis, tout au long de l'expérience migratoire, le projet prend forme. Lors des entretiens, la question de départ était toujours biaisée, plutôt que « pourquoi es-tu parti(e) ? », la formulation est plutôt : « Quand tu es parti(e) de chez toi, où pensais-tu aller ? » Ce qui donne plus d'amplitude dans les réponses, et favorise par ricochet de restituer la trajectoire du migrant et d'identifier les espaces parcourus, les rencontres qui ont eu lieu, la position occupée (mobilité familiale, professionnelle, sociale, résidentielle, juridique...). On rejoint ce que Ma Mung (2009) soulignait à ce propos, c'est-à-dire

que « *ce n'est pas le projet migratoire qui déclenche la migration, mais l'action de migrer qui déclenche le projet* ».

3. 2. L'échantillonnage

L'étude de cas nous a facilité l'élaboration de notre échantillonnage, qui nous aidé à réduire l'espace et le temps de la recherche, de façon à avoir des résultats qu'on puisse projeter à une large population de départ. On procède ainsi selon le principe qui passe du multiple au simple pour revenir au multiple *in fine*.

L'échantillonnage a pris trois formes, utilisées en interdépendance : échantillonnage aléatoire simple, l'échantillonnage de commodité et de boule de neige.

- Échantillonnage aléatoire simple : tous les membres de la population étudiée ont fait partie de l'échantillon. Les individus ont été choisis de façon aléatoire en dépit de leur sexe, âge, nationalité, religion ou n'importe quel autre attribut.
- Échantillonnage de commodité : il peut être appelé échantillonnage accidentel ou de disponibilité. Il s'agit en fait de personnes questionnées selon leur disponibilité géographique et ne présentant pas de danger. Il faut souligner au passage la difficulté d'accès à des lieux moins sûrs et dangereux comme les forêts et les lieux où la masse des migrants subsahariens est importante.
- Échantillonnage en boule de neige : il est semblable au précédent sauf qu'il se différencie par son caractère « en chaîne », où chaque participant est tel un maillon dans une chaîne. En effet, un individu échantillon ayant des attributs spécifiques peut nous mettre en contact avec d'autres individus de même nature, lesquels à leur tour entraînent d'autres individus semblables et ainsi de suite jusqu'à constitution de groupes spécifiques.

Dans le processus de collecte d'informations auprès des immigrés, l'observation et l'entrevue ont servi de méthodes principales dans la communication et la conversation. Au fait, interviewer c'est d'abord un art qu'il faut maîtriser : il faut savoir parler et mettre l'autre à l'aise au point de lui soustraire le maximum d'information sans gêne et sans suspicion ni préjugés, tout en garantissant le maintien de la confiance par la suite. La maîtrise des langues et la subtilité linguistique restent un atout favori à tout enquêteur habile, d'autant plus que la plupart des enquêtés ne parlent que leur langue maternelle (parfois leur idiome local), qui diffère d'un groupe à un autre selon l'origine, alors que très peu sont lettrés pour converser en langue française ou anglaise de manière parfaite ou compréhensible. L'usage d'un interprète au sein du groupe est parfois utile et quand cela est possible, qu'il soit

admis par l'interviewé. L'information recueillie dans chaque session d'entrevue est transcrite par la suite dans le carnet de terrain pour faire l'objet de traitement.

Le type d'entrevue utilisé dans cette étude est l'entrevue semi dirigée qui permet d'avoir plus d'espace, de flexibilité et de liberté d'ajuster les questions selon le profil de l'individu en face, tout en gardant un certain degré de contrôle et pouvoir le diriger vers les questions voulues. On peut varier aussi le niveau de la langue de conversation, voire la langue elle-même, au besoin et agir sur l'ordre des questions, comme on peut anticiper sur ses dernières à la suite des réponses émises tout en assurant le maintien de la conversation. Les réponses peuvent varier d'un individu à l'autre malgré leur profil apparent homogène, ce qui grossit le stock d'information et renouvelle les questions indéfiniment.

À en juger par les résultats de l'interview dans cette étude, on réalise à quel point sa pertinence est justifiée au sein des sciences sociales, face au questionnaire préétabli qui ne jugera malheureusement que des résultats attendus et limite l'analyse profonde de la problématique étudiée. D'autant plus que dans le cas d'interviews informels avec des sujets clandestins et des contenus privés ou sensibles, on ne manque pas de s'arrêter à mi-chemin avec une information souvent tronquée, non fiable. Ajoutons à cela les inconvénients du questionnaire papier auprès d'un groupe de clandestins non lettrés ou indisposés à le remplir, usant souvent d'un idiome impropre à la tâche demandée, contrairement à la conversation directe qui se fait de manière naturelle et humaine assortie d'une assurance préétablie.

On convient d'ailleurs que les informations obtenues des questionnaires sont souvent «muettes» et incomplètes. Fait remarqué aussi est que les participants ne répondent jamais à toutes les questions du questionnaire. En moyenne, ils répondent de façon incomplète à environ 40% des questions dont la majorité sont des questions classiques tels que : genre, origine, âge..., et toujours avec une grande incertitude quant à la fiabilité des réponses.

Rassurer physiquement et intellectuellement le participant reste un principe de base de l'enquêteur, qui doit user de ses qualités humaines d'abord et personnelles ensuite, afin de garantir le maximum d'informations d'un être semblable, avant tout.

En plus du face-à-face des entrevues, nous avons fait usage aussi d'entrevues à distance via le téléphone, et le «*computer based*» dans le cas des migrants de la forêt de Boulingo, dans la région de Nador. On doit convenir que la marge d'erreur dans ce genre de méthode est très élevée, mais reste tout au moins une source d'information supplémentaire que nous avons soumise au filtrage et à l'ajustement avec les réalités acquises et les informations disponibles.

Les questions étaient partagées en trois catégories principales : les questions essentielles qui ne peuvent jamais être remplacées et qui ont une importance cruciale dans l'étude. Les questions supplémentaires rajoutées lors de la conversation afin de

minimiser la marge de l'erreur et vérifier l'impact du changement de la syntaxe sur la réponse du participant et les questions de début qui ont servi à établir un premier contact avec le participant (*throw away questions*). Enfin, les questions de sondage qui ont permis de clarifier et appuyer des idées avancées par les participants afin d'avoir une histoire et une vision complète. Ces questions étaient accommodées au niveau du participant et posées de manière éloquente qui encourage et entretient l'échange. Les questions compliquées étaient souvent évitées, voire contournées.

À la fin de cette partie méthodologique, il faut signaler un dernier point qu'on a souvent tendance à oublier, surtout lors du travail de terrain, il concerne le volet éthique ; plus que toute autre discipline, les sciences sociales en sont les plus concernées. Au contact de l'être humain et face à des situations de détresse et de faiblesse qui le concernent, le droit à la confidentialité et au respect de la vie, à l'honnêteté morale et à l'humilité sont des valeurs qui doivent s'exprimer et assurer l'enquête tout au long de l'étude, voire même après la production du travail qui deviendra public.

L'un des principes de l'éthique est celui qui consiste à ne pas faire du mal «*do no harm*»; ce mal peut être physique et/ou émotionnel (psychique), en divulguant l'information comme en la publiant. Et là on passe au droit de consentement du participant qui peut être passif ou actif. L'enquêteur est tenu à respecter ce droit et de s'abstenir de divulguer les informations qui peuvent nuire à la vie et à la sécurité de l'enquêté. D'ailleurs, beaucoup de rapports critiques et des politiques s'inspirent des résultats de ces travaux qui doivent faire preuve d'une moralité et d'une conscience exemplaires.

Nos enquêtes ont été tenues à Oujda au cours des années 2016 – 2017 - 2018 et à Nador en 2017 et 2018 (Octobre-Décembre). 600 migrants Subsahariens de différentes nationalités ont été interviewés, 416 à Oujda et 184 à Nador (forêt de Boulingo). En ce qui concerne les interviewés de Nador, je me suis mise en contact avec deux «leaders» ou «chairman» de groupes qui m'ont aidé à accéder aux autres pour collecter leurs récits et témoignages, et recevoir quelques photos. Nos enquêtes ont touché aussi les citoyens marocains au nombre de 300. Le choix de ces derniers était aléatoire et sans préjugés, exprimant de manière libre leurs points de vue. Des militants des droits de l'homme et des professionnels de la santé ont été aussi interviewés.

Les documents qui ont servi à alimenter et irriguer notre travail sont de différentes sources, ils concernent tant les textes de lois et les différentes conventions et accords en matière de migration nationale et internationale, que les rapports des médias et des organismes gouvernementaux et des ONG. Ces rapports permettent d'évaluer les prises de position en faveur de la marginalisation ou de l'intégration des immigrés. La quasi-totalité des statistiques sont celles publiées par les autorités officielles comme le Ministère chargé des MRE et des Affaires de la Migration, le

Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'OIM et le HCR. Une étude de la littérature produite sur le sujet, au niveau international, était un passage nécessaire, et nombre de travaux sur la migration en général et sur l'immigration au Maroc en particulier étaient examinés.

4. Les difficultés rencontrées

La réalisation de cette étude n'a pas été aisée et les difficultés entravant le parcours de recherche sont multiples et diversifiés. *Or il n'est pas de bonheur sans choix (Lyautey)*

D'abord, la mesure de la mobilité des migrants reste un défi local, régional et national, voire même international, d'autant plus que notre terrain de recherche concerne un «*lieu-frontière*» qui voit passer et repasser un nombre considérable de candidats au passage vers Nador, dont il est, même, difficile de simuler. Des images sont produites et ils s'effacent dans le temps. Les données nationales sont incomplètes et souvent peu accessibles, alors que celles produites par des organismes étrangers attestent souvent de contradictions et d'incohérences qui nécessitent de la prudence dans les comparaisons et les interprétations. Il faut avouer à ce propos que les migrants subsahariens irréguliers en transit au Maroc ou en situation irrégulière sont réputés être très mobiles, dans l'espace et dans le temps, et donc difficilement mesurables pour produire des statistiques à même de concevoir une modélisation appropriée. Leur plasticité est à cet effet originale !

Ensuite, le caractère risqué, surtout pour une fille d'enquêter auprès de groupes ou d'individus, pour quelques-uns intraitables, surtout en situation isolée ; de même que le caractère parfois « marchand » de l'information émise par l'enquêté ; ce qui exige le plus souvent le tri avant tout contact, sauf par exemple pour les commerçant-e-s de rue, souvent des Sénégalais-e-s qui montrent une certaine confiance et prédisposition.

Comme les villes d'Oujda et de Nador sont par définition des « villes sur frontière », il est difficile de suivre le même échantillon pendant longtemps. C'est donc sur un terrain changeant, caractérisé par l'incertitude et la variabilité de l'information que notre travail de terrain a été conduit.

Mais « *Le bonheur est dans la poursuite disait* » Shakespeare

Chapitre. 3. Milieux géographiques ; réalités partagées

1. Introduction

Ce chapitre comprend un aperçu synthétique où apparaissent les singularités de la situation géographique de l'Afrique subsaharienne par rapport au Maroc. De telles singularités ont déterminé durant plusieurs siècles la vie politique, économique culturelle et religieuse de ces contrées. Elles ont orienté leurs histoires et suscité des relations d'une importance exceptionnelle qu'ils ont toujours entretenues. Elles montrent enfin la permanence et la solidarité du socle commun, africain.

La partie du monde qui s'étend des rives méditerranéennes aux rivages méridionaux du Sahara juxtapose des milieux naturels contrastés, des espaces inégalement dotés et développés, et des populations aux profils démographiques contrastés.

On distingue classiquement l'Afrique du Nord, ou Maghreb (l'Occident arabe comme son nom l'indique), qui désigne les pays africains riverains de la Méditerranée, mieux placés sur l'échelle du développement et en passe d'achever leur transition démographique, de l'Afrique subsaharienne¹, c'est-à-dire l'Afrique au Sud du Sahara (figure.1), dont les pays du Sahel occupent les derniers rangs parmi les pays les moins avancés (PMA) et sont le théâtre d'une explosion démographique sans précédent. Entre les deux, l'immense Sahara totalise entre 2 et 4 % de la population de l'ensemble de l'espace considéré, mais dont l'importance stratégique ne tient pas au nombre des hommes mais à son statut de hiatus géographique, tantôt lien, tantôt barrière. Chacun de deux grands ensembles est englobé dans une aire géopolitique et géoéconomique plus vaste, le premier faisant partie de la région MENA (Middle East and North Africa, Afrique du Nord et Moyen-Orient)², le second comprend des États rattachés à l'Afrique de l'Ouest et au Sahel, plus ou moins hérités d'une administration coloniale marquée par le diptyque Afrique-Occidentale française (AOF)-Afrique-Équatoriale française (AEF).

L'Afrique du Nord est constituée de trois pays présentant une assez grande homogénéité géographique et historique auxquels s'ajoutent la Mauritanie au Sud et la Libye à l'Est dans la conception unitaire du Grand Maghreb. Pour le sud du Sahara, prévaut un découpage qui, si l'on excepte l'Afrique australe, se décline d'Ouest en Est : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique orientale, la Corne de l'Afrique constituant une entité distincte.

1. Le qualificatif de subsaharienne montre l'appréhension du Sahara comme une coupure ou pont entre deux Afriques, tandis que l'expression Afrique noire renvoie à un peuplement subsaharien différent de celui l'Afrique du Nord, composante du monde arabe.

2. La région MENA comporte des États arabes africains et asiatiques, mais aussi des États non arabes (Israël, Turquie, Iran)

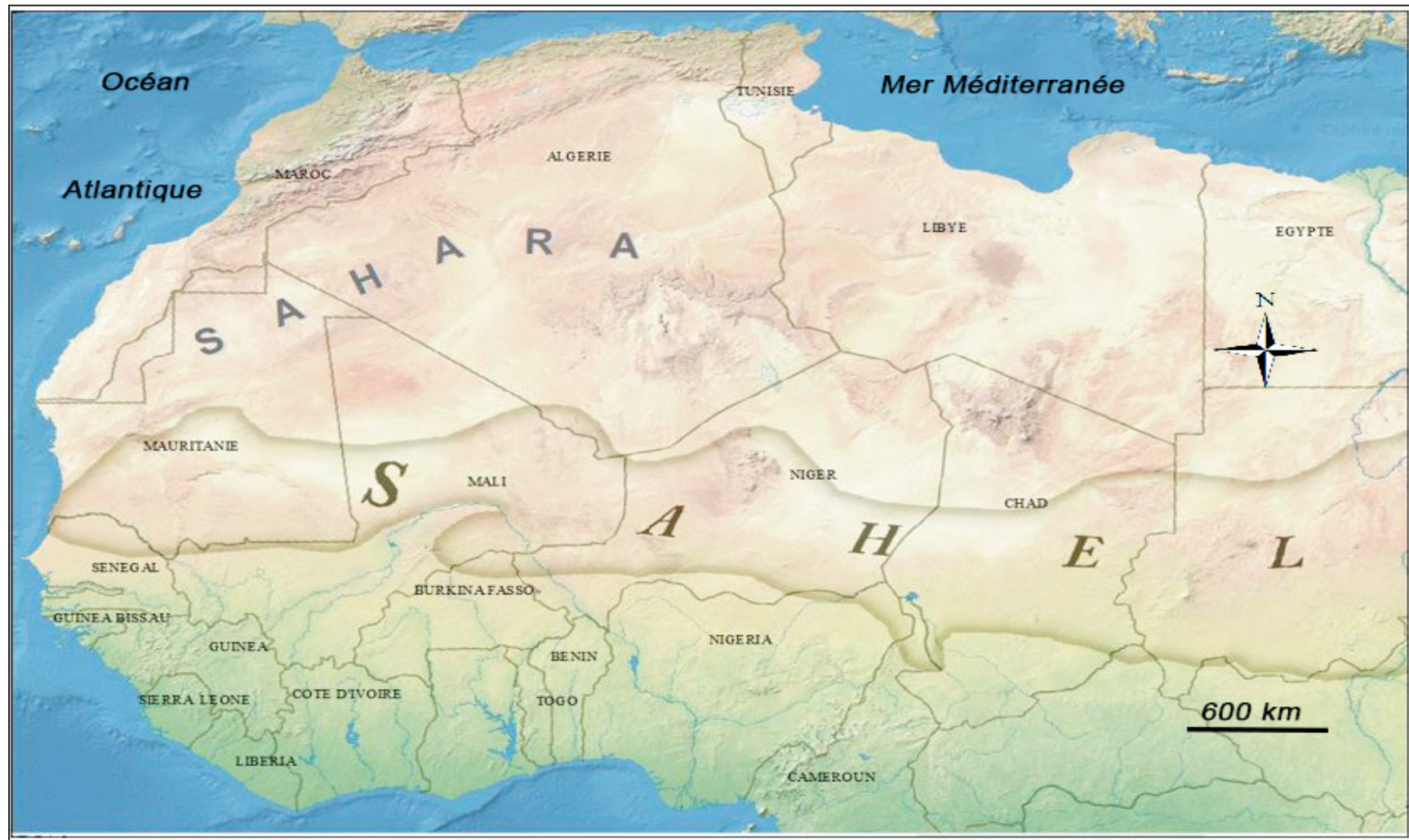
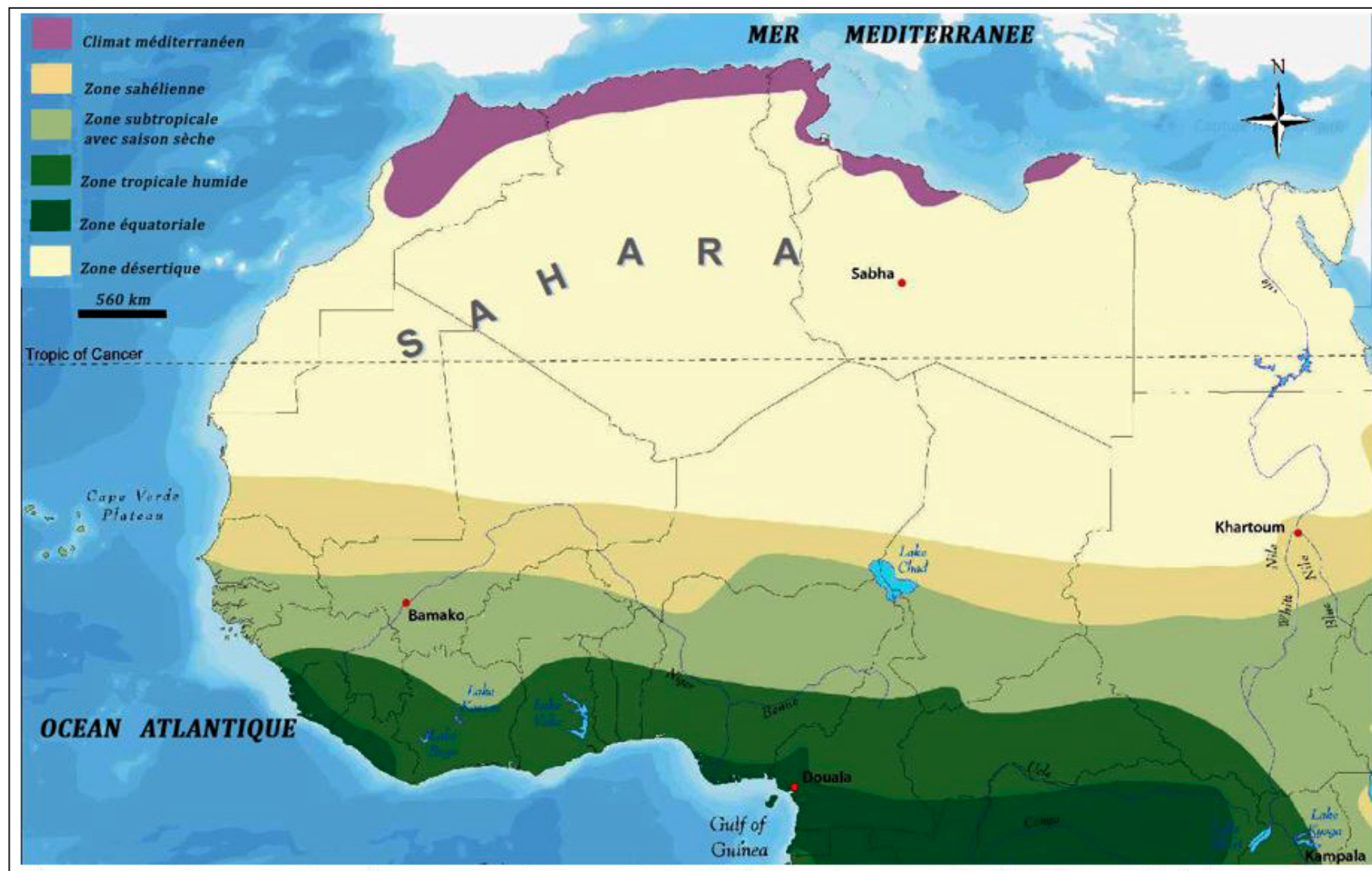


Figure. 1. Carte opposant les deux versants du Sahara (Source. USGS. Physical Geography of West Africa)



2. Milieux physiques et installation humaine

L'histoire de l'humanité a toujours été profondément marquée par son environnement naturel : l'évolution de l'homme peut être interprétée comme une lutte pour se libérer des contraintes de cet environnement en vue de le contrôler et de le dominer. Cependant, les caractéristiques de la configuration des reliefs et la remarquable zonalité climatique sont autant de marqueurs qui ont pu gêner ou faciliter l'activité humaine sans jamais en déterminer le développement.

2. 1. Des reliefs contraignants mais accessibles

L'ensemble Maghreb-Afrique subsaharienne est marqué par un compartimentage des reliefs allant du Nord vers le Sud dont la plus grande partie est occupée par le Sahara (8,5 millions de km²). Au Nord, les montagnes jeunes des chaînes atlasiques culminent à des altitudes supérieures à 3000m (Jbel Toubkal au Maroc, 4165m), constituent une rupture orographique, climatique et démographique franche entre les deux unités de l'ensemble. Le Sud du Sahara est composé essentiellement de reliefs anciens apparentés au socle africain. Le relief sahélien présente une topographie assez plane et monotone, comprise essentiellement entre 100 et 400 mètres d'altitude.

L'évolution de ces reliefs est marquée par la tectonique et les variations climatiques dont les plus remarquables et les plus rapides sont celles du Quaternaire, responsables de l'existence du Sahara. La présence, dans ce dernier, de nombreux vestiges lithiques et des fossiles d'une faune de type équatorial prouve la manifestation ancienne d'un climat humide favorable à l'établissement des hommes. Durant des millénaires, le Sahara humide a constitué l'un des plus anciens foyers de peuplement du monde. La présence de nombreuses gravures et peintures rupestres, associées en d'autres lieux à une industrie lithique de forme évoluée, font aujourd'hui du Sahara « *le plus vaste musée d'iconographie à l'air libre de la planète* » (Côte. 2014).

Au cours du Quaternaire, l'extension des zones climatiques actuelles, vers le Nord ou vers le Sud, a été consécutive à l'augmentation ou à la raréfaction des pluies. Aujourd'hui encore, un hiver pluvieux peut transformer les cuvettes désertiques en lacs et favoriser la vie. Depuis la Protohistoire, correspondant approximativement au Néolithique récent, le Sahara est entré dans une phase de sécheresse qui se prolonge à nos jours (Camps. 1990).

Le Sahara, immense filtre continental avec la frange montagneuse des Atlas dissocie le sort de la zone méditerranéenne de celui du reste du continent. Sans être un mur étanche, surtout durant la Préhistoire, cette puissance écologique a pesé lourdement sur le destin africain dans tous les domaines. Il a été sillonné par des routes caravanières depuis de longs siècles, mettant en connexion la Méditerranée et l'Afrique. Ainsi, les échanges de toutes sortes entre les deux civilisations ont toujours été maintenus, parfois contrariés, mais non interrompus. Soumis aux aléas

d'une aventure géologique et climatique des lieux, les hommes du désert ont essayé vers des régions plus clémentes quand sévissait la sécheresse ou se sont adaptés au genre de vie nomade pour survivre.

Actuellement, cet espace constitue sans doute l'un des enjeux majeurs de la géopolitique africaine et internationale pour l'édification d'une intégration régionale africaine, en vue d'instaurer une vision nouvelle de coopération vitale autour du Sahara.

2. 2. Des milieux bioclimatiques déterminants

Tous les auteurs s'accordent à considérer que jusqu'à nos jours, l'habitant de l'Afrique est demeuré l'esclave du climat. En effet, le climat et le relief combinent leurs effets pour déterminer de grands ensembles régionaux individualisés par leur hydrologie, leurs caractéristiques pédologiques et leurs paysages botaniques (figure. 2). Les sociétés africaines ont profité de la complémentarité des zones climatiques pour établir entre elles les courants d'échanges les plus anciens et les plus vigoureux.

Le plus caractéristique du climat de l'Afrique est l'instabilité du rythme et de la quantité des précipitations d'une année sur l'autre. Le tiers septentrional de l'Afrique souffre d'un déficit hydrique : saisonnier dans les territoires au climat méditerranéen et permanent au Sahara et au Sahel. Des conditions de grande sécheresse se sont produites au cours des temps historiques, dont les plus récentes : 1909-1913, 1940-1944, 1969-1973, 1983-1985. Elles ont eu des incidences graves sur la sécurité alimentaire, la distribution spatiale et l'intensité de la transmission du paludisme et, pour finir, la survenue de la famine. Selon le GIEC (Groupe International d'Experts sur le Climat), les températures à leur tour sont appelées à fortement augmenter (+2,7°C à 4,5°C entre 2000 et 2025).

Il reste à ajouter que la notion bioclimatique de zone saharienne et de zone sahélienne se double aujourd'hui de la notion géopolitique et géostratégique de bande saharo-sahélienne. Cette zone dont on ne saurait minimiser l'instabilité, est réduite à l'image d'une zone grise livrée au terrorisme et aux réseaux criminels et échappant au contrôle des pouvoirs centraux de vastes États (Choplin *et al*, 2013).

2. 3. Des besoins en eau ; un facteur contraignant

L'eau est l'un des principaux problèmes actuels et futurs auxquels est confrontée l'Afrique. Le changement climatique est susceptible d'imposer des contraintes supplémentaires sur la disponibilité et l'accessibilité de l'eau. Sa répartition géographique naturelle est irrégulière et la consommation d'eau ne peut y être qualifiée de durable. Les scénarios élaborés à partir de modèles climatiques (Arnell 2004), pour la projection de l'écoulement fluvial à l'horizon 2050, démontrent une diminution significative du ruissellement dans les régions septentrionales et australes de l'Afrique, mais prévoient une augmentation dans les régions orientales et dans

certaines parties semi-arides de l'Afrique subsaharienne. Un tiers de la population africaine vit dans des régions exposées à la sécheresse et reste vulnérable à ses incidences (Forum mondial de l'eau, 2000). Cet état de fait a contribué à la migration, au déplacement des populations et à l'effondrement de cultures anciennes.

La gestion durable de l'eau est donc au cœur des problématiques de développement du continent africain. Une estimation indique une augmentation de la proportion de la population africaine qui pourrait être confrontée à un stress hydrique et à une hausse de la pénurie d'eau, passant de 47% en 2000 à 65 % en 2025 (Ashton, 2007). Cela pourrait engendrer des conflits liés à l'eau, en particulier dans les régions arides et semi-arides.

Or toute incidence du changement climatique sur la production de la biomasse aurait également un impact sur la disponibilité en énergie provenant du bois de chauffage. L'accès à l'énergie est fortement restreint en Afrique subsaharienne : 51% de la population urbaine et seulement 8% de la population rurale a accès à l'électricité, contre 99% et 80% des mêmes populations en Afrique du Nord (Mendelsohn *et al.*, 2000b).

Le gradient d'aridité, corrigé par les possibilités d'accès aux ressources de surface et de nappes souterraines donne à l'espace considéré dans ce travail sa trame physique fondamentale, conditionnant les activités agricoles, pastorales et la vie de relation. Localement, les sociétés africaines ont répondu de diverses façons aux contraintes et aux potentialités des milieux différenciés, selon leurs savoir-faire et leurs modes d'organisation.

2. 3. 1. Agriculture et besoins en eau

Le secteur agricole est le principal soutien des économies locales de subsistance et du produit intérieur brut (PIB) national dans certains pays de l'espace Méditerranée-Sahel. Les contributions de l'agriculture varient d'un pays à l'autre, mais des évaluations indiquent une contribution moyenne de 21% (Mendelsohn *et al.*, *ibid*). Même lorsque cette contribution est faible, le secteur peut toujours soutenir les moyens de subsistance de très larges tranches de la population. Reste que ce secteur est particulièrement sensible au climat, y compris aux périodes de variabilité climatique. Dans bien des régions de l'Afrique subsaharienne, et à un degré moindre au Maroc, les agriculteurs et les éleveurs doivent également faire face à d'autres problèmes liés aux ressources naturelles tels que la fertilité médiocre du sol, la présence de parasites, des maladies des cultures et un manque d'accès aux engrais et aux semences améliorées. Ces problèmes sont généralement aggravés par les périodes de sécheresse prolongée et par les crues (Stige *et al.*, 2010).

Au Maroc, l'irrigation permet de créer des espaces cultivés, d'intensifier les cultures, d'implanter des cultures pérennes (arboriculture et agrumes). Elle est un des moyens de répondre aux besoins d'une population en forte croissance, mais aussi de procurer des ressources à l'exportation. La construction de barrages desti-

nés à l'irrigation a permis d'atténuer les irrégularités extrêmes des débits des cours d'eau des montagnes, et la modernisation de l'agriculture par la voie d'une intensification fondée sur la maîtrise de l'eau et la transformation des structures agraires.

L'espace saharo-sahélien par contre, n'est parcouru sur ses bordures que par des fleuves allogènes prenant leurs sources dans les châteaux d'eau tropicaux bien arrosés des hautes terres de la dorsale guinéenne pour le Niger et le Sénégal et des reliefs centrafricains pour le Chari, principal tributaire du lac Tchad. Les conditions topographiques et hydrologiques sont moins favorables à la réalisation de grands aménagements hydro-agricoles. Seule la vallée du Sénégal a fait l'objet d'équipements importants : barrage de Diama en aval, destiné à empêcher les remontées d'eau salée et le barrage hydroélectrique de Diamantali au Mali, entré en service en 2001. Les objectifs d'irrigation n'ont été que très partiellement atteints, mais l'eau du fleuve répond à de nouveaux usages : depuis 2011 elle approvisionne Nouakchott via une canalisation souterraine. Au Mali, dans le delta intérieur du Niger, les usages traditionnels de l'espace, rythmés par l'alternance crue/décru, cohabitent avec des projets d'aménagement initiés par l'Office du Niger (créé en 1932). Un vaste projet d'irrigation de 100 000 hectares qui devait être financé par la Libye s'est enrayé avec la disparition de Kadhafi (Club du Sahel. 2008).

Entre milieux sahariens, où aucune culture n'est possible sans irrigation, et milieux soudanais, d'agriculture pluviale, le Sahel concentre toutes les fragilités des espaces de transition. Partout, l'accroissement des densités exacerbe les conflits entre populations en concurrence pour l'accès aux ressources vitales, la terre et l'eau (Bisson. 2003, Cote. 2014).

Indispensable pour les activités agricoles, l'eau doit répondre à la demande d'une population en forte croissance et de plus en plus urbanisée : entre 1950 et 2015, la population urbaine d'Afrique du Nord est passée de 12 à 82 millions d'habitants, celle du Sahel de moins de 2 millions à près de 40 millions. À la consommation urbaine s'ajoutent les besoins de l'industrie extractive et ceux du tourisme, si bien qu'il n'est pas sûr que les nouvelles ressources en eau suffisent à l'extension des cultures irriguées (Bisson. *ibid*).

Le nomadisme pastoral, une adaptation spatio-temporelle traditionnelle aux environnements arides, est quant à lui en déclin, puisqu'étroitement dépendant des possibilités d'abreuvement des troupeaux et des pâturages saisonniers. On observe un glissement des troupeaux sur les deux rives du Sahara vers les zones mieux dotées, mais où les éleveurs entrent en compétition foncière avec les agriculteurs sédentaires, lorsqu'ils ne changent pas d'activité comme cela est remarquable

depuis la fin du siècle dernier, où des familles d'éleveurs se sont transformés dans le trafic illicite et les passages de migrants transfrontaliers.

3. Des dynamiques démographiques contrastées

L'originalité de l'Afrique demeure centrée sur ses hommes. Pendant des siècles, et peut-être des millénaires, le continent africain est demeuré peu peuplé, et cela jusqu'à une période très récente. Dès les années 1970, une rupture s'est opérée avec une croissance démographique surprenante propulsant le continent au seuil du milliard d'habitant en 2007 (Cote, *ibid*).

La géographie de l'ensemble Maghreb-Afrique subsaharienne est d'abord celle des contrastes de peuplement (Figure. 3). Toutefois, la répartition de la population reflète la zonation bioclimatique latitudinale et se calque sur les ressources en eau de part et d'autre du Sahara. Au nord, le Maroc rassemble quelques 34 millions d'habitants (Res. HCP. 2014). Au sud, les États subsahariens totalisent environ 125 millions d'habitants du Sénégal à l'Ouest au Soudan à l'Est (Club du Sahel. 2016). Entre les deux régions, le Sahara est un immense espace (2000 km) au peuplement sporadique, souvent considéré comme « vide ».

Au Maroc, la transition démographique est en voie d'achèvement : le nombre d'enfants par femme, encore supérieur à 7 au début des années 1960, a chuté à 2,5 au début du XXI^e siècle. Dans les pays subsahariens par contre, la première phase de la transition démographique, a bien eu lieu, mais la fécondité reste à un niveau très élevé. Le Niger bat tous les records mondiaux avec 7,3 enfants par femme sur la période 2010-2015, suivi par le Tchad et le Mali (plus de 6 enfants). D'ailleurs, l'Afrique subsaharienne reste la grande région du monde dont la population croît à un taux supérieur à 2,5% par an ; où la natalité est la moins contrôlée, soulignant le lien entre pauvreté et fécondité élevée. Corrélativement, elle compte parmi les plus pauvres du monde ; « *la table du pauvre est maigre, mais le lit de la misère est fécond* » rappelait Josué de Castro lors de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Stockholm en 1972. Nulle part ailleurs, la pression à la mobilité, dans tous les sens du terme, n'est aussi importante (Leridon, 2015). Ainsi, la densité moyenne n'a en réalité guère de signification tant la répartition des hommes est contrastée entre espaces de concentration et espaces

de vacuité. La répartition des hommes est contrastée entre espaces de concentration et espaces de vacuité.

Le classement selon l'IDH (Indice de Développement Humain) confirme le contraste entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne : le Maroc occupe le 123^e rang, le Niger le 187^e et dernier (tableau. 1).

Tableau. 1. Rang des Etats selon leur IDH en 2015. (Source: Club du Sahel, 2016)			
Développement moyen		Développement faible	
Algérie	83	Mauritanie	157
Tunisie	97	Sénégal	162
Egypte	102	Soudan	165
Maroc	123	Mali	175
		Burkina Fasso	185
		Tchad	186
		Niger	187

Le différentiel de l'espérance de vie à la naissance, expression des écarts de développement, distingue le Maroc (75 ans) et les pays subsahariens (65 ans au Sénégal et 51 ans au Tchad). Ces écarts s'expliquent en grande partie par la différence entre les taux de mortalité infantile (entre 21 pour mille au Maroc contre 33 pour mille au Sénégal et jusqu'à 95 au Tchad). Dans le groupe des pays sahéliens, la mortalité infantile et juvénile a beaucoup baissé au cours des dernières décennies : au début des années 1990 la mortalité juvénile (enfants de moins de cinq ans) était encore de 300 pour mille au Niger, de 200 et plus au Mali et au Tchad. Des progrès sont encore à venir en matière de système de soins, de protection maternelle et infantile, d'hygiène, de lutte contre les endémies (au premier rang desquelles le paludisme) ou contre les épidémies comme la rougeole ou la méningite favorisée par les poussières transportées par l'harmattan (Cote, 2014).

La prise en compte des dynamiques de population est d'autant plus indispensable que ces dernières sont sans doute parmi les plus puissantes que l'humanité ait connues au cours de son histoire. Les projections, à l'échelle d'une génération, laissent entrevoir l'ampleur des efforts que les pays de la région devront consentir en matière d'éducation, d'accès à la santé et d'emplois laissent entrevoir l'ampleur des efforts que les pays de la région devront consentir en matière

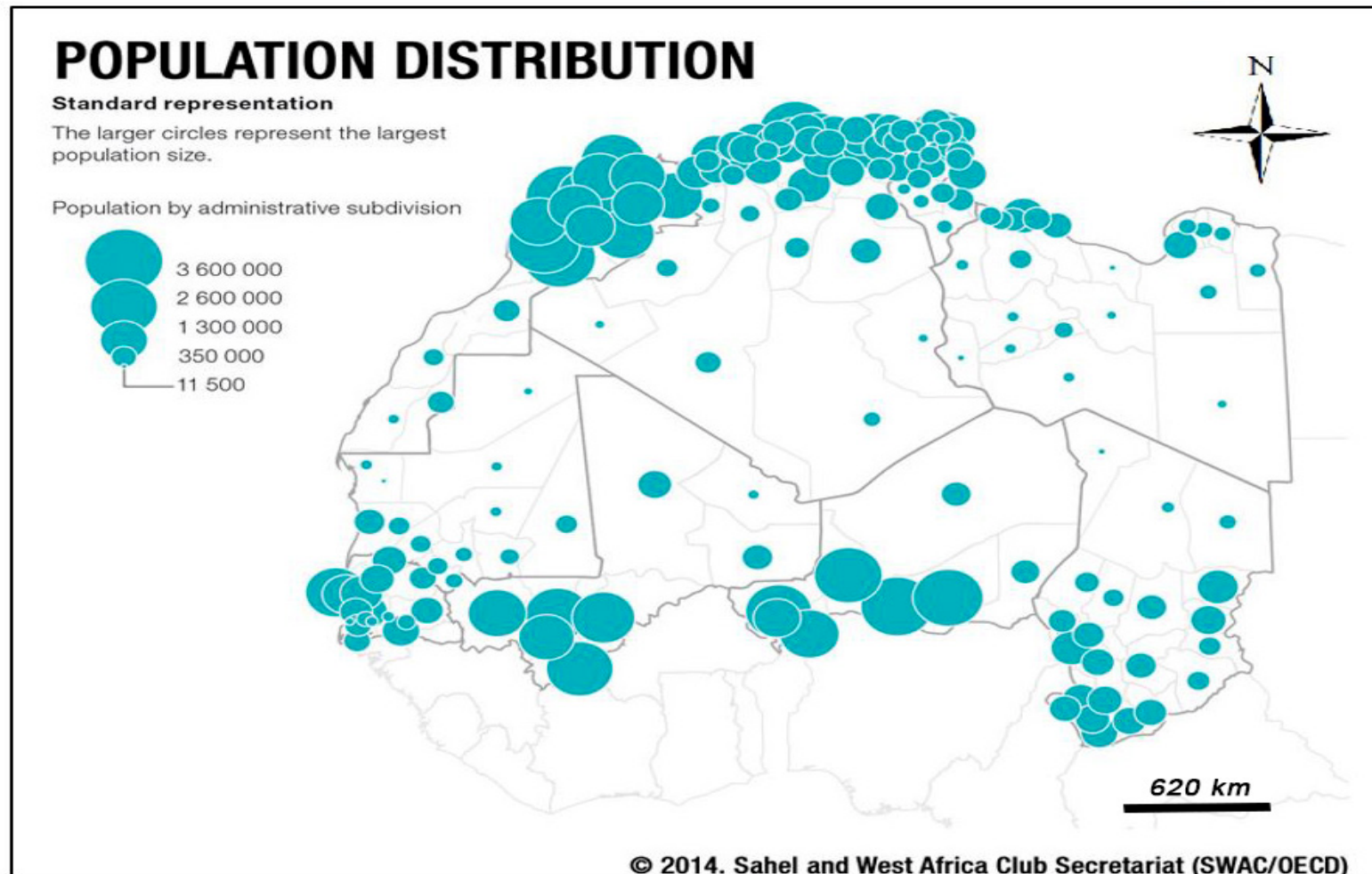


Figure. 3. Contraste du peuplement de part et d'autre du Sahara

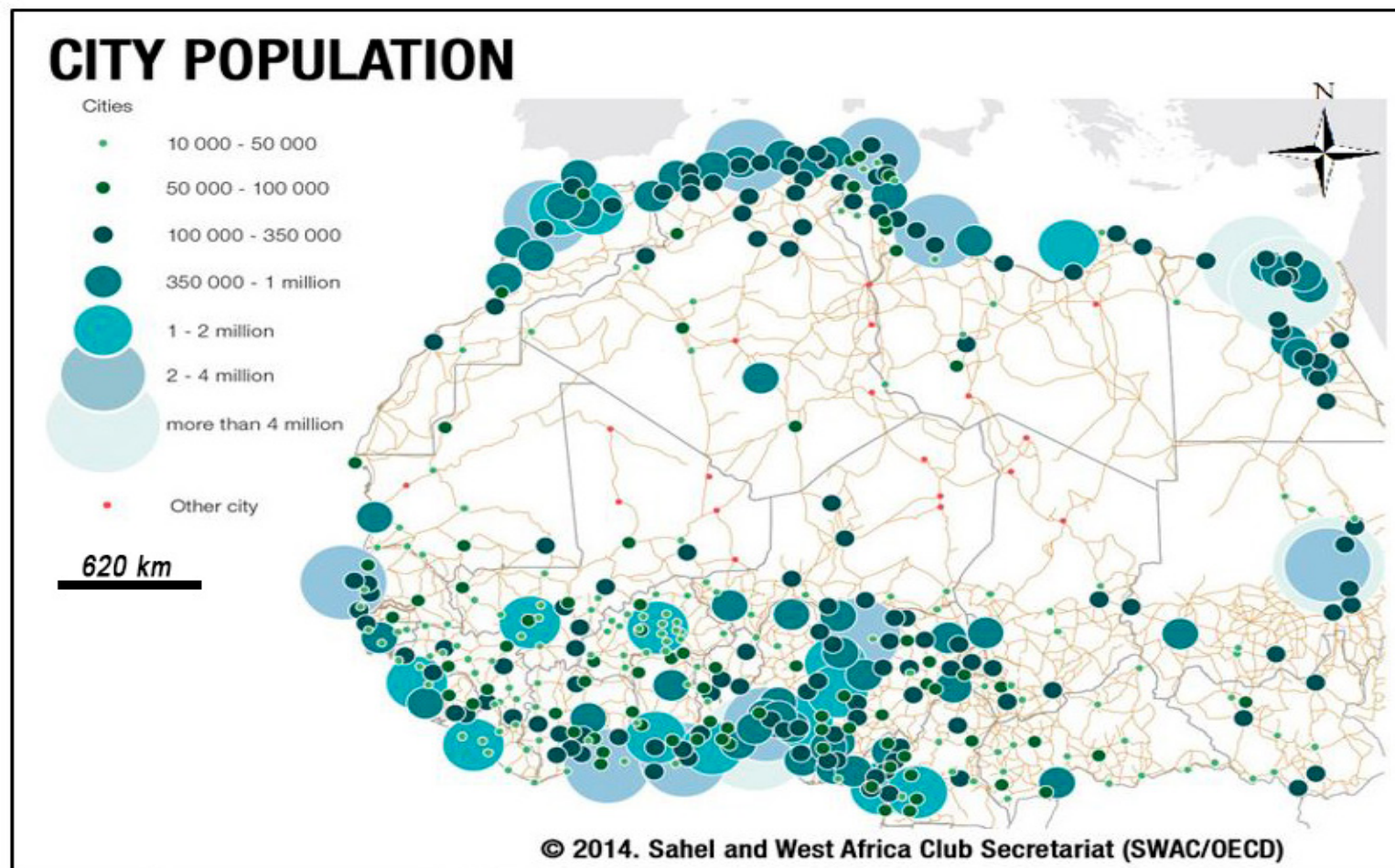


Figure. 4. Population et urbanisation de part et d'autre du Sahara

d'éducation, d'accès à la santé et d'emplois des efforts que les pays de la région devront consentir en matière d'éducation, d'accès à la santé et d'emplois.

Elles indiquent que les recompositions du peuplement ne sont pas achevées, loin s'en faut, car la mobilité de la population est le corollaire d'une forte croissance démographique. Le tableau. 2 donne une idée sur l'évolution de la population dans les pays des deux versants du Sahara et les projections pour 2050.

Tableau. 2. Évolution et projection de la population sur un siècle (en milliers d'habitants source: Nations Unies. 2019)			
	1950	2015	2050
Afrique du Nord	44 200	187 100	281 000
Maroc	9 000	34 400	43 700
Algérie	8 900	39 700	56 500
Tunisie	3 600	11 200	13 500
Libye	1 100	6 300	8 300
Egypte	20 900	91 500	151 000
Mauritanie	700	4 000	8 000
États subsahariens	22 200	124 800	308 000
Burkina Fasso	4 300	18 000	43 000
Mali	4 700	17 600	45 000
Niger	2 500	19 300	69 000
Sénégal	2 500	15 100	36 000
Tchad	2 500	14 000	15 000
Total	66 400	311 300	589 000

La démographie oblige à penser l'espace dans un ensemble inéluctablement solidaire, au sein duquel les pays maghrébins, sahariens et sahéliens participent d'une même et unique chaîne de mobilité.

Les jeunes de moins de quinze ans représentent aujourd'hui 30 % en moyenne de la population du Maghreb, contre 45 et 50% de la population des pays subsahariens (16% en Europe). L'alphabétisation a partout progressé, réduisant partiellement le différentiel entre hommes et femmes. Au Maghreb, le taux d'alphabétisme des adultes (plus de 15 ans) se situe entre 80 et 90% pour les hommes, 60 et 75% pour les femmes. C'est beaucoup moins pour les pays au sud du Sahara : respectivement 70% et 47% pour le Sénégal, mais seulement 27% et 11% pour le Niger.

Ici les populations sont très en retard comparées à celles du Maghreb, mais pour les unes comme pour les autres la scolarisation, malgré d'incontestables progrès, reste souvent en trompe l'œil : le nombre de diplômés chômeurs témoigne d'une inadéquation entre formation et emploi. Le dividende démographique ne jouera que si les jeunes sont bien formés et «employables» comme ce fut le cas de l'Extrême-Asie, qui a fondé son développement sur le capital humain et la formation des hommes.

3. 1. Les défis de la transition démographique.

La réalité démographique de l'Afrique est celle d'un continent en pleine transition démographique tardive par rapport à d'autres régions du monde. Le rapport de l'ONU sur les tendances démographiques, publié en juin 2017, prévoit une augmentation de 30% de la population mondiale à l'horizon 2050 (elle atteindra alors le chiffre de 10 milliards d'individus contre 7,55 milliards aujourd'hui) et c'est en Afrique que la progression démographique sera la plus importante. D'une population totale d'environ 1,2 milliards de personnes en 2017, elle passera à 2,47 milliards en 2050³. Les conséquences de cette dynamique démographique sont multiples et sont à l'origine des grands défis qui attendent l'Afrique, en matière : d'urbanisation, de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau, de lutte contre la pauvreté et la planification des services publics, mais les plus incidents restent les défis de l'emploi et de la migration.

3. 1. 1. La présence de la jeunesse et la question de l'emploi

L'un des défis majeurs auquel sera confrontée le continent africain dans l'avenir proche et qui déterminera dans une certaine mesure tous les autres, concerne l'emploi et la jeunesse. Des 480 millions de jeunes entre 15 et 30 ans actuellement en Afrique, on passera à 780 millions en 2050, c'est-à-dire une augmentation de près de 9 millions par année. L'Afrique en général, et l'Afrique subsaharienne en particulier, présente les proportions les plus élevées du monde de jeunes entre 15 et 34 ans, soit un taux de 60% de la population en âge de travailler. Notons que 65% environ de la population de l'Afrique subsaharienne est encore rurale.

Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (2017), parmi les 230 millions de jeunes africains entre 15 et 24 ans, 40% d'entre eux (soit plus de 90 millions) sont dans une situation d'exclusion, n'exerçant aucun emploi et ne bénéficiant d'aucun programme d'éducation ou de formation ; et environ 15 millions sont au chômage, alors que le reste sont des jeunes inactifs qui ont abandonné le système éducatif. Et parmi ceux qui travaillent, la majorité sont dans le secteur informel ou entretiennent des petits emplois avec des salaires très bas. Selon le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de la Banque africaine de déve-

3. Les derniers calculs de l'ONU effectués en 2017 montrent que la pression démographique sur le continent africain reste forte : de 100 millions d'habitants en 1900, la population du continent est passée à environ 275 millions dans les années 1950-1960, puis à 640 millions en 1990 et à 1,2 milliard en 2016 ; l'Afrique subsaharienne à elle-seule compte 970 millions.

loppement (2017), plus de 70% des jeunes africains en moyenne vivent avec moins de 2 dollars par jour, qui est le seuil de pauvreté défini à l'échelle internationale.

Il ressort ainsi que l'accroissement rapide de la population (+2.5% en 2010 et 2% jusqu'en 2050) et l'accès à l'éducation, de plus en plus amélioré en Afrique subsaharienne, exercent une pression démographique et créent des tensions sur le marché du travail qui incitent à migrer, tout en déterminant les mouvements migratoires dans la région et vers l'extérieur. À ces caractéristiques s'ajoutent l'instabilité politique, l'aggravation des conflits ethniques, la persistance des difficultés économiques, la pauvreté et la dégradation de l'environnement ; autant de défis qui font de l'Afrique subsaharienne une région où la population est très mobile.

4. L'urbanisme : mutations des villes et des campagnes

S'il est vrai que l'existence des villes est un phénomène très ancien en Afrique, c'est néanmoins la colonisation qui leur a imprimé le caractère qu'elles connaissent encore de nos jours. Les grandes villes actuelles ont été fondées dans des sites choisis en fonction de considérations liées aux besoins de la colonisation. Le modèle colonial, sous prétexte d'hygiénisme, a accentué le caractère ségrégatif de l'habitat et des quartiers des villes africaines et il a imposé sa trame qui persiste aujourd'hui dans la plupart des agglomérations (Massaih et al, 1988).

Les villes, d'origine et d'ancienneté différentes, sont plus nombreuses et plus peuplées au Nord qu'au Sud du Sahara. Les taux d'urbanisation diffèrent notablement d'un État à l'autre ; les systèmes urbains sont inégalement structurés et les villes sont inégalement réparties au sein des espaces nationaux⁴. Mais tout l'espace considéré connaît, à des rythmes différenciés, une forte croissance urbaine, démographique et spatiale, qui ont un impact majeur sur les sociétés.

Le Maroc est bien plus urbanisé que l'Afrique subsaharienne. L'Afrique de l'Ouest côtière, caractérisée par une concentration dans certaines villes portuaires, est aussi assez fortement urbanisée (figure. 4). À l'opposé, le Sahel, la face orientale de l'Afrique et la zone australe le sont nettement moins. Cependant, partout la croissance de la population urbaine est plus élevée que la croissance naturelle (naissances et décès), plus particulièrement celles des grandes capitales. La croissance démographique naturelle contribue plus que les migrations.

Les études d'histoire urbaine ont souvent insisté sur le développement des villes littorales dans le contexte d'économies coloniales extraverties. Ainsi l'étude des façades littorales de la Méditerranée et de l'océan Atlantique montre leur effet

4. L'approche de l'urbanisation bute également sur la définition de la ville. La plupart des pays subsahariens retiennent une taille minimale en général très basse (5000, voire 2000 habitants), ou bien dressent une liste des localités considérées comme urbaines, sans qu'il soit toujours possible de connaître les critères de choix. La plupart de ces critères ont pour inconvénient majeur de considérer comme urbains de gros villages. Le critère de taille est certainement le moins mauvais à condition de s'en tenir à un minimum acceptable (20 000 voire 50 000 habitants). Cette diversité de critères rend difficile toute comparaison internationale.

attractif sans cesse croissant. Elles participent du courant mondial de littoralisation qui se traduit par la concentration de populations et l'éclatement des dispositifs de transport et des équipements portuaires. En témoigne l'émergence du pôle portuaire Tanger-Med sur le grand passage qu'est le détroit de Gibraltar. La mise en tourisme, particulièrement importante au Maroc, accentue un mouvement de fond porté par la mondialisation des échanges favorisant les interfaces littorales.

4. 1. Conséquences de l'urbanisation

L'urbanisation est un phénomène universel qui a connu une accélération particulière en Afrique subsaharienne. Cette croissance forte s'est faite dans un contexte économique particulier marqué, ces deux dernières décennies, par des politiques de rigueur. Les effets des programmes d'ajustement structurel (PAS) ont certainement amplifié les mutations concernant les structures et les comportements démographiques, ainsi que l'évolution des structures familiales. L'ampleur de la diminution des revenus risque de rendre inopérantes les régulations sociales opérées jusqu'à présent par les réseaux sociaux de solidarité.

Dans les villes, la paupérisation s'accroît, même si parfois l'intense circulation des biens et des hommes en atténue la rigueur. Les modes de solidarité, qui constituent encore la soupape de sécurité face à la faillite de certains États, s'essouffent et ne serviront plus longtemps encore d'amortisseur aux conséquences de la crise. Le désengagement de l'État a des effets directs sur les services publics. L'éducation subit de plein fouet les conséquences de la crise alors qu'elle constitue un des moteurs des transformations sociales.

La situation des migrants, à l'intérieur d'un État ou à l'extérieur, est paradoxale. D'une part, ils sont confrontés à des risques de marginalisation et d'exclusion dans les villes, bien que souvent le dynamisme de leurs réseaux sociaux leur permette d'accéder plus rapidement à certaines ressources urbaines (l'emploi ou le logement), d'autre part, ils constituent, à leur lieu d'origine, une soupape à la crise grâce à leurs envois de fonds et sont vecteurs de changements sociaux.

En dépit de ces forces de fragmentation dans l'espace Maroc-Afrique subsaharienne, malgré l'expansion des villes, malgré les mutations sociales et les évolutions culturelles, malgré une exposition croissante aux influences extérieures, le socle de la civilisation des pays reste, plus ou moins, ancré dans le monde rural. Les groupes sociaux urbains s'y reconnaissent encore majoritairement, les solidarités familiales perdurent, de même que la référence au village, au terroir, à ses traditions.

On comprend que ces conditions puissent susciter des inquiétudes concernant l'accroissement de la pauvreté et les tensions et crises sociales. Quoi qu'il en

soit, le « défi du nombre » doit être placé au cœur de la réflexion prospective pour l'ensemble de l'espace d'étude.

5. Rente migratoire

Dans beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne, l'apport de la diaspora l'emporte sur l'aide publique au développement (APD), toujours en deçà des promesses. Les pays d'Afrique du Nord restent de loin les principaux bénéficiaires de la « rente migratoire », avec un montant annuel de l'ordre de 30 milliards de dollars, pour moins de 4 milliards pour l'ensemble des États sahéliens. La comparaison avec le montant des flux d'aide met en évidence l'importance des apports de la migration. En Afrique du Nord, l'aide totale s'élève à 4,6 milliards de dollars, moins du sixième des apports des migrants. Pour les États sahéliens, le montant de l'aide, 5,8 milliards de dollars, est au contraire supérieur aux remises (Club du Sahel. 2016).

En pourcentages, les transferts financiers constituent un apport très important ; pour exemple : l'argent des migrants représente 7% de celui du Maroc, 6% de celui du Mali. Dans ce dernier pays, le cumul des remises et de l'aide atteint 14% du PIB (Club du Sahel. 2016).

À ce panorama il faut aussi ajouter les rentes illicites, par définition difficiles à quantifier mais qui prospèrent à la faveur de l'insécurité et des difficultés de surveillance des immensités du Sahara : les routes sahariennes sont aujourd'hui des routes de la drogue qui transite des rivages du golfe de Guinée à ceux de la Méditerranée pour gagner l'Europe.

Les rentes, dans leur grande diversité, ne sont pas toutes de même nature, mais toutes participent à une redistribution des ressources monétaires qui irriguent le corps social, permettant la survie des uns, l'enrichissement de quelques autres. Toutefois, cette redistribution s'effectue sans que les forces productives soient réellement mobilisées, quelles que soient les options « socialistes » ou « capitalistes » des États.

Chapitre. 4. Le Maroc et l'Afrique subsaharienne : une histoire partagée

1. Introduction

On présentait souvent le Sahara comme un espace impénétrable qui rendait impossible des brassages d'ethnies et de peuples, des échanges de biens, de croyances, de mœurs et d'idées, entre les sociétés constituées de part et d'autre.

Il n'est pas invraisemblable d'admettre que, dès l'âge de la pierre, les échanges entre l'Europe et l'Afrique via le Sahara se sont effectués par le Maroc, disent les savants des disciplines naturalistes. Les installations humaines, caractérisées par des ruptures chronologiques considérables, ont révélé un métissage prouvé anthropologiquement dès le paléolithique supérieur (Camps, 1997). Et pendant des siècles, la civilisation musulmane associa étroitement l'Europe du Sud et l'Afrique au sud du Sahara, assurant à la terre marocaine le nom de « Terre du Passage », sur laquelle des échanges fructueux ont façonné la civilisation du pays et permis le brassage de sa culture dont les traces et les témoignages persistent encore de nos jours.

Le Sahara, en tant qu'espace désertique et de transition, a toujours constitué un obstacle naturel mais courageusement surmonté par les hommes des deux versants. La réalisation des voies de communications a dû tenir compte des impératifs du milieu désertique : l'aridité progressive du climat avec, pour conséquence, le problème de l'approvisionnement en eau ; un relief qui pouvait faciliter le tracé des itinéraires et enfin la situation géographique des grands centres commerciaux où s'effectuaient les échanges.

L'histoire du versant nord-saharien a été davantage liée à celle du bassin méditerranéen que ne l'a été l'histoire de l'Afrique subsaharienne, mais il est largement reconnu aujourd'hui que les civilisations des deux versants du Sahara, à travers la variété des langues et des cultures, forment, à des degrés divers, les versants historiques d'un ensemble de peuples et de sociétés qu'unissent des liens séculaires (M'Bow, 2008)¹.

Les populations des deux rives fondent des centres commerciaux dont la fonction consiste à recevoir des produits pour les acheminer vers d'autres métropoles. On peut dire qu'ils font la liaison avec le monde des nomades et celui des sédentaires ; ce sont des *hubs* caravaniers. Soumis aux fluctuations des marchés, aux

1. Directeur général de l'Unesco. Préface du livre « Histoire de l'Afrique ».

changements politiques qui affectent les régions qu'elles administrent ; ces centres ont connu des fortunes diverses.

Ce chapitre se veut une présentation succincte de la fragmentation lente puis accélérée de l'espace Maroc-Afrique subsaharienne, de son histoire ancienne à son histoire récente. Il montre en même temps la permanence et la solidarité des sociétés africaines, au Nord et au Sud du Sahara, qui ont toujours organisé leur espace pour assurer les échanges grâce à de puissants réseaux marchands.

Comment se fait-il que nous ayons aujourd'hui tendance à négliger les effets de cette attraction africaine qui emplit l'histoire du Maroc ? Or depuis longtemps déjà, l'histoire a comme modifié la géographie. L'Islam a bouleversé les relations naturelles. C'est lui qui a, en quelque sorte, élargi la *Oumma* (nation) musulmane vers le Sud du Sahara et rapproché les peuples africains du Nord et du Sud de cette charnière naturelle. Cette histoire ancienne repose pendant des siècles sur l'émergence puis l'effacement de royaumes et d'empires liés à l'exploitation et au commerce du sel et de l'or², marqués par la pénétration arabe porteuse de l'Islam et de l'organisation du commerce lointain.

2. La dimension africaine du Maroc.

Le Maroc est étroitement soudé au continent africain dont il constitue l'angle Nord-Ouest. Sa montagne atlasique a toujours constitué une barrière, par son relief élevé et tourmenté, dressant son puissant rempart contre les intrusions du climat désertique et des populations sahariennes. Et cependant on ne comprend rien à l'histoire du Maroc, si l'on n'a sans cesse présents à l'esprit les échanges qui se sont effectués par là.

La physionomie géographique du Maroc résulte du mélange ou du heurt, sur son territoire, des caractères méditerranéens et africains, aux points de vue de la structure du sol et du climat, avec toutes leurs conséquences sur l'eau et sur les plantes, mais aussi des civilisations. Sur un espace relativement restreint s'opère réellement le contact de deux mondes ; l'opposition est naturellement édifiante entre le Nord plus méditerranéen et le Sud nettement africain.

De tous les pays de la Méditerranée du Sud, l'hétérogénéité des populations du Maroc se manifeste tout au long de son histoire et constitue un élément fondamental de son identité culturelle. La présence africaine, comme celle reconnue des autres « communautés » qui se sont installées sur son sol depuis les époques

2. L'Afrique subsaharienne a donné naissance, dans les siècles correspondant au Moyen Âge européen, à des civilisations brillantes et originales. L'empire du Mali (XII-XIV^{ème} siècle) a été, par exemple, un État réputé jusqu'en Europe, surtout à son apogée lors du règne du célèbre Kankan Moussa, représenté à l'égal d'un roi européen sur un portulan de 1375. De fondation légendaire, toujours chanté par les griots actuels, cet empire a fondé sa puissance sur le contrôle du commerce de l'or et des grandes villes du négoce transsaharien, dominé un gigantesque territoire (de l'Atlantique à l'est du Niger actuel), et développé une civilisation brillante attirant lettrés, juristes et savants (M'Bow, ibid).

reculées, est un des éléments ethniques le plus anciens. Le Maroc a toujours été une terre de rencontre et de passage des grands courants culturels, mais aussi une terre d'affrontement entre les races et les civilisations, les religions et les souverainetés. Une ancienne tradition de métissage et de cohabitation communautaire est établie, encadrée dès le VIII^e siècle par l'Islam unificateur.

La valeur des relations que le Maroc doit à sa position et à ses frontières correspond aux faits les plus généraux de son histoire. Ses relations avec les pays au Sud du Sahara, avant l'arrivée des Européens, est connue par les écrits des géographes et des voyageurs arabes³, par les récits répétés par la tradition orale, par l'archéologie des sites urbains anciens, par les technologies artistiques et artisanales et leurs produits. Si les auteurs arabes médiévaux constituent une source unique pour la connaissance des espaces subsahariens, il n'en reste pas moins que ces observateurs définissent ces régions selon les concepts géographiques ou ethniques du moment (IX–X^e siècle).

Le Maroc revendique ses racines africaines et l'expression, fréquemment utilisée par Feu le Roi Hassan II dans le discours officiel, est exacte : « *Le Maroc est un arbre dont les racines plongent en Afrique et qui respire par ses feuilles en Europe* ». Ses liens particuliers entretenus avec l'Afrique de l'Ouest, ou tout du moins le Sahel, sont bien plus importants que chez les autres pays du Maghreb.

Le Maroc fut toujours beaucoup plus attirant que les autres pays du Maghreb pour les caravanes soudanaises. Les relations transsahariennes du Maroc ont une valeur aussi bien politique et culturelle que commerciale. L'image du grand guerrier, voilé, monté sur un chameau rapide a fixé le souvenir de l'expansion almoravide, comme le prestige de l'or a rendu célèbre la conquête de Tombouctou par les Saadiens. Et des faits, moins éclatants, comme l'adoption de certains types d'habitation, le métissage par importation « d'esclaves » noirs ont peut-être une valeur plus profonde. Le cas de la population noire au Maroc est significatif à cet égard : sous un climat et dans un milieu géographique très différents de ceux qui prévalaient dans leur pays subsaharien d'origine, ce groupe humain a gardé pratiquement intact son type anthropologique originel, tandis qu'en matière de langue ou de religion, il présente presque le même profil que la population Amazighe ou Arabe du pays. Les éléments anthropologiques sont donc, dans l'ensemble, sous réserve de l'influence du biotope sur l'organisme, plus stables que les données fournies par la langue et la

3. Les œuvres d'hommes comme al-Mas'ūdī (mort vers + 950), al-Bakrī (1029-1094), al-Idrīsī (1154), Yākūt (vers 1200), Abu'l-fidā' (1273-1331), al'Umarī (1301 -49), Ibn Baṭṭūṭa (1304 -1369) et Hassan Ibn Mohammad al-Wuzza'n (connu en Europe sous le nom de Léon l'Africain, vers 1494-1552) sont d'une grande importance pour la reconstruction de l'histoire de l'Afrique subsaharienne, pendant la période comprise approximativement entre le IX^e et le XV^e siècle. Cependant, les principaux développements sur l'Afrique se trouvent dans le plus important ouvrage d'Ibn Khaldoun, la Muqadima (traduction française de Vincent MONTEIL) et dans le fragment de son histoire traduit par DE SLANE sous le titre Histoire des Berbères

civilisation(Olderogger, 2008)⁴.

Trois domaines sont régulièrement mis en avant pour attester de la force de la dimension africaine du Maroc.

D'une part, les liens économiques, anciens et importants pour le Maroc médiéval, matérialisés par les routes commerciales transsahariennes, dont les commerçants, installés dans les différentes villes étapes, organisaient la venue d'or, de sel et d'esclaves depuis le Bled es Sudan (Figure. 5). Au XI^{ème} siècle, les Almoravides s'emparent du Ghana⁵ (premier des empires au Sud du Sahara, établi dès le IV^{ème} siècle qui devient au IX^{ème} siècle le principal entrepôt du commerce saharien) et convertissent les habitants à l'Islam. Dès lors, la puissance politique se déplace plus au sud et c'est l'apogée de l'empire du Mali, au début du XIV^{ème} siècle sous le règne de Moussa. Gao, de l'autre côté de la boucle du Niger et capitale du royaume de Songhay depuis le XI^{ème} siècle, lui revient la première place commerciale. C'est ici qu'arrivaient les caravanes chargées d'armes, de soies et de tissus en échange du sel, de l'or et de l'ivoire. Tombouctou qui, avec Djenné, devra son essor au développement des salines de Taghaza n'était au XII^{ème} siècle qu'un campement touareg. Elle devint vite une escale commerciale importante. À l'Ouest, Aoudaghost servait de relais aux caravanes sur la route de Sijilmassa⁶ tandis qu'à l'Est, Agades, capitale de l'Aïr, voyait son commerce se développer non seulement grâce au transport des marchandises sur l'axe nord-sud mais aussi grâce au commerce du sel arrivant des salines de Bilma et de Fachi. Selon la tradition, le rôle d'Agades (Agadez) consistait à contrôler et à protéger le trafic des caravanes en percevant une taxe sur chaque charge qui transitait. C'était une étape privilégiée entre la Tripolitaine et Gao ou Tombouctou sur la route de l'or. Au Nord-ouest, le pôle du commerce transsaharien est représenté par Sijilmassa, fondée vers 758. Métropole commerciale, installée sur la rive septentrionale du Sahara, contrôlait et animait une partie du trafic caravanier entre le pays des Noirs, le Maghreb et l'Orient. C'était le point de départ des grandes caravanes qui rejoignaient le Soudan par le Touat. Elle remplissait les fonctions de ville-étape, de ville-transit pendant près de neuf siècles. El Bekri comme

4. Cet auteur souligne que Les éléments de la civilisation africaine ancienne ne subsistent que dans les domaines culturel et spirituel : musique, danse, croyances. Il est admis aujourd'hui que les indices anthropologiques fournissent en général des repères plus constants et plus stables que les faits de langue qui subissent des transformations rapides, parfois en l'espace de quelques générations. Ainsi, lorsqu'un peuple émigre dans un milieu linguistique nouveau, ou encore en cas d'invasion, lorsque les conquérants parlent un idiome différent de celui des autochtones. Fait reconnu ailleurs chez les Afro-américains ou les Latino-africains.

5. Ghana est la ville la plus peuplée et la plus commerçante du pays des Noirs. Il y vient de riches marchands de tous les pays environnants et de tous les pays du Maghreb occidental. On situe à 300 kilomètres au nord de Bamako cette capitale d'un vaste empire qui contrôlait les mines d'or de Bambouk, de Bouré et recevait du métal précieux provenant du Mali et de Lobi. Les marchands du Maghreb étaient, ici, des étrangers obligés de se soumettre aux exigences du roi qui prélevait des droits de douanes sur les entrées et sorties de marchandises. L'appât de l'or, joint au désir des marchands d'échapper à ces taxes, peut expliquer, en partie, la prise de la ville par les Almoravides en 1077 (De Castrie. 1918).

6. Disparue, ne laissant derrière elle que les traces de sa fondation ou, simplement, le souvenir d'une brillante période révolue, ainsi en est-il de Aghmat. Capitale de la province, elle versait comme redevance au trésor fatimide la moitié des impôts perçus en Berbérie par le souverain de Mahdiya. Il ne reste aujourd'hui de Sijilmassa que des ruines près de Rissani, connues sous le nom de Medinat el Hamra (Meunier. Ibid.).

Idrissi, et, après eux, Ibn Battouta et Léon l'Africain s'accordent à décrire la cité filalienne comme un emporium actif et prospère, trait d'union entre deux mondes (Meunier. 1982). À l'Est, Ghadamès et Ghât se partageaient l'essentiel des relations transsahariennes et ouvraient les portes du commerce vers la Tunisie, la Tripolitaine et le Fezzan.

Ainsi la phase d'ouverture médiévale reste célèbre avec l'essor du commerce caravanier (Age d'or du commerce transsaharien), c'est la période faste où le Sahara devient un « centre du monde » pendant près de dix siècles à la faveur de l'expansion des empires arabo-musulmans, de la découverte du Bled es Soudan, du développement d'entités politiques structurées et de la généralisation du transport par dromadaire ; c'est une révolution économique comparable à celle du chemin de fer selon le mot de Gautier (1928).

Le Saadien Abou-el-Abbass Ahmed al Manssour (1578-1603) tenait une importance particulière aux affaires africaines qu'il ménageait avec beaucoup d'intérêt et de perspicacité dans sa politique africaine et saharienne ; les expéditions des Marocains au sud du Sahara sont, à cet effet, fort significatives. D'ailleurs, lors de son règne il avait obtenu du sultan de Bornou qu'il fit dire la prière du vendredi en son nom, à l'image des califes de l'Orient. L'histoire nous informe que le tribut annuel payé par Tombouctou seul au Maroc s'élevait à 60 quintaux de poudre d'or. Ces richesses faisaient du Roi Moulay Ahmed al Manssour « *the greatest prince in the world for money* » (De Castrie. 1918). L'influence marocaine sur le « Soudan » se prolongea d'ailleurs jusqu'à l'arrivée des troupes françaises en 1893.

En établissant son autorité de la Méditerranée au Niger, Moulay Ahmed al Manssour conduisit à son terme, en 1591, la politique inaugurée par les premiers Saadiens, visant à bouleverser le commerce transsaharien, au profit du Maghreb-Extrême. L'empire Saadien couvrait désormais les trois zones d'échanges qui, par leur complémentarité, firent la fortune du trafic transsaharien : la zone maghrébine et ses produits locaux ou d'origine européenne ; la zone saharienne, ses mines de sel et ses relais ; la zone sahélo-soudanaise enfin, et ses richesses en or et en esclaves (De Castrie. *ibid*).

L'axe Dra-Taghâza-Tombouctou devint la voie royale des échanges entre le Maroc Saadien et le Soudan : il était fréquenté aussi bien par les convois militaires que par les caravanes organisées et supervisées par les hommes du Sultan. Les douanes marocaines étaient postées non seulement au Sous, au Dra et au Tafilalet, mais aussi au Touat (1583), ainsi qu'à Taghâza (1585), à Tombouctou et à Djenné. Cet itinéraire allait être le premier touché par les troubles qui suivirent la mort d'al-Manssour dont les successeurs ne furent guère en mesure de garantir la sécurité sur cette voie et encore moins d'assurer l'approvisionnement en sel du Soudan (Abitbol, 1980). Tout au long de l'époque Saadienne, le Maroc reçut de nombreux esclaves dont les descendants, à partir du règne de Moulay Ismail (dynastie Alaouite) joueront un rôle important dans l'histoire du pays et dans la

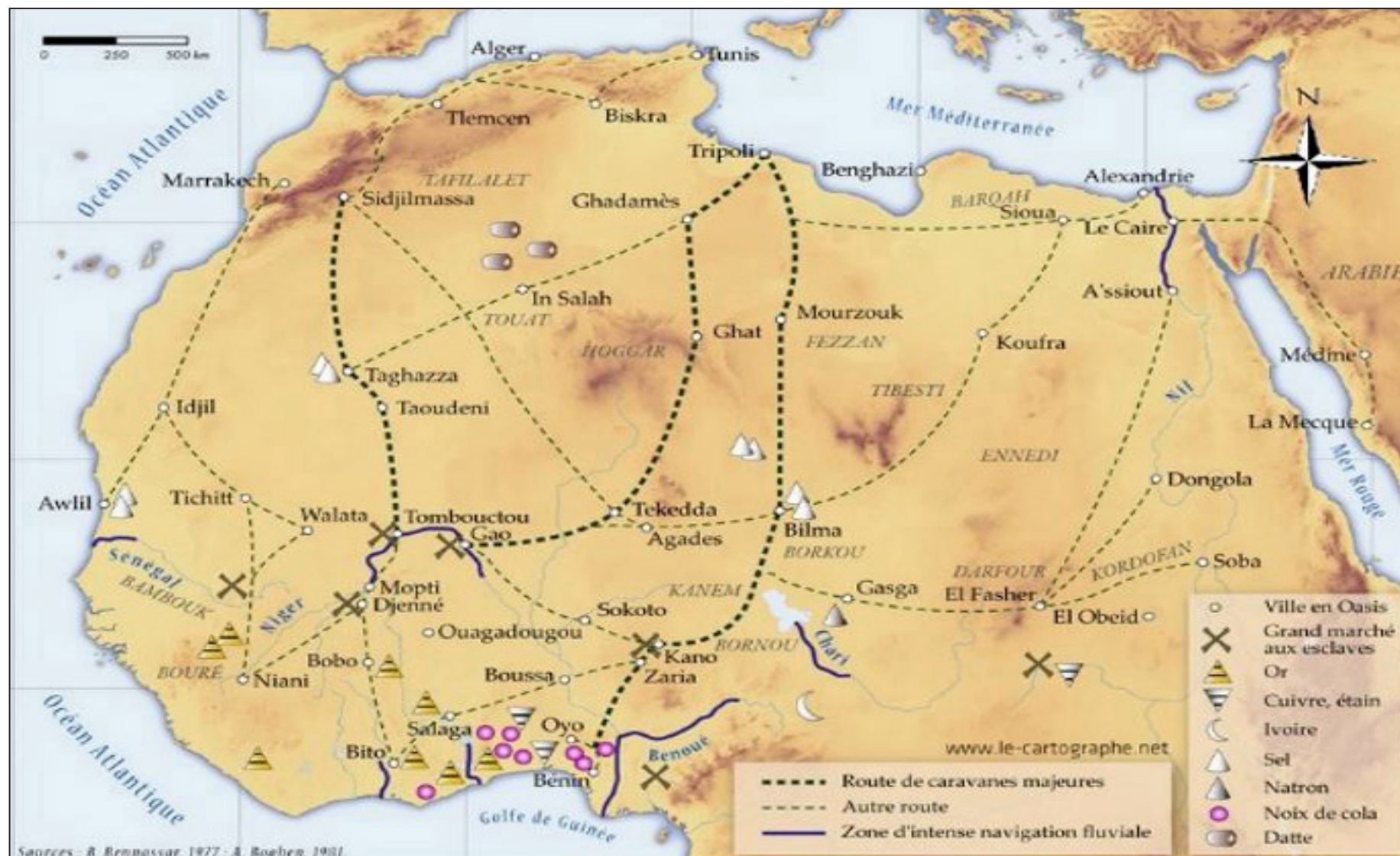


Figure. 5. Circuit caravanier médiéval et places fortes du moment (Source, Bensaad, 2005)

consolidation du pouvoir Alaouite. En effet, antérieurement au règne du Sultan Moulay Ismail (1647-1727), l'armée Alaouite était formée principalement de soldats venant de Tafilalet et des tribus arabes alliées des Alaouites. Une fois au trône, le Sultan Moulay Ismail, par manque de confiance dans ces derniers, décida de former son nouveau corps d'armée composé essentiellement de soldats mercenaires et d'esclaves noirs. Ces derniers ont constitué sa garde la plus fidèle à toute épreuve, mais aussi une armée permanente d'un effectif considérable connue depuis sous le nom d'Abid Al Boukhari, en référence à leur allégeance selon la tradition de l'Imam Sidi Al-Boukhari (Ennaji, 1996). Moulay Ismail lui fait jouer un rôle politique de la grande importance par l'institution des colonies militaires. À la fin de son règne, 150 000 Abids étaient inscrits sur le registre de l'armée (Ez Ziani. XIXe siècle).

Ensuite, les liens ethniques (tribaux) et religieux étaient également présents ; on atteste que plusieurs tribus circulant dans l'Ouest saharien avaient pour foyer historique le Maroc. D'ailleurs, le nom du pays provient de la ville de Marrakech, ville fondée par Youssef Ibn Tachfin, premier roi de la dynastie des Almoravides. À l'origine, les Almoravides, appartenant à la tribu Sanhadja, vivaient sur le territoire actuel de la Mauritanie. La poussée progressive des tribus Hassan en direction du fleuve Niger a eu pour effet de créer une certaine unité ethnique, de l'Atlas au Sahel, s'ajoutant à l'homogénéité religieuse - Islam malikite - instaurée depuis les Almoravides (Abitbol, *ibid*)

Enfin, le troisième lien évident était la reconnaissance du charisme religieux du Sultan du Maroc, qui était reconnu par un certain nombre de tribus (les Udaya, les Mghafra (Brakna et Trarza) ou les Awlad Dlim) qui sont présentes aujourd'hui sur le territoire des provinces du Sud marocain et de la Mauritanie. Moulay Ismaïl, fort de son prestige religieux aussi bien que de sa puissance militaire, dû s'attacher en 1678-1679 toutes les grandes tribus Hassan, nomadisant entre le Wadi-Noun et le Sénégal. En 1690, il sollicita et obtint la bay'a (allégeance) des Arma de Tombouctou. Shinguetti, dans la vallée du Sénégal, abritait ainsi une qasba marocaine (Abitbol. *Ibid*).

Cette politique de force engagée par Moulay Ismaïl est vite abandonnée par ses successeurs Sidi Muhammad III (1757-1790) et Moulay Sliman (1792-1822), qui décidèrent de se débarrasser du corps de l'armée des soldats noirs (*Abid*), dont la constitution avait été à l'origine des menées guerrières de leur prédécesseur. L'Islam et le commerce devinrent à leurs yeux de meilleurs outils de pénétration, aussi efficaces que pacifiques (De Castrie, *ibid*)⁷. Moulay Sliman qui patronna ainsi toutes les activités de la confrérie Tijaniyya vers l'Afrique occidentale engagea parallèlement une série d'opérations dans les provinces sahariennes du Maroc, facilitant

7. Le commerce entre le Maroc et le Soudan fut, dans l'ensemble, florissant sous Moulay Ismaïl : au début du XVIIIe siècle, note une Chronique anonyme de Tombouctou, «les caravanes du Gharb (Maroc) arrivaient à tout moment de l'année, portant des produits (vendus) à vil prix : étoffes, bonnets, cuir tanné et fils de soie ».

ainsi les échanges entre le Sahel et le nouveau port de Mogador, devenu depuis sa création, en 1765, le principal débouché maritime des caravanes du Sud⁸.

Le commerce saharien, très varié et ininterrompu, demeura prépondérant dans l'économie du Maroc tant que ce pays resta fidèle à sa vocation africaine, soit jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle qui allait le voir basculer sur sa frange atlantique, à la suite de son « ouverture » à l'Europe. Un fait demeure toutefois : le commerce transsaharien ne drainait pas seulement que des marchandises, il véhiculait aussi des idées, des valeurs, une civilisation en somme.

Au XX^{ème} siècle, les rois Mohamed V et Hassan II se servirent des liens tribaux et de leur allégeance, au demeurant bien réels, pour étayer le discours de revendication des Provinces du Sud marocain, aujourd'hui relayées à la patrie mère, le Royaume du Maroc. Plus sensible aux événements récents qu'au passé, la venue du roi Mohammed VI en 1999 impulse une nouvelle dynamique en direction de l'Afrique subsaharienne, en menant un certain nombre d'actions qui vont inaugurer sa « politique africaine » ; une vocation africaine qui semble retrouvée (*voir partie 3*). Gardons toutefois, que l'histoire partagée entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne, malgré les facteurs d'unité et de diversité ou qu'elle résulte de la conquête militaire au nord ou des échanges commerciaux au sud, garde son facteur d'unité sous le signe de l'Islam Malékite.

8. Al-Nasiri, Kitàb al-Istiqsà li-akhbàr Duwàl al-Maghrib al-Aqsa, trad. E. Fumey, Archives Marocaines, X (1907), pp. 12-13.

Chapitre. 5. Les déterminants de la migration irrégulière africaine contemporaine

« L'homme semble avoir une certaine vocation à migrer puisque pratiquement tous les pays au monde se sont peuplés par des migrations successives obéissant à des causes diverses » (Barou 2012).

Le rapport de l'OIM. (2016)¹ considère que « Quel que soit le pays, ce sont toujours les mêmes facteurs qui sont mis en avant pour expliquer ce qui motive le départ : facteurs économiques (pauvreté, crise économique, poids de la dette extérieure), démographiques (accroissement de la population, croissance urbaine), environnementaux (sécheresse, pression sur les ressources naturelles), politique (coup d'État). À ces facteurs dits « répulsifs » se combinent des facteurs dits « attractifs », notamment liés à la demande de main-d'œuvre dans des secteurs spécifiques – aussi bien dans les pays voisins que dans les pays plus éloignés (Maghreb, Union européenne) ». Mais la migration n'est pas le résultat de l'effet unique d'un des trois facteurs souvent énoncés comme étant les grands déterminants.

1. Les représentations de la migration irrégulière subsaharienne

Tout au long de la première décennie de ce siècle, les mouvements migratoires depuis le continent africain vers l'Europe ont reçu une attention considérable. Des reportages médiatiques sensationnalistes et des discours populistes ont donné lieu à une image d'un « continent en mouvement » et d'un « exode d'Africains désespérés », fuyant la pauvreté chez eux à la recherche du « paradis perdu européen » : « des millions d'Africains attendraient de traverser pour l'Europe à la première occasion ». Les représentations de l'extrême pauvreté, de la famine, des conflits et du stress environnemental se transforment en une image de la misère africaine. Ces arguments alarmistes relèvent de stéréotypes plutôt que de recherches empiriques théoriquement éclairées. Et bien que les conflits représentent une part plus élevée que dans d'autres régions du monde, cela n'implique en fait qu'une proportion infime des migrations irrégulières en Afrique.

La réalité est autrement vécue : les migrations irrégulières, si elles n'augmentent pas, ne diminuent pas pour autant. C'est précisément cette observation qui a constitué le point de départ de travaux de chercheurs en sciences humaines et sociales et particulièrement dans le champ des migrations internationales.

Ces migrations irrégulières, en provenance d'Afrique subsaharienne et du Maghreb vers l'Europe, ont également été érigées en tant que problèmes de sécurité, associée à la criminalité internationale, à la traite et au terrorisme (Castles *et al*, 2014; Cuttitta, 2007; Goldschmidt, 2006). Et non seulement les médias et les

1. Rapports de l'OIM ayant couvert depuis 2009 : le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Bénin, le Nigéria, le Togo et le Burkina Faso.

politiciens, mais aussi les chercheurs nourrissaient l'idée d'une « vague déferlante » de migrants africains poussés par la pauvreté (Myers, 2005 ; Collier, 2013). D'autres, comme Bakewell (2008) attribuent la migration irrégulière « Sud-Nord » comme un symptôme de l'échec du développement, qui a longtemps fait alibi dans la littérature migratoire de l'époque. Cela résulte de la perception commune selon laquelle les écarts de pauvreté et de revenus entre les pays pauvres et les pays riches sont les « causes profondes » de la migration ; et, suite à l'inefficacité et aux effets pervers d'un renforcement des contrôles aux frontières, la « solution » fréquemment proposée pour contrecarrer la migration irrégulière est de stimuler le développement dans les pays d'origine par l'aide, le commerce ou les envois de fonds (De Haas, 2007). Ces interprétations sont souvent fondées sur des hypothèses, des observations sélectives ou des impressions journalistiques plutôt que sur des preuves empiriques pertinentes.

Depuis les années 2000, des études de terrain (enquêtes, entrevues et bases de données de plus en plus diversifiées²) sur les migrations africaines contemporaines (Bakewell et al, 2011; Berriane et al, 2012; Bilger et al, 2005; Bredeloup et al, 2005; Lessault et al, 2013, entre autres) ont mis en lumière la complexité du phénomène migratoire, tant par sa diversité que par sa nature. Elles ont montré qu'une grande partie de ces migrations sont internes, propre au continent africain et que celles qui se développent vers l'extérieur ne se font pas seulement vers l'Europe, mais aussi vers les pays du Golfe et les Amériques. De plus, ces études contredisent l'idée commune que ces migrations soient essentiellement irrégulières, en montrant que la plupart des Africains migrent hors du continent en possession de passeports valides, visas et autres documents de voyage (Schoorl et al, 2000). Enfin, elles remettent en question l'hypothèse implicite selon laquelle la migration africaine est « exceptionnelle », différente de la migration d'ailleurs. Et bien qu'il soit impossible de nier l'importance du conflit comme cause de la migration (forcée) dans quelques pays, il serait « *tout aussi erroné de négliger les processus sociaux en cours qui stimulent la mobilité, ou d'une vie meilleure dans la ville* » (Bonfiglio, 2013), comme c'est le cas dans d'autres régions du monde. Enfin, ces études vont plus loin que les institutions et les organisations internationales : elles soulignent la nécessité d'identifier une plus

2. La prolifération des bases de données internationales dans les domaines les plus divers (gouvernance, démocratie, qualité des institutions, migration, planification familiale, accès à l'eau, aux soins ou encore aux services financiers, etc.), subventionnées et développées par toutes sortes d'institutions (universitaires, ONG internationales, agences d'aide, entreprises de consulting privées, instituts de sondages mondialisés, agences de notation, etc.) est venue remettre en question le monopole qu'exerçait la statistique africaine de fait dans son domaine. Cette déstabilisation de la statistique publique en Afrique depuis le Nord, qu'elle soit vécue comme une attaque en règle contre la crédibilité des instituts de statistique africains ou considérée comme une conquête progressive de parts du marché florissant de l'information statistique, a suscité un certain nombre de réactions critiques. On y voit l'empreinte d'une forme de néocolonialisme visant à dénigrer les initiatives locales d'envergure. (Raffinot, 2014 ; Tedou, 2014)

grande diversité de causes de départ et de dépasser le profil du migrant africain fondé sur la dualité pauvreté / insécurité.

S'agissant de l'impact du développement sur la mobilité humaine en Afrique subsaharienne, ces études contredisent les interprétations qui associent la migration africaine essentiellement à la pauvreté ; le développement augmente plutôt les tendances à la migration (Clemens, 2014; De Haas, 2010), et que la migration hors du continent semble plutôt motivée par des processus de développement et de transformations sociales qui ambitionnent les capacités et les aspirations des Subsahariens à migrer, une tendance qui devrait d'ailleurs se poursuivre à l'avenir.

Or malgré la disponibilité croissante de données sur les migrations africaines, basées sur les enquêtes et les entretiens, la disponibilité de ces données reste extrêmement inégale et se concentre généralement sur la migration vers l'Europe à partir d'un nombre limité de pays africains mieux étudiés, tels que le Maroc, le Sénégal, le Ghana et l'Afrique du Sud (in Czaika *et al*, 2012). Ce qui fait particulièrement défaut à ce jour, ce sont les macro-données qui permettent de cartographier l'évolution globale des schémas migratoires depuis, à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain au cours des dernières décennies. Mais outre les déficiences qui se complèteront ultérieurement, ces travaux récents ont permis de déconstruire la thèse du rôle du développement et des États dans les processus migratoires, et élaborer une pensée critique de la migration africaine.

À la lumière de ce qui a précédé et tenant compte des travaux récents, nous tenterons de rendre compréhensible l'évolution factuelle de la migration africaine à l'intérieur et depuis l'Afrique, et vérifier la validité d'une perception commune de cette migration, supposée massive et croissante, mais aussi de contribuer au débat scientifique sur les déterminants de la migration subsaharienne, que notre étude sur l'intégration des Subsahariens au Maroc (partie 3) doit prendre en compte. Il s'agit de débattre, d'une part, de l'impact du développement sur la mobilité humaine, et d'autre part, de démystifier les discours et récits officiels sur la migration irrégulière africaine, tendant à ignorer le rôle des États africains dans les causes des migrations, lesquels reflètent l'orientation généralement « européocentriste » (pays-destination) de la recherche sur les migrations.

Toutefois, avant de nous lancer dans l'analyse empirique, nous examinerons davantage les arguments théoriques qui nous obligent à repenser de façon critique le rôle du développement et des États dans les processus migratoires.

2. Conceptualisation du rôle du développement et de la migration

L'idée qu'une grande partie de la migration africaine (régulière et irrégulière) soit essentiellement déterminée par la pauvreté ignore le rôle du développement, que traduisent par exemple les transitions démographiques et économiques dans les pays pauvres, favorisant ainsi la mobilité des individus. Ce qui rend la relation entre

le développement et la migration fondamentalement non linéaire. Cette idée a été présentée à l'origine par Zelinsky, (1971) dans son hypothèse sur « la transition de la mobilité », arguant que les processus de modernisation et de développement économique ont toujours coïncidé avec l'augmentation des migrations entre les zones rurales et urbaines, suivie d'une augmentation subséquente de l'immigration. Et que lorsque les sociétés deviennent riches, l'émigration diminue et l'immigration augmente, ce qui entraîne une « transition de mobilité ou de migration », dans laquelle les pays se transforment progressivement de pays d'émigration en pays d'immigration. Un peu plus tard, Martin *et al*, (1996), Skeldon, (1997) développent la théorie de « la transition migratoire », que tentent de vérifier historiquement Hatton *et al*, (1998) ; elle est reprise dans les travaux contemporains de De Haas, (2010); de Czaika *et al*, (2012) et de Clemens, (2014).

Ces travaux, appuyés par des recherches empiriques, vont à l'encontre des prédictions du modèle « *push-pull* » ou des théories néoclassiques qui prédisent que la migration diminue à mesure que les sociétés se développent et que les écarts d'opportunités géographiques diminuent. En réalité, la plupart des migrants ne se déplacent pas des pays les plus pauvres vers les pays les plus riches ; les pays les plus pauvres ont tendance à avoir des taux d'émigration inférieurs à ceux des pays à revenu intermédiaire et des pays plus riches. Par ailleurs, et à la lumière des données récentes sur les migrations internationales subsahariennes et africaines en général, le modèle « *push-pull* » ignore que les gens ne migrent que s'ils ont les ambitions et les ressources nécessaires pour y parvenir. Ce qui rend « la migration comme fonction des aspirations et des capacités des individus à migrer » (De Haas, 2011 ; Héran, 2018).

Aujourd'hui les processus de développement favorisent l'accès aux ressources matérielles, aux réseaux sociaux, à l'éducation, aux médias et aux connaissances universelles. De même, l'amélioration des infrastructures et des transports, qui accompagnent habituellement le développement, rendent les déplacements moins coûteux et moins risqués, favorisant la migration sur de grandes distances. Or souvent ces moyens, bien que réunies, n'entraînent pas automatiquement la migration si les individus n'y aspirent pas. Les migrations dépendent en fait d'aspirations plus générales des individus, dans leur vie, et des perceptions des conditions dans lesquelles ces aspirations peuvent être réalisées « ici » et « ailleurs ». Toutefois, au regard des possibilités géographiques, ces aspirations et ces perceptions, restent très subjectives et risquent de changer sous l'influence du changement social et culturel. Dans le continent africain contemporain, l'amélioration de l'accès à l'information et l'attrait aux modes de vie « à l'occidentale », véhiculés par la diaspora, les médias, la publicité et l'éducation ont tendance à changer le rapport au monde des individus, tous statuts confondus, et par-delà leurs aspirations et leurs perceptions de la « bonne vie ».

À en conclure que lorsque le « développement » se produit dans les pays pauvres, les aspirations et les capacités de migrer ont tendance à augmenter simultanément,

expliquant le phénomène paradoxal du développement conduisant à une croissance de l'émigration. Toutefois, il est généralement noté que lorsque les pauvres africains migrent – et ils ont tendance à le faire moins souvent – ils le font sur de courtes distances (pays voisins souvent). Cela semble également expliquer pourquoi les personnes qualifiées et relativement riches sont sur-représentées parmi les migrants internationaux de longue distance. Cela tient particulièrement lorsque les contrôles aux frontières et les restrictions à l'immigration augmentent les coûts et les risques de migration vers les pays riches. La fermeture progressive des voies légales de migration vers l'Europe, le renforcement des contrôles aux frontières européennes et maghrébines et les opérations d'interception au large des côtes ouest-africaines, obligeant les populations à emprunter des itinéraires toujours plus dangereux, au péril de leur vie (Bredeloup, 2008a), ouvrant paradoxalement la voie à l'irrégularité de la migration.

Cependant, on peut s'attendre à ce que l'émigration devienne moins sélective si les sociétés dans leur ensemble deviennent plus riches et plus développées, car cela élèvera également les personnes relativement pauvres au-delà du seuil matériel nécessaire pour migrer à l'international. Et si les sociétés deviennent plus riches, plus de personnes peuvent imaginer un avenir au sein de leur propre pays, et l'émigration est susceptible de diminuer. Or, les sociétés riches restent très mobiles et migratoires. Cela est en partie lié aux niveaux élevés de spécialisation éducative et professionnelle et à la complexité organisationnelle globale des sociétés modernes, obligeant souvent les personnes à se déplacer à l'intérieur et au-delà des frontières pour satisfaire les compétences personnelles et les opportunités sociales. Les plus qualifiés ont donc tendance à migrer de plus en plus sur de plus grandes distances. Cela montre qu'il est illusoire de penser que la migration à grande échelle est en quelque sorte un phénomène temporaire qui disparaîtra une fois – un équilibre tout aussi illusoire – est atteint, comme le prévoit le modèle « *push-pull* ». L'exemple des pays du Maghreb et de l'Afrique occidentale côtière est assez illustratif.

Les auteurs cités plus haut (Clemens, 2014 ; De Haas, 2010 ; Skeldon, 1997) établissent un lien explicite entre l'évolution historique des mouvements migratoires, leur signification sociale et économique et les diverses phases du développement du capitalisme et de la mondialisation. En invitant à repenser le lien entre migration et développement, ces travaux remettent en cause l'aide au développement comme « solution » pour remédier aux migrations irrégulières.

3. Réalités des migrations dans les pays subsahariens

Les travaux de Lessault *et al.*, (2013) et de Schoumaker *et al.*, (2015) montrent que : (1) « *les personnes originaires du Sud du Sahara représentent une minorité des flux et d'effectifs de migrants en Europe* » ; (2) que « *l'Afrique subsaharienne est la région du monde où l'émigration à destination des pays du Nord est la plus faible* » ; (3) que « *les départs vers l'étranger sont largement tournés vers les pays voisins* ». Les données des

Nations-Unies comme celles de plusieurs pays du Sud s'accordent, pour leur part, sur le fait que les migrations intra-régionales subsahariennes sont prépondérantes. Ainsi, sur les 21 millions de migrants originaires d'Afrique subsaharienne recensés, 14 millions, soit 75%, sont installés dans un autre pays d'Afrique subsaharienne ou d'Afrique australe (OCDE-AFD, 2015).

Héran (2018) donne une idée sur la migration africaine dans le contexte mondial en 2015. On découvre ainsi que l'Afrique émigre moins que l'Amérique centrale, l'Asie centrale ou les Balkans ; et que la plupart des migrants subsahariens restent dans leur région, contrairement aux migrants maghrébins, qui quittent le Maghreb.

L'espace des plus fortes mobilités et de brassage de populations du continent est l'Afrique de l'Ouest, par sa position stratégique entre l'Afrique du Nord et les zones tropicales, mais aussi par son ouverture sur l'Atlantique et les Amériques. Depuis toujours, les migrants le considèrent comme un espace économique caractérisé par un commerce de biens et de services florissant et par la libre circulation des personnes (Adepoju, 2002). Cet espace a connu de nombreuses migrations intra-régionales dues à la pression démographique, la pauvreté, les problèmes économiques et les conflits endémiques. Ces migrations s'orientaient vers trois sous espaces ; celui de l'Est, autour de l'économie avancée du Nigeria, celui du centre, autour des plus fortes économies de la région qui sont la Côte d'Ivoire et le Ghana et celui de l'Ouest, autour du Sénégal (Charrière *et al*, 2008). Les migrations de plus longues distances sont liées aux mobilités de main d'œuvre, vers l'Europe mais de plus en plus aussi vers l'Amérique du Nord, le Golfe et l'Asie. Cette diversification semble en partie liée aux restrictions de visa et des politiques d'immigration mises en place par les pays de destination européens traditionnels. La figure 7 donne une idée sur l'évolution des migrations africaines extracontinentales entre 1975 et 2005 (Czaika *et al*, 2012).

En général, les pays subsahariens dont le niveau de développement (mesuré par le PIB par tête) (Afrique de l'Ouest côtière) ont tendance à avoir la plus forte intensité de migration extra continentale, tandis que les pays les plus pauvres (pays subsahariens enclavés) ont des niveaux de migration globale plus faibles, dominée par la migration à courte distance vers les pays voisins. En d'autres termes, il faut s'attendre à une augmentation des flux migratoires dans les prochaines décennies à mesure que les pays subsahariens se développent.

Les mobilités dites internes sont des mobilités trans-étatiques³ exerçant leur dynamisme par la création et valorisation de réseaux qui fonctionnent informellement dans un sens d'économie parallèle, voire « clandestine », par des populations à la recherche d'opportunités en dehors des frontières étatiques. Ces mobilités internes sont souvent des déplacements forcés d'un pays à l'autre, à la

3. «À l'inverse du commerce transfrontalier, le commerce trans-étatique tend à bénéficier d'un statut officiel d'un côté de la frontière tout en étant traité comme illégal de l'autre » (Bach 1998).

suite de guerres civiles⁴, qui « entraînent parfois une déstabilisation des zones dans lesquelles les gens se réfugient surtout quand la situation politique et économique du pays d'accueil est délicate » (Barou *et al*, 2012).

L'histoire des migrations ouest-africaines atteste qu'elles sont largement plus nombreuses au sein de la région que vers le Maghreb ou l'Europe. « *La vague de migration d'Afrique subsaharienne est récente et son apport reste modeste : en 2004, elle ne représente qu'un peu plus d'un dixième de l'ensemble des migrants installés en France (12 %). Ils sont trois fois moins nombreux que les Maghrébins ou les Européens* » (Lessault-Beauchemin 2009a). À en croire De Hass. (2008b), les migrants subsahariens se tournent peu vers l'Europe : 70% des émigrés ouest-africains restent en Afrique, 61% d'entre eux privilégient les pays de la sous-région alors que 15% seulement se dirigent vers l'Europe et 6% vers l'Amérique du Nord. Ce qui rejoint la pondération émise par la FAO (2009) dans son rapport où « 70% des 33 millions de migrants africains restent sur le continent et se déplacent au gré des opportunités économiques offertes par leur pays et ses voisins ».

Des pays en forte croissance, comme le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Gabon, attirent de plus en plus de migrants africains. Les personnes qualifiées, en particulier celles confrontées à l'incertitude économique dans leurs pays, pourraient bien considérer ces économies en forte expansion comme des substituts réalistes à l'Europe, aux États-Unis et aux pays du Golfe persique. On constate déjà, depuis le début des années 1990, une poussée de la migration en

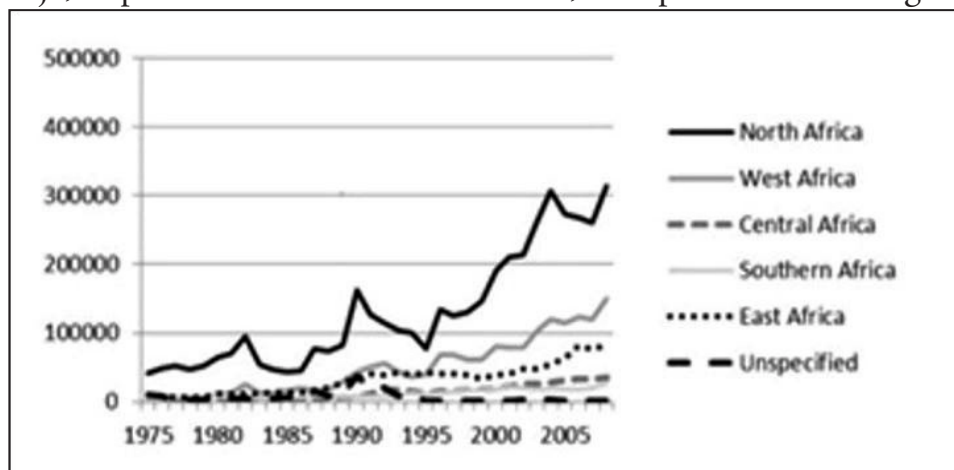


Figure. 6. Évolution des migrations extracontinentales en Afrique entre 1975 et 2005. (Source : in Czaika *et al*, 2012)

provenance du reste de l'Afrique vers certains pays de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (CDAA) : l'Afrique du Sud a reçu un nombre

4. La migration des réfugiés a pris de l'essor après une longue suite d'événements comme la chute du président Mobutu dans la RDC en 1997 et les guerres des Grands Lacs, les guerres civiles en Sierra Leone (1991-2001), au Libéria (1989-1996 et 1999-2003), la violence systématique au Nigeria, les guerres répétées au Soudan et dans la Corne d'Afrique, la guerre civile en Côte d'Ivoire en 1999. En 2006 on estimait à 3,5 millions les personnes qui ont dû se déplacer comme réfugiés ; Burundais et Congolais de la RDC en Tanzanie, Angolais en Zambie, Somaliens au Kenya (Tshibambe 2010).

croissant de migrants venant de divers pays de la région subsaharienne, à savoir du Congo, du Mali, du Ghana, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Zaïre, du Kenya et de l'Ouganda ; le Botswana accueille de plus en plus de Zimbabwéens sans papiers, etc. Cette vague sans précédent de nouveaux migrants a parfois entraîné une montée de la xénophobie dans les populations locales, en attestent événements dramatiques de mai 2008 en Afrique du Sud.

Ajoutons toutefois que les mouvements migratoires actuels en Afrique subsaharienne ont des racines socio-économiques, politiques et historico-culturelles qui ont profondément marqué les migrations intra-régionales. Le courant culturaliste définit, dans son discours migratoire, «*la migration comme une structure à caractéristiques culturelles⁵ de certaines populations, qui semblent douées traditionnellement à migrer*». La carte de l'émigration présente un visage très contrasté, certains pays étant les viviers d'origine des migrants ou leur servant de lieux de transit.

Outre les troubles politiques, toutes les études récentes montrent que les facteurs des migrations subsahariennes sont les mêmes que dans le reste du monde : écart des revenus, proximité linguistique, coût du transport, niveau d'éducation, ancienne relation coloniale ayant frayé des liens, importance de la diaspora déjà installée, etc. Mais là comme ailleurs, il ne suffit pas d'aspirer à migrer, il faut en avoir les moyens. Or le capital humain reste trop faible en Afrique subsaharienne pour que la migration hors de la région puisse prendre son plein essor (González-García, 2016). Pour exemple : les diasporas issues du Niger, du Tchad ou du Mali, ne dépassent pas 2% de la population de la mère-patrie ; le Nigéria, qui réunit la moitié de la population de l'Afrique de l'Ouest avec ses 190 millions d'habitants, fait partie de ces géants démographiques qui retiennent leur population dans le jeu des migrations internes : à peine 1% de la population nigériane vit à l'étranger. Évoquant le poids des diasporas de première génération dans la population des principaux pays d'accueil, Héran (2018) prévoit une augmentation de ce poids vers 2050, mais dans des proportions qui n'ont rien de bouleversant.

4. Conceptualiser le rôle des États dans les processus migratoires

Le rôle des États africains dans les processus migratoires est encore méconnu ou ignoré, ce qui reflète un « biais du pays récepteur » plus prononcé dans la recherche sur les migrations, et qui obscurcit le rôle des États d'origine (Vezzoli, Villares-Varela, - De Haas, 2014), sachant que les pays pauvres sont également des pays de destination. Bien que les restrictions croissantes à l'immigration et les contrôles aux frontières, mis en place par les États européens de destination, aient reçu une attention suffisante, le rôle des États africains coloniaux et postcoloniaux dans l'élaboration des processus migratoires reste mal compris. Il s'agit d'un écart majeur en matière de recherche. L'occupation coloniale et les pratiques concomitantes de

5. Née au milieu du 20^e siècle, l'école culturaliste envisage la culture dans une perspective holiste, où l'individu est entièrement façonné par la culture du groupe d'appartenance.

la traite négrière et l'utilisation systématique du travail forcé et du recrutement ont façonné à bien des égards les schémas migratoires contemporains à l'intérieur et en provenance du continent (Cohen, 1987).

La décolonisation a également annoncé une phase de formation de l'État, dans laquelle les États africains nouvellement établis se sont efforcés d'inculquer un sentiment d'unité nationale dans des sociétés ethniquement diverses, qui ont souvent créé des tensions internes considérables et ont régulièrement éclaté en conflits violents (Davidson, 1992). Les processus de formation de l'État et les conflits concomitants ont théoriquement des effets incertains sur la mobilité de la population, qui est encore mal comprise. D'une part, l'instabilité, l'incertitude et les conflits peuvent inciter les gens à partir. D'autre part, ils peuvent également inciter les gens à rester afin d'assurer la protection de leur famille. Dans le même ordre d'idées, les personnes vivant sous un régime autoritaire peuvent plus souvent vouloir migrer, mais ce régime peut aussi avoir une plus grande volonté et une plus grande capacité à contrôler et à restreindre la migration. De Haas, (2010), en analysant les données mondiales sur les stocks de migrants semble établir une relation étroite entre le niveau de liberté politique et l'émigration.

L'augmentation du nationalisme, le sentiment anticolonialiste, la xénophobie et le protectionnisme associés aux processus de formation de l'État-nation ont également contraint plusieurs gouvernements africains (comme l'Algérie, l'Égypte et la Côte d'Ivoire) à décourager la migration de leurs propres populations, pensant ainsi contrôler l'émigration, freiner la fuite des cerveaux et restreindre l'immigration des étrangers (Natter, 2014), tout en dénonçant ces derniers de menace pour la souveraineté, la sécurité et l'homogénéité ethnique ou la stabilité.

Dans ce processus, les nouveaux États subsahariens indépendants ont tenté d'affirmer leur souveraineté nouvellement acquise en délimitant les frontières. La montée des hostilités inter-États coïncidait fréquemment avec une xénophobie considérable et un sentiment anti-immigrés dans les sociétés africaines. Cela se reflète dans un niveau élevé de restriction des visas des États africains pour les ressortissants africains. À ce propos, il est surprenant de constater la forte contrainte de visa imposée depuis 1990 aux mouvements vers et en provenance des pays africains, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du continent, suggérant un niveau élevé de réciprocité dans l'imposition de visas. Cela s'applique particulièrement à l'Afrique centrale, occidentale et orientale. Il n'est d'ailleurs pas clair si cela reflète des «représailles» ou d'autres processus qui relèvent de politique internationale. Et ce n'est pas étonnant de voir les pays de l'Afrique du Nord, et à la même date, connaître le renforcement de la restriction des visas pour les autres ressortissants africains ; elle est passé de 69 % en 1973 à 89 % en 2013, ce qui pourrait refléter en partie le processus politique d'« externalisation » des contrôles aux frontières européennes (in Clemens *et al*, 2014). Le tableau 4. (in de Czaika et De Haas, 2012) montre le contraste entre les stocks totaux de migration de l'Afrique vers le

reste du monde, à l'intérieur de l'Afrique et vers l'Afrique entre 1960 et 2000. Pour conclure que les États peuvent à la fois faciliter et limiter la migration de diverses manières, directes et indirectes, mais que cette relation doit être mieux comprise dans l'interprétation du phénomène migratoire en Afrique.

Tableau. 4. Estimations totales du stock de migrants depuis, vers et à l'intérieur de l'Afrique (Source : in Czaika <i>et al</i> , 2012)			
	Depuis l'Afrique	Depuis le reste du Monde	A l'intérieur de l'Afrique
1960	1 830 776	2 811 930	6 176 385
1980	5 418 096	1 872 502	7 966 359
2000	8 734 478	1 532 746	10 500 000

Conclusion

Bien que les migrations au sein du continent africain suscitent depuis la fin du siècle dernier un intérêt croissant de la part des chercheurs et des responsables politiques, on ne sait pas grand-chose des flux et des effectifs de migrants en direction et en provenance de la région, ainsi qu'en son sein. De plus, la dimension spatiale de cet accroissement rapide est souvent occultée. Or, celui-ci est accompagné par une redistribution géographique de plus en plus inégale de la population, liée notamment à l'ampleur des mouvements migratoires. Les perspectives des migrations internationales rendent ainsi compte de cette tendance mais aussi de la réorientation des flux migratoires dans certaines parties du continent africain. La tendance vers la mobilité va probablement se poursuivre et même s'accroître à l'avenir sous l'effet de la demande, mais aussi de facteurs incitant au départ (de Hass, 2009 ; Héran. 2018). Compte tenu de la structure par âge de leurs populations, les pays d'Afrique subsaharienne connaîtront des tensions fortes et durables sur leurs marchés du travail.

Les nouvelles données disponibles fournissent toutefois une base de connaissance à même de contribuer à des débats plus larges sur le rôle du développement et des États dans les processus migratoires et de cartographier l'évolution des schémas migratoires, conduisant à formuler les hypothèses sur les déterminants migratoires en Afrique.

Aujourd'hui, «*les enjeux mondiaux, tels que la population dans sa relation avec les territoires, les liens constamment reconsidérés entre migration et développement, les déplacés environnementaux, l'urbanisation galopante de la planète et la gouvernance mondiale des migrations internationales dessinent les contours d'une globalisation contradictoire autour d'un phénomène des plus complexes.*» (Wihtol de Wenden 2017).

Conclusion Partie. 1 : acteurs mondiaux versus acteurs locaux

À travers cette première partie de notre thèse, nous avons essayé de mettre en exergue la tension entre deux dynamiques antagonistes, celle de l'uniformité et celle de la fragmentation. Les questions traitées et la densité des informations actualisées ont eu pour ambition de revisiter l'espace Maroc-Afrique subsaharienne suivant une vision géo-historique, qui installe le cadre référentiel de la thématique migratoire à sa juste place et permet une certaine intelligence du débat et des analyses que nous tiendrons dans les parties qui vont suivre.

Nous avons essayé de démontrer que le Maroc n'est pas une donnée immuable de la géographie ; il reste un espace en perpétuelle recomposition et en devenir. Il est aussi un fait de culture construit. C'est l'Occident d'un monde arabo-musulman et le Nord d'une Afrique, qui sont, l'un et l'autre, en mouvement ; il participe de toutes leurs secousses et de toutes leurs émotions, et ne manque pas non plus de revendiquer sa propre centralité, ni de se considérer comme un épicycle possible des ondes qui parcourent ces espaces.

Le contact séculaire entre les deux rives du Sahara y acclimate un fonds commun d'emprunts réciproques considérables, qui empêchent de faire le départ entre les données originelles et l'acquis extérieur. Toutefois, les caractéristiques du milieu physique, la démographie, les ressources et les niveaux de développement opposent les deux versants du Sahara. Mais l'héritage du passé conjugué de relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne est toujours vivant, entretenu par l'Islam et la francophonie. Aujourd'hui, cet espace est le théâtre de nombreuses mutations qui touchent les territoires, ruraux comme les territoires urbains, et dont la moindre n'est pas l'ouverture, inégale, à la mondialisation.

Le Sahara du Moyen Age était un territoire ouvert, un espace de transit entre rives nord et sud. Par le jeu des États et des frontières, l'on sait qu'il est devenu un espace cloisonné. Jusqu'au XIX^e siècle, l'Afrique fut ponctionnée par l'esclavage, puis traversée par les 3M (marchands, militaires, missionnaires) et soumise à la colonisation. Ce n'est qu'au milieu des années 1960 que l'Afrique subsaharienne intégra le registre des migrations internationales contemporaines. Mais aujourd'hui, l'on assiste à un renouveau des flux transfrontaliers, par la volonté -ou dans certains cas contre la volonté- des États. Flux de produits, flux d'hommes également. Ce mouvement, corollaire des mutations qui ont traversé l'espace subsaharien et qui y ont développé la circulation, contribue à son tour à accélérer et à diffuser celles-ci. Le Sahara reprend sa fonction « d'intégrateur » entre ses deux rives où les caravanes de dromadaires, « vaisseaux du désert » selon l'expression consacrée, ont laissé la place aux convois de camions. Après une longue éclipse, ces échanges connaissent une nouvelle intensité qu'il s'agisse de flux migratoires ou d'échanges commerciaux licites et illicites. Les itinéraires (figure. 7) reconstituent dans leur grande ligne ceux des anciens axes transsahariens dont ils empruntent les segments revivifiés et

dont ils contribuent, à leur tour, à affermir la place dans les courants d'échanges transsahariens, recomposant, pour une part importante, les espaces urbains traversés et favorisant l'émergence de nœuds facilitant la circulation (BenSaâd, 2002).

La fragmentation du Sahara entre plusieurs États n'entrave pas ces échanges du fait de la porosité des frontières, malgré une surveillance accrue dans le cadre de la lutte contre le terrorisme que les trafics contribuent à financer. L'espace Méditerranée-Sahel s'est mondialisé. Alors que le fuseau euro-africain continue à dominer les flux et les aspirations migratoires, l'économie s'est largement ouverte sur le commerce mondial. Les produits chinois envahissent les marchés, de l'électronique à la sauce tomate. Le Japon participe aux mutations sahariennes et sahéliennes. La Turquie renforce ses intérêts en Afrique du Nord, renouant avec les ambitions ottomanes. L'asymétrie héritée de l'histoire coloniale a changé d'axe. Elle est de moins en moins dans le sens Europe-Afrique, de plus en plus dans le sens Asie-Afrique. Depuis le début du XXI^e siècle, la Chine investit massivement en Afrique. Du Maghreb au Sahel, aucun pays n'échappe à cette vague puissante. La Chine est désormais le premier partenaire commercial de l'Afrique. Troisième partenaire commercial, investisseur stratégique, partenaire au développement et pourvoyeur financier en devenir ; la Chine bouleverse les rapports de force qui s'étaient instaurés depuis les indépendances sur le continent africain. À tel point que les « partenaires traditionnels », Europe et États-Unis en tête, s'interrogent sur leurs relations avec l'Afrique (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. 2007).

Beaucoup de dirigeants africains voient l'irruption chinoise sur leur continent comme une chance économique -« *Et si le développement venait de l'Orient !* » -, doublée d'une opportunité politique -« *Si l'Afrique devient un enjeu stratégique, elle pourrait passer de l'ère de la soumission à celle de la négociation !* ». Mais le risque d'un « envahissement » croissant des importations concurrençant ou empêchant le développement de l'industrie locale est également à prendre en compte.

Aujourd'hui, ces « *Afriques indociles* », pour reprendre une expression d'Achille Mbembe, sont stimulées par la mise en contact direct du global et du local et participent à leur manière au changement. Les conséquences de ce qui peut être défini comme une crise des complexes politico-sociaux-économiques ont été amplifiées par quatre tendances de plus long terme dont les manifestations sont synchrones :

- La première est d'ordre démographique qui obère son développement. S'il y a abondance humaine, ce qui pose déjà de considérables problèmes d'emploi, de formation, de logement, de services, la population active se raréfie relativement aux classes d'âge plus jeunes, alors que la productivité du travail reste faible.
- La deuxième tendance, plus incertaine, est d'ordre climatique. Depuis la fin des années 1960, les sécheresses successives différemment interprétée par les

spécialistes, ont provoqué des désastres agricoles alors que se déclenchait la crise des économies rentières.

- Depuis le début du XXI^e siècle, l'espace saharo-sahélien subit le contrecoup de l'insécurité entretenue par les mouvements *djihadistes*, suite aux conflits politiques régionaux, qui prospèrent sur le terreau de la pauvreté et se nourrissent d'une jeunesse désemparée et prête à tout : « *sacrifier sa vie dans le djihad ou la risquer dans l'aventure migratoire* ». La crise y est profonde et probablement durable. On assiste à l'émergence de nouvelles configurations migratoires dans l'ensemble du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne à partir du début de ce siècle. La politique de contention des migrants subsahariens menée par l'Union européenne avec la collaboration des autorités d'Afrique du Nord, ainsi que le différentiel de développement entre les deux rives du Sahara ont contribué à la fixation de migrants venus du Sud du Sahara dans les villes du Maghreb, mais aussi à leur installation dans celles du désert. La transformation des territoires traditionnels d'émigration en terres d'immigration ou de transit exerce divers impacts abordés à l'issue de l'analyse de flux, d'itinéraires et de réseaux en perpétuelle recomposition.

- La fin du siècle dernier a enclenché un processus de mutations dans les sociétés africaines, au niveau politique, social, économique, démographique et culturel, qui semblent promouvoir leurs capacités à inventer les voies de leur développement. En même temps s'ouvrent de nouvelles potentialités pour le destin personnel des individus. Ces mutations s'accompagnent comme partout ailleurs de tensions et d'épreuves, d'acquis et de reculs, dans le métissage incertain de la tradition et de la modernité. Le contexte mondial, mêlant les intérêts géopolitiques de grandes puissances et les logiques du marché, complique les enjeux de l'immense transition engagée dans la région. Les flux migratoires transsahariens, dans l'importance qu'ils revêtent aujourd'hui, deviennent un facteur d'accélération, d'amplification et de diffusion de ces mutations.

S'il est certainement vrai que les schémas migratoires internationaux sont liés à des processus sociaux, économiques et géopolitiques qui ont évolué au fil des générations, voire des centaines d'années, les progrès récents en matière de connectivité transnationale ouvrent davantage de possibilités de plus grande diversité dans les processus qui animent ces migrations.

La première étape de cette thèse fut de lier les migrations subsahariennes à la géographie et à l'histoire des mobilités en Afrique de l'Ouest et au Sahara. Il paraissait important de pouvoir établir la profondeur historique du lien entre ces différents espaces migratoires et le Maroc. Sur cette histoire migratoire millénaire se greffe de nouvelles logiques spatiales et politiques entraînant à la fois une diversification des itinéraires transsahariens vers l'Atlantique et la Méditerranée.

PARTIE II

PRÉSENCE DES SUBSAHARIENS DANS L'ORIENTAL MAROCAIN

Toute découverte est improbable. Une série de découvertes plus improbables encore.

*La recherche est une aventure. Or l'aventure s'accommode mal des règles et de la discipline.
(André Lowoff, prix Nobel)*

Introduction

Ni la Méditerranée ni le Sahara n'ont jamais éprouvé un obstacle insurmontable aux mouvements migratoires Sud-Nord. Pour les Subsahariens, mais aussi des régions plus au Sud, il y a toujours eu de nombreuses routes vers le Nord à travers le Sahara, vers la côte méditerranéenne et à partir de là vers les côtes européennes. Comme certaines routes sont devenues moins sûres ou plus strictement contrôlées, d'autres sont devenues d'autant plus attrayantes. Certaines routes connues des nomades ou des marchands d'esclaves dans le passé sont redécouvertes par des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. Alors que la Libye, le Sinaï et le Moyen-Orient sont de moins en moins sûrs, les gens tournent les yeux vers le Maghreb. Et le Maroc, par sa position de jonction naturelle entre l'Afrique et l'Europe, servira de tremplin « *hub* » des mouvements migratoires contemporains.

Depuis les années 2000, l'ampleur des déplacements migratoires subsahariens dans l'espace de la Méditerranée occidentale, autant que leur visibilité au Maroc, a mis à l'agenda une réalité nouvelle, qualifié médiatiquement de « crise des migrants », et a provoqué de nombreuses interrogations et débats sur la question. Corrélativement, l'intensification du dispositif de surveillance des frontières terrestres et marines, mis en place sur les points de passage, a entraîné de nouvelles pratiques de la frontière dans l'Oriental marocain.

Cette partie II de notre thèse entend participer au processus d'objectivation du phénomène migratoire, du point de vue du pays récepteur, le Maroc, mais à travers le cas de l'Oriental marocain et ses deux villes frontière : Oujda et Nador-Mlilia, en se focalisant sur le moment précis de l'accès des migrants subsahariens dans les villes et de leur insertion/intégration (au sens étymologique du terme) dans l'espace urbain, comme dans la société d'accueil. Dès lors, leur prise en charge concrète dans l'espace urbain et leur intégration au corps social se trouvent largement déterminées par les catégories pratiques dont se dotent empiriquement les acteurs locaux.

Chapitre. 6. L'Oriental marocain : une région frontalière par excellence.

1. Introduction

L'Oriental marocain tire son originalité de son cadre physique particulier, son histoire, son peuplement, ses potentialités latentes, mais surtout de sa double frontière internationale : une frontière à l'Est qui le sépare des pays du Maghreb et une frontière, au Nord, qui le sépare de l'Europe par l'intermédiaire de l'enclave espagnole de Mlilia (figure. 8). Cette situation lui vaut plus d'inconvénients que d'avantages, mais lui donne un intérêt stratégique indéniable.

Dans l'histoire du Maroc, l'espace frontalier de l'Oriental marocain était à la fois une région de transit et de mouvance humaine et un espace de consolidation et de protection du pouvoir central. Mais cette situation n'a jamais favorisé la fixation de la population et une répartition équilibrée du peuplement. Malgré son immensité territoriale (83 000km²), l'Oriental marocain reste encore un espace périphérique « *excentrique* » par rapport au centre économique et administratif du pays qui reste ouvert sur l'Atlantique, ce qui explique son retard de développement par rapport à d'autres régions de l'Ouest marocain.

Mais, l'Oriental marocain a toujours constitué une marche de l'histoire nationale ; la zone comprise entre Maghnia (ouest algérien) et la Moulouya a été depuis la période romaine une « *marche-frontière* » entre les Mauritanies, Césarienne et Tingitane. C'est à l'époque de l'empire Ottoman (XVII-XVIII^e siècle) que date le tracé de la frontière maroco-algérienne. En 1837, le traité de la Tafna reconnut implicitement l'oued du même nom comme une frontière orientale du Maroc qui se poursuit vers le Sud, sur les étendues des hauts plateaux, par ce qui est désigné dans les manuels d'histoire par les *confins algéro-marocains*, marqués néanmoins par leur situation géopolitique et une fonction de liaison. Dans l'histoire du Maroc, ces confins ont toujours représenté une limite de souveraineté, mais plus appropriés à un espace ouvert marqué par une mobilité tribale et des rapports homme/terre dépassant toute notion de limite¹.

Dans l'histoire moderne, l'Oriental marocain s'est forgé des éléments de personnalité alimentée par deux facteurs apparemment contradictoires : (SDAR de l'Oriental. 2002; Ben Brahim, 2008)

- **Le sentiment de différence par rapport au reste du Maroc**, étayé par des considérations d'ordre historiques et géographiques, dans la mesure où

1. Les Turcs furent les principaux artisans de la distinction qui s'opéra au XVI^e siècle entre l'Algérie et la Tunisie et le Maroc. C'est de l'époque de l'empire ottoman (XVII et XVIII^e s) que date le tracé de la frontière d'État plus précise que dans le passé et qui marque le début de la séparation du Maroc et de Maghreb central qui



Figure. 8. Carte de situation de l'Oriental marocain (réalisée par A. Ben Brahim; fond Google Earth)

l'Oriental a toujours été considéré comme une « marche-frontière » par les pouvoirs centraux et qu'il a longtemps vécu en relation assez directe avec l'Oranie pendant la colonisation ; et qu'il a été considéré comme une zone tampon et de versant stratégique après l'indépendance, en raison des contingences ayant marquées les relations algéro-marocaines qui ont prévalu tout au long des décennies écoulées et qui, malheureusement, semblent perdurer en dépit de quelques instants furtifs de dégel souvent formel.

• **La conscience de forte appartenance au territoire et d'attachement à la nation marocaine.** Ce sentiment qui est commun aux régions frontalières doit être conforté. Ainsi, l'Oriental marocain, pour s'affirmer face au voisin maghrébin, a développé un comportement nationaliste particulièrement virulent et de plus en plus confirmé. Ceci découle, en toute vraisemblance, de la conscience que l'Oriental est une « zone à risques » et que les « *Orientaux* » restent traditionnellement dépositaires de la sauvegarde de l'intégrité territoriale nationale et garants du rayonnement de la civilisation marocaine en direction de l'aile orientale du Maghreb et vers le Machreq.

Depuis sa fixation, plus ou moins vers le milieu du XIX^e siècle, la frontière maroco-algérienne n'a cessé d'être franchie légalement ou illégalement par des flux de personnes et de marchandises. D'ailleurs la contrebande a toujours été pratiquée à travers cette frontière, dans les deux sens, et constitue une réalité socio-économique qui marque la région et survit malgré sa fermeture officielle, politique, en 1994. Mais, la tolérance des autorités marocaine et algérienne envers la contrebande et les circulations frontalières en général découle en partie d'un constat pragmatique, celui de leur incapacité à la contrôler.

Certes, cette frontière était considérée comme un cas particulier de conflit territorial et non comme une illustration du problème général des frontières. Cette relative négligence à l'égard de la frontière, pendant environ un demi-siècle, a temporairement masqué les incertitudes sur la nature, les fonctions et la signification de celle-ci. Perçue comme une question marginale pendant des décennies, la frontière maroco-algérienne est devenue depuis le début de ce siècle une question centrale des relations des deux pays.

L'ampleur des déplacements migratoires (des subsahariens et des réfugiés syriens et autres) a rendu compte d'une « *nouvelle géographie* » de cette frontière, qui mérite une réflexion renouvelée du sujet, à l'ère de la mondialisation humaine et le développement des circulations. Corrélativement, l'intensification du dispositif de surveillance des frontières terrestres et marines, mis en place sur les points de passage frontaliers, a entraîné de nouvelles pratiques de la frontière dans l'Oriental

devait devenir l'Algérie dont le nom apparut sous la monarchie de Juillet (1830-1848). Quant au nom du Maroc, il était usité depuis le début du XIX^e s par les nations européennes. (CH.A. Julien, 1966).

2. Aucune étude sur la question frontalière, à la lumière des migrations subsahariennes et internationales en général, au Maroc n'a été entreprise à ce jour, et c'est là une thématique qui mérite attention pour l'avenir.

marocain. L'instabilité frontalière reste une réalité historique qui a toujours marqué l'espace régional.

2. Sur la question de la frontière, revue du débat actuel

Issu du substantif « front » (Foucher, 2007), le terme frontière se décline dans la terminologie anglo-saxonne de deux façons : *border*, qui relève d'une conception géographique et territoriale, renvoie à une démarcation entre espaces tandis que le terme *boundary* fait plutôt référence à des frontières sociales et symboliques créant une distinction eux/nous (Pian, 2016). Ces concepts sont mobilisés dans des études s'intéressant aux effets des politiques migratoires sur la production de nouveaux espaces-frontières, qu'il s'agisse d'évoquer des lieux fermés (centres de rétention), des campements informels, des marges urbaines ou plus largement de vastes territoires traversés par des frontières à la fois visibles et invisibles, où l'enfermement se vit « à ciel ouvert ». Plusieurs travaux récents sur les migrations internationales adoptent les concepts de *border*, *boundary* : (Agier, 2014, *borderities*) (Brambilla, 2014, *borderscape*) ou encore *border(land)scape* (Ferrer-Gallardo et al, 2016). Ainsi, Agier utilise le terme de «*border land*» ou «*paysage de frontières*» «*pour saisir, d'un point de vue ethnographique et dans une perspective articulant le local et le global à une échelle mondialisée la multiplication et densité des « situations de frontières »*».

Le terme de *borderities*, que les auteurs traduisent par «*frontièrité*» entend mieux exprimer les dimensions individuelles et collectives de ce qui se joue dans le rapport aux limites internationales et à leurs franchissements, tout en prenant en compte le point de vue de ceux qui traversent ou tentent de traverser les frontières. Le concept de *borderscape* «rend compte du processus déterritorialisé, dispersé et mobile des frontières actuelles ainsi que leurs aspects performatifs».

Les travaux publiés ces dernières années en sciences sociales sur la question de la frontière (in Bontemps et al, 2014) s'accordent pour constater un apparent paradoxe : tandis que le monde contemporain à l'heure de la « mondialisation » et de l'intensification des migrations internationales devrait tendre sinon à abolir, du moins à gommer les frontières, celles-ci se sont plutôt réaffirmées, tout en étant redessinées (Lussault et al., 2012 ; Andreas, 2014 ; Agier, *ibid*). Les dispositifs de démarcation entre des pays se développent, mettant en évidence les relations asymétriques caractéristiques du temps présent (Ritaine, 2009). Les travaux ethnographiques (Streiff-Fénart et al, 2014 ; Lecadet, 2016) ont documenté, dans des espaces géographiques distincts, la manière dont les «effets de la frontière et la frontière comme effet» sont producteurs de nouvelles pratiques de la migration et plus largement de nouvelles configurations migratoires. Et quand bien même ces pratiques de migration s'appuient et inventent des formes d'organisations sociales renouvelées, dont l'enjeu est de franchir les frontières érigées par les États (Pian, 2009). La frontière n'empêche pas les flux. Elle est souvent devenue un acteur par elle-même, dans la mesure où elle agit sur les individus et où les individus agissent

sur la frontière. Dans son ouvrage : « Qu'est-ce que le cosmopolitisme ? », Ulrich Beck (2006) rappelle que « les migrants clandestins sont les artistes de la frontière ».

2. 1. Repenser les frontières de l'Oriental marocain

Avec le nouveau millénaire, la fonction de la frontière, comme élément de filtrage différentiel des flux qui la traversent, gagne une visibilité géostratégique particulièrement significative à l'échelle de la Méditerranée occidentale, et interroge la souveraineté nationale par la remise en cause de la notion de frontière et par la pratique mondialisée des nouvelles formes de mobilité et des réseaux transnationaux³. Les frontières terrestres de l'Oriental marocain sont devenues des lieux privilégiés du global saisi à l'échelle du local, mais aussi des « espace de spectacle » fortement médiatisés. Elles suivent désormais « *la logique harmonieuse du chaos* », pour reprendre l'expression de Michel Agier (2014), investies par les États pour délimiter l'altérité.

La question des frontières migratoires du Maroc soulève, depuis 2010, une autre difficulté liée aux conflits civils du Moyen-Orient ou de Libye. Ceux-ci engendrent une émigration forcée qui relève de l'exode, c'est-à-dire du seul souci de s'éloigner des territoires où le risque d'être tué est élevé. Or, face à un tel drame, le Maroc voit augmenter le nombre des demandes d'asile, mais ne parvient pas à prendre position. Les défis que le Maroc doit relever sont ainsi éclairés par la question des frontières migratoires dont le renforcement semble s'affirmer davantage, tant par l'Algérie que par le Maroc, témoignant de la validité des remarques énoncée par Foucher (2007) quant à la « *nouvelle ère de délimitation* ».

En effet, et dès juillet 2013, l'armée algérienne avait creusé des tranchées le long de sa frontière avec le Maroc sur 700 kilomètres ; et en avril 2014, le Maroc entamait, lui aussi la construction d'une clôture intelligente équipée de détecteurs électroniques sur 140 kilomètres⁴. En août de la même année, l'Algérie annonçait son intention d'ériger une clôture grillagée et élargir la tranchée existante entre les deux pays qui est passée de cinq à sept mètres pour une profondeur de onze mètres⁵. Une tranchée qui s'étale tout au long de la frontière entre les deux pays, mettant les trafiquants et les frontaliers en perplexe ; l'industrie de la clôture prospère depuis ! Ce renforcement du dispositif de surveillance frontalière, observé depuis 2013, rend

3. On regrette cette situation qui fige les marchés de consommation des deux pays, à l'heure où ailleurs, des blocs économiques se forment et se renforcent.

4. Selon le Ministère marocain de l'Intérieur, le pays entend précisément se prémunir, grâce à cette clôture, de toute infiltration de membres de groupes extrémistes à l'intérieur du territoire marocain.

5. L'armée algérienne a installé pas moins de vingt-deux postes de surveillance avancés le long de sa frontière, en particulier avec celle du Maroc, renforcés par du matériel militaire. Ces mesures interviennent pour parer à la menace terroriste qui pèse de plus en plus sur la région, d'ailleurs la situation qui se dégrade en Libye inquiète notamment les responsables algériens.

la frontière de l'Oriental marocain la mieux surveillée des frontières marocaines. (photos. 1)

La question sécuritaire a depuis pris de l'ampleur dans la gestion des frontières marocaines en renforçant les contrôles aux frontières et aux différents points d'entrée des migrants irréguliers. Cette orientation est confirmée dans le discours du 20 août 2015 dans lequel le Roi explique que

« Le Maroc s'est toujours attaché à [...] parachever la sécurisation de ses frontières, et plus particulièrement au cours des deux dernières années, un objectif que Nous avons atteint, Grâce en soient rendues au Seigneur, du fait de la mutualisation des efforts de tous les Services et de toutes les forces concernées. Nous ne comptons pas nous arrêter là, et nous poursuivrons les efforts engagés avec toute la vigilance et la fermeté nécessaires pour empêcher quiconque s'avise d'entrer illégalement dans notre pays », avant d'ajouter « le Maroc restera comme toujours une terre d'accueil pour ses hôtes qui s'y rendent dans la légalité ».



Photo. 1. Frontière entre le Maroc et l'Algérie à l'Est d'Oujda (source: Web, 2016)

Bien que ce discours porte en premier lieu sur les personnes fuyant les violences généralisées et en particulier les Syriens, il peut également être interprété comme visant les potentiels migrants subsahariens irréguliers. Le Ministère de l'Intérieur a en effet investi en 2015 un montant de 2 milliards de dirhams « *pour accentuer la surveillance des frontières* » et « *limiter les flux migratoires irréguliers* » (MCMREAM, 2016).

La problématique des frontières européennes a fortement contribué au changement de la politique au Maghreb. À travers une variété de mécanismes et dès 2006, l'UE a fait passer 67 millions d'euros dans la gestion des frontières du Maroc, via le programme MEDA (Mesures d'Ajustement), renforçant et étendant

sa politique en matière de migration au-delà de ses frontières, jusqu'au Maroc et ses pays voisins du Maghreb.

Et en réponse à la capacité des migrants irréguliers à continuer à rejoindre les côtes du Sud de l'Europe, la Méditerranée a progressivement été militarisée : l'OTAN depuis 2011 dans le cadre de son opération Endeavour et FRONTEX (l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières maritimes en Méditerranée et dans l'Atlantique), devenue opérationnelle depuis 2005)⁶, et transformée en une zone-frontière qui permet d'étendre ou de restreindre les pratiques du contrôle aux frontières au-delà du périmètre légal de l'UE, ajoutant ainsi plus de friction à la mobilité des migrants.

Mais aussi extraordinaire soit-elle, l'édification de murs n'interrompt pas les mobilités et elle est même, en soi, comme tout défi, un appel à transgression, d'où l'expression « *faire le mur* », qui signifie à la fois le construire et s'en affranchir. Paradoxe historique, frontières et migrations sont indissolublement liées, car il n'y a point de frontières sans transgression et point de migrations internationales sans frontières traversées. La frontière, conçue comme espace de bouclage, voire de rupture, c'est aussi un espace d'échanges et de contacts ; les lignes structurantes plus ou moins durablement établies au gré des évolutions géopolitiques jouent un rôle primordial dans la politique des États-nations comme dans la définition des identités personnelles et collectives, qu'elles soient continentales, nationales ou locales.

D'ailleurs, en dépit du durcissement législatif et administratif des contrôles, malgré les velléités de bouclage ou de filtrage aux frontières, jamais les flux d'hommes, d'idées, de marchandises et de capitaux n'ont été aussi intenses. Les entraves instaurées par la frontière génèrent des stratégies de contournement et de résistance, poussant à l'inventivité et agissent au niveau économique comme un véritable stimuli.

Dans sans ouvrage « *Éloge des frontières* », Régis Debray (2010) souligne à ce propos : « *aborder le thème de la frontière, que ce soit pour en déplorer ou en défendre le principe c'est faire directement écho aux mouvements humains et à leur gestion à différentes échelles. Ce qui suppose que la frontière comme limite peut aussi être appréhendée du point de vue de son élargissement ou de son épaississement dans le temps et dans l'espace* ».

Faut-il souligner que, de par le monde, les politiques qui s'appliquent à contrôler les frontières ne réussissent que médiocrement à atteindre leur but, dans un contexte de mondialisation des flux et de diversification des candidats à la migration. Elles alimentent, en contrepartie une « économie de passage »,

6. Sa tâche principale consiste avant tout dans l'établissement d'un régime des frontières européenne commun, la création de troupes de protection des frontières de l'Union européenne, la garantie de la surveillance et la sécurité de la frontière. Ceci comprend la création de structures de communication communes, d'un réseau de médias de communication sûrs, mais aussi l'équipement technologique et médiatique des troupes de protection des frontières fixes et mobiles, ainsi que la surveillance hautement technologique de la frontière elle-même.

tarifée par les passeurs, engagés dans un jeu d'alliances ou de collaborations surprenantes, fréquemment ancrées sur des réseaux de relations personnelles. Elle érige une économie florissante de la frontière d'autant plus prospère qu'elle est fermée. L'ouverture produit au contraire de la mobilité, des allers-retours, tandis que la fermeture favorise la sédentarisation des « sans-papiers » qui attendent une régularisation de leur statut pour pouvoir aller et venir. Apparaît aussi « une économie de la sécurité » dont tirent profit les fabricants de matériel de détection et de contrôle, et des entreprises de bâtiment chargées de la construction des murs.

Ce n'est certes pas nouveau de considérer que les frontières font monde et que s'organisent, en ces bordures d'État, des lieux très paradoxaux, puisqu'ils semblent nier la possibilité même de la frontière, formant pont et continuité là où le politique voudrait rupture et limite. De nombreux travaux ont mis en évidence les divers usages de la frontière et évoqué la vie sociale, économique, culturelle qui continue bien au-delà des limites territoriales et politiques de la souveraineté. C'est d'abord un lieu avant d'être une ligne. Et que l'existence même de ruptures en matière de souveraineté est facteur d'opportunités économiques et sociales qui fait le beau jour des fraudeurs et des passeurs mal intentionnés. En témoignent les villes d'Oujda et de Nador qui ont toujours fait preuve de « lieux de paradoxes ».

À ce titre, une question restera récurrente : le Maroc a-t-il réellement la capacité d'assurer un contrôle renforcé aux frontières externes d'un pays qui s'étire sur plus de 3500km de ligne de frontière, et peut-il faire face à l'ampleur relative et à la rapidité nouvelle des flux migratoires qui se succèdent à un rythme soutenu depuis une vingtaine d'années ?

2. 2. Oujda et Nador : villes sur « frontières migratoire » ; *borderland*

C'est aussi deux pôles de l'Oriental marocain qui se caractérisent par une économie assez diversifiée parfois combinant, de manière inégale, industrie, administration, commerce et services. Ce sont aussi de grands centres administratifs, chefs-lieux de préfecture et de province, qui se disputent leur hiérarchie sur l'espace régional de l'Oriental marocain. Et c'est incontestablement le Grand Nador qui dispose de la base économique, relativement, la plus étoffée et la plus diversifiée en raison de l'importance du port, de la puissance du commerce de contrebande, et de la présence des zones industrielles (Selouane et Bninçar).

La grande césure entre ces deux pôles reste la Moulouya, frontière naturelle et « historique », que l'évolution des dernières décennies et le cadre de la Régionalisation ne sont pas arrivés à gommer pour faciliter leur rapprochement réel. L'intégration

recherchée par l'accent mis sur le seul facteur économique, conforté par l'espoir de l'édification de la dimension maghrébine, n'a pas donné le fruit escompté.

2. 2. 1. La conurbation frontalière de Nador-Mlilia

La ville de Nador, sur le littoral méditerranéen marocain, doit son évolution contemporaine à l'enclave espagnole⁷, Mlilia, sorte d'avant-poste lors du protectorat espagnol⁸. L'évolution urbaine et les rapports historiques des deux villes font de la conurbation frontalière : Nador-Mlilia (figure. 9) un espace bien particulier, non seulement dans l'Oriental marocain mais aussi à l'échelle nationale, et ce en raison de sa localisation géographique et géopolitique et par la diversité de ses fonctions, où l'économie parallèle est expansive, envahissant la plupart des domaines de la vie urbaine et même rurale. Nador est ainsi la porte maritime de l'Oriental marocain et son premier pôle industriel, mais aussi son appareil commercial le plus expansif, fortement connecté à la zone franche de Mlilia, qui contribue à son développement économique. Gravitant autour des villes de Nador et de Mlilia, un vaste territoire attenant a connu, au cours des trois dernières décennies, un développement remarquable sur les plans industriel et commercial et une explosion urbaine sans précédent et sans égal⁹. Aussi, par sa position géostratégique et ses équipements et infrastructures (port, aéroport, complexes touristique de Mar Chica, zone franche...), ce territoire est en train de jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'Oriental marocain, notamment avec de meilleures liaisons vers l'Europe et avec le Maroc atlantique, le tout consolidé par une puissance financière considérable où le transfert des MRE sont particulièrement pesants. Toutefois, Nador représente le type de ville qui est plutôt branché sur l'étranger.

Mlilia comme Sebta sont les survivances anachroniques du colonialisme en Afrique, elles représentent les seules frontières terrestres de l'Europe avec le continent africain. Située à l'Est de Sebta, sur la côte méditerranéenne, Mlilia est un territoire qui couvre 12,3 km² dont 12 km de frontière protégée, lourdement militarisés, et une population de 72 339 habitants en 2011, dont 7000 étrangers, à

7. Le contentieux territorial entre le Royaume du Maroc et l'Espagne est très ancien. Sur la position officielle marocaine, voir par exemple le pamphlet du service de presse et d'information du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Sebta et Mlilia, Rabat, 1982. Sur le plan doctrinal, l'ouvrage le plus diffusé en Europe est celui de R. LAZRAK, Le Contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne, Dar el Kitab, Casablanca, 1974.

8. Après la chute de Grenade (1492), la prise de Mlilia par l'Espagne servait de forteresse sur la terre africaine, puis transformée par la suite dans le but d'occuper les soldats, en colonies pénitenciaires ou les bagnards, détenus politiques ou de droit commun. Protégée par une quadruple enceinte, Mlilia fut assiégée maintes fois par les tribus voisines (Rifaines) et par les sultans du Maroc : Moulay Ismaïl de 1694 à 1696, puis le sultan Mohammed Ben Abdellah en 1975. Avec le début du XX^e s, elle cesse d'être une forteresse-pénitencier avec le transfert des bagnes sur la péninsule ibérique et la suppression des présides par les décrets d'octobre 1906 et mai 1907. Désormais, sa place serait avant tout celle de place commerciale, sans cependant perdre son rôle de base militaire, mais aussi des bénéfices de l'exploitation des mines du Rif.

9. Il ne fait aucun doute que jusqu'à la fin du siècle dernier, l'environnement immédiat de Mlilia-Nador est un des plus pauvres et des plus abandonnés du pays et qu'il a vécu depuis l'indépendance à l'ombre de cette enclave. La contrebande à petite et grande échelles a été un moyen de survie pour une partie importante de la population, comme l'émigration du Rif vers les Pays-Bas ou l'Espagne le fut dans une autre conjoncture.

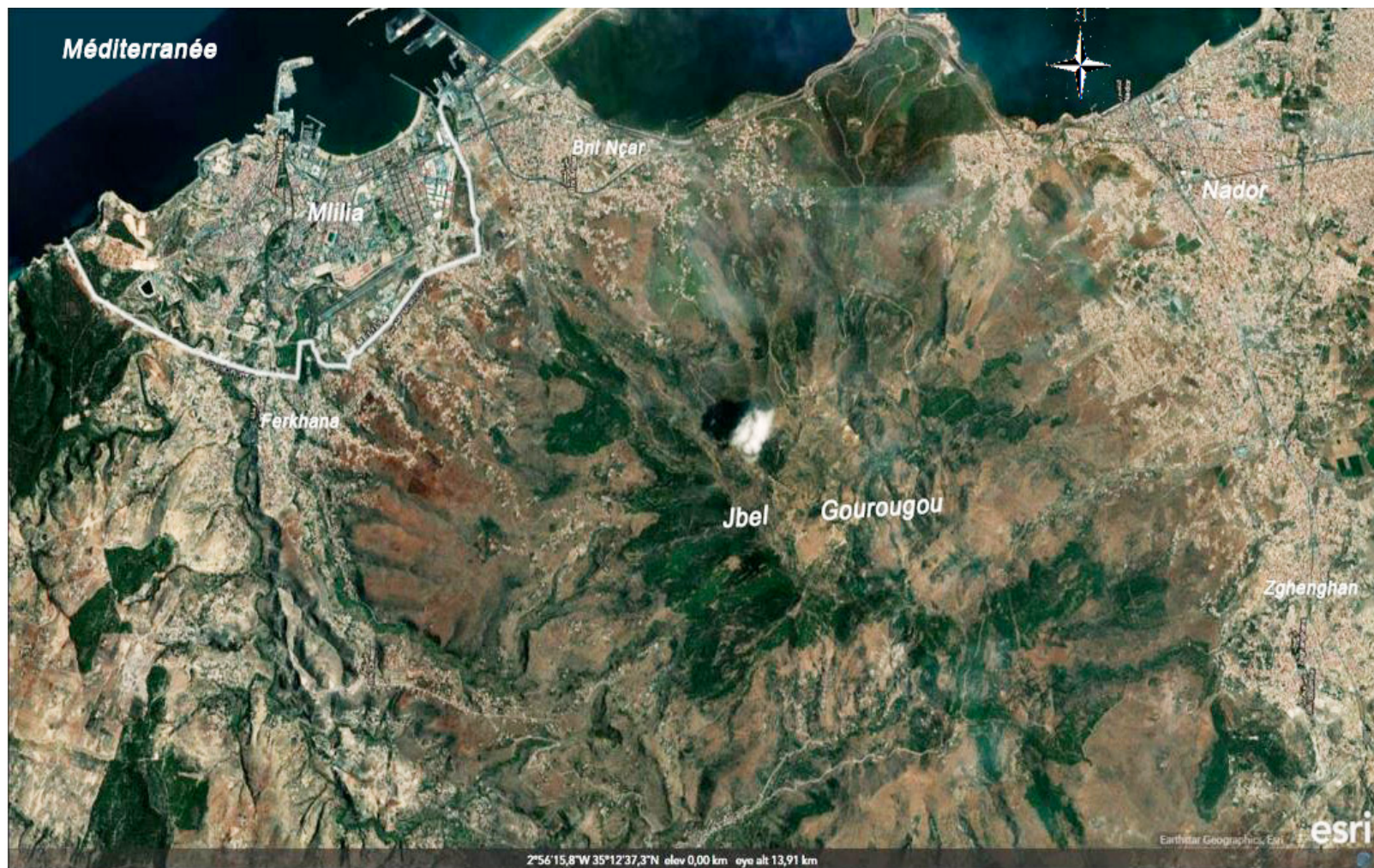


Figure. 9. Image satellitaire montrant la conurbation Nador-Mililia (réalisée par: A. Ben Brahim. Fond Google Earth)

une distante de près de 10 km de la ville de Nador. La composition de la population de la ville est hétérogène (multiconfessionnelle) avec un équilibre presque égal entre Espagnoles et Marocains de souche qui ont acquis la nationalité espagnole par la suite. Il est admis d'ailleurs que la croissance urbaine de la ville a été étroitement liée à l'installation des Marocains venus des alentours, même si ce flux a par ailleurs été soumis aux aléas politiques des relations hispano-marocaines (Lopez Garcia, 1991). Et quoique les marocains de nationalité espagnole participent à la gestion de la ville, il semble que la cohabitation ne soit pas aussi harmonieuse que le proclament les autorités locales ; de profondes inégalités persistent concernant, notamment, l'accès au logement, au travail et à l'éducation (l'échec scolaire chez les enfants marocains reste important, par exemple).

La formation d'espaces métropolitains continus, chevauchant les deux villes de Nador et de Mlilia, est révélatrice de la perméabilité frontalière. Ces doublons urbains en expansion dessinent la conurbation traversée par la frontière terrestre qui semble ici souder, plutôt que séparer, des villes distinctes, malgré l'étanchéité des dispositifs frontaliers mis en place. De part et d'autre se développent des commerces de trafic et des va-et-vient multiples, avivés par les écarts de richesse, les complémentarités socio-économiques, parfois la prohibition. Les échanges sont placés dans leur grande majorité sous le signe de l'informalité, de la débrouille, voire de la clandestinité.

Depuis plus d'un siècle, Mlilia et Sebta bénéficient du statut de « ports francs » qui contribue à leur développement économique. Or, avec l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne (UE) en 1986, elles sont devenues des « communes d'Europe » mais avec des adaptations spécifiques de leur régime (de ports francs) aux normes européennes, profitant de l'exonération de l'union douanière et de la Politique Agricole Commune (PAC), et se voient exemptées de l'application de la TVA (Garcia, *ibid*). Elles bénéficient de surcroît des fonds structurels européens qui ont joué un rôle essentiel dans leur développement récent.

L'adhésion de l'Espagne aux accords de Schengen en 1991 a eu également des conséquences pour Mlilia et Sebta, puisque l'Espagne s'est trouvée dotée dans ce cadre d'une frontière extérieure européenne. Cependant, pour maintenir les relations qu'elles entretenaient avec leur arrière-pays marocain, une dérogation est accordée aux Marocains résidant dans la région de Tétouan, située à une quarantaine de kilomètres de Sebta, et de Nador, proche de Mlilia, de se rendre sans visa dans les deux villes espagnoles, dans le cadre d'un petit commerce frontalier. Conçue au départ pour préserver des relations commerciales intenses entre elles et leur hinterland, cette disposition est à l'origine d'un commerce de contrebande vers

les zones intérieures du Maroc ; « ce sont 50 000 personnes qui font le va-et-vient chaque jour » (Carling, 2007).

Cependant, si l'essor économique de Mlilia et de Sebta a incité beaucoup de Marocains à y venir s'installer, de manière irrégulière, pour y travailler ou essayer de gagner la péninsule, cette migration a bien vite été suivie par celle de populations venues de plus loin, d'Afrique subsaharienne en particulier, dès la fin des années 1990 et des Syriens. On estime à environ 50000 le nombre de migrants qui, chaque année, tentent de pénétrer dans l'une des deux enclaves (Garcia, *ibid.*). Une fois qu'ils y sont parvenus, ils sont généralement dirigés vers des centres de séjour, le temps nécessaire aux autorités espagnoles pour examiner leur situation. Faute d'accords de réadmission entre Madrid et les pays d'origine, les ordres d'expulsion sont pratiquement impossibles à appliquer ; ceux qui parviennent à Sebta ou Mlilia peuvent donc généralement rester en Europe.

La pression migratoire sur les deux villes, amplifiée par le discours politique et les médias espagnols qui lui attribuent une situation de « péril » et l'associent avec la criminalité, a été telle que l'Union européenne inclut depuis les migrations dans son programme de sécurité et dû lui consacrer d'importants investissements au renforcement de la frontière terrestre entre le Maroc et l'Espagne. Appuyé sur ces faits, le gouvernement espagnol a entrepris la surélévation de la double enceinte grillagée qui entourait les enclaves à 6 mètres dès 1995, puis la mise en place d'un système sophistiqué de surveillance par radar et caméras thermiques et à infra-rouge : (Système Intégral de Surveillance Extrême. SIVE), installé le long du détroit de Gibraltar, devenu opérationnel depuis 2002. Ce dispositif, qui met également en œuvre des moyens d'intervention maritimes et aériens uniques en Europe, n'a jamais été conçu pour lutter contre l'afflux de la drogue qui rentre en Espagne par la même côte (Suarez, 2004). Dans le cas espagnol, « insécurité » et « migration » ont été liées, médiatiquement, au moyen de deux sujets qui préoccupaient de manière accrue l'opinion publique : le terrorisme et la drogue. À ce propos, et de manière délibérée, les médias espagnols ont mis en images le transit des migrants et, plus particulièrement celui des Subsahariens, qui est le seul à posséder une visibilité publique et dont l'apparition répétitive a dissimulé le thème délicat des migrants marocains. Leurs effets sensationnels ont spontanément impacté sur l'opinion au point de provoquer un sentiment de menace dans l'imaginaire collectif public ; les migrants subsahariens sont ainsi taxés de « danger potentiel » à contrecarrer, alors qu'aucun chef d'accusation n'est publiquement établi. La surexploitation télévisée des « barcasses » ou « pateras » cache les autres types de migrations, pour insister sur un aspect unique et très négatif de la migration. Et c'est d'ailleurs une manière pour le gouvernement espagnol de justifier l'existence et la nécessité du programme SIVE.

Traitée par le passé en termes économiques, la migration irrégulière est désormais appréhendée en termes de sécurité. Les migrants sont élevés au rang de

la menace contre la sécurité de l'État (marocain et espagnol) mais aussi contre celle de la société. En parallèle, la pression exercée sur Sebta et Mlilia par les migrants de transit en provenance d'Afrique subsaharienne n'a cessé d'augmenter depuis environ 2000¹⁰. Aux frontières nationales des deux enclaves, les intérêts sécuritaires de l'UE et les aspirations d'un grand nombre de migrants sont en contradiction apparemment inconciliable. Un porte-parole des migrants a fait preuve d'une vision plus réaliste lorsqu'il a donné les conseils suivants aux invités européens lors d'une discussion à Nador : « *Vous savez, pour vous, Mlilia est un problème, pour nous, c'est la solution.* ». L'ampleur de ce conflit entre les aspects sécuritaires d'une part et les droits de l'homme d'autre part représente un phénomène nouveau au Maroc.

On comprend ainsi que si la question de Sebta et Mlilia est perçue comme un problème d'intégrité territoriale par les opinions publiques espagnole et marocaine, elle recouvre aussi un problème de sécurité et de stratégie qui en fait un des thèmes privilégiés de la sensibilité européenne vis-à-vis de la migration internationale en Méditerranée occidentale. Et si l'on applique les principes de la «realpolitik», il ne faut finalement pas oublier que le Maroc poursuit sa politique principalement dans son intérêt géostratégique euro-africain (voir partie. 3)

Fonctionnement du SIVE

En termes d'économie politique, le SIVE est un dispositif de surveillance policière dont la logique est poussée à son comble puisqu'il s'agit de quadriller le territoire le plus finement possible et de contrôler au plus près les corps et leurs mouvements aux frontières - là où la puissance de l'État est de fait la plus sérieusement mise au défi -. Concrètement, le système de blindage électronique des frontières espagnoles s'articule en trois temps. Le dispositif a pour base des stations de détection qui chacune permettent de contrôler un périmètre de 20 km. Chaque station est équipée d'un radar, de caméras thermiques et à infrarouge. Depuis la fin de l'année 2003, la Garde Civile a complété cet équipement par des capteurs sensoriels pouvant détecter des battements de cœur à distance. Une antenne satellite envoie en temps réel les informations à un centre de contrôle de la Garde Civile. Dans un deuxième temps, ce centre traite l'information qu'il reçoit. Les images permettent de savoir de quel type d'embarcation il s'agit, combien de personnes se trouvent à bord, etc. Des logiciels calculent les trajectoires possibles. Sur la base de ces données, le centre de contrôle peut décider de l'envoi de troupes d'intervention mobiles - hélicoptères, bateaux, automobiles, etc. Ces dernières ont pour mission

10. En 2013, le nombre d'entrées illégales s'élevait à un peu moins de 5000; au cours des six premiers mois de 2014, ce chiffre était déjà passé à 4176. Selon le ministère marocain de l'Intérieur, entre 35000 et 40000 migrants en transit irréguliers sont présents dans les deux enclaves à la fin 2015.

d'intercepter les *pateras*. Lorsque celles-ci sont en difficulté, elles procèdent à leur sauvetage.

2. 2. 2. Oujda sur « frontière migratoire »

Oujda, Chef-lieu de Wilaya de l'Oriental marocain, constitue l'unité principale de structuration de l'espace régional et sa plus grande concentration urbaine (1/4 de la population totale de la Région. Recensement 2014) à proximité d'une frontière internationale qui doit sa position aux conditions historiques et géopolitiques. Située à moins de quinze kilomètres de Maghnia en Algérie, Oujda est la première ville marocaine d'entrée par l'Est de l'espace maghrébin. Mais le site d'Oujda se justifie par le croisement qui s'est opéré depuis longtemps entre les deux grandes voies commerciales : Ouest-Est, de Fès à Tlemcen et la voie Nord-Sud, de la mer méditerranéenne à Sijilmassa (Tafilalet). Nous reprenons la description sommaire du site de la ville d'Oujda d'après Paskoff (1957) :

« Un site de dépression à proximité de résurgentes abondantes dans une plaine aride, le jbel Hamra pouvant servir de repli défensif; un carrefour de pistes entre l'Est et l'Ouest du Maghreb, le Sahara et le Tell ». C'est ce site plat situé à une altitude de 550m, dans la plaine des Angad, du nom de la tribu qui l'occupe, que le commandant Maghraoui, Ziri ibn Attia, a choisi en l'an 994, deux ans après la fondation de la ville d'Oran par des marins andalous, pour la fondation d'une ville stratégique, sorte de bastion pour son état naissant. Au milieu d'un cadre géographique plus ou moins aride, l'abondance de l'eau était un facteur favorable pour le choix du site, mais non décisif; le rôle politique et stratégique y semble être plus déterminant en analysant les ressorts de l'histoire de l'époque. D'ailleurs, cette position stratégique en a fait de la ville et de sa région un terrain de convoitise, indispensable à la souveraineté et à la sécurité des dynasties marocaines qui s'y sont succédées depuis sa fondation. Elle a été soumise à autant de construction-destruction durant presque dix siècles de son histoire mouvementée. »

L'occupation de la ville par les troupes françaises en 1907 marque son intégration à l'espace colonial mis en place en Algérie depuis 1830 ; elle devient ainsi un quartier général de la colonie et un projet colonial premier avant la signature officielle du protectorat en 1912. L'évidente vocation d'Oujda est reconnue dès le début du XXe siècle surtout avec le projet grandiose du Transsaharien, comme l'entend Paluel Marmont (1944) dans son « *Épopée du Transsaharien* ».

« Et Oujda serait la tête de pont de cet élan magnifique ! le cœur d'où la vie française affleurerait vers les extrémités les plus éloignées de notre empire » « À proprement parlé ce n'est pas Colomb-Béchar qui sera la tête de ligne du transsaharien, mais Oujda dont le port naturel est Oran, et que la voie ferrée relie déjà à Alger sur la Méditerranée, à Tanger sur le détroit et à Casablanca sur l'Atlantique. »

Les Monts de jbel Hamra, à plus de 700m d'altitude en forme d'arc de cercle, forme l'horizon Sud de la dépression, constituant une barrière naturelle qui marque le paysage (Figure. 10). La dépression d'Oujda appartient au grand couloir

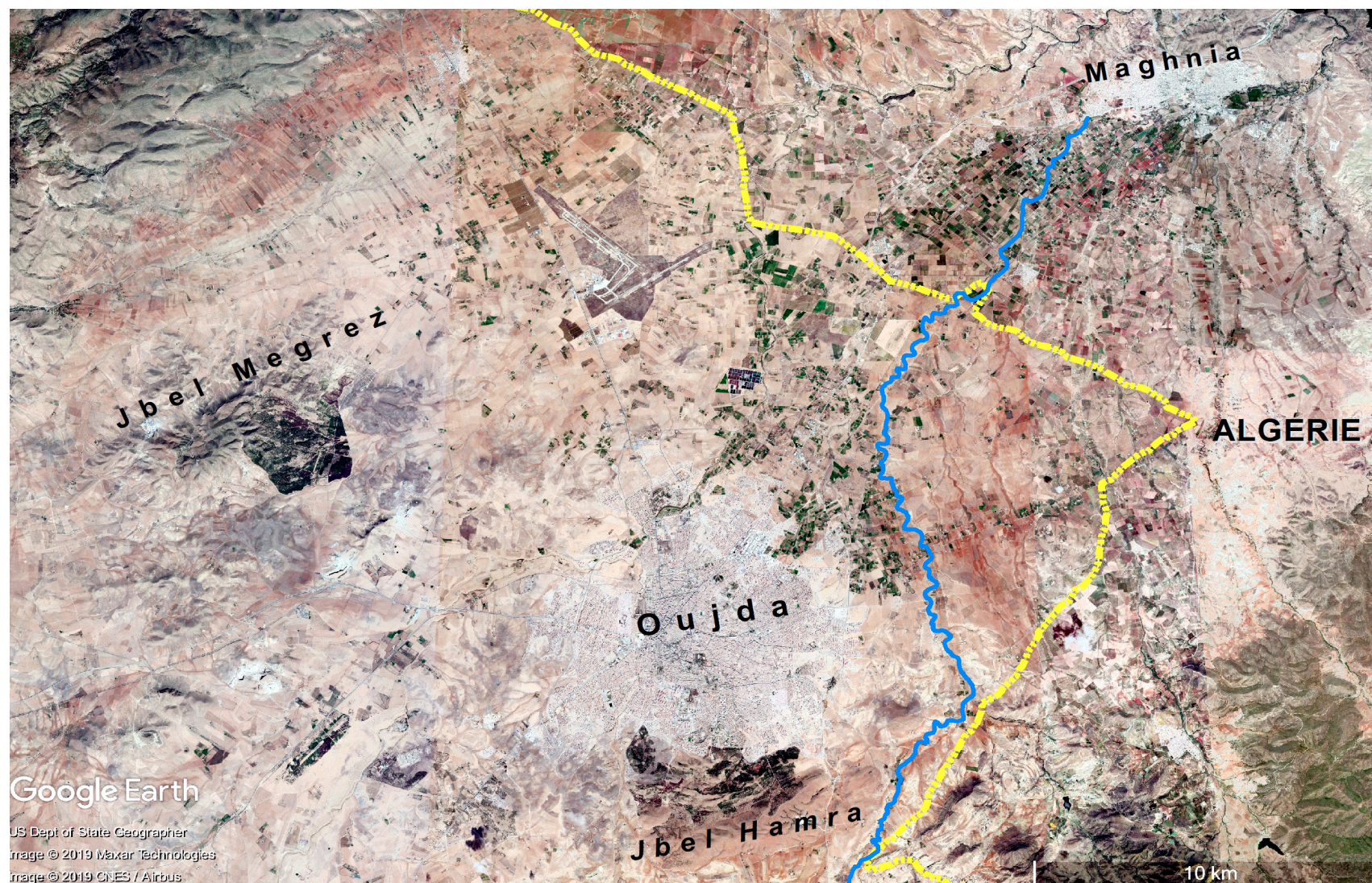


Figure. 10. Carte de situation de la ville d'Oujda et de la frontière internationale (réalisée par A. Ben Brahim. Fond Google Earth)

de Taourirt-Oujda dont la situation géographique lui confère un intérêt stratégique de premier ordre, tant au niveau maghrébin que méditerranéen.

Depuis sa création au Xe siècle, la ville a toujours connu le passage de fortes populations et leur installation contingente dans les contextes historiques (géopolitiques) qu'elle a subis, mais presque toujours depuis le Mashreq, c'est-à-dire par sa porte du levant. La période coloniale a mis la ville à l'épreuve de populations migrantes venue d'Europe mais surtout de par le Maroc, suite à l'attraction des industries d'extraction minière et agricoles initiées dans l'Oriental marocain ; cette période inaugure l'âge de la mondialisation. D'une part la réputation de la ville contribue à entretenir son attractivité, d'autre part, la prise de conscience d'une altérité nouvelle contribue à faire évoluer à la fois la société d'accueil et les projets des migrants qui deviennent au fur et à mesure des habitants de la ville à part entière. Cette situation n'a pas cessé d'ailleurs jusqu'à nos jours, mais toujours avec des flux migratoires internes.

la ville a vu récemment émerger des urbanités renouvelées à la faveur de la production de nouveaux territoires¹¹, sur ses périphéries périurbaines qui ont accueillis depuis 2003 des projets de logements collectifs neufs, résidentiels et du genre « Habitat économique » et la requalification du rôle des anciens quartiers périphériques au sein du « Grand Oujda », enrayant par l'occasion les anciennes taches d'habitat dit « spontané » ou « irrégulier ». Mais aussi l'expansion des supermarchés *Marjane*, *AswakEssalam*, *Carrefour* et *Acima* à partir des années 2008 et l'introduction d'infrastructures et d'équipements qui ont engendré des améliorations dans les pratiques sociales des habitants de la ville. Néanmoins, ces changements récents ne doivent pas occulter le fait que l'aire « métropolitaine » d'Oujda reste le cadre de transformations socio-spatiales continues et profondes, constituant de réels défis pour la vie quotidienne de ses habitants : étalement urbain, forte densité, recours croissant à l'informel, persistance des quartiers sous intégrés, entre autres, au travers desquels s'interroge-t-on sur le devenir de sa morphologie socio-spatiale. Question légitime au regard de l'accroissement des inégalités socio-économiques et spatiales des habitants de la ville, qui semblent faire désormais partie d'un mode de développement morphologique et social normalisé de la ville.

Il ressort de cette présentation brève que l'urbanisation rapide des deux pôles de l'Oriental marocain a engendré des incohérences qui participent profondément et diversement à la perturbation de leur croissance, comme cela transparaît à travers :

- Le rythme particulièrement rapide de l'urbanisation, animé par une fécondité toujours soutenue, mais surtout par une migration interne d'origine rurale de plus en plus accélérée qui accentue le niveau de pauvreté et de chômage dans

11. Schéma Directeur du Grand Oujda. 2009.

les villes et participe amplement à l'extension des noyaux d'insalubrité et des formes de sous-habitat.

- L'importance très forte de l'émigration à la fois vers les autres régions du pays et vers l'étranger. Depuis le début du siècle dernier, l'émigration à l'étranger et les flux transfrontaliers de marchandises, où se mêlent le formel et l'informel, définissaient les deux pôles et en faisaient un « *espace marginal extraverti* » (Guitouni. 1994). Il s'agit en fait de références qui ont imprimé les mentalités et façonné une bonne partie du comportement économique régional, beaucoup plus polarisé par l'extérieur que par l'intérieur. Dans l'imaginaire d'un grand nombre de personnes de l'Oriental ayant fait l'expérience de l'émigration, le centre n'est pas Rabat ou Casablanca, mais Paris, Amsterdam, Bruxelles ou Düsseldorf.

- Le commerce frontalier informel, fortement ancré dans l'Oriental marocain, est avant tout une activité urbaine, tant par les capitaux qui les sous-tendent que par les réseaux qui l'organisent et les marchés qui l'animent ; il constitue une grande partie de la base économique des deux grands pôles urbains : Oujda et le Grand Nador-Mlilia, ainsi que les nombreuses villes moyennes et petites, vivant dans leurs orbites. Ce commerce frontalier parallèle débordant, constitue la source de très nombreux facteurs de dérangement de l'environnement urbain. D'abord, il génère une panoplie infinie d'activités informelles dans les multiples branches du commerce, des services, du change, du transport, etc., des activités qui envahissent l'essentiel des quartiers centraux des villes, tout en multipliant les aires d'étalage et de vente dans les quartiers périphériques.

Reste qu'Oujda et Nador, par leurs positions stratégiques de lieux-frontières, constituent des étapes ou « *hubs* » migratoires incontournables, qui exposent le Royaume à la question des migrations subsahariennes de transit depuis les années 1990. Villes traditionnelles de la contrebande, elles se transforment, depuis, en villes-tremplins de la migration internationale. Elles engendrent ainsi des lignes de front, le long desquelles d'autres remparts plus étanches et très meurtriers vont sortir de terre ou baliser la mer. Sur les deux lignes de frontière, Oujda comme Nador voient la construction de leur propre « *mur de Berlin* ». Le Maroc se voit ainsi engagé sur les deux fronts : celui de l'Espagne au niveau de l'enclave de Mlilia, au Nord, et celui de la frontière maroco-algérienne à l'Est.

Conclusion.

Le début de ce millénaire se singularise en effet par des dispositifs frontaliers dotés de mécanismes de contrôle et de surveillance de plus en plus sophistiqués, et par l'édification de barrières physiques, murs et enceintes, qui visent l'étanchéité absolue de la séparation. Les murs de la frontière terrestre maroco-algérienne et les murs et enceintes de barbelés ourlant l'enclave de Mlilia sont des exemples connus de ces dispositifs frontaliers qui prétendent filtrer, contrôler les flux des clandestins, ou bien sécuriser et se défendre contre des agressions externes (terrorisme en

autre). La frontière maroco-algérienne connaît depuis la fin du siècle dernier une mutation de son rôle stratégique, la fonction initiale (défensive) étant supplantée par une mission de surveillance des migrations irrégulières (clandestines), surtout avec l'externalisation des politiques de contrôle frontalier entreprise par l'UE. Une dichotomie de plus en plus radicale entre, d'une part, la logique de marquage territorial de souveraineté à l'œuvre dans le déploiement des mises en scène et des dispositifs de contrôle aux frontières, et d'autre part, les continuités sociales, les opportunités économiques que les liens sociaux organisent et dynamisent. La frontière est d'ailleurs l'espace propre des « malentendus », et l'histoire des nations en est éloquente.

La fermeture et la militarisation plus ou moins drastiques des frontières dans les enclaves de Sebta et Mlilia, pour ne citer que celles-ci, caractérisent les tensions qui s'expriment autour de la migration et la lutte contre la porosité réelle ou supposée des frontières. Les coûts humains et financiers que génèrent ces contrôles aux frontières poussent à s'interroger sur l'efficacité des politiques migratoires actuelles ainsi qu'à la légitimité des États à restreindre la mobilité humaine et à recourir à des sanctions pénales et administratives à l'égard des populations migrantes, au niveau mondial. Ces coûts sont sans commune mesure avec les besoins socio-économiques des populations concernées. Ce paradoxe reflète la dimension des enjeux structurels du système international.

Ces transformations de l'espace des frontières attirent l'attention du chercheur et constituent un thème novateur de la discipline géographique dans le champ scientifique maghrébin, où l'approche des frontières manque encore d'investigations et de débats.

Chapitre. 7. L'Oriental marocain dans le circuit de la migration irrégulière internationale.

À partir de quel moment les migrations des Subsahariens peuvent-elles être réellement qualifiées d'«irrégulières» ? La migration irrégulière est peut-être la question la plus délicate, mais c'est une des plus importantes parce qu'elle représente la forme et les effectifs les plus caractéristiques des migrations subsahariennes.

1. Sur la question de la migration irrégulière au Maroc

Au Maroc, les règles d'entrée et de séjour des Subsahariens sur le territoire national varient en fonction de l'origine des migrants. La migration irrégulière revêt des formes diverses et mouvantes : une entrée irrégulière peut ne pas être suivie d'un séjour irrégulier lorsque le pays ne constitue qu'un pays de transit, encore que même le transit est régi par des règles concernant sa durée et l'activité autorisée. À l'inverse, bien des séjours irréguliers peuvent être précédés d'une entrée régulière. En conséquence, étant donné que le statut juridique des migrants peut être constamment modifié, il est difficile de quantifier et de recenser la population de migrants en situation irrégulière. Il en va de même pour les flux migratoires irréguliers car ceux-ci comprennent les entrées et sorties de migrants en situation irrégulière, les migrants dont le statut passe de la régularité à l'irrégularité au sein d'un même pays et les naissances et décès au sein de la population de migrants en situation irrégulière.

On convient aujourd'hui que les migrations subsahariennes, quelles s'opèrent à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, entre cette région et les pays du Maghreb, ces migrations s'articulent les unes aux autres : bien souvent, une migration « sud-nord » est précédée d'une migration « sud-sud ». Or, dans ce premier déplacement, la question de l'irrégularité ne se pose pas ; elle s'opère d'abord dans un espace de libre circulation, propre au fonctionnement des espaces de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique Centrale). Puis, lorsque le déplacement se fait vers les pays du Maghreb, la logique de libre circulation demeure bien souvent en raison de l'existence d'accords bilatéraux entre les États membres de la CEDEAO et de la CEEAC d'une part, et les États du Maghreb, d'autre part. La question de l'irrégularité ne se pose qu'à partir du moment où émerge l'intention de poursuivre vers la frontière européenne. Autrement dit, l'«irrégularité» découle de la mise en place des politiques migratoires par l'UE, et dès l'instant où les parcours migratoires entrent dans la zone où l'UE externalise le contrôle migratoire de ses propres frontières, c'est à dire dans les pays du

Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, sur les routes transsahariennes, atlantiques et méditerranéennes notamment (Audebert *et al*, 2009).

Les migrations irrégulières constituent l'une des principales composantes des migrations sud-sud. Ainsi, les immenses frontières poreuses qui délimitent les pays subsahariens, quasiment incontrôlées, et de fait impossibles à surveiller, facilitent ces migrations irrégulières, qui empruntent d'ailleurs plusieurs trajets et ne transitent pas par les points de sortie du territoire officiels. Même après l'installation de postes de contrôle, les pratiques laxistes et corrompues de certains responsables de la migration, souvent de mèche avec les candidats à la migration irrégulière, entravent fortement la mise en œuvre efficace des réglementations. D'ailleurs, et chose étonnante, peu de migrants subsahariens interpellés en poste-frontière, quel que soit leur pays d'origine, possèdent un passeport. Ces migrants dits irréguliers sont non seulement en situation irrégulière dans le pays de destination, mais ont souvent aussi quitté leur pays d'origine sans posséder les documents de sortie adéquats (passeports, visas).

À partir de 2013, et à travers sa nouvelle politique migratoire (voir partie 3), le Maroc entend mieux gérer les flux migratoires et limiter l'irrégularité administrative des étrangers présents sur son territoire, par le renforcement et la sécurisation des frontières afin de limiter au maximum la migration irrégulière entrante et sortante et de dissuader à long terme tout éventuel migrant de rejoindre le territoire marocain de manière irrégulière¹.

Pas loin de la fin du XXe siècle, au Maroc, beaucoup de migrants (toutes nationalités confondues) sont passés en Espagne sans titre de séjour, après avoir franchi la Méditerranée clandestinement (clandestins du point de vue de l'État marocain) et en toute irrégularité (du point de vue de l'État espagnol). Et comme le patronat espagnol, lui, se passait de la procédure régulière d'embauche, ces migrants n'étaient pas considérés comme des « éléments indésirables » ; ils ont d'ailleurs eu droit à la régularisation par la suite². Entrés sans droit de séjour, ces migrants remettaient en question la pertinence des frontières, mais aussi celle de l'usage des termes dans le registre des migrations qui, « selon les situations politiques ou économiques, sont tour à tour promus ou disqualifiés ». Claude-Valentin (1988) écrivait que le « *clandestin* » est une « *figure sociale à géométrie variable du discours politique dominant* »,

1. Le contenu de la loi 02-03 est fortement imprégné de la dimension sécuritaire, dont le texte de loi fixe les conditions d'accès au territoire marocain et les procédures d'obtention des titres de séjour. Notons que les attentats de Casablanca du 16 mai 2003 ont créé un cadre favorable à l'adoption d'un certain nombre de lois très restrictives telle la loi antiterroriste.

2. Presque 500 000 sans-papiers sont ainsi régularisés par le gouvernement espagnol en février 2005, dont 1/3 de subsahariens.

qui, « selon les exigences politiques du moment » est « facteur d'équilibre économique, menace à l'ordre public ou symbole de l'exploitation capitaliste ».

2. Genèse des flux migratoires subsahariens vers le Maroc

Depuis le début de ce siècle une nouvelle forme de flux migratoire s'inscrit dans l'espace historique qu'est l'Oriental marocain, et partout au Maroc, qui devient non seulement un pays générateur d'émigration mais aussi un pays d'immigration. Ces flux migratoires sont composés de demandeurs d'asile d'Asie et du Moyen-Orient, de réfugiés et de Subsahariens en tant que migrants économiques. Cette diversification de l'émigration africaine semble en partie motivée par l'introduction de restrictions aux visas et à d'autres restrictions à l'immigration par les États européens. Le Maroc dispose, depuis, d'un profil migratoire des plus dynamiques et subit ainsi un double phénomène qui a fini par insérer le pays dans des réseaux de migration internationale.

2. 1. Enjeux économiques en Espagne

Dans cette nouvelle dynamique migratoire et dès 1990³, l'Espagne a joué un rôle fondamental dans l'orientation des trajectoires migratoires subsahariennes et la genèse des flux migratoires vers l'Oriental marocain et le Maroc, devenu par la force un pays de transit incontournable dans l'action des réseaux migratoires. Le choix de la destination est circonscrit par la fermeture des frontières européennes aux migrants, après l'entrée en vigueur des accords de Schengen en mars 1985⁴, et le contexte économique en croissance dans ce pays, suite à son adhésion à l'Union Européenne, impliquant une demande accrue des travailleurs étrangers dans certains secteurs, notamment l'agriculture qui emploie une forte proportion de personnes en situation irrégulière⁵.

Une fois ouverts les canaux migratoires vers l'Espagne par les migrants pionniers, et les filières migratoires enfin installées et les revenus suffisants pour inciter d'autres jeunes à partir, les flux migratoires tendent à reproduire et à étendre les pratiques migratoires dans la société d'origine (en particulier du Mali, du Nigéria, du Sénégal et de Gambie). Les candidats à la migration étaient surtout des hommes mariés, ayant une activité salariée en ville ou qui ont vendu leurs commerces ou leurs outils de travail pour pouvoir partir. L'existence des réseaux aboutit à constituer un « capital social » (Palloni *et al*, 2001) qui augmente les probabilités de migrer

3. Les données chiffrées disponibles expriment que les mouvements migratoires en Méditerranée se sont révélés plus importants dans les années 2000 que dans les années 1990. L'espace migratoire méditerranéen est en effet devenu, au cours des années 2000, le premier en flux dans le monde, dépassant l'espace américano-mexicain.

4. Suivant Gildas Simon (2008) « l'espace Schengen vise à la mise en place d'un ordre régional sécuritaire qui exprime fortement la volonté de séparer, d'isoler, dans une sorte de logique impériale, l'espace migratoire commun, le "dedans", du "dehors", c'est-à-dire des "pays tiers" ».

5. Comme l'explique de Haas (2008), les économies européennes ont besoin de cette main-d'œuvre irrégulière et à bon marché. Il en va de même pour les économies des pays du Maghreb. Ainsi, « les États européens et africains semblent avoir peu d'intérêt authentique à arrêter la migration puisque celle-ci semble indispensable à leur fonctionnement économique ».

en diminuant les coûts et les risques, et augmente par ricochet les bénéfices de la migration.

Ces réseaux impliquent par ailleurs d'autres acteurs qui agissent comme intermédiaires, soit aux frontières soit dans les régions de destination, et même parfois dans les pays de départ où des structures mafieuses vont recruter des futurs migrants. Ces acteurs ou « entrepreneurs de frontière » peuvent être des employeurs qui recherchent de la main-d'œuvre migrante, mais aussi des trafiquants⁶.

Mais dès la fin de l'année 2007, l'Espagne est confrontée à une grave crise économique, en partie liée à la politique des banques espagnoles. Ayant adopté le modèle des crédits américains, les banques espagnoles ont facilement accordé des prêts bancaires. Or, s'agissant, pour la plupart, de prêts à taux variable, la hausse des taux d'intérêt a provoqué une augmentation de non-remboursements. Ces crédits étant surtout des crédits immobiliers, c'est alors le secteur de l'immobilier, la locomotive de l'économie espagnole, qui est au cœur de la crise. La fermeture d'agences immobilières, la cessation de l'activité des promoteurs, le surendettement des ménages et l'augmentation du chômage sont parmi les premières conséquences de cette crise. Entre janvier 2008 et janvier 2009, le nombre de chômeurs a en effet augmenté de 1 065 million, soit une hausse de 47,1%. À la fin de janvier 2009, le taux de chômage espagnol était de 13,91%, soit le niveau le plus élevé de l'Union européenne. Le 19 septembre 2008, une première mesure est alors mise en place par le gouvernement espagnol : l'aide au retour volontaire des migrants sans emploi. La crise économique de 2008 et les licenciements qui s'en sont suivis, notamment dans le secteur du BTP espagnol, ont cependant fait fortement baisser l'émigration vers ce pays.

Un article paru dans le journal Le Monde le 11 décembre 2008, portant sur la crise du secteur agricole en Espagne et la difficulté des étrangers, et particulièrement des sans-papiers, à trouver du travail dans les champs. « Les deux tiers des immigrés bloqués à Ubeda [ville située dans la région de Jaén, une région qui fournit le tiers de la production mondiale d'huile d'olive notamment] n'ont pas de papiers. «Raison supplémentaire pour qu'ils ne trouvent pas d'embauche [...] Le contrôle du travail au noir a considérablement augmenté ces dernières années, à la fois par le nombre d'inspecteurs présents dans les champs et le montant d'amendes» », explique le maire de la commune. Cet article montre que, face à la crise, les migrants irréguliers sont désormais concurrencés par les autochtones, retournés dans un secteur qu'ils croyaient avoir laissé pour de bon. Le résultat : des centaines, voire des milliers, de migrants qui tournent en vain dans les villes de la région de Jaén en quête d'un travail.

Au sein de l'UE, certaines régularisations générales, comme celle de l'Espagne (700 000 personnes en 2005), ont été des sources de tension géopolitique. C'est pourquoi le pacte européen de l'immigration, adopté par le Conseil en 2008, a acté un engagement des pays de ne plus effectuer de régularisation générale (Dumont 2015). La Méditerranée étant considérée comme une zone d'influence naturelle

6. Les nombreux rapports sur le trafic des êtres humains témoignent de vastes réseaux de passeurs souvent liés à des organisations indécises.

de l'Europe et comme une région périphérique dont le contrôle conditionne sa prospérité et sa sécurité.

Plus récemment, la fréquentation de la route migratoire reliant le Maroc à l'Espagne a retenti depuis que l'Italie a fortement durci sa politique migratoire, notamment en fermant ses ports aux bateaux de secours humanitaires. La coopération entre l'Union européenne et les garde-côtes libyens (qui interceptent et rapatrient de plus en plus de migrants vers la Libye) a aussi favorisé la route via le Maroc⁷. Néanmoins, la question migratoire reste une source potentielle de tensions géopolitiques entre des pays ouverts à la migration en raison de leurs besoins quantitatifs d'actifs et d'autres, moins ouverts, du fait de besoins limités ou inexistants.

2. 2. L'avènement du printemps arabe et les crises du Sahel

À l'échelle régionale, l'avènement du printemps arabe et la crise politique sahélienne⁸, marqués par la fragilisation des États, la pauvreté et les conflits identitaires, n'ont fait que renforcer l'entretien des effets néfastes, en l'occurrence l'apparition de groupements extrémistes, de trafiquants de tous genres, les promoteurs du commerce illégal, et rendu les frontières poreuses dont profitent les nouveaux gestionnaires des routes migratoires transnationales. Plus révélateur de cette situation est l'évolution du contexte politique et juridique dans des pays comme la Libye qui ont grandement impacté les mouvements de migration subsaharienne au début de ce millénaire, avec une redéfinition et réorientation progressive des routes migratoires.

Ainsi, à la suite de l'embargo international des années 1990 et des relations instables entre la Libye et les pays arabes voisins, une politique d'ouverture des frontières à l'égard des ressortissants de la région subsaharienne a vivement été encouragée par l'État libyen, générant un stock important de la population en place.

Outre les nouvelles politiques d'immigration de la Libye, l'instabilité croissante, les guerres (civiles) et le déclin économique qui y est associé dans plusieurs régions d'Afrique de l'Ouest et centrale ont également contribué à accroître les migrations transsahariennes à partir du milieu des années 1990. Entre autres, le déclenchement de la guerre civile en 1999 et le déclin économique associé et l'augmentation de

7. L'Espagne est devenue en 2017 la troisième porte d'entrée en Europe pour les migrants, via la Méditerranée, après l'Italie et la Grèce. En 2018 elle est devenue la première porte d'entrée des migrants en Europe, avec plus de 55 000 arrivées contre un peu plus de 24 000 en Italie. L'Espagne et l'Italie apparaissent aujourd'hui comme des destinations prisées des migrants qui partent d'Afrique noire. C'est encore là qu'ont eu lieu les plus importantes vagues de régularisation au tournant du XXe siècle (Italie : 1998 et 2002 ; Espagne : 2000-2001 et 2005), et c'est au sud de l'Europe, au plus proche de l'Afrique, que l'agence Frontex renforce les frontières de l'Union européenne à partir de 2006.

8. Ceci a mis en péril deux décennies de transition démocratique. À titre d'exemple, le Mali a été considéré jusqu'aux événements de 2011 (la chute du régime d'Amadou Toumani Touré) comme un modèle de démocratie en Afrique de par la passation pacifique du pouvoir qui a caractérisé le régime politique malien depuis 1981.

la xénophobie en Côte d'Ivoire, jusqu'alors la principale destination migratoire de l'Afrique de l'Ouest, ont incité des centaines de milliers de migrants à quitter le pays (Black *et al*, 2004). Bien que bon nombre de ces migrants soient restés ou retournés à la Côte d'Ivoire, le pays a perdu la plupart de son ancien attrait pour les migrants ouest-africains. Face à l'absence de destinations migratoires alternatives dans la région, cela a incité un nombre croissant d'Africains de l'Ouest à migrer en dehors de la région vers des pays comme l'Afrique du Sud, le Gabon et le Botswana (Adepoju, 2005) et la Libye.

Les crises politiques du Mali, de la Libye et de la Tunisie pendant la première décennie de ce siècle ont eu un effet considérable sur l'émergence de nouvelles destinations, notamment au Sud de l'Europe, et la réorientation des routes migrantes traditionnelles des zones sahéliennes et subsahariennes, s'établissant vers le Nord-Ouest du continent (Maroc, Algérie) au lieu du Nord-Est.

Ces changements dans les schémas migratoires ont probablement été renforcés sous l'influence de la montée de la xénophobie en Libye après les violents affrontements entre Libyens et travailleurs africains en 2000. En conséquence, des mesures restrictives d'immigration et des expulsions forcées régulières ont été entreprises par le régime libyen (Hamood, 2006). Cela a vraisemblablement contribué à une diversification et à un déplacement partiel vers l'Ouest des routes migratoires transsahariennes vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Néanmoins, la migration vers la Libye s'est poursuivie en raison du besoin persistant de main-d'œuvre immigrée, bien que cette migration soit devenue de plus en plus irrégulière en raison de son régime d'immigration restrictif.

Mais la crise libyenne de 2011⁹ a eu pour conséquence la fuite de centaines de milliers de ressortissants subsahariens, qui se sont dispersés à travers les pays voisins et en Méditerranée (environ 540 000 à la date du 26 mai 2011, Rapport CARIM. 2011) et ont participé à l'accroissement des migrations et des circulations à travers le Sahara, autrement dit au développement du « *système migratoire transsaharien* ». Nombre d'entre eux (Maliens, Sénégalais, Nigériens, et Ghanéens entre autres) sont parvenus à la frontière maroco-algérienne, s'ajoutant au flux transitant sur le territoire de l'Orient marocain et rejoindre les Maghrébins dans leurs tentatives d'entrer illégalement dans les enclaves espagnoles de Sebta et Mlilia ou de traverser le détroit de Gibraltar vers l'Espagne. L'ampleur du transit des Subsahariens sur le territoire marocain est devenue telle qu'ils sont devenus majoritaires et reconnus comme le plus grand groupe intercepté par les gardes-frontières européens. En même temps, les migrants subsahariens ont tenté de traverser directement vers

9. Les ingérences occidentales, et en particulier l'intervention militaire en Libye de 2011, sont une des causes qui expliquent les migrations, et que si l'on place la Libye dans son contexte, celui du continent africain, d'autres formes d'ingérences sont prédominantes, pas seulement militaires, mais aussi géostratégiques, économiques et financières.

l'Europe depuis les côtes libyennes, transformant la Libye d'un pays de destination à un pays de transit.

2. 3. Politique européenne ; externalisation des frontières

La « nouvelle migration » est devenue un raccourci pour une conception particulière de la migration dans les années 1990, plutôt qu'une revendication cohérente de nouveauté. Les craintes supposées du public européen au sujet de mouvements potentiels à grande échelle, ou « pression migratoire », étaient plus importantes que la réalité de la migration elle-même, en influençant l'environnement géopolitique. Les déclarations des journalistes et des politiciens selon lesquelles des millions de personnes étaient « en route » vers l'Europe occidentale étaient exagérées, mais ces idées ont néanmoins un impact sur la façon dont la migration est perçue et traitée dans le domaine politique.

Mais on suivant les schémas migratoires vers l'Europe au début de ce siècle, on constate qu'elles ont évolué de manière étonnantes, avec des géographies toujours plus «nouvelles» de la migration. Ainsi, les préoccupations concernant la migration en provenance de l'Est ont été complétées et partiellement remplacées par les préoccupations concernant la migration en provenance du Sud, bien que cette simple caractérisation cache une image plus complexe. Les élargissements de l'UE de 2004 et 2007 ont déplacé la frontière orientale de l'UE et modifié des réalités géopolitiques plus larges dans la région. En outre, l'Europe centrale et orientale, la Communauté des États indépendants et pratiquement tous les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont de plus en plus intégrés dans la sphère politique de l'UE, par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe, de la politique européenne de voisinage (PPE), des pactes de stabilité régionaux et des accords de libre-échange (Düvell, 2012).

Une perspective historique semble pertinente lorsqu'on considère l'intensité croissante actuelle des contrôles migratoires en Méditerranée et en Europe de l'Est. Dès 1995, la Convention de Schengen définit un espace de libre circulation des personnes entre les États européens signataires et associés, et garantit les frontières extérieures de cet espace¹⁰. Depuis, les ressortissants des pays tiers à l'UE sont soumis au visa Schengen. « La perception du "*Schengenland*" exprime fortement la volonté de séparer, d'isoler l'espace migratoire commun, le « *dedans* » (l'Union Européenne) et le « *dehors* », c'est-à-dire les « *pays tiers* » (Simon 1995). Par la suite, la mise en œuvre de la politique européenne d'externalisation du contrôle des frontières a conduit à renforcer le blocage policier et militaire des frontières et leur fortification en enrôlant les pays du Maghreb dans cette démarche. Elle œuvre d'ailleurs, par le biais des financements avantageux, à accroître leurs capacités de prise en charge,

10. L'Union européenne (U.E.) a été instituée par le traité de Maastricht (signé le 7-2-1992).

non seulement policière mais aussi humanitaire, des migrants en transit, afin de réduire les entrées sur son territoire.

Non moins plus restrictives, l'UE se barricade également au moyen de barrières juridiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées. En particulier, la politique communautaire des visas extrêmement restrictive empêche de très nombreux migrants, y compris des demandeurs d'asile, de rejoindre l'Europe de manière régulière. Les conditions draconiennes pour l'obtention d'un «Visa Schengen» freinent considérablement les arrivées et même, dans une certaine mesure, les départs. Pire encore, l'UE a mis en place des dispositifs spécifiques tels que les visas de transit aéroportuaire, qui ciblent certaines nationalités «à risque» et les empêchent de transiter par l'Europe, de peur de devoir traiter (favorablement) leur demande d'asile.

Au final, l'externalisation consiste à exporter des solutions internes et à impliquer les voisins dans la poursuite d'objectifs communautaires : étendre les « frontières légales » de l'UE aux voisins de la rive sud de la Méditerranée, tout en ne leur offrant « qu'un accès limité » à ses « frontières institutionnelles ». C'est dans le cadre de ce processus d'externalisation que certaines questions (lutte antiterroriste et anti-migration clandestine, gestion des frontières, extension des compétences des agences - Eurojust et Europol-...) sont devenues des priorités majeures de l'UE. Cette « délocalisation » de la gestion des menaces au Sud, au Maghreb notamment, vise à traiter/neutraliser les menaces à distance, loin du territoire européen, conformément à la Stratégie européenne de sécurité : *« face aux nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense. D'où d'ailleurs le risque de voir les intérêts des pays maghrébins incorporés aux intérêts de sécurité européens »* (Laanatza, et al, 2001).

Non moins encore, l'Union européenne ne cesse aussi de solliciter ses pays voisins à participer à la lutte contre la migration clandestine, soit par une aide financière, soit dans le cadre d'une coopération. Le programme ARGO témoigne de cette volonté européenne de vouloir maîtriser et « influencer les mouvements » d'un grand nombre d'étrangers vers des pays tiers. Pour exemple, la route littorale de Tanger à Sebta qui relie les nombreux postes de surveillance, a été entièrement refaite à l'aide de financements de l'Union européenne et du Maroc. Cette opération a permis de faciliter les interventions de la police marocaine sur sa côte.

Depuis 2015, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique a été lancé par l'UE, avec un budget de 2,5 milliards d'euros destinés à lutter contre les « causes profondes de la migration irrégulière » sur le continent, et notamment au Sahel. Le programme EUCAP, Sahel Niger, s'est vu augmenter son budget entre 10 millions d'euros en 2012 à 26 millions d'euros en 2017.

Mais l'externalisation va au-delà de la délocalisation de la gestion des menaces pour interférer dans celle des frontières maghrébines. Le contrôle et la sécurisation

des frontières entre le Maghreb et le Sahel devient aussi, par le truchement de l'externalisation, une affaire européenne. Ainsi, l'UE interfère dans la définition des relations interafricaines.

En somme, l'évolution du système migratoire depuis les années 1970 subdivise l'espace Afrique-Europe en trois ensembles migratoires :

1. L'Europe du Sud (pays membres de l'UE), actuellement d'immigration et/ou de transit.
2. L'Afrique méditerranéenne, pays d'émigration vers l'UE. et d'immigration depuis l'Afrique subsaharienne.
3. L'Afrique subsaharienne comportant des pays d'émigration vers l'Afrique du Nord et l'UE., et pays d'immigration recevant des ressortissants d'Afrique subsaharienne.

Autrement dit, la nouvelle approche définie par le Conseil européen distingue entre les pays de « transit », principalement les États du Maghreb, et les pays d'origine, c'est-à-dire ceux de l'Afrique subsaharienne. Pour les premiers l'accent sera mis dans la prévention et la lutte contre la migration clandestine, la coopération dans le contrôle des frontières et le renforcement de leurs capacités de gestion migratoire ; pour les seconds, la coopération au développement pour s'attaquer aux causes profondes et la prévision de mesures de « *co-développement* » *seront accentuées comme lignes d'action* » (Andrade, 2010). Il est cependant assez significatif de noter que, pour tous les points communs dans ces diverses migrations, le terme « transit » n'a presque été appliquée qu'à des cas particuliers dans le voisinage européen. Cette approche commune de la libre circulation des citoyens dans la région et des non-citoyens à ses frontières extérieures et au-delà de ses frontières extérieures illustre un certain degré d'eurocentrisme.

Par ailleurs, les migrants subsahariens ont forgé un lien vital entre la résurgence des systèmes migratoires transsahariens et les systèmes migratoires euro-méditerranéens déjà établis. La présence croissante des Africains de l'Ouest au Maghreb, la demande persistante de main-d'œuvre migrante en Europe du sud, où les salaires et les conditions de vie sont mieux qu'en Libye, et les réseaux de passeurs déjà bien établis ont tous contribué à ce changement fondamental dans le paysage migratoire Afrique-Europe.

En conclusion, le regain d'intérêt pour les migrations venues du Sud semble résulter davantage du contexte géopolitique euro-méditerranéen que d'un véritable accroissement du nombre de migrants clandestins. Les difficultés de passage aux frontières et le durcissement des législations tendent à diversifier les routes, terrestres et maritimes, plutôt qu'à endiguer des flux qui ont de tout temps existé, mais rendus aujourd'hui plus visibles. Les flux migratoires constatés entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde, qui préoccupent la communauté internationale, « *ne sont qu'une goutte d'eau, ou l'écume qui se dépose entre autre sur nos rivages européens* » (in Hérán, 2018).

La recherche sur les causes profondes des migrations africaines vers le Nord et l'analyse sociopolitique doit prendre sérieusement en compte la longue durée

historique afin de comprendre, et par la suite essayer d'inscrire dans le contexte de la volonté politique la compréhension des vrais motifs des migrations surtout irrégulières (illégales). Héran (ibid) considère que la migration est l'œuvre des migrants mais c'est aussi celle des pays colonisateurs. « *C'est nous qui l'avons composée et nous l'avons oubliée. Elle est largement le produit des colonialismes ; c'est une façon des migrants du sud de réagir contre les inégalités dont nous n'avons pas à nous exonérer* ».

3. Dynamique migratoire subsaharienne

Les mouvements migratoires en Afrique subsaharienne ont des racines socio-économiques, politiques et historico-culturelles qui ont façonné le développement et la nature des activités économiques. Une fois partis de chez eux avec un projet migratoire personnel, ces acteurs se réorganisent collectivement durant les étapes qui rythment leur périple. Au cours de ces moments, ils se croisent, se « reconnaissent » entre eux et coopèrent car ils créent, peu à peu, une histoire commune, une « aventure »¹¹. Plonger dans l'aventure implique une mise sous silence volontaire de son existence sociale. « *Qui va chercher fortune doit laisser sa dignité sur le seuil de sa case* » préviennent les Peulh de Guinée (Amselle 1976).

3. 1. La notion de projet migratoire

Le projet migratoire est révélateur de la capacité des migrants subsahariens à se projeter dans le temps, bien qu'il soit en constante évolution. Selon Ma Mung (2009). « *Le projet migratoire est sans cesse alimenté par l'acte migratoire, il ne déclenche pas la migration dans une séquence linéaire du type formation du projet puis réalisation, c'est dans une certaine mesure l'action de migrer qui permet d'en avoir l'intention. Dans ce sens, l'action précède l'intention* ».

Ambitieux ou poussé par une conjoncture locale voire fantasmé par le récit d'un trafiquant ambitionné, le migrant subsaharien part avec l'espoir de s'enrichir, faire fortune, devenir n'importe quoi mais quelqu'un. Il part aussi pour se libérer d'un lieu ; il assimile l'ailleurs (Europe en l'occurrence) à la porte du salut, où toutes les possibilités sont permises. Le parcours idéal du migrant peut s'entendre comme une « carrière » (Becker. 1985). Mais, s'engager sur la route revient à confier son honneur et son nom à sa communauté qui sera en charge de faire vivre le souvenir de celui qui s'absente pour un temps, peut-être pour toujours.

Selon le courant économique néoclassique, les migrations sont le fruit de décisions, prises par les individus (cf. Chapitre. 4), comme étant des acteurs rationnels qui migrent pour améliorer leur position dans l'échelle sociale. Les migrants prennent dans ce cadre leurs décisions après avoir calculé les bénéfices

11. Faire l'aventure dans l'esprit de l'Africain, c'est sortir, c'est quitter les siens, c'est partir de chez soi. L'aventurier prend la route ou le chemin, il s'exile en traversant des régions inconnues ; c'est en somme un mouvement dans l'inconnu. « Il faut sortir pour connaître. » dira un chef de village africain, ancien aventurier. Selon l'adage marocain « Celui qui ne s'aventure pas ne connaîtra pas les hommes », L'individu se construit au cours de son voyage, telle est l'initiation traditionnelle.

et les pertes liés à la migration potentielle. L'identification des coûts et des gains concernent à la fois les individus et les groupes sociaux.

Pour les Subsahariens, la migration est un phénomène naturel et spontané « *soit on est forcé de migrer, soit on se déplace de son plein gré* » Adepoju (2005). Ils migrent de la même manière qu'ailleurs dans les pays de la même zone. A. Bensaad (2005) note que « *la majorité des migrants abordant le Maghreb ont déjà été mis en mouvement et ont une expérience de mobilité, le plus souvent dans un autre pays africain que le leur [...]. Ayant été « mis en mouvement » les migrants continuent ainsi à fructifier leur « capital de mobilité », poussant celle-ci plus loin* ». La migration commence d'abord dans un pays de la région, comme première étape pour rassembler l'argent nécessaire au voyage vers le Nord, ou également une escale dans le circuit des réseaux commerciaux. Ces migrations africaines se déroulent souvent par étapes : « *les ressortissants des pays les plus pauvres allant d'abord chez un voisin plus riche, comme dans le cas des migrations du Niger et du Mali vers l'Algérie ou de ces deux pays et aussi du Tchad vers la Libye* » (Lahlou, 2005).

Cette culture de la mobilité et le « savoir migrer » sont une ressource pour les zones de départ, et sont forcément transmis au sein du groupe ethnique ; ce qui se vérifie d'ailleurs dans les communautés représentatives du stock de migrants subsahariens en transit au Maroc. Ainsi au Mali et au Nigéria la migration est très ancienne et n'est pas seulement l'apanage des hommes. Les femmes sont également tentées par l'aventure, seules ou aux côtés de leur mari, dans les pays de la région ou à l'étranger. Ainsi par exemple, le nombre de femmes émigrées d'origine subsaharienne installées dans les pays de l'OCDE était en 2005/06 très proche de celui de leurs homologues masculins. Cette parité est récente, car les flux migratoires au sein du continent africain et de l'Afrique subsaharienne vers la zone OCDE ont été dans le passé à dominante masculine (DIOC, 2005/06).

Selon Massey *et al.*, (1993), les migrations antérieures sont « *responsables* » pour celles qui suivent. Les nouveaux migrants, par le savoir-faire acquis, dépassent plus facilement les obstacles qu'ont rencontré leurs prédécesseurs. Chaque nouveau migrant élargit le réseau et réduit les risques liés à la migration ; c'est là l'idée de « *causalité cumulative* » de Massey qui donne forme à la théorie des réseaux migratoires qui expriment l'ensemble des interdépendances intracommunautaires. Selon Adepoju (2005) : « *les modalités des migrations subsahariennes ont une relation étroite avec les formes de mouvement qui se sont développées dans le passé de la région* ». Viennent les notions de « capital humain »¹² et de « capital social »¹³ qui complètent la fonction

12. La notion de capital humain montre que les individus ne réagissent pas tous de la même façon et que par conséquent pour essayer d'expliquer la décision de migrer il faut tenir en compte de l'hétérogénéité individuelle. La notion de capital humain a été développée par le sociologue français P. Bourdieu qui a centré son analyse sur les bénéfices que reçoivent les individus du fait d'être membres de groupes, résultat de la sociabilité et de la solidarité.

13. La théorie du capital social valorise le facteur culturel afin d'expliquer les performances des différents groupes ethniques dans les affaires. Le capital social est lié aux bénéfices tirés par les acteurs qui participent dans un réseau social et grâce à cette participation. L'existence des réseaux aboutit à constituer un capital social,

des réseaux humains de migrations. Il y a pour le migrant une valeur relativement élevée de ses contacts personnels et ses sources d'information.

On souligne aussi l'existence d'autres typologies migratoires, telles les migrations circulaires et les migrations de colonisation ou d'installation dans de nouveaux territoires (Cordell *et al*, 1996), qui s'appuient souvent sur des réseaux marchands qui facilitent la mobilisation, tant des personnes que des biens¹⁴. En même temps, des nouveaux réseaux marchands se développent et structurent les mouvements au départ de certaines régions, comme c'est le cas des membres de la confrérie Mouride au Sénégal.

Notons au passage que dans le classement des principales destinations européennes, la France est en recul (OCDE, 2004), elle était la première destination en 1993, devant l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Depuis, de nouvelles destinations ont émergé, notamment au Sud de l'Europe (Italie et Espagne en particulier). Cette évolution témoigne de la diversification des trajectoires des migrants subsahariens qui tendent à délaisser les anciennes destinations privilégiées que constituaient les ex-métropoles coloniales. C'est ce dont témoignent les cas ghanéens et sénégalais : ces populations se dispersent en Europe au lieu de se concentrer presque exclusivement dans les territoires des anciennes puissances coloniales, comme c'était le cas auparavant.

Dire que la migration est une donnée culturelle n'en exclut pas l'historicité et ne lui ôte pas son caractère de fait social historiquement produit. « *Nous assistons ainsi, pour ces sociétés de la vallée du fleuve Sénégal plus concernées par ce type d'approche, à la création d'un « rite moderne » à travers la migration des hommes vers l'Europe, comme cela fut aussi le cas antérieurement vers le bassin arachidier. Il en est de même pour d'autres régions du pays Wolof où apparaît une migration structurelle vers l'Italie par exemple. Celle-ci tend à devenir un phénomène majeur dans la socialisation et l'accès à un statut reconnu pour les jeunes. Certes, il s'agit plus d'un « rite de passage » inégalitaire qui construit une différenciation à la fois familiale et sociale* » (Timera 2009).

En somme, le système migratoire en Afrique subsaharienne est avant tout l'expression d'une mosaïque migratoire. Le morcellement géopolitique qui y prévaut, les traditions migratoires qui dérivent de l'histoire de chaque pays impliquent qu'il y a en définitive autant de contextes, de politiques et de situations migratoires qu'il y a d'États et ceci bien que des espaces de libre circulation s'élaborent et s'organisent à l'intérieur de l'espace subsaharien.

On assiste à une diversification et une instabilité croissante des dynamiques migratoires africaines, intra-régionales ou intercontinentales, et simultanément à

notion qui permet de comprendre pourquoi et comment l'appartenance à des réseaux augmente les probabilités de migrer: grâce aux ressources des réseaux, les coûts et les risques diminuent et les bénéfices de la migration augmentent » Voir Palloni, et al, (2001) .

14. La croissance économique et le développement des villes contribuent à modifier les schémas migratoires. Aujourd'hui, selon un rapport de la FAO, 70 % des 33 millions de migrants africains restent sur le continent et se déplacent au gré des opportunités économiques offertes par leur pays et ses voisins.

une évolution depuis le collectif des décisions aux décisions plus individuelles, sans pour autant méconnaître l'importance toujours existante des réseaux familiaux et ethniques et même professionnels, mis en place souvent depuis longtemps, sur lesquels se basent les stratégies de diversification des risques.

4. La traversée du Sahara

Le Sahara n'a jamais prouvé un obstacle insurmontable aux mouvements migratoires, dans les deux sens : Nord-Sud et Sud-Nord. Mais rien ne serait plus faux que d'imaginer le Sahara comme un vaste corridor de circulation, sans frontières ni contrôles, emprunté par des migrants en partance pour l'Europe via le Maghreb. Cette vision romantique d'un Sahara des nomades qui renouerait avec sa vocation première du mouvement est démentie par la plupart des travaux consacrés à la question migratoire. Une reconfiguration de l'espace et des voies de circulation saharienne a commencé avec la fin du dernier siècle en relation avec la « nouvelle migration » subsaharienne transnationale.

Comme certaines routes sont devenues moins sûres ou plus strictement contrôlées, d'autres sont devenues d'autant plus attrayantes. Certaines routes connues des nomades ou des caravaniers dans le passé sont redécouvertes par des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. Les étapes des migrants subsahariens en direction du Nord prennent des trajectoires détournées. Les frontières se multiplient, les routes se diversifient et produisent toutes deux de l'insécurité et de la précarité, engendrant ainsi une nouvelle logique de parcours qui s'adapte aux différents espaces géographiques ; on cherche souvent les itinéraires les plus flexibles.

Une des routes terrestres, qui a pour étapes Agadez¹⁵(Niger) et Tamanrasset (Algérie), (Figure. 11) est exemplaire du point de vue de son enseignement sur les évolutions des systèmes migratoires transsahariens. Rappelons que ces deux étapes sont d'anciennes glorieuses places marchandes déchues du commerce transsaharien, jadis grands caravansérails, qui sont aujourd'hui des cités administratives créées de toutes pièces et qui font à présent parties de vastes espaces de transit transfrontaliers.

Mais, la construction de l'espace migratoire saharo-sahélien ne peut s'expliquer par la seule filiation avec les routes séculaires du commerce pré-colonial transsaharien [Pliez, 2006]. Sa genèse est, en effet, étroitement liée à l'histoire récente de la région : des indépendances (années 1950 et 1960), aux cycles de sécheresses du Sahel (années 1970) puis aux guerres qui ont secoué la zone (années 1970-1980 et 2000-2005), et enfin aux différentiels de développement entre les versants maghrébin et sahélien du Sahara.

Deux types de mouvements, encore peu connus, en ont découlé : d'une part, de nombreuses communautés de pasteurs ont cherché dans la migration des

15. À Agadez, capitale du pays touareg nigérien, deux flux de migrants se croisent : ceux qui descendent vers le Sud, migrants désenchantés, et ceux qui montent vers le Nord, candidats aux rêves encore inassouvis. À ce stade, les seconds demeurent encore bien plus nombreux que les premiers.

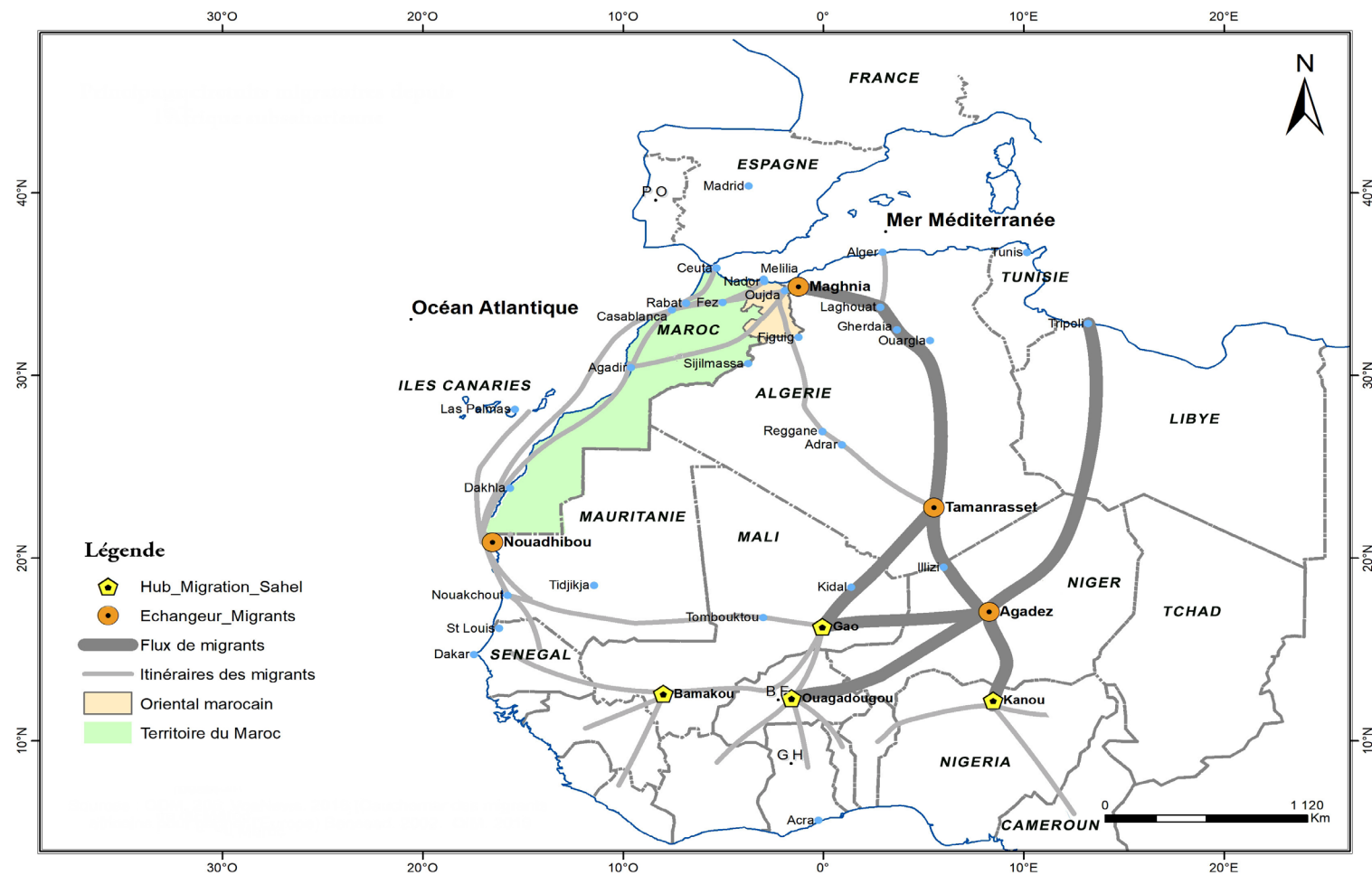


Figure. 11. Principaux circuits migratoires depuis l'Afrique subsaharienne (réalisée par A. Ben Brahim)

compléments à leurs revenus durablement amputés en partant notamment travailler sur les chantiers ou les sites d'exploitation des hydrocarbures (Grégoire, 1999) ; d'autre part, plusieurs dizaines de milliers de réfugiés se sont installés dans des camps aussi bien en Libye qu'en Algérie, lesquels progressivement se sont transformés en villes. Nombre de ces nomades sont devenus, par la suite, des transporteurs, voire des passeurs ; ils convoient tant les hommes que les marchandises ; se branchant avec aisance sur l'actualité des flux migratoires ; ils créent ce qu'on appelle localement des « agences de voyage » et font transiter les candidats à la migration à bord de camions bâchés ou de pick-up, contribuant à l'essor des villes de transit comme Agadez, au Niger, et Dongola, au Soudan.

C'est donc de ville à ville que les nomades d'hier sont devenus les acteurs des mobilités d'aujourd'hui. Leur dispersion entre plusieurs États, conjuguée à l'urbanisation massive des cités du Sahara central, a favorisé l'émergence d'un dispositif diasporique à la charnière saharo-sahélienne [Bourgeot, 1995]. Une fois mobilisé, le cadre tribal s'est redéployé dans un espace transfrontalier pour devenir en quelques années le nœud d'un espace transnational à cheval entre l'Afrique méditerranéenne et l'Afrique subsaharienne. Les grandes voies de passage des migrants subsahariens sont donc à l'origine des routes d'émigration des communautés pastorales du Sahara et de leurs marges.

Parfois, pendant de longs mois, des migrants subsahariens, hommes et femmes avec des mineurs, risquent tout pour entreprendre un périlleux périple qui leur fait traverser des dizaines de frontières. Certains y laissent leur vie ; d'autres sont renvoyés chez eux et d'autres encore qui atteignent leur destination, comprennent que leur existence n'y sera pas forcément plus facile. Ces mouvements migratoires sont ainsi confrontés à une incertitude croissante, liée notamment aux politiques publiques de sécurisation et de contrôle des frontières. Le Sahara est ainsi transformé en une vaste « zone-frontière » où les migrants peuvent partout et en permanence être contrôlés, catégorisés, triés, incités à faire demi-tour voire être arrêtés. Les voyages à travers le Sahara sont ainsi plus onéreux et plus discrets, mais aussi plus difficiles et plus risqués qu'auparavant, car en prenant des routes inhabituelles, moins fréquentées, les transporteurs ne minimisent pas seulement les risques de se faire arrêter, mais aussi ceux de se faire secourir en cas de pannes ou d'attaques par des bandits.

Le migrant doit compter avec le hasard, pendant la trajectoire migratoire ou durant le processus d'installation. Une fois qu'ils quittent l'Afrique sahélienne, les migrants circulent dans des espaces de transit produits par d'autres acteurs : Gendarmes, policiers, militaires et nomades passeurs sont d'ailleurs les principaux protagonistes du passage des frontières.

« Les taxations auxquelles sont soumis les migrants entre le Niger, l'Algérie et la Libye est exemplaire relevant à la fois des finances locales et de la corruption, ces ponctions transforment

chaque halte en un lieu ressource paradoxal où le migrant doit, par toutes les voies, rechercher de nouveaux moyens de financer la poursuite de son périple après avoir épuisé ses économies pour l'atteindre » (Bourgeot, ibid).

Ainsi, peut-on constater que le trait le plus marquant des changements contemporains dans le régime migratoire est sans doute la diversification des itinéraires migratoires, plus que l'augmentation de leurs volumes.

4. 1. Trajectoires migratoires subsahariennes et altérité.

Les parcours des migrants subsahariens interviewés à Oujda et à Nador nous informent sur leurs itinéraires ; ils nous éclairent aussi sur la diversité des motivations qui déterminent les projets migratoires, leurs spécificités et sur les conditions de leur établissement. Notons que le même profil pourrait jouer plusieurs rôles durant son parcours et à des moments particuliers.

Le récit suivant retrace le vécu de parcours migratoire (périple) d'un Camerounais de 29 ans, parti de chez-lui avec comme bagage un bac en mathématiques et un peu d'argent collecté au village ; c'est Mosango dont le seul et unique rêve était de mettre les pieds en Europe. Par son récit, il réalise la « carte mentale » (Liagre, 2008)¹⁶ de son parcours, qui s'inscrit dans cette forme originale de migration que décrit le terme d'« aventure », tant qu'elle constitue une expérience individuelle.

4. 2. Parcours de migrant ; parcours de combattant

« Après une collecte d'argent au village, je prends mon courage à deux mains et je fonce vers le Nigeria comme première étape du voyage puis le Niger. Ce voyage est dur et long ! Je passe à In Guezzam, ville à la frontière algéro-nigérienne, puis je fais plus de 400 km pour atteindre Tamanrasset.

À Tamanrasset, on m'arrête et on me déporte à la frontière algéro-malienne, à Tin Zaouatine. Un grand nombre de migrants entassés dans des camions-cages pour faire plus de 600 km dans le désert. Je passe plus de six mois à Tin Zaouatine, avant de pouvoir revenir une autre fois à Tamanrasset et continuer en direction du nord vers In Salah à 700 km. Ma joie fut courte. On m'arrête à In Salah et me voilà reconduit à Tin Zaouatine. Un long séjour au ghetto, plus d'une année). Je tente cette fois-ci un autre chemin. De Tin Zaouatine, je vais à Kidal. Des passeurs nous conduisent jusqu'à El-Khalil entre l'Algérie et le Mali puis on continue : Bordj Badji Mokhtar, Reggane, Adrar puis Ghardaïa. Le périple a duré quatre mois. De Ghardaïa, je prends la direction de l'ouest. J'arrive à Sétif, on dormait dans un dortoir de fortune à côté du marché. Une centaine de migrants dans une grande salle sans chauffage et on payait 500 dinars la nuit. La fermeture de ce dortoir après un mois de notre arrivée, on dormait dehors, à l'air libre, sous le froid et la pluie, à côté du marché. On n'ose pas y entrer car c'est gardé et puis on ne veut pas

16. La carte reste un très bon moyen, sinon le seul exceptée la biographie intégrale, pour représenter la réalité de l'espace géographique et des champs migratoires et notamment pour retracer le cheminement des migrants subsahariens. Façon de montrer comment les différents espaces se structurent, selon les individus concernés, et en lien avec des facteurs externes tels que la géopolitique.

avoir de problèmes. « Un jour, un de nos frères y est entré pour y trouver refuge et le pauvre s'est vu verser de l'essence sur les pieds et....Passées deux mois, je regagne Tlemcen, puis Maghnia et me voilà au Maroc à Oujda après trois mois dans les camps de Tlemcen et de Maghnia. À Oujda je passe plus de six mois à épargner de l'argent nécessaire pour tenter mon passage à l'enclave de Mlilia. Je m'approche de plus en plus de mon but quand j'arrive à Nador, dernière ville avant l'Espagne, ici il n'y a pas de travail. On vit donc de la mendicité toujours confronté au risque d'être expulsé. Je passe plus d'une année dans la forêt de Gourougou dans des camps de fortune. Le passage de Nador vers l'enclave de Mlilia (Espagne) s'avère impossible. Fil barbelé, chiens entraînés et gardes armés. N'ayant pas d'argent et voyant qu'il m'était impossible de passer, je fais volte-face pour revenir à Oujda.

Je ne veux plus aller en Europe, ni rester au Maroc ou en Algérie non plus. J'ai perdu ma jeunesse à courir derrière un rêve qui ne se réalisera jamais. Je ne veux que rentrer chez moi et être libre dans mon pays. Beaucoup de mes frères ont perdu la vie ici en essayant de prendre le risque de passer ».

On ne saurait passer sous silence la rapidité et l'efficacité avec laquelle les trajectoires migratoires ont pu se déployer sur des milliers de kilomètres de pistes et de routes, traversant plusieurs États et reliant des lieux subsahariens et maghrébins dans ce qui ressemble aujourd'hui à un réseau transnational, le long duquel les migrants à destination du Nord expérimentent très tôt l'altérité. Une certaine « démocratisation » de la vie en voyage s'établit entre ces migrants. Autrement dit, il n'existe aucun système de tri sélectif lors du départ ni pendant le voyage qui opérerait une distinction objective, aisément reconnaissable et légitime, entre celles et ceux qui quittent leur pays pour de « bonnes » raisons et celles et ceux qui quittent leur pays pour de « mauvaises » raisons. Si dans le pays d'origine les positions et les statuts sociaux de l'ensemble des candidats à la migration sont souvent, significativement, hétérogènes, la route et ses multiples imprévus ainsi que le système de dépendance dans lequel sont insérés les migrants effacent les anciennes différences. Le voyage rassemble et met matériellement ensemble des personnes de toutes conditions et aux multiples ambitions, quittant leur pays pour des raisons différentes mais qui ont, sans aucun doute, une vision assez semblable de leur départ¹⁷.

Sur la route, les migrants font partie des mêmes groupes de voyageurs, ils partagent les mêmes embarcations, se retrouvent dans les mêmes haltes, dans les mêmes « ghettos », subissent les mêmes violences, sans distinction de nationalité, d'origine sociale, de sexe ou d'âge. Ce phénomène *d'indistinction des conditions* au cours du voyage ou « *flux mixtes* » selon le HCR, existe au moment du départ, pendant le trajet mais aussi pendant les « transits » plus ou moins longs. Il n'est pas rare que lors d'un même voyage on « passe » du statut de voyageur régulier à celui de « migrant clandestin ». Plus précisément, on peut se découvrir

17. Le film du réalisateur sud-africain d'origine nigériane Akin Omotoso, *Man on Ground* (Un homme à terre) (2011) résume la tragédie du migrant subsaharien : « *le chemin qui mène là-bas est long et difficile, et ceux qui parviennent à destination ne sont pas forcément mieux lotis* ».

«migrant clandestin» lors du voyage alors qu'on avait fui son pays en guerre muni de documents en règle.

La migration subsaharienne d'aujourd'hui tente de déjouer les souverainetés et les frontières des pays, en les « démocratisant » (Pécoud, 2009); ainsi est-elle interprétée comme la revendication d'un « *droit à migrer* » dans un monde où l'accès à la mobilité est une ressource inégalement répartie (largement réservée aux occidentaux et aux élites) ; les migrants irréguliers réclament leur part de cette richesse, aussi contribuent-ils à « *démocratiser les frontières* ». C'est « *un acte de résistance aux forces qui dominent le monde* » selon Hardt et al, (2000). Dans un monde de flux, les migrants sont les « confinés » ; ils sont dans « *une errance spatiale, de non-lieu en non-lieu ; ils vivent aussi une errance temporelle, de statut temporaire en statut temporaire* » (Agiar M., 2011.).

À chaque étape, même brève, se jouent des interactions avec les sociétés de passage, culturelles mais aussi économiques. À chaque étape, les parcours s'infléchissent en fonction des politiques migratoires des pays traversés, des intermédiaires qui les soutiennent et des communautés qui les accueillent. À chaque étape enfin, les migrants conservent une « capacité d'agir » qui leur permet de résister aux injonctions, de contourner les obstacles, de définir et de mettre en œuvre une stratégie propre, même si leur marge de manœuvre peut être largement réduite, surtout dans le cas des migrations de transit.

5. Capacité d'agir des migrants subsahariens (Agency)

Depuis des décennies, la migration des subsahariens n'a pas cessé de croître et la figure du migrant africain défraie régulièrement, à coup de statistiques outrées, la chronique internationale de sa vulnérabilité et de sa misère. En parallèle, les tentatives de passage irrégulier ont créé une activité organisée et lucrative pour des groupes de passeurs¹⁸ qui ont élaboré des tactiques adaptées aux contrôles renforcés, et profitant de la vulnérabilité des migrants de par leurs situations et leurs positions¹⁹. Grâce aux nouvelles technologies de la communication toutes les manœuvres sont possibles et les bifurcations lors du voyage, les changements des destinations sont rendus possibles. Le GPS est devenu l'instrument par excellence pour la navigation aussi bien terrestre que maritime et le téléphone portable entretient le lien entre ceux qui restent et ceux qui circulent ou migrent.

Mais la capacité à agir des migrants subsahariens est devenu un facteur structurant de l'espace saharo-méditerranéen de transition, devenu l'un des

18. L'organisation d'opérations de passage irréguliers des migrants au niveau des frontières (terrestre et maritime) a toujours accompagné le phénomène migratoire contemporain. Ainsi rien que pour l'année 2019, pas moins de 230 personnes, dont des Marocains et des Subsahariens, impliquées dans ces opérations de passage irrégulier, ont été arrêtées et présentées devant la justice (communiqué du Ministère de l'Intérieur marocain).

19. Le migrant irrégulier est une proie facile du système corruptible (passeurs, ONG, police, mafias, terroristes, etc). Les courtiers informels ou spécialisés dans la migration internationale jouent un rôle important dans la tentation à la migration irrégulière ; ils sont devenus des « entrepreneurs des frontières ».

passages les plus périlleux : le désert et la mer ont en commun la dangerosité de leur traversée, « *une zone de transition de deuil* » (Ritaine, 2015). Ils tentent le passage coûte que coûte : quel que soit le prix demandé par les passeurs, quelles que soient les violences à subir, quel que soit le risque pour leur vie. Ils vivent la ligne frontière, depuis leur départ du pays natal, comme un obstacle dangereux et souvent mortel, qu'ils doivent absolument franchir. Ce sont des « *sujets à risques* ».

« *Quand tu ne sais pas, il y toujours des gens qui savent pour toi, et ce n'est pas les mieux placés. C'est quand tu n'as pas le choix, quand tu n'as pas de solution, que tu t'en remets aux autres; que ta vie dépend des autres* », entend rappeler l'adage presque universel.

6. Ampleur de la migration subsaharienne irrégulière au Maroc

Interface géographique avec l'Europe occidentale, seuil du continent africain et passage aisé vers la péninsule ibérique, le Maroc est devenu l'un des points d'entrée privilégiés de la migration africaine contemporaine. C'est un pont où se succèdent des vagues migratoires, plus ou moins modestes par leur ampleur, mais cependant significatives, car en étant un pays de forte migration, le Maroc devient un de ces lieux emblématiques dans le développement des courants migratoires issus de l'Afrique subsaharienne, qui caractérisent depuis le début de ce siècle l'évolution du système migratoire contemporain à l'échelle de la Méditerranée occidentale.

Les tendances enregistrées par les interceptions et rapportées par les autorités marocaines et espagnoles, et les médias révèlent l'importance et l'évolution du phénomène migratoire irrégulier entre 2000 et 2005²⁰ (tableau. 5; figure. 12). Ces interceptions, en légère croissance de 24 245 cas en 2000 à près de 30 000 en 2005 ont connu un déclin significatif à partir de 2006 en raison de l'intensification du contrôle aux frontières marocaines du nord²¹ et, par conséquent, de la réorientation du mouvement vers les pays du sud comme la Mauritanie et le Sénégal. En 2006, 16 560 tentatives d'émigration irrégulière ont été avortées, dont 9 469 concernent les originaires d'Afrique subsaharienne, soit 58 %. En 2007, 14 449 tentatives d'émigration irrégulière ont échoué, dont 7027 concernent les migrants subsahariens.

Il semble que la tendance à la hausse de ces flux ait repris en 2008²² pour connaître une augmentation significative à partir de 2016, puisque plus de 89.000

20. Les données exhaustives et fiables à l'échelle régionale sur le phénomène de la migration irrégulière ne sont pas disponibles, mais certaines statistiques sur les arrestations des personnes en situation d'illégalité, établies par le Ministère de l'Intérieur, révèlent l'importance du phénomène à l'échelle nationale. . Rappelons toutefois que la grande partie des interceptions, voire de refoulement, se fait par les frontières de l'Oriental marocain). Bien entendu, ces mesures présentent cependant des failles et doivent être manipulées avec prudence. Ainsi les statistiques portant sur les interpellations et arrestations ont trait à des événements et doivent être ajustées de manière à tenir compte du nombre de fois qu'un individu a tenté de franchir la frontière.

21. La baisse du phénomène de la migration irrégulière enregistrée en 2006 et 2007 est expliquée en partie par le démantèlement par les autorités Marocaines de plus de 417 filières de trafic d'êtres humains en 2007 et 381 en 2006 et ce dans des opérations menées à l'intérieur du Maroc.

22. Par ailleurs, selon l'Association Des Familles Victimes de l'Immigration Clandestine (AFVIC), au cours

tentatives ont été avortées en 2017 dont les deux tiers concernent des migrants subsahariens²³. Cette situation concorde avec les données fournies par les autorités espagnoles, traduisant le recul de passage en Espagne des migrants subsahariens entre 2008 et 2015, comme le montre le tableau 6.

En conséquence, cette diminution traduit en retour l'augmentation massive des migrants subsahariens bloqués dans les campements des environs de Mlilia et de Sebta, et dans les villes d'Oujda et de Tanger, en attente d'occasions de passage. La hausse des entrées illégales enregistrée en Espagne pour 2016-2017 s'explique principalement par une augmentation des arrivées par la mer, par le détroit de Gibraltar, alors que les traversés à destination des îles Canaries ont diminué. D'après le Ministère de l'Intérieur espagnole, 22.100 personnes ont accosté en 2017, contre 8200 en 2016. En 2018, on compte au moins 19.586 migrants clandestins ayant traversé la Méditerranée en direction de l'Espagne (OIM Juillet 2019). Et pour la même année, le Maroc déclare avoir mis en échec plus de 54.000 tentatives de migration clandestine.

Signalons toutefois le changement opéré dans les routes maritimes empruntées par la plupart des migrants irréguliers subsahariens ; alors que la majorité d'entre eux qui ont accosté en Europe, en 2016 et 2017, empruntaient la route de la Méditerranée centrale (de la Libye, principalement vers l'Italie), en 2018 la tendance a sensiblement changé en faveur de la Méditerranée occidentale (du Maroc, principalement vers l'Espagne). Il y a eu près de 59 000 arrivées maritimes en Espagne contre environ 23 000 en Italie (Frontex, 2019; Mac Gregor, 2019). Ce changement est corrélé à la coopération plus étroite entre l'UE et les pays d'origine et de transit, et aux efforts déployés contre la contrebande, en liaison avec l'augmentation des patrouilles de sécurité maritime au large des côtes libyennes. Ajoutons toutefois un autre facteur qui n'est pas des plus incertain, c'est le taux de mortalité le long de la route de la Méditerranée centrale ; à titre d'indication ce taux est passé de 2,6 % en 2017 à 3,5 % en 2018 (plus de 1300 morts) et atteint en avril 2019 10% (IOM 2019).

L'augmentation du stock des subsahariens irréguliers au Maroc²⁴ est surprenante pendant les deux décennies de ce siècle, en rapport avec les différentes

de l'année 2007, le Maroc compte un stock de 10 000 à 15 000 migrants irréguliers provenant, essentiellement, d'Afrique subsaharienne. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations, ce chiffre oscille entre 10 000 et 20 000.

23. El Khalfi, Ministre délégué, lors d'un point de presse tenu à l'issue de la réunion du Conseil de gouvernement du 1 septembre 2018, a fait observer que ce phénomène a enregistré des changements eu égard aux mécanismes et au modus operandi développés utilisés par les réseaux de l'immigration clandestine et aux mutations démographiques des candidats à l'immigration.

24. Quand bien même les données sur les migrants subsahariens accédant au Maroc – telles que rapportées par le HCR et l'OIM – sont fiables, ces dernières sous-estiment certainement le total de ces migrants dans la mesure où ces données sont essentiellement recueillies aux principaux postes frontaliers de transit, là-même où ces agences sont autorisées à travailler. Aussi, ces recensements n'intègrent pas tous les individus s'infiltrant à travers d'autres accès-frontières.

opérations de régularisation en Espagne, qui ont engendré des flux relativement importants de migrants subsahariens traversant le Maroc. Ce qui dénote l'existence d'un flux chaque fois plus important de migrants subsahariens irréguliers sur le

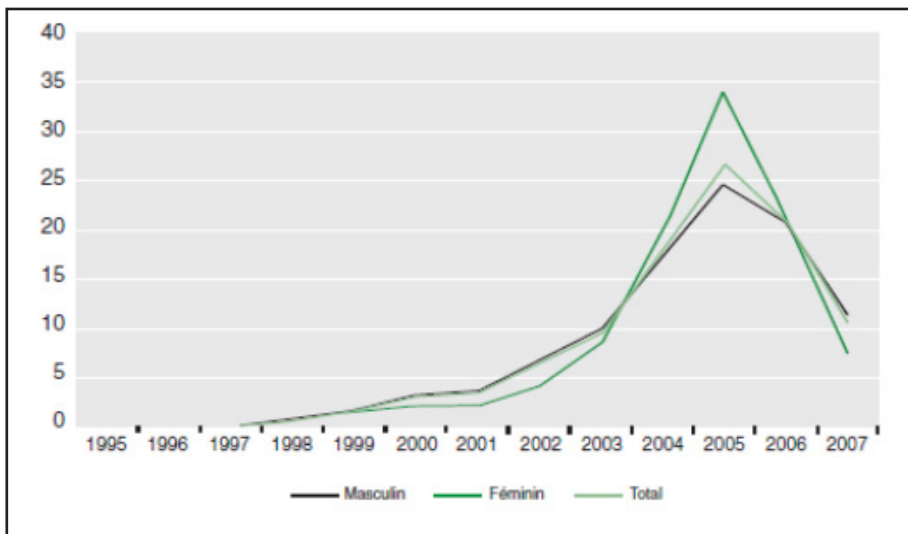


Figure. 12. Migrants subsahariens en transit au Maroc (%) entre 2000 et 2006 (Source : in Lamghari, 2010)

territoire marocain, dont les statistiques n'arrivent pas à rendre compte au fur et à mesure de son évolution²⁵. D'autre part, les naissances sur le sol marocain ne sont pas bien cernées, quoiqu'une grande majorité des accouchements se font dans les hôpitaux du Ministère de la santé publique.

À noter que dans l'Oriental marocain, comme presque partout au Maroc, le stock de migrants subsahariens se renouvelle continuellement, avec une baisse progressive de flux depuis 2013, en liaison avec le renforcement des frontières terrestres et maritimes du pays et les retours forcés ou conditionnels vers les pays d'origine, mais aussi suite à la nouvelle politique migratoire entreprise par la Maroc.

Depuis que le pays a entrepris de contrôler ses frontières, et sous les pressions de l'UE, mais aussi suite aux accords de réadmission avec les pays africains émetteurs, la Maroc a cherché à promouvoir les retours des migrants subsahariens en situation irrégulière. Mais, il semble que les flux de ces retours concernent de très faibles effectifs. Aucune information n'est disponible quant au flux et reflux des migrants en transit au Maroc.

Pour conclure sur la question de l'irrégularité de la migration subsaharienne, on constate et de manière paradoxale que lorsque les politiques migratoires visent à «combattre» les migrations irrégulières, ces dernière s'amplifient au contraire et

25. Les migrants sont un groupe de population hétérogène constitué de personnes ayant parfois un ou plusieurs itinéraires migratoires. Ces nouvelles tendances sont déstabilisantes du fait de leurs caractères incontrôlables tant par les pays de départ que dans les pays d'arrivée (OCDE-AFD, 2015).

changent de caractères. De même, si la contrebande est généralement représentée comme l'une des principales « causes » de la migration irrégulière, elle est plutôt le résultat des politiques migratoires, de plus en plus restrictives, qui produisent parallèlement de « l'illégalité ». Et tant qu'il n'y aura plus de voies légales pour la migration, en réponse à la demande réelle de main-d'œuvre, et tant que de grandes économies informelles existeront, il est également probable qu'une proportion importante de cette migration restera irrégulière.

7. À propos du dispositif d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (ARVR)

Ce dispositif a été créé en 2004 pour organiser le retour volontaire de migrants irréguliers nigériens²⁶, lequel dispositif a ensuite été repris au sein de l'OIM en 2006, et intégré au programme consacré à la « Gestion des flux et la Lutte contre la traite des êtres humains » de la Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA). Ce dispositif, moins médiatisé, d'assistance humanitaire cible les migrants les plus vulnérables (notamment les femmes seules et les migrants enfants

Tableau. 5. Interceptions des migrants clandestins au Maroc entre 2000 et 2007 (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. MAROC)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nationaux	9,850	13,002	16,100	12,400	9,353	7,914	7,091	6,619
Étrangers	14,395	15,000	15,300	23,851	17,252	21,894	9,469	7,830
Total	24,245	28,002	31,400	36,251	26,605	29,808	16,560	14,449

Tableau.6. Interpellations et arrestations en Espagne entre 2008 et 2015 (Eurostat).

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif	92 710	90 480	70 275	68 810	52 450	46 185	47 900	42 595

non accompagnés, en leur offrant la possibilité d'un retour et les moyens d'une réinsertion dans leurs pays d'origine (aide au logement ou à la création d'un micro-projet, prise en charge d'une formation, assistance médicale). Les bénéficiaires sont pour la plupart des hommes, irréguliers aussi bien que réguliers, qui s'adressent de leur propre chef à l'OIM ; le nombre de retours atteste une nette évolution entre 2012 et 2016 (figure. 13). L'objectif fixé pour l'année 2016 est l'organisation de 3000 retours (MCMREAM. 2018). Pour cela, 21 millions de dirhams ont été alloués par le Ministère de l'Intérieur pour financer l'opération (principalement les billets d'avion), soit deux fois plus que l'année précédente ; il se charge aussi de

26. La volonté de ces migrants est ici remise en cause dès lors qu'ils se trouvent en situation irrégulière et que l'opération est organisée par les autorités marocaines, il s'agirait davantage de renvois.

l'octroi de laissez-passer pour les bénéficiaires ne possédant pas de documents de voyage.

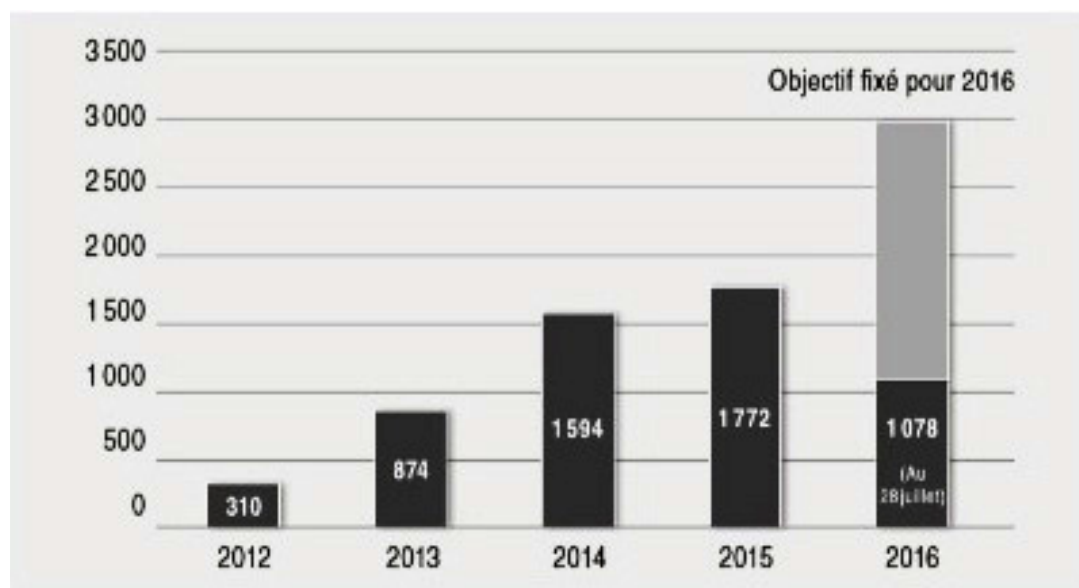


Figure. 13. Évolution du nombre d'ARVR depuis le Maroc entre 2012 et 2016. (Source : MCMREAM) 2016

D'autres bailleurs de fonds étrangers tels : la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suisse notamment participent au financement de cette opération, et plus particulièrement au volet lié à la réinsertion. C'est le cas aussi du Comité d'entraide internationale qui finance des « bourses retour », destinées à couvrir les frais de voyage et/ou de scolarité d'étudiants africains nécessiteux ayant terminé avec succès leurs études et désirant retourner définitivement dans leurs pays d'origine.

Tenant compte de l'importance chiffrée des retours volontaires organisés, il serait intéressant de connaître le nombre des Subsahariens irréguliers parmi les bénéficiaires de l'ARVR, ce qui permettra de déterminer dans quelle mesure le retour volontaire, qui offre une alternative durable et humaine, peut être considéré comme une solution à même de limiter le nombre des migrants irréguliers au Maroc. Depuis 2004, 22.000 migrants irréguliers ont été rapatriés vers leurs pays d'origine, dans le cadre du programme du retour volontaire, dont 1.400 personnes au cours de l'année 2018 (Ministère de l'Intérieur). 85% de ces retours sont liés à la vulnérabilité et aux problèmes de santé.

Depuis 2017, et conformément au principe 4 du Cadre, l'OIM-Maroc a mis en œuvre le projet FORAS, qui vise le renforcement du programme ARVR, en offrant aux bénéficiaires une assistance améliorée avant le retour et l'orientation professionnelle qui ouvrira à terme la voie à une réinsertion économique, sociale et psychosociale durable. Ce projet est financé par le Ministère des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. Pour ce faire, ils sensibilisent les candidats

au retour aux possibilités et aux défis à la réinsertion dans leur pays d'origine et en renforçant leurs compétences techniques et de motivation dans le but de faciliter le processus de réinsertion durable. Le projet est mis en œuvre en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM, en partenariat avec l'Aide mutuelle nationale, a établi des points d'orientation des migrants (MOP) à Rabat, Casablanca et Oujda, qui sont trois zones de transit clés. Ce projet a touché des bénéficiaires originaires de : Côte d'Ivoire(296), de Guinée(485), du Sénégal(258), du Cameroun(158), du Mali(67) et 244 appartenant à d'autres nationalités, soit un total de 1508 candidats (OIM, 2020).

D'autre part, les chiffres sur les expulsions ou le refoulement aux frontières restent difficiles à évaluer avec exactitude, une estimation de 15.000 individus expulsés a été avancée par le Ministère de l'Intérieur marocain en 2005, 25.000 en 2009 et environ 30.000 en 2017. Mais depuis 2013, les pratiques de refoulement se font plutôt vers l'intérieur du pays, soit un déplacement forcé depuis les villes frontalières vers le Sud et l'intérieur du Maroc (Agadir, Casablanca, Tiznit, Beni Mellal, Bengrir, Er-Rachidia et autres lieux), mais qui ne durent pas longtemps puisque plus de 90 % des expulsés reviennent à la ville frontalière : Oujda et ensuite à Nador, mais aussi vers Tanger et Sebta²⁷, points d'embarquement des migrants.

Reste cependant, qu'à défaut de données fournies par les pays d'origine sur ces retours spécifiques, toute situation confondue, il est difficile d'avancer une estimation possible sur la fréquence et la logique des retours de migrants subsahariens par pays. Et c'est toute l'importance du « double sens » de la migration et de la prise en compte non seulement des mouvements migratoires orientés de l'Afrique subsaharienne vers l'Europe mais aussi les migrations « de retour » vers l'Afrique.

À en croire nombre de Subsahariens interviewés, la dureté de la vie dans les conditions de précarité qu'ils ont expérimentées durant leur séjour dans l'Oriental marocain et au Maroc en général, est l'une des raisons qui expliquent qu'une plus forte proportion en situation irrégulière ont souhaité retourner dans leur pays d'origine.

Mais, compte tenu de la volonté du Maroc d'accepter un nombre croissant de migrants, de lui-même, la pression migratoire sur le pays aujourd'hui peut être comparée à celle de la Turquie ou du Mexique. L'espoir de convaincre les migrants

27. Les refoulements se faisaient généralement à partir d'Oujda, porte d'entrée de la majorité des migrants subsahariens au Maroc. Le creusement des tranchées et l'élévation de murailles le long de la frontière maroco-algérienne depuis 2013 semble donner une nouvelle forme au refoulement, qui tente aussi, probablement, de minimiser l'inégalité spatiale de la présence subsaharienne dans les villes du pays, par une nouvelle redistribution. Cette date coïncide toutefois avec le lancement de la première campagne de régularisation des migrants irréguliers au Maroc, suite à la nouvelle politique migratoire.

qu'il vaut mieux qu'ils retournent à leur lieu d'origine est aussi surréaliste que le système de clôtures frontalières est toujours en expansion.

Il ressort de ce qui a précédé que la diversité et les limites des techniques d'évaluation et des sources de données, associées à la difficulté inhérente à la mesure d'un phénomène inobservable, conduisent à considérer que les statistiques disponibles sur un sujet donné ne peuvent fournir que des informations très hétérogènes et de qualité inégale. Ainsi, les statistiques portant sur les interpellations et arrestations ont souvent trait à des événements et doivent être ajustées de manière à tenir compte du nombre de fois qu'un individu a tenté de franchir la frontière. Et de manière générale, alors que les données relatives aux arrestations sont aisément disponibles et couvrent de longues périodes, elles donnent une idée fausse de l'évolution du phénomène car elles ne tiennent pas compte des sorties de territoire et des changements de statut. En conséquence, il est de rigueur de regarder les données existantes et d'examiner en parallèle d'autres indicateurs, tout en évitant de se polariser sur le nombre de migrants, mais sur leurs caractéristiques. Les publications d'organisations internationales ou nationales livrent différentes données qui portent plus souvent sur les migrants que sur la migration, c'est-à-dire davantage sur des « stocks » que sur des « flux », sur les personnes ayant migré que sur les cheminements migratoires.

Chapitre. 8. Profils des migrants subsahariens en transit dans l'Oriental marocain et au Maroc

Dans ce qui suit, nous envisageons de traiter les attributs pertinents des migrants subsahariens qui seront à même d'instruire les questions relatives à leur transit ou leur installation au Maroc, et qui fournissent autant d'informations pour le débat associé. Une corrélation entre les données recueillies à l'échelle nationale et nos données propres à l'Oriental marocain permet d'établir un aperçu comparatif.

1. Origine et itinéraire des migrants subsahariens.

L'identification de la nationalité des migrants subsahariens en transit au Maroc demeure souvent difficile, en raison de l'ambiguïté de leur déclaration, à défaut de documents de voyage, mais surtout aussi à l'espoir nourri en vue d'obtenir, le cas échéant, le statut de réfugié. Ils sont toutefois originaires d'une quarantaine d'États africains selon Ministère de l'Intérieur marocain et les résultats de l'enquête de l'AMERM (Association Marocaine d'Études et de recherches sur les Migrations), réalisée en 2007 en collaboration avec le Conseil International pour le développement des Peuples (CISP), financée par l'UE, plus ou moins confirmés par les données des opérations de régularisations de 2014 et de 2017.

Les données chiffrées peuvent nous donner une indication sur l'évolution et les caractéristiques de la migration des subsahariens au Maroc, et non de manière régionale. Ainsi sur 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc, les ressortissants du Nigeria sont incontestablement les plus nombreux, suivis en seconde position par les Maliens (13,1 %). Viennent ensuite, les Sénégalais (12,8 %), les Congolais (10,4 %) les Ivoiriens (9,2 %), les Guinéens (7,3 %) et les Camerounais (7 %), puis, et en nombre plus restreint, les Gambiens (4,6 %), les Ghanéens (4,5 %), les Libériens (3,8 %) et les Sierra léonais (3,1 %). La présence de migrants de treize autres nationalités, dans des proportions relativement moindres, a été relevée par l'enquête.

Notre enquête menée, une décennie plus tard, dans l'Oriental marocain, au niveau des deux villes d'Oujda et de Nador, sur un échantillon équivalent à 600 migrants, conforte plus moins les résultats de l'enquête nationale, avec des variantes quant à la représentativité des nationalités des migrants dans le stock (figure. 14). Des nationalités moins représentées dans l'enquête nationale (Tchad, Bénin, Togo et Burkina Faso) font leur apparition dans le stock de l'Oriental marocain, mais très faiblement par rapport au reste des nationalités majoritaires dans les deux cas. Dans l'Oriental marocain, les migrants interviewés sont tous candidats au transit vers l'Espagne par l'enclave de Mlilia. Soulignons que les enquêtes menées au Maroc

sur les migrants subsahariens en transit attestent la présence ancienne des Maliens et Nigériens, depuis 1985, suivis par les Sénégalais et les Congolais.

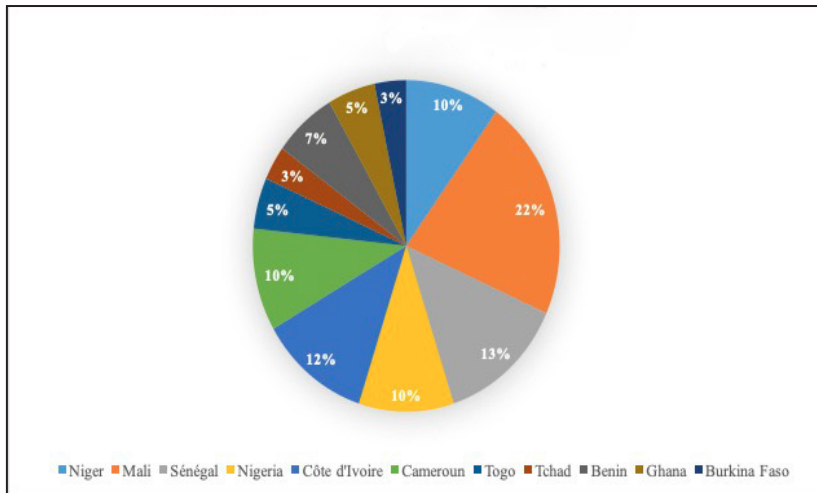


Figure.14. Origines des Subsahariens en transit dans l'Oriental marocain. (Source: A. Ben Brahim. 2016-2017)

Selon AMERM. 2007 et Mourji et al. 2016, la grande masse migrante subsaharienne est entrée au Maroc par voie terrestre (86,8%) et seulement 13,2% sont arrivés par voie aérienne (contre 72% et 28% dans notre enquête menée à Oujda). La porte d'entrée terrestre principale demeure l'Oriental marocain (environ 73,5 %). Ces migrants subsahariens, cheminent vers les principaux points d'accès, le long de la frontière maroco-algérienne : Maghnia-Oujda en premier lieu (environ 55,9 %), ensuite Figuig et Aïn Choutter dans la province de Figuig (environ 17,6%) (figure. 15). Suivant leur projet migratoire, ils font souvent la halte à Oujda avant de poursuivre leur itinéraire vers la ville de Nador et l'enclave de Mlilia, destination finale, à travers un réseau de routes et de pistes que jalonnent des villages et des villes permettant le ravitaillement (nourriture et habits dispensés par les habitants des lieux traversés) et le contact avec différents réseaux de migrants installés en place.

Mais nombre de migrants subsahariens, ayant passés de manière régulière par les voies officielles (Aéroport, port maritime, frontière terrestre maroco-mauritanienne par exemple), rejoignent à leur tour les villes de Nador et d'Oujda. Ces deux villes sont devenues, en grande partie, incontournables dans tout projet migratoire vers l'Espagne, et constituent ainsi des «lieux monde», autour desquelles gravitent le flux migratoire subsaharien. La ligne frontière, à Oujda comme à Nador, se réincarne dans toute sa dureté pour les migrants subsahariens en transit au Maroc.

Et malgré l'ambiguïté des réponses des enquêtés, il semble que 14,3 % des migrants sont arrivés directement au Maroc à partir de leur pays d'origine. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une seule étape migratoire entre le pays d'origine et le Maroc. Tous les autres (83,7 %) ont transité par plusieurs pays. Ils

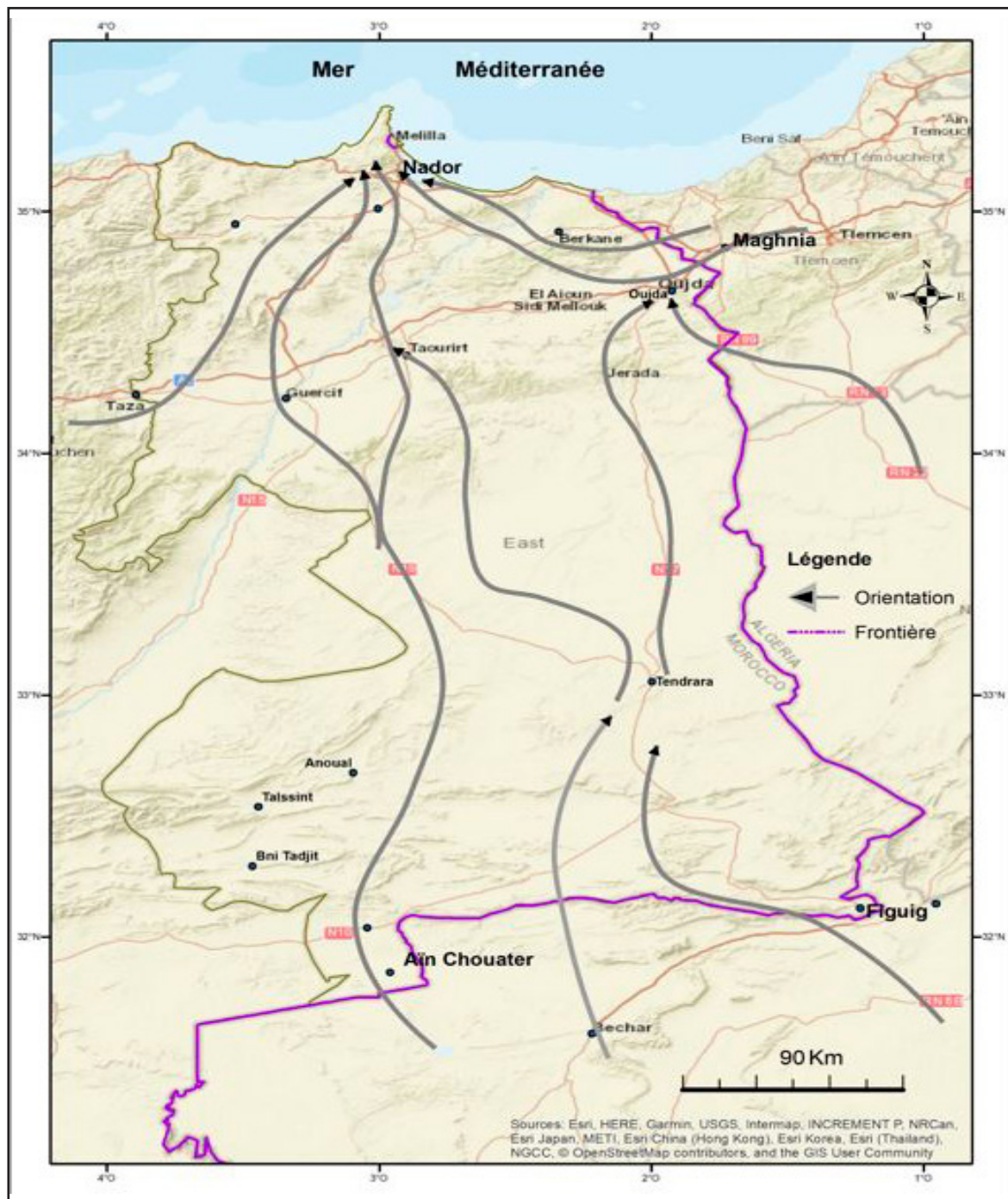


Figure. 15. Principaux points d'accès des migrants subsahariens dans l'Oriental marocain (réalisée par : A. Ben Brahim. Fond Google Earth).

ont traversé entre un et six pays : 17,9 % ont transité par un seul pays, 28,3 % par deux pays, 18,4 % par trois pays, et enfin, 21,1 % par quatre à six pays (Mghari, 2010).

Par ailleurs, selon le genre, l'arrivée directe au Maroc à partir du pays d'origine concerne relativement moins de femmes que d'hommes, mais les femmes semblent plus nombreuses que les hommes à avoir traversé trois, quatre ou cinq pays. Elles sont d'ailleurs moins nombreuses à transiter par l'océan atlantique pour rejoindre le Maroc que les hommes.

2. Coût et budget engagé pour voyager

Les migrants démarrent leur périple avec très peu de moyens, et se retrouvent à payer des droits de passage aux rebelles contrôlant la frontière entre le Mali et l'Algérie. Si les migrants ne disposent pas des sommes nécessaires, ils peuvent être emprisonnés et seront libérés contre une rançon payée par leurs familles. Il leur faut ensuite payer le passeur pour la traversée du désert algérien où les villes d'Agadez et de Tamanrasset constituent les passages inévitables pour les candidats en direction du Maroc ou de l'Algérie. Beaucoup de migrants se retrouvent contraints de travailler pour pouvoir continuer le voyage, notamment en Algérie, où beaucoup sont employés dans des conditions plus que précaires dans des chantiers de construction.

Il ressort cependant de ces différenciations dans l'origine du voyage des migrants subsahariens et du temps imparti pour arriver au Maroc, pays de transit selon le projet migratoire, une distinction du budget engagé. Ainsi, le coût est plus élevé suivant la distance parcourue, le moyen de transport utilisé, les commodités du voyage et les intermédiaires engagés pour le faciliter.; il s'agit en fait des passeurs qui s'emploient pour les candidats de la traversée terrestre¹.

Difficilement chiffré du fait des diversions des enquêtés, le coût des passeurs peut aller de 500 à plus de 2000 euros en moyenne, selon l'enquête nationale et celle effectuée dans l'Oriental marocain, entre 300 et 600 euros (figure. 16), ce qui confirme que le projet migratoire devient un véritable projet économique². En conséquence, un capital de financement préalable est affirmé par l'ensemble des enquêtés qui varie en fonction de la situation de chacun, dans son pays d'origine d'abord, et au cours de son périple quand il s'agit de migrant ayant transité par

1. Contrairement à ce qui est communément admis, le recours aux services de passeurs est généralement limité à des étapes particulièrement difficiles du franchissement des frontières, tandis que la plus grande partie des trajectoires des migrants sont organisées de manière autonome et collective. Par leur mobilité, les migrants génèrent progressivement un savoir commun qui leur permet de s'orienter dans de nouveaux environnements et de savoir où et comment traverser les frontières sans être détectés (Alioua, 2013)

2. Suivant le contexte, les passeurs des migrants subsahariens recrutent des passeurs parmi les anciens migrants qui deviendront par la suite les banquiers des premiers.

plusieurs pays³.

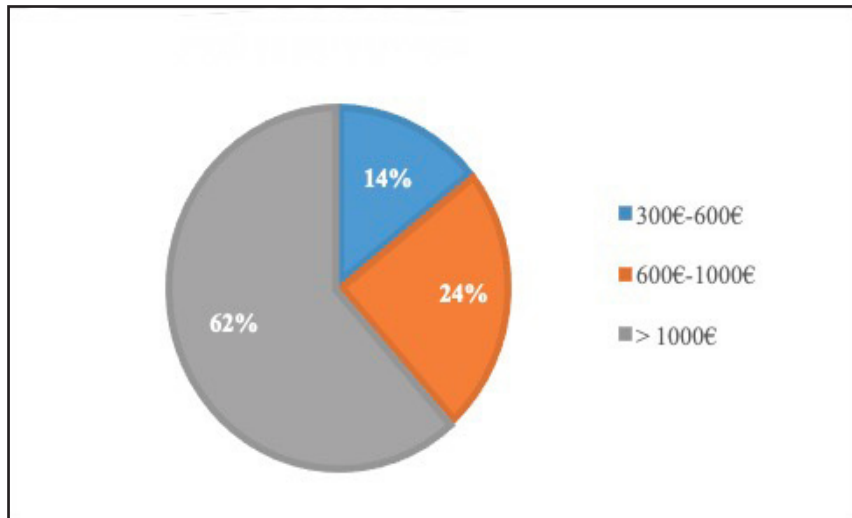


Figure. 16. Coût du voyage depuis le pays d'origine. (Source: A. Ben Brahim. 2016-2017)

Dans le cas des migrants de l'Oriental marocain, 62% ont déclaré avoir financé individuellement leur voyage, et 22% avec l'aide de la famille, tandis que 10 prétendent avoir eu recours aux amis et 6% ont mentionné le concours de plusieurs acteurs. Au niveau de l'enquête nationale, on retrouve une tendance à peu près identique : près des deux tiers (65 %) des migrants ont déclaré que leur projet migratoire a été financé par l'épargne personnelle issue du travail ; 17 % ont affirmé avoir bénéficié de l'aide familiale (74 % d'hommes et 58 % de femmes), 12 % de l'aide amicale (21 % d'hommes et 28 % de femmes). Et seuls 6 % ont eu recours à l'emprunt (27 % d'hommes et 9 % de femmes). De telles solidarités s'inscrivent dans le cadre des réseaux d'entraides très élargies dont il serait intéressant d'étudier les procédures de mobilisation, les capacités d'intervention, les mécanismes de connectivité.

Il ressort ainsi de ces affirmations que le projet migratoire n'est pas du tout fortuit, mais plutôt mûri dans le temps du fait de son coût. La prise de décision de migrer est rarement suivie par le départ ; un délai s'écoule généralement avant l'exécution. En comparant le revenu déclaré de la majorité des migrants et le coût de voyage, pour ceux ayant traversé le Sahara, il s'en sort une préparation et une épargne de plusieurs mois voire de plusieurs années de labeur. Mais d'autres contribuables interviennent pour avancer le départ, en particulier la famille, les amis ou l'endettement. Il faut noter aussi que nombre de migrants traversant l'Algérie ont dû exercer une ou plusieurs activités pour alimenter leur capital financier, ce

3. Outre la souffrance émotionnelle que l'arrachement du départ occasionne aux familles, les migrations, qu'elles soient volontaires ou forcées, génèrent des coûts financiers généralement supportés par des communautés dont la durée de l'engagement financier envers l'exilé s'étend parfois, bien au-delà de la fin de leur voyage.

qui rend d'ailleurs leur projet migratoire parfois incertain et différé. Beaucoup ne parviennent à destination, Oujda ou Nador, qu'après plusieurs mois de parcours.

Ainsi, la notion de distance s'enrichit dans ces projets migratoires par l'indicateur du coût de transport. Cependant, on découvre par la suite que les liens préexistants avec le pays de destination (réseau familial, établissement ancien de groupes de migrants...) contribuent à raccourcir. On comprend plus tard que le coût de l'information est allégé par deux formes de capital social : la diaspora déjà en place et dorénavant les réseaux sociaux. Au total, le migrant subsaharien intègre ces contraintes dans son projet migratoire, et sa stratégie consiste à relocaliser son capital humain, social et de réseau pour en tirer un meilleur avantage.

Cependant, en dépit des moyens de transport utilisés par les migrants subsahariens pour atteindre la Maroc, et malgré leurs déclarations suspectes, on relève que la durée de leur parcours pour une grande majorité, environ 80 %, a été inférieure à un an. D'ailleurs, ceux qui ont déclaré un an ou plus ont dû exercer des activités dans les pays de transit, pour réunir les moyens à chaque étape, avant de parvenir au Maroc.

3. Durée de présence au Maroc

Les récits des migrants subsahariens interviewés à Oujda comme à Nador, malgré leur caractère disparate et suspect, sur la durée de leur séjour au Maroc, ne diffèrent pas beaucoup de ceux analysés au niveau de l'enquête nationale de 2007 ou celle de 2015, qui relèvent qu'un peu moins du quart, soit 24% ont une ancienneté migratoire dans le pays de 4 à 12 ans et un peu moins des deux tiers soit 65,5% ont une durée de séjour allant de 1 à 3 ans (figure. 17).

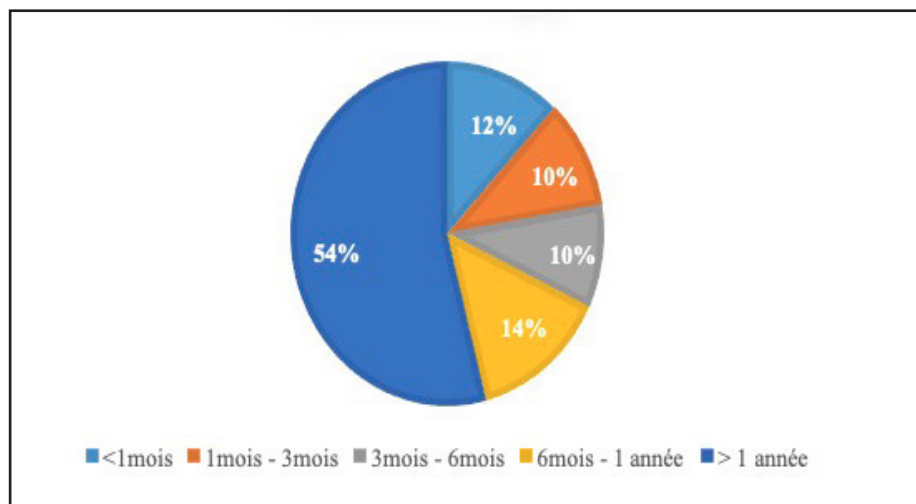


Figure. 17. Durée de présence au Maroc (source : A. Ben Brahim).

Presque un migrant sur dix (10,5%) séjourne au Maroc depuis moins d'un an. La durée moyenne de séjour au Maroc se situe à environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés. Toutefois, les femmes semblent moins représentées dans les catégories de durée de séjour de moins d'un an et de

plus de 4 ans par rapport aux hommes, et sensiblement plus dans les catégories ayant séjourné 2 et 3 ans. L'enquête nationale AMERM étant réalisée en 2007, explique bien ces observations qui concordent avec l'arrivée massive des femmes au cours des années 2003, 2004 et 2005, et bien entendu celle aussi des hommes qui n'ont pas cessé de transiter sur le sol marocain depuis 1990⁴.

La durée de séjour des migrants subsaharien en transit au Maroc est la conséquence des échecs des tentatives répétées de passage vers l'Espagne. Le taux de récidive, difficilement calculable en l'absence de traçabilité de chaque individu concerné, mais tenant compte des récits de migrants et les recoupements avec d'autres enquêtes, ce taux semble relativement élevé chez les hommes que chez les femmes, bien que de plus en plus de femmes tentent l'aventure, dans les mêmes conditions difficiles que les hommes. Ce qui est tout à fait de la nature humaine où l'homme est plus disposé à tenter le danger que la femme. Le nombre de tentatives par migrant peut passer de 1 à plus de 3 en moyenne, avec des cas de récidive allant jusqu'à 10.

Les moyens de passage diffèrent selon les opportunités mais surtout suivant la bourse du candidat au passage ; les enquêtés à Oujda et à Nador laissent estimer que 17% d'entre eux ont fait appel à des passeurs, 35% ont essayé le passage par zodiaque et 48% ont tenté le passage à Mlilia. Sans qu'ils atteignent leur but visé, celui de passer sur l'autre rive de la Méditerranée.

4. Qui sont ces migrants subsahariens de transit ?

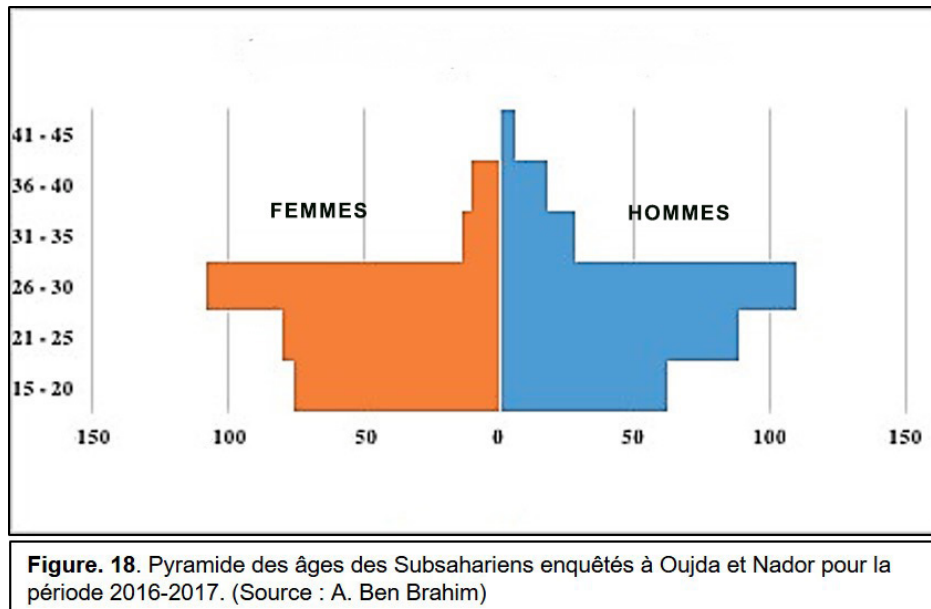
Fait ordinaire de la dynamique des sociétés, la migration est régie par l'attraction produite par les lieux. Mais tout le monde ne part pas, même dans des circonstances initiales équivalentes. Il y a donc des profils plus portés au départ que d'autres (cf. Chapitre 4). Le sexe, l'âge, le niveau d'étude et la situation financière, entre autres facteurs, agissant conséquemment sur la disposition à partir. Toutes les enquêtes et observations de terrain faites au Maroc attestent l'âge jeune des migrants subsahariens en transit, ce qui révèle l'esprit d'aventure des candidats en quête de conditions meilleures et de changement, en dépit de l'ampleur des risques encourus.

4. 1. Une pyramide d'âge très jeune

Le stock comme le flux de migrants subsahariens est structuré de femmes et d'hommes dont l'âge oscille entre 15 et 47 ans, avec un âge moyen de 28 ans (figure. 18). Notre enquête dans les villes d'Oujda et de Nador, pour la période 2016-2017 a révélé que 66% environ des Subsahariens, soit la majorité, se situe entre 26 et 35 ans; 28,6% ont entre 18 et 25 ans et 4,5% ont plus de 35 ans ; le reste étant représenté par des mineurs dont l'âge est compris entre 15 et 17 ans. Les femmes sont relativement plus jeunes que les hommes : âge moyen de 26 ans pour

4. Cette durée de séjour est prolongée d'ailleurs depuis pour les migrants qui n'ont pas réussi à quitter le pays pour une raison ou une autre, légalement ou illégalement.

les femmes contre 28 ans pour les hommes, avec toutefois un taux relativement élevé d'hommes que de femmes dans la tranche d'âge 25-35 ans (69,5% contre 65,4%), et de même pour la tranche d'âge de 35 ans et plus (25,4% contre 15,5%). On retrouve, à des proportions variables les mêmes tranches d'âge relevées dans l'enquête nationale, à la seule différence d'une dominance des femmes dans la tranche 25-35 ans.



Soulignons toutefois que la structure d'âge estimée des migrants subsahariens enquêtés à Oujda pour la période 2012-2016, se caractérise par une instabilité inhérente à leur condition de transit et de durée de séjour dans la région ou au niveau du Maroc, mais aussi avec le complément démographique positif (natalités sur le sol marocain). La prédominance notée du sexe féminin au cours des années 2005-2006 (figure. 12) est assez saisissante, mais fluctue par la suite avec la reprise globale du migrant masculin. C'est d'ailleurs la période qui coïncide avec les flux importants des migrants traversant l'Oriental marocain vers l'enclave de Mlilia. Notons que le manque de proximité directe des migrants subsahariens, campant en forêt, et l'absence de statistiques locales ou régionales dans la province de Nador, ne sont pas favorables pour une comparaison chiffrée, mais plutôt des estimations à bout de vue, complétées par les données livrées par les médias et quelques associations et ONG en place.

L'absence significative de personnes âgées de plus de 47 ans atteste de la nouvelle dynamique de la migration subsaharienne, en l'occurrence irrégulière, et donc très risquée et périlleuse pour les candidats plus âgés. Mais l'allongement des séjours peut modifier progressivement la distribution par âge.

La prépondérance des jeunes trouve une part d'explication dans leurs conditions de vie spécifiques qui sont autant de facteurs de pression qui les poussent à partir : chômage et sous emplois, instabilité politique et guerres ethniques, etc., Ce sont aussi souvent les jeunes qu'on enrôle de force dans l'armée ou les milices,

alors que les femmes quand elles sont jeunes sont exposées en plus aux violences de genre. Par ailleurs, compte tenue de la dureté du voyage et de l'ampleur des risques à prendre, surtout quand le périple se fait par le désert, il n'y a en fait que les jeunes, sans beaucoup d'attaches au pays, qui sont sensés tenter l'aventure.

Le nouveau migrant subsaharien diffère de manière illustrative de son homologue des années 1970 ou 1980. Ce dernier est celui d'un homme qui se déplace dans le cadre d'un projet familial, lié à l'amélioration des conditions de vie de la famille restée au village ; sa migration répondant à une stratégie de diversification des risques et à une recherche d'opportunités économiques qu'il partage avec le réseau auquel il appartient. Il se dirige généralement vers des destinations où se trouvent déjà des ressortissants de son village ou de son ethnie (Charrière-Frèsia 2008). Pour le nouveau migrant, ce cheminement existe toujours mais se constate des changements dans la mesure où l'offre de destinations est devenue ouverte sur diverses économies et l'éventail de plus en plus dense des réseaux d'accueil migratoire. Comme la possibilité de se procurer en temps réel des informations qui sont susceptibles de modifier en permanence les routes et les destinations migratoires. C'est l'image qu'on retient des migrations marocaines contemporaines qui a fortuitement changé à l'ère de la mondialisation, inaugurant ce millénaire.

4. 2. Une situation matrimoniale évasive.

Notre enquête (figure. 19) a révélé que 34% des migrants subsahariens se déclarent mariés, contre 43% célibataires, le reste (23%) étant divorcés, veufs, ou en concubinage. Parmi les mariés, 40% prétendent avoir des enfants, dont 60% sont nés au Maroc, 18% lors du voyage et le reste (22%) vivent dans leurs pays d'origine. L'enquête nationale (2007) souligne également que le statut du mariage concerne relativement plus de femmes (26,1%) que d'hommes (11,9 %), soit en termes relatifs plus du double.

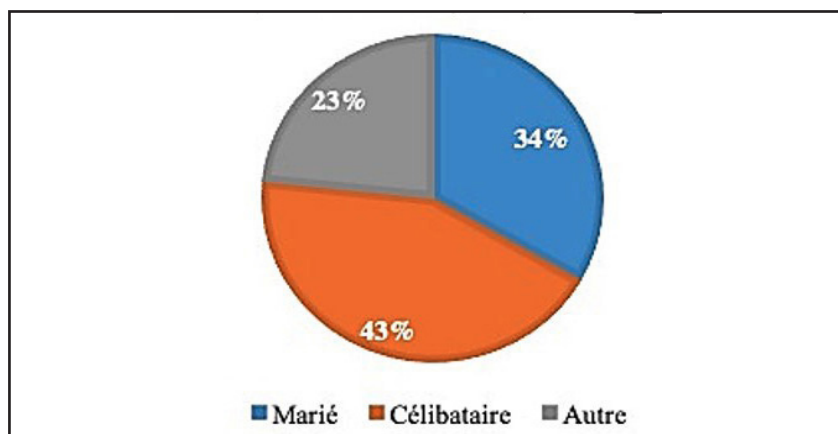


Figure. 19. Situation matrimoniale des Subsahariens enquêtés à Nador et Oujda pour la période 2016-2017 (Source : A. Ben Brahim).

De même, les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie des divorcées et veuves que les hommes (5,9% contre 2,3% respectivement). Le statut de célibat

est prépondérant chez les hommes, qui s'explique par la jeunesse des migrants, élément favorisant davantage l'incubation du projet migratoire.

Autre caractère définissant les migrants subsahariens enquêtés, qui n'est pas recensé au départ de leur projet de migration, est la pratique du concubinage qui concerne une fraction non négligeable de cette population (environ 20%). D'ailleurs, cette situation matrimoniale⁵, circonstancielle fausse les données recueillies au départ et à l'arrivée d'une destination donnée et complique parfois l'analyse et l'interprétation des données. Il s'agit souvent d'unions non durables et non officielles, où la sécurité de la jeune femme rentre en premier lieu dans cette union : elle est souvent exposée à la violence de tout genre, à l'intérieur des groupes de migrants subsahariens mais aussi parmi la population hôte ; mais c'est aussi une démarche de diversion dans le pays d'arrivée, tant la naissance d'enfants de cette union sur le sol de ce dernier semble profitable et avantageuse auprès de la population autochtone et en cas de demande de régularisation administrative. Cependant, il arrive que la séparation de l'un des concubins met en jeu le statut matrimonial de l'enfant qui n'est pas reconnu par l'un des parents, souvent le père, et les conditions nouvelles, incommodées, de la nouvelle mère célibataire. Les nourrissons et les enfants issus de ce type d'union, dont le nombre est difficile à chiffrer, sont pris malencontreusement en otage, comme bouc émissaire mais surtout comme instruments. Là aussi, nous sommes confrontés aux difficultés inhérentes à la mesure et au chiffrage des populations migrantes subsahariennes⁶.

Nous n'avons pas dénombré de cas d'unions mixtes entre étudiant-e-s subsaharien-ne-s à Oujda et migrant-e-s subsaharien-ne-s, ou bien entre ces dernier-e-s et des marocain-e-s, comme il est souvent relaté dans d'autres villes du pays (Fès, Meknès, Rabat ou Casablanca par exemple), et c'est là un indicateur concluant de la fonction de transit ou d'étape des villes d'Oujda et de Nador, dans le circuit migratoire des subsahariens.

Autre apparence : en cours de route et dans des circonstances particulières (besoin d'aide, d'argent, de nourriture, etc.) des liens peuvent se créer sous la contrainte qui peut objectivement s'apparenter à de la traite des femmes ; puis dans d'autres circonstances, ces mêmes liens engageant les mêmes personnes peuvent se défaire, il suffit que le protecteur meure ou saisisse une occasion de passer seul, etc. Des cas fréquents concernent des femmes qui cherchaient à gagner l'Espagne en

5. Le compagnon, le mari, parfois le frère peut être à la fois celui qui « protège » contre les agressions sexuelles des autres hommes, un « usurpateur », celui qui donne à manger et héberge mais qui soumet à un véritable esclavage sexuel et à un travail domestique forcé de la femme qui est sous sa « protection ».

6. Le statut de mère célibataire est souvent non chiffré ou difficilement représenté dans les statistiques livrées par les différents protagonistes. Il pose toutefois un problème juridique préjudiciable qui concerne le statut à donner aux enfants nés en dehors de l'institution du mariage comme elle est réglementée au Maroc. Quel serait le sort des enfants nés en dehors du pays, au cours du voyage, qui ne sont pas reconnus par l'un des parents et qui auront, une fois atteint l'âge de scolarisation, à affronter la contrainte de trouver une place dans une école marocaine ?

payant les services des transporteurs et des passeurs pour les acheminer à destination. Après quoi, ce lien de circonstance se défait aussitôt, la « mission » étant accomplie.

4. 3. La foi en tant que conservateur de soi et d'épreuve

Un aspect tout à fait intéressant ressort des entretiens que nous avons eus avec les migrants subsahariens, femmes et hommes : 88% prétendent appartenir à une confession, avec une dominance féminine ; la majorité, environ 50 % sont chrétiens et 38% environ se déclarent musulmans. Toutes et tous se déclarent « croyants mais dont la pratique reste circonstancielle ». Au cours du voyage, la religion est plus que jamais mobilisée comme *système symbolique de protection personnelle et de rationalisation* contre les agressions, l'extrême précarité sociale et matérielle et les nombreux moments d'humiliation, de démoralisation ou d'incertitude. Nous savons, tout au moins, que c'est souvent dans les périodes de déplacement, d'exil et de migration, que la foi s'ancre et se renforce, voire trouve de nouvelles directions. Et les ethno-psychanalystes laissent apparaître l'exil comme une question centrale dans la souffrance de certaines personnes marquées par le déplacement qu'elles ont effectué ou subi. Leur point de vue est que le fait migratoire crée une « perturbation » importante dans le système de référence des migrants, ce qui rend le recours à la notion de « culture d'origine » très manifeste (in Benslama, 1999).

Les drames qui ont jalonné le voyage et dont, les femmes y ont échappé, par *miracle*, sont accueillis avec un mélange de résignation et de volonté de résister « jusqu'au bout », selon une formule souvent entendue. Dieu et la prière restent les deux seuls mécanismes cohérents visant à la conservation de soi.

« C'est la Grâce et Dieu qui ont fait que je n'ai pas subi de violence pendant mon voyage. Ah mon dieu qu'il était dur ce voyage. Avant de faire les choses je prie. Je m'adresse toujours à Dieu avant d'agir. Il est mon protecteur. C'est à lui que j'ai demandé la route. Mon Dieu m'a expliqué comment faire. Tout ce qui m'est arrivé de bien au cours de mon voyage c'est grâce à Dieu. Quand l'homme ne sait plus quoi faire, c'est Dieu qui détient la solution. Pour faire un bon voyage: confie-toi à Dieu. Car c'est Dieu qui protège. »

Les étapes migratoires se présentent dans les récits de certains migrants croyants, comme des séries d'épreuves ou de rites initiatiques qui doivent symboliquement conduire à ancrer sa foi. Ce désir de mobilité, parfois contrarié, est vécu comme un défi pour s'affirmer mais il est aussi l'occasion de nouvelles rencontres à l'abri du regard des aînés et des hiérarchies religieuses. L'expérience de la migration peut donc être en même temps un espace de découvertes dans tous les domaines et d'expérimentation en matière religieuse ; de nouvelles solidarités religieuses sont alors convoquées. De plus, certains d'entre eux convoquent leur histoire religieuse pour retracer leurs parcours. Ainsi, nous constatons dans les histoires de vie, la récurrence du thème de l'exil du Prophète Mohamed et de celui des Cheikh-s soufis ou la présence régulière des grands récits d'exil de la tradition chrétienne ou divers

passages des Évangiles traitant du voyage. La migration se construit ainsi à travers le récit, et c'est celui-ci qui donne, voire redonne, un sens aux parcours.

Ces informations, malgré leur caractère plus ou moins fluctuant, éclairent à plusieurs titres sur les pratiques sociales et religieuses des migrants subsahariens, véhiculées et transmises, dont il faudrait tenir compte dans le débat autour de leur intégration dans les sociétés d'accueil. C'est aussi un champ d'étude à développer dans l'avenir, chez les populations subsahariennes régularisée, résidentes au Maroc.

Reste à savoir si cette mobilité permet-elle d'assurer la continuité des pratiques religieuses entre les différents territoires traversés et sur les lieux d'installation, de même que le rôle et la place des sociétés d'accueil face aux minorités religieuses?

Enfin, pour l'ensemble des enquêtés aucun candidat ne parle l'arabe, marocain « *darija* » (idiome ou parler marocain) ou l'arabe classique, et peu d'entre eux conversent en français, sauf bien entendu pour une minorité de Sénégalais, d'Ivoiriens ou de Maliens, supposés posséder un niveau d'enseignement approprié. Mais, on constate qu'avec leur séjour prolongé en ville et leur socialisation avec les marocains, nombre de migrants subsahariens ont fourni l'effort d'apprendre la *darija* pour communiquer et s'insérer dans le milieu qui les accueille.

4. 4. Une mobilité féminine singulière

La diversification des mouvements migratoires et le changement de leur importance ne sont pas les seules mutations qui caractériseraient la mobilité spatiale et la dynamique migratoire irrégulière subsaharienne en transit au Maroc. La composition par sexe des migrants connaît également d'importantes mutations dans le sens d'une « féminisation » accrue.

Les migrations féminines ont longtemps été l'angle mort de l'histoire de la migration et des débats contemporains, « *confortant l'ancienne dichotomie entre hommes en mouvement et femmes sédentaires* » (Green, 2012). Or bien qu'on s'accorde à considérer que la féminisation des flux migratoires est ancienne, et s'affirme nettement sur le plan statistique depuis la fin des années 1990 dans les sociétés européennes et extra-européennes, nombre de recherches continuent à présenter les migrations féminines comme un phénomène récent.

Longtemps pensée au masculin, la migration féminine sort de son invisibilité et voit le jour dans l'espace migratoire transnational ; elle constitue d'ailleurs la moitié des migrations à l'échelle internationale (OCDE. 2018). Cette visibilité de la migration féminine est notée d'ailleurs à l'échelle des migrations internes et externes au Maroc, lui-même⁷.

Sur l'ensemble des femmes migrantes subsahariennes enquêtées, les Nigérianes constituent le groupe le plus important avec 36,9%, suivies, mais très loin derrière,

7. La recherche au Maroc ne s'est pas interrogée sur les raisons d'un tel déficit de visibilité et de reconnaissance de la place des femmes dans les migrations, comme cela est d'ordinaire dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

par les Congolaises avec un pourcentage de 14,3 %, les Maliennes (8,9 %), les Camerounaises (6,9 %), les Sierra léonaises (6,4 %), les Sénégalaises (4,9 %), les Ivoiriennes (3,4%), les Libériennes (3,4 %), etc.⁸

Depuis 2014-15, la part des femmes dans les flux migratoires à destination du Maroc a progressivement diminué ; en effet, celles-ci ne représentaient qu'une minorité des nouveaux migrants en 2017. Ce repli est en partie imputable à une évolution importante de la composition des flux par catégorie d'entrée, où les hommes sont le plus souvent sur-représentés dans le cadre des migrations de travail (migrations soumises à l'octroi d'un visa temporaire). Cette tendance à la baisse de la proportion de femmes est assez générale puisqu'elle est observée dans d'autres pays du Maghreb, mais aussi au niveau de la Mauritanie. (Speranta et al, 2015). Pour ces auteurs, l'augmentation du nombre de femmes migrantes à l'échelle globale ne justifie pas de parler de « féminisation de la migration internationale ».

En Afrique subsaharienne et dans des pays comme le Nigéria, le Mali ou le Cameroun, la mobilité des femmes organisait les sociétés depuis longtemps. Déjà à l'époque coloniale, la mobilité des femmes de l'Afrique de l'Ouest dépassait plus ou moins celle des hommes qui partaient pour des raisons économiques. Le mariage et le divorce permettaient, pour partie, à une circulation des femmes et des jeunes filles entre les zones rurales et entre zones rurales et urbaines. Les séparations de longues durées des maris partis et de leurs femmes restées auprès des parents se traduisaient parfois par des divorces. Néanmoins, « *Certaines femmes ont souvent utilisé le mariage comme une stratégie pour accroître leur mobilité sociale et géographique* » remarque (Rodet, 2006) dans son travail sur les femmes du Mali.

À l'instar des hommes, les femmes subsahariennes vont à la recherche de ressources matérielles dont une partie est destinée à leur famille restée au pays. Cette migration a une fonction de promotion socio-économique. Cependant, malgré la variété de leur profils, des motifs de départ et des activités exercées en zone d'accueil, en prenant la décision de migrer, elles répondent à une stratégie collective⁹, avec le mari comme acteur principal¹⁰. Cette situation n'exclut pas pour autant des choix personnels de migrer pour réaliser des projets individuels.

Les progrès dans l'accès à l'éducation des femmes et l'expansion du secteur des services les ont rendues les femmes employables localement et à l'étranger,

8. « Si les Nigérianes constituaient l'essentiel de la migration féminine vers l'Espagne, avant 2016, elles ont été remplacées en 2017 par les Camerounaises et les Ivoiriennes », note Elvira Garcia, responsable de l'ONG Accem (Cadix).

9. En plus des migrations internes entraînées par les perturbations écologiques, il existe des migrations saisonnières masculines et féminines vers les centres urbains. Cependant, les migrations internes, régionales et nationales, tout comme les migrations internationales, participent à la surexploitation du travail des femmes, qui sont les premières atteintes par la pauvreté renforcée par la mondialisation et les logiques néo-libérales (Looch *et al*, 2011). La croissance économique et le développement des villes contribuent à modifier les schémas migratoires. Aujourd'hui, selon un rapport de la FAO, 70 % des 33 millions de migrants africains restent sur le continent et se déplacent au gré des opportunités économiques offertes par leur pays et ses voisins.

10. Une enquête menée au Mali en 2013 révèle que le départ de la femme a été décidé à 55% par son conjoint, contre 23,5% de candidates qui ont réclamé le départ. Dans 17,5% des cas, la décision provient de la famille de la candidate ou de celle de son mari.

tandis que le développement des réseaux d'émigration féminine a fait baisser le coût de la migration et amélioré l'information sur les possibilités professionnelles à l'étranger. Dans ces conditions, une proportion significative de femmes partent aujourd'hui de façon indépendante pour satisfaire ses propres besoins économiques. Elles ne se contentent plus de rejoindre un mari ou d'autres membres de la famille. «Actrices» de leur devenir, les femmes subsahariennes assument sans contraintes leurs responsabilités maternelles en partant, ce qui représente un changement de structure tout à fait remarquable par rapport aux décennies passées, et reflète par ailleurs un changement dans les mœurs et une ouverture sur le monde grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En effet, le déferlement du numérique qu'a connu le continent africain ces dernières décennies a eu pour effet de placer les femmes au cœur des projets migratoires. Mariées, veuves ou célibataires, elles sont devenues (en partie), de véritables actrices de leur mobilité ;« *Les femmes s'en vont aussi* » avait souligné déjà Sally en 1991.

La transition éducative, telle qu'elle est préconisée par les organismes internationaux, en l'occurrence l'ONU, UNESCO, et le passage d'une communauté dominée par l'analphabétisme à une société du savoir est, à l'échelle planétaire, un moteur de transition de la fécondité et du développement humain.

Aujourd'hui, le genre est devenu une préoccupation majeure dans le capital humain de la migration internationale, et plus particulièrement en Afrique subsaharienne. La migrante est revue comme « *une figure emblématique des transformations des ordres économiques locaux et globaux* » (Roulleau-Berger, 2010), d'où la réflexion critique qui contribue à déconstruire des paradigmes migratoires à plusieurs niveaux.

D'autre part, la misère, les privations et la détérioration des conditions de vie de la majorité de la population se sont ainsi soldées par un trafic d'enfants et de femmes livrées à la prostitution dans les pays de l'Union européenne. Le trafic de jeunes filles est notoirement florissant dans le « Triangle de la honte » formé par les frontières du Niger, du Tchad et du Nigeria (Adepoju, 2005c).

Reste donc à savoir comment les conjoints négocient-ils la prise de décision à chaque étape du parcours ? et dans quelle mesure les femmes migrent-elles pour échapper à la domination masculine, au mariage forcé et précoce, à l'avortement sélectif des filles (excision)? entre autres dominations. La prise en compte du genre dans les études sur les migrations a mis au jour des questions nouvelles relatives aux espaces de violence des migrantes subsahariennes et à leurs parcours.

4. 5. Parcours migratoire et espace de violences

Le parcours migratoire, depuis le départ jusqu'à l'installation en pays de transit ou à destination finale, est jalonné d'épreuves génératrices de violences psychiques

et de traumatismes, parfois même physiques. L'incertitude, la peur, le viol ou la menace du viol, l'angoisse liée au refoulement ou à l'expulsion, les aléas du trajet, la violence des passeurs, la précarité matérielle et financière, la soif, la faim, la maladie ou les blessures (mal soignées ou non soignées) etc., sont autant de situations concrètes qui le plus souvent se combinent et produisent des phénomènes bien connus des praticiens du système nerveux comme le refoulement ou la confusion des souvenirs. Les migrantes sont le plus souvent victimes de leurs parcours.

Dans les récits que nous avons recueillis auprès des femmes, plus leur voyage et leur séjour sont longs, plus les risques de viol et de harcèlement sexuel sont élevés. Elles ne parlent pas de faim ou de fatigue ou des mauvaises conditions de voyage, puisqu'elles sont facilement assumées, mais plutôt des violences traumatisantes, difficilement défendues que sont les violences sexuelles. Ces dernières ne sont pas perçues, mais surement envisagées en tant qu'élément constitutif du voyage, étant donné que celui-ci se déroule en « temps d'aventure » ; elles sont toutefois sous-estimées parce qu'elles sont imperceptibles : la parole est ici interdite, pour longtemps, par la honte. Mais souvent ces femmes violentées restent sous le pouvoir et le contrôle des hommes qui les accompagnent (leurs premiers agresseurs parfois) qui gouvernent leur parole et leur degré de visibilité dans l'espace public. Ce sont d'ailleurs toujours ces hommes qui prennent la parole sur les malheurs survenus lors du voyage ; des malheurs en général qui valent pour tous sans distinction.

Mais les réalités de ces femmes sur les itinéraires, les lieux où se sont produits les violences et les formes qu'elles ont prises sont rarement crédibles et relèvent d'un imaginaire collectif, partagé, et donc difficile à tenir pour vrai. Elles prétendent toutes que les violences subies se situent à la fin du voyage, donc au Maroc, et non pas au début ou pendant le voyage lors de moments essentiels, comme c'est très souvent le cas. Cette prétention à l'oubli et le jeu entretenu pour dissimuler la vérité sont confirmés par d'autres investigateurs, tels les médecins ou les associations de la société civile auprès desquels la migrante ou le migrant est «double» quant à son identité ou son statut par exemple. En confrontant les récits avec les personnages qui les entretiennent, on s'aperçoit que la même personne peut produire autant de récits pour les mêmes situations. « *Le voyage se crée et se recrée au cours du récit, où les faits réels et imaginés, le vécu et les impressions, le vrai et le faux, l'extrême précision et le flou s'entremêlent* » (Laachar (2007)).

La violence faite aux femmes migrantes pendant leur voyage s'insère dans des configurations de violences relativement familières, dont les femmes, peut-être plus souvent que les hommes, en font l'expérience quasi quotidienne : violence conjugale, viol massif, scolarisation plus faibles que les hommes, mutilations génitales, absence de droit, polygamie, mariage précoce, etc.). A ces multiples visages de la violence

banalisée s'en ajoutent quelques-unes qui sont faites aux femmes parce qu'elles sont femmes.

Ainsi, peut-on distinguer, selon Laachar (2010), deux grandes zones de violence : « Une zone de *violence subie* et une zone de *violence potentielle ou réelle*. La zone de violence la plus souvent évoquée dans le récit des femmes est celle de la traversée du désert. Les risques dans cette zone géographique, lorsque l'on est une femme, sont alors très élevés. Même quand les femmes n'ont pas été personnellement victimes de violence, elles ont été dans quasiment tous les cas *témoins* de violences physiques et/ou sexuelles à l'encontre d'hommes et de femmes. L'autre zone de *violence potentielle ou réelle* se divise en deux parties : l'une constitue la zone du départ du pays d'origine, l'autre l'arrivée sur les territoires marocains et algériens, pays de transit pour les uns, pays d'installation pour les autres (une minorité).

Dans les pays de transit, les différences se situent entre les violences qui ont lieu dans les espaces privés et celles qui ont lieu dans les espaces publics (agressions d'une personne, ou agressions collectives), et celles qui sont le fait de représentants de l'autorité (police, militaires et gendarmerie), aux frontières, dans les espaces urbains.

Dans les espaces privés intra ou inter communautaires, des campements, les violences physiques et sexuelles sont plutôt le fait d'hommes subsahariens sur des femmes de leur communauté ou d'une autre communauté, avec, parfois, la complicité des femmes elles-mêmes. À ce propos, nos enquêtées de nationalités différentes, faisaient état très souvent dans leurs récits de la violence des Nigériens à l'égard de leurs « supposées femmes » mais aussi à l'égard des femmes et des hommes des autres communautés subsahariennes, aussi bien sur la « route », aux frontières que dans les « ghettos ».

Un médecin de la ville d'Oujda confirme ces propos « *Certaines filles de la communauté nigérienne sont venues se plaindre à moi des coups qu'elles recevaient. J'ai fait des photos des marques qu'elles avaient sur le corps. Après, elles venaient me réclamer la photo parce qu'elles étaient menacées. J'ai commencé à avoir très peur. Un autre exemple. Des filles sont venues me voir pour que je les aide à tomber enceinte. C'est la seule façon qu'elles ont d'être tranquilles, sinon on les exploite. 70 % des filles qui font la manche dans la médina sont anglophones.* ».

Condamnée et réprimée selon les sociétés, la violence des hommes à l'égard des femmes n'est pas singulière au voyage des migrants subsahariens, elle est universelle quoique distribuée inégalement selon les sociétés. Reste que dans la plupart des pays africains traversés par les migrants subsahariens, les femmes sont plus ou moins soumises à l'autorité des hommes ; l'espace familial est profondément

patriarcal et maintient une certaine violence physique et symbolique à l'égard des femmes.

Loin de prétendre à l'analyse approfondie des contenus des récits de migrants subsahariens en transit, ni même d'ailleurs de s'interroger sur leur « véracité », ils ne sont nullement extraordinaires et leur fréquence est attestée dans les milieux de la migration, aussi bien que les actes sont connus de tous ceux (autorités, militants, médecins, migrants, chercheurs, organisations de défense des droits de l'homme, agences internationales, etc.) qui viennent en aide et accompagnent ces populations migrantes. Ce qui est beaucoup moins connu, selon Laachar (2007), « *ce sont les conséquences psychosociologiques de ces violences, particulièrement sur les femmes* ».

4. 6. Le caractère sélectif de la migration subsaharienne

4. 6. 1. Ce ne sont plus les illettrés et les pauvres qui émigrent.

Les études migratoires révèlent le caractère sélectif des migrations, un résultat sans cesse vérifié aujourd'hui : ce ne sont pas les plus pauvres qui sont sensés émigrer plus¹¹. « *En réalité seule une minorité de la population des pays du Sud cherche à émigrer vers le Nord, et pas la misérable* » (Héran. ibid)

D'ailleurs, en plus de sa jeunesse, le migrant subsaharien d'aujourd'hui témoigne d'un niveau d'éducation et d'instruction relativement élevé par rapport à l'image souvent véhiculée à propos des candidats à la migration irrégulière du siècle dernier. Notre étude de terrain révèle que seule 10% des personnes enquêtées déclarent n'avoir reçu aucune instruction et sont pour la majorité d'origine rurale; parmi les 90% restantes, 45% ont un niveau du primaire, 33% ont un niveau secondaire, tandis que le reste (12%) prétend avoir un niveau supérieur (figure.20).

Parmi les migrants instruits, souvent d'origine urbaine, plusieurs prétendent détenir une qualification professionnelle ou un métier déjà exercé dans leurs pays d'origine ou dans un autre pays subsaharien de la région, avant l'arrivée au Maroc. Il est à considérer, en Afrique subsaharienne, que le niveau avancé d'instruction reflète souvent l'origine sociale des migrants, qui distingue les milieux favorisés des villes.

À l'ère de la globalisation, les habitants de l'Afrique subsaharienne, comme partout ailleurs dans le Monde, ont de plus en plus accès à l'éducation et aux TIC, ils prennent connaissance de l'importance de la migration pour améliorer leur niveau de vie et celui des personnes qui leur sont proches. « *C'est pourquoi, il ne faut pas chercher dans le développement la solution miracle à la fin des migrations, ni dans la migration la solution miracle pour le développement. La dynamique migratoire est une réponse*

11. L'idée selon laquelle ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent remonte aux travaux de Gildas Simon (Simon, 2008). Cette idée n'a d'ailleurs cessé d'être défendue et démontrée dans les travaux scientifiques qui s'en sont suivis.

à court terme qui doit être dissociée de celle du développement qui relève du moyen ou du long terme » (Wihtol de Wenden, 2009). (cf. chapitre 4).

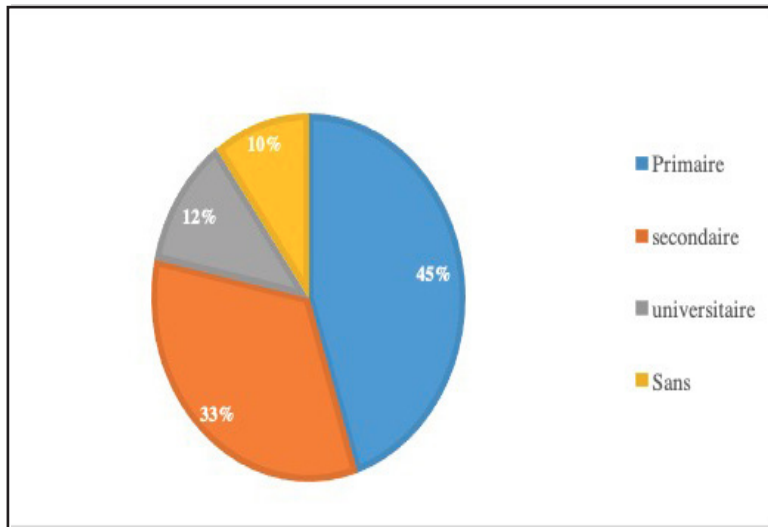


Figure. 20. Niveau scolaire des Migrants subsahariens enquêtés à Oujda et Nador (Source : A. Ben Brahim. 2016-2017)

Les activités d'emploi exercées au pas d'origine, il semble que la répartition par sexe révèle une présence relativement diversifiée des femmes et des hommes dans la plupart des activités, avec une concentration dans certains secteurs comme les services collectifs sociaux et personnels (figure. 21). Les services domestiques sont plutôt réservés aux femmes, qui partagent à proportion presque égale avec les hommes les activités liées au commerce.

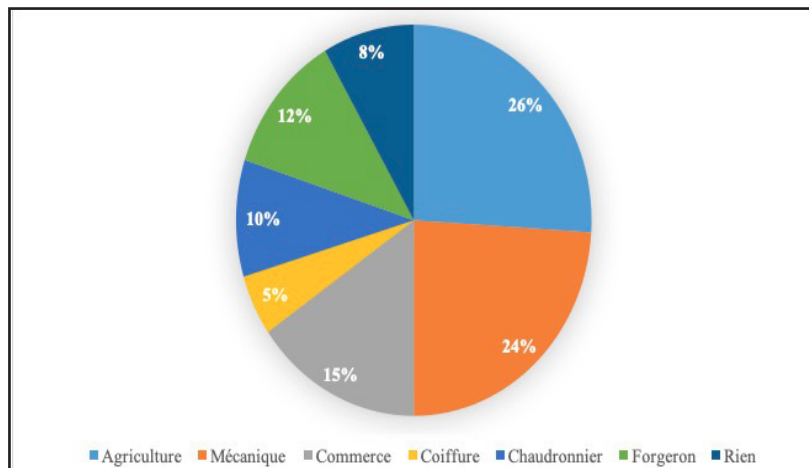


Figure. 21. Activités exercées par les Subsahariens enquêtés dans leur pays d'origine (Source : A. Ben Brahim. 2016-2017).

La majorité des activités déclarées semblent relever du secteur de l'informel. Quelques hommes prétendent avoir eu un emploi salarié dans leur pays, mais pour une durée inférieure à deux années, dans des entreprises du secteur privé. Cependant, beaucoup de femmes interviewées, d'origine rurale, déclarent partager avec les

hommes les activités agricoles ou liées à l'agriculture, ce qui ne sort pas trop des situations observées encore dans nos campagnes marocaines. Les emplois occupés sont généralement temporaires ou saisonniers et souvent précaires. Cependant, il est difficile d'avoir une appréciation des revenus déclarés dans la mesure où ils couvrent des périodes différentes et des pays différents.

Notons que ce ne sont là que des déclarations d'interviewés dont il faut saisir avec beaucoup de prudence, à défaut de justificatifs officiels (diplômes ou certificat d'étude, attestation de travail ou de qualification), mais qui ne sont pas dénuées de révélations inquiétantes quant aux impacts produits sur le pays d'origine par la fuite de son capital humain instruit, et le devenir de ces migrants dans le pays d'installation (force de travail au point mais peu valorisée) ; le coût de cette fuite des compétences africaines est fortement pénalisant¹².

À l'inverse de ce qui est observé dans des villes comme Rabat et Casablanca voire Fès, les migrant-e-s, disposant d'un potentiel d'instruction universitaire, en transit à Oujda et à Nador sont souvent des étudiant-e-s de Facultés, des Lettres et des Sciences Humaines en premier, mais très peu sont issu-e-s des établissements techniques ou des Grandes Écoles. Les dates d'obtention des diplômes ne sont pas précisées pour construire une idée sur leurs parcours et le lieu des études est souvent le pays d'origine. Les diplômés du supérieur sont plus présents parmi certaines nationalités telles les Ivoiriens, les Camerounais, les Maliens et les Congolais, qui présentent une force de travail non négligeable dans le cas où leur projet tourne pour une installation régularisée au Maroc, mais « pas dans l'Oriental marocain » ! selon les déclarations d'interviewés, femmes et hommes. Ils préfèrent s'installer à Rabat, Casablanca, Tanger ou Fès, là où leur capital social et de réseau est mieux pourvu et offre une assurance communautaire plus sûre et valorisante ; en plus, bien évidemment, du marché du travail plus ouvert dans ces villes à l'inverse de l'Oriental encore excentrique et marginal.

Les déperditions scolaires et la fuite des compétences constituent des points noirs des systèmes d'enseignement dans les pays du continent africain et représentent un véritable gâchis de ressources humaines dont le développement économique et social a grandement besoin. Ce gaspillage affecte les ménages, les ressources publiques et surtout l'individu concerné, et impacte fortement et très négativement sur l'ensemble de l'évolution de la société en y exacerbant toutes les formes de délinquance ; elle nourrit malheureusement les flux de « migration du désespoir ».

L'analyse du rôle des migrations dans le développement des pays d'origine a connu un revirement important dans les années 1970. Un courant pessimiste, inspiré par la théorie de la dépendance et la théorie de la croissance endogène,

12. D'après la CNUCED, l'investissement consenti pour la formation d'un cadre africain émigré est estimé à 184.000 \$ US, « une véritable dette à l'envers ». Ainsi, la perte de 20.000 cadres chaque année en Afrique équivaut à la perte de quelques 4 milliards \$ US. Ces pays pauvres financent ainsi la formation de leurs migrants qualifiés mais ne reçoivent aucune compensation pour cet investissement en capital humain.

s'est déployé dans les années 1980 et même 1990 (Wihtol de Wenden Catherine, 2016), mettant en cause le système mondial qui se caractérise par des mécanismes d'exploitation et de pillage des pays en développement par les pays développés ; manifestés par une récupération des ressources naturelles et humaines de la périphérie par le centre, causes du sous-développement. Ces théories influencent alors les réflexions sur la fuite des cerveaux, dont les économistes dénoncent ses effets néfastes sur les pays en développement. Les théories de croissance endogènes ont considéré les migrations comme un facteur ralentissant la croissance économique des pays d'origine. « *Plus précisément, l'émigration joue défavorablement sur la productivité et la richesse des pays d'origine car elle cause une perte globale de capital humain pour ces pays. Le fait qu'un individu quitte son pays pour s'installer dans un autre est perçu comme extrêmement néfaste et comme une perte d'autant plus importante que le migrant en question est jeune et diplômé* » (OIM, 2016).

Les enquêtes montrent par ailleurs que les migrants sont plutôt des urbains ayant au moins suivi des études secondaires. Mais souvent ces urbains sont d'origine rurale, qui ont migré auparavant pour travailler et réaliser les économies nécessaires pour financer la migration. C'est plutôt en ville que le candidat (homme ou femme) s'informe et prépare son projet d'émigration. Mais ce déterminant migratoire n'est pas unique puisqu'on le retrouve de par le monde et constitue une originalité de l'ère nouvelle : « les personnes qui migrent sont souvent jeunes et possèdent un certain niveau d'éducation, ils détiennent un capital financier non négligeable pour l'accomplissement du projet migratoire » (Rendall et al, 2014).

Une « *nouvelle géographie de la migration* » prend forme avec cette « *nouvelle génération de migrants* » ; elle est provoquée par les développements technologiques et l'amélioration des infrastructures de transport qui sont au cœur de la diversification et de l'intensification des migrations en provenance de pays d'origine de plus en plus éloignés.

Les migrants subsahariens ont développé des réseaux sociaux denses, sur lesquels ils doivent compter pour presque tout, compte tenu de l'hostilité des environnements physiques et politiques dans lesquels ils se déplacent. Le contact est maintenu entre les migrants et avec les membres de la famille le long du chemin, de retour dans le pays d'origine ou dans d'autres pays de destination par téléphone mobile et par le web. Un soutien financier peut être reçu en raison de la disponibilité généralisée des sociétés de transfert d'argent. Dans l'ensemble des pays subsahariens, ces installations n'étaient même pas disponibles il y a dix ans et aujourd'hui, elles sont partout moins chères et plus faciles d'accès. « *Les ménages qui possèdent un téléphone portable sont plus nombreux que ceux qui ont accès à l'électricité ou à des équipements sanitaires améliorés* » (Club du sahel, 2016). Les plateformes numériques ont favorisé un accès à l'information sans précédent et permis l'émergence d'innovations économiques. La mondialisation en cours apparaît ici non comme une rupture, mais comme l'aboutissement et l'accélération de l'interconnexion des sociétés, entamée de très

longue date. En quelques décennies seulement, la révolution numérique s'est étendue aux quatre coins du globe et a bouleversé notre rapport au monde.

Ces progrès technologiques représentent des changements structurels importants dans la capacité de se déplacer à bas prix (mais pas toujours en toute sécurité), permettant aux systèmes de migration qui avaient été en grande partie confinés au sud du Sahara d'atteindre les côtes de la Méditerranée. Bien sûr, cela ne signifie pas nécessairement que tous ou la plupart des migrants souhaitent se rendre en Europe, car les pays d'Afrique du Nord deviennent une destination à part entière.

5. Comprendre l'irrégularité

De ce qui précède, et en combinant notre approche centrée sur les Subsahariens irréguliers en transit à Oujda et à Nador, nourries d'une littérature de plus en plus abondante sur la question de l'irrégularité des migrations (voir chapitre 4), nous sommes amenés à comprendre les ordres qui incitent les candidats à l'irrégularité, et par-delà à améliorer nos connaissances à même de produire des constatations pertinentes en matière de débat sur la politique d'intégration élaborée par le Maroc. Cette tentative semble inédite jusqu'à présent dans les travaux dédiés à la question migratoire au Maroc.

Les résultats ont montré qu'en plus de certains calculs économiques relatifs à leur projet migratoire : coûts-avantages, les valeurs normatives, telles que leur sensibilité morale et leurs perceptions quant à la légitimité des lois et des autorités en matière de migration, étaient considérablement liées à leur intention de traverser « illégalement » la frontière.

Nous avons constaté que la majorité des interviewés se considéraient comme des individus respectueux des lois ; qu'ils appréciaient l'ordre juridique et respectaient la souveraineté nationale malgré leurs violations de la loi sur la migration. Mais, parallèlement à cette perception de soi se trouvaient certaines orientations de « valeur » et certains « impératifs moraux ». Par exemple, en discutant de leurs décisions de traverser illégalement la frontière, les migrants ont généralement mis l'accent sur les « forces structurelles » qui échappaient à leur contrôle individuel, comme l'effondrement de leur économie nationale ou locale, les mauvaises récoltes ou les conflits, etc., Face à ces « forces structurelles » qui les dépassent, les migrants considéraient leur décision migratoire comme le seul moyen « moralement approprié » de s'acquitter de leur dette personnelle et engagement envers leurs familles, et de leur espoir de disposer d'un travail « légal » et « honorable ».

Beaucoup d'entre eux (Nigérian, Camerounais et Congolais) considèrent les lois régissant les frontières en Afrique du Nord comme n'étant ni en accord avec leurs valeurs morales exprimées, ni légitimes. Dans les récits des migrants en général, il ressort souvent le sentiment « d'injustice » envers les Subsahariens,

qui sont inégalement jugés lors de leur interception sur les postes de frontières avec d'autres nationalités, surtout arabes, et soulèvent les notions fondamentales d'égalité et d'équité, en opérant de manière partielle, hypocrite et arbitraire. Ces croyances sur le manque de qualités fondées sur des règles, ainsi que les valeurs morales exprimées par les migrants, sous-tendant leurs décisions de migration, ont constitué une base normative puissante pour permettre l'irrégularité.

Devant ces constats, on reconnaît une certaine humanité fondamentale et le pouvoir d'agir (*agency*) moral des migrants. Ces derniers ne doivent pas être considérés comme des objets passifs de contrôle de l'État, mais comme des individus capables de jugements normatifs sur la loi et les autorités judiciaires, et que leurs actions sont guidées par leurs jugements de valeur et leurs croyances sociales partagées, sur ce qui est juste et approprié compte tenu de leur situation.

Le fait que les migrants irréguliers ne soient pas citoyens au sens juridique du terme ne diminue pas l'importance de s'occuper de leur voix. Comprendre leurs croyances, leurs valeurs et leurs perceptions peut nous aider à reconnaître leur humanité fondamentale et leur autorité morale ; c'est un premier pas important vers un engagement concret et critique avec l'idée que les droits des migrants sont des droits de la personne. Cela nous aidera à comprendre les coûts indirects et à long terme de notre politique migratoire, de l'application de la loi et de participer à un plus large éventail de discussions publiques sur la façon dont nous pourrions promouvoir « l'intégration » « l'insertion » de ces futurs résidents « immigrés ». Des recherches menées sur le long terme, dans le domaine du droit, montrent que les lois qui sont incongrues avec les valeurs morales des individus sont vouées à générer un non-respect généralisé.

Conclusion.

Les tendances actuelles des politiques migratoires sont toujours au contrôle des frontières, à la restriction des flux migratoires ainsi qu'à la lutte contre ce que l'on qualifie de migration irrégulière.

Les récits de parcours examinés dans ce chapitre témoignent des capacités d'initiative des migrants subsahariens à conduire leur projet migratoire, qui se veut une expérience individuelle et une aventure, au regard des conditions qu'imposent les politiques de contrôle des États-nation, défiant ainsi le système d'action qui prévalait dans les migrations classiques. L'idéal « *d'accomplissement de soi* » qui caractérise ces mobilités ne semble pas se détacher des contraintes et des devoirs familiaux, dans la plupart des cas, les familles ont participé pour tout ou partie au financement du voyage et escomptent le remboursement de la dette tout à la fois financière et sociale contractée par l'aspirant au départ.

Un grand nombre des migrants subsahariens en transit au Maroc sont jeunes, instruits et ne sont ni pauvres ni dans le besoin économique. Et pourtant, comme un grand nombre de personnes du Nord, ils envisagent de se déplacer sans contrainte, le plus légalement du monde. Mais le Nord tient en suspicion toute intention de se rendre chez lui lorsqu'on vient d'un pays pauvre. C'est pour cette raison que les rapports entre les nations restent des rapports de domination.

À souligner que l'enthousiasme pour un « libre agir » des migrants subsahariens, souvent encouru pour déjouer les contraintes de leur parcours saharien, se heurte à la réalité des faits au Maghreb ; les habitudes de mobilités et de libre circulation n'y sont plus cours et cette réalité est difficilement acceptable pour les migrants en transit au Maroc.

La migration subsaharienne est conçue en grande partie comme une expérience de vie, mettant en rapport les sociétés des pays de départ, de transit et de « destination finale », qui reste toutefois une notion abstraite dans le projet migratoire. Il est évident que les éléments de cette « nouvelle géographie » des migrations subsahariennes soient entièrement nouveaux,

La composition par sexe des migrants subsahariens en transit au Maroc montre une féminisation significative, qui accompagne l'air du temps de l'espace migratoire transnational. Ce modèle de mouvement contemporain n'est pas, bien sûr, une réplique du système de migration antérieur, et si l'on s'intéresse aux processus, plutôt qu'aux modèles de la migration, un argument plus fort peut être fait pour ce qui caractérise leur rupture avec le passé.

Les violences engendrées par la question migratoire, en Méditerranée et au Sahara, ont une longue généalogie qui reste encore peu étudiée. Elles ont aussi des

effets anthropologiques : sur les migrants, sur les habitants des lieux-frontières, sur les sites-frontières, sur les représentations de l'altérité et de l'identité.

Les premiers bénéficiaires de cette migration contemporaine sont les réseaux de passeurs et des brigands, qui ont su exploiter le mal de vie des jeunes et en faire un marché florissant dont ils exploitent sans scrupule toutes les potentialités. Réalité étonnante, le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur en dépit des conséquences dramatiques visibles, et les premières victimes de cette migration sont les migrants eux-mêmes.

Chapitre. 9. Oujda et Nador au temps des migrations transnationales : deux villes de « transit » sur « frontières migratoires ».

1. Introduction

La politique européenne de contenir les flux de la migration irrégulière, par la mise en place du dispositif de surveillance des frontières, maritimes et terrestres, et les ententes discursives qui la mettent en forme avec ses partenaires du sud, ont fait place à une « nouvelle géographie » de la migration. Une nouvelle terminologie de la « migration de transit » a été rapidement intégrée pour tenter de décrire une partie importante des changements plus larges dans les modèles de migration à l'intérieur et autour de ces frontières (cf. Chapitre. 1). Étant donné la complexification des parcours migratoires, on observe depuis quelques années que la fonction d'espace de transit tient une place de plus en plus importante au sein des champs migratoires.

Dans ce contexte de « *mobilité sur-moderne* » (in Ballibare, 2001), et par le jeu de la géographie et de la géopolitique, l'Oriental marocain est devenu un « espace-frontière de transit » pour les migrants subsahariens qui tentent d'entrer en Espagne par l'enclave de Mlilia. On entend d'ailleurs par « migrants de transit » ceux qui, bloqués dans leur tentative d'atteindre l'Espagne sans disposer de visas, s'attardent dans des « espaces-lieux » en attente d'une prochaine occasion de tenter le passage.

Les villes situées aux points de passage vers l'Espagne sur la façade méditerranéenne du continent africain (Tanger, Sebta et Mlilia) sont devenues des « lieux-tests » des politiques publiques, mises en œuvre pour gérer cette nouvelle donne migratoire, où s'expérimente et se négocie la coopération entre le Nord et le Sud pour le contrôle des flux. La ville de transit devient ainsi un terrain d'action pour un ensemble d'acteurs, investis à un titre ou à un autre, dans la gestion de la migration dite irrégulière ou illégale : agences internationales, ONG, polices, associations, organismes humanitaires...

Oujda et Nador, dans l'Oriental marocain, émergent ainsi comme des « espaces-frontières de transit », non pas en vertu d'une ligne de démarcation séparant de façon nette l'Afrique et l'Europe, mais par l'anticipation du franchissement potentiel d'une telle ligne située plus au nord, au niveau de l'enclave de Mlilia. Les migrants subsahariens, bloqués dans leur tentative d'atteindre l'Europe, s'attardent dans ces espaces en attente d'une prochaine occasion de tenter le passage ; « le temps du migrant¹ » devient ainsi fonction de la durée du transit. Mais les deux villes

1. Ce temps, qu'on considère un temps de « relâchement » « d'attente », est cependant peu instruit dans les travaux de recherche sur les migrations subsahariennes au Maroc ; d'autant plus que les migrants interrogés font l'expérience d'une temporalité marquée par un présent qui ne dépend pas d'eux et par un avenir incertain.

n'illustrent pas de la même manière la présence du migrant subsaharien en transit, et le rapport de ce dernier à chacune d'elles est complètement différent : Oujda « point d'accès et de redéploiement ou de rebond » ; Nador « point d'embarquement et d'attaque ».

Avant 2008, la politique sécuritaire marocaine consistait à refouler les migrants subsahariens irréguliers, arrêtés au Maroc, vers la frontière à proximité d'Oujda ; laquelle étant fermée, dans le sens du retour, par la police algérienne, d'où le retour immédiat des refoulés vers Oujda. Cela produit une sorte de « noria interne » sur une zone de dix à vingt kilomètres, entre la frontière et les lieux de campements accessibles aux migrants à Oujda et à Nador. Cette pratique, si elle ne produit certainement que peu d'effet sur l'évolution du stock de la population migrante au Maroc, elle accentue cependant sa circulation à travers le pays et augmente les mouvements de passage dans l'Oriental marocain, et plus particulièrement dans les deux villes-frontières (figure. 22).

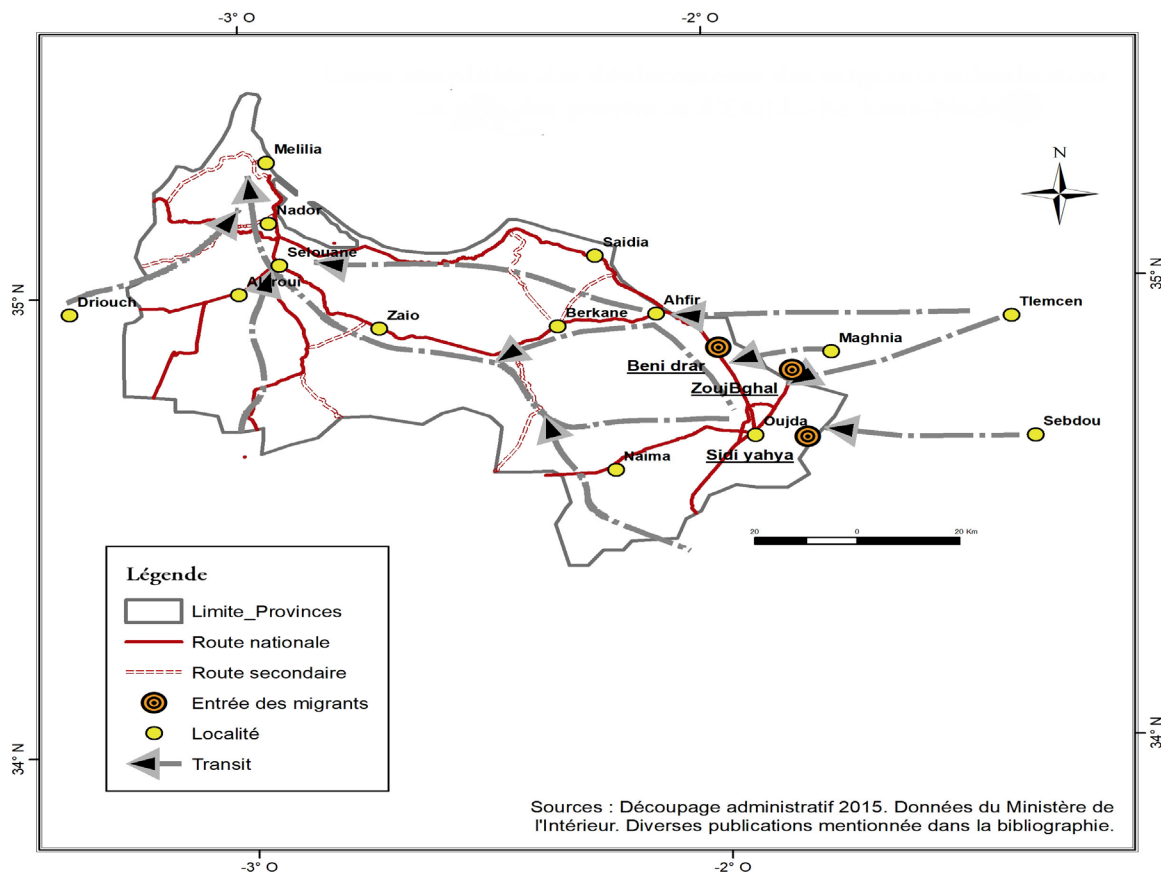


Figure. 22. Circulation des migrants subsahariens entre Oujda et Nador-Mililia (réalisée par : A. Ben Brahim).

Il s'agit dès lors, d'interroger les pratiques spatiales et sociales des migrants subsahariens à l'échelle de chaque ville, lorsque ceux-ci ne sont finalement, a priori, que de passage. Mais d'emblée, une remarque fondamentale mérite d'être soulignée :

Les rencontres établies et les connexions faites pendant ce temps d'attente décident beaucoup de l'avenir du migrant.

dans leurs mouvements et leurs dynamiques, les migrants subsahariens en transit échappent aux prises de la géographie, selon Ratzel, c'est-à-dire où l'influence du lieu est déterminante. C'est là une nouvelle manière de repenser l'espace au regard des mutations qui sont en cours.

Affirmons au passage que l'objectif de constituer un échantillon représentatif de la population migrante subsaharienne en transit, dans les villes d'Oujda et de Nador, reste une illusion. Cette population tente souvent de se rendre la moins visible possible afin d'éviter les services de sécurité, et d'un autre côté elle vit en groupe et peu fixée en place. Mais surtout, sa mobilité dans l'espace et dans le temps la rend moins palpable pour permettre un suivi systématique. Cette plasticité du mouvement est le propre du migrant subsaharien en transit.

Nous examinerons dans ce chapitre trois grandes questions :

1. Quelle place occupent les villes d'Oujda et de Nador dans les parcours des migrants ?
2. Quelles sont les formes d'ancrage et les pratiques socio-spatiales des migrants dans la ville ? une lecture qui permet de saisir les manières d'investir la ville.
3. Enfin, comment le transit permet-il de réinterroger l'ancrage, la supposée intégration sur le long terme ?

Soulignons enfin que dans les deux villes, la notion de contrainte permet d'analyser les rapports sociaux aux populations locales et l'évolution de l'altérité au regard de l'allongement du temps de résidence, de l'augmentation de la population de migrants mais aussi de la médiatisation croissante de leur présence et de l'appropriation de la question par la société civile, les ONG gouvernementales et les médias.

2. Inscription socio-spatiale. Le migrant subsaharien dans la cité.

Cité millénaire, Oujda n'a jamais joué un rôle polarisateur des flux d'échange dans l'espace économique médiéval transsaharien, comme ses consœurs : Fès ou Marrakech, mais plutôt une étape de transit, « une marche ». C'est la position qu'elle semble occuper actuellement dans la géographie de mobilité des migrants subsahariens et l'attractivité qu'elle exerce sur les étudiants originaires des pays d'Afrique francophone. Notons que le premier noyau de la communauté subsaharienne dans la ville d'Oujda est constitué par les étudiants africains, dont les pratiques marquent le campus de l'Université Mohammed Premier et les quartiers attenants (Hay Al Qods, Belamrah, Andalouss) depuis les années 1980.

Considérées comme porte continentale accessible par l'Est et par le Sud présaharien vers Nador, porte maritime sur l'Europe (figures.15 & 22), Oujda et Nador enregistrent depuis la fin du siècle dernier la présence de plus en plus croissante d'une population originaire d'Afrique subsaharienne, qui n'appartient ni

à la catégorie des étudiants, ni à celle de marchands transnationaux du Moyen-âge. Elles prennent ainsi une place stratégique dans les parcours des migrants en transit vers l'Espagne.

Entre 2000 et 2005², l'arrivée des migrants subsahariens apparaît avec force dans le paysage urbain des villes de l'Oriental marocain et le long des itinéraires ruraux (Photo. 2), en relation avec le transit massif vers l'enclave de Mlilia, via Nador, suite aux opportunités de travail offertes en Espagne à cette époque et les vagues de régularisation entamées en faveur des migrants irréguliers déjà en place. De là à considérer Oujda et Nador comme points de passage où l'on espère s'attarder le moins possible.



Photo. 2. Entrée en ville des migrants subsahariens (Source : web. 2009)

En effet, certains migrants quittent dans les jours qui suivent leur arrivée et sans même entrer dans la ville. D'autres, laissés pour compte après dépouillement de leurs économies par un passeur ou un intermédiaire indécis se retrouvent démunis, en quête de ressources ; ils y travaillent ou mendient pour amasser la somme nécessaire au voyage ou bien patientent un temps indéfini en espérant recevoir l'aide financière, plus ou moins promise par un parent en Europe.

Mais depuis février 2006, des changements notables sont intervenus, dont il s'agit précisément de prendre la mesure. Les tragédies des migrants africains échoués aux portes de l'Europe, répandues à coup de statistiques démesurées dans les colonnes des médias internationaux, ont amené à renforcer le contrôle des frontières maritimes et terrestres, au nord et au sud de la Méditerranée³, et accroître l'ampleur

2. Ainsi, quiconque aurait voyagé dans l'Oriental marocain entre 2002 et 2005 n'aurait pu que croiser des groupes de migrants subsahariens marchant sur le bord des routes ou des voies ferrées en direction des centres urbains. Leur présence peut être surprenante la première fois, mais ces individus en errance étaient totalement intégrés au paysage des populations qu'ils croisent et avec lesquelles ils socialisent.

3. Qui n'a pas gardé à l'esprit les images des migrants qui sautent la barrière frontalière qui sépare les enclaves de Sebta et Mlilla, des pateras qui traversent les 14,4 kilomètres de mer qui séparent les deux versants du détroit de Gibraltar, ou des pirogues de migrants qui en partant des côtes ouest-africaines défient l'Atlantique pour

des dispositifs politiques mis en place pour contrôler les flux migratoires originaires du Sud⁴. Les fonds débloqués par la Commission Européenne soutiennent alors le déploiement d'une importante technologie policière et militaire (radar, navires de patrouille, hélicoptères...) et la mise en œuvre de toute une ingénierie du contrôle des frontières. La surveillance des côtes marocaines est renforcée, avec l'assistance de la Guardia Civil espagnole (qui en est le véritable maître-d'œuvre). Ce dispositif sera complété au mois d'août 2006 d'un plan d'action sous l'égide de l'Agence Frontex, et inaugure ce qui, tout au long de l'année 2006, fut qualifié de « crise migratoire ».

En conséquence, ces restrictions réglementaires et les pratiques dissuasives établies sur les frontières de l'Oriental marocain ont conduit insidieusement à un allongement de la durée du transit des flux de migrants subsahariens qui ont entraîné cependant des regroupements spécifiques aux marges des deux villes d'Oujda et de Nador et la redéfinition de leurs projets migratoires. Désormais, leur installation transitoire va se mesurer en années et non plus en mois et les difficultés rencontrées par leur « entrée en ville » vont s'accroître, à la fois par leurs pratiques et les modalités d'interaction avec la société hôte.

Cependant, jamais les populations de l'Oriental marocain, et le Maroc en général, n'étaient entrées en contact avec tant de migrants subsahariens qui appartiennent à des cultures différentes et qui se distinguent des autochtones, non seulement par la couleur et l'apparence extérieure mais aussi par les habitudes et par leur perception du nouveau milieu d'accueil, car les différences entre les réalités africaines et la réalité marocaine sont plus ou moins considérables, socialement, économiquement et culturellement. Deux codes de culture qui entrent en contact de manière subite, et qui ne manquent pas de provoquer des conflits et susciter des risques de « l'autre ».

2. 1. L'entrée dans la ville du migrant subsaharien.

Le migrant ou « *l'étranger* » est un voyageur bien fragile. Il *est atopus, sans lieu, déplacé, inclassable, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre* (Platon).

Une longue tradition de l'anthropologie sociale et de la sociologie suggère que les rapports entre le migrant et la société qui l'accueille s'organisent autour de « *l'entrée dans la ville* ». L'analyse de la situation socio-économique des migrants subsahariens en transit suppose se focaliser sur leurs sources de revenu et leurs activités professionnelles en premier lieu, alors que les éléments qui peuvent

rejoindre les Canaries ? Les images de ces événements, diffusées largement par les médias du monde entier, constituent désormais l'un des symboles les plus notoires des dynamiques migratoires contemporaines provenant des pays « pauvres » du Sud vers les pays « riches » du Nord. (Journal le Monde du 11 mars 2006, le Figaro 16 mars 2006)

4. On s'accorde aujourd'hui à considérer que le nombre de migrants africains qui accostent en Europe, au regard des estimations récoltées, demeure infime en dépit d'une forte médiatisation des naufrages et arrestations au cours des dernières années.

renseigner sur cette situation se résument dans les conditions d'habitat mais aussi dans l'accès aux divers services sociaux dont la santé.

2. 1. 1. Étapes et lieux d'installation (figure. 23)

1. 1. 1. a. Les «campements sauvages» et le «squat»

1. 1. 1. a. 1. À Oujda

Guidés au départ par le souci de trouver un espace d'installation temporaire et en marge de la population urbaine, les migrants subsahariens se sont installés dans un premier temps dans la forêt des Monts de Sidi Ma'afa et ses environs immédiats, à la limite sud de la ville, entendue comme première entrée frontalière de l'Est ; par où les passeurs débarquent leurs clients subsahariens et les produits de contrebande venant d'Algérie. D'ailleurs, la vallée de l'oued Taïret, qui longe approximativement la frontière maroco-algérienne, constitue une pénétration facile et facilitée par les trafiquants et les passeurs (figure. 10). Des abris de fortune ont été fabriqués à base de bâches de plastique et de branchage collectés dans la forêt, ou exploitant directement les abris sous-roche qu'offre le massif calcaire des Monts de jbel Hamra, dans lesquels ils se réfugient la nuit comme le jour, l'hiver comme l'été. Des habitations en pierre abandonnées par les ruraux marocains sont parfois squattées (photos. 3). D'ailleurs, les habitants de ces abris doivent faire face aux conditions de vie très pénibles et précaires, où la situation en matière d'hygiène et de santé y est vraiment très difficile, surtout en hiver.

Dans un deuxième temps, au cours de l'année 2006, et sous l'effet massif des flux de migrants subsahariens en transit⁵, les passeurs ont profité de l'espace vacant du campus universitaire, au sein de la Faculté des Sciences Juridiques et économiques, attenant à la montagne (photo. 4 a), pour débarquer leurs clients subsahariens. Depuis, ce site est « squatté »⁶ est érigé en « campement » de fortune, illégal, accueillant une large part de cette population migrante plurielle en transit ; il devient ainsi une véritable centralité migrante. C'est là qu'ils convergent quand ils arrivent au Maroc ; c'est là qu'ils reviennent quand ils sont refoulés à la frontière algérienne ; et c'est aussi là qu'ils s'abritent entre deux assauts infortunés sur la frontière de Mlilia.

Ce « campement » ou « squat », baptisé « *l'école* » par les premiers résidents, se présente sous forme de tentes ou d'abris construits avec quelques bouts de bois,

5. Les refoulements, dont personne n'ignore qu'ils sont suivis de retours immédiats, augmentent la population en transit près d'Oujda, Berkane et Nador, comme une noria interne poussant de plus en plus de migrants à préférer la forêt aux quartiers.

6. Le terme « squatter » (1835) vient de l'anglais des États-Unis, et désigne à l'origine les pionniers qui s'installaient sur les terres inexploitées de l'Ouest américain, sans payer de redevance. Aujourd'hui, il qualifie communément une personne sans logement qui occupe illégalement et gratuitement un bâtiment vacant. Le « squat » peut être envisagé comme un lieu de « résistance ». il est entendue ici dans son sens le plus large comme action de ne pas céder ou de s'opposer à une situation, une difficulté, un danger. Pour différentes approches de la notion de résistance.

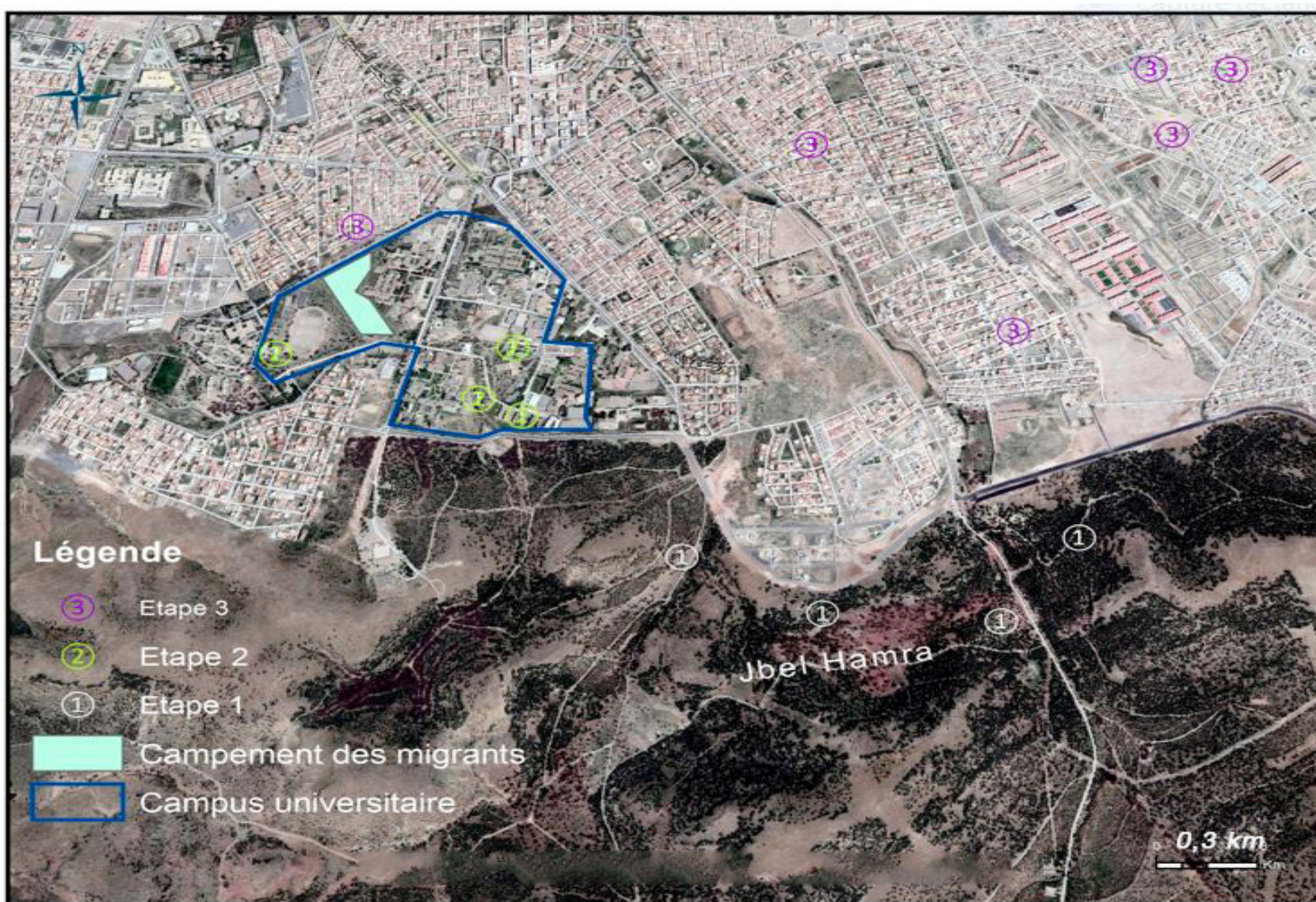


Figure. 23. Etapes et lieux d'installation des migrants subsahariens en transit à Oujda. (réalisée par : A. Ben Brahim. Fond Google earth)

des couvertures et des bâches en plastique, qui parsèment la devanture des classes de cours et des amphithéâtres de l'établissement universitaire, imprimant une image de marché hebdomadaire (*souk*) de la région (photos. 4 b-c). Dans ce campement, une tente en plastique bleu abrite un coiffeur, une autre un semblant de restaurant, et des pierres disposées à l'entrée délimitent les contours d'une mosquée.

Selon les autorités de sécurité de la ville, les pays dont sont originaires les personnes présentes sur le campement d'Oujda entre le 24 décembre 2006 et le 5 janvier 2007 (certaines présentes avant les rafles de 2005) sont les suivants : Bénin, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad...

Mais avec le temps et le flux grandissant, les migrants subsahariens en transit ont investi tous les espaces vacants des établissements de l'Université Mohammed Premier, en particulier ceux donnant directement sur la forêt comme c'est le cas de l'École Supérieure de Technologie et celui de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, qu'ils investissent pendant la nuit, occupant tous les espaces abrités : lieux délaissés ou non utilisés, abris sous les amphithéâtres et les classes non utilisées, se servant des sanitaires et points d'eau de ces établissements pour leurs besoins quotidiens. Les tentatives de leur évacuation par les autorités de l'Université et de l'ordre public ont été maintes fois entamées, de force ou par négociations, mais une fois le temps passé le retour des migrants est repris, s'inspirant du privilège du campus comme lieu inviolable par les forces de l'ordre. L'occupation illégale de ces lieux est considérée comme un sentiment justifié d'insécurité et d'instabilité, mais aussi d'un inconfort moral pour ceux qui, nombreux, aspirent à accomplir leur parcours migratoire ; cela reviendrait à y revendiquer des droits et à défendre leur existence. Le « squat » apparaît enfin comme une étape sur le chemin de la conscientisation politique des migrants.

Toutefois, les « refoulements » qui se font depuis les autres villes du pays vers la frontière orientale, et dont personne n'ignore qu'ils sont suivis de retours immédiats, augmentent la population en transit autour d'Oujda, Berkane et Nador, comme une noria interne poussant de plus en plus « d'exilés » à préférer la forêt aux quartiers. Les associations ont recensé, en 2014, entre 900 et 1200 exilés répartis sur quinze sites, près d'Oujda, sur le camp près de l'Université, dans les forêts avoisinantes, dans des grottes de la zone frontalière, à proximité de villages voisins ainsi que près de Berkane et dans cinq camps situés dans les forêts du Rif oriental.

Abdoulaye, le Burkinabais âgé de 24 ans, a séjourné à « l'école » depuis 2005, date de son arrivée au Maroc ; il y est resté jusqu'à fin 2013, date de démantèlement du camp, suite au lancement de la première régularisation des migrants irréguliers au Maroc. Et comme lui, beaucoup de migrants subsahariens y sont restés jusqu'à



Photo. 3. a. Abris dans forêt de Sidi M'afa. Oujda. (Source : A. Ben Brahim, 2012)



Photo. 3.b. Squat dans habitations délaissées au Sud d'Oujda. (Source. A. Ben Brahim, 2012)



Photo. 3. c. Abris dans forêt de Sidi M'afa (Jbel Hamra). (Source : A. Ben Brahim, 2012)

cette date ; il nous raconte son vécu⁷, et par-delà la place du «campement» dans leur histoire migratoire,

« À l'école, on est tranquilles ». Ça n'a pas toujours été le cas. Avant, il y avait des vols et des bagarres entre les différentes communautés d'Afrique noire. C'était les passeurs qui organisaient la vie dans le camp et faisaient la loi. Chacun travaillait de son côté, il y avait régulièrement des règlements de comptes. En 2007, un Ghanéen a été assassiné par des Nigérien, en représailles, ces derniers ont été expulsés d'Oujda et leurs tentes brûlées - pour chasser aussi le mauvais esprit- Depuis, on s'est organisés en rassemblant toutes les communautés. Puisque nous avons le même objectif : atteindre l'autre rive, alors pourquoi perdre notre temps en querelles ? Chacune des communautés, au nombre de onze aujourd'hui, a désigné son chef, à l'ancienneté. Je suis devenu le «chairman» des Burkinabais - une quinzaine de personnes. Les communautés malienne et congolaise sont les plus importantes. « Depuis l'Antiquité, là où les gens se rassemblent, il faut qu'il y ait une organisation pour maintenir l'ordre ».

« Ici, c'est l'Union africaine, la vraie », indique Drissa Damoué, « Chairman » des Ivoiriens, en désignant la plus grande tente du camp. À l'intérieur, une douzaine de tabourets en plastique sont disposés en cercle pour accueillir les onze chefs et leur traducteur. *« Tous les mercredis, nous nous réunissons pour aborder les problèmes de nos communautés, nous répartissons les aides alimentaires que nous recevons des associations de soutien aux migrants d'Oujda, et nous trouvons des moyens de soigner les blessés »,* explique Drissa Damoué qui a été désigné, ou plutôt élu, par les autres chefs comme «secrétaire général» ; il poursuit : *« Ici, on vit en démocratie Une démocratie avec ses propres lois, que chaque chairman prend soin de détailler aux nouveaux arrivants. Les règles sont simples : il ne faut pas voler, pas se bagarrer, ne pas déranger la tranquillité des étudiants marocains, ni des Marocains en général. En ce qui concerne les sanctions, à chaque chairman de faire justice dans sa communauté ».* Pour les Burkinabais, en cas de vol, Abdoulaye affirme qu'il essaye de retrouver l'objet qui a été volé pour le rendre à son propriétaire, mais n'évoque aucune peine. Chez les Congolais, on est moins clément. Leur chef, Cherry, explique qu'il agit *« comme dans une famille. Si tu ne respectes pas la loi, tu vas prendre des chicottes, la chicotte est un fouet en cuir hérité des colons belges du Congo ».* La sanction éminente est d'être livré aux autorités marocaines, *« mais c'est très rare, et tous les chefs des communautés doivent être d'accord »,* précise Cherry. *« L'union africaine faisant régner l'ordre, la police marocaine s'en est accommodée. Avant, elle venait régulièrement déloger les gens, des tentes étaient parfois brûlées. Maintenant, elle n'entre plus ici. On règle nous-mêmes nos problèmes ».* Les chairmen sont même en passe de devenir les interlocuteurs privilégiés du ministère chargé des Questions relatives à la migration », explique Abdoulaye. Et si les rixes entre chairmen ou entre nationalités étaient fréquentes, quand un malheur survient dans le campement, tous faisaient front dans un même élan de fraternité.

Ces « microsociétés » communautaires, ainsi organisées, sont en interaction constante avec la société locale et ses représentants officiels, et leurs acteurs typiques fonctionnent comme une représentation diplomatique lorsqu'il s'agit de traiter

7. Propos recueillis en juin 2013.



Photo. 4.a. Campement universitaire squaté par les migrants subsahariens en 2009.
(Source: A. Ben Brahim, 2010)



Photo. 4. Campus universitaire «l'école» avec ses locataires subsahariens.
(Sources : A. Ben Brahim, 2010)



Photo. 4. C. Construction de l'abri des nouveaux arrivants au campus universitaire.
(Source : A. Ben Brahim, 2010).

des problèmes de police, des décès, des incidents (bagarres, vols) concernant les membres de leur communauté. N'est-ce pas là une cité dans la Cité ?

Le Ghanéen Kwame, âgé de 26 ans, revient tout juste de Nador, où il a encore essayé de passer en Espagne, mais sans succès. Pour sa troisième tentative, il s'est frotté aux « barbelés-rasoirs » de 6 mètres de hauteur que les autorités espagnoles continuent d'installer à Mlilia, ce qui l'a obligé à faire demi-tour. Son pied gravement atteint, il est revenu à « *l'école* » pour se soigner. Toutefois, il se dit prêt à repartir pour Nador dès qu'il aura repris des forces. Abdoulaye, lui, a fait une croix sur son rêve européen. « *C'est trop difficile, j'ai essayé plusieurs fois de passer la frontière à Nador, mais je n'ai pas réussi. Il y a eu des morts, il y a toujours des blessés, c'est trop dangereux* ».

L'émergence de « *l'école* » en tant que centralité pour les migrants subsahariens s'est trouvée polarisatrice des flux successifs. Elle a permis aux migrants, tout au long de sa viabilité, de se reposer et de prendre des forces, avant d'affronter la rude vie de forêt dans la province de Nador, destination finale de leur parcours en terre maghrébine et site d'embarquement vers l'Espagne à travers l'enclave de Mlilia. Ce campement est resté, jusqu'à son démantèlement, un lieu où le migrant subsaharien « en marche » réside, au prix d'une certaine insistance et obstination, mais aussi grâce à un compromis, plus ou moins instable, avec l'autorité publique urbaine. Cette instabilité politique a favorisé d'ailleurs le « flottement » et l'incertitude à propos des limites et du devenir de ces lieux de la limite.

Il faut ajouter aussi que « *l'école* » a joué un rôle important dans le circuit de circulation des subsahariens, non seulement ceux qui y résident mais aussi pour ceux qui, depuis différentes villes du royaume, y viennent pour chercher transit vers Mlilia, via des passeurs subsahariens qui y ont élu domicile et sont reconnus par le réseau à l'échelle nationale, voire même transnationale. On peut parler d'une agence de voyage incontournable pour des centaines de subsahariens en quête de passage vers Mlilia, et dont profitent autant les passeurs subsahariens que les marocains qui entrent en connivence, dans le transport en particulier et le passage des barrages policiers en direction de Nador.

À « *l'école* » aussi, on peut se ravitailler de douces (alcool et drogues) mais pour un usage interne, où le restaurant installé au milieu sert de taverne pour les habitués ; l'alcool est servi par unités restreintes. Les migrants comme les étudiants subsahariens sont les clients favoris. Des accrochages peuvent éclater entre les consommateurs, mais vite les chefs de communautés s'interposent pour calmer la tension et faire évacuer les responsables, avec parfois des peines affligées aux provocateurs (amendes et évacuation du camping si le responsable y réside...) ; une

vraie police interne se charge de la sécurité et du traitement de l'ordre au sein de « l'école ».

2. 1. 1. a. 2. À Nador : les campements du Gourougou

Les migrants subsahariens qui passent par Nador n'y viennent pas pour y rester. Pour eux, Nador est une ville où il est interdit de circuler et leur présence est souvent incommode pour la population nadori ; ils ne peuvent pas louer de maisons ou travailler, voire même de commercer dans cette ville. Leur visibilité en ville est subite et leur séjour n'est pas autorisé ce qui les oblige à chercher refuge dans la marge : dans la montagne environnante, dont le mont Gourougou, surplombant l'enclave espagnole de Mlilia, incarne « l'avant-poste d'attaque » vers l'Espagne.

Le mont Gourougou ou (Gourgou) se situe à la limite entre le Rif et le Maroc nord-oriental (figure. 9). Il correspond au plus important édifice volcanique du Maroc oriental et constitue une zone de contact entre les systèmes géologiques rifain et atlasique. S'étendant sur une superficie de 1351 ha et à une altitude moyenne de 880 m, la forêt du Gourougou se déploie sous forme de petites montagnes taillées en vallées encaissées, reboisées à base de Pinacées et d'Eucalyptus, qui dominent de larges dépressions humanisées, ouvertes sur la Méditerranée dont la plus importante est la lagune de Bouareg, dite lagune de Marchica, qui s'étend sur une superficie de 115 km². Les centres urbains qui l'entourent attestent une démographie galopante et une implosion surprenante non maîtrisées qu'illustrent les villes de Nador et de Mlilia et les communes de Ferkhana, de Beni Chiker, de Zghenghen et la municipalité de Beni Ansar.

Avant février 2015, date du grand ratissage des campements des migrants subsahariens du Gourougou, la montagne abritait un ensemble de camps de fortune installés depuis plusieurs années, tels : Khmiss Akdim, Carrière, Joutiya, Boulingo, Khmiss Emmaren, Bouarek, Bekoya, Guechadiya, Afra, Bouyafar, Fdala, Harcha, où se réfugient des centaines de migrants subsahariens de différentes nationalités (Nigériens, Congolais, Burkinabés, Ivoiriens, Sénégalais, Camerounais, Centre-Africains, Guinéens et Maliens et même Tchadiens). Durant les années précédant les événements de 2005, ils y sont arrivés par milliers⁸ mais le flux annuel est difficile à évaluer, faute de possibilité de chiffrage ; les estimations sont à prendre avec beaucoup de réserve, selon la source d'origine. Mais tous les intervenants confirment la masse importante des migrants subsahariens qui ont transité par les camps de la montagne du Gourougou depuis 1995, période qui correspond à la mise en place des barrières autour des enclaves espagnoles. Ces camps sont construits de la même manière que ceux décrits à Oujda, dans la forêt de Sidi Ma'afa ou à « l'école », par des ressources environnantes de la montagne, constituant des refuges de fortune

8. On ne peut évaluer qu'approximativement le nombre de gens vivant ou ayant vécu dans la forêt de Gourougou. En mars 2014, avant le démantèlement des camps du Gourougou, un officier de la Guardia Civil espagnole a donné une estimation de 4000 personnes au journal « El Mundo ». À défaut de pouvoir apporter des réponses précises sur le nombre de subsahariens présents dans les campements, les observateurs de la région et les médias laissent libre court à toutes les formes de spéculation.

et abris contre les aléas du moment (photos. 5a-b). Les migrants du Gourougou nomment ces campements de fortune leurs « ghettos », où certains attendent des mois et d'autres des années pour passer les barrières.

Le contexte de montagne rocheuse et le couvert végétal ont guidé les migrants subsahariens à aménager des abris de détresse, chaque camp s'est trouvé un endroit sûr pour se cacher, un « *tranquilo* » (photo. 5. c) : cavité rocheuse où il est possible de se terrer quelques heures, le temps que les brigades spécialisées des forces auxiliaires marocaines quittent le camp, lors de leur ronde quotidienne. Chaque « *tranquilo* » porte un nom et peut accueillir des dizaines de personnes, certains peuvent abriter jusqu'à 200 migrants. C'est le temps des « maquisards » subsahariens en terre marocaine ! Et lorsque les occupants des camps sont délogés et les camps démantelés de manière systématique, d'autres camps se reconstituent immédiatement avec de nouveaux arrivants ou souvent les anciens qui reviennent. Dans le camp de « Fdala » qui abrite des ressortissants de la Côte d'Ivoire, du Mali et de la Guinée-Conakry, de nouveaux abris de fortune naissent chaque jour ; il y a des départs et des arrivées en continu, et c'est au rythme des expulsions.

Mais tous les « maquisard » attendent de pouvoir franchir la clôture-frontière qui entoure l'enclave espagnole de Mlilia⁹, généralement en groupe et de manière organisée. Leurs tentatives sont toujours risquées et c'est au péril de leur vie que les migrants subsahariens tentent le défi. Les candidats escaladent la première barrière, font passer des échelles par-dessus les barbelés pour tenter de franchir la seconde barrière (photo. 6), avant que l'alarme ne retentisse et que la garde civile ne descende entre les deux barrières ». Pour ceux qui arrivent à passer, la stratégie est de s'enregistrer au commissariat le plus rapidement possible et, ainsi, espérer un jour être transféré dans la péninsule. « *Le processus est long et incertain, mais il est arrivé plusieurs fois que le gouvernement ait transféré des personnes non-identifiables, mais possédant un avis à quitter le territoire, vers le continent européen dans l'hypothèse de les voir quitter le pays par leur propre initiative. Néanmoins, une fois en Espagne, plusieurs de ces migrants ont pu trouver du travail et bénéficier d'une régularisation* » (Carling, 2007).

2. 1. 1. a. 2. 1. Organisation au sein des campements du Gourougou

Livrés à eux-mêmes, les migrants subsahariens de la montagne du Gourougou ont instauré une vie sociale très hiérarchisée avec ses codes et des chefs, à la manière décrite au campement d'Oujda (*l'école*). Ils ont désigné un « président » parmi les anciens, le plus brave et le plus expérimenté. Une fois élu, le « président » met en place un « gouvernement » pour l'assister dans la gestion, la surveillance du campement, ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants. Le « gouvernement » est

9. Il s'agit plus précisément de trois clôtures atteignant jusqu'à sept mètres de haut, équipées de fil barbelé de l'OTAN, de détecteurs de mouvements, et de bombes lacrymogènes automatiques. Elles ont coûté 20 millions d'euros, et marquent le premier avant-poste de la Forteresse-Europe. Les récents « assauts massifs » à mains nues des barrières des deux enclaves espagnoles au Maroc concernaient à chaque fois moins de 500 personnes mais, très rapidement, les médias ont exagéré ces estimations en parlant de milliers de clandestins ou « *desperados* » se ruant sur les barbelés.



Phot. 5.a. Cases temporaires dans la forêt de Boulingo. Nador. (Source : informateur)



Photo. 5. b. Type d'abri construit de migrants subsahariens en forêt de Boulingo (idem)



Photo.5 c. «Tranquilo» Planque en cas d'intervention des autorités sécuritaires. Gourougou (informateur).

composé d'un « premier ministre », d'un « commissaire », et de « policiers ». Chaque nouvelle personne doit se présenter au gouvernement afin d'être identifiée. L'un des membres lui fera alors un rappel des règles de vie en communauté, et lui fournira les informations nécessaires qui lui permettront de vivre sur le campement. La personne devra ensuite s'acquitter du « droit du ghetto », fixé à 60 dirhams par personne, payé en une seule fois. Il s'agit d'une sorte de cotisation, qui aidera le « gouvernement » à gérer le campement. Des correspondantes font la liaison entre le camp et le monde extérieur, souvent des associations et des ONG. Ainsi, les photos diffusées sur les réseaux sociaux montrant l'intérieur du campement se font rarement prises par les responsables des associations eux même¹⁰, mais plutôt par les correspondants, moyennant une contrepartie financière ; preuve de l'esprit promoteur de la nouvelle génération de la migration subsaharienne.

C'est le « *Royaume du Gourougou* » comme aime le désigner un migrant de transit ivoirien. Et c'est un de ces lieux où s'accumulent les espoirs de ceux qui pensaient n'avoir plus rien à perdre. C'est là aussi que se construit un monde commun dont la vocation est d'accueillir des modes de vie, des projets et des intérêts différents qui auraient risqué d'entrer en conflit. C'est aussi un début d'identification à une cause commune et un essai de transformation de l'espace pour se l'approprier. Les clivages qui naissent au sein des communautés des campements semblent renvoyer aux oppositions ethniques héritées dans les pays d'origine, mais aussi à des enjeux migratoires.

Lapapy, jeune ivoirien de 26 ans est de ces aventuriers, vivant pendant deux ans dans la forêt du Gourougou, il avait tenté la traversée à quatre reprises. Il est parvenu une fois à atteindre le portail du centre d'accueil situé en territoire espagnol où il aurait normalement dû avoir le droit à une procédure équitable et à de l'assistance juridique. Pourtant il a été attrapé et renvoyé à Nador. Son récit, sous forme d'une correspondance adressée à un de ses amis restés au pays, que nous reproduisons ci-dessous, résume la situation et les conditions de vie des migrants subsahariens en transit dans les campements du Gourougou.

Mon cher ami,

Je t'écris de Gourougou. Du Royaume de Gourougou. C'est près de l'Espagne. Entre l'Espagne et le Maroc. Notre royaume est situé dans les zones inhabitées faites de garrigue et de forêt qui surplombent l'enclave espagnole de Mlilia. Cela fait cinq ans que je suis arrivé ici. Pour mes proches, je suis arrivé à Madrid. Et pourtant je suis toujours à Gourougou. Je pense souvent à ma sœur, je ne sais pas pourquoi. Quand je partais, elle venait juste de se marier. Elle doit bien avoir deux ou trois enfants. Peut-être quatre.

Tout ici, est soumis à des règles, dans un environnement de misère codifiée. Nous faisons la manche dans les villages environnants et surtout à la sortie des mosquées. Le

10. Il n'est pas aisé de pénétrer dans un campement, lequel est mis sous surveillance des résidents du camp et peut engendrer des risques. C'est toutefois une tactique qui met aux enchères l'information à l'intérieur du camp, d'une part, et donne plus de crédit aux « chefs » des communautés.



Photo. 6. a. Muraille électronique contournant la ville d Mlilia. (Source. web. 2018)



Photo. 6. b. Tentative de passage vers Mlilia. (Source : web. 2015)



Photo. 6. c. Escalade de la muraille grillagée de Mlilia par les Subsahariens (Guerrero. 2019)

meilleur mois, c'est le ramadan car nous mangeons avec les autres à la mosquée. Comme quoi l'Islam a un bon côté. D'ailleurs, il m'arrive de prier avec eux. Tu sais, je m'en fous ! Dans ma situation actuelle, entre Jésus et Mohamed, je prends le premier qui arrive. Tu comprends, j'espère. Ils sont gentils les villageois. Certains râlent, mais ça se passe dans un bon climat. Il n'y a pas encore de problèmes graves.

Quelques fois, quand la situation est vraiment dure, nous allons au « supermarché ». C'est la décharge d'ordures. On ramasse de tout, on bricole et on revend. L'autre jour, j'ai réparé et vendu un vélo. Cela faisait quatre mois que je cherchais un frein. Tu sais, il n'y a que ça ici. Il m'est arrivé aussi de faire des corvées de bois et d'eau pour certaines familles du village. Mais depuis que l'eau est rétablie, il n'y a presque plus de travail. J'attends. J'attends mon heure.

La semaine dernière, quinze frères ont pu rejoindre l'Espagne. Ils sont partis sur une pirogue. Ils étaient trente-huit. Il y eut beaucoup de morts. J'ai vu mon ami à la télé, il s'en était bien tiré. Sacré phénomène ! Il est vraiment chanceux. Il s'en sort toujours. Et dire qu'il n'était là que depuis quatorze mois. Mais il était plus que déterminé. Il y a des gens comme ça. Il n'y a rien à faire. Il réussisse toujours à passer à travers les mailles du filet.

J'ai vu mon ami à la télé. Il avait l'air très fatigué. Il était aux mains de la Guardia. Il tremblotait de tout son corps. Cela a dû être terrible, mais il était préparé. Il ne s'arrêtait pas de faire des brassées tout au long de la journée. Un jour il m'avait dit que c'est par la mer qu'il fallait essayer de passer pour rejoindre l'Espagne. Pour cela il fallait apprendre à nager. Au bout de deux mois, il était vraiment un bon nageur.

D'ailleurs c'est lui qui a donné l'idée de construire une piscine et de donner des cours de natation pour ceux qui souhaitent rejoindre l'Espagne à la nage. Avant, il n'y avait que des cours de perche, donné par le malien.

A chaque réunion du Royaume, il répétait que l'attaque massive des grillages n'était pas une bonne idée. Je pense qu'il avait raison. Peut-être pas. Lui, il était un juriste. Donc, il aimait le droit. Il nous parlait de droit, d'humanitaire, un peu de tout et de rien ; il connaissait toutes les conventions sur les réfugiés par cœur sans parler des droits de l'homme. C'est sûr, la Guardia a un sacré client. Je ne le vois pas revenir ici.

Demain, il y a une réunion. On parlera certainement de l'arrivée de nos frères en Espagne ce week-end. On parlera aussi certainement de l'attaque des grillages. C'est une question qui est repoussée à chaque réunion faute de quorum, car pour valider une décision, nos lois demandent les deux tiers des voix. Souvent nous perdons du temps dans cette façon de travailler. Mais que veux-tu ? Tout le monde est presque d'accord. C'est la démocratie.

Tu vois, nous sommes très bien organisés. J'espère seulement qu'aujourd'hui, la décision va vraiment pencher d'un côté ou de l'autre. Sinon, je prendrai la mienne car je ne peux plus attendre.

D'après la rumeur ici, la Guardia va renforcer son dispositif de surveillance. Il paraît qu'ils veulent augmenter la hauteur des barrières. S'ils le font, plus personne ne pourra passer. Certains pensent qu'il faut en finir et faire un assaut massif sur les grillages. Qu'en penses-tu

? Crois-tu que c'est une bonne idée ? Je ne sais pas. Je suis vraiment partagé. Pour l'instant, j'attends. Je reste sur la montagne. A Gourougou. 2013

Le séjour prolongé et les arrivées en masses des nouveaux migrants subsahariens et leur installation dans les différents camps de la montagne engendrent des situations de vie très précaires et des conséquences négatives pour l'environnement local (Photos. 7). La situation en matière d'hygiène et de santé y est vraiment très difficile¹¹. L'absence d'installations sanitaires reste l'un des points noirs de ces camps, à l'inverse de « l'école », où les locataires se servaient des sanitaires des établissements universitaires, abordables pendant la nuit. Beaucoup de migrants tombent malades et l'eau qu'ils consomment n'est pas potable (nous sommes en bordure de mer où l'eau des puits environnants est souvent saumâtre, sauf pour les quelques sources qui se trouvent entourées d'agglomérations), ce qui les amènent à l'acheter au village proche, chez les habitants, quand ce n'est pas donnée gratuitement (1 dirham le bidon de 5 litres). La présence massive des mineurs et des enfants en bas âge dans les campements de forêt est inquiétante, surtout en hivers. Les communautés congolaises et ivoiriennes sont celles qui possèdent le plus d'enfants dans ces camps de fortune. Ces conditions de vie et l'impact produit au niveau du site constitue un sujet de préoccupation qui n'a jamais été soulevé ou retenu l'attention des chercheurs et des médias ayant visité les lieux ; c'est en somme un enjeu environnemental et de société.

D'après des sources officielles, plusieurs dizaines de migrants auraient été forcés à vivre dans le campement de la forêt de Gourougou par «les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains». Sur ce point, notre informateur, G.R, qui se dit passeur, nous a répondu que pour l'organisation des embarquements qui se passent à des heures tardives de la nuit ou bien très tôt le matin, qui souvent tenue secrète, il était plus facile de garder les candidats regroupés dans les forêts, loin des voisins marocains ou autre. *«En forêt, on n'a pas besoin de faire attention aux voisins ou au quartier ; on est libre de ménager notre projet, et on s'organise selon l'opportunité, et donc il n'y a rien de ce que prétend les médias ou les autorités officielles.»*. Contrairement à ce qu'on voit médiatisé, les camps de forêts ne sont pas toujours une obligation que rencontre le migrant, des fois c'est un choix mais surtout c'est une étape primordiale pour ceux en attente de passage. Pourtant ce dernier est loin d'être aisé vu le dispositif sécuritaire en place ; et dans l'espoir d'atteindre les rives espagnoles, les migrants cumulent un certain nombre de vulnérabilités renforçant ainsi leur précarité.

À l'inverse de «l'école», à Oujda, les campements du Gourougou sont difficilement accessible pour la population civile marocaine, mais souvent après négociations et ententes entre les représentants des campements et les représentants de la société civile marocaine et de la presse, souvent espagnole, qui font de l'événement

11. «On mène une vie de rats, on doit vivre dans la saleté et sur ce que les gens normaux jettent mais on n'a guère le droit de descendre et nous mêler à eux. On est déjà humilié rien qu'en vivant ici », selon une jeune malienne depuis le camp de Fdala.



Photo. 7. a. Dégradation du milieu forestier. Préparation d'une nouvelle case (informateur)



Photo. 7 b. Densité des cases de la communauté du Nigéria. Gourougou. 2014



Photo. 7 c. Présence de mineurs parmi les migrants, dans les conditions de précarité de vie de la forêt du Gourougou. (2012). Gourougou.

une valeur marchande lucrative, surtout outrancière quant à l'information diffusée dans les médias.

Aussi bien dans les campements à Oujda comme dans les environs de Nador, les Subsahariens font partie de ceux qui, originaires par leur filiation rapprochée d'un exil récent, se sont appropriés une terre en y instituant leur loi. Plus qu'une mentalité leur sert de pensée et de pratique.

2. 1. 1. a. 2. 2. Démantèlement des camps du Gourougou

Les opérations de démantèlement des campements par les autorités administratives de Nador, conduisant à l'expulsion de dizaines de migrants, ont commencé depuis 2003¹² puis amplifiés à partir de 2005. La rafle la plus importante dans la forêt du Gourougou, qui la rend depuis fortement médiatisée, se déroula en automne 2005, impliquant « 1200 membres des forces sécuritaires marocaines, 25 véhicules tout terrain, trois hélicoptères et la garde de la cavalerie » (Blanchard *et al*, 2007). Les camps ont été évacués par la gendarmerie marocaine qui y a implanté un poste permanent et procède à des patrouilles régulières dans la forêt afin de prévenir toute réimplantation durable des migrants. En conséquence, les exilés se sont dispersés dans les régions environnantes, c'est-à-dire autour de Nador et de Berkane, pour la proximité de Mlilia. Le même phénomène s'observe autour de la ville frontalière d'Oujda où le camp le plus célèbre subsiste, sur le campus universitaire, mais où les exilés se disséminent dans la campagne périurbaine (forêts, grottes...) et dans les quartiers de marge sud de la ville. La presse internationale a beaucoup employé le terme de « crise » à propos des événements de l'automne 2005, faute de percevoir la profondeur géopolitique du phénomène.

Selon l'AMDH, on compte pour les deux campements d'Afra et de Carrière, la 107^{ème} évacuation en dix-sept mois, avant le 11 février 2015¹³ qui marque un tournant remarquable dans l'histoire migratoire de la montagne du Gourougou, et décrète son évacuation presque entière de ses logeurs subsahariens. Elle abritait, à cette date, plus de 1000 migrants, dont plusieurs dizaines ont été évacuées vers des centres d'accueil du Nord du Royaume, selon un communiqué du Ministère de l'Intérieur marocain.

Avant 2013, les migrants subsahariens qui se faisaient attrapés étaient soit refoulés dans leur pays d'origine ou bien renvoyés à la frontière algérienne et relâchés dans le désert. Mais, la plupart se retrouvaient peu après de nouveau à Nador ou à Oujda. Le nombre de tentatives inscrit à l'actif de nombreux migrants subsahariens

12. Le 4, 5 et 6 mars 2003, 360 gendarmes, 30 véhicules de gendarmerie et un hélicoptère ont fait un ratissage de la région de Nador dans les forêts environnantes à 12 km de Nador, arrêtant 230 migrants. L'événement est diffusé le soir du 6 mars sur les chaînes publiques : 2M, RTM et publié dans « Le Matin du Sahara » du 10 mars 2003.

13. Pendant que les autorités marocaines démantelaient le camp de Gourougou, plus de 300 subsahariens ont pris d'assaut les clôtures métalliques séparant la ville occupée de Mlilia du Maroc. Environ 30 d'entre eux ont réussi à passer, mais plusieurs blessés graves sont à déplorer.

des camps de Gourougou est surprenant ; il peut atteindre plus de dix tentatives pour une seule personne.

En 2017, près de 3.000 migrants subsahariens ont été délogés des campements de Carrière et d'Afra, cachés dans les bois de la province de Nador, avant d'être reconduits dans plusieurs villes du Royaume¹⁴, dont notamment Tiznit, Agadir, Béni Mellal, Safi, Guelmim, Fès, Meknès, Taroudant ou encore Casablanca. Une forte concentration a vu le jour dans la région d'Agadir, en raison de la possibilité pour les migrants de travailler dans les fermes agricoles. Ce qui n'empêchait pas nombre d'entre eux de revenir dans les mêmes campements de Nador, puisque leur projet migratoire est encore vivant.

D'ailleurs, qu'ils soient en situation régulière ou non, respectés ou non, les migrants subsahariens continueront de venir au Maroc pour tenter le passage en Europe, car la vie est dure encore en Afrique. « Les sécheresses s'aggravent de plus en plus. Avant deux ou trois personnes cultivaient la terre, et cela suffisait pour nourrir dix autres, à présent, s'il y en a dix qui travaillent dans les champs, ce qu'ils produisent ne suffit même pas à les nourrir... ». explique avec amertume un de nos enquêtés Maliens.

2. 1. 1. a. 3. Économie du passage au niveau de l'enclave de Mlilia.

Le renforcement des dispositifs au niveau de l'enclave de Mlilia et les exaspérations des politiques migratoires européennes et marocaines n'ont fait que créer de nouveaux corridors et germer une nouvelle économie du passage¹⁵, meurtrière et lucrative, qui renforce ainsi la précarité des migrants et cumule un certain nombre de vulnérabilités. Les voyages plus ou moins gratuits¹⁶, par escalade des barrières ou dissimulés dans des véhicules, qui sont de plus en plus risqués et peu probables (photo. 9), se font désormais via la mer : le « *Boza* » (traverser la Méditerranée dans le jargon des migrants).

« La crise m'a chassé de mon pays. Mon seul souhait, c'est de pouvoir réussir le Boza. L'idée d'un lendemain meilleur me pousse à supporter tous les obstacles. Je n'ai plus rien à perdre. Et il est impossible d'abandonner cet espoir. S'il faut recommencer, je referai exactement la même chose. C'est très fatigant et cela devient pénible pour la plupart d'entre nous », rapporte Hervé, un ressortissant de la Côte d'Ivoire, ayant fait des études supérieures, arrivé

14. « Le Maroc a pris une autre mesure consistant à transférer les migrants à d'autres villes, et il ne s'agit pas là d'une opération de refoulement en dehors du territoire national », a indiqué, jeudi 1 septembre 2018 à Rabat, le Ministre délégué chargé des relations avec le parlement et la société civile, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi.

15. Considérée comme un effet pervers de la politique de fermeture des frontières, qui en généralisant la restriction des visas depuis 1990 (convention de Dublin) a fait de la liberté de circuler une valeur qui s'échange sur le marché.

16. Gratuits dans le sens où qu'à ce stade, les passeurs ne peuvent plus rien pour les migrants ; c'est à eux d'utiliser leur force pour grimper. Le rôle du passeur s'arrête au moment où il donne l'autorisation de quitter la forêt et se diriger vers les murailles ou les points d'entrée. Pour les plus fortunés, le passage est organisé dans des véhicules entrant à Mlilia ou à partir de Bni Nçar. Toujours est-il que le passage est travaillé avec d'autres acteurs ou « entrepreneurs de la frontière ».

au Maroc en 2014. Il avait été refoulé plusieurs fois dans d'autres villes du pays, mais, à chaque fois, il revenait à la forêt pour tenter le *Boza*. Ce nouveau mode de passage a engendré un trafic rentable : les candidats paient entre 2.000 et 5.000 euros à des réseaux structurés de trafiquants, selon l'AMDH. Mais l'attente peut parfois durer plusieurs mois voire plusieurs années dans les campements de montagne, en multipliant les tentatives¹⁷.

Hervé est un exemple de bien beaucoup d'autres migrants qui ont fait du *Boza* une vocation et se voient jeter dans la mer en évitant de penser à l'éventualité de perdre sa vie dans le rêve de se créer une nouvelle vie descente ; « *la mer ou la mort a toujours été notre slogan, alors pourquoi hésiter et avoir peur maintenant. Passer en Europe est devenue 'la cause des noirs', aucune politique, menace ou mesure sécuritaire n'arrivera à nous pousser à abandonner. On a erré dans le Sahara sans baisser les bras et maintenant c'est le tour de la mer. Il est vrai que le fait de voir les cadavres de nos semblables est effrayant mais pas au point de nous retenir* ».

Le passage en Europe ou le *Boza* est une opération très complexe qui comprend la participation de plusieurs acteurs. L'économie du passage est structurée depuis la personne qui achète ou fait construire les embarcations jusqu'aux chefs d'équipage (le capitaine de la pirogue et son assistant), plus ou moins avérés, en passant par les « *coxeurs* » qui remplissent les pirogues, et les petits intermédiaires, souvent des représentants de communautés subsahariennes (*Chairmem*) établis dans les campements, qui se chargent de la prospection auprès de leurs communautés respectives. Le circuit du passage fonctionne en effet comme une agence de voyage informelle qui, en s'appuyant sur des relais de ville en ville, prend en charge la totalité du voyage, depuis Rabat ou Casablanca par exemple, jusqu'à Oujda puis Nador, mais aussi directement sur Nador ; l'hébergement sur place en attente du départ, les consignes données aux « voyageurs », la constitution de la pirogue et son départ vers la rive sud de l'Espagne. Oujda et Nador restent les points focus pour toute transaction de ce genre et les « *passeurs-businessmen* » attestent une notoriété à l'échelle du pays tout entier. C'est tout un réseau organisé et complexe qui regroupe des acteurs subsahariens, marocains et espagnols.

Mais, parce que le *Boza* est informel et lucrative, le risque d'être victime de pratiques malhonnêtes est d'emblée à l'affiche du voyage. En effet, il n'est pas rare de croiser dans les rues de Nador ou d'Oujda, ou ailleurs dans les villes de l'intérieur du pays, un de ces malchanceux dépouillé de toutes ses économies. Et si nombre d'entre eux trouvent dans la solidarité de leur communauté et dans les occasions de travail offertes en ville, les moyens de remettre leurs projets à plus tard, d'autres, plus isolés ou plus fragiles, manifestent tous les signes d'une grande détresse. Ils

17. Chaque jour apporte son lot de malheur en matière de migration irrégulière. Mais cela ne décourage pas pour autant les candidats qui, à chaque fois, défient la mort pour traverser la méditerranée. Les cadavres de sept subsahariens ont été repêchés lundi 16 décembre 2019 au large de Nador par la Marine Royale marocaine, tandis que 70 ont été secourus alors qu'ils étaient en difficulté à bord d'une embarcation de fortune. Parmi les secourus, il y avait 10 femmes et un bébé qui étaient dans un état critique (MAP. Décembre 2019).

sont en général considérés avec compassion par les habitants qui, charité islamique oblige, contribuent à les aider à rentrer chez eux ou à constituer un capital pour une nouvelle tentative. 35% de la population étudiée avance avoir été victimes de ce genre de pratique, au point de perdre tous leurs moyens financiers et des fois ça peut arriver jusqu'à des actes de trafic humain.

Les réseaux de trafic sont le souci de l'autorité de sécurité du territoire depuis le début des passages des frontières de l'Oriental marocain, devenu plus acharné à la suite des protocoles d'accord avec l'UE. Et rien que pour l'année 2018, 12 réseaux de trafic de ce genre ont été démantelés à Nador en 2018, grâce aux efforts consentis par les services de la sûreté nationale (DGSN). Pas moins de 230 personnes, dont des Marocains et des Subsahariens impliqués dans l'organisation d'opérations d'immigration clandestines, ont été arrêtées et présentées devant la justice. Ces mêmes services de sécurité ont procédé au démantèlement d'un atelier de fabrication de bateaux pneumatiques traditionnels destinés à être utilisés par les réseaux criminels spécialisés dans l'organisation d'opérations de passage clandestin.

2. 1. 1. b. Impact des campements de migration sur l'environnement immédiat

L'installation des migrants subsahariens dans les forêts-refuges des villes d'Oujda ou de Nador s'est traduite dès le départ par la dégradation directe de la biodiversité locale, qui s'y est installée depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. En plus des effets des sécheresses et de la dégradation anthropique (déboisement) avant la construction des campements, l'utilisation abusive de la ressource forestière (coupe d'arbres) pour les besoins domestiques sur place et pour le chauffage et la construction des abris de fortune a porté un grand préjudice à la nature, notamment le tapis végétal et le sol qui la supporte (Photos. 8).

Comme dans tous les contextes de camps de « réfugiés », la pression exercée sur la ressource en bois à l'intérieur et à l'extérieur du camp est inévitablement importante. Le bois est consommé en grande partie pour la cuisson et pour le chauffage pendant les périodes de froid. La majorité des ménages utilisent des foyers « à 3 pierres » qui consomment beaucoup d'énergie et produisent des fumées importantes, souvent nocives pour les utilisateurs. Dans cette région à bioclimat semi-aride, fragile, l'inadéquation entre les besoins en bois de chauffe et l'offre de bois représente un réel défi environnemental et énergétique ; il est d'ailleurs difficile d'estimer le volume extrait de la forêt.

S'y ajoute la durée de séjour des migrants dans un camp qui amplifie l'impact direct sur la quantité de bois consommé par jour. Plus la durée est longue, plus la consommation quotidienne de bois est élevée et rend par conséquent plus contraignant son approvisionnement, au regard de la difficulté à en trouver et de la concentration des migrants. Il est difficile de chiffrer la perte de couverture forestière depuis l'arrivée des migrants, surtout pour les campements de la région de Nador où la population migrante est plus importante et plus ancienne. Dans la



Photo. 8. a. Impact de la surcharge humaine sur la forêt de Boulingo. (Source : Armestre. 2012)



Photo. 8. b. Défrichement par Coupe de bois pour usage domestique dans la forêt du Gourougou (Source : Kousmane, migrant subsaharien. 2013)



Photo. 8.c. Dégradation du couvert végétal sous l'emprise du campement. Forêt du Gourougou. (Source : Yemoh, migrant congolais)

plupart des sites de campement, les migrants ont modifié le terrain, non seulement en termes de branchage pour le soutènement, mais aussi au niveau du sol qu'ils creusent autour des tentes pour se protéger des pluies et les fosses à ordures. Ces travaux perturbent la stabilité des sols, par érosion, et la topographie du site qu'on découvre après démantèlement des camps.

Il s'en suit automatiquement et de manière rapide la dégradation de la végétation au niveau du sol, par piétinement mais surtout par arrachage. Les dommages causés aux plantes médicinales de montagne sont à cet effet conséquents et irréversibles. Le va-et-vient incessant sur un sol supportant une végétation, déjà rabougrie, occasionne des dommages considérables et inscrit sur le sol des rigoles qui vont faciliter l'érosion des sols sur des versants en pente, à l'occasion des pluies.

Corrélativement à ces perturbations engendrées sur le sol et la végétation, c'est la faune qui se trouve aussi affectée et de manière différenciée selon sa nature et ses biotopes. Ainsi la plus directement touchée concerne celle qui se trouve à proximité et sur les sites d'installation des camps ou sur les chemins et sentiers (oiseaux, petits mammifères, insectes, reptiles etc.). La présence d'une couvée ou d'une nichée à proximité entraînera irrémédiablement l'abandon de celle-ci par les parents. Les œufs ou les jeunes pourront donc être victime de prédation ou tout simplement souffrir d'hypo ou d'hyperthermie.

À cette pression sur les ressources naturelles s'y ajoutent les pollutions multiformes autour des campements, en termes de déchets solides et liquides. La gestion du plastique semble néanmoins poser problème. Alors qu'il est difficile d'estimer la quantité de plastique générée et brûlée dans le camp, les impacts sur la santé sur les personnes préparant les repas, surtout les nourrissons, les enfants et les personnes à risques, et sur la pollution du sol et la faune en raison de la nocivité du plastique brûlé, sont inévitables.

À cela s'ajoute les mises en feu volontaire de la part des résidents des camps, chaque fois qu'il y a rumeur d'intervention des autorités pour les déloger, et chaque fois que des trafiquants de drogue sont signalés parmi les habitants du camp ; ils brûlent volontairement les arbres et les refuges de fortunes qu'ils ont construits, avant de quitter le site pour un ailleurs nouveau. C'est une tactique de diversion pour échapper au refoulement, mais c'est un préjudice pour la nature qui les accueille ailleurs ! « *occuper les autorités par le feu et les ralentir, ce qui nous donne un gain de temps et de terrain pour éviter le refoulement* » déclare un informateur.

Au total, du fait de leur vie dans la forêt, les migrants développent tous types de problèmes liés à l'hygiène, note un médecin de service de santé à Oujda. « *Les*

problèmes de gale, les infections cutanées, ainsi que les diarrhées sont fréquentes. Et comme ils vivent à plusieurs sous la même tente, la contamination est très rapide».

Conclusion

Plusieurs centaines de subsahariens, de nationalités différentes, candidats à l'émigration se sont croisés dans les campements de fortune, aussi bien à Oujda qu'à Nador ; chaque campement évoqué représente lui-même un microcosme où des personnes sont étrangères aux yeux de celles qui sont établies là, mais aussi relativement étrangères les unes aux autres. Elles se croisent et se rencontrent, échangent et négocient leurs places respectives, et créent ainsi un petit monde « ordinaire cosmopolite ». Ils ont fait communauté ou « société de destin » au sens où l'emploie Simmel (1999)¹⁸.

Il existe des échanges et une certaine porosité entre ces différentes strates de la migration, liées par des relations souvent ambivalentes, oscillant entre solidarité et exploitation, sentiment communautaire et méfiance. Les « migrants de l'aventure » tirent toutefois de leur itinéraire spécifique, marqué par la prise de risque et la détermination à déjouer les obstacles, des ressources et des compétences leur permettant d'exploiter la frontière comme un espace d'action. C'est par exemple le cas de certains de ces migrants qui renoncent à leur projet personnel de passage en Europe pour se professionnaliser dans des fonctions du passage pour les autres (thiaman d'un ghetto ou passeur) (Laacher, 2007).

S'agissant des clivages qui naissent au sein des communautés des campements, ils semblent renvoyer aux oppositions ethniques héritées dans les pays d'origine, mais aussi à des enjeux migratoires. Mais s'agissant d'une épreuve non-choisie, ces migrants vivent une déstabilisation des identités collectives et individuelles, celle reconnue par les anthropologues comme caractéristique des « zones de marges » ou des « espaces liminaires ». Ainsi, habiter le campement est un travail sur les marges. Il existe ainsi toute une géographie des espaces de la « clandestinité » ou de « l'illégalité » qui révèle à quel point les espaces publics légaux sont producteurs de ces lieux où les migrants subsahariens trouvent une place où se cacher et se réfugier. Mais sans lieu fixe ni durée déterminée, le migrant s'inscrit dans une temporalité et une spatialité incertaines.

Mais ces modes d'habitat sont révélateurs des mécanismes de production de la misère et des formes de mobilité précaire. Corrélativement, cette mobilité provoque de surcroît des transformations environnementales qui restent à étudier. Ainsi l'installation transitoire des migrants subsahariens dans les campements d'Oujda et dans la forêt des environs de Nador, a entraîné des changements perceptibles dans les modes d'utilisation et d'appropriation de l'espace. La concentration soudaine de ces populations sur des espaces restreints, campus universitaire d'Oujda, et plus

18. Il y a société là où il y a action réciproque de plusieurs individus.

particulièrement sur le substrat forestier vulnérable et déjà suffisamment dégradé, a accentué leur dommage en l'absence d'intervention des pouvoirs publics.

2. 1. 2. Du campement au quartier

Malgré l'irrégularité des flux des migrants subsahariens dans l'Orient marocain, leur installation en ville est devenue un fait établi dès qu'ils se mirent à chercher les voies d'insertion dans la cité, soit par le logement, par le travail ou le commerce mais encore par les pratiques religieuses ou sportives. Car au-delà de la date d'arrivée ou de la question de ce que ces migrants représenteraient en termes d'effectifs, ce qui est important de voir c'est comment cet « ancrage » provisoire marque l'espace et influe sur les relations sociales avec les marocains, d'un côté, et avec les migrants d'autres nationalités de l'autre. Pour aborder ces aspects nous nous sommes intéressés au profil de ces migrants et à leur vie à Oujda et à Nador, à travers les espaces qu'ils fréquentent, de leurs lieux de résidence et des activités qu'ils exercent dans la ville.

C'est avec le temps et le souci de trouver un espace d'installation convenable, loin des exaspérations du campement et correspondant à leurs revenus, un nombre plus ou moins important de migrants subsahariens en transit se sont installés dans les quartiers de la marge sud de la ville d'Oujda¹⁹, principalement à l'Ouest et à l'Est, dans le prolongement de ceux du campus universitaire, à proximité de la concentration des communautés africaines, suivant une certaine logique d'abord sécuritaire mais aussi communautaire et sociale. Il s'agit des quartiers (figure, 23) : Bellemarah, Hay Salam, Al Andalous, Hakkou et village jdidi qui ont accueilli un grand nombre de migrants subsahariens en transit, mais aussi des étudiants africains en situation régulière, et ont rendu la présence de migrants subsahariens plus visible.

Ces quartiers, dont l'existence pour quelques-uns est ancienne (après l'indépendance 1956), sont l'œuvre des migrations internes, depuis le rural, sous l'effet de la densification de la ville, mais aussi des migrations environnementales comme celles de la décennie 1980 reconnue pour sa sécheresse prolongée et catastrophique à l'échelle du pays. Ces quartiers à habitat non réglementaire sont aussi les lieux d'une mixité sociale, composés de lotissements clandestins anciens, mais aussi récents et qualifiés, constitués sur des terres agricoles. Ils se présentent sous des aspects qui les rendent accessibles pour les classes aux revenus modestes, et permettent aux nouveaux venus une facilité de trouver un logement. Les habitations, souvent R+2, ont non seulement facilité l'accès à la propriété du logement pour des catégories sociales peu enracinées dans la ville, mais ont également permis

19. Parler de marge de ville à Oujda, c'est plutôt une délimitation géographique qu'une assignation sociale, puisqu'une grande partie de la population oujdi y habite. La requalification de ces quartiers depuis 2008, y a introduit toute l'infrastructure de base (Eau, électricité, assainissement...). Reste tout ou moins la trame urbaine non hiérarchisée comme dans les nouveaux quartiers qui jouxtent parfois ces anciens quartiers dits « irréguliers » ou non qualifiés.

l'augmentation de l'offre de location à des prix moins chers que dans le centre-ville. Requalifiés à partir de 2008, ces quartiers et les lotissements qui se sont aménagés dans leurs prolongements se sont développés de façon rapide sous l'effet de la pression démographique et de la spéculation immobilière outrancière de la décennie 1980-1990, qui a profité d'un schéma directeur de la ville encore non établi, dont les promoteurs s'en sont acquiert avant terme. Aujourd'hui, la croissance urbaine a amplement débordé les limites administratives de la ville, définies dans le Schéma directeur de 1983. Le Schéma directeur du Grand Oujda, élaboré en 2009, entend annexer le domaine périurbain dans son aire urbaine nouvellement dessinée.

Ces quartiers présentent toutefois une situation privilégiée ; non loin du campus universitaire et de « *l'école* », et proche de la forêt de Sidi Ma'afa, accès direct des nouveaux migrants parvenus à la frontière par ce côté de la ville ; mais beaucoup plus par leur réputation d'offre de location à des prix moins chers que dans le centre-ville, malgré l'insalubrité affectant souvent les logements ; et enfin, par une concentration de migrants subsahariens offrant une assurance communautaire plus sûre et une sécurité potentielle en cas de rixes avec les habitants des quartiers. Ils accueillent de façon mixte les migrants subsahariens à peine arrivés et ceux qui y ont inscrit leur domicile depuis plus d'une année, établissant par ailleurs le milieu par excellence du cosmopolitisme. Ces quartiers donnent lieu, depuis 2002, à une polarisation spatiale de la présence subsaharienne²⁰. La présence d'étudiants subsahariens dans le campus universitaire et dans les quartiers périphériques a beaucoup anticipé la fixation des migrants subsahariens et a facilité la vie quotidienne de ces derniers, qui retrouvent en eux un potentiel de personnes-ressources ou de « capital social » intégrateur.

La confirmation de ces lieux en tant que centralités pour les migrants s'est trouvée génératrice d'activités qui ont mis en valeur cette présence étrangère. Elles ont été pour certains à l'initiative de commerçants qui ont vu dans cette population une source de diversification de leurs activités. L'ensemble de ces activités a profondément modifié l'image des quartiers.

Mais de manière générale, ces quartiers semblent correspondre au temps de l'installation et de l'apprentissage de la ville. Ils accumulent des formes de mobilités qui se superposent et réunissent des logiques et des stratégies migratoires composites. Ce sont des espaces ouverts, où les populations qui les occupent ne souffrent pas de l'enfermement, sauf celui imposé par les conditions économiques précaires. Et par un destin commun, on assiste à une forme d'altérité soutenue par le voisinage entre migrants marocains et migrants subsahariens, en dehors des formes de relations, de rejet ou d'acceptation, qui s'établissent entre les deux entités. Ils construisent ensemble une sociabilité urbaine propre. Le quartier devient alors l'espace d'une communauté de destin où l'expérience de l'autre par « contact » symbolise avec

20. On est arrivé au point de nommer quelques ruelles, ou *Derb* en darija, par *Derb des Awaza*, ou 'ruelle des noirs', en référence à la communauté subsaharienne présente, loin de toute désignation raciste.

force la mise en présence de la globalisation. Cette altérité introduite « par le bas », par des populations en constante mobilité, agit cependant tant sur les habitants des quartiers que sur la ville. D'ailleurs, dans tout le Maroc, ce sont les populations logées sur des lieux de relégation socio-économique, les marges des grandes villes (Rabat, Casablanca, Tanger, Oujda entre autres) qui affrontent les phénomènes liés à la présence, ou au passage ainsi qu'à l'installation plus ou moins temporaire de ces nouveaux venus, de ces « étrangers » subsahariens qui « cherchent la route ».

Et bien que considérés en transit et que la précarité soit plus grande aux marges de la ville, tout en restant mobiles, les migrants subsahariens développent des capacités à s'insérer dans la ville et à appartenir à la ville, notamment par leurs activités informelles. Ainsi, le provisoire s'établit alors dans la durée : la frontière devient le lieu où l'on s'installe, un lieu de vie temporaire.

2. 2. Les pratiques urbaines du migrant subsaharien en transit.

Les enquêtes de terrain, réalisées entre 2012 et 2017, ont permis de saisir l'évolution de la situation des migrants pour cette période. Complétées par les récits de vie des migrants aux profils reflétant la diversité des habitants d'Oujda. Cette enquête a été prolongée par un questionnaire sur la connaissance et les représentations dans la ville afin de confirmer l'intuition donnée par une enquête d'observation sur la mobilité urbaine des migrants (une dizaine de séances en observation participante). Enfin, l'immersion et les nombreux entretiens informels ont permis de formuler certaines hypothèses sur les représentations urbaines, les pratiques spatiales et l'altérité. Des entretiens plus formels ont été réalisés avec les associations qui s'intéressent au thème des migrations.

On se propose dans ce qui suit de restituer nos observations sur les pratiques urbaines²¹ des migrants subsahariens en transit, principalement dans la ville d'Oujda où leur visibilité est plus notoire, contrairement à Nador où leur accès à la ville est difficile et non toléré par la population urbaine ; là ils se cantonnent le plus souvent en forêt des environs de la ville. Ces pratiques urbaines sont largement influencées par le sentiment de transit.

2. 2. 1. Formes d'hébergement en ville

La solution adoptée par la majorité des migrants subsahariens à Oujda, comme ailleurs dans les autres villes du Maroc, est celle de la location d'un logement à des propriétaires nationaux.

La manière dont les migrants trouvent leur logement et les stratégies qu'ils adoptent sont parfois inédites et supposent des fourberies dignes de dissimulés. La

21. Nous employons le terme de pratiques dans un sens large, en partant de la localisation et de la fréquentation, et en essayant de percevoir ce que les individus font avec les lieux. La notion d'urbain se réfère à l'ensemble de la ville, celle de l'urbanité renvoie plutôt aux relations sociales que les individus doivent entretenir entre eux lorsqu'ils habitent une ville et qu'ils sont amenés à coexister avec d'autres individus dans ce même espace (Capron *et al*, 2000). L'urbanité, c'est donc la relation des individus à la ville.

négociation peut se faire par le biais d'intermédiaires nationaux ou étrangers. Le contact avec le locataire se fait souvent par l'intermédiaire d'un étudiant subsaharien supposé résidant en règle, qui s'arrange avec les demandeurs, moyennant parfois une commission et d'autres fois sous-traitant le logement à son profit, par colocation des chambres. Parfois, d'anciens migrants en transit s'adonnent à ce genre de *business* et se transforment en courtiers pour les demandeurs de logement parmi les migrants en transit. Il ne faut pas nier l'existence de problèmes et obstacles à l'accès des migrants au logement : le prix de la location est généralement plus élevé que celui que paient les nationaux, le refus catégorique de loger un migrant, son expulsion en cas de non-paiement malgré la location qui reste illégale, etc.,

Le prix d'une chambre varie de 500 à 700 dirhams par mois selon qu'elle est partagée ou non et selon sa taille et sa vétusté. Les migrants qui sont dans les situations les plus précaires (souvent les nouveaux arrivants en ville) peuvent vivre jusqu'à six par chambre, d'autres partagent souvent des maisons pour réduire le coût des loyers. Certains migrants maliens rencontrés ont choisi ce type de logement après plusieurs expériences de tensions avec les voisins nigériens dans le campement du campus universitaire ou « *l'école* », où ils vivaient.

Les logements en colocation hébergent la plupart du temps des hommes dont les relations correspondent aux solidarités d'itinérances, mais généralement une affiliation communautaire ou ethnique, voire nationale. Mais des familles de migrants peuvent aussi louer une maison et se partager les chambres. Le partage chez les célibataires s'étend, en plus du logement, à la nourriture, à l'information pour trouver un emploi ou continuer le voyage et à la sortie en ville, le tout s'articulant autour d'un sentiment de connivence et d'appartenance à un ensemble de pratiques de mobilités communes. Ceux qui se sentent libres de leurs mouvements ont le privilège de l'instruction qui les aide à se faire passer pour des étudiants et à fréquenter des lieux ouverts au public, comme par exemple aller dans un café ou encore jouer au foot avec des Marocains, et pour certains prier ensemble dans la mosquée du quartier. À l'examen de terrain, nous constatons le même principe de colocation d'une pièce entre plusieurs citoyens marocains (hommes ou femmes), et que l'insalubrité et l'inconfort ne sont donc pas le lot des seuls migrants subsahariens mais d'une catégorie sociale. Et même si l'on prend en considération le niveau de vie à Oujda, qui est plus ou moins moyen, on ne peut nier combien les conditions de vie des migrants marocains et celle des subsahariens restent à désirer. En effet, autant le prix du loyer, souvent collectif, que la cherté des produits alimentaires de première nécessité, limitent considérablement les possibilités de satisfaire leurs besoins.

Et pour répondre au déficit en matière d'offre d'emploi à Oujda, les migrants subsahariens développent des liens de solidarité entre individus confrontés aux contraintes de la subsistance au quotidien. Les solidarités nouées autour du logement se prolongent aussi pour concerner la nourriture. Sans avoir forcément la

même nationalité ou appartenir aux mêmes communautés d'origine les locataires d'un même appartement ou d'une même chambre partagent toutes les dépenses. Dans le cas où le migrant n'a pas de moyens pour participer il est pris en charge en attendant d'avoir quelques revenus, généralement en faisant de la mendicité ou en recevant de l'argent de la part de ses parents ou de ses amis.

Toutefois, la vie du migrant au sein du logement (une chambre partagée entre deux personnes ou plus) se caractérise par son aspect provisoire, et les liens tissés avec les voisins sont également fragiles et provisoires.

D'après les entretiens menés avec des migrants subsahariens, Oujda figure dans le projet migratoire en tant que ville frontière de transit vers Nador, Elle est souvent représentée à travers les opportunités de ressourcement et de replis qu'elle offre à des migrants fatigués de l'errance, mais sans perspective d'une installation durable. Néanmoins, en situation de passager ou de résident temporaire, ils marquent par leur présence le paysage urbain de la ville et lui marque une empreinte forte, dont il faut tenir compte dans l'appréhension de la problématique de leur intégration. Les situations rencontrées dans les modes d'habitat des migrants subsahariens en transit dans les deux villes d'Oujda et de Nador ont une connotation spatiale de marge, qui peut être reliée à des réalités sociales et anthropologique évidentes.

À travers leur vie quotidienne, les subsahariens présentent en fait des situations très diversifiées, mais d'une manière générale souffrent d'une marginalisation subie en cherchant des positionnements dans les interstices spatiaux et économiques de la ville d'Oujda physiquement ouverte, mais socialement encore inaccessible.

2. 2. 2. Ressources d'existence

Contraints de vivre au Maroc pour des périodes plus ou moins longues, les migrants subsahariens se retrouvent en fait dans une situation si non pire du moins similaire à celle de la majorité des migrants marocains qui affluent sur Oujda, depuis les régions limitrophes. Le plus souvent, leurs ressources ont été épuisées après le long parcours migratoire, et la recherche d'autres sources de revenu devient une nécessité. Est-il que la situation propre à chaque migrant, la nature et le type de parcours, la durée du séjour, mais aussi la détermination personnelle sont des variables importantes susceptibles d'expliquer les moyens mobilisés pour subvenir aux besoins.

Les données et les informations recueillies lors de nos entretiens sur les sources de revenu, aussi bien à Oujda qu'à Nador, ne sont pas assez fiables et suscitent plus de prudence en termes d'interprétations. Ainsi pour certains migrants, la durée de séjour au Maroc ne semble entraîner aucun impact sur leur revenu, voire leur épargne, puisque quel que soit le nombre d'années passées, le pourcentage des Subsahariens qui déclarent n'avoir aucune source de revenu est relativement identique, avec un taux plus élevé dans la première année de présence au Maroc.

Fait marquant à ce niveau est le nombre élevé d'hommes qui ont déclaré n'avoir aucune source de revenu par rapport à celui des femmes dans la même situation.

Cette dernière constatation interpelle et pose maintes questions. S'agit-il vraiment de sujets véritablement démunis ? et donc ayant épuisé toutes leurs ressources durant le voyage ? ou bien est-ce une mesure de prudence en face de l'enquêteur pour l'impressionner et gagner son feed-back de générosité ? Mais on est tenté de considérer que le migrant dissimule une partie de son capital financier pour payer, le moment venu, son passeur vers l'enclave de Mlilia ou vers la rive nord de la Méditerranée, d'autant plus que cette alternative reste la plus travaillée au regard de son projet migratoire. Au final, nous avons opté pour l'observation directe des formes d'adaptation sur le terrain, à leur quête de ressources de subsistance.

Comme le soulignent tous les travaux sur la migration subsaharienne au Maroc, les migrants en transit semblent avoir développé certaines formes d'adaptation au long séjour en ayant particulièrement recours d'abord à la mendicité mais aussi au travail occasionnel. Reste que la ville d'Oujda n'offre pour une grande partie de sa population active que des petits emplois dans l'informel (commerce et les travaux occasionnels dans le bâtiment), tandis qu'à Nador, le migrant subsaharien est exclu de la ville et ne peut s'y aventurer en quête de ressources de subsistance de peur d'être directement refoulé vers Oujda ou ailleurs sur le territoire marocain ; leur lieu de confinement reste donc la montagne de Gourougou et les villages environnants pour leur approvisionnement discret.

«Nous ne pouvons pas nous aventurer dans les rues de Nador, même avec une carte de séjour. Car, nous risquons d'être arrêtés et transférés vers d'autres villes, comme Tiznit ou Béni Mellal», témoigne un migrant ivoirien du camp de Carrière.

Autant les Marocains que les migrants subsahariens constituent à même une population largement touchée par le sous-emploi qui se dédie en contre partie à des activités non exigeantes en qualification. Il s'agit essentiellement d'activités de survie qui s'exercent à la marge des secteurs d'emploi organisés.

La mendicité est considérée par les migrants subsahariens en transit comme le moyen le plus facile de collecter de l'argent au regard d'une certaine générosité développée auprès du citoyen marocain, et surtout chez la classe populaire dont l'entraide reste un idéal suprême. Elle est plus visible le long des routes²², abordant les automobilistes aux arrêts de feux rouges et dans les souks et marchés de la médina d'Oujda, et même le vendredi dans les cimetières, au marché hebdomadaire de Sidi Yahya et à la sortie des mosquées (Photo. 9). Et si dans les premiers temps, la figure du migrant est restée celle d'un jeune homme indolent et passif, progressivement

22. Questionnés sur cette activité et son organisation, les migrants subsahariens laissent entendre une certaine complexité dans la pratique. En effet, les lieux sont partagés de façon équilibrée entre les communautés, en particulier les femmes et les enfants. Un système de rotation fait en sorte que les gens qui empruntent les rues ou les places ne se retrouvent pas toujours aux mêmes visages. Ce qui est remarquable en fait c'est que les migrantes syriennes n'ont pas le droit de se retrouver dans les mêmes endroits que les Subsahariens ; elles le font seulement quand ces derniers sont absents surtout le soir ou bien en période de transit.

cette image a évolué pour devenir multiple avec des jeunes femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas-âge, dispersées en petits groupes dans les différents espaces publics de la ville.



Photo. 9. Une manières de subsister : la mendicité dans le cimetière. (Source : A. Ben Brahim, 2009)

C'est d'ailleurs la même image qu'on peut percevoir dans toutes les villes du pays où une majorité des migrants irréguliers en transit, surtout les femmes en compagnie de leurs enfants, vivent de la mendicité. Non moins, nombre de migrants se servent de leur capital religieux pour le convertir en capital relationnel, qui, combiné à d'autres dimensions identitaires, leur permet de trouver une activité économique ou de susciter l'indulgence chez l'autre de même confession (cas des mendiants aux portes des mosquées).

Seule une minorité des enquêtés atteste vivre de l'aide fournie par des associations caritatives ou d'autres structures de bienfaisance de la ville d'Oujda, alors que peu d'entre eux affirment bénéficier de l'aide familiale. Notons au passage que la mendicité reste aussi l'activité de nombre de Marocains, parmi les tranches d'âge différentes des deux sexes.

Les hommes, ceux qui ne mendient pas, affirment exercer de petits métiers dans le bâtiment, en tant que manœuvres, où à diverses prestations de manutention en ville et auprès des entreprises du quartier industriel ou ailleurs. D'autres s'investissent dans la vente des sacs de plastiques dans les marchés de rues et sur les places publiques, à l'images des Marocains. Pour les femmes, nous n'avons pas relevé de cas offrant leurs services dans les familles oujdi-s en tant que domestiques, comme cela est assez courant dans les villes de Fès, Rabat ou Casablanca par exemple. Cela s'explique en partie par la culture citadine des marocains de l'Oriental dont les habitudes de servitude et de travail de maison restent une affaire de famille, voire

une préférence pour les domestiques issues de la région elle-même, contrairement aux villes citées précédemment dont la tradition remonte au Moyen âge musulman.

Ailleurs, dans la médina d'Oujda, les plus doués et actifs des Subsahariens s'adonnent au commerce « pseudo-ethnique ²³ » informel²⁴, à côté des marocains. Ils occupent, hommes et femmes, l'essentiel des ruelles et les places vacantes sur les trottoirs et devant les échoppes et les boutiques (Photo. 10), avec la complicité des propriétaires de ces dernières et moyennant un droit d'usage négociable ou forfaitaire, ce qui participe à la multiplication des aires d'étalage et de vente dans toute la médina.



Photo. 10. Une manière de s'inscrire en ville. Oujda. (Source : A. Ben Brahim, 2013)

Ainsi, les migrants subsahariens, issus des routes migratoires, viennent grossir les rangs des vendeurs oujdi-s déjà en place le long des remparts et sur les trottoirs. Comme ces derniers, ils ont un espace habituel où, moyennant une table de camping, couverte de bracelets, bijoux en cuir, bagues en cuivre, pendentifs de formes aussi variées que possibles afin de répondre aux exigences de la clientèle. Par la morphologie des étals, des choix de marchandises et l'emplacement, les

23. Le commerce pseudo-ethnique désigne le commerce de produits et services spécifiques importés depuis le pays d'origine du commerçant, mélangés à d'autres achetés localement, à destination d'une clientèle autochtone, ne partageant pas la même origine ethnique.

24. Au Maroc, tout comme dans les autres pays du Maghreb et dans ceux de l'Europe du sud, l'économie informelle y est ancrée depuis bien longtemps. En entrant dans ce pays, les migrants subsahariens ont alors trouvé dans cette économie différentes opportunités de travail. Ce facteur contribue sans nul doute à la chute de la « pauvreté absolue » dans les pays concernés.

vendeurs subsahariens dénotent leur adaptation incessante aux normes de la rue et aux conditions de travail, à l'image de leurs collègues marocains.

Cependant, il convient de souligner que si l'abandon d'une portion de l'espace productif de la médina et son secteur informel au profit du migrant subsaharien, aucun droit patent ou titre exclusif ne leur est cependant accordé, et il leur est rappelé à l'inverse qu'ils peuvent être retirés à tout moment. C'est là une disposition courante à l'égard de l'étranger : une tolérance au double sens, d'acceptation bienveillante de leur présence et de concession d'un droit provisoire, pouvant toujours être remis en cause.

Ces migrants vendeurs, en grande majorité des femmes d'origine sénégalaises ou ivoiriennes, fournissent des produits importés de leurs pays subsahariens et autres produits de seconde main, provenant d'un grossiste de la ville d'Oujda, prisés par les femmes marocaines. Et à l'image de ce qui se passe dans les autres villes du Maroc, l'introduction de la coiffure des tresses à Oujda, de la manucure de rue, au cours des deux dernières années par les femmes sénégalaises, s'est vite développée et prend place dans l'esthétique et les formes de beauté de la population féminine oujdi.

Rappelons que dans les pratiques des Sénégalais, le commerce est une activité ancestrale qui se mêle à la motivation religieuse. La circulation des hommes et des femmes entre le Sénégal et le Maroc s'est accompagnée d'une circulation de biens matériels et immatériels, sauf que la figure classique du commerçant sénégalais au Maroc a aussi évolué pour toucher de nouveaux profils particulièrement jeunes et féminins et qui ne sont pas forcément en lien avec la confrérie *Tijania*. Mais le fonctionnement des réseaux et des inter-connaissances a facilité l'arrivée de plusieurs d'entre eux, et c'est d'ailleurs un des supports qui permet à des actifs et des inactifs d'exister socialement et économiquement dans la société marocaine. Il faut dire, dans le cas des Sénégalais, nombreux affirment que leur migration n'a jamais été de transit vers l'Espagne mais plus pour le Maroc. « *on a jamais pensé émigrer dans les barques et nous exposer à la mort en mer. Nous avons décidé de faire notre vie ici et on est bien alhamdoulillah* ». (Propos recueillis auprès de commerçants de rues). Ce processus d'adaptation mis en œuvre par ces Subsahariens ayant fait le choix du Maroc les distingue des autres types de migrations et des exilés pour qui le Maroc reste un lieu de transit. Ce processus remet en cause la vision dominante qui présente le Maroc comme un pays nouvellement d'accueil, après qu'il soit uniquement un pays de transit.

Chose importante à souligner, qui vitalise encore la norme migratoire internationale et en l'occurrence subsaharienne, est le rôle actif des réseaux familiaux dans l'accueil des nouveaux migrants. L'enquête a montré que pratiquement aucun Sénégalais n'est venu sans une adresse d'un frère, d'une sœur ou d'un ami déjà établis au Maroc. Ces réseaux sont aussi présentés comme des supports d'appui qui

peuvent alimenter le projet migratoire, le choix de la destination à l'intérieur du Maroc et le projet d'établissement ou de mobilité.

Le commerce « pseudo-ethnique », tels qu'il est pratiqué, est apparu dans la ville d'Oujda à partir de 2007, avec le début de « sédentarisation » ou « d'installation » des migrants subsahariens en transit, même si les premières expériences remontent plus tôt aux années 1990 dans les villes de Casablanca et de Rabat. C'est un commerce à la valise mélangeant contrefaçon et économie de bazar, mais c'est aussi un marqueur symbolique de la présence du migrant subsaharien en ville, une forme d'identification et de socialisation. Appadurai (2001) explique que toutes les formes de « coprésence » qui participent à la production d'un espace créé, d'une part, par les populations en situation de mobilité et, d'autre part, par les populations locales forment la notion de « *translocalité* ». Après 2013, la présence de ces vendeurs de rues est de plus en plus visible dans l'espace urbain, en particulier au centre de la médina et dans le nouveau complexe commercial de « Sidi Abdelouahab » et la place extra muros qui le jouxte (sorte d'agora à l'image de la place Jamaa al fanaa à Marrakech), et le long du Boulevard de Marrakech. Leur installation semble plus ou moins décidée surtout après leur régularisation à partir de 2014. Ces formes d'insertion sociale et économique des Subsahariens en ville ne présentent pas une spécificité en soi, mais nous rappellent les formes décrites par les différents travaux et enquêtes sur les migrants dans les pays d'immigration européens. Ils s'insèrent d'ailleurs dans les regroupements informels qui constituent un rempart contre l'isolement et la vulnérabilité sociale.

Mais, chose surprenante dans la vie commerçante de ces subsahariens en transit à Oujda, est leur manque de visibilité dans les marchés, quotidiens ou hebdomadaires, de la ville, qui sont des lieux où s'entremêlent la majorité des marchands ambulants à la valise ou en triporteur (sorte de marché aux puces). Seule le centre de la médina est centralisant pour leurs activités commerciales déjà décrites. D'ailleurs, on ne les voit que très rarement à l'exercice des petits métiers et services, comme cela revenait dans les interviews tels que coiffeurs, cordonniers, couturiers ou menuisiers !

Concernant leurs pratiques commerciales, ces subsahariens s'affranchissent les lieux de vente par leurs comportements et leurs savoir-faire, sans perdre de leur attachement à leurs valeurs identitaires qu'ils daignent à exhiber au contact des clients oujdi-s, tels leur vestimentaire typique et leur toilette spécifique (pour les femmes en particulier), ainsi que leur religiosité affichée sans dédain (récitation du Coran et invocations de Dieu en utilisant un chapelet, vente et usage du Siwak, tenue spécifique de prière du vendredi pour les hommes...). Ce sont des signes et symboles identitaires « islamiques » qui désignent l'appartenance commune à

« *l'Ouma Alislamia* », et implicitement au peuple marocain, mais en même temps une déploration de la conduite religieuse de la population autochtone.

Ce commerce qui propose des produits divers, parfois « exotiques », ou qui sont simplement tenus par une population subsaharienne, est un des principaux indicateurs donnant une visibilité à la présence multiethnique dans l'espace urbain. Cette présence témoigne-t-elle de la transformation des habitudes de consommation de certains citadins autochtones ? Certes, et à beaucoup d'égard comme le confirme des Oujdi-s questionnés.

Les processus d'adaptation de certains migrants, notamment de la communauté sénégalaise, les distingue des autres communautés des autres pays, mais cela ne doit pas cacher les relations sociales complexes entre migrants et la société d'accueil. Il faut dire que les Sénégalais au Maroc se caractérisent par leur mobilité et par leur capacité à s'intégrer dans la société et en tirer profit, ce qui les protège de la vulnérabilité et assure la socialisation ou « adaptation ».

La mise en évidence, par le migrant commerçant, des normes internes du commerce de rue démontre ici à quel point elles structurent les processus sociaux régissant les choix auxquels les vendeurs ambulants subsahariens ont à faire face dans leurs pratiques des espaces publics. De contraintes en pratiques de contournement, ceux-ci font également preuve de souplesse dans la construction de leur quotidien « professionnel », de manière à toujours mettre de leur côté les atouts de la vie urbaine. Cette souplesse est le fruit d'un acquis importé par le migrant subsaharien depuis son pays d'origine, où l'espace commercial qu'il investissait pouvait être circonscrit à une ville et constituer une activité occasionnelle, où concerner des lieux d'achat et de vente occasionnels (sorte de marché hebdomadaire urbain ou rural), mais avec une certaine régularité dans l'activité et souvent sans local fixe. On retrouve l'image économique de certaines villes et campagnes du Maroc, où le commerce et beaucoup de services semblent être des secteurs où l'activité est dominée par l'informel, servant d'exutoire pour une grande partie de la population sous employée, que les secteurs économiques structurés n'arrivent pas à résorber.

Il en ressort de ce constat qu'une grande similitude entre les compétences sociales des vendeurs ambulants marocains et celles des vendeurs subsahariens est à souligner, avec parfois une certaine souplesse chez les derniers. Cet esprit de rue relève d'un mode de vie urbain que l'on retrouve de nos jours à l'échelle de tout le continent africain, selon le principe de la circulation des valeurs à l'international (Oden, 2009). L'emploi informel est pour l'instant le seul à concentrer la plupart des migrants subsahariens, régularisés ou en situation irrégulière. Il fournit également des informations concrètes sur l'ampleur de ce phénomène dans le pays et sur

ses caractéristiques. Étant donné la rareté des données, il est toutefois difficile de mesurer précisément le phénomène (voir chapitre 12).

De l'avis de nombreux vendeurs oujdi-s, les compétences sociales particulières mises en avant par les migrants subsahariens concernent principalement l'habileté à anticiper ce qui peut advenir et l'assumer, l'endurance physique aux conditions de travail et le respect gagné auprès des collègues, sont ensemble des valeurs de bonne conduite. Ainsi, par exemple, prendre place par le commerce de rue se négocie socialement et jamais économiquement, dans la mesure où l'ensemble des vendeurs ambulants, marocains et subsahariens, tendent vers le but commun relatif à éviter les problèmes avec les services de l'ordre et gagner leur vie. Et par leur apprentissage amélioré mais progressif de l'arabe marocain « *darija* », pour communiquer et commercer, et des tournures du marché, la plupart des vendeurs subsahariens font preuve de compétences qui leur permettent la conquête d'une place mais aussi l'estime de l'autre. C'est la figure du « migrant acteur actif » (Bensaâd, 2009).

2. 2. 3. Accès aux systèmes de santé et de soins

L'état de santé des populations migrantes au Maroc est une préoccupation des autorités publiques qui remonte au début des flux massifs. Le Ministère de la Santé a lancé, dès 2003, plusieurs initiatives visant à garantir le droit d'accès des migrants aux services de santé. Ainsi, deux circulaires ministérielles ont été publiées en cette année autorisant les migrants irréguliers à bénéficier gratuitement des services de soins préventifs et curatifs délivrés dans le cadre des programmes de lutte contre les maladies transmissibles ; la seconde, en 2008, élargissant cet accès gratuit à toutes les prestations sanitaires offertes par le réseau des établissements de soins de santé de base. En 2011, l'article 57 du règlement intérieur des hôpitaux, entré en vigueur, stipule que « *les étrangers sont admis, quels que soient leurs statuts, dans les mêmes conditions que les nationaux* ». Les modalités de facturation des prestations qui leur sont prodiguées doivent s'effectuer dans les mêmes conditions, sauf en cas d'existence de conventions de soins entre le Maroc et le pays dont le patient est ressortissant ».

Selon les entretiens menés avec les médecins de la santé publique à Oujda et à Nador, mais aussi à partir des rapports de Médecins sans frontières ou des médecins privés des deux villes, les problèmes les plus fréquents auxquels ont dû faire face les migrants subsahariens dès leur première entrée en ville, il convient de mentionner les blessures accidentelles, l'hypothermie, les brûlures, les maladies gastro-intestinales, les événements cardiovasculaires, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement, le diabète et l'hypertension. Les femmes migrantes ont été, et restent encore souvent confrontées à des difficultés spécifiques, liées notamment à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, à la santé sexuelle et génésique, et à la violence. L'exposition des migrants aux risques associés aux mouvements de populations (troubles psychosociaux, problèmes de santé génésique, mortalité néonatale, troubles de la nutrition, toxicomanie, alcoolisme et

exposition à la violence) renforce leur vulnérabilité aux maladies non transmissibles. L'interruption des soins a souvent constitué le principal problème, en raison de la mobilité incessante des migrants subsahariens, en rapport avec leur projet migratoire. Elle est particulièrement importante en cas de maladies et d'infections chroniques.

Selon les rapports de « Médecins sans frontières », les personnes vulnérables dans les campements de fortune des forêts et dans les squats, en particulier les enfants sont sujettes aux infections respiratoires et aux maladies gastro-intestinales, en raison des mauvaises conditions de vie, d'une hygiène sous-optimale et de l'état de dénuement pendant la migration. Les mauvaises conditions hygiéniques provoquent des infections multiples.

D'ailleurs, dans les campements surpeuplés des forêts de Nador, les populations migrantes sont plus confrontées à un approvisionnement irrégulier ou incertain en aliments et eau potable, en particulier lorsque les circonstances sont difficiles et parfois désespérées (sécurité renforcée des autorités des frontières), et vivant dans un environnement où l'hygiène est dépourvue. Le ravitaillement, le stockage ou la préparation des aliments s'effectuent le plus souvent dans des conditions insalubres, et le surpeuplement accroît les risques de maladies d'origine hydrique et alimentaire. L'isolement et le stress encouragent parfois les migrants à adopter des comportements à risque, ce qui accroît les probabilités d'infection de type VIH. Cette situation est aggravée par un accès inadéquat aux services de prise en charge de l'infection et la crainte de la stigmatisation ; les femmes sont particulièrement les plus vulnérables.

Et malgré la gratuité des soins proposés aux migrants subsahariens, peu d'entre eux y accèdent sauf en cas de force majeure, de peur d'être identifiés par les autorités publiques.

Depuis 2014, plusieurs actions de sensibilisation et d'information des migrants sur les infections sexuellement transmissibles : sida et santé sexuelle et reproductive ont été conduites en faveur des populations migrantes subsahariennes de l'Orient, par l'Association de lutte contre le sida (ALCS), en collaboration avec le Ministère de la Santé, le Ministère délégué chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, l'Entraide nationale l'OIM, le HCR et des associations membres de la Plateforme nationale protection-migrants.

Le tableau 6 donne une idée sur le nombre de prestations fournies par les structures de santé dans le cadre des programmes de santé publiques, selon trois régions, depuis septembre 2016 jusqu'à juin 2017. Et en conséquence les types de pathologies des migrants subsahariens qui, à défaut d'un système d'information et de surveillance épidémiologique pour le suivi de leur état de santé, posent un

problème sérieux dans les milieux de vie de ces derniers. Les données antérieures à 2015 semblent indisponibles, avant la mise en œuvre de la SNIA.

Un atelier de trois jours, d'information et de sensibilisation sur l'interculturalité, les droits de l'homme et la santé a été organisé au niveau de la Région de l'Oriental par la Direction régionale de la Santé de l'Oriental marocain, en collaboration avec l'Association Maroc Solidarité médico-sociale, à destination de l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans le domaine de la migration.

Tableau.6. Prestations fournies au profits des Migrants subsahariens (2016-2017)
(Source : Rapport d'étape SNIA)

Utilisation des prestations des établissements de soins de santé de base	Rabat-Salé-Kénitra	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Oriental
Nombre de migrants ayant bénéficié de la consultation curative	7762	707	5 016
Nombre total de migrants ayant bénéficié des activités et services des programmes:			
■ Nombre de femmes migrantes suivies en programme de surveillance de la grossesse et de l'accouchement	115	94	120
■ Nombre de femmes migrantes suivies en planification familiale	69	86	69
■ Nombre d'enfants de migrants vaccinés dans le cadre du programme national d'immunisation	121	75	105
■ Nombre de migrants suivis pour les IST-Sida	294	124	116
■ Nombre de migrants suivis dans le cadre du programme de lutte antituberculeuse	25	07	25
■ Nombre de migrants suivis dans le cadre du programme de lutte contre les maladies parasitaires	3	35	24
Utilisation des prestations des structures hospitalières	Rabat-Salé-Kénitra	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Oriental (avec MSII)
Nombre d'admissions hospitalières de migrants	14*	03	82
Nombre de consultations des migrants aux soins d'urgence	24*	93	427
Nombre d'admissions de femmes migrantes en service de maternité	04*	17	36
Nombre de femmes migrantes ayant consulté au niveau des unités de prise en charge de la violence	00*	03	13

* Statistiques Hôpital Skhirat-Témara

2. 3. Garder le contact avec la famille, place du capital social.

Les enquêtés parmi les Subsahariens en transit ne parlent pas l'arabe marocain, et peu d'entre eux parlent le français couramment. À Oujda ou à Nador, ils ont peu d'amis, de cousins ou de frères, de la famille en somme, qui peuvent leur donner un coup de main lorsqu'ils ont en besoin. Mais aussi difficile que cela soit-il, ils savent aussi qu'ils aident davantage leur famille en migrant qu'en restant au village ou au pays. « *Nous émignons pour nos familles, pour nos foyers, pour les gens qui nous entourent, pas pour notre pays. Après avoir payé mon loyer, ma nourriture, mon transport et ma recharge du*

mobile, tout ce qui me reste à la fin du mois ou du trimestre, je l'envoie chez-moi pour qu'ils achètent des médicaments, du riz et du sucre... »

Ainsi, mendiants, vendeurs de rue ou offrant leur force de travail, les migrants subsahariens en transit vivent dans une précarité en regard de leur revenu mensuel et des conditions de vie en ville. Ces conditions limitent, à priori, leurs capacités de venir en aide à la famille restée au pays, raison principale pour laquelle ils se sont engagés dans l'aventure migratoire. Reste que la réalité de ces déclarations est à vérifier, dans la mesure où le non-dit est plus important dans ce genre de situation, et la dissimulation est souvent méritante pour son auteur. Mais une chose est certaine, atteindre la rive espagnole reste l'idéal de leur projet migratoire pour lequel la majorité des enquêtés subsahariens en transit à Oujda, soit plus de 90%, reste unanime et laborieuse à son achèvement, et donc à l'épargne outre capacité. D'ailleurs, le prix du passage que les candidats arrivent à s'acquitter auprès des passeurs est souvent excessif pour un soi-disant démuné et sans ressources.

Pourtant, les migrants subsahariens arrivent à envoyer une partie de leur revenu vers leurs familles restées au pays ; ils le font via le transfert d'argent qui, à défaut de canal officiel (banque ou poste...), se fait de manière traditionnelle à travers des organisations basées essentiellement sur les réseaux sociaux communautaires installés au Maroc. On soupçonne par ailleurs la complicité des marocains dans ces services lucratifs, surtout avec les pays dont la diaspora marocaine est installée depuis longtemps (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire par exemple). Ces transferts dénotent toutefois une fluidité au niveau des mouvements transfrontaliers et une pratique aussi ancienne que la migration transnationale contemporaine.

Les nouveaux médias et les nouvelles technologies apportent une solution partielle au dépaysement engendré par l'exil. Les Subsahariens en transit s'adaptent particulièrement à leur nouvel environnement culturel tout en préservant les liens avec leur culture d'origine (famille, localité de vie...). La liaison se fait souvent par téléphone mobile ou encore via le web social (Skype, Facebook, Viber...). C'est une plateforme de communication numérique privilégiée pour les migrants interrogés car ils n'impliquent pas des frais de communication. Ils permettent de communiquer avec les proches au pays de départ et au pays d'arrivée, et surtout une manière d'être visible pour leurs parents, amis et membres de la famille. Comme nous l'avions montré plus haut, l'usage des TIC est aussi éloquent que d'autres moyens utilisés par les migrants subsahariens dans la construction et l'évolution du parcours migratoire.

3. Rapport aux migrants en transit : représentations et altérité.

En prenant pieds dans les villes de transit, Oujda ou Nador, voire dans le pays qui est le Maroc, les migrants subsahariens découvrent leur étrangeté. Ils le sont d'ailleurs à double titre : par leur extériorité à la société locale et à ses normes culturelles, sociales et politiques. Ce sentiment s'ajoute à leurs parcours

hétérogènes pendant lesquels ils sont sensés gérer à la fois l'éloignement vis-à-vis de la société d'origine mais aussi la différence avec les populations côtoyées sur leur route, en somme une expérience d'altérité complexe. Comment ménagent-ils leurs rapports à la société d'accueil, où l'arabe marocain prévaut comme idiome de communication, lorsque ce n'est pas l'Amazighe ? Dans quelle mesure les relations ethniques qui s'inscrivent dans des contextes culturels, historiques et dans des structures sociales particulières peuvent-elles déboucher sur des formes de socialisation ou de confrontations ? Ces enjeux de représentations font gage de la politique migratoire engagée depuis 2013, à travers la régularisation « intégration » des migrants subsahariens (Partie 3).

3. 1. L'image de soi et l'inter-subjectivité

Afin de comprendre la nature des représentations sociales des Marocains vis-à-vis de leurs collègues de rue ou de quartier, il a fallu privilégier les observations de situations ordinaires. L'analyse de la dimension identitaire, à partir des récits de vie et des entretiens, mais surtout à partir du suivi de nombre de Subsahariens résidant pendant plusieurs années à Oujda, a permis de constater la construction/reconstruction identitaire dans les perceptions de l'altérité chez les migrants subsahariens en général (interactions quotidiennes entre Subsahariens et Marocains en ville).

Il semble que l'« image de soi », véhiculée à travers les perceptions des migrants subsahariens en transit pendant les premiers mois de leur séjour, surtout avant 2013, qui renvoyait aux mots et stigmates utilisés pour se désigner réciproquement, exprimant des formes de rejet ou d'évitement de l'autre, s'est lentement atténuée avec le temps et a permis le rapprochement entre les Subsahariens et les Oujdi-s. On peut bien le constater dans le commerce de rue, dans les quartiers comme dans les cafés ou les places publiques et dans les mosquées. Ces représentations étaient à l'origine d'une dévalorisation selon des lignes de clivage multiples : couleur de la peau, religion, l'arabité, etc. Selon quelques-uns, le mépris est représenté par le comportement de « supériorité » que des Marocains consentent au contact des migrants subsahariens, signe d'un esprit « *asservisseur et colonial* ». On évoquait aussi souvent la figure de l'esclave pour qualifier les types de tâches assignées aux migrants sur les chantiers de travail, mais jamais de manière systématique par le groupe des travailleurs du même chantier, ce qui ne dénote aucunement un vis-à-vis opiniâtre.

Malgré une certaine compassion et un soutien manifeste pour l'entraide des migrants subsahariens en détresse, lors des flux importants qui ont concerné l'Oriental marocain, il n'est pas rare toutefois de trouver chez certains Oujdi-s et Nadori-s questionnés des propos hostiles contre la présence de migrants subsahariens dans leur ville, souvent orientés par le discours de la presse, tant locale que nationale, voire aussi les chaînes télévisuelles, qui les présentent comme des individus contournant la loi (des irréguliers) qui traversent le pays, y séjournent

puis partent à l'occasion opportune, mais qui portent beaucoup de mal pour les territoires traversés (drogue, maladies, prostitution, vols, arnaques etc), en somme les facteurs d'insécurité. Jusqu'à 2013, les registres sécuritaire, victimaire et raciste se relayaient pour produire une image commune de la migration subsaharienne dans le pays, que nombre de citoyens marocains reproduisent dans le cadre de leurs relations sociales.

À la différence des villes de l'intérieur (Casablanca, Rabat et Fès), les villes de l'Oriental marocain n'ont pas connu la présence de migrants ou de visiteurs subsahariens, exceptés quelques dizaines d'étudiants inscrits à l'université Mohammed Premier à Oujda. La plupart des Marocains de l'Oriental n'avaient jamais vu d'Africains. Toutefois subsiste chez la génération ancienne une forme de « mépris » ancienne et profonde à l'égard des « Noirs » légionnaires dans l'armée française de colonisation. (Zingari). Ce mépris est né pendant la campagne française au Maroc où les troupes sénégalaises furent utilisées un peu trop rudement contre la population marocaine. L'image de ces troupes et certains de leurs comportements ont marqué en profondeur le souvenir des Marocains.

Les migrants subsahariens sont souvent désignés, dans le langage commun des Marocains, par « *Al Afarica* » (les Africains), comme s'ils se reconnaissaient aujourd'hui moins dans leur appartenance africaine qu'arabe, amazighe voire maghrébine. Aucun signe de l'Africanité ne semble attester du prolongement civilisationnel tant dépensé par l'État ! L'Afrique subsaharienne demeure inconnue, voire mystérieuse pour le commun de la plupart des Marocains de cette génération. Sa connaissance se limite aux quelques clichés vulgarisés par l'imaginaire collectif : misère, maladie, tribalisme, sous-développement (Barros *et al*, 2002). Les premiers cours d'histoire reçus à l'école soulignent cet aspect mais sans jamais en faire une normalité, puisqu'on retrouve une mise en attention dans les programmes du collège, du lycée et dans l'enseignement supérieur. S'agit-il ici d'une mise à distance volontaire ? Paradoxe incompréhensible à l'heure de la démocratisation des médias au Maroc, permettant l'ouverture sur le reste de l'Afrique et de suivre l'évolution des sociétés africaines mieux qu'avant ; en plus de l'ouverture politique et économique sur l'Afrique depuis l'avènement du Roi Mohammed VI !

Cette attitude négative, qui est souvent dénoncée par les migrants subsahariens interviewés, s'adresse plus au « Noir » perçu comme « africain », « pauvre », « étranger » « non civilisé », « illettré » et dans une situation irrégulière. Une image à laquelle les étudiants et les migrants subsahariens instruits, en transit, sont particulièrement sensibles. « *Les Marocains nous regardent comme si on venait d'un pays où il n'y a pas d'école, où il n'y a pas d'université, comme si on n'est pas civilisé* ». Le manque de culture générale, l'ignorance et la méconnaissance des Marocains des autres pays africains et de leur situation socio-économique expliquent en partie, selon une étudiante subsaharienne, leur attitude méprisante à l'égard des autres

africains. « *Les Marocains qui ont voyagé et qui connaissent le monde n'ont généralement pas ce problème* », poursuit l'étudiante interviewée.

Souvent, les liens que certains Subsahariens partagent avec la communauté oujdi sont perçus comme étant des liens d'exclusion, ainsi, le migrant n'appartient pas pleinement à la communauté, c'est une forme de rupture, une sorte d'inscription dans un projet individuel.

Il semble que les femmes sont le plus souvent susceptibles que les hommes à exprimer leur mécontentement face à des manifestations de rejet, expliqué en partie par la vulnérabilité sociale des femmes par rapport aux hommes et par la place des femmes dans la société oujdi en particulier et marocaine en général. C'est ainsi qu'une femme commerçante dénonce l'attitude de certains clients en affirmant que ces derniers, « *quand ils voient une fille noire, ils croient que c'est une déshonorée* ». Avec le temps et suite aux humiliations répétées, les femmes commerçantes sont le plus souvent accompagnées d'un homme de leur communauté. Les entretiens et les observations sur les comportements des Oujdi-s avec les migrants subsahariens, sur le long terme, renseignent cependant sur l'existence d'une différence dans la manière dont les hommes et les femmes subsahariens interagissent aux stéréotypes négatifs et aux attitudes d'indifférence ou de rejet des Marocains vis-à-vis d'eux.

Le clivage culturel ressenti au quotidien par les Subsahariens en ville semble constituer un obstacle dans leurs rapports avec les Marocains, comme il est éprouvé réciproquement par ces derniers et revient dans les propos des uns et des autres. Pour plusieurs de nos interviewés subsahariens, le vestimentaire comme le mode de vie des marocains, ainsi que l'urbanisme et l'architecture de la médina et de la ville contemporaine accentuent la référence arabe et occidentale. S'y ajoute le questionnement avancé par des Subsahariens de confession musulmane (Sénégalais et maliens en particulier) sur la sincérité de la foi des Oujdi-s et des Marocains en général, tout en remettant en cause leur moralité : « *les Marocains sont hypocrites, pervers, de mauvais musulmans, individualistes. Je suis pratiquante et je porte le foulard, j'avais cru qu'ici on respectera ma croyance mais j'étais très surprise à mon arrivée. Beaucoup de Marocains ne font même pas la prière* », invoque une vendeuse sénégalaise.

Timera (2009) considère que le mépris dont les Sénégalais sont l'objet, va avec une dévalorisation de leur « islamité » en tant que « non arabes » ou « récemment islamisés », tandis que les Sénégalais considèrent ces discours et pratiques de dénigrement comme « non islamiques » et, partant, remettent en cause « l'islamité véritable » des Marocains. On remarque, qu'au sein même du discours sur « l'Islam en partage », l'expérience ordinaire révèle une dévalorisation de la pratique religieuse de l'autre, et ce dans les deux sens

L'exposition des femmes aux discriminations directes et indirectes est une question qui n'est pas propre aux migrations subsahariennes, mais une femme d'origine subsaharienne au Maroc en est plus exposée que les autres. Elle est malheureusement double : elle « prolonge et complète le champ propre aux

discriminations raciales » (Alaoui. 2011). Selon les interviewées à Oujda et à Nador, toutes nationalités confondues, les plaintes soutenues portent entre sexisme et racisme pour qualifier les discriminations qu'elles subissent. Cette « double peine » vécue ne peut suffire à comprendre toutes les situations de discrimination qu'elles subissent. Reste que les représentations sociales encore dominantes au Maroc, accentuent la vulnérabilité des femmes.

Retenons toutefois que la question des violences physiques envers les migrants subsahariens, à Oujda comme à Nador, est souvent difficile à cerner : les rapports observés entre policiers et vendeurs ambulants et mendiants subsahariens sont «relativement» cordiaux, sauf en cas de délit public. Ils sont d'ailleurs jugés sur le même pied d'égalité avec leurs collègues marocains, voire parfois une certaine indulgence au profit des migrants subsahariens. On pourrait même avancer que les vendeurs subsahariens connaissent les représentations qui entourent les relations complexes entre Marocains et Subsahariens, mais les détournent à leur convenance afin de nourrir leurs projets. Plus souvent, et sur un constat de suivi, les migrants subsahariens dans leurs pratiques urbaines adoptent une position victimaire pour tenter d'être reconnus et acquérir des droits outrés. Cette position est souvent une entremise ou un alibi dont se servent des migrants subsahariens devant les ONG et les médias étrangers, qui viennent à l'aide des migrants, en se désignant comme victimes d'une politique migratoire de l'Union européenne ou bien du Maroc²⁵.

Cependant, les violences rapportées aux rafles et refoulements périodiques, que gardent à l'esprit les migrants subsahariens pendant les années avant 2013 (avant le discours royal de régularisation des migrants en transit au Maroc) et dénoncées par les observateurs indépendants (FIDH, GADEM, et autres associations), relèvent d'une conjoncture spécifique, de violation du droit public, dont il est difficile d'en faire accusation²⁶. De la même manière est jugée la violence encore éprouvée au niveau du passage forcé en masse vers l'enclave de Mlilia, ou lors de la reconduction vers les pays d'origine à partir de sites de contrôle aéroportuaire. De là à considérer la rugosité avec laquelle quelques migrants subsahariens parlent de leur ressenti vis-à-vis des Marocains, qui contraste avec la réalité vraiment vécue par la grande majorité des Subsahariens enquêtés et de la pratique quotidienne, donnent l'impression d'un manque à combler. Pour compenser ce manque de considération,

25. D'ailleurs des pages Facebook sont créées afin de montrer une image négative et violente du Maroc. Une surenchère est mise en œuvre aussi bien de la part des migrants subsahariens irréguliers que de quelques associations de la société civile marocaines qui plaident pour la cause migrante.

26. Le mauvais traitement et le racisme auxquels sont confrontés les migrants subsahariens, soit de la part des autorités publiques ou des citoyens Marocains, sont des sujets abordés par la presse nationale et internationale, mais dénoncés aussi par les associations ou organisations de défense des droits de l'Homme et celles œuvrant dans le domaine humanitaire, souvent à caractère informel. On peut citer à ce propos la plateforme constituée à Oujda par avec la section de l'AMDH, l'ONG Homme et environnement, le représentant de l'église catholique à Oujda et Médecins sans Frontières (MSF).

quelques enquêtés laissent transparaître un réel ressentiment pour les Marocains, rendus responsables de leur échec.

L'expérience de violences physiques et symboliques, mêlée à celles d'une précarité au niveau du logement et des ressources de subsistance, le tout sur fond de tensions entre des représentations stigmatisantes « anciennes » et une société marocaine se mettant lentement à l'écoute de l'Autre, limitent plus ou moins les migrants subsahariens en transit à dessiner une place à Oujda, mais surement pas à Nador ; ils rencontrent de surcroît nombre de difficultés quotidiennes bien compréhensibles, difficultés qui exacerbent le « se sentir habitants de la ville ». Mais cette image désolante n'est pas différente de l'endurance apparente de beaucoup de marocains vivant dans les mêmes quartiers ou commerçant sur les mêmes places publiques, qui souffrent à leur manière des mêmes privations.

Notons que le discours est souvent ambivalent, suivant les situations et les conflits qui s'interposent entre les antagonistes. D'ailleurs, les vis-à-vis sociaux changent selon le sexe (hommes, femmes), l'âge, l'instruction et suivant la durée du séjour. Souvent les identités opposées trouvent dans les formes de démarcation la source de leurs actions parfois violentes dans leurs rapports les uns aux autres. Avec le temps et le travail quotidien de socialisation, que nous avons pu suivre sur plus de 10 ans, les frontières qui fonctionnaient comme des filtres à l'intérieur de l'espace urbain se sont brisées, car elles sont à l'origine des formes de démarcation et d'identification. La confiance semble s'établir entre Oujdi-s et Subsahariens, surtout depuis 2013 ; elle est d'ailleurs remarquable à plusieurs titres et présume d'une cohabitation sans faille.

3. 2. Espaces de mixité et « cohabitation »

Des espaces de mixité entre migrants subsahariens et Oujdi-s se sont construits avec le temps, et peuvent être perceptibles autour des cafés, notamment lors de la diffusion des matchs de football, et dans les places publiques commerçantes, qui constituent des lieux où l'interaction est favorable. Sur les terrains de sport, la pratique de football a permis aux migrants subsahariens d'élargir leur cercle relationnel, à la fois à l'intérieur de leur propre communauté, mais également auprès des habitants des quartiers où ils logent. Les tournois organisés créent des liens et engendrent des relations d'amitié et de courtoisie, parfois durables et entreprenantes dans la vie quotidienne, tel par exemple la recherche du travail ou le logement ou même de partager un coin de vente ambulante dans le quartier ou dans la rue. Pour les vendeurs subsahariens de la médina, la situation est beaucoup plus courtoise avec leurs collègues marocaines, mais aussi avec les clients qui démontrent un *entre soi* immédiat, au niveau des espaces de vente. Aucune forme de ségrégation n'est visible dans les espaces informels des marchands ambulants. Les mêmes espaces de commerce ambulant sont occupés par les Subsahariens et les Oujdi-s, même quand les produits vendus sont similaires. Leur familiarisation avec le parler marocain oujdi est assez étonnante et démontre d'une insertion progressive dans la vie de la

« Cité ». Quoique vivant « en dehors de l'État », le migrant est pourtant « situé » en ville.

Notons cependant que les formes d'évitement, qui touchent la dignité humaine, qu'on pouvait observer lors des premiers flux de migrants subsahariens, de la part des Oujdi-s, ne sont plus courantes aujourd'hui et sont moins acceptées. Elles se manifestaient le plus souvent dans les espaces de mixité sociale comme les marchés, où parfois les migrants subsahariens observaient la différence du traitement entre eux et les Marocains, dans la manière dont les vendeurs s'adressent à eux. Autre forme d'évitement pouvait également être ressentie dans les transports en commun. Cependant, ces formes d'évitement ne sont pas vécues dans les espaces universitaires où des étudiants marocains refuseraient par exemple de se mélanger avec des étudiants venant d'Afrique subsaharienne.

La religion comme facteur de mixité n'apparaît réellement que dans les mosquées, particulièrement pendant le Ramadan, le vendredi et les jours de fêtes. Ce qui pose la question du statut au sein même de l'islam qui semble, pour les migrants musulmans, avoir instauré une hiérarchie incomprise où l'Islam le plus authentique serait arabe et donc marocain, et delà à « sur-jouer leur religiosité pour (re)devenir légitimes » (Timéra, 2009). Dans la pratique et le plus souvent, les migrants subsahariens reçoivent le vendredi des plats de couscous de la part des voisins immédiats ou d'habitants des quartiers où ils résident ensemble, réactivant la notion de « *l'Ihssan* » (bienfaisance) à charge religieuse.

Autant la rue, le café, le stade, le quartier ou la mosquée sont tous des espaces qui favorisent la mixité, et sont convenables à une « socialisation par le bas », en l'occurrence pour l'apprentissage de la *darja*, idiome facilitant l'insertion « intégration »; d'ailleurs, ceux qui ne la maîtrisent pas se sentent le plus souvent contraints à la distanciation.

3. 3. Place de la société civile dans le soutien aux migrants subsahariens en transit

Des acteurs associatifs et des ONG²⁷, « *entrepreneurs de cause* » prennent le relais en offrant des espaces de rencontre, comme le démontre la fondation « Orient-Occident » dans le quartier de Sidi Yahya, notamment en proposant aux étrangers de différentes nationalités et aux Marocains des rencontres autour d'activités ludiques, pédagogiques ou sportives. L'église de la ville d'Oujda contribue à sa manière dans la prise en charge des migrants subsahariens.

Cependant, les mouvements sociaux portés par la société civile contre les politiques sécuritaires et pour le soutien aux migrants irréguliers sont souvent

27. À partir de 2004 est mise en place la « Plateforme Migrants Maroc » qui regroupe les principales associations engagées dans la protection des droits des migrants. Cette structure a permis aux associations locales et internationales de se connecter et de se constituer en réseau afin d'échanger des compétences et de concevoir des modalités de mobilisation. Progressivement, commencent à se mettre en place les éléments qui favorisent l'émergence de la problématique sociale et sociologique de la migration au Maroc.

hétéroclites sociologiquement, quoiqu'elles constituent des formes d'engagements et de militantisme originaux, en dehors des partis politiques et des syndicats. Ainsi, la participation de la société civile, à Oujda plus qu'à Nador, anticipe, par les moyens dont elle dispose, de (re)donner du sens à l'accueil et à l'hospitalité contre les pratiques des pouvoirs publics et contre les replis xénophobes ou racistes. Les caractéristiques sociologiques des milieux de la solidarité, dans l'Oriental marocain, plus autonomes qu'ailleurs et plus soucieux de trouver les modalités pratiques d'une aide aux « exilés », restent encore, plus ou moins, conformes aux traditions ancestrales d'hospitalité à l'égard des voyageurs de passage. Ces modalités contrastent fortement avec les démarches d'organisations marocaines ou européennes intervenant dans le centre du pays à l'aide de financements européens.

Ainsi, en matière de discours associatif sur la migration, on peut souligner le développement d'une offre diversifiée marquée par la concurrence entre associations marocaines, européennes et comités subsahariens pour la légitimité de parole sur la question migratoire ainsi que l'appropriation de l'objet « situation des migrants ». Ces organisations mais aussi l'ensemble des acteurs de solidarité (citoyens ordinaires, associations, églises...) se trouvent souvent placés dans une situation très complexe parfois même ambiguë, entre le projet humaniste et caritatif d'aider des personnes dans le besoin et le risque d'agir au service de finalités contraires, anti migratoires, qui sont celles de l'Europe. Cette tension est particulièrement observable dans les villes d'Oujda, de Berkane et de Nador, en raison de leur position stratégique, frontalière, sur la route migratoire.

Les conséquences de cette tendance ont contraint régulièrement les acteurs issus de la société civile à élaborer des « bricolages » juridiques, matériels et financiers, afin de pallier le désengagement des institutions publiques. Les migrants, en tant qu'acteurs, cherchent et trouvent alors des ressources ; ils expérimentent « par le bas » des situations de mobilisation citoyenne.

Au final, et en dépit des contradictions sur le terrain, des compromis s'opèrent et des aménagements de soutien naissent de cette rencontre entre l'humanitaire et le religieux. On peut parler alors de concurrence sur ce marché des biens de salut entre les organismes et associations, les institutions religieuses dévouées à l'aide aux migrants subsahariens en transit. Soulignons à cet effet qu'en allant à l'encontre des initiatives prônant des valeurs de solidarité avec les migrants, la mise en retrait de l'État favorise, d'une manière ou d'une autre, l'esprit de rejet et de la xénophobie, et porte en faux le caractère multiculturel de la société marocaine tel que le stipule la Constitution de 2011.

Conclusion

Dans son rapport à la ville d'Oujda, en tant que structure humanisée, le migrant subsaharien expose et s'expose à un exercice de socialisation et cherche à marquer son urbanité. Par ses manières d'investir la ville, spatialement et temporairement,

socialement et symboliquement, les migrants subsahariens en transit s'y sont accommodés progressivement. La modification du paysage social dans la ville et les nouvelles relations sociales qui s'y instaurent s'effectuent sans difficultés majeures et ceci malgré la pertinence palpable que semblait contenir ces changements, dans la mesure où personne n'aurait pu imaginer quelques années plus tôt que la ville d'Oujda serait érigée comme « place de transit » favorite de la migration irrégulière subsaharienne. Au quotidien, et au fil de leurs traversées pour se rendre au centre-ville, la population oujdi s'est habituée à croiser du regard ces nouveaux résidents venus des pays d'Afrique subsaharienne. Leur présence et l'activité commerciale qu'ils ont suscitée sont vécues par une majorité de la population oujdi comme l'opportunité d'une socialisation. Et c'est précisément par le biais du logement et du commerce que se donnent à voir ces expériences sociales, voire penser l'altérité. Leur présence à Oujda ne fait pas l'objet de commentaires particuliers à la seule condition qu'elle ne menace pas la norme sociale.

Mais, quoi qu'ils partagent les mêmes espaces, les relations entre migrants subsahariens et Oujdi-s n'ont pas encore dépassé la dimension de commerce de rue, de l'offre du logement ou de quelques emplois précaires et mal rémunérés. Les pratiques sportives ou religieuses sont à même de nouer du lien, mais ce lien reste toutefois circonscrit à l'espace qui lui a donné lieu, la mosquée ou le terrain de foot, et d'ailleurs ne concerne qu'une minorité de personnes. Pourvu que ces relations durent, elles définiront par la suite la conduite à mener en vue d'une « installation », d'une « intégration » d'une « insertion » progressive dans le temps et dans l'espace.

Nous entrevoyons toutefois, à travers les récits et les ressentis des migrants subsahariens en transit à Oujda comme à Nador, combien l'expérience de la violence marque le quotidien de toute une vie, et par là même, les difficultés à construire une urbanité. Les perceptions et les vis-à-vis sont le plus souvent divergents et instables, aussi bien de la part des Subsahariens que de leurs voisins marocains. Ce décalage entre situation vécue, projet migratoire et projection de soi fait écho à la situation de transit de ces migrants et amène à questionner les éventuelles transitions biographiques à l'œuvre.

Si l'on croit les récits de parcours d'une grande majorité des migrants subsahariens enquêtés, il s'en dégage quelques enseignements : que malgré l'échec rencontré le long de leur « aventure », ils en tirent une expérience inédite qu'ils essaient de mettre à profit tout au long de leur parcours, constamment en construction ; que les éléments et les temps forts de leur biographie leur procurent une certaine fierté : courage, habileté physique et persévérance, quoique passant sous silence certains détails de leur transit en ville qui sont parfois sombres et perfides vis-à-vis de l'accueillant. Les rencontres établies et les connexions faites pendant les temps d'attente en ville décident beaucoup de l'avenir du migrant subsaharien au Maroc, s'y ajoute la mise en scène de soi pendant ces rencontres, engendrant une socialisation partagée et des réseaux de solidarité. Reste par contre le discours de nombre de

migrants subsahariens, en l'occurrence ceux qui n'arrivent pas à communiquer ou ceux dont le projet migratoire est encore inachevé, qui est souvent orienté vers la pénibilité de la fabrique d'un lien social avec les Oujdi-s. Difficile à en juger, mais le conflit entre les discours et les faits semble fort ; d'ailleurs le décalage est souvent perceptible chez ces migrants, entre un discours du refus d'être là et des pratiques quotidiennes (parfois de survie) qui entraînent et entretiennent un relatif ancrage !

À Oujda, plus qu'à Nador, les frontières internes de communication avec les Oujdi-s ne sont pas fermées pour tous ceux qui disposent d'un réseau, du talent, du savoir-communiquer ; en somme ceux qui parviennent vraiment à passer les frontières sociales et à créer des liens d'inter-subjectivité. Ces aptitudes sont les déterminants d'une « intégration » par le bas dans une société marocaine, où les formes de démarcation s'atténuent le plus dans la sphère populaire.

4. Rapport du migrant subsaharien à l'espace, en situation de transit.

L'analyse au prisme des échelles et des temporalités nous amène à interroger le rapport du migrant subsaharien à l'espace, en situation de transit. La tension entre projet de mobilité et d'installation apparaît comme un instrument efficace pour étudier l'évolution de la place et des pratiques de ce migrant dans la ville. Nous excluons de facto les migrants dont le projet migratoire est inscrit dans une logique spatio-temporelle plus ou moins durable, « d'installation ».

Bloqués aux portes de l'enclave espagnole de Mlilia, les migrants subsahariens prolongent leur séjour au Maroc et multiplient leurs territoires de mobilité en créant de nouveaux rapports avec les populations locales et les territoires de transit des villes-frontières d'Oujda et de Nador, caractérisées par la force de leur identité frontalière et la faiblesse de leurs performances économiques. Aussi bien dans les deux villes, on a pu distinguer deux échelles spatio-temporelles dans les déplacements des migrants subsahariens en transit: une échelle qu'on qualifiera de « limitée » et une échelle « amplifiée ». Le sens de cette distinction varie en fonction de l'expérience des migrants dans les deux villes, de leur rapport à l'espace à travers la saisie d'une mobilité repensée dans les temporalités de parcours instables du migrant depuis son pays d'origine.

À Oujda, les pratiques de déplacements en ville sont appréhendées d'une manière chronologique, qui dégage plusieurs étapes dans le parcours d'un migrant-type. On y distingue le temps de l'arrivée, auquel correspond cette échelle « restreinte », du temps de la (re)construction d'un projet migratoire, auquel correspond une pratique de la ville à une échelle élargie. L'échelle restreinte correspond à des temporalités courtes (moments de l'arrivée, voire de passage uniquement). Ces temporalités courtes peuvent se prolonger pendant des semaines, voire des mois, pour ceux que la situation de transit contraint à l'immobilité. Elles sont toutefois associées à une spatialité particulière, celle du quartier, de la

survie, des itinéraires répétés et de la faible connaissance de la ville. L'échelle élargie correspond plus amplement à la construction d'un projet sur le long terme, elle ne renvoie plus aux temporalités du quotidien mais à celles du projet migratoire. Elle amène les migrants à faire des déplacements nouveaux, vers Nador en vue d'une nouvelle tentative de passage vers Mlilia ou directement vers l'Espagne via la mer, ou vers l'intérieur du Maroc (Rabat-Casablanca), par exemple, pour mettre en place des mobilités commerciales (cas des vendeurs sénégalais). D'ailleurs, on peut considérer que l'élargissement des mobilités à l'échelle de la ville est bien souvent synonyme d'un redéploiement des mobilités hors de la ville.

À Nador, les observations montrent que l'envergure des déplacements en ville des migrants subsahariens varient en fonction du but du déplacement : la survie d'une part (se ravitailler pour le quotidien) et le projet migratoire d'autre part (passage de la clôture). Les deux échelles ne sont pas exclusives l'une de l'autre et peuvent être pratiquées par un même individu, mais selon des temporalités différentes. Pour la survie quotidienne, les déplacements observés et évoqués se font essentiellement à l'échelle des marges de la montagne ou des quartiers en marge de la ville : il s'agit pour les migrants subsahariens de chercher des sources de revenus, de subsistance et de mettre en œuvre une sociabilité quotidienne qui implique les habitants des marges traversées et parfois de la ville de Nador elle-même, et de la région.

Reste que les stratégies individuelles n'impliquent pas les mêmes déplacements, comme par exemple aller au cyber café pour contacter sa famille ou ses amis à l'étranger, aller à la mosquée, que ceux entraînés par des stratégies collectives, à la fois pour l'ensemble des communautés du campement ou pour de petits groupes constitués autour d'expériences communes, comme pour organiser des réunions ou élaborer une stratégie de passage de clôture ou de lobbying envers les autorités publiques de la ville, les médias ou la société civile, voire aussi envers le HCR, les ONG et la communauté internationale.

En conséquence, il semble que dans leur rapport à l'espace, en situation de transit, les migrants subsahariens refondent leur expérience sociale et inscrivent leurs « identités » dans un processus de réajustement permanent. D'ailleurs, par le temps long d'appropriation des espaces publics de la ville, les négociations des identités chez le migrant subsaharien et chez l'autochtone et les connaissances tirées de ce mode de vie les désignent en toute logique comme habitants et « urbains » ou « autochtones » et donc « situés ».

5. Rapports des migrants subsahariens entre eux.

Les liens que certains Subsahariens partagent avec leur communauté d'origine ou entre eux et avec les autres subsahariens, dans le camp ou dans le quartier, voire

dans la rue, sont perçus comme étant des liens de conjoncture et de profit. La vie en communauté est souvent vue comme un capital transitoire qui permet d'assurer une certaine protection et sécurise les membres du groupe. Ainsi souvent le migrant n'appartient pas pleinement à la communauté et cherche à se focaliser sur son projet individuel ; c'est une forme de rupture, et souvent la relation à la communauté se trouve ainsi réellement instrumentalisée. D'ailleurs, les interviewés (les hommes en particulier) sont conscients des enjeux que la communauté représente pour eux. Les liens quotidiens qu'ils entretiennent entre eux contrastent ou se serrent en fonction des intérêts capitalisés qui œuvrent pour la réalisation du projet migratoire de tout un chacun.

Suite au suivi et aux observations opportunes, nous avons constaté le développement d'un vis-à-vis égoïste qui naît et se nourrit avec le temps au risque de déboucher parfois sur des conflits sanglants, voire de rupture et de séparation ; c'est le propre de la « vie tribale ou clanique ».

Déjà au départ de leur entrée en ville d'Oujda, des étudiants subsahariens qui résidaient dans la cité universitaire ou à l'extérieur, se sont portés volontaires pour venir en aide aux nouveaux migrants subsahariens en transit, issus de leur pays ou simplement en étant subsahariens, mais immédiatement des conflits se sont créés entre eux pour cause d'incohérence au niveau des comportements en ville ou en vie commune. Et très vite, ces étudiants se sont vus traités de « blacks » « *qui viennent des familles riches, et qui ne regardent même pas leurs frères sans papier et ne partagent pas les mêmes lieux avec eux, on n'existe pas pour eux* ». Ils accusent leurs compatriotes de renégats et d'usurpateurs de droits, dans la mesure où ils ne leur ressemblent pas, qui ne vivent pas la situation inconfortable dans laquelle ils se trouvent. D'ailleurs, nombre d'étudiants subsahariens évitent de s'afficher avec eux, considérés comme migrants irréguliers, par réfutation de l'image qu'ils renvoient et par peur d'être assimilés à eux, voire d'être interpellés par la police en cas de rafle.

Ces conflits ne sont pas propres aux étudiants subsahariens réguliers, mais éclatent aussi entre communautés de migrants irréguliers dans les camps de refuge, à Oujda et à Nador, comme cela est relaté plus haut dans le même chapitre, au sein de la même communauté et souvent pour les mêmes mobiles où le profit individuel est récurrent.

Parmi les Subsahariens en transit à Oujda, les Sénégalais, les Ivoiriens, les Nigériens et les Maliens se trouvent les plus solidaires et se retrouvent en commun dans les mêmes espaces pour affirmer leurs liens d'appartenance et leurs relations de solidarité. D'ailleurs ils sont les plus socialisants dans les quartiers et dans les rues commerçantes de la ville, et les moins visibles dans les conflits et les rixes qui opposent parfois les oujdi-s ou les autorités publiques aux Subsahariens irréguliers. Néanmoins, ils se défendent des atteintes qui peuvent émaner d'autres communautés plus ou moins provocatrices et réputées inciviles. Le processus d'adaptation et les comportements civiques mis en œuvre par ces communautés relèvent aussi de leur

choix du Maroc, comme pays de séjour, ce qui les distingue des autres migrants et des exilés pour qui le Maroc reste un lieu de transit. De même, ces nationalités se pensent comme une catégorie privilégiée dans les relations politiques bilatérales entre le Maroc et leurs pays respectifs. Ces marques de différenciation, permettant de mettre en exergue leur particularité, s'appuient ainsi sur des dimensions identitaires, politiques et religieuses ou spirituelles. À noter que les Sénégalais, les Maliens, les Nigériens et les Ivoiriens musulmans, se réclament de la même tradition confrérique *Tijania* dont la portée religieuse et spirituelle est assez bien ancrée dans le pays, ce qui facilite en quelque sorte la cohésion de ces groupes et leur assiduité reconnue par les Marocains.

Ce clivage opère comme une variable distinctive entre les communautés qui composent la migration subsaharienne dans l'Oriental marocain, voire au Maroc. Cependant, au sein même de cette catégorie distincte nous avons relevé, au cours de nos interviews et observations en ville, que les Sénégalais montrent une certaine « singularité » de leur situation en rapport avec les valeurs morales. Ils insistent souvent sur la nécessité de les différencier des autres migrants Subsahariens. Ces derniers sont, selon eux, des personnes issues de « pays en guerre », « des pauvres », « en situation irrégulière » et ayant un seul but, celui « de transiter vers l'Europe ». Ils se plaignent toutefois aussi de l'amalgame que les Marocains font d'eux et des autres migrants. Les Sénégalais rejettent l'appellation de « subsahariens », jugée accusant et ne reflétant pas leur particularité. Ainsi, la moralité intervient dans ce jeu de distinction pour marquer l'opposition entre les « honnêtes » et les « malhonnêtes », « les arnaqueurs » et les « intègres ». Ils développent de surcroît une singularité propre par rapport aux reste des migrants subsahariens.

On évoque par exemple l'image véhiculée à propos du mendiant subsahariens qu'on rencontre dans les croisements de boulevards ou dans les rues et qui est souvent désigné comme Sénégalais, dans la mesure où l'imaginaire populaire marocain et les représentations qu'il conserve de l'Afrique tournent autour du « noir sénégalais » ; du fait aussi de l'historicité des relations du Maroc avec le reste du continent africain et de l'héritage colonial où le légionnaire africain reste en premier le « Sénégalais ». Le récit suivant traduit l'amalgame souvent fait par le Marocain « lambda » concernant les mendiants qu'il croise.

« Souvent il y a des gens qui disent qu'ils sont Sénégalais, parce qu'ils savent qu'il y a des relations étroites qui existent entre le Maroc et le Sénégal, donc souvent il y a d'autres nationalités qui se font passer pour des Sénégalais. Quand un Marocain leur demande leur nationalité, ils disent du Sénégal. Mais souvent les gens qui mendient ne sont pas des Sénégalais, des anglophones souvent. Quand tu les approches, ils ne parlent pas wolof, ils parlent anglais ».
« On généralise tout maintenant. Il suffit d'être noir, et le Marocain croit que tu es Sénégalais ». « Les Marocains ne cherchent pas à connaître la nationalité de la personne, si c'est un congolais ou un sénégalais ».

En outre, la présence ancienne des Sénégalais au Maroc et les liens politiques privilégiés entre les deux États sont souvent mis en avant pour se distinguer des autres

catégories de migrants. Une sorte de reconstruction de « singularité sénégalaise » par rapport aux « Subsahariens » semble se mettre en place et prend plus d'ampleur avec la régularisation massive de la communauté sénégalaise. Soulignons au passage que les modes d'organisation sociales privilégiés par les Sénégalais demeurent les réseaux informels et les associations à caractère communautaire.

Enfin, les différents clivages vis-à-vis des autres migrants Subsahariens ou des Marocains induisent des comportements de méfiance, d'évitement voir même de rejet. Ces conflits qui semblent surgir entre Subsahariens, et entre ces derniers et les Marocains sont de nature ethnocentrique et tout à fait de la nature humaine : lorsque les cultures se rencontrent spontanément et s'approprient le même espace ; c'est un mal absolu qu'il faut laisser le temps gérer, par la force de contact mais aussi par la participation à l'autochtonie. D'ailleurs, « il n'y a pas de croissance sans conflit, pas de croissance qui ne soit la résolution de ces conflits » (Abou. 1981). Néanmoins, ce sont des conflits dont il faudrait tenir compte dans la gestion de l'intégration des Subsahariens (partie. 3).

D'ailleurs, tous les groupes de migrants subsahariens ne sont pas considérés de la même façon dans la société oujdi, voire marocaine, et les recherches approfondies et de longue durée doivent nous permettre de comprendre pourquoi. Des comportements qui varient et dépendent de l'ancienneté de la présence du migrant, à Oujda et au Maroc, de sa position sociale et économique et de son degré d'exposition à la vulnérabilité. Les parcours d'intégration dans la société marocaine ne sont pas sans effets sur les dynamiques culturelles et identitaires des migrants et des générations qui leur succèdent.

6. Place du migrant subsaharien dans la presse marocaine

De manière générale, le traitement de la question des migrants subsahariens au Maroc par la presse nationale, arabophone et francophone, (plus particulièrement la presse électronique nationale mais aussi les sites web de quelques journaux classiques) est marqué par deux périodes différentes : avant et après le lancement de la nouvelle politique migratoire. Durant la première période, la presse s'est intéressée à tout ce qui est en lien avec la sécurité, les régulations et les accords qui ont été, ou peuvent être établis entre le Maroc et l'Union européenne en matière de gestion des flux migratoires en provenance des pays subsahariens.

Le traitement réservé à la question migratoire interpelle par l'impression qu'il dégage d'une véritable unanimité nationale sur les présumés dangers ou risques que représentent les migrants subsahariens, entre le gouvernement, les journalistes et la population. Néanmoins, la deuxième période se focalise essentiellement sur le racisme, le mauvais traitement et les violations des droits des migrants subsahariens, soit de la part des autorités publiques (espagnoles ou marocaines), ou de la part des citoyens marocains. De manière générale, la presse marocaine s'intéresse souvent

aux faits en rapport avec le parcours migratoire et les conditions de vie des migrants subsahariens irréguliers.

Dans la presse écrite et télévisuelle, on a constaté une tendance générale au sensationnalisme et à mettre l'accent sur les aspects négatifs de la migration. L'information, à propos des pirogues et des « *barcasses* » ou « *pateras* », des arrestations de migrants, se montre spectaculaires sur le modèle de la production télévisuelle de certaines chaînes, qui s'éloignent de l'information parce qu'elles cherchent à mobiliser les émotions pendant qu'elles annulent la réflexion. On montre les migrants de « *pateras* » avec toutes les caractéristiques symboliques de l'indésirable : la survie, l'illégalité et la criminalité. Parallèlement, on encourage avec des images la charité, la tolérance, la promotion d'une victimisation qui évite la recherche de la responsabilité de la situation. La charge émotionnelle que développent ces médias est très forte et soulève des sentiments qui peuvent aller de l'indignation à la honte.

Cette polarisation dans la couverture des informations, qui encourage en même temps la peur et la compassion, suit les tendances de la politique migratoire, qui se trouvent entre la sécurité et l'assistance, une contradiction dans le discours politique qui oscille entre l'inclusion et l'exclusion.

Il n'y est fait nulle mention des accords régissant la circulation des personnes entre l'État marocain et les États subsahariens. Le rappel d'une telle vérité n'est pas inutile : il permet d'expliquer aux lecteurs que beaucoup parmi les migrants irréguliers présents sur le sol marocain sont entrés légalement et que des ressortissants d'autres États subsahariens, pour ne pas avoir à demander un visa marocain, se procurent des faux passeports.

Les stéréotypes, le poids du passé et les problèmes de relations bilatérales nous nuisent à tous. Surtout que les aspects d'identité sont compris, par nombre de migrants irréguliers, comme exclusifs. Alors qu'il existe de nombreux éléments communs entre les deux cultures, l'africaine et la marocaine; mais tant que l'on croira qu'être marocain signifie être moins africain, et vice-versa, les identités des uns et des autres seront endommagées. Les médias jouent à l'identification avec leur public, et reflètent les sociétés sans prendre en considération qu'il y a de nombreux intérêts communs et des voies de compréhension, d'autant plus qu'une politique africaine prometteuse est engagée depuis le début du siècle par l'État marocain.

Ainsi, à l'inverse de ce que préconise la recherche en sciences sociales qui entend produire des connaissances en observant la société telle qu'elle est, l'enquête journalistique emprunte, par contre, des chemins différents, préférant comprendre le politique pour raconter la société et appréhender ce qui touche à l'intime des migrants. C'est une sorte de consommation médiatique des migrants.

Conclusion Partie. II. Fondamentaux liés aux migrants subsahariens

Universalité historique du phénomène migratoire qui revêt une grande diversité de formes, et que le terme générique de « migrant » recouvre une réalité à situations multiformes : conditions économiques, situations géopolitiques, persécutions religieuses ou ethniques, changements climatiques, simple envie de bouger, fantasme des racines qu'il faudrait retrouver ; autant de stimuli qui tentent à l'émigration, quand ce n'est pas à l'errance. Cette hétérogénéité des motifs et des situations s'enrichit de celles des destinations entre nations, celles constituant un élément essentiel de leur formation, et celles dictées par des situations d'urgence (cas du Maroc à travers son histoire).

Les questions soulevées par la recherche contemporaine sur les migrations éclairent l'hétérogénéité des trajectoires et des expériences de la migration, et discutent des nouveaux outils conceptuels à élaborer pour penser cet objet.

Nous avons essayé à travers les chapitres de cette partie de comprendre et rendre intelligible les mobilités des migrants subsahariens, selon la diversité de leurs profils, de leurs motivations et d'analyser leurs conditions d'existence et de vie.

On connaît les raisons de l'afflux de migrants dans le territoire marocain. Point continental le plus proche de l'Europe, il est la dernière étape qui précède le passage vers « *l'Eldorado* ». Terre promise largement fantasmée, l'Europe demeure pour eux un pays où ils espèrent trouver un job plus facilement. Les « chanceux », déjà passés outre-détroit de Gibraltar, ne manquent pas de propager cette image à leurs proches qui, bien que démunis, sont connectés aux moyens contemporains de communication.

Les parcours des migrants interviewés nous informent sur leurs itinéraires. Ils nous éclairent aussi sur la diversité des motivations qui déterminent leurs projets migratoires, leurs spécificités et sur les conditions de leur établissement. Notons que le même profil pourrait jouer plusieurs rôles durant son parcours et à des moments particuliers.

Outre la notion de distance qui s'enrichit dans ces projets par l'indicateur du coût de transport, on découvre toutefois le rôle de la dimension sociale, comme la distance linguistique, culturelle ou religieuse, mais que les liens préexistants avec le pays de destination (diaspora déjà en place constituant un capital social indéniable) ou dorénavant les réseaux sociaux, contribuent à raccourcir et à alléger le coût de

l'information. Au total, le migrant intègre ces contraintes et sa stratégie consiste à relocaliser son capital humain pour en tirer un meilleur avantage.

Enrichies par les variables individuelles et des variables de contexte, les nouvelles tendances de la migration subsaharienne révèlent son caractère sélectif. Un résultat sans cesse vérifié aujourd'hui, ce ne sont pas les plus pauvres ni les illettrés ni les hommes seulement qui sont sensés migrer plus. Ce qui va à l'encontre de la démagogie circulante des nationalistes de beaucoup de pays du Nord, hostiles à la migration depuis les pays du Sud. En réalité seule une minorité de la population des pays du Sud cherche à émigrer vers le Nord, et pas la misérable. Le cas du Niger et du Tchad est assez parlant, deux pays pauvres mais dont l'émigration reste faible, 1,2% de la population totale. De là à faire attention des propos relatifs aux projections de la migration subsaharienne vers l'Europe.

On relève dans cette nouvelle tendance de la migration des Subsahariens, mais aussi de par le monde, que le genre est devenu une préoccupation majeure aujourd'hui dans le capital humain de la migration. Longtemps invisibles, les femmes sont désormais reconnues comme acteurs autonomes de la migration. Les technologies numériques nouvelles et l'ouverture globale semblent jouer un rôle important dans la migration féminine, mais aussi un certain traitement plus ou moins « égalitaire » du genre et des générations qui semble, progressivement, s'installer en Afrique.

Cependant, au stade de notre étude, il est difficile de donner une explication plus concise des motivations des migrants. Pour tous les migrants subsahariens la migration est d'abord une nécessité économique : « *en s'installant dans un autre pays, on savait que la vie pourrait s'améliorer* ». Ceci est vrai pour des millions de Subsahariens, et pourtant la plupart ne migrent pas. En témoigne aussi la nature du migrant qui n'est ni ruiné ni dépossédé de ses biens .

C'est dire que la corrélation rapide entre pauvreté et misère d'une part, et migration de l'autre, doit être révisée de façon critique car elle est insuffisante et parfois fausse pour rendre compte des causes des migrations.

La question est donc de savoir ce qui permet aux Subsahariens de migrer et ce qui les pousse à le faire. Les sociologues et les économistes ont identifié deux forces qu'ils qualifient habituellement de « répulsion » et « d'attraction » (push and pull). La « répulsion » renvoie à la situation dans le pays d'origine, par exemple faiblesse de l'économie, alors que « l'attraction » correspond à la situation du pays

ciblé par le migrant, par exemple la possibilité de trouver un emploi décent.

Les facteurs d'attraction et de répulsion changent constamment, tout comme l'équilibre existant entre ces deux forces : c'est une des ces raisons qui expliquent les fluctuations importantes des chiffres des migrations.

Mais les migrations ont toujours une raison d'être. Lorsqu'un individu prend la décision de partir ou de rester, c'est toujours sous l'influence – positive ou négative – d'un large éventail de facteurs sur lesquels il n'a pas souvent de prise. En effet, selon certains analystes, la théorie de l'attraction/répulsion accorde trop d'importance au rôle joué par le choix de l'individu et ne tient pas compte du contexte plus général – social, économique, démographique, environnemental, culturel ou politique – qui est susceptible d'influencer. Certains sociologues préfèrent recourir à un système plus complexes d'interrelations : la « théorie des systèmes migratoires », les migrants y sont envisagés comme le résultat d'une interaction entre des circonstances et des événements d'échelle planétaires, d'une part, et la situation individuelle du migrant.

Le projet migratoire étant interrompu sur le territoire marocain, les migrants subsahariens redessinent leurs parcours en fonction des rencontres et des opportunités, selon une logique confirmant l'hypothèse selon laquelle on *circule pour mieux s'installer*. Ils sont donc mobiles, mais ils sont également ancrés - d'une manière ou d'une autre - dans la ville de transit. Là, ils mobilisent leur dernière énergie, non pas pour s'organiser et organiser un lieu de vie collectif, mais pour se déplacer. Ils renoncent à tout, sauf à partir.

À l'inverse des frontières traversées lors du parcours saharien, qui sont considérées comme de simples lisières, les frontières matérialisées commencent à Oujda et à Nador, car le voyage s'arrête là ; *ce sont des frontières migratoires vécues au quotidien*. Plusieurs migrants ne résistent pas à la tentation et prennent des risques pour traverser sans prendre en considération les dangers de la mer. Pour eux, après être arrivés à Nador-Mlilia, il est temps de partir à l'autre côté.

La géographie de la migration subsaharienne au Maroc soulève, toutefois, et de manière insidieuse, la question de la justice spatiale dans l'afflux de ces migrants ; elle est ainsi révélatrice d'une inégale exposition des villes au phénomène. L'Oriental marocain, par sa situation frontalière, maritime et terrestre, semble plus exposé que les villes de l'intérieur au transit des migrants, de nationalités différentes, mais plus particulièrement d'origine africaine. Les villes d'Oujda et de Nador sont ainsi mises à l'épreuve depuis la fin du siècle dernier au phénomène migratoire transnational, en relation avec l'ouverture de l'Espagne à la migration irrégulière pour la promotion de son économie, et par la suite aux campagnes de régularisations de migrants irréguliers se trouvant sur son territoire. Mais avec le changement du contexte migratoire dans la Méditerranée occidentale (crise libyenne et au Sahel, printemps arabe) et les nouvelles politiques migratoires instaurées par l'Union Européenne, les frontières de l'Oriental marocain ont connu un durcissement de leur surveillance

et, par ricochet, un cumul des flux migratoire selon une dynamique « d'effet de barrage », gonflant ainsi le stock présent sur le territoire et impose, autrement, aux migrants la redéfinition de leurs projets migratoires.

À cet égard, les frontières de l'Oriental marocain sont devenues au début de ce nouveau millénaire un *lieu d'observation privilégié du global saisi à l'échelle locale*. Elles apparaissent comme des espaces discursifs récurrents pour signifier le poids croissant des logiques sécuritaires, jusqu'à devenir un véritable «*espace de spectacle*» fortement médiatisé, et investi par les États. Dans ces zones de passage cohabitent des acteurs de toute nature : des institutions dotées de dispositifs de surveillance, de contrôle et de répression ; les migrants ; des militants qui leur viennent en aide ; des passeurs souvent mafieux. Peu d'attention est d'ailleurs accordée à ces acteurs par les chercheurs en migration transnationale.

La répartition des subsahariens à Oujda est circonscrite aux quartiers de la marge sud de la ville, jouxtant la forêt de jbel Hamra, première étape de leur entrée en ville, se situant dans le prolongement du campus universitaire, là où la centralité première fut construite dans le campement baptisé « *l'école* », mais aussi par une présence estudiantine subsaharienne anciennement ancrée et représentant un capital social indéniable. Leur passage du campement aux quartiers reflète une certaine « coupure temporelle » ou brisure dans le projet migratoire. Toutefois, leur installation dans ces quartiers, souffrant d'une marginalité économique et sociale, est aussi conditionnée par leur capacité matérielle et l'offre du logement à bas prix.

À Nador, l'installation des migrants subsahariens est plutôt circonscrite au domaine forestier de la montagne du Gourougou, sur le front maritime, barricadé et sous haute surveillance espagnole et marocaine. Leurs rapports à la ville de Nador diffèrent de ceux entretenus avec la ville d'Oujda ; ils ne peuvent ni y loger ni y travailler tant les restrictions sont fortes et la population autochtone est en discrédit vis-à-vis des Subsahariens. Leur installation dans les campements de la montagne impacte lourdement sur l'environnement local forestier, et leur précarité est beaucoup plus substantielle.

Enfin, Oujda comme Nador constituent un tremplin pour l'Espagne, mais rarement comme des lieux où le rêve de partir s'achève. Ce rêve de migrer et de passer les frontières reste toujours nourri par les quelques tentatives réussies des migrants qui atteignent l'autre rive de la Méditerranée. La ville d'Oujda conserve une destinée migratoire désolante : ville d'accès des migrants, de replis mais aussi de dépôt des « indésirables » et des refoulés des autres villes.

Cependant, si nos observations s'opposent quant à la répartition et à la visibilité des migrants subsahariens dans deux cadres d'études spécifiques et deux villes aux échelles différentes, elles se rejoignent à propos de quelques types ou modes de logements qu'ils occupent et, à travers une réflexion plus générale, sur la place de

ces étrangers en transit dans la ville. Or malgré les mutations que connaissent ces deux grandes villes de l'Oriental marocain, elles n'arrivent malheureusement pas à jouer le rôle de véritables métropoles, disposant d'une base économique forte à même de les rendre attractives pour les migrants subsahariens régularisés et qualifiés qui chercheraient à s'y installer durablement, et non les prendre seulement comme étapes de transit vers l'Espagne.

De notre lecture des agencements socio-spatiaux et des cohabitations entre migrants marocains de l'intérieur et migrants subsahariens en transit, on assiste à la mise en œuvre d'une sociabilité au cosmopolitisme tranquille, à une forme de ressemblance accentuée par le voisinage entre migrants d'ici (Marocains) et migrants d'ailleurs (Subsahariens) et la complexité de relations qui oscillent entre rejet et fascination.

On a de nombreuses fois évoqué le racisme présent dans la société marocaine vis-à-vis des « Noirs ». Sans revenir sur la présence d'attitudes « xénophobes », il paraît, toutefois, important d'en relativiser l'ampleur et, partant, les conséquences. De nos enquêtes, il ressort que l'attitude de base de la population de l'Oriental marocain est largement influencée par le fait que le Maroc soit aussi une terre d'émigration et un pays du Sud avec des problèmes de développement. Il y a un fond d'expérience commune à même de créer de l'empathie dans de nombreuses situations.

À l'inverse de ce qui est relaté pour les villes de l'intérieur (Fès, Meknès, Rabat ou Casablanca), où le migrant subsaharien entend s'inscrire dans une logique d'installation permanente, la question est tout autrement dans les deux villes de l'Oriental marocain : Oujda et Nador, où la permanence du transit reste l'objectif premier, malgré l'impératif temporel contraignant. D'ailleurs, quoique polarisatrices des flux de migrants subsahariens, ces deux villes n'arrivent pas à dépasser leur fonction frontalière pour répondre positivement aux attentes d'emploi et d'insertion sociale et culturelle exprimées par des populations, dont la raison première de départ du pays d'origine est économique. Il est ainsi difficile, voire impossible, de nourrir l'ambition de rester dans ces deux villes. L'offre n'est pas à la hauteur des ambitions et des choix des migrants subsahariens en transit, y compris les plus éduqués d'entre eux et même parmi les étudiants subsahariens qui achèvent leurs études dans les deux villes ; leur avenir est souvent conçu ailleurs, dans les villes de l'intérieur. Cette inégalité est d'ailleurs perceptible au niveau des demandes de régularisation des campagnes de 2014 et 2017(partie 3).

Pour des migrants subsahariens qui ont vécu un peu partout au Maroc, et pour une durée bien marquée, l'Oriental marocain, à travers ses deux capitales économiques, n'est pas favorable à développer leurs ambitions. Ils préfèrent Casablanca, Rabat, Marrakech. Cette différence est d'abord en lien avec le comportement social des populations; « *à Casa, les gens sont beaucoup plus ouverts,*

beaucoup plus gentils, beaucoup plus accueillants, beaucoup plus compréhensifs, on vit là-bas comme chez nous. Quand tu vas à Marrakech, ils ont la culture de l'étranger aussi, ils sont très ouverts, eux ils pensent business, il n'y a pas de soucis, c'est Las Vegas. Contrairement à ces villes, Oujda est fermée tandis que Nador est le modèle de l'exclusion, les gens ont toujours cette idée sur l'Africain qui veut juste traverser ». (Mamadou, régularisé, Guinée-Conakry). Oujda et Nador sont deux villes qui marquent la frontière, une frontière tantôt rigide, tantôt floue.

À la lecture du paysage migratoire subsaharien dans l'Oriental marocain, mais aussi dans tout le Maroc, on s'étonne de l'intervention multi-sectorielle des acteurs dans la gestion, permanente ou ponctuelle, des flux migratoires. La pluralité des acteurs, y compris les ONG (nationales et étrangères) offre une plus grande lisibilité des actions conduites sur le terrain au profit direct des migrants subsahariens, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière, en transit ou demandeurs d'asile. L'implication de la société civile dans la prise en charge de la situation d'urgence ou de détresse des migrants contribue ainsi à identifier des chevauchements structurels ou substantiels. Cependant, la complexité persiste dans les modes de concertation et de coordination entre les différents acteurs et les entités institutionnelles en charge dans la gestion des flux de migrants subsahariens.

Au final, ce qui apparaît de façon marquante à travers les déterminants de la migration subsaharienne en transit dans l'Oriental marocain, voire à l'échelle du pays, c'est qu'au-delà des images de flux, de mobilité et de déterritorialisation, cette migration, contemporaine, rejoue aussi et surtout la logique des frontières, des « ancrages » et des socialisations. D'ailleurs, les migrants subsahariens en transit au Maroc sont en général des migrants économiques, semblables aux demandeurs d'emploi. Ils cherchent simplement à changer leur niveau de vie et non de changer leur identité. Ce sont des pauvres qui viennent chez les moins pauvres !

Nous avons essayé de retracer l'expérience des migrants subsahariens en transit dans les « métropoles » de l'Oriental marocain, avec son lot d'arrachement et d'émancipation, d'épreuves et de réussites, de frustrations et de revanches, de rupture et de solidarité, au lieu d'opposer l'objectivation statistique au témoignage des acteurs ; elle fournit un socle de connaissance qui leur donne un sens. *«La statistique est un instrument de domination de l'état ou un outil de bench-marking au service de la mondialisation»* (Foucault, 1994) Le péril n'est pas la gouvernance par le nombre mais la diversion par le chiffre. On se doit ainsi d'utiliser la science du nombre pour établir les faits, tracer les causalités et mesurer l'écart de la réalité à l'idéal.

PARTIE. III
POLITIQUES MIGRATOIRES
AU MAROC & DILEMME DE
L'INTÉGRATION.
Cas particulier et problèmes généraux.

«Soulever les questions inédites, de nouvelles possibilités, considérer des problèmes anciens dans une perspective nouvelle requiert une imagination créative et marque une réelle avancée de la science». Einstein 1938

Introduction

« *L'un aurait pu être là où l'autre, actuellement se trouve* » (Zeus. Éloge de l'hospitalité).

La migration est une force de l'histoire, il serait vain de penser que l'on peut l'arrêter. Les migrations ont façonné notre monde et continueront de le faire. Elles posent indiscutablement des défis aux migrants, aux pays qu'ils quittent, à ceux qu'ils transitent et à ceux où ils vont s'installer. Mais elles leur apportent également beaucoup. Le défi ne consiste pas à stopper les migrations, mais à trouver les moyens de les gérer.

Après deux décennies de rhétorique sur la question de la migration subsaharienne au Maroc, nul ne peut nier aujourd'hui sa réalité complexe et mouvante, et loin de prétendre déclinier les attributs de l'intégration du Subsaharien dans la société marocaine. Et non moins irréaliste de vouloir advenir ce qu'il sera dans les décennies à venir, c'est-à-dire de contribuer à une prospective. L'une et l'autre tâche, à savoir l'état des lieux et les scénarios d'avenir, requièrent d'immenses travaux qui engagent de nombreuses disciplines.

Au cours de ces deux décennies, le Maroc s'est engagé dans d'importants chantiers de réforme qui inscrivent le pays dans une étape historique, marquée par de multiples processus transitionnels : démocratiques et politiques, démographiques et sociaux, économiques et culturels. C'est aussi une période de questionnement en profondeur, propice à la formulation de grands desseins, au renouveau du projet national et à l'accélération du rythme de développement du pays. Et pour autant, le Maroc ne perd jamais de vue que les dimensions qui déterminent sa politique migratoire est elle-même largement déterminée, non seulement par les enjeux et le choix politique, mais aussi par les différents contextes et conjonctures géopolitiques de l'espace euro-africain, qui ont conditionné et qui conditionnent ce choix.

Chapitre. 10. Rapport du Maroc à la migration ; l’empreinte de l’histoire.

Introduction

Durant son histoire millénaire, le Maroc a connu des vagues migratoires dans son interne comme vers l’extérieur, mais aussi de transit. Les deux principales directions de voyage sont Nord-Sud et Sud-Sud, concernant aussi bien les biens que les hommes, elles commencent et se terminent dans de nombreux endroits en Afrique ainsi qu’en Europe. Et ce n’est qu’à certaines époques que les mouvements migratoires se sont dirigés presque exclusivement vers le Nord; ces phases ont toujours été suivies par des vagues dans la direction opposée.

Le Maroc a toujours été un pays d’accueil non seulement pour les Espagnols et les Français, mais aussi pour de nombreux autres Européens depuis des siècles. On estime que la population du Maghreb a inclus 15% des personnes d’origine européenne bien avant l’ère coloniale. L’immigration constante de dizaines de milliers d’Européens du Sud (Espagnols, Italiens, Grecs entre autres) pour la plupart appauvris, a été un phénomène quotidien en Afrique du Nord. (Clany Smith, 2012), y participe et favorise le voisinage géographique et historique entre les deux rives de la Méditerranée.

Et si le Maroc est souvent perçu comme un pays d’émigration et non d’immigration, c’est qu’on ne prête pas assez souvent attention aux phénomènes de mobilités en direction de ce pays qui, bien que de moindre ampleur, n’ont jamais cessé. Si l’on excepte les migrations supposées massives des tribus venant de l’Orient musulman entre le XI et le XIII^e siècle (Banou Hillal, Banou Maaqil), dans le cadre d’expéditions punitives à l’encontre de la dynastie marocaine régnante, les flux migratoires qui se sont succédés à travers le temps au Maroc n’ont rien d’exceptionnel ; c’est leur accumulation au fil du temps qui finit par produire des changements. C’est le cas des populations mobilisées ou déplacées du Sud du Sahara, depuis le Moyen âge jusqu’au début du XIX^e siècle qui ont fini par un brassage progressif qu’on constate aujourd’hui dans la population marocaine. Ainsi, chercher à appréhender les représentations de l’altérité au Maroc et dans le Maghreb en général, permet de la même manière de déceler certaines reconfigurations des « identités nationales », des frontières culturelles formulées aujourd’hui. Qui est migrant et qui est autochtone dans des populations dont les origines relèvent de la mobilité historique de l’Humain ?

Si l’on considère les politiques migratoires sur un temps plus long, on remarque pourtant que l’État marocain n’a pas toujours eu la mainmise sur les gouvernances des migrations subsahariennes. Avant le XIX^e siècle, ce sont les commerçants caravaniers, qui faisaient circuler la main-d’œuvre subsaharienne en

fonction des intérêts commerciaux, économiques et politiques. Le Sultan a toujours tenté de garder la mainmise sur les personnes ayant le droit d'importer les humains, mais sans jamais être capable de réguler les migrations.

Depuis quelques décennies, la dynamique migratoire telle qu'elle se déroule à l'échelle de la Méditerranée et de l'Afrique subsaharienne, impose une double vision : les mouvements des Marocains vers l'étranger et ceux des Subsahariens vers le Maroc. Et si les mouvements des Subsahariens vers le Maroc ont toujours existé, elles n'ont jamais pris, par contre, l'ampleur et le contexte qu'on leur constate à partir des années 2000. C'est une migration qui diffère des mouvements antérieurs : complexe par sa nature, ses motifs, ses acteurs et la diversité de leurs origines et par sa conjoncture. C'est une « nouvelle migration » qui se configure dans « une nouvelle géographie ». Le contexte euro-méditerranéen, africain et arabe a amplifié cette tendance en produisant des flux de personnes depuis les pays en crise vers le Maroc (cf. Partie 2). La logique historique maroco-africaine demeure ainsi, mais avec de nouvelles variantes du système migratoire contemporain, dont il faut tenir compte dans le débat qui suivra autour de la politique migratoire « d'intégration » engagée par le pays dès 2013.

La société marocaine est profondément marquée par son héritage. Son caractère le plus fort est, à cet égard, l'empreinte de l'histoire et l'impact que celle-ci a eu sur l'identité nationale. C'est un vieux pays dont la civilisation et la culture plongent leurs racines dans un très long continuum et dans un particularisme singulier. Son histoire décline un caractère unique dans l'aire arabo-islamique (cf. Chapitre. 2).

Aux premiers temps de l'Islam, le pays a su, comme alors l'ensemble du Maghreb, affirmer son individualité, mettant en avant son originalité en matière religieuse et se donnant des dynasties indépendantes de l'autorité califienne. Lorsque les Ottomans établirent leur suprématie sur toute la Méditerranée musulmane, le Maroc fut le seul pays à échapper à leur emprise. Souvent présenté comme le plus homogène des pays arabes, la Maroc étonne par son exaltation d'une pluralité culturelle conjugée au passé. L'essor de discours autour de la diversité culturelle met en avant la société marocaine, fondée sur l'apport de peuples divers comme l'entend formellement la Constitution de 2011.

Cette histoire plurielle du pays est souvent mise en avant dans les écrits des historiens et penseurs marocains, de même qu'une antériorité aux « contacts culturels », par rapport à une Europe qui n'aurait, elle, connu que récemment la confrontation à l'altérité. Mais ce passé pluriel, intégrateur, tolérant se combine-t-il aujourd'hui avec la confrontation réelle à l'altérité et à sa capacité à intégrer aujourd'hui le Subsaharien du XXI^e siècle ? Cette nouvelle donne, introduite par

les migrations subsahariennes au Maroc, interroge la capacité, réelle, de « relation » à « l'autre » et contribue ainsi à la (re)définition de soi.

1. Le Maroc est tout imprégné de sang de subsahariens.

L'existence d'une longue tradition migratoire entre l'Afrique subsaharienne et le Maroc, dans un cadre légal ou de mouvement quasi libre, a favorisé l'installation rapide des différentes vagues migratoires et a accéléré l'augmentation de la population d'origine africaine dans le pays. On cite à ce titre les voyages pieux des pèlerins musulmans d'Afrique subsaharienne qui ne parvenaient pas jusqu'à la Mecque ou bien les déplacements pour suivre des études religieuses, en l'occurrence dans les universités marocaines (Fès-Taroudant-Marrakech) et qui, contrariés dans leur périple, finissaient par s'installer sur les territoires traversés, épousant in fine la « citoyenneté » du pays d'accueil. Cette motivation religieuse a cependant encouragé des générations de Subsahariens à franchir le Sahara afin de chercher la science coranique dans le monde arabe et devenir des arabisants reconnus. Depuis toujours, les sciences islamiques incarnent une sorte de plate-forme de débat commun, et l'Islam un lien séculaire entre le monde arabe et l'Afrique subsaharienne, « bien qu'il ne soit devenu religion populaire en Afrique noire qu'au XVIIIe et XIXe siècle » (Otayek 1991). Bensaad. (2016) note « *une parenté dans les origines africaines du droit maghrébin, lequel constitue un système mixte, fruit d'un processus plus ou moins spontané de métissage juridique* ». Elle rappelle que « *cette empreinte africaine sur le droit au Maghreb est directement liée aux flux d'arrivées de Subsahariens en Méditerranée musulmane* ».

Le Maroc, à travers l'Université Al Qaraouine à Fès, fondée en 859, (l'une des plus anciennes et prestigieuses universités du monde) a toujours représenté un des lieux phares de l'enseignement religieux et arabisant dans le monde arabe et subsaharien. D'ailleurs, la figure de l'érudit subsaharien arabisant est très estimée dans la région soudano-sahélienne (Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso, Nord-Nigeria, etc.), et concurrence souvent l'école publique et privée. On évoque qu'antérieurement au XIVe siècle, le pouvoir à Tombouctou envoyait des étudiants au Nord de l'Afrique pour se former en sciences coraniques (Dieng 2008). En même temps, la présence d'étudiants subsahariens au Maroc et le lieu cultuel de la confrérie *Tijania* ont toujours valorisé les rapports culturels à l'Afrique subsaharienne, avec comme lien l'Islam.

L'avènement de la colonisation européenne (XIXe-XXe siècle) en Afrique a opéré une césure relationnelle et déstabilisé les rapports ancestraux entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, qui étaient bien ancrés pour le meilleur et pour le pire. Le nationalisme qui suivra a, malheureusement, perpétué cet héritage d'atténuation des relations ancestrales entre les deux versant du Sahara. On s'accorde aujourd'hui à établir un lien explicite entre l'évolution historique des mouvements migratoires subsahariens vers le Maroc, leur signification sociale, diplomatique,

culturelle et économique, et les diverses phases du développement du capitalisme et de la mondialisation. Ces migrations apparaissent ainsi comme un élément contribuant à redéfinir l'identité nationale marocaine. D'ailleurs, elles affectent en profondeur les sociétés d'origine et la société marocaine.

En soulignant l'intensité des relations et des imbrications entre des régions souvent pensées, géographiquement séparées, les réalités migratoires contemporaines font entrer de plain-pied, par la grande porte, l'Afrique subsaharienne au Maroc, posant la réalité africaine au-delà des territoires habituels et réhabilitant un Maroc plus africain. On mesure ainsi le poids du passé et la manière dont le traitement passé et présent de la migration subsaharienne influence à long terme les politiques Maroc-subsahariennes.

2. Le Maroc à l'épreuve de la question migratoire subsaharienne.

La migration des Subsahariens au Maroc intervient au moment où le pays, avec l'avènement du Roi Mohammed VI, entame une réorganisation du Royaume tant au niveau économique qu'au niveau politique, social, culturel, de relations internationales et de géopolitique. La globalisation et la mondialisation prégnantes anticipent par leur part le rapport du Marocain aux lieux (les villes surtout), mais aussi à l'autre, l'étranger (le migrant) chez lui, mais aussi ailleurs, mais vu d'ici. Une complexification qui n'est pas facile, d'abord à appréhender et à s'enquérir, mais surtout à mettre à profit. La migration contemporaine, par son ampleur et son impact immédiat sur les lieux (villes et frontières¹) et sur la société nous a fait « oublier » notre migration nationale (régulière et irrégulière).

Devenu « une autoroute à migrants », subsahariens en particulier, et un laboratoire de gouvernance européenne de gestion migratoire en Méditerranée occidentale, le Maroc ne cesse d'ambitionner sa réhabilitation au continent africain depuis le début de ce siècle, et cherche à tirer profit de ses négociations multiples et diverses avec l'Union Européenne autour de la question migratoire. Il est évident qu'une action unilatérale est incapable de gérer efficacement la question de la migration : par sa position, le Maroc joue ainsi simultanément le rôle de pays d'origine, de transit et de destination de nombreux migrants. Devant cette complexité, seule la créativité est salvatrice. Le Maroc a effectué une révolution mentale qui lui a valu de comprendre que pour promouvoir ses ambitions, tant en Afrique qu'auprès de ses partenaires européens, il faut aussi prendre en compte les rapports de force. Ainsi, les déterminants de sa politique migratoire se placeront

1. Au Maroc, les thématiques abordées dans le cadre de l'étude des migrations contemporaines se soucient fort peu des frontières en tant qu'espaces migratoires, fragiles mais privilégiés.

désormais dans une perspective de relations internationales, et particulièrement géopolitiques qui caractériseront sa nouvelle posture.

2. 1. Les politiques de gestion des flux migratoires

Les politiques migratoires se définissent comme « *l'ensemble des politiques, des acteurs et des institutions qui régissent l'admission et l'intégration des migrants étrangers dans le pays d'accueil* » (Fischer *et al*, 2016).

La gestion des migrations, telle qu'elle est conçue et travaillée par le Maroc, semble inclure des mesures à court, moyen et long terme. L'élaboration des politiques associées prend cependant en compte les enjeux du contexte et du moment, et cherche à ce que le rapport de force soit favorable au Maroc. Nous préconisons, pour simplifier le développement, deux « temps » dans les politiques de gestion de la question migratoire au Maroc.

2. 1. 1. Avant 2013 : approche sécuritaire et gestion externe

La dimension externe de la politique marocaine de gestion de flux migratoires s'est initiée dans les années 1990. Ainsi, en juin 1991, lors de la réunion du groupe TREVI rassemblant les ministres de la justice et de l'intérieur des États de la Communauté européenne (les Douze) qui s'occupaient de la lutte contre la drogue, le terrorisme, le blanchiment d'argent et la migration clandestine, la délégation marocaine a remis un mémorandum sur la migration irrégulière, mettant ses partenaires européens devant la gravité de la situation. Il y était question, notamment, de la nécessité de mettre en place un dispositif de coordination des politiques migratoires, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Il s'en est suivie la signature d'un premier accord, Accord de Malaga, entre l'Espagne et le Maroc en 1992, dont les pourparlers ont traîné pendant toute une décennie. En 1995, avec la Déclaration de Barcelone, l'UE a exprimé la nécessité d'organiser un partenariat euro-méditerranéen avec les pays nord-africains, ayant comme objectif la promotion dans la région méditerranéenne de la stabilité politique, de la croissance économique et de la lutte contre la migration illégale. Le Maroc étant désigné comme l'un des pays prioritaires pour élaborer des plans d'action visant à maîtriser les flux migratoires. L'année 1996 voit la signature de l'Accord d'Association entre le Maroc et l'UE pour la lutte contre la migration « clandestine » qui semble prendre de l'ampleur, puisqu'en 1997 les services de sécurité marocains ont interpellé plus de 13.184 personnes en situation irrégulière, appréhendées au cours de leurs tentatives de passage illégal par divers procédés vers l'Europe, à travers les premiers réseaux structurés. L'année 1998 a enregistré une augmentation de 30% des personnes arrêtées dans les mêmes conditions, ce qui a incité le Maroc et l'Espagne, les premiers concernés, mais également l'UE à mettre en place une politique commune pour endiguer ce phénomène. Ils entameront officiellement des négociations en vue d'un Accord de Réadmission, moyennant le déblocage de 70 millions d'euros pour le développement de la Région nord du

Maroc². Cette région étant considérée comme le lieu de départ de la plupart des émigrants marocains se dirigeant vers l'Union Européenne

En décembre 1999, le Conseil : Justice et Affaires Intérieures (JAI) décide d'incorporer la négociation des accords de réadmission dans tous les accords d'association et de coopération passés avec les États tiers. Et c'est ainsi qu'en 2000, l'Accord de Cotonou entre les États membres et soixante-dix pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) introduit une clause essentielle imposant l'obligation pour les États signataires de réadmettre leurs ressortissants en situation irrégulière, mais aussi de se prêter à des négociations devant aboutir à des accords de réadmission concernant les étrangers entrés dans l'UE à partir de leur territoire.

Le nombre croissant d'interceptés subsahariens entre 1995 et 2000 a permis de saisir la portée du phénomène migratoire d'origine africaine : le chiffre est passé à 1500 en 1997 pour approcher les 10 000 en l'an 2000. Depuis 2002, une évolution significative a eu lieu de telle manière que le nombre des Subsahariens interpellés dépassait celui des Marocains.

Soumis à de fortes pressions espagnoles et soucieux de ses relations avec l'Europe et des subsides qu'il peut en tirer, le Maroc a négocié sa participation et s'est résigné aux logiques anti-migratoires³. Il a été conduit, à partir de 2002, à réviser les conditions d'entrées, de séjour et d'emploi des étrangers dans son pays. Cette pression vaut d'ailleurs aussi pour le reste des pays du Grand Maghreb. La négociation a duré plus de deux ans, de mars 2002 à octobre 2004. Les questions migratoires, à côté de l'aide au développement et des accords de pêche, ont été au cœur du processus de détente entre le Maroc, l'Espagne et l'Europe. Pour le Maroc, l'UE est une source essentielle d'aide extérieure, elle représente à elle seule près de 50% de l'aide reçue en 2003. Il est aussi le premier bénéficiaire de l'aide espagnole au développement.

Protéger les pays de l'UE des migrations venant du Sud, telle est la formulation adoptée en 2003 qui fait connaître au grand public la politique européenne de voisinage (PEV). Un an après la publication de cette politique, la Commission européenne, à travers le règlement n° 491/2004, lance le programme AENEAS qui prévoit un soutien économique pour la mise en place d'un dispositif policier

2. La question migratoire a été introduite pour la première fois au sein des programmes MEDA (I, 1996-2001, et II, 2001-2006) qui ont largement financé la stratégie marocaine de lutte contre l'immigration clandestine. Le Document stratégique 2002-2006 présente une ligne budgétaire avec un montant de 123 millions d'euros destinés au renforcement du contrôle des frontières (40 millions), à la circulation des personnes (3 millions) et à un programme pour le développement des provinces du Nord (80 millions).

3. Soucieux de son isolement diplomatique du reste de l'Afrique et du Maghreb, par suite de la question du Sahara marocain, de sa dépendance de la situation et des revenus de sa diaspora à l'étranger, notamment en France, et sollicitant un partenariat privilégié avec l'UE, le Maroc n'étant pas en mesure de résister diplomatiquement aux pressions des grandes puissances coalisées sous l'égide de l'Union Européennes. C'est d'ailleurs en 1997 et 1998 que sont construites les barrières barbelées qui entourent aujourd'hui les enclaves espagnoles de Sebta et Mlilia et qu'est mis en place le système de surveillance des frontières sud de l'Europe notamment sur le détroit de Gibraltar (SIVE).

de contrôle des flux migratoires et la fourniture d'assistance technique en faveur des pays frontaliers dont, entre autres, les pays du Maghreb. L'UE créa dès cette année l'Agence européenne des frontières (Frontex) chargée de la coordination de patrouilles maritimes en Méditerranée et dans l'Atlantique. Le dispositif des « garde-côtes euro-africains » devient opérationnel dès 2005 et déplace continuellement la surveillance vers des espaces de plus en plus éloignés (depuis les eaux au large de la Libye jusqu'au détroit de Gibraltar et les routes qui relient les Îles Canaries aux côtes de la Mauritanie et du Sénégal).

L'Espagne, concernée en premier dès 2000 par l'accroissement du nombre de migrants, réguliers et irréguliers, suite aux vagues de régularisation, chercha davantage à développer ses relations avec les pays africains, en termes de migrations, en établissant des accords consacrés exclusivement à la réadmission. Mais, face à cette obsession sécuritaire et cette volonté d'imposer de nouvelles frontières au sud de l'Europe, « *rare sont pourtant les États d'Afrique subsaharienne à vouloir remettre en question l'approche unilatérale des politiques migratoires ainsi que le lien établi entre les accords de réadmission des migrants en situation irrégulière et une aide accrue au développement dans le pays de départ* » [Fisher, Ibid]. (Seulement cinq accords sont signés entre 1992 et 2003)

Des opérations marocaines de « rapatriement » sont organisées dès novembre 2003, concernant environ 2000 personnes, qui sont saluées par la Commission Européenne. En conséquence, ces opérations ont produit un accroissement des effectifs de migrants subsahariens dans les campements informels de la montagne de Gourougou, en face de l'enclave espagnole de Mlilia et la forêt de Bel Younes en face de l'enclave espagnole de Sebta (CIMADE, 2004).

Un gagnant-gagnant (*win-win situation*) implicite se met en place entre le Maroc et l'Espagne : d'un côté une répression accrue des Subsahariens au Maroc, de l'autre une aide espagnole au développement augmentée⁴ et des régularisations⁵ de « sans-papiers » pour une large part des Marocains en Espagne. Cette complicité est officialisée dans le texte du Programme de la Haye en novembre 2004 : « *En ce qui concerne les pays de transit, le Conseil européen souligne qu'il faut intensifier la coopération et le renforcement des capacités aux frontières méridionales et orientales de l'UE, afin de permettre aux dits pays de mieux gérer les migrations et d'offrir une protection adéquate aux réfugiés. Les pays qui font preuve d'une réelle volonté de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés se verront offrir une aide visant à renforcer les capacités de leur régime national d'asile et des contrôles aux frontières ainsi qu'une plus vaste coopération en matière de migration.* » (§ 1.6.3.).

La mise en œuvre des premières décisions, par les dirigeants politiques des pays riverains de la Méditerranée et de l'UE, dans le sens d'une gestion plus restrictive des flux migratoires, et les accords bi- ou multilatéraux sur la circulation

4. En novembre 2004, la Secrétaire d'État espagnole en visite à Rabat annonce l'octroi d'une aide de 950 000 € supplémentaires au Maroc.

5. Presque 500 000 sans-papiers sont ainsi régularisés par le gouvernement espagnol en février 2005.

des personnes, signés par les États riverains du Sahara, se répercutent au fur et à mesure sur la question migratoire. Il s'agit ainsi d'une politique fondée sur le contrôle, privilégiant les intérêts du pays de destination à ceux des pays de départ. « *Et pour conforter le succès des négociations des accords de réadmissions, des mesures d'incitation, encouragées par la Commission européenne, ont été offertes aux pays tiers qui devraient alors s'inscrire dans le cadre d'un agenda de coopération plus large* » (Audebert et al, Ibid).

La politique migratoire externe de l'Europe entendait impliquer, de plus en plus largement, « les pays de transit », en l'occurrence le Maroc, dans le règlement des migrations subsahariennes, leur attribuant la fonction de « zone tampon » ou « zones de rétention périphérique » et leur demandant un double contrôle des frontières avec l'Europe et l'Afrique, « *procédant ainsi à l'externalisation des procédures de migration et d'asile* » (Andrade, ibid). La mise en œuvre de l'Accord de Malaga n'aura lieu qu'en 2005, suite aux événements survenus dans les enclaves espagnoles de Mlilia et Sebta⁶.

En février 2005, le Maroc signe avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), un Accord de Siège l'autorisant à installer une représentation au Maroc. L'accord a pour objectif d'« *apporter une contribution efficace à la gestion des questions migratoires au Royaume du Maroc* ». Le représentant de l'OIM est logé dans les locaux du Ministère marocain des affaires étrangères. Sa dotation budgétaire lui permet de financer des billets d'avion pour les exilés souhaitant retourner dans leurs pays (ARVR).

La politique sécuritaire a eu pour conséquence l'installation progressive des migrants subsahariens irréguliers au Maroc, avec les conséquences socio-spatiales engendrées (cf. Partie 2). Le pays devient progressivement un pays de transit voire d'installation. C'est l'occasion de repenser l'approche sécuritaire préconisée jusqu'à présent. Le processus de sécurisation de l'immigration, conceptualisé et pratiqué en Europe, fait son apparition au Maroc, mais aussi dans tous les pays du Maghreb.

Cette nouvelle approche portée par le Maroc prend forme lors de la conférence ministérielle sur les migrations et le développement tenue en juillet 2006 à Rabat, qui regroupait 57 pays africains et européens ainsi que la Commission européenne et la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁷. ; il s'agit du «Processus de Rabat». Ses promoteurs prônent une « *gestion cohérente et efficace des flux*

6. La presse internationale a beaucoup employé le terme de « crise », faute de percevoir la profondeur géopolitique du phénomène.

7. La gestion des flux migratoires subsahariens est devenue source de clivages –supplémentaires–entre le Maroc et l'Algérie. Les deux pays s'accusent mutuellement de ne pas affronter sérieusement ce défi et d'orienter les flux migratoires vers le territoire du pays voisin. L'accusation portée par le Maroc à l'Algérie a engendré le boycott de ce dernier au sommet euro-africain sur la migration, tenu à Rabat en 2006.

migratoires, selon une approche durable qui privilégie la dimension humaine, et l'instauration d'un dialogue politique permanent entre les divers acteurs et parties prenantes ».

Au cours de la même année 2006, l'ancien Premier ministre Driss Jettou déclarait que « *l'idéal pour nous serait de parvenir à une coopération triangulaire : Union européenne - Maroc - pays subsahariens [...]* » (l'Économiste, juillet 2006). La diplomatie marocaine et les ministères impliqués font en sorte, à travers diverses stratégies, de trouver le meilleur compromis possible. Au Sommet de la Valette, le chef de la diplomatie marocaine de l'époque, Salaheddine Mezouar, a déclaré : « *De par son action multiforme en Afrique et son statut avancé auprès de l'Union européenne, le Royaume continuera d'œuvrer sans relâche pour un partenariat migratoire global, intégré et solidaire entre les deux continents.* » Avant d'ajouter : « *Nous mesurons pleinement les avantages que présente une bonne gestion de la migration et de la mobilité entre nos continents et au sein de ceux-ci.* » La diplomatie marocaine s'est depuis activée à se positionner en tant que médiateur entre l'Europe et l'Afrique occidentale au sein d'un système de gouvernement régional des migrations.

Deux ans plus tard, la deuxième conférence euro-africaine sur la migration et le développement, organisée à Paris en 2008, a confirmé la vitalité du processus, et a débouché sur un ambitieux programme triennal axé sur la migration légale, la migration irrégulière, la migration et le développement. Ce plan a été formellement mis en œuvre dans le cadre du projet de plan d'action de la conférence de Rabat, financé par l'UE et l'agence espagnole de coopération internationale, lequel projet a été finalisé début 2011. Au cours de la période 2007-2010, dans le cadre du Programme indicatif national (PIN), l'UE a versé au Maroc 654 millions d'euros et s'est engagée à entamer la procédure qui devait amener le Royaume à passer, en 2008, du Statut d'Associé ordinaire à celui d'« Associé Avancé », préalable à l'insertion progressive dans l'espace économique commun. En revanche, le Maroc est visé par une double pression exercée par l'UE et l'Espagne, à savoir : d'abord, le renforcement du contrôle de ses frontières pour éviter l'arrivée des migrants ; ensuite, l'application de l'accord signé avec l'Espagne en 1998, qui prévoyait que le Maroc prend la responsabilité d'accepter la réadmission de ses citoyens et des nationaux de pays tiers qui sont arrivés en territoire espagnol de manière irrégulière. Le progrès dans la coopération hispano-marocaine est apparu avec la décision de créer des commissariats conjoints en juillet 2008.

La 3e conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, tenue en novembre 2011 à Dakar, a permis d'adopter une nouvelle stratégie pour la période 2012-2014 prévoyant une série d'initiatives bilatérales, régionales et multilatérales.

Au final, concernant la politique extérieure marocaine, le Maroc s'est vue conduire un diagnostic géopolitique supposant de lutter contre les causes de l'exode. S'il y a migration irrégulière, c'est-à-dire arrivée de personnes dans un pays, c'est qu'il y a émigration, c'est-à-dire départ de ces personnes d'un autre pays. C'est bien

sur ce départ qu'il a été convenu d'agir, et de là à mobiliser la diplomatie en vue de discuter autant que possible avec l'ensemble des parties, européenne et africaine. À partir de ce moment le Maroc s'est engagé plutôt à définir sa propre politique extérieure, évitant de s'aligner stricto sensu sur les positions de l'UE, comme cela a été fait entendre et lu dans plusieurs médias et rapports, et c'est ainsi qu'il a eu voix au chapitre. Un tel diagnostic a engendré le développement de véritables actions géopolitiques marocaines.

2. 1. 1. a. La dimension interne de la gestion migratoire ; critique de la loi 02-03

Un élément fondamental dans la gestion de la migration a été le développement législatif. Les pressions extérieures, la préoccupation interne face à la croissance du phénomène et les problèmes de sécurité intérieure ont conduit le Maroc à promulguer, en 2003, une loi relative aux étrangers. Il prolonge, à l'occasion, son adaptation aux politiques européennes avec l'adoption le 26 juin 2003 par le Parlement marocain de la loi n°02-03 sur l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, essentiellement répressive à l'égard de la migration⁸. Cette loi a été votée précipitamment⁹ à l'unanimité en même temps que la loi contre le terrorisme, suite aux attentats du 16 mai à Casablanca. L'entrée au Maroc des étrangers sans permis de séjour régulier est réprimée conformément à la réglementation française. Il est important de souligner l'introduction dans le corpus juridique marocain du délit d'« émigration clandestine » et de l'« infraction de sortie irrégulière ». D'après la loi 02-03, la sortie du territoire marocain « de façon clandestine » ou par des « moyens frauduleux » est punie par une amende allant de 3000 à 10 000 dirhams et par une période d'emprisonnement qui peut varier d'un à six mois. Cette loi s'applique à tous les citoyens marocains, qui seront obligés de montrer une autorisation d'entrée dans un pays tiers pour pouvoir quitter le leur. Mais plus encore, l'interdiction s'étend à tous les migrants arrivés dans le Royaume. Cette loi, qui comporte 58 articles divisés en trois titres et sept chapitres, prévoit les conditions d'entrée sur le territoire marocain et donne à l'administration la possibilité de refuser l'entrée à toute personne étrangère pouvant constituer un danger pour la sécurité intérieure et extérieure du pays.

De par sa *hâte* d'adoption, la loi 02-03 est décriée par une société civile de plus en plus critique des pratiques non respectueuses des Droits Humains, dénonçant son caractère fortement répressif et sécuritaire qui s'inscrit dans le cadre complémentariste de la politique d'externalisation des frontières, et la préconisation

8. C'est une tentative d'actualisation du cadre normatif et d'adéquation de la législation en vigueur avec les conventions internationales relatives aux droits des migrants et des étrangers en situation irrégulière et, enfin, de réorientation de la place du Maroc dans le contexte migratoire régional.

9. Le parlement marocain s'est réuni en session extraordinaire pour délibérer sur deux projets de lois, adoptés par le Conseil des Ministres : un premier, sur la lutte contre le terrorisme et un second, sur la présence des étrangers au Maroc. Même si ces deux lois ont été considérées comme nécessaires, les deux textes ont été élaborés et conçus conformément à l'esprit sécuritaire dominant. La loi n° 02.03, relative à l'entrée et au séjour des étrangers dans le royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières a été approuvée sans discussions et à l'unanimité par tous les groupes parlementaires. Finalement publiée dans le *Bulletin officiel*, la loi est entrée en vigueur le 20 novembre 2003

d'une mise en place de zones de rétention des migrants en situation irrégulière, qu'elle prévoit de créer et d'organiser sur le modèle français (Elmadmad, 2004 ; Belguendouz, 2005). À ce propos, le Maroc a toujours refusé l'installation de camps de rétention sur son sol, à l'image de ceux installés dans autres pays du Maghreb.

Un certain nombre de mesures prévues par la loi ont été régulièrement négligées depuis son entrée en vigueur. Des refoulements se produisent quotidiennement vers les frontières avec l'Algérie, au mépris de l'article 23 de ladite loi, selon lequel tout étranger qui fait l'objet d'une décision d'expulsion « *peut, dans les quarante-huit heures suivant la notification, demander l'annulation de cette décision au président du tribunal* ». De plus, si l'étranger a droit à un interprète et doit être assisté par son avocat, la quasi-totalité des migrants arrêtés n'est ni présentée au tribunal, ni assistée par des interprètes et des avocats. Le temps de détention maximum, de 24 heures, et l'obligation de présentation devant un juge (qui peut, par ailleurs, décider une rétention maximum de 15 jours prolongeables de 10 jours) ne sont pas respectées.

L'intégration du Maroc, comme les autres pays du Maghreb¹⁰, dans un processus juridico-politique, visant à modifier sa législation en y introduisant les enjeux et les règles de l'UE, a produit des effets que résume Perrin (2008) ainsi : « *la stigmatisation des migrants subsahariens ; l'externalisation et le traitement en amont de l'asile et de l'immigration (en direction de l'Europe) et le préjudice aux nationaux maghrébins* ».

En raison de la connexion discursive entre migration et crime, on observe désormais au Maroc des réflexes/réflexions anti-migrants que l'on a l'habitude de voir/entendre dans les sociétés européennes. Et à l'instar de l'Europe, la peur de l'autre est utilisée au Maroc comme instrument de mobilisation politique. De plus, la sécurisation au Maroc évolue dans une perspective étatique : l'État, en la personne du Roi, reste le seul objet référent de la sécurité.

À la suite de la loi 02-03, en novembre 2004, la représentation au Maroc du Haut Commissariat au Réfugiés (HCR) a été réactivée et s'occupe depuis de la gestion du droit d'asile, en entamant une politique visant à renforcer les capacités d'accueil du Maroc. Grâce aux financements de la Commission européenne, le HCR enrôle diverses ONG dans le but d'encourager à la fois des formations portant sur le droit d'asile mais aussi le développement du réseau associatif et des études sur la dynamique migratoire. L'année suivante, le Maroc a signé l'Accord de Siège de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), structure intergouvernementale destinée à gérer les flux migratoires en développant des politiques de retour volontaire des expatriés.

Mais malgré ses limites, la loi 02-03 a le mérite de « décoloniser » le droit marocain relatif à la migration dans la mesure où celui-ci était réglementé par des

10. Quatre pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie et Libye) ont adopté entre 2003 et 2010 de nouvelles lois anti-migration criminalisant la migration. La coïncidence de leur adoption, qui est liée à la relation avec l'UE, témoigne d'un rapprochement horizontal des législations nationales maghrébines mais surtout d'une transposition verticale du droit européen au Maghreb (Benantar, 2013).

dahirs de l'époque du protectorat, qui sont totalement dépassés par la nouvelle configuration migratoire. En outre, cette loi prend en compte, pour la première fois au Maroc, les deux dichotomies de la dynamique migratoire : « le droit à l'immigration et à l'émigration ». Cette approche de prise en charge de la question migratoire ne se fonde pas uniquement sur le volet sécuritaire, elle prévoit toutefois de nouveaux droits sociaux pour les migrants. C'est dans ce sens que va la nouvelle politique de régularisation (2013) qui fait office de l'exigence de réorienter la politique migratoire du Royaume dans le but de servir les intérêts économiques et diplomatiques en Afrique.

En conséquence, au cours de la première décennie de ce siècle, les relations entre les deux rives du Sahara se sont à la fois accrues et diversifiées. La question des flux migratoires depuis l'Afrique subsaharienne vers l'Europe occupe régulièrement le débat politique euro-méditerranéen et africain et l'actualité des médias, au rythme des tragédies dans la Méditerranée occidentale et du passage « suicidaire » des barrières à Mlilia et à Sebta.

Évoluant entre pression et résistance, le Maroc a constitué durant la période d'avant 2013, à la fois un front prioritaire et un laboratoire de la gouvernance européenne. Cette dernière, par les voies bilatérales de la relation policière et diplomatique hispano-marocaine, par la voie multilatérale du « partenariat euro-méditerranéen » et par celle des actions propres à la Commission Européenne en direction du Maroc, a pesé sur l'évolution politique interne du pays, en remettant de l'ordre dans sa diplomatie, sa politique africaine et dans ses relations internationales, en l'occurrence la question des réfugiés syriens.

D'ailleurs, si l'on juge par la pression exercée sur le Maroc et le processus auquel a abouti son partenariat avec l'UE, concrétisé par « l'externalisation des frontières », qui vise en premier lieu l'intégration du pays dans le contrôle de la migration subsaharienne irrégulière, on a le droit de considérer sa posture sécuritaire et répressive comme étant la réponse à un contexte contraignant de déséquilibre diplomatique et économique entre l'UE et le Maroc. Or la problématique migratoire, telle qu'elle est conçue et réfléchi par le Royaume, est imbriquée dans un contexte global qui dépasse largement le cadre des relations bilatérales entre les institutions marocaines et européennes ou africaines et euro-africaines. Au cours de ses négociations avec l'UE, le Maroc n'a jamais fait de « chantage » mais a fait de la géopolitique. D'ailleurs les accords ne sont pas non plus, comme il été souvent dit ou écrit, un « jeu de dupes » car ils ne trompent personne, aucune partie n'étant dupe quant à ses conditions et ses intérêts !

Quelques premiers travaux de recherche avaient permis de pointer cette nouvelle donne migratoire, avec surtout les descriptions de ses flux. Les mouvements migratoires n'avaient pas encore pu être décrits dans leur globalité ni dans leur complexité ; l'information relative aux personnes impliquées dans ces déplacements

ou encore les conséquences en termes de transformations des territoires traversés (pays de transit) n'avaient pas non plus été analysées. Il était donc encore difficile de donner pleinement sens à ces mouvements et de repérer s'il s'agissait d'un épiphénomène circonscrit à quelques régions de l'Afrique subsaharienne en crise ou d'un système migratoire en formation.

Il faut convenir par ailleurs que les flux de migrants subsahariens et de réfugiés syriens de la deuxième décennie de ce siècle ont mis à l'épreuve les systèmes d'asile, de migration et d'intégration au Maroc. Et malgré les efforts considérables déployés par l'État marocain, cette situation a révélé un certain nombre de faiblesses dans la capacité du pays à faire face à un afflux aussi important et imprévu de personnes, en transit ou ayant besoin de protection. Il était d'ailleurs difficile d'anticiper ces flux, de coordonner la réponse au sein des différents niveaux du gouvernement et de partager les responsabilités entre les pays concernés par le phénomène migratoire.

2. 1. 2. Peut-on combattre la migration clandestine et irrégulière ?

Malgré l'arsenal juridique et le potentiel sécuritaire déployés par les pays à forte présence de migrants irréguliers, tels que les États-Unis, l'Europe ou le Japon par exemple, et en renforçant le contrôle au niveau des frontières extérieures, le phénomène migratoire reste, il n'est que partiellement gouverné. Les débats soulevés autour de la question migratoire attestent l'incapacité des États à contrôler leurs frontières et, plus généralement, à gérer avec succès les flux migratoires. La persistance des migrations clandestines montre comment même des formes sophistiquées de contrôle des frontières ne réussissent pas à empêcher les gens d'entrer dans un pays. Bien entendu, certains migrants sont pris quand ils franchissent la frontière et certains sont expulsés une fois entrés. Mais les migrants motivés parviennent à échapper aux contrôles : en prenant plus de risques, en passant par d'autres zones frontières ou en s'en remettant davantage à des passeurs professionnels. Il semble que tous les experts soient d'accord pour estimer que des mesures de contrôle des migrations plus sévères n'atteignent pas les buts recherchés (Cornelius *et al.*, 1994).

Si l'on prend à ce titre l'exemple de l'Union européenne, au cours des deux dernières décennies, on s'aperçoit qu'elle a intensifié les mesures et les dispositifs de sécurité aux frontières : répression des entrées «irrégulières», construction de murs et tous les moyens technologiques coordonnés de surveillance, de détection, d'identification des fugitifs, l'externalisation du contrôle depuis les pays de départ, la privatisation et technicisation de la surveillance des frontières (Frontex), la multiplication d'accords politico-juridiques binationaux et multinationaux, sans pour autant éradiquer le phénomène¹¹. D'ailleurs, face aux difficultés rencontrées dans le fonctionnement de Schengen, l'UE réinvente chaque fois ses mécanismes :

11. Le sommet euro-africain qui s'est tenu en novembre 2015 à La Valette est un parfait exemple de la manière dont l'Union européenne cherche à inciter les pays dits « tiers » à contribuer plus activement aux contrôles migratoires en amont des frontières européennes. À l'issue de cette rencontre entre les chefs d'État et de gouvernement européens et africains, l'UE a annoncé la création d'un fonds fiduciaire d'urgence d'1,8 milliards d'euros, qui associe l'aide au développement à la lutte contre l'immigration « Irrégulière » ainsi qu'aux questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

sanctions à l'encontre des compagnies de transport, notamment aérien, criminalisation des entrées irrégulières sur le territoire, reconduites à la frontière y compris dans des conditions indignes de la part d'États qui se revendiquent de l'humanisme, sans arriver à le faire perdurer.

En conséquence, toutes ces mesures, et d'autres, ont engendré des dépenses coûteuses, tant sur le plan moral, social qu'économique, et se sont accompagnées généralement de détentions et de reconduites à la frontière. À ce titre, l'agence Frontex reste emblématique en termes de dépenses par rapport à son rendement sur le terrain, et les sommes excessives investies par l'UE depuis sa mise en service dans la protection de ses frontières extérieures, en Méditerranée. Mais outre le budget de l'agence Frontex, on pourrait citer, parmi la multitude d'instruments financiers inventés, le Fonds européen pour les frontières extérieures (2007-2013), aujourd'hui remplacé par le Fonds pour la sécurité intérieure - Frontières (2014-2020), dont l'allocation totale initiale s'élève à 2,76 milliards d'euros. Et d'année en année, les mesures sécuritaires sont contournées d'une façon ou d'une autre, mais avec un coût en vies humaines croissant¹². Les routes migratoires se déplacent ou plutôt se diversifient sans cesse en temps réel vers les frontières provisoirement plus poreuses et au gré des conditions faites par les pays qu'elles traversent. Comme si pour ces migrants résolus, il n'y avait pas de frontière infranchissable.

Tout a été fait, y compris laisser les gens mourir en mer ou en essayant de passer des clôtures électrifiées. Mais tous ces dispositifs ont fait la preuve de leur inefficacité puisque la tension générée par cette approche de rejet, voire « guerrière », du phénomène des migrations en Méditerranée est due au fait que malgré cet énorme dispositif, le nombre des migrants ne cesse d'augmenter. L'UE a opté de gouverner par la peur.

Le contrôle accru des frontières n'a jamais été validé par la preuve indiscutable d'une réduction des illégalismes, et notamment, d'une réelle réduction de la migration clandestine ou irrégulière qui est l'argument de la fermeture (cf. Partie. 2). Pourtant, l'histoire montre que le choix du repli n'est pas tenable à moyen terme et que les murs - qui s'érigent ici où là en Europe pour barrer la route aux migrants - ne résisteront pas au temps. Toute tentative de fermer les frontières de l'Europe exerce sur les migrants des violences aussi considérables qu'inefficaces. Nul doute, le protectionnisme qui s'installe aujourd'hui n'a guère d'équivalent dans l'histoire des migrations de l'Humanité. Mais, « Au-delà des ambiguïtés d'une vision souhaitée ou critiquée de l'Europe « forteresse » – alors que la circulation se

12. Selon le consortium de journalistes The Migrants Files, on compterait entre 2000 et 2014 plus de 22 000 morts aux frontières extérieures de l'Europe (OIM. 2014). Sans que cela ébranle la légitimité du projet européen, ni porter accusation à l'agence Frontex en cas de violation des droits des migrants au cours des opérations de surveillance et d'expulsion. Le problème demeure d'ailleurs entier après la réforme de l'agence intervenue en 2011.

négoce en réseaux et en gestion différentielle – se pose la question de la capacité et de la volonté réelle des États à verrouiller le contrôle de la sorte. »(De Haas, 2011).

Dans sa démarche sécuritaire et de gestion externalisée de ses frontières, L'UE représente globalement une réponse à des processus de mondialisation auxquels elle souhaite apporter une réponse européenne.

Comme vérifiée dans le cas de notre étude, l'expulsion, qui est parfois admise comme la fin de parcours des beaucoup de migrants, mais pas toujours, n'est en fait qu'une séquence dans un parcours complexe, jalonné de déplacements, de périodes d'installation dans des villes, voire dans le pays voisin, mais aussi d'expulsions à répétition qui redéfinissent le projet de chacun.

Plusieurs explications ont été proposées pour souligner l'incapacité des États à contrôler les migrations. Celles-ci sont maintenant structurellement ancrées dans les économies et les sociétés de la plupart des pays : une fois que les États d'origine comme les États de destination sont devenus dépendants d'elles, il est pratiquement impossible d'y mettre un terme. D'ailleurs comme le remarque Massey, (1999), « *le développement ne remplace pas les migrations mais tend à les encourager : il entraîne une restructuration de l'économie dans les pays d'origine et des migrations des zones rurales vers les zones urbaines, créant un esprit migrateur* ».

La détermination de frontières territoriales nationales et leur contrôle ont été le moyen politique le plus important depuis plus de deux siècles, car ils ont régulé les flux d'individus, de capitaux, de marchandises et de données. Aujourd'hui, à l'ère de la globalisation, les États sont confrontés à un dilemme car les frontières doivent demeurer ouvertes au commerce international et au tourisme (Andreas *et al*, *ibid*). De plus, les mouvements migratoires sont des processus qui se perpétuent : les pays sont reliés par des réseaux de migrants qui ont une portée mondiale et facilitent les migrations ultérieures. Cela montre que les migrations commencent facilement mais sont difficiles à arrêter. Enfin, « *les lobbies peuvent aussi faire pression sur les gouvernements pour qu'ils les autorisent pour des raisons en relation avec le marché du travail* » (Castles, 2002). C'est le cas de l'Espagne des années 1990.

La frontière n'empêche pas les flux. Elle est souvent devenue un acteur par elle-même, dans la mesure où elle agit sur les individus, et où les individus agissent sur la frontière. Quant à la migration qualifiée d'irrégulière au sein des pays, aucune procédure ne semble parfaite pour résoudre le problème des personnes restées sur le territoire après expiration de leur titre de séjour ou ceux qui y résident illégalement « sans papiers », qui amplifient le stock des migrants irréguliers.

2. 1. 3. Droit d'émigrer et droit d'immigrer ; que faire ?

Décriés par les défenseurs des droits de l'homme, les rapports entre migrations et ces droits sont conflictuels en considérant les inégalités que créent

les migrations entre les personnes et entre les pays. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclame que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » (art 13-2. 1948). Mais aucun texte n'énonce le droit symétrique d'immigrer dans le pays de son choix. Seule l'émigration est reconnue comme un droit fondamental, ce qui pose la question de la réelle signification de ce droit en l'absence de possibilités d'immigration.

J.J Rousseau dans son « pacte social » évoquait le premier la formulation du droit d'émigrer, suivi par A. Smith (1776) qui replace ce droit dans un jeu d'options : « *pour échapper à la pauvreté, les options offertes étaient soit : s'évader de la paroisse où on est assigné, rester sur place pour toucher l'entre-aide sociale, entrer dans la délinquance pour s'en sortir, ou enfin mourir (attendre la mort ou se suicider), en bref soit la migration, ou l'assistance, ou le crime et la mort. Parmi ces options, la migration reste l'issue la moins désespérée, la seule solution qui reste rationnelle qui permet d'améliorer son sort et d'accroître par ricochet la prospérité générale ; la seule qui mérite d'être érigée en droit* ». Selon l'auteur, on peut considérer que les entraves à la mobilité perpétuent la pauvreté alors que le droit de migrer en toute liberté permet de sortir de situations désespérées et d'améliorer sa condition.

Mais le jeu d'options que formule Smith prend un relief particulier à la lumière des tragédies qui ponctuent de nos jours les tentatives de tant d'exilés ; quand l'horizon est bouché, quand l'assistance est impuissante, alors le droit de migrer devient une question de « vie ou de mort ». Il ne s'agit pas d'ailleurs, comme le dénonce beaucoup de voix, d'une quête de « l'eldorado », mais par contre d'un projet rationnel sensé, mu par la volonté de s'en sortir afin d'obtenir des biens dont nous avons tous un besoin vital, une perspective d'avenir, un minimum de considération, de « dignité humaine ».

2. 1. 4. Le privilège de la mobilité versus restrictions migratoires

Dans le monde d'aujourd'hui, la plupart des gens sont libres de quitter leur pays, mais seule une minorité a le droit d'entrer dans un autre pays de leur choix. Le droit à l'émigration demeure problématique aussi longtemps que les restrictions majeures imposées à l'immigration empêchent les gens de migrer, voire de voyager, dans d'autres pays. De plus, la mobilité est devenue un privilège qui est inégalement réparti entre les êtres humains : les citoyens des pays développés peuvent voyager et s'installer presque partout dans le monde, tandis que les citoyens des pays moins développés sont tributaires de la délivrance de visas et de permis de séjour pour migrer. À cet égard, doit-on conclure avec Carens (1987) que « *la citoyenneté est un privilège de naissance qu'il est difficile de justifier* » ? Or selon la philosophie des droits de l'homme, « *les individus sont protégés sur la base de leur statut de personnes et non sur celle de la nationalité ou de la citoyenneté, et la mise en œuvre de ces droits est parfois supranationale, réduisant de ce fait l'autonomie des gouvernements* » (Sassen, 1999). D'autre part, on doit souligner l'incohérence entre le succès des accords de libre-

échange et la restriction maximale des accords sur la liberté de circulation, ce qui nous renvoie aux propos formulés par d'Adam Smith « *Les marchandises circulent plus que les hommes ; ces derniers sont parmi les bagages les plus difficiles à transporter ou à déplacer* ».

Notons à ce propos, que jusqu'à une date récente au Maroc, et comme dans d'autres États, il pouvait être plus difficile d'émigrer que d'immigrer : ces États, empêchaient leurs citoyens de quitter leur pays, pratique qui est devenue moins fréquente ces dernières décennies. À cet égard, le monde progresse effectivement vers plus - et non moins - de liberté de circulation (Bakwell, 2008).

Le contrôle de la migration, et par conséquent les frontières, est devenu un enjeu politique et géopolitique important. La plupart des pays de destination sont très préoccupés par ce qu'ils considèrent comme la porosité de leurs frontières aux flux de migrants sans papiers et ils élaborent de nouvelles mesures pour les surveiller. Or si ces préoccupations sécuritaires exacerbent les pressions qui poussent à contrôler les frontières, il ne faut pas oublier que les contrôles de la migration étaient déjà un sujet brûlant avant qu'elles ne surgissent ; elles ne sauraient donc expliquer à elles seules les tendances récentes des contrôles aux frontières. Les migrants resteront probablement les principales victimes de cette approche insatisfaisante des migrations, étant donné qu'ils courent de plus en plus de risques dans leurs mouvements transfrontaliers. Les migrations clandestines sont devenues un processus dangereux et posent la question de savoir s'il est réellement possible de contrôler les flux humains.

Les États de l'espace euro-africain proclament leur volonté de contrôler les migrations, mais ils sont confrontés à l'extrême difficulté d'élaborer des politiques qui répondent à cette ambition. Comme il est improbable que le nombre de migrants diminue, et comme nous savons aussi qu'il n'existe aucun consensus sur l'ouverture des frontières des Pays d'Europe, nous devons envisager des réponses à long terme aux défis des migrations. Les uns redoutent les réactions identitaires incontrôlables que provoquerait en Occident le « déferlement de la misère du monde », et les autres espèrent que la levée des frontières dégagera la croissance du pays d'origine tout en profitant aux pays de destination. Dans la plupart des cas, la gouvernance migratoire a été étroitement associée à la souveraineté de l'État.

Les arrangements bilatéraux et multilatéraux sont des caractéristiques de la gouvernance migratoire¹³, et il existe plusieurs arrangements mondiaux sous la forme de traités internationaux dans lesquels les États sont parvenus à un accord sur l'application des droits de l'homme et les responsabilités connexes des États dans des domaines spécifiques. Le Pacte international des droits civils et politiques

13. Dans certains cas, les alliances stratégiques entre les États étaient intégrées dans des systèmes de conditionnalités réciproques. Un exemple est l'engagement proactif des pays d'Afrique du Nord et du Sahel dans les efforts de contrôle de l'immigration de l'UE. Cet engagement a été largement motivé par les propres intérêts et attentes de ces pays de la part de l'UE, telles que l'assistance militaire, le soutien financier et la légitimité du régime (OIM, 2020) et (chapitre. 4).

de 1966 et la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention sur le statut des réfugiés) en sont deux exemples significatifs, remarquables pour leur ratification. Le dernier né est le Pacte mondial pour la sécurité, l'ordre et les migrations régulières (Pacte mondial pour les migrations) est une autre étape importante, car la première déclaration d'objectifs négociée au niveau international pour la gouvernance migratoire trouve un équilibre entre les droits des migrants et le principe de la souveraineté des États sur leur territoire. Et bien qu'il ne soit pas juridiquement contraignant, ce Pacte mondial a été adopté par consensus en décembre 2018 lors d'une conférence des Nations Unies à laquelle plus de 150 États Membres des Nations Unies, dont le Maroc ; suivi le même mois, à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU), par un vote parmi les États membres de 152 à 5 (avec 12 abstentions) (OIM, 2020).

Or les politiques conduites dans l'intention de contrôler la migration irrégulière, à travers le contrôle des frontières, donnent parfois l'impression de vouloir ériger une « forteresse », au moins vis-à-vis de ceux qui souhaitent s'y rendre ou y rester sans autorisation. Ce paradoxe n'est pas propre au Maroc, il se retrouve notamment à l'UE et tient à ce que l'ouverture migratoire et le contrôle de la migration constituent les deux faces d'une même pièce. De ce point de vue, le Maroc, comme toute autre nation a le droit et le devoir de contrôler ses frontières pour assurer la sécurité sur son territoire. Cependant, l'idéologie utilisant le non-sens compassionnel, veut méconnaître tant la réalité juridique des États démocratiques que celle des missions des États. Elle refuse de voir que le Maroc est un État de droit, dont le droit s'applique à toute personne se trouvant sur son territoire, même si elle est en situation « illégale ». Il est toutefois en droit d'assurer la sécurité sur son territoire et se donne le pouvoir d'effectuer les contrôles qui s'imposent.

En ce qui concerne les migrants « clandestins », il n'y a juridiquement aucune obligation internationale de les accueillir. Tout État peut imposer des conditions d'entrée et de séjour sur son territoire de façon à limiter le nombre d'immigrés en situation régulière, en fonction de ses besoins, et non en réponse aux besoins des migrants, dans le cadre de sa politique migratoire. Les travaux de Czaika *et al.*, (2017) sur les données mondiales sur les migrations et les visas, montrent que les restrictions migratoires tendent à réduire la migration circulaire et à rendre les migrants plus susceptibles de s'installer en permanence dans le pays d'accueil, « *donnant à la décision politique de resserrer les frontières le résultat politique indirect du règlement permanent de la migration circulaire* ».

Au cours des deux dernières décennies, la recherche s'est beaucoup développée dans le domaine de la migration internationale pour aboutir au constat de l'inéluctabilité de l'augmentation continue des besoins de mobilité des personnes dans le monde, ce qui pose un problème à l'échelle mondiale compte tenu des inégalités de répartition des richesses. En témoignent à cet effet les parcours, décrits dans la partie 2 de ce travail, qui nous montrent que la force et la volonté de migrer, chez une grande majorité de Subsahariens, traduit un besoin vital, et

ce n'est probablement rien au regard des mouvements de réfugiés syriens ni de ce que représenteront les migrations « climatiques » internationales, qui ont déjà commencé dans certaines parties du monde.

Mais gardons qu'au-delà des épisodes spectaculaires qui polarisent et soulèvent les passions, les migrations sont une composante ordinaire de la dynamique des sociétés. La figure du migrant, qui est de toutes les périodes celle de l'étranger - *ce semblable mais un familier dissemblable* - signe bien les paradoxes et les contradictions de la mondialisation actuelle, entre un immense désir de mobilité et l'assignation à résidence appliquée aux habitants des pays pauvres de la planète, en contrepoint de l'ouverture et de la connexion irrésistible des espaces physiques et virtuels. Envisager un changement d'orientation dans l'approche de cette question nécessite d'abord de changer son regard sur les migrants et les demandeurs d'asile, en mesurant l'énergie qu'ils doivent déployer pour accomplir leur périple.

2. 1. 5. Ouverture ou contrôle ?

Au final, le contrôle de la migration est non seulement une tâche régalienne essentielle dans toute société, mais elle est aussi au service d'une bonne « intégration ». Autrement dit, l'ouverture migratoire et le contrôle de la migration constituent les deux faces d'une même politique.

Le sophisme libertarien abaisse l'homme au rang d'une marchandise, avec les conséquences dommageables que cela peut entraîner, et récuse un droit fondamental, celui des êtres humains à disposer d'eux-mêmes. Ce droit libre et souverain de chaque État à déterminer la forme de son régime politique inclut la liberté de choix de toutes les politiques publiques, y compris les politiques migratoires, même s'il va de soi que ces politiques doivent être conformes à la Déclaration universelle des droits de l'homme comme aux conventions internationales. En d'autres termes, faut-il croire qu'on fait de la politique quand on ferme les frontières, et qu'on fait plutôt de la morale quand on les ouvre ? alors que les deux options sont à la fois politiques et morales.

Les solutions relèvent parfois, non pas du politique mais plutôt d'une position philosophique et morale. On connaît le dilemme classique entre l'impératif kantien d'un « *respect inconditionnel de la dignité humaine* » et le calcul benthamien qui cherche à « *maximiser le bien être d'un maximum de personnes, avec le risque de sacrifier les plus faibles* ». D'un côté, une morale indifférente aux conséquences, rivées sur son devoir, et de l'autre, le calcul d'une utilité commune dont les résultats peuvent varier en fonction de la conjoncture économique et géopolitique. Que choisir donc ?

À l'examen, on constate qu'aucune des deux éthiques ne plaide pour ou contre l'ouverture des frontières. L'approche kantienne se heurte à la nécessité de recueillir réciproquement l'accord des sociétés hôtes, tandis que l'approche benthamienne

acceptera un certain degré d'ouverture pour autant que le bilan aux avantages soit positif. Mieux vaut desserrer ce dualisme dirait Hérán (ibid).

Dans son traitement de la question migratoire, le Maroc défend sa vision fondée sur une approche humanitaire, qui est sensiblement opposée à la vision européenne. Elle est promue par le Roi ainsi que par l'ensemble des dirigeants chargés de la politique migratoire. Il entend ainsi distinguer la sécurisation des frontières, liée à la lutte contre les réseaux criminels (trafics illicites, terrorisme), de l'ouverture des frontières, liée à l'accueil des étudiants, religieux et travailleurs issus des « pays frères ».

La distance prise par le Maroc à l'égard du modèle européen dans la gestion migratoire et la solidarité affirmée avec les migrants s'accompagnent, du reste, d'une distance critique avec le Nord, exprimée officiellement par le Roi dans son discours à l'Union africaine, le 31 janvier 2017, à l'issue de son réadmission: « *Depuis plusieurs années, le taux de croissance de certains pays du Nord ne dépasse pas celui de certains pays africains ; la faillite de leurs sondages révèle combien ils ont perdu toute capacité à comprendre les aspirations de leurs peuples ! Et pourtant, ces pays à la situation sociale et économique défailante, au leadership faiblissant s'arrogent le droit de nous dicter leur modèle de croissance ! (...) Ces agissements relèvent plutôt de l'opportunisme économique : la considération et la bienveillance accordées à un pays ne doivent plus dépendre de ses ressources naturelles et du profit qu'on en espère !* ».

2. 2. 1. Après 2013 : changement de paradigme

Alors que nous nous éloignons de la décennie au cours de laquelle le principal défi de la politique marocaine consistait à apporter une aide d'urgence aux réfugiés syriens et affronter le flux des migrants subsahariens en transit, le Maroc a connu à partir de 2013 un véritable tournant dans la conception qu'il se fait des migrations, de lui-même et de son rôle au niveau euro-africain. Le contexte géopolitique régional et international est alors celui des tensions sécuritaires, au Maroc, dans différents pays subsahariens et en Europe. Dans un tel contexte, où le pays s'engage dans un processus de démocratisation avec l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011¹⁴, de l'inauguration des grandes réformes dans divers domaines de la vie publique marocaine, des grands chantiers structurants¹⁵, de ses partenariats avec

14. À partir des années 2000, le Maroc s'est engagé sur la voie de la démocratisation de ses institutions, concrétisée par la constitution de 2011. Ce processus s'est traduit par des réformes telles que la régionalisation avancée et par la création de nouvelles institutions telles que le Conseil National des Droits de l'Homme. Parmi les droits et libertés consacrés par la nouvelle constitution de 2011, figurent, entre autres :

- Le bannissement de toute discrimination quelle que soit son origine
- La primauté des conventions internationales sur le droit national
- Le droit à la vie, à la sécurité des personnes et des biens
- Les Libertés de pensée, d'opinion et d'expression, liberté de la presse
- Le droit d'accès à l'information, droit aux soins de santé, à la protection sociale et à la couverture médicale, droit à une éducation moderne accessible et de qualité, droit à un logement décent, droit au travail et à l'appui des pouvoirs publics dans ce domaine

15. La forte croissance économique et la diversification de la structure productive ont conduit à la création de nouvelles filières professionnelles et, en conséquence, de nouveaux emplois notamment dans les secteurs de l'offshoring, de l'automobile, de l'aéronautique, du textile et autres.

l'Union européenne et de sa nouvelle politique africaine¹⁶, le Maroc s'est montré audacieux en proposant sa nouvelle politique migratoire dès novembre 2013. Cette politique, qui vise la régularisation des migrants présents sur son sol, est une manière de réagir aux pressions externes et internes ; elle démontre l'esprit politique fondé sur la prévision et l'anticipation. Elle augure d'une avancée politique première sur la scène politique africaine, mais aussi méditerranéenne, bien avant le sommet Afrique-UE sur la migration, tenu à Malte au mois de novembre 2015, lequel renseigne sur les nouveaux rôles relatifs à la gestion des mouvements migratoires qui pourraient être dévolus aux pays du Sud de la Méditerranée¹⁷.

Le discours fondateur de cette politique est prononcé par le Roi Mohammed VI, à l'occasion du 38e anniversaire de la Marche verte (6 novembre 2013), suite au rapport du CNDH¹⁸ (Conseil National pour les Droits de l'Homme) dénonçant les violences commises à l'encontre des migrants en situation irrégulière.

[...]« Le Maroc est devenu une terre d'accueil pour les migrants » de là «la nécessité de procéder à la régularisation de la situation de ces personnes en matière de résidence et d'activités qu'elles exercent, au même titre que les immigrés réguliers des autres nationalités ». «Cette initiative, à vocation fondamentalement humanitaire, constitue non seulement une nouvelle forme de solidarité envers nos frères africains mais elle conforte également notre engagement inamissible auprès des populations africaines» [...]« Jadis point de passage vers l'Europe, le pays s'est transformé en destination de résidence»

Par cette démarche de droit, le Maroc s'est vu attribué la disposition de devenir un pays d'accueil et s'assume comme tel. Cette prise de conscience est inédite et marque un **changement de paradigme majeur** : la question migratoire n'a jamais fait l'objet d'un débat public au Maroc (entièrement supervisée par le Roi¹⁹) et son traitement s'est fait jusque-là par touches successives, et très souvent dans le sens de l'évolution des politiques migratoires européennes. Faire de l'intégration des migrants en situation irrégulière sur son sol un processus de la stratégie de développement du pays et de stratégie africaine globale, c'est une façon de se démarquer par rapport aux politiques antérieures laxistes, et de se positionner

16. En plus de la nouvelle géopolitique régionale, le dynamisme économique et politique du Maroc favorise aussi bien l'installation que le transit. L'option première est celle prônée par la plupart des migrants qualifiés ou disposant d'un savoir-faire entrepreneurial, tandis que la seconde option est encourue par les migrants venant de pays avec lesquels le Maroc a de faibles relations politiques, économiques et socioculturelles.

17. Ce Sommet avait pour objectif de parvenir à des accords touchant cinq domaines : identifier les causes profondes et y remédier à travers le renforcement de la stabilité et de la dynamique économique ; adopter un cadre approprié de la migration légale ; renforcer la protection des migrants et des demandeurs d'asile ; éradiquer l'exploitation des migrants et la traite humaine et améliorer la coopération en matière de retour et de réadmission.

18. Son statut a nettement évolué depuis 2011, il est passé d'une simple instance consultative à une instance incontournable dans la formulation des politiques publiques ayant trait aux questions des droits humains. De même, il est passé d'une institution désignée par Dahir à une institution dont le rôle est reconnu par la constitution

19. Au Maroc, la politique d'intégration (régularisation) des migrants irréguliers n'émane pas d'un forcing social (associations, ONG ou opinion publique) mais d'une volonté politique du pays, de son souverain, manière de saper les revendications qui peuvent à long terme surgir d'une coalition de mouvements déviants (internes ou externes) ; c'est en somme la vigilance du pouvoir éveillée.

dans la sphère géopolitique euro-africaine ; et c'est aussi une manière de penser autrement les relations Sud-Sud.

Alors que les acteurs européens y voient un moyen de consolider la politique européenne de voisinage et l'externalisation du contrôle des frontières, le Maroc opte pour une nouvelle approche, concertée et inclusive de la migration, en particulier en ce qui concerne son traitement régional et de la considérer comme un levier de développement économique, où les migrants sont traités à travers le paradigme de la sécurité humaine et non de la seule sécurité de l'État.

Ce nouveau concept de « gouvernance migratoire » à l'échelle régionale semble inédit et conforte à plusieurs titres les intérêts du Royaume et ceux des pays africains pourvoyeurs de migrants irréguliers. D'ailleurs, cette posture est clairement définie dans le discours du Roi à propos de l'Initiative africaine pour la migration et le développement portée par le Maroc :

« Une initiative axée sur une vision africaine commune et des principes humanitaires devant présider aux questions migratoires. Elle s'appuie également sur la responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et d'accueil et sur le lien étroit entre immigration et développement »

En aménageant les intérêts contradictoires euro-africaines, le Royaume fait preuve d'une intelligence autour de la question migratoire contemporaine dont il devient le leader africain, en ouvrant le pays sur les deux rives de la Méditerranée avec beaucoup d'enthousiasme et de regain d'opportunités et de solutions. D'ailleurs, le contexte mondial et régional ainsi que la position géographique du Maroc font de la question migratoire un enjeu majeur pour les décennies à venir, à la fois d'un point de vue sécuritaire, démographique, économique, social, culturel et culturel.

2. 2. 1. a. La nouvelle politique migratoire ; une approche humaniste et intégrée

Devant les tensions restrictives et sécuritaires de l'avant 2013, la politique nationale semble changer de paradigme en adoptant une politique migratoire qui met en avant des impératifs moraux et institutionnels, liés au droit d'asile inscrit dans la Constitution marocaine et à la diversité culturelle, laissant entendre qu'il y aurait un modèle spécifique de multiculturalisme «à la marocaine» agissant également sur les catégories au travers desquelles les migrations ont longtemps été pensées et représentées. Le migrant irrégulier devient « un sujet de droit », « il sort de l'ombre » et « devient documenté ». On assiste à une mutation dans le traitement de l'immigration au Maroc, où la logique du droit l'emporte désormais sur la logique du marché.

La nouvelle politique migratoire se veut novatrice et respectueuse des droits humains, à partir de laquelle le gouvernement a adopté, le 18 décembre 2014 « une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile » (SNIA)²⁰. Cette stratégie

20. Adoptée en conseil de gouvernement le 18 décembre 2014, La SNIA trouve son origine dans la volonté de créer un cadre global et cohérent qui définisse de manière claire les actions à entreprendre afin d'« assurer une

s'est conformée aux Hautes Orientations royales, à la Constitution de 2011, aux recommandations du CNDH et aux conventions internationales en matière de droits de l'homme. Elle se décline en 11 programmes d'actions, à savoir : l'éducation et la culture, la jeunesse et le sport, la santé, le logement, l'assistance sociale, la formation professionnelle, l'emploi, la gestion des flux et la lutte contre la traite, la coopération et le partenariats internationaux, le cadre réglementaire et conventionnel et enfin la gouvernance et la communication ».

Cette stratégie a été élaborée par le cabinet de conseil Capital Consulting, qui travaille en outre sur un grand nombre de politiques publiques pour le compte de ministères et de collectivités territoriales. Cette forme de sous-traitance ne semble pas être assumée par les hauts cadres du Ministère chargé des Affaires de la Migration. Elle repose toutefois sur une gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux, accompagnée d'une instance nationale de pilotage et de coordination ; d'ailleurs un dispositif institutionnel est mis en place pour mener à bien cette politique.

Les associations de la société civile, nationales et internationales, qui œuvrent dans le domaine de la migration et des droits fondamentaux individuels et collectifs (HCR, Caritas Maroc, GADEM, ALECMA, etc.), ont été, depuis le début, considérées comme «partenaires» et «parties prenantes» du processus de mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire²¹. Mais l'absence d'une plateforme, permettant une coordination entre les différentes associations, s'est révélée au départ comme contrainte entravant la mise en place de cette politique, en raison de la discordance des objectifs et de la diversité des discours et des actions en rapport à la situation des migrants et de leurs droits.

Le travail ayant mené à l'élaboration de la SNIA s'est basé sur un exercice préliminaire de diagnostic de la situation des immigrés (réguliers et irréguliers), des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le diagnostic a été rendu possible grâce à une enquête de terrain menée sur un échantillon composé de 992 personnes, qui s'est fixé pour objectif de mieux connaître les caractéristiques de ces populations au premier rang desquelles apparaissent leur situation socio-économique et leurs projets migratoires (MCMREAM, 2016).

Les médias comme les organisations de la société civile et les instances de coopération internationale ont salué les efforts mis en œuvre, en l'occurrence la

meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires, dans le cadre d'une politique [...] humaniste et responsable » (MCMREAM, 2016). Elle est souvent décrite comme étant la retranscription du « projet sociétal » voulu par le Maroc. Le 18 décembre correspond symboliquement à la Journée internationale des migrants qui commémore l'adoption de la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

21. Des associations subsahariennes ont vu le jour et s'impliquent davantage dans la cette nouvelle politique migratoire, avec une expression militante prétendant défendre les « droits des migrants subsahariens », sauf qu'elles ne sont pas autonomes et ne bénéficient pas d'un cadre juridique rendant possible leur existence légale. Elles réclament, en effet, un statut juridique qui reconnaisse leur action, dont notamment le droit de manifestation et de rencontre ainsi que l'exercice de la médiation.

« stratégie qui garantit les droits », et plus particulièrement les deux campagnes de régularisation de 2014 et de 2017. Le Maroc gagne ainsi en image médiatique, mais surtout en posture diplomatique. D'ailleurs, la promotion de celle-ci à l'étranger tient une place prépondérante dans la communication officielle des diplomates marocains. Certes, la volonté exprimée du Roi Mohammed VI de réformer en profondeur les cadres juridique et institutionnel liés à l'immigration et à l'asile reste pour le moins inédite. La « *réussite nationale* » de l'approche marocaine en termes de gestion migratoire a abouti à l'Agenda africain pour la migration, adopté à l'unanimité par la Conférence de l'Union Africaine en janvier 2017.

De manière générale, la communication marocaine entend insister sur les opérations de régularisation des migrants en situation irrégulière et sur la stratégie nationale multidimensionnelle accompagnant leur « intégration ». Et de « *renforcer la position géopolitique du Maroc dans la gestion internationale des problématiques migratoires (...) et de saisir les opportunités produites par la migration pour stimuler une coopération du développement Sud/Sud et un fructueux partenariat économique avec les pays africains* » (allocution d'ouverture du séminaire du 10 septembre 2014. MCMREAM). Bien que touchant tous les migrants irréguliers qui se trouvent sur le sol marocain, la nouvelle politique migratoire est surtout programmée et orientée vers les Subsahariens, en concordance avec la stratégie que développe le Maroc envers l'Afrique. Alors qu'il n'est jamais question, dans les divers discours des Syriens qui représentent, pourtant, à eux seuls 23 % des personnes régularisées (MCMREAM, 2016).

La politique migratoire constitue pour l'État marocain un enjeu géopolitique, économique et social et non plus uniquement un problème, un flux à endiguer. Et c'est un cas de figure des questions que traitent les relations internationales.

Dans le rapport présenté à l'occasion du Pacte de Marrakech 2018, le Roi, en tant que Leader de l'Afrique sur la question de la migration, a exprimé la disposition du Maroc « à partager son expérience nationale en matière de gestion migratoire – reconnue par les Nations unies comme modèle pouvant inspirer d'autres pays – avec les pays frères africains qui le souhaitent ». Et se réjouit que la SNIA soit « à la fois globale, humaniste et responsable, est en effet en parfaite adéquation avec les dispositions et objectifs du Pacte de Marrakech ».

2. 2. 1. b. Les campagnes de régularisation (2014 ; 2017)

La régularisation des migrants subsahariens au Maroc constitue un revirement inédit de la politique migratoire à l'échelle du Maghreb, voire du monde arabe, et une réponse à la pression de l'UE dans sa politique relative à la lutte contre la migration irrégulière, et enfin la marque de crédibilité de sa stratégie africaine. Notons que ce revirement dans la diplomatie migratoire n'est que le dernier-né

de la stratégie africaine du Royaume, initiée déjà une décennie avant et qui mise beaucoup sur l'économie et la diplomatie religieuse.

« À l'intérieur de Mon pays, les Subsahariens sont accueillis dans les termes que nous avons annoncés : plusieurs opérations de régularisation ont été lancées ; la première phase avait déjà bénéficié à plus de vingt-cinq mille personnes. La deuxième vient d'être lancée avec succès, il y a quelques semaines, selon le même esprit de solidarité et d'humanisme. Nous sommes fiers de ces actions. Elles étaient nécessaires, vitales pour ces hommes et ces femmes qui ont trop longtemps souffert de la clandestinité. Et nous agissons pour que ces personnes ne vivent plus en marge, sans emploi, sans soin, sans logement, sans accès à l'éducation. Nous agissons pour que les couples, en particulier les couples mixtes, composés de Marocains et de conjoints subsahariens, ne soient pas séparés. » Discours du roi Mohammed VI à l'Union africaine, le 31 janvier 2017.

Bien que le total de migrants sur le territoire marocain ne dépasse pas 100.000, selon le dernier recensement de la population de 2014 (82.206), soit moins de 1% de la population marocaine, les migrants subsahariens, résidant régulièrement au Maroc représentaient 18% de ce total, mais sont en constante augmentation depuis 2004, bien moins comparativement aux Européens. Ce qui relativise le traitement médiatique entourant le nombre de migrants subsahariens au Maroc, parfois exagéré.

Le 10 octobre 2013, le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger (MCMRE) s'est vu confier un nouveau département dédié aux Affaires de la Migration ; il devient le MCMREAM. Accompagné par les Ministres de l'Intérieur et des Droits de l'Homme, il annonce, un mois après (11 novembre 2013) la régularisation des migrants sans-papiers et des réfugiés, à travers laquelle on vise à humaniser et à rééquilibrer la politique migratoire marocaine et la loi 02/03. D'autres ministères sont associés selon leurs attributions et domaines de compétences, et selon la demande formulée par les institutions chargées du pilotage de la politique migratoire²².

En dehors des critères retenus pour les dossiers de régularisation²³, il semble toutefois intéressant de relever le changement dans la terminologie utilisée pendant les deux phases de régularisation : dans la première phase, il était question d'« opération de régularisation des étrangers en situation irrégulière », alors qu'en deuxième phase c'est plutôt « phase d'intégration des personnes en situation irrégulière ». En remplaçant « régularisation » par « intégration », on assimile de manière assez subtile que l'acte administratif de régularisation est le processus par

22. En Octobre 2013, le Ministère de l'éducation nationale a fait savoir par circulaire que ses services pédagogiques allaient intégrer les élèves étrangers issus des pays du Sahel et subsahariens dans le système scolaire marocain.

23. On ne sait pas d'ailleurs qu'elles sont les termes inclus dans la régularisation de chaque migrant. Les conditions requises pour l'éligibilité ne sont pas toutes diffusées, et sont probablement trop restrictives pour poser problème pour les migrants irréguliers restés dans la clandestinité, qui n'ont pas osé déposer leurs demandes.

lequel l'intégration s'opère. Notons toutefois que dans le cas de cette régularisation, conçue dans un cadre humanitaire, la réalité politique est souvent complexe.

2. 2. 1. b. 1. Qui sont les migrants subsahariens régularisés ; les nouveaux résidents

Par ses opérations de régularisation, le Maroc s'incorpore dans l'espace migratoire euro-méditerranéen comme lieu d'immigration de populations étrangères dont le projet migratoire initial focalisait l'Europe.

Le Maroc a régularisé pendant les deux opérations de 2014 et 2017 l'équivalent de 50.000 migrants ressortissants de l'Afrique subsaharienne, tous en âge de travailler qui représentent environ 0,3% de la population totale du pays. Et bien que ces régularisés ne donnent qu'une image partielle de la réalité migratoire au Maroc (portant uniquement sur un moment précis et comptant simplement les personnes qui ont déposé une demande de régularisation), ils indiquent que quatre migrants régularisés sur cinq sont des hommes et en moyenne des personnes âgées de moins de 35 ans, qui séjournent au Maroc depuis plus de trois ans. Le statut matrimonial présente une prépondérance des célibataires (72%) contre 25% de mariés et le reste divorcé.

Cependant, le nombre exact des irréguliers au Maroc reste obscure et passionne les indiscrets : ceux qui n'ont pas été régularisés et les irréguliers dont on considère qu'il n'ont pas fait de demande de régularisation, puisque l'on considère qu'un Subsaharien irrégulier sur deux aurait pris le parti volontaire de rester « sans papiers » ; s'y ajoutent les étudiants subsahariens ayant choisi de rester au Maroc après la fin de leurs études effectuées au pays, de même que les nouveaux venus après les campagnes de régularisation.

Les deux opérations de régularisation ont permis à ce jour de chiffrer une variable qui était jusqu'à plus récemment seulement estimée²⁴, et faire sortir le « migrant irrégulier » de l'ombre qui devient une « personne documentée » et « un sujet de droit ». La connaissance des chiffres des régularisés dans leur détail est essentielle, car la politique d'intégration doit s'adapter à la réalité et à la nature des nouveaux résidents.

Près de 60% des Subsahariens régularisés sont essentiellement originaires du Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée et du Congo, tous francophones, et qui résident dans les villes de l'intérieur du Maroc. Ces nationalités sont généralement déterminées par la proximité géographique, l'histoire des relations et par la langue. La forte présence de la communauté sénégalaise dénote des liens forts et ancestraux entre le Maroc et le Sénégal, ses ressortissants sont entrés au Maroc, pour la plupart, de manière régulière mais ont choisi d'y rester et profiter de la régularisation. Les Nigériens constituent par contre la masse des migrants subsahariens résidant d'une manière irrégulière au Maroc. Ils montrent un intérêt sensible pour le Maroc

24. Les estimations officielles (fin 2018) parlent de quelque 80.000 migrants subsahariens installés au Maroc (entre régularisés et clandestins).

comme pays d'installation alors qu'ils l'ont toujours perçu comme un pays de transit, étant donné la quasi-absence des relations entre le Maroc. On note toutefois que les Nigériens comme d'autres nationalités présentes parmi les régularisés se trouvent en situation de réfugiés. Le Nigéria, comme le Siéra Léon font partie des pays anglophones. La présence des Camerounais, des Ivoiriens, des Guinéens, des Congolais et des Maliens relève de considérations politiques ou géopolitiques spécifiques : la première est liée à la politique africaine du Maroc qui semble avoir exercé un attrait sur les migrants en provenance de ces pays ; la deuxième est en lien avec le contexte régional mouvementé ; en plus de leur appartenance à l'espace francophone comme le Maroc. Enfin, s'y ajoute le pourcentage important de Syriens qui met en valeur l'arrivée au Maroc de migrants en lien avec le contexte politique post-printemps arabe.

En termes de confession religieuses des régularisés, l'Islam constitue la confession dominante (62 %) pratiqué majoritairement par les Sénégalais, les Guinéens, les Camerounais et les Maliens. Les chrétiens (protestants et catholiques) représentent 18%. Le reste (20%) étant sans confession.

Nombre de ces Subsahariens régularisés sont entrés au Maroc légalement, tandis que d'autres sont restés après expiration de leurs visas (de tourisme essentiellement), dont quelques-uns ayant déposé une demande d'asile. Cependant, une bonne majorité est entrée au Maroc de manière illégale (sans visa), et sont restés bloqués soit sur les frontières de l'Orient marocain ou dans les villes de l'intérieur, avant d'être régularisés.

Aucune information n'est diffusée concernant les nationalités des Subsahariens régularisés dans chaque ville, voire chaque région du pays, façon de comparer leurs préférences et de pouvoir corréliser leur dispersion géographique. Mais d'une manière déductive, à partir de travaux localisés, on peut considérer que cette dispersion est souvent associée à un cadre prédéfini où les réseaux et le capital social constituent une matrice première, construite par les « communautés transnationales » ou « diasporas » préexistantes.

Mais la répartition globale des demandeurs de régularisation à l'échelle nationale donne une image assez contrastée, laissant entrevoir une inégalité spatiale des concentrations des migrants subsahariens, qui tendent à privilégier, selon leur profil et leur projet migratoire, les régions qui présentent des aspects expansifs au niveau économique et d'insertion durable, mais aussi où le capital social est entretenant. Les villes de l'intérieur, de « premier rang », (Casablanca, Rabat, Fès, Meknès), entre autres, comptent pour la grande majorité des régularisations des Subsahariens (environ 65%) (figure. 24). Rabat, et Fès attirent un grand nombre d'étudiants subsahariens ; alors que Casablanca et Rabat sont estimées par les commerçants et les cadres supérieurs dans la mesure où la plupart des multinationales sont localisées dans l'axe Casa-Rabat, et récemment Tanger-Med. Pour ceux qui sont en situation irrégulière et moins qualifiés qui perçoivent le Maroc comme un

pays de transit, les villes, de « deuxième rang », comme Tanger, Nador, Oujda et Dakhla-Laayoun restent privilégiées du fait de leur proximité de l'Europe.

Le diagnostic des profils des migrants subsahariens avant régularisation, établi dans le chapitre 8 et les résultats des campagnes de régularisation montrent qu'on est en face d'une migration spécifique et plurielle, complexe par ses motifs, qui n'est pas le produit d'un déplacement de populations, suite à une guerre civile par exemple, mais plutôt, et pour une majorité, une migration à dominante économique sans contraintes. Soulignons toutefois que la totalité des femmes et des mineurs ayant déposé un dossier de régularisation ont eu un avis favorable, ce qui laisse transparaître une dimension humanitaire, celle de la vulnérabilité.

Sur le plan professionnel, la plupart des régularisés exercent des professions peu qualifiées et sont concentrés dans les secteurs qui emploient les plus forts pourcentages de main-d'œuvre, mais de façon irrégulière et souvent informelle comme celui de la construction ou des services en tant qu'ouvriers. Les femmes se trouvent la plupart du temps, soit dans les services aux ménages ou bien dans le commerce des rues et des places publiques. Le niveau d'éducation de cette catégorie est nettement inférieur à celui des autres migrants de travail, qui possèdent un diplôme. Un dixième des régularisés seulement est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, presque entièrement des hommes, soit quatre fois moins que les autres migrants de travail (et même deux fois moins que les autres migrants). Les étudiants constituent la catégorie socioprofessionnelle dominante, suivie des petits commerçants opérant dans l'import-export à petite échelle ou bien dans l'alimentation et l'artisanat africain. D'autres migrants subsahariens s'activent dans le monde de la communication et des médias, le consulting ainsi que les services à l'instar des télécommunications.

Les informations tirées des données de régularisation révèlent que beaucoup de Subsahariens sont sur-représentés dans les secteurs du travail domestique, de la construction, de l'industrie manufacturière, de l'agriculture, de l'hôtellerie et de la restauration, sans que ces données rendent compte de l'emploi illégal de ces migrants. D'ailleurs pour les migrants subsahariens, l'emploi illégal est une pratique observée surtout dans les secteurs faisant appel à une main d'œuvre flexible, mal rémunérée et saisonnière (exploitations agricoles et services en ligne) ou chez des employeurs (ménages ou entreprises familiales) difficiles à contrôler et à inspecter.

Mais ces données ne reflètent qu'une idée partielle de la situation car elles ne sont pas en mesure d'isoler et de recenser les Subsahariens qui sont titulaires d'un droit de séjour et n'ont pas de permis de travail ou dont le permis n'est pas pleinement conforme, et ceux qui ne possèdent aucun permis. En plus, il n'est pas possible de distinguer les réfugiés des migrants économiques et des étudiants ayant terminé leurs études et qui sont restés au Maroc. Autrement, il semble aléatoire d'établir les différents profils des travailleurs et de distinguer le travail illégal des

étrangers de l'emploi informel. Ces informations et leur analyse fourniront des résultats déterminants pour l'action publique, en termes de précarité et d'intégration.

Dans l'immédiat, les profils des migrants régularisés peuvent compromettre leur employabilité sur le marché du travail marocain, d'autant plus qu'une grande partie d'entre eux affirment ne pas parler l'arabe marocain couramment, ou même le français. Au moment où la nécessité économique reste la toile de fond de l'expérience sociale de la migration.

De cette régularisation, juridique, on retient une forme de catégorisation au sein de la population subsaharienne présente au Maroc, d'abord entre régularisés et non régularisés, entre qualifiés et non qualifiés, suivant leur niveau d'étude ou leur compétences professionnelles, mais aussi entre nationalités, voire entre ethnies. Une diversité culturelle d'une telle ampleur et des conditions socioéconomiques aussi prégnantes s'ajouteront aux réalités de la société marocaine dont la configuration est celle d'une trame très serrée de droits et d'interdits, de vulnérabilités et de dépendances, d'obligations et de conséquences.

Comment mettre en pratique l'inclusion de ces nouveaux résidents dans la société marocaine ? ou inversement, comment les migrants subsahariens envisagent leur devenir résidentiel et leur « intégration », « réfléchie » et « négociée » au sein de la « Cité » ? comment vivre le cosmopolitisme civique et la relation à l'autre dans un état de droit où la responsabilité politique imprègne l'ensemble de la vie publique ?

Ces questions rentrent dans le cadre d'une réflexion qu'il faut saisir sur le long terme. L'intégration se mesure dans la longue durée à intervalles régulières.

Chapitre. 11. Politique migratoire au service de la politique africaine ; un instrument diplomatique.

Introduction.

La politique migratoire inaugurée par le Maroc est interprétée par certains analystes comme une ambition de récupérer une profondeur africaine perdue depuis plus d'un siècle, et donc considérée comme un instrument diplomatique. Soit, mais elle peut, de manière substantielle, être considérée comme un instrument de redéfinition de l'identité du pays, ou plus exactement du cadre de cette identité. Est-il que la migration subsaharienne contemporaine au Maroc a, d'une certaine manière, remis à l'ordre du jour les questions de l'africanité du pays. D'ailleurs, le cadre de référence de l'identité marocaine s'est largement modifié depuis les deux dernières décennies, comme l'expose de manière explicite le préambule, *alinéa 2*, de la Constitution de 2011: « [...] *Le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassani, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.*

En repensant son identité, le Maroc entend avoir l'identité et la politique étrangère de sa localisation et de ses frontières. Engagé dans la coopération sud-sud à travers des offensives diplomatiques multisectorielles, il défend une posture d'État solidaire, au carrefour de différentes aires géoculturelles, et revendique un rôle de pont entre le Nord et le Sud. Il s'agit d'une vision réfléchie fondée sur l'idée qu'une grande politique étrangère peut être une politique régionale. Cette nouvelle orientation africaine l'a aussi poussé à redéfinir son identité en tant qu'État. C'est ainsi que le Maroc se présente désormais comme une nation africaine, et non seulement arabo-musulmane. L'abandon du mythe du Maghreb uni, qui contribuait à enfermer l'Afrique méditerranéenne dans l'identité « arabo-musulmane », a été franchement affirmé dans le discours du Roi au dernier sommet de l'Union Africaine (UA) (2017).

1. La nouvelle politique africaine.

« [...] L'Afrique, pour Nous, n'est pas un objectif, c'est plutôt une vocation au service du citoyen africain, où qu'il soit. L'intérêt que Nous portons à l'amélioration de ses conditions de vie dans son pays, est le même que celui dont bénéficient les migrants africains au Maroc, contrairement à ce qu'ils endurent dans plusieurs régions du Monde [...]

Le Maroc compte parmi les premiers pays du Sud à avoir adopté une politique solidaire authentique pour accueillir les migrants subsahariens, selon une approche humaine intégrée, qui protège leurs droits et préserve leur dignité.

Pour mettre en œuvre cette politique, notre pays, sans condescendance, ni arrogance, ni dénigrement ni discrimination, a procédé à la régularisation des migrants, conformément-

ment à des critères raisonnables et équitables, en créant pour eux les conditions appropriées pour s'établir, travailler et vivre dignement au sein de la société.

Ceci n'a rien d'étonnant quand on connaît l'accueil réservé par les Marocains à leurs hôtes. En effet, les qualités d'hospitalité, de bienveillance et de cordialité, sont ancrées dans notre culture et nos traditions séculaires.

Naturellement, nos frères africains rencontrent quelques difficultés au Maroc, mais elles ne sont pas liées à la couleur ou à la nationalité qu'ils portent, ni à leur statut de migrant. Par ailleurs, ils jouissent des mêmes droits.

Nous notons avec beaucoup de satisfaction ce qui fait la particularité de ces immigrés, à savoir une bonne moralité, et une bonne conduite à l'égard d'autrui, l'ardeur à l'ouvrage, le respect de la loi, des valeurs et des constantes sacrées des Marocains.

Je tiens à réaffirmer que nous ne faisons que remplir le devoir qui nous incombe vis-à-vis de cette catégorie, étant donné qu'il s'agit de personnes que la précarité a poussées à risquer leurs vies et à quitter leurs familles et leur pays.

Cette politique humanitaire a habilité notre pays à coprésider avec l'Allemagne le Forum mondial pour la migration et le développement, en 2017 et 2018.

Le Maroc a longtemps refusé les méthodes suivies par certains pour traiter les questions de la migration, méthodes qui se sont, d'ailleurs, révélées inopérantes. Par contre, il est fier de l'action qu'il mène dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des immigrés. Et il ne reviendra pas sur cette approche pratique et humanitaire [...] »

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi à la nation à l'occasion du 63ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, Rabat le 20 août 2016.

Par sa posture de leader africain en termes de migration, le Roi a indiqué dans son discours, lors du Sommet qui a réuni les représentants des pays de l'Union Africaine et de l'Union Européenne, tenu le 29 et 30 novembre 2017 en Côte d'Ivoire, que le Maroc est un pays d'immigration de par sa position géographique et que l'existence des migrants subsahariens sur son territoire est aujourd'hui une réalité, d'où l'intérêt porté à leur intégration.

« Le phénomène migratoire constitue une opportunité et non une menace. La crise migratoire actuelle ne doit pas être vécue comme une fatalité ; elle appelle par contre à un renforcement de la coopération, d'abord entre pays africains, ensuite avec les pays du nord. « Au cours de la période post coloniale, la gestion de la question migratoire n'a été couronnée que d'un timide succès et a constamment été envisagée, non comme une source de solutions et d'opportunités, mais comme porteuse de menaces et de désespoir » (SM Le Roi Mohammed VI 2017).

Ainsi, l'ouverture du Maroc sur l'Afrique depuis le début de ce millénaire manifeste le changement substantiel de sa politique étrangère et le sentiment

nostalgique d'un passé glorieux, jouxtant l'empire chérifien et le Subsahara dans son ancien contexte de Bilad Es-soudan (pays des Noirs).

Au niveau du discours, l'État marocain ambitionne de faire de sa politique migratoire un des mécanismes sensés dynamiser sa politique africaine, qu'il tente d'ailleurs d'insérer dans la stratégie africaine globale et non une simple réponse à la pression de l'UE dans sa politique relative à la lutte contre la migration irrégulière. Cette portée africaine, soutenue et visible au cours des deux phases de régularisation, fait suite à la vision géopolitique africaine initiée depuis l'intronisation du Roi Mohammed VI, qui a vu dans sa réconciliation avec les pays de l'Afrique subsaharienne et l'Afrique, par la suite (retour à l'UA¹ en 2017, « *patrie institutionnelle* »), une opportunité pour projeter son pays dans l'air du temps, celui du XXI^e siècle.

Et pour exprimer au plus haut sa posture de Leader africain de la migration, le Maroc a fait œuvre de visionnaire en proposant la création de l'Observatoire africain des migrations qu'il abritera à Rabat. L'Afrique disposera ainsi d'un outil de plaidoyer et d'aide à la prise de décision. C'est une institution de l'UA fondée autour d'une triple fonction : compréhension, anticipation et action. Ses activités, de nature technique et opérationnelle, permettront de produire une « meilleure connaissance du phénomène migratoire, de créer un narratif africain sur la migration, de renseigner et de favoriser l'harmonisation de politiques migratoires efficaces » (Rapport. 2018).

«L'Afrique gagnera également un instrument en faveur de la coordination puisque l'Observatoire implique une double coordination : au niveau national entre les différents départements et au niveau continental entre les différentes Communautés économiques régionales»

«Le rôle prépondérant du Maroc dans la conception, le développement et la mise en œuvre de l'Observatoire est consubstantiel à Notre engagement en faveur d'une nouvelle gouvernance de la migration. Le Maroc «n'a ménagé aucun effort pour réaliser chacune des étapes visant la concrétisation de Notre proposition» de mise en place de l'Observatoire africain des migrations ».

«Le Maroc a été à la hauteur de ses engagements», en mettant à la disposition de l'UA des locaux modernes et équipés, conformes aux normes et standards internationaux, qui abritent ce nouveau mécanisme africain et lui offrent toutes les conditions nécessaires au démarrage effectif de ses activités ».

Le lancement prochain de l'Observatoire africain des migrations est prévu le 10 décembre 2020, à l'occasion du Forum régional africain pour la mise en œuvre du Pacte de Marrakech (2018) qui se tiendra une fois dans cette dernière ville, et qui servira de réunion préparatoire africaine au Forum d'examen des migrations internationales de 2022. C'est aussi l'occasion «de commémorer le deuxième

1. Le Maroc a réintégré en 2017 l'Union africaine qu'il avait quittée en 1984. Ce retour a lieu après qu'une intense activité diplomatique conduite par le roi Mohammed VI à destination de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est l'ait rendu quasiment inéluctable.

anniversaire du Pacte de Marrakech et de le faire coïncider avec la célébration de la journée internationale des droits de l'Homme»,

2. Une grammaire nouvelle pour un nouveau positionnement en Afrique.

2. 1. Brève rétrospective des relations politiques avec l'Afrique subsaharienne

Les relations de l'État marocain moderne avec les États de l'Afrique subsaharienne prennent forme politiquement au lendemain de l'indépendance du Maroc, à l'occasion de la première conférence des États africains indépendants avec le Ghana, (Accra. 1958) ; première offensive diplomatique et vocation africaine du Maroc qu'il justifie une fois encore par l'organisation de la conférence anticolonialiste de Casablanca en 1961, de l'aide militaire discrète à l'Algérie, du soutien au Congo, du ralliement au camp des non-alignés lors de la conférence de Bandoeng, etc. avec la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963 et la question de recouvrement du « Grand Maroc », les relations du Maroc avec l'Afrique prennent une autre tournure, plus ralentie. Jusqu'à 1969, seulement six pays africains avaient leur ambassade au Maroc.

La période 1970-1984 affiche une reprise des relations bilatérales et multilatérales entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne, suite à la reconnaissance de la Mauritanie. Le Maroc présida l'OUA entre juin 1972 et juin 1973, et des programmes de coopérations économiques sont mis en place, mais l'année 1984 porta un coup fatal à ce dynamisme à cause des divergences politiques au sein de l'OUA, à propos de la question du Sahara marocain ; le ralenti dura jusqu'en 1996. Toutefois, l'entretien des relations avec quelques pays subsahariens a engendré, dans le cadre de la coopération financière et technique, la création en 1986 de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), et d'autres accords ont vu le jour ultérieurement.

L'année 1996 marque un changement dans la pédagogie du Maroc en termes de relations diplomatiques avec les pays de l'Afrique subsaharienne, qui s'intensifient et se diversifient, aussi bien à l'échelle bilatérale que multilatérale. Les visites de six chefs d'États africains au cours de cette année et la signature de 120 accords de coopérations (entre 1996 et 2003) marquent ce dynamisme diplomatique enclenché, et qui ira en se renforçant ; la période 1972-1985 n'ayant enregistré que 88 accords (Antil, 2003).

Le nouveau millénaire inaugure un tournant décisif dans la politique africaine du Maroc et inaugure une nouvelle grammaire de conjugaison des relations Maroc-Afrique subsaharienne ; ce n'est pas un hasard qu'elle coïncide avec le règne du Roi

Mohammed VI, lequel émancipe et met en pratique la vision régionaliste africaine anticipée par son prédécesseur. L'ère est à la géopolitique et à la stratégie.

2. 2. Positionnement géopolitique du Maroc en Afrique

Le souci contemporain du Royaume vise à valoriser sa position géopolitique sur le continent africain en profitant à la fois de sa proximité avec l'Europe mais également de l'attrait qu'il peut constituer pour les populations subsahariennes en quête de formation universitaire, de travail, ou encore d'échanges commerciaux. En raison de sa position géostratégique avantageuse (ouverture sur l'Atlantique, la Méditerranée et le Grand Sahara) et des transformations socio-économiques qu'il a connues ces dernières années (évolution de la structure productive et développement humain), le Maroc peut prétendre jouer un rôle important sur la scène africaine. Ceci est largement perceptible dans ce que l'on peut appeler la nouvelle politique africaine du Maroc qui semble cohérente en ce qu'elle associe les dimensions économiques, techniques, environnementales, sociales, humanitaires, culturelles et culturelles. L'ouverture prochaine d'une route complètement bitumée entre Tanger et Dakar rendra les échanges, économiques et culturels, entre les deux rives du désert encore plus faciles

Les visites royales effectuées en 2001, 2004 et 2005, et surtout les tournées de 2013, 2014 et 2015, en parallèle à leur mission économique, ont eu pour message politique la place qu'occupe désormais l'Afrique dans la politique étrangère marocaine. En 10 ans de règne, le souverain a effectué six grands voyages en Afrique subsaharienne et a visité 12 pays. De ce fait, plusieurs accords de coopération inédits à l'instar des accords fiscaux, douaniers, commerciaux, d'aide alimentaire (au Niger en 2005) ont été signés à l'occasion. Et comme conséquence politique, les pays visités par Mohammed VI sont aussi les premiers à avoir soutenu la demande d'adhésion du Maroc à l'UA, en 2016, et à avoir signé une motion demandant l'exclusion de la RASD de l'organisation panafricaine, exprimant ainsi leur engagement auprès du Maroc. Soulignons au passage que le Maroc a compensé son retrait de l'OUA en 1984, puis son absence de l'UA, par un dynamisme bilatéral qui en a fait l'un des principaux acteurs des relations Maroc-Afrique aujourd'hui. En outre, le Maroc ambitionne dans sa politique africaine autant les ressources du multilatéralisme que celles du bilatéralisme, mais un multilatéralisme opportuniste mis au service de la diplomatie bilatérale à laquelle il demeure attaché.

La longueur de la tournée royale de février-mars 2014 (Mali, Côte d'Ivoire, Guinée, Gabon), ponctuée par la signature de nombreux accords bilatéraux et le financement d'opérations socio-économiques (hôpitaux, cimenteries, usines d'engrais etc.), souligne l'importance des liens personnels noués par le souverain marocain avec d'autres chefs d'État africains, à l'image de ceux qui existaient entre Feu Hassan II et Omar Bongo ou Mobutu Sese Seko (enterré à Rabat). Le discours « historique » du souverain prononcé à Abidjan en février 2014 lors du forum maroco-ivoirien donne le cadre d'une politique marocaine impulsive en faveur

d'une « coopération Sud-Sud destinée à lutter contre le sous-développement, l'exclusion, la pauvreté et promouvoir une renaissance africaine ». Le nombre de représentations diplomatiques marocaines s'est depuis étoffé (21 aujourd'hui).

Mais c'est à partir des années 2000 que le nouveau cadre de partenariat semble se développer entre le Maroc et les pays de l'Afrique subsaharienne, sur le principe de la coopération Sud-Sud, confortée par la dynamique des IDE (Investissements Directs Étrangers) des entreprises marocaines, qui allant en se renforçant vers 2015. Il suffit de signaler que l'Afrique reçoit, actuellement, plus de 85 % des IDE marocains à l'étranger. Des investissements qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud en ce qu'ils aident les populations des pays à satisfaire leurs besoins. L'espace africain francophone constitue désormais une aire de coopération privilégiée par le Royaume, ainsi qu'un espace d'influence convoité par ses dirigeants et ses entreprises. Le Maroc est devenu le deuxième investisseur africain en Afrique après l'Afrique du Sud.

De plus, le rapprochement avec les organisations régionales comme l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la signature en octobre 2000 d'un accord préférentiel de commerce et d'investissement, prévoyant l'abolition partielle des droits de douane et l'encouragement des opérateurs économiques à des investissements réciproques – l'adhésion du Maroc, en 2001, à la Communauté des États Sahélo-Sahariens (COMESSA) qui regroupe une quinzaine de pays – sont quelques exemples de coopération multilatérale en dépit des négociations commerciales.

2. 3. Investissements marocains en Afrique Subsaharienne.

La présence marocaine dans les pays subsahariens est aussi ancienne que l'est celle des Subsahariens au Maroc. Jusqu'à la fin du siècle, cette présence concernait en particulier les domaines de l'économie et de la religion. Dans certains pays comme le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire, le rôle des communautés marocaines installées sur place est important dans différents secteurs économiques (Abou-el-Farah, 1997). Depuis le début de ce siècle beaucoup de Marocains cadres, entrepreneurs, hommes d'affaires et même des étudiants choisissent l'Afrique subsaharienne comme région d'installation et de résidence.

Pour de nombreux investisseurs marocains, l'intérêt pour le continent africain semble gagner en importance depuis l'intronisation du Roi Mohammed VI, laquelle inaugure l'ère de la diplomatie économique marocaine qui fait désormais partie de l'agenda géopolitique du Royaume. Parmi ces investisseurs, les banques conventionnelles marocaines (Attijariwafa Bank, BMCE et le Crédit populaire

ou Banque chaâbi) ont été jusqu'à ce jour les principaux moteurs du dynamisme marocain, voire arabe, en Afrique subsaharienne.

Le groupe Attijariwafa Bank, première banque du Maghreb, mais aussi le premier groupe bancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), a racheté en 2008 les filiales africaines du Crédit agricole, implantées en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, l'Union gabonaise de banque, Société ivoirienne de banque, Crédit du Sénégal et Crédit du Congo. Trois implantations supplémentaires sont en projet : au Burkina Faso, au Cameroun.

BMCE Bank (Banque marocaine du commerce extérieur), à l'instar de sa concurrente Attijariwa Bank, est la deuxième banque privée du Maroc intervient à l'étranger via BMCE Bank International, Bank of Africa, la Banque de développement du Mali ou la Congolaise de Banque, dans une vingtaine de pays d'Afrique – Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Ouganda, Burundi, Kenya, République démocratique du Congo, Tanzanie et Madagascar.

Le groupe Crédit populaire du Maroc, dont la présence stratégique sur le continent africain est assez récente, intervient à travers la Banque atlantique, acquise en 2012, mais nourrit de grandes ambitions, via la signature de plusieurs accords de partenariat. Ainsi, dès 2014 il parvient à la création, au Mali, d'un établissement de microfinance, la promotion du microcrédit au Gabon et le financement, à travers la Banque atlantique de Côte d'Ivoire, de la construction de 5500 salles de classe et d'un établissement de microfinance en Côte d'Ivoire ; le financement, à travers la Fondation Attawfiq microfinance, d'un programme d'aide à l'accès des femmes ivoiriennes au microcrédit (via le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire, Fafci). Le groupe est également présent en Guinée (Banque populaire maroco-guinéenne) et en RCA (Banque populaire Maroc-Centrafricaine).

Le redéploiement actuel marocain en Afrique met largement l'accent sur le développement humain et le développement durable, dont les questions agricoles et alimentaires figurent en bonne place parmi les actions de coopération. Ainsi, à côté du dynamisme des Banque et des finances, d'autres secteurs contribuent au renforcement technique et d'expertise sur le continent africain tels les : télécommunications, l'agroalimentaire, l'énergie renouvelable, l'hydraulique agricole, l'immobilier, les assurances entre autres, grâce à la synergie et au dynamisme des banques et de groupes comme Maroc Telecom, l'Office chérifien des phosphates, Addoha ou Alliances. Le tout en accordance avec l'ambition stratégique du Royaume, qui ambitionne son devenir géopolitique euro-africain.

Casablanca, capitale économique du Maroc, est devenue un véritable *hub* aérien africain, ce qui permet de se déplacer facilement en Afrique ; « *il y a encore peu de temps, pour se rendre depuis le Maroc vers une capitale d'Afrique subsaharienne, il fallait passer par Paris* ». (Brunin. 2009). De même, la création du terminal portuaire Tanger-Med devrait améliorer les capacités d'exportation du pays, notamment vers

l'Afrique subsaharienne. On ajoute aussi le futur câble optique qui reliera le Maroc au reste de l'Afrique atlantique, devenant un accélérateur des échanges.

Les multiples voyages du Roi du Maroc en Afrique ont permis la signature de plusieurs accords de coopération économique et commerciale², avec une forte concentration sectorielle (télécommunication, banques et assurances, industries pharmaceutiques, bâtiment et travaux publics ; agriculture et énergies renouvelables) et géographique³ de ces investissements, qui restent l'œuvre de grandes entreprises marocaines publiques ou privées. Cependant, les IDE ainsi que les relations du Maroc avec les autres pays du continent ont tendance à se diversifier en raison de l'implantation de certaines entreprises ainsi que les missions de prospection menées par les opérateurs marocains publics ou privés, chargés de la promotion des exportations et des investissements, dans de nombreux pays d'Afrique australe et de l'Est.

Devenu premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest, cinquième puissance économique continentale et septième puissance militaire, la reconnaissance du Royaume en tant que puissance africaine est désormais difficilement contestable. Il offre, en dehors des aspects économiques, son assistance technique dans différents domaines : formation des ressources humaines africaines ; échange d'expériences avec les pays désirant tirer profit de l'expérience marocaine, aussi bien en matière de diversification économique (politiques sectorielles) que sociale (Initiative Nationale de Développement Humain). Les pays comme le Gabon, le Sénégal, le Mali, le Guinée Conakry, le Cameroun, l'Éthiopie, la Tanzanie s'appuient sur le modèle marocain dans leurs politiques de diversification, entre autres le domaine de l'agriculture et des mines (phosphate). Comme exemple, le Gabon s'est vu mettre en place une stratégie de développement agricole répondant au nom de « Gabon vert », par mimétisme avec celle du « plan Maroc vert » initiée depuis 2008 par le Royaume marocain.

À l'inverse de ce registre dynamique de l'investissement marocain en Afrique subsaharienne, dont les résultats sont éloquentes et tendent à se développer, on constate un « *désintérêt à peu près général de la société marocaine pour ce qui se passe au Sud du Sahara, ainsi qu'un déficit des spécialistes des questions africaines (Journaliste, économistes, chercheurs...)* » selon Brunin (2009).

2. 4. La dimension religieuse de la politique africaine

La dimension religieuse prend également une place importante dans cette politique africaine du Maroc, lequel met en valeur son modèle de gestion du champ

2. Plus de 900 accords et conventions de partenariat existent aujourd'hui, mobilisant les secteurs de la formation professionnelle, des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques, de l'environnement et du tourisme).

3. Parmi ces États, 8 sont de l'Afrique de l'ouest et de la CEDEAO à savoir : Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire, Mali, Bénin, Nigéria, Burkina Faso et Guinée. Auxquels il faut ajouter le Gabon, le Cameroun, le Tchad, la République Démocratique du Congo (RDC), et l'Angola.

religieux et son socle doctrinal, fondé sur trois piliers doctrinaux et spirituels : le sunnisme *malékite-acharite-soufi*, dans ses relations avec les autres pays africains et dans l'offre d'un « Islam du juste milieu », (*al wasatiyya*) (dont le Maroc a voulu faire sa ligne directrice, particulièrement depuis les attentats qui ont frappé Casablanca en mai 2003), destinée aux partenaires européens. Ainsi, dès mars 2015, l'Université Al-Qaraouiyyine de Fès est restructurée pour devenir le pôle autour duquel s'organisera la légitimité historique de l'offre religieuse transnationale et continentale, ainsi que l'expertise pour la lutte contre l'extrémisme religieux, en Afrique en particulier.

Le 20 mai 2014, le *dahir* n° 1.14.10 3 porta la création de l'Institut Mohamed VI de formation des Imams, dont les attributs servent à l'instruction, à la qualification et à l'encadrement des auxiliaires religieux (prêche, conduite de la prière, orientation). Le 27 mars 2015, le Souverain inaugurait l'Institut Mohammed-VI pour la Formation des Imams, Morchidines et Morchidates (IFIMM). L'institut reçoit, à côté des marocains majoritaires, des candidats internationaux, dans le cadre de la coopération religieuse internationale, que sollicite d'ailleurs nombre de pays d'Afrique subsaharienne et sahélienne, de Tunisie, de Libye, et même de France. 447 étudiants étrangers, en plus des 150 imams morchides et 100 morchidates marocains(e)s ont déjà pris place dans cet institut. Ils sont originaires du Mali (212), de Guinée-Conakry (100), de Côte d'Ivoire (75), de Tunisie (37) et ont commencé à y recevoir un enseignement dès son ouverture (Dirèche, 2010). Un petit contingent d'aspirants imams français (23) a même entamé un cursus de deux ans à la suite d'un accord bilatéral. La Libye, le Nigeria, le Sénégal, la Mauritanie, les Maldives et la Tchétchénie sont également sur les rangs pour y envoyer une sélection de leurs aspirants imams.

Le 24 juin 2015, le *dahir* n° 1.15.75 porta sur la création de la Fondation Mohammed-VI des oulémas africains (FMOA) dont la fonction, à moyen et long terme, est d'effectuer la convergence sunnite (malékite et confrérique) vers le Maroc⁴. Ses objectifs consistent à unifier les efforts des oulémas africains pour un « Islam tolérant », en mettant en œuvre une réforme religieuse à l'échelle de l'Afrique subsaharienne.

À ce titre, on peut dire à la suite de Timera, (2011) que la FMOA, tout comme l'IFIMM entrent dans la catégorie des « *entreprises religieuses transnationales en Afrique de l'Ouest* », dont l'aspect est fortement institutionnalisé. Deux entreprises

4. Il faut rappeler que la Ligue des oulémas marocains, créée à Tanger le 14 juin 1961, dans la première année de règne de Hassan II, prévoyait déjà d'« œuvrer en vue d'une renaissance de l'islam au Maroc et dans les États africains », mais sans vraiment s'en donner les moyens. Cette ligue a davantage été un instrument de légitimation religieuse du pouvoir de l'ancien souverain.

qui se donnent désormais pour tâche la « stabilisation » de la géopolitique africaine de l'Islam.

Grâce à cette politique volontariste, le Maroc se positionne comme un « pôle » majeur de formation des élites subsahariennes et de diffusion d'une « *da'wa* » (prédication, appel à l'Islam) « moderne » et « modérée » inscrite dans l'arabité tout en étant africaine et ouverte sur la francophonie. Sa volonté de faire rayonner au sud de ses frontières ainsi que les moyens actuels que le royaume se donne pour réaliser cette ambition (notamment en finançant des bourses pour les étudiants) reflètent la détermination de la diplomatie religieuse marocaine.

En parallèle à ce dynamisme religieux, les deux premières décennies de ce siècle ont connu une exaltation sans précédent donnée à la confrérie soufie *Tijaniya*. Sa médiatisation a pris de l'ampleur avec la présence de plus en plus importante, au Maroc, de pèlerins africains subsahariens appartenant à la confrérie. L'organisation de conférences internationales de la *Tijaniya* à Fès (en 2007, 2009 et 2014), ou des annuelles « Journées culturelles islamiques *Tijanes* » qui se tiennent à Dakar, ou enfin à l'occasion des conférences islamiques promues par le roi Mohammed VI à Rabat, durant le mois du ramadan, auxquelles sont invités les chefs religieux des plus importantes confréries religieuses subsahariennes, sont toutes révélatrices du rôle de la diplomatie religieuse ambitionnée par le Maroc envers l'Afrique subsaharienne. Notons d'ailleurs que déjà, sous le règne du Roi Hassan II, l'appartenance au rite malékite et le caractère confrérique de l'Islam marocain étaient utilisés comme un canal privilégié de communication avec plusieurs pays africains se réclamant de la même tradition islamique, notamment le Sénégal. Avec ce dernier pays, tout dialogue politique, économique, culturel ou religieux se tient sur le fond d'un discours uniforme, de « pays frères ».

Le « leadership » spirituel dont le Maroc fait œuvre, hier et aujourd'hui beaucoup plus dans la région, répond au projet géopolitique qu'il s'est fixé dans sa politique africaine revisitée depuis le début de ce siècle. La diplomatie religieuse marocaine entend, par ses implications en Afrique subsaharienne : promouvoir l'image d'un Islam marocain soufi, ouvert et tolérant, en opposition aux islamismes étrangers ; établir et consolider des relations privilégiées avec les pays subsahariens avec une présence *tijane* plus ou moins importante ; favoriser les investissements économiques dans ces pays et relancer le tourisme religieux.

Le Maroc a toujours utilisé l'atout religieux pour se rapprocher des pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment du Sénégal, du Mali, de la Côte-d'Ivoire et du Niger dont les ressortissants musulmans, de leur côté, ont bénéficié de ce rapprochement

pour se rendre régulièrement au Maroc. Fait remarquable, une grande majorité des Subsahariens régularisés sont originaires de ces pays.

2. 5. L'offre de formation

La formation de l'élite subsaharienne a toujours constitué un enjeu diplomatique pour le Maroc. Une entrée intelligente qui consiste à déployer la formation des Subsahariens à des fins de stratégie nationale. Encouragés par un cadre juridique et institutionnel favorable, les établissements d'enseignement supérieur participent à une immigration subsaharienne légale. Ils mettent en avant les atouts du Maroc, notamment la proximité ou la diversité de l'offre de formation directement liée au développement de l'Afrique. Elle se traduit concrètement par l'ouverture croissante des établissements de formation marocains aux Subsahariens, en privilégiant : la formation des cadres, la formation professionnelle et la formation académique dans les Universités, publiques et privées, et les Écoles supérieures. Par l'offre diversifiée et les coûts abordables, en comparaison avec les pays occidentaux, qui restent néanmoins des destinations privilégiées de familles aisées, le Maroc devient une alternative raisonnable et un moyen de réussite.

Ce changement de tendance est dû au croisement de deux facteurs non négligeables dans la politique internationale : la reconsidération des rapports Nord-Sud et l'encouragement de la coopération Sud-Sud. À ce constat, viennent s'ajouter les moyens déployés par le Maroc pour développer les secteurs de l'économie, du social et de la formation dans le but notamment de rayonner sur le continent.

Parmi les instruments mis en place pour faciliter l'accueil des étudiants subsahariens, l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) a assuré, depuis sa création en 1986, des milliers d'inscriptions en faveur d'étudiants subsahariens dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Elle assure la répartition de ces étudiants sur l'ensemble du territoire et constitue le support administratif pour leur orientation et gestion. Elle a contribué à l'ouverture de nouvelles facultés dans les petites villes, comme c'est le cas de Settat, Mohammedia ou El Jadida. Cette ouverture a aussi profité aux établissements d'enseignement supérieur privés. En quête de nouveaux étudiants, ces établissements sont allés plus loin en développant des campagnes actives de recrutement directement dans certains pays subsahariens (Guinée, Sénégal, Gabon pour l'école Sup de Co Marrakech en 2014).

En 2014 plus de 12 000 étudiants subsahariens étaient inscrits au Maroc, dont 8000 dans les établissements publics et 4000 dans les établissements privés. 40 pays africains sont représentés dans ces établissements, ainsi que 91 autres

nationalités. Ces trente dernières années, plus de 30 000 cadres ont été formés au Maroc via cette coopération entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne.

À cela s'ajoute le grand travail de l'AMCI dans la coopération technique principalement dans l'accueil d'étudiants et stagiaires africains dont leur nombre a doublé au cours de la dernière décennie.

L'expérience au Maroc des étudiants subsahariens ne peut se limiter à l'analyse des aspects académiques, car ceux-ci se nouent avec des aventures, professionnelles et personnelles, qui ont donné naissance à d'autres dimensions (mariages mixtes, clandestinité).

2. 6. La dimension sécuritaire en Afrique

Sur un autre registre, l'insécurité grandissante (terrorisme, crime organisé, etc.) dans certains pays sahélo-sahariens et leur proximité géographique du Maroc, a renforcé la coopération sécuritaire avec ces pays, en prenant une dimension principale dans la politique africaine du Maroc. D'ailleurs, il a toujours joué un rôle important, par sa contribution aux opérations de maintien de la paix en Afrique, aux côtés de l'ONU, dans la gestion des situations de crise dans plusieurs pays africains, tels la RDC, le Soudan, la Somalie, le Congo, le Niger et récemment le Mali⁵, la Centrafrique et le Burkina Faso. Notons que les efforts marocains de médiation lors de crises africaines rivalisent à plusieurs titres avec les velléités de leadership algérien⁶. En outre, la médiation entamée par le Royaume à Rabat le 27 février 2002, qui a réuni les chefs d'État Lansana Conté de la Guinée, l'ancien président du Libéria Charles Taylor et Ahmed Tejan Kabbah de la Sierra Leone. Au sahel, et par le biais de son implication multidimensionnelle qui fait appel à l'humanitaire, le commercial, le financier (investissement) et le politique, le Maroc a joué un rôle important dans la médiation entre le gouvernement Malien et le MNLA (le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad).

Conscient d'autre part des enjeux humains, environnementaux, climatiques et économiques transnationaux, le Maroc ne cesse de déployer des moyens sur le plan humanitaire, en envoyant des vivres et médicaments dans les zones de conflits en Afrique subsaharienne, et accueillent des réfugiés sur son territoire. En plus de

5. Comme en témoigne notamment l'ampleur de la coopération tissée par Rabat avec le Mali, incluant une aide à la reconstruction du pays après le conflit avec AQMI et ses alliés touaregs, et surtout le projet de formation par le Maroc de 500 imams au rite malékite, une façon de contrer le Haut Conseil islamique du Mali sous influence wahhabite. Mohammed VI avait d'ailleurs fait le déplacement à Bamako pour l'investiture du président Keita, nouvellement élu, en septembre 2013, avant d'entamer sa tournée africaine en février 2014 par une seconde visite au Mali.

6. Ait Hamadouche (2014) met en exergue les paradoxes de la position algérienne, ses contradictions internes au niveau des principes et surtout, le décalage entre le discours et la politique de terrain, marquée par une gestion sécuritaire des frontières, l'ouverture de son territoire aérien aux avions français de Serval. .

l'engagement du Souverain en faveur de l'annulation des dettes des Pays les Moins Avancés (PMA).

À plusieurs égards, la nouvelle politique migratoire marocaine peut, du moins en apparence, être considérée comme la suite logique de sa politique en Afrique subsaharienne. Celle-ci est repensée tenant compte des préalables indispensables qui sont : la gestion sécuritaire et le renforcement des frontières ; la politique de développement en Afrique subsaharienne, le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire et à la réintégration ; et la régularisation des migrants subsahariens. Ces préalables servent, sur les courts et moyen termes, à gérer les flux migratoires et limiter l'irrégularité administrative des étrangers présents sur son territoire

2. 7. L'implication du Maroc dans le Partenariat UE-Afrique

Par sa proximité avec l'Europe et les relations privilégiées entretenues, le Maroc promet, par sa pédagogie diplomatique et son ambition africaine, une meilleure insertion de cette alliance dans les échanges économiques internationaux et l'espace de la mondialisation. D'ailleurs, toute gestion des rapports entre le Maroc, l'Afrique subsaharienne et l'Europe doit prendre en compte la proximité des sociétés du Nord et du Sud de la Méditerranée occidentale et leur exceptionnelle imbrication économique, humaine et culturelle. Cependant, la fracture engendrée par les politiques européennes d'externalisation, en organisant la libre circulation des biens dans la région méditerranéenne tout en restreignant celle des personnes, compromet à plusieurs égards l'idéal d'une Méditerranée commune⁷. Fernand Braudel disait naguère de la Méditerranée : « lui assigner des bornages est une tâche malaisée ». En instaurant ainsi le divorce entre espace économique et espace humain, tout en comptant sur le dialogue culturel et la coopération des sociétés civiles pour en réduire les effets, c'est une manière d'anticiper le péril. Le processus d'externalisation est donc limité à la sphère sécuritaire et peine à s'étendre à la sphère éthique et humanitaire alors que l'UE, définie comme « puissance normative » s'assigne un rôle de promoteur de la démocratie (Manners, 2002).

Conscient des difficultés auxquelles le partenariat UE-Afrique fait face, le Royaume n'hésite pas à marquer sa présence aux différents sommets Europe-Afrique, et ambitionne la réussite du partenariat des deux continents. C'est en effet une nécessité pour faire face aux questions de sécurité, de développement, de migration, de la mondialisation, de l'intégration régionale et sous régionale, de l'énergie, de la dette et de plusieurs autres intérêts communs. Il a apporté son soutien à la Stratégie conjointe UE-Afrique, dans l'esprit où celle-ci permettrait de réaliser des projets

7. Or, la Méditerranée occidentale n'est qu'une priorité régionale parmi tant d'autres pour les pays sud-européens : la référence étant toujours l'UE, le système originel. Le glissement sémantique mais hautement politique de l'Union méditerranéenne vers l'Union pour la Méditerranée montre à quel point la construction de la Méditerranée pose problème pour certains pays européens comme si faire la Méditerranée signifie défaire l'Europe. (Benatar. *ibid*).

conjointes ayant de retombées positives sur le développement du continent. Il a exprimé en complément sa position de voir le partenariat UE-Afrique redynamisé et renforcé, à même de promouvoir la paix, la stabilité et les droits de l'homme.

Le Maroc s'est vu d'ailleurs sollicité dans l'initiative européenne visant à établir un partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique dans le domaine de l'énergie et l'accès aux ressources énergétiques, afin d'augmenter des investissements dans ce domaine. Il a d'ailleurs exprimé son souhait qu'une clause relative au respect de l'environnement y soit insérée dans cette stratégie. La préoccupation incessante pour les changements climatiques et leurs impacts sur le continent africain a constitué pour le Maroc une nécessité auprès de l'UE, en vue du soutien aux efforts déployés par le continent dans sa lutte contre les méfaits et les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement. Une coopération concrète permettant l'échange d'expertise et le développement d'une réelle politique commune environnementale est souhaitée par le Maroc. Les instruments financiers prévus à cet égard devraient également permettre le développement des énergies renouvelables non nuisibles à l'environnement.

Fidèle à l'esprit de la conférence de Rabat (2006), sur la question migratoire, le Maroc a agi pour que ses objectifs puissent être reconnus par la Stratégie UE-Afrique, et a appuyé l'initiative de la Commission Européenne pour la création de réseaux d'observatoires de la migration dont l'objectif est de collecter, analyser et diffuser les données relatives aux flux migratoires entre les pays d'Afrique et d'Europe. Ces réseaux pourraient être mis en place au niveau sous régional (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest).

En matière d'intégration régionale, le Maroc porte réflexion à l'unité africaine suivant une approche qui préconise en premier lieu l'optimisation au niveau de groupements régionaux et sous régionaux à l'échelle du continent. Ce qui facilitera la réalisation de la paix et de la sécurité et concrétiser, à long terme, une politique pan-Africaine de Sécurité.

De par sa politique africaine, et depuis son réinsertion au sein de l'UA et son intégration à la CEDEAO⁸, le Maroc peut jouer un rôle stratégique d'intermédiaire entre l'UE, les États-Unis et l'Afrique, en faisant valoir son expérience potentielle en matière de libre-échange, de coopération et d'assistance technique avec ces deux puissances mondiales⁹. Le Royaume se positionne d'ailleurs comme intermédiaire

8. Six mois après son retour dans l'UA (juin 2017), le Maroc a reçu un accord de principe pour adhérer à la CEDEAO, officialisée par la suite en 2018. Ce groupement régional ouest-africain comprend 15 pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cap vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. D'après des experts, cette adhésion revêtira des implications en matière de libre circulation des biens et des personnes, et le droit de résidence et d'établissement, qui nécessitent de la part du négociateur marocain d'entamer un examen approfondi pour évaluer les implications et les conséquences notamment sécuritaire et de gestion des flux migratoires sur le marché marocain.

9. On relèvera à juste titre que dans les objectifs spécifiques de l'Instrument européen de voisinage (IEV), couvrant la période 2014-2020 (article 2§2), figure une série de points relatifs à l'intégration progressive du Maroc au Marché intérieur (coopération sectorielle et intersectorielle, rapprochement des législations et convergence

dans la division internationale du travail ; il joue aussi le rôle de relai intermédiaire des investissements étrangers notamment européens vis-à-vis des pays africains. Par l'ensemble des atouts dont il dispose, il semble en mesure de répondre à la logique de la verticale : son statut d'associé avancé dans l'espace euro-méditerranéen et son ouverture sur les pays africains subsahariens lui permettent d'être parmi les principaux relais entre les deux continents ; il intègre à la fois la logique de la verticale et celle de la stratégie de « la ceinture et la route ».

3. Essai d'évaluation du rapport politique migratoire politique africaine.

Il est encore prématuré de tenter une évaluation des conséquences de la politique migratoire sur la politique africaine du Maroc, quoique les prémisses d'une corrélation première peuvent être avancées, sur la base des actions sectorielles réalisées.

- En matière de développement socio-économique, l'expérience marocaine en matière de développement humain acquise ces dernières années, suite à la mise en place de l'Initiative Nationale de Développement Humain, semble renforcer les liens entre la politique africaine du Maroc et la politique migratoire. Ceci est perceptible dans l'importance qu'occupe le développement humain dans les nombreuses conventions signées avec plusieurs pays africains (pourvoyeurs des migrants), conduisant à une diminution des mouvements migratoires. De même que l'insertion, encore timide mais effective, des migrants subsahariens à travers les Activités Génératrices de Revenu.
- Le renforcement des relations institutionnelles, commerciales et financières entre le Maroc et des pays de l'Afrique subsaharienne, francophones, (Sénégal, Mali, Gabon, Niger, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire et Guinée Conakry) a contribué à la mobilité des personnes, suite à la signature de conventions portant sur la suppression réciproque de visa. D'ailleurs la majorité des migrants subsahariens présents au Maroc sont originaires de ces pays. De même, le nombre de visiteurs africains au Maroc (visites familiales, soins hospitaliers, tourisme, entraînements militaires, formations professionnelles de courte durée, forums internationaux, etc.) augmente au fur et à mesure que le pays se développe et se fait connaître au sein du continent. Le développement de la politique africaine du Maroc a effectivement accentué la tendance migratoire, régulière et irrégulière, observée dès le début des années 2000. Le Royaume n'est plus seulement un pourvoyeur de migrants, il est aussi une terre d'installation.
- L'offre en formation universitaire marocaine s'avère la plus visible en terme de politique africaine. Développée depuis longtemps dans le secteur public,

des réglementations avec les normes de l'UE) de même que des objectifs relatifs à la coopération au niveau « sous-régional, régional et à l'échelle du voisinage européen », de même que la coopération transfrontalière. (Erwan, 2017)

mais renforcé récemment par de structures nouvelles, privées ; elle est orientée vers le marché subsaharien (Polytechnique Mohammed VI, filiale de l'école centrale de Paris à Casablanca et l'Université euro-méditerranéenne de Fès). De 2006 à 2018, plus de 2000 ressortissants d'Afrique subsaharienne sont lauréats dans les différentes écoles supérieures et universités marocaines, publiques et privées, et leur nombre est appelé à augmenter pendant les décennies à venir. Notons qu'une partie importante parmi ces lauréats cible le marché de travail marocain, au moins dans un premier temps, du fait de certaines opportunités offertes et à l'attractivité des salaires marocains pour des postes de cadres. C'est probablement ce contexte qui ouvre l'espace économique du Maroc à des cadres et diplômés africains. Dans ce sens, on trouve aussi des étudiants qui viennent dans le cadre de la coopération bilatérale en tant que boursiers soit du gouvernement marocain ou du pays d'origine, ou parfois des deux. Ces candidats sont inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur public. D'autres profils qui sont venus par leur propre initiative se retrouvent dans les établissements privés. Un troisième profil est celui des sportifs qui viennent essentiellement pour intégrer le champ professionnel sportif et qui sont contraints pour des raisons juridiques de s'inscrire en tant qu'étudiants pour pouvoir obtenir un titre de séjour. L'ensemble des formations proposées par le Maroc sont attractives pour leur qualité, le système d'enseignement en langue française, la proximité géographique des pays africains et le coût de vie moins élevé que dans les pays du Nord, devenus plus restrictifs et discriminants.

- Première destination maghrébine pour les étudiants subsahariens, le Maroc talonne même la France comme destination internationale préférée pour les étudiants de plusieurs pays subsahariens.

- La diplomatie religieuse et culturelle du Royaume assure pour sa part la présence de nouveaux migrants subsahariens, qui comprend notamment un appui financier et institutionnel aux réseaux confrériques soufis. « Il s'agit de nombreux étudiants en théologie, adeptes de la confrérie *Tijaniya*, dont le passage effectué au Maroc constitue une étape nécessaire à l'accomplissement de leur cheminement spirituel ainsi qu'un gage de leur érudition » (Bamba, 2008). Aujourd'hui encore, le dynamisme transnational des confréries ne se dément pas, comme en témoignent, entre autres, les « journées culturelles islamiques *tijanes* » qui se tiennent tous les ans à Dakar, sous le double patronage du souverain marocain et du chef d'État sénégalais, en présence de milliers de fidèles venus du Sud comme du Nord du Sahara. Le même raisonnement vaut pour les confréries implantées au Nord Nigeria, notamment la *Qadiriyya* dont les liens avérés avec les pays du Maghreb (Maroc, Algérie) ou le Soudan se doublent de l'existence de réseaux religieux « Sud-Sud » associant les

Musulmans nigériens à leurs coreligionnaires de la sous-région. Ce transfert de normes se fait d'autant plus facilement qu'il accompagne une circulation de pratiques et de modèles religieux mettant en scène plus particulièrement certains acteurs, étatiques ou non.

Conclusion : tenter le possible et réussir l'alliance imaginée

« Comme ils ne savaient pas que c'était impossible, ils l'ont fait. » Marc Twain

Le Maroc, un petit pays, avec une longue histoire, une forte identité et une singularité géographique qui le positionne à la confluence de logiques d'intérêt complexes. Comme beaucoup de pays de la zone euro-méditerranéenne, il semble confronté à des incertitudes sans précédent sur les futures formes de migration, en raison de l'inter-connectivité croissante et de la multiplicité des sources d'instabilité à court et à long terme, auxquelles s'ajoutent les changements géopolitiques, climatiques et démographiques. D'autre part, le niveau de coopération internationale est également sans précédent. Jamais auparavant le Maroc n'a été aussi conscient des opportunités et des défis associés aux migrations internationales, en l'occurrence subsahariennes.

Le Maroc a adopté une vision holistique en inscrivant la gestion migratoire dans les processus de développement des partenariats africains, c'est-à-dire d'envisager des possibilités de migration légale et de mobilité, qui étaient au centre du Processus de Rabat (2006), et d'associer les pays d'origine aux politiques d'intégration des migrants dans le pays de destination, dans la mesure où la profondeur et les modalités de cette intégration auront un impact direct sur la contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine. Reste que le Maroc, dans sa politique africaine, s'efforce de renforcer ses relations bilatérales et multilatérales officielles et officieuses (économique, culturelle et diplomatiques), du haut et du bas, et d'inscrire dans la durée une coopération « sous régionale » élargie aux questions sécuritaires. De cette dynamique ressort la reconfiguration de « l'alliance imaginée » Maroc-Afrique subsaharienne. L'ensemble de l'espace africain francophone constitue désormais une aire de coopération privilégiée par le Royaume, ainsi qu'un espace d'influence convoité par ses dirigeants et ses entreprises.

La politique africaine du Maroc est née à travers la pratique d'une « stratégie empirique de réaction », une stratégie qui s'invente au fur et à mesure des expériences engagées. Elle se nourrit d'ailleurs, de façon réflexive, du succès diplomatique qu'elle peut engendrer. Cette approche, initiée et portée par le Roi, a mobilisé des leviers spécifiques et s'est dotée de moyens propres, mis au service d'un ensemble d'objectifs politiques et géopolitiques bien définis. Mais à côté d'une diplomatie officielle (par le haut) se déploie une diplomatie officieuse (par le bas), dont les objectifs convergent : les réseaux (religieux, commerciaux, économiques, licites ou illicites) infra-étatiques accompagnent et prolongent la diplomatie officielle. À ce

titre, la façon dont ces leviers et ces moyens ont été intégrés à la politique africaine du Maroc demeure un objet faiblement étudié. La question migratoire, en particulier, constitue à la fois un sujet sensible et un levier stratégique. La régularisation des Subsahariens est à la fois une conséquence de cette politique africaine et une condition de sa réussite.

La gestion des migrations est un processus complexe qui va bien au-delà de mesures punitives et restrictives. Les migrants apportent en général avec eux leur énergie, leur détermination, leur envie d'entreprendre et peuvent dynamiser les économies, l'organisation sociale et les échanges d'expériences. Par conséquent, les décideurs doivent apprécier le fait que la mobilité des êtres humains est une composante inhérente et souhaitable du processus de développement et que notre pays, le Maroc, a bâti son histoire sur le travail des migrants qui ont élu domicile depuis bien plusieurs siècles, et a prospéré grâce à leurs apports aussi divers que multiples. Au fur et à mesure de l'évolution des processus politiques et économiques, le grand défi consistera à transformer le phénomène migratoire en un atout pour toutes les parties prenantes : migrants, pays d'origine et de destination, sociétés et familles.

Cependant la réalité du présent, de part et d'autre du Sahara, ne doit pas masquer les scénarios possibles de l'avenir. Une réflexion sur les futurs possibles du Maroc en 2030 a été engagée depuis 2005 (HCP). De même qu'une réflexion sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne était menée par « Futurs africains » en 2003, sous le titre Afrique 2025. Les deux réflexions présentent des scénarios prospectifs à prendre en compte, que nous mettrons à contribution dans ce qui suit :

Si le Maroc et les pays de l'Afrique subsaharienne ont beaucoup changé depuis les indépendances, ils changeront certainement encore beaucoup au cours des décennies à venir. Mais les sociétés ne changeront pas au point que les obstacles au développement identifiés soient éliminés. Les comportements des acteurs économiques et politiques, quoique dissymétriques de part et d'autre du Sahara, ne changeront pas suffisamment pour que ces obstacles soient supprimés. La productivité du travail n'augmentera qu'à un rythme très lent. Les investissements étrangers chercheront toujours les pays les plus offrant, malgré une certaine convoitise des grandes puissances (USA, Chine) affichée ces dernières décennies à cette région du monde. Selon Héran (2018), la croissance, en Afrique subsaharienne, sera toujours lente et que vers 2025-2030, la grande masse de la population ne sera pas parvenue à sortir de la pauvreté et qu'une partie vivra dans une situation précaire, aux limites de la survie. En conséquence, les frustrations dues à l'élévation très lente du niveau de vie de la plupart des populations subsahariennes, aux inégalités croissantes, au fossé qui se sera élargi entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde, dont les populations seront de plus en plus conscientes, se seront amplifiées.

La réalité de ce scénario n'a pas tardé à se vérifier, puisque le Maroc a subi dès la première décennie de ce siècle des flux importants de migrants subsahariens,

de passage vers l'Espagne ou dans l'espoir de s'installer sur son territoire. Et cette migration n'est pas sensée s'arrêter à moyen terme. Les tensions prévisibles au sein de la société marocaine réceptrice ne sont pas à ignorer par l'État marocain. Cette tendance est à prendre en compte dans la SNIA mais aussi dans la politique africaine du Maroc, lequel semble résigné à forcer le cap.

La prospective est toujours hasardeuse, surtout quand il s'agit de parler de l'avenir, mais la réussite appartient à ceux qui en comprennent les règles, qui savent en assembler les ressources et en forger les instruments, qui savent en réinventer les formes et les modalités, bref, à ceux qui savent appliquer à leur profit la grammaire subtile et changeante de la réussite. Le Maroc s'est bien empreint de ces outils pour conjuguer son présent et son avenir.

Le Maroc et L'Afrique subsaharienne offrent de considérables opportunités de coopération, d'investissement, d'initiatives pour créer des emplois, favoriser une croissance verte et répondre aux besoins des « exclus » de la mondialisation. La canalisation et l'appui sur les dynamiques que représente la jeunesse africaine, en termes d'énergie et d'innovations, supposent des stratégies à diverses échelles territoriales. Ensemble, le Maroc et les pays subsahariens doivent s'allier à chercher la modernité.

4. L'ordre maghrébin

Mais l'ordre maghrébin est un contexte qu'il faudrait prendre en compte dans le devenir de la géopolitique régionale, notamment ce qui a trait à la question migratoire, dans la mesure où les trois pays, Maroc, Algérie et Tunisie, sont autant concernés que ne le sont les pays subsahariens. Malgré les voies en concurrence, il y a certainement la construction de la région qui est nécessaire pour surmonter les différences et divergences et faire front aux problèmes liés à la migration internationale.

La construction régionale donnera un projet en commun pour les trois États pour faire face à la coalition massive et contraignante de l'UE. Ce projet est malheureusement « difficile » parce qu'on ne peut pas construire l'ensemble sans qu'il existe les États pour rassembler. Il y a dans la région encore l'affermissement de l'identité et donc qu'on est toujours dans la phase de concurrence entre ces États en construction, ce qui indispose les constructions économiques régionales. En Amérique latine, ces défis n'ont pas été surmontés : on a essayé à plusieurs reprises de créer un ensemble économique, mais on n'a pas réussi parce que la construction de l'État a primé sur les constructions économiques régionales.

Mais il y a, néanmoins, la vision d'un ensemble socio-géographique, une région contenue par une mer de sable et une mer d'eau, en somme une région naturelle où on peut se comprendre, où il n'y a pas de différence de religion, où la seule différence est l'identité étatique. Ce qui est problématique, c'est que les

projets en commun menés sont toujours motivés soit par une catastrophe interne soit un ennemi extérieur. La décolonisation a été une rude épreuve pour les trois pays du Maghreb. Aujourd'hui la migration internationale, subsaharienne, et son impact sur les territoires et sur les politiques internes et externes de chaque pays exigent la coalition et l'approche collective ; une communauté sécuritaire.

D'ailleurs, on n'est pas condamné à répéter le passé, ni à copier les erreurs des autres, mais il faut être conscient des leçons de l'histoire. Nous sommes dans un nouvel ordre, un ordre qui n'est pas encore défini, qui n'est pas encore aussi clair que le système bipolaire, mais nous sommes entrés dans un nouvel ordre mondial sans guerre. Les trois pays du Maghreb ne peuvent pas rester seuls. Ils doivent réagir de manière concertée et fédérée face à la politique d'externalisation entreprise et forcée par l'UE. Le partenariat européen est fondé aujourd'hui sur des bases sécuritaires. D'ailleurs, aucun des trois pays n'est épargné des inconvénients et des perturbations survenues à la suite des flux migratoires sur leurs territoires, au cours des deux dernières décennies, ni des réactions sociétales incongrues qui vont en se renforçant, au point de générer des conflits raciaux. Dans le même ordre de stratégie tripartite, les trois pays doivent accorder leurs marchés intérieurs pour les élargir, pour faire face à l'extérieur et pour devenir une économie de production.

Pourtant, on sait que les trois pays du Maghreb se sont toujours concurrencés pour frapper les premiers aux portes de l'Europe et des États Unis. Alors qu'un front commun est nécessaire pour faire face à ces deux grands ensembles. Ces pays peuvent-ils surmonter ces défis ? C'est une étape où il faut réfléchir pour vraiment construire l'ensemble régional utile au bien-être d'une population en quête de développement et d'émancipation internationale.

On s'accorde aujourd'hui à considérer que la construction de l'UMA est une nécessité incontournable pour des raisons économiques et géostratégiques ; que le processus d'ouverture des économies maghrébines, associé au renouvellement des générations, et d'émergence d'une société civile active qui laisse augurer des perspectives prometteuses devant la construction de l'UMA ; que les blocs régionaux ont, non seulement une importance économique mais, de plus en plus, sécuritaire.

C'est toute la relation avec l'Algérie et l'épineux contentieux sur le Sahara occidental qui mobilisent et mobiliseront encore une part considérable de l'énergie de l'État marocain en termes sécuritaires. Cette relation historique ne peut être ni négligée ni ignorée, compte tenu du poids mais aussi de l'instabilité chronique du système algérien. Cela laisse sous-entendre que cette relation de voisinage sera exigeante tant en termes de fermeté (notamment sur le plan sécuritaire) qu'en termes de convivialité (cf. sur le plan des échanges socio-économiques autour du protocole « Grand Maghreb »).

L'avenir du Maroc est semble-t-il au cœur de multiples questionnements. La politique migratoire marocaine, vu au prisme humanitaire et sécuritaire, a permis

la réinvention du rapport du pays au monde, à travers les révisions de la loi sur la migration et de la Constitution, des Droits de l'homme, de la promotion de l'Islam Malékite et de la politique africaine, mais aussi de sa position géopolitique euro-africaine. En établissant la liaison entre les aspects, économiques, humanitaires et géopolitiques dans sa nouvelle démarche régionale, et par l'intégration du binôme migration-développement dans ses politiques publiques, *«le Maroc contribue, en effet, à favoriser l'émergence, le développement et la prospérité du continent africain, dans son intégralité»* (Extrait du discours du Roi Mohammed VI). Tous ces aspects sont incontournables ; ils sont des « figures imposées » vis-à-vis desquelles le Maroc doit avoir une réflexion approfondie et des réponses tactiques et stratégiques adaptées à chaque situation.

Par son réintégration à l'UA, le Maroc a voulu casser la politique du vide et de l'indifférence vis-à-vis du continent africain, et de dépasser la politique du discours à l'occidentale en se limitant à des effets d'annonce. Sa démarche pragmatique de terrain a remplacé l'inertie antérieure et semble avoir apporté énormément au cours des deux dernière décennies, grâce à sa connaissance intime du continent africain et les visites répétées du Souverain marocain dans plusieurs pays subsahariens. Beaucoup plus que son prédécesseur.

L'observatoire africain des migrations que le Maroc abritera, vient à point nommé pour doter l'Afrique d'un «outil de plaidoyer et d'aide à la prise de décision». Ce mécanisme régional de collecte, d'analyse, de gestion et d'échange de données constituera un levier de développement du continent. L'avantage d'un pays comme le Maroc est dans le renforcement de la coopération à la fois horizontale et verticale au niveau régional, voire même dans un espace à géométrie variable, en visant la complémentarité et non la concurrence.

Chapitre. 12. Le Maroc à l'épreuve de « l'intégration » des Subsahariens ; offre de débat

Nourrir la réflexion d'un regard croisé sur la question de l'intégration.

Introduction

Les questions relatives à l'immigration et à « l'intégration » font aujourd'hui l'objet de débats pour le moins confus. Pourtant, l'éventail des connaissances concernant ces sujets est désormais assez large, plus ou moins fiable pour que les amalgames, les idées reçues et autres contre-vérités n'aient plus cours.

Dans le chapitre 1, nous avons essayé de fixer les concepts de base et la terminologie, aussi bien savante que d'usage courant, permettant de comprendre et d'expliquer sans malentendus les dynamiques sociales liées aux migrations. Cette entrée en matière épistémologique et méthodologique s'avère d'autant plus nécessaire que le lien entre **l'immigration** - mouvement de population par définition transitoire - et **l'intégration** - processus social, économique, politique et culturel qui reste un cheminement individuel complexe supposant la durée - n'est pas si évident que cela. Le couple « immigration-intégration » a beau s'être imposé de lui-même comme interrogation de notre problématique de recherche, nous mettons en garde de ne pas associer systématiquement et de manière artificielle deux moments d'une trajectoire sociale, dont l'un résulte certes de l'autre mais qui ne s'articulent pourtant pas automatiquement, et qui ne s'emboîtent pas mécaniquement l'un dans l'autre. L'immigration ne débouche pas toujours sur l'intégration, et celle-ci ne concerne pas que les « étrangers », mais aussi les « autochtones ». Nous considérons que « l'immigration » est un fait tandis que « l'intégration » est un choix.

L'utilisation des termes « immigration » et « intégration », dans le cas marocain, sort plus ou moins de la figure-type connue en Europe par exemple, tant au niveau du contexte politique que socio-économique. Pour rappel, le Maroc n'a pas fait appel aux citoyens subsahariens pour s'installer chez-lui. Et donc, on ne peut souhaiter des conditions favorables à une intégration harmonieuse d'une grande majorité d'entre eux, dont l'image mobilisatrice était (et reste encore) celle du paradis européen ; mais c'est malheureusement l'image opposée de ce paradis perdu qui leur permet de s'établir dans un pays, non désiré au départ, et de commencer à s'y adapter. Ainsi l'emploi des termes : « étranger » à la place de « l'immigré » et celui « d'adaptation » ou « insertion » à la place d'intégration semble plus approprié dans notre cas d'étude, où le statut politique de ces « nouveaux résidents 1 » ne semble pas encore viable.

Les conceptions de « l'intégration » diffèrent d'un pays à l'autre (cf. Chapitre 1), en particulier les différentes manières de traiter les « étrangers » ou les « immigrants ».

1. Nous suggérons l'emploi du terme de « résident » plutôt que celui de citoyen, qui dépend de la nationalité, pour décrire ce statut intermédiaire dans lequel les migrants régularisés ne sont pas totalement des étrangers

Rien n'en illustre mieux les difficultés, en Europe par exemple, que les dialogues entre « experts » de l'immigration et, plus généralement, les malentendus entre Européens, peu disposés à comprendre et admettre la logique des politiques que mène le pays voisin à l'égard des populations étrangères ou d'origine étrangère, particulièrement celles venues du sud. Or, la question n'est pas seulement théorique, elle constitue un véritable enjeu politique. « La relation à l'autre » est le meilleur révélateur de l'identité de soi. Et c'est précisément un des défis auquel doit répondre toute politique migratoire.

1. La relation à l'autre

Le Maroc n'a pas une expérience historique dans le domaine de l'immigration en masse ; il est toujours un pays d'émigration et non d'immigration. Il a réfléchi dans l'urgence (et la surprise) à ce qui serait désormais une politique qui pouvait répondre à cette situation nouvelle. La construction nationale au Maroc s'est faite depuis des siècles autour de/et par l'action de l'État (le Sultan). Il n'y a pas de politique de « minorités » ou de « communautés », seule la nation est dominante. La politique marocaine d'avant 2013 consistait à maintenir la distinction entre nationaux et étrangers, mais en se reconnaissant officiellement comme un pays d'immigration, la notion d'immigrant est introduite dans la vie publique, celle de l'étranger est évacuée.

Avant la nouvelle politique migratoire de 2013, les étrangers bénéficiaient des droits civils, comme tout individu dans un État de droit, mais se voyaient refuser toute participation publique. Ils n'avaient ni le droit à la liberté de réunion, d'association, de mouvement, ni le droit de choisir une profession, un lieu de travail et d'éducation. Le droit de la nationalité, très étroitement fondé sur le droit du sang, ne leur donnait pratiquement aucune possibilité d'obtenir la nationalité marocaine. On ne l'acquiert en effet que par la naturalisation. La loi ignore les mécanismes d'acquisition automatique ou semi-automatique de la nationalité. Le mariage avec un national ne donne que le privilège d'une naturalisation un peu moins difficile. Cette dernière reste d'ailleurs la seule prérogative des autorités ; les conditions posées sont exigeantes et susceptibles d'être « interprétées » par les autorités chargées de les appliquer.

La nouvelle politique, à travers la régularisation, a ouvert aux nouveaux résidents le chemin aux droits basiques ; ils ont accès sur un pied d'égalité que les Marocains à la santé, à l'éducation, à la protection juridique, au regroupement des familles mixtes, à l'assistance sociale, à l'emploi et à la formation professionnelle, c'est-à-dire aux droits fondamentaux qui sont au cœur de la Convention Internationale des Nations Unies sur les droits des migrants. Ces droits de l'homme sont fondés sur la qualité de personne et non sur la nationalité, protégeant à la fois les nationaux et les migrants. Cependant, le droit de la nationalité n'a pas été fondamentalement

modifié : on ne transforme ni les étrangers ni leurs enfants en citoyens marocains. Or, en se transformant en sujet de droit de leur propre chef, les nouveaux résidents obéissent, en quelque sorte, aux consignes de l'État marocain. C'est la politique d'inclusion/exclusion fondée sur la notion de « peuple marocain ».

Rappelons que la Constitution de 2011 stipule, dans son article 30, que *« les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et aux citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité »* ; notons à ce propos que les étrangers n'ont pas pu participer aux élections communales de septembre 2015, à défaut de l'amendement du code électoral.

Mais en devenant un pays d'immigration, tout en restant un pays d'émigration, le Maroc a provoqué un sentiment d'angoisse dû à la vitesse à laquelle cette conversion semblait avoir lieu, mais aussi à un sentiment généralisé de manque de ressources et d'infrastructures pour accueillir les migrants subsahariens, perçus comme trop nombreux et multiethniques. La situation des populations liées à l'immigration reste mal connue, et dans le débat public ces populations font l'objet d'idées reçues et de représentations stéréotypées. Enfin, leur légitimité à vivre et travailler dans le pays est objet de discussions publiques.

2. «L'intégration», sujet de rhétorique et objet de polémique

Le rapport publié à l'occasion du quatrième anniversaire du lancement de la nouvelle politique migratoire, par MCMREAM, sous forme de bilan d'étape pour l'année 2016-2017 de la SNIA, apporte un éclairage sur la mise en œuvre de cette dernière et les contraintes associées. Il est le produit de l'approche participative développée en consultation avec l'ensemble des partenaires impliqués dans les questions migratoires : pouvoirs publics, autorités locales, société civile, chercheurs et universitaires et organisations internationales. Il offre cependant une base de discussion de la politique d'intégration préconisée et du devenir du pays, dans le cadre d'une réalité multiculturelle sans précédent.

Ce bilan, qui reste louable à plusieurs titres, concerne tous les bénéficiaires de la régularisation : migrants réguliers, migrants en situation irrégulière, réfugiés et demandeurs d'asile, toutes nationalités confondues. Il rend cependant difficile l'extraction des actions ciblant les Subsahariens à eux seuls. Ajoutons que ce bilan se base sur l'enquête généralisée, produite par l'Université Internationale de Rabat, laquelle s'est focalisée sur l'espace géographique immédiat, celui de Rabat-Casablanca, Salé, Mohammedia et Tanger. Le choix de ces villes ne semble pas fortuit, puisqu'elles abritent la majorité des Subsahariens régularisés, en termes absolus et relatifs (environ 75%) ; sa généralisation au reste du pays est à prendre avec réserve, d'autant que les réalités socio-économiques, voire culturelles, sont

changeantes d'une ville à l'autre (cf. Partie 2). Cette singularité des lieux est à prendre en compte dans la mesure et l'évaluation de « l'intégration » des Subsahariens.

Convenons d'abord, que « l'intégration » des migrants subsahariens irréguliers au Maroc est d'abord un acte politique, à usage humanitaire, et non un acte économique comme c'est le cas en Europe par exemple où la logique du marché l'emporte. D'autre part, qu'il serait difficile de mesurer « l'intégration » des Subsahariens dans la société et la vie publique marocaine sur un espace de temps aussi réduit, soit trois ans après régularisation. La dimension temporelle est une nécessité méthodologique par laquelle serait rendue possible l'étude des trajectoires des immigrants et la comparaison des générations en termes de conditions de vie et d'accès aux ressources.

La mesure du « niveau d'intégration » ou « niveau d'insertion » ou « niveau d'adaptation » ou « niveau d'inclusion » des immigrants dans les sociétés d'accueil est complexe compte tenu des divers facteurs individuels et contextuels influençant cette intégration. Il est néanmoins important d'identifier les obstacles potentiels et de concevoir et/ou réévaluer les réponses politiques pour soutenir plus efficacement « l'intégration » « inclusion » des nouveaux résidents.

Les indicateurs traduits en actions et activités dans la SNIA reflètent une compréhension particulière, marocaine, de ce que signifie « une intégration réussie ». Ils ne sont pas censés être applicables dans d'autres endroits géographiques, y compris dans les d'États qui sont également devenus des pays de destination. Et les comparaisons entre les pays couverts par les classements ou indices restent encore délicates, car la compréhension de l'inclusion et des objectifs des politiques d'inclusion diffèrent d'un pays d'installation à l'autre. Ainsi, une politique d'inclusion multiculturaliste n'aura pas les mêmes objectifs que ceux qui ont tendance à être plus assimilationnistes. Notons cependant que, bien qu'ils ne soient pas axés sur l'inclusion, les indicateurs de gouvernance des migrations constituent également un outil utile pour que les États évaluent leurs politiques migratoires.

Les indicateurs de gouvernance des migrations sont une initiative de l'OIM, mise en œuvre avec le soutien de l'Economist Intelligence Unit, pour aider les États à mettre en œuvre le Cadre de gouvernance des migrations, adopté par les États membres de l'OIM en 2015. Avec 90 indicateurs, les États sont à même d'identifier les lacunes potentielles dans leurs politiques migratoires, les priorités futures et les bonnes pratiques pour les politiques migratoires bien gérées, y compris en ce qui concerne les droits des migrants et leur bien-être, qui sont des dimensions clés pour l'inclusion des migrants.

3. Quels regards sont portés sur la mise en œuvre de la SNIA ?

Loin de prétendre reprendre le contenu des thématiques tel qu'il figure dans le rapport, nous nous limiterons plutôt aux indicateurs qui semblent les plus

pertinents dans l'inclusion/exclusion des nouveaux résidents subsahariens. Nous prendrons appui, en même temps, de nos résultats de terrain (cf. Partie 2) pour apporter notre réflexion propre à la conception marocaine « d'intégration » et les présupposés de l'avenir, dans la « relation à l'autre ».

On rappelle que quatre axes principaux d'intervention ont été identifiés dans le bilan des années 2014-2016 (déploiement territorial de la SNIA ; renforcement du rôle de la société civile et de la recherche ; renforcement des capacités de gouvernance de la SNIA ; affermissement du rôle du Maroc dans la gouvernance mondiale de la migration). La SNIA étant structurée autour de 11 programmes qui sont regroupés en quatre thématiques couvertes par les activités menées durant la période de diagnostic, supposées indicateurs de l'intégration ou « d'inclusion sociale » des nouveaux résidents, il s'agit de :

1. L'éducation, la culture, la jeunesse et les loisirs ;
2. La santé, le logement, l'assistance sociale et humanitaire ;
3. La formation professionnelle et l'emploi ;
4. Les programmes transverses

On ne revient pas sur la discussion théorique de « l'intégration » « inclusion » (cf. Chapitre 1), mais plutôt sur les premiers résultats et les défis de la SNIA dans le domaine de l'inclusion des Subsahariens dans les différents programmes-actions clés, à savoir l'éducation, l'emploi et le marché du travail, la santé, la langue, le logement, la participation politique, sachant que la question de la naturalisation et la religion n'ont pas fait mention des programmes de ladite stratégie, pour l'instant. Il semble que la religion ne suscite pas le même intérêt qu'il s'agisse de la politique africaine ou de la politique migratoire.

Ce qui ressort à première vue de ces actions est que « l'intégration » visée par le Maroc concerne plutôt « l'insertion » des nouveaux résidents dans les structures socio-économiques et culturelles du pays et non leur « intégration » politique, et moins leur « acculturation » qui est leur participation à l'édification d'une culture commune.

Le rendement de la SNIA, pendant la courte période de son opérationnalisation, s'est vite fait critiqué par des commentateurs et analystes, mais aussi à travers les recommandations du rapport lui-même, qui pointent : le déficit en matière des ressources humaines et les compétences appropriées à la gestion de la question migratoire à même d'anticiper les enjeux de l'intégration. On recommanda ainsi la révision du mode de fonctionnement des Comités programmes et le renforcement de leurs capacités au niveau local, avec la nécessité de la coordination régulière entre les membres de ces Comités, d'une part, et tous les partenaires impliqués, nationaux et internationaux, d'autre part. Tous dénoncent une certaine déconnexion de la mise en œuvre de l'intégration des dispositifs juridiques visant à faciliter l'insertion économique et sociale, culturelle et religieuse des migrants. Cependant, malgré sa

cohérence apparente et la moralité du discours officiel prôné, la gestion sécuritaire semble, apparemment, l'aspect le plus saillant au niveau de l'application de la nouvelle politique migratoire, que semble coordonner le Ministère de l'Intérieur.

Dans le champ de l'éducation, même si l'ouverture de l'école aux étrangers (uniquement subsahariens et syriens dans un premier temps) constitue un premier pas vers l'inclusion des enfants des nouveaux résidents, il n'en demeure pas moins que cette mesure constitue, simplement, un effet d'annonce. En atteste la participation très faible à certains programmes (éducation non formelle en particulier), d'une année à l'autre, depuis 2014, tandis que d'autres n'ont pas encore été opérationnalisés trois ans après l'adoption de la SNIA. D'ailleurs, le rapport d'étape lui-même montre qu'il existe de nombreux problèmes relatifs à l'intégration scolaire des élèves issus de l'immigration. Ces problèmes sont, pour la plupart, reliés à leur statut de double minorité et ont trait à la discrimination, aux défis d'adaptation à une nouvelle culture et à l'inadaptation aux méthodes d'apprentissage du pays d'accueil. N'oublions pas que les nouveaux scolarisés sont surtout des enfants subsahariens nés au Maroc, lors du transit des parents, et qui sont aujourd'hui à l'âge du préscolaire, voire du début du scolaire (âgés entre 3 et 7 ans). Ils vivent pour la plupart dans la précarité et sont instables dans leur vie psychosociologique. Mais leur handicap premier reste la langue d'enseignement « l'arabe littéraire » qui est différent de celui qu'ils arrivent à « capter » dans la rue avec leurs camarades marocains, la « *darija* », et n'ont pas de facilitateurs au foyer pour y compenser, puisque leurs parents eux-mêmes ne pratiquent pas cette langue. S'y ajoute la mobilité incessante des parents au niveau géographique, avant d'une prise de décision d'installation définitive, quand ce n'est pas l'urgence de chercher à trouver du travail et gagner de l'argent pour faire vivre une famille - quand elle existe- ou envoyer une partie au pays.

À l'heure, l'approche inclusive en éducation portée par la SNIA comporte une zone d'ombre autour des modalités concrètes de la reconnaissance dans les pratiques scolaires, en particulier au niveau du programme, lorsqu'il s'agit d'équilibrer la pluralité des sensibilités morales des communautés ethnoculturelles desservies à l'école. À cette complexité inhérente s'ajoute la méconnaissance par les acteurs scolaires des politiques éducatives sur la diversité et le manque de formation à ce sujet. Exposé depuis 2012, l'enjeu est loin d'être clos. D'ailleurs, il n'est pas certain non plus que les nouvelles orientations de la SNIA permettent d'y répondre. Et si le Rapport d'étape (2016-2017) fait explicitement référence à certaines contraintes, aujourd'hui rien de tel ne transpire dans le discours éducatif circulant autour de l'inclusion : le sujet semble tout simplement évacué.

Bien que le secteur associatif est un partenaire stratégique dans cette politique, son impact reste cependant limité. Ce constat est d'autant plus navrant que les fonctions qui lui sont dévolues répondent parfaitement aux besoins du pays et au rôle qu'il devrait assurer. Cinq ans après, bien qu'on ne puisse nier l'apport

positif de l'action associative dans la lutte contre les différentes formes d'exclusion, certains constats s'imposent néanmoins : au Maroc, le secteur associatif traverse actuellement une crise existentielle. Son développement a suscité de nombreux espoirs durant les deux dernières décennies, mais, même s'il est considéré comme «*le troisième pilier des forces collectives à côté des partis et des syndicats*» (Gaucher, 1994), il ne peut en aucun cas se substituer à l'État. Certains facteurs de blocage sont répertoriés qui sont, soit inhérents à son fonctionnement et à son organisation internes, soit corrélatifs de facteurs externes. Il a été incapable, jusqu'à présent, de s'organiser pour diverses raisons qu'on peut évoquer : le manque de vision globale du développement au niveau national et international ; le taux faible de spécialisation des associations dans le champ de la migration² ; le manque de communication entre les associations, même lorsqu'elles interviennent dans un secteur d'activité identique ; le manque de spécialisation en fonction des capacités de leurs membres, dans la gestion des projets à vocation sociale pour les migrants ; les luttes de pouvoir et les ambitions personnelles à l'intérieur des associations ; le manque de professionnalisation dû pour partie à un manque de moyens relatifs à leur fonctionnement, d'où une trop forte pression imposée aux bénévoles. Enfin, des capacités relativement limitées de la société civile et des universités (cliniques juridiques) en matière d'assistance légale ; le nombre insuffisant de partenaires mobilisés pour intervenir sur l'assistance humanitaire d'urgence en direction des migrants vulnérables et le manque de coordination entre institutions et ONGs.

S'y ajoute, dans le domaine de la santé, le retard constaté dans l'adoption des lois relatives à l'asile et à l'immigration, et celui relatif à l'extension du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) aux immigrés et aux réfugiés les plus démunis qui ne bénéficient pas d'une couverture médicale. Cette action, non réalisée simultanément, a fait l'objet d'une révision dans le sens de créer un régime spécifique pour les étrangers plutôt que de les inclure dans le RAMED³. Et c'est à l'occasion du 4^e Forum annuel de l'immigration (28 mars 2017), que la signature du partenariat entre le Ministère délégué chargé des Affaires de la migration et l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) entrevoyait la mise à disposition de cartes d'assistance médicale au profit des étrangers régularisés (migrants et réfugiés) qui bénéficieront désormais des mêmes prestations médicales que les Marocains bénéficiaires du RAMED. Cette signature est corollaire d'une circulaire conjointe n°33 en date du 15 février 2017, entre le Ministère délégué chargé des Affaires de la migration, le

2. Le renforcement des capacités constitue un levier important de la mise en œuvre et de la pérennité des actions de la SNIA, qui requiert la mobilisation de tous les partenaires. De nombreuses sessions de formation ont été organisées depuis l'élaboration de la Stratégie, que ce soit en matière de droit international de la migration, de l'asile ou de la traite des êtres humains, l'intégration locale, la gestion de projets ou des sujets plus techniques. Elles ont bénéficié à la fois les acteurs publics et les associations afin de renforcer leur capacité dans la prise en charge des migrants et des réfugiés.

3. Ce régime rentre dans le cadre de l'opérationnalisation de la convention de partenariat signée en octobre 2015 entre le MCMREAM, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur, et le Ministère de l'Economie et des Finances, destinée à faire bénéficier les migrants d'une couverture médicale et d'un panier de soins similaire au panier de soins RAMED.

ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Santé, organisant l'assistance médicale des immigrés et des réfugiés au Maroc ;

En parallèle, le Ministère de la Santé s'est engagé, en collaboration avec ses partenaires, et avec l'appui du MCMREAM, de l'OIM et du PNUD dans un processus participatif et inclusif visant l'élaboration d'un plan stratégique national « santé et immigration » pour la période 2017-2021, dédié spécifiquement à la santé des migrants, en cohérence avec la SNIA.

Ces constats, pour le moins circonscrits, s'appliquent également à d'autres mesures entreprises dans les domaines de l'emploi ou encore de l'accès au logement. Concernant cette dernière mesure, il est prévu selon la stratégie que les « nouveaux résidents » intègrent les programmes de logements sociaux subventionnés par l'État, de type logement économique, (à partir de 140 000 dirhams). Ce qui prévoit l'amendement des textes législatifs régissant le logement social et la révision du Code général des impôts. Reste toutefois la question des prêts immobiliers dont les banques doivent dire leur dernier mot. Concrètement, ces mesures semblent déconnectées de la réalité des nouveaux résidents dont le profil socio-économique, pour la plupart, est incapable de profiter de l'offre, sauf bien entendu d'une minorité de cadres et de professionnels déjà intégrés « insérés » et qui profitent des opportunités offertes à leurs collègues marocains. À défaut d'une remise en cause de ces mesures, il semble qu'elles ne seront jamais conduites à terme, comme c'est le cas de nombre d'autres mesures inscrites dans la stratégie. Le logement est un aspect important de l'inclusion des migrants parce que son prix abordable et sa qualité influenceront le bien-être et l'inclusion sociale des migrants.

Dans le domaine de l'emploi, la SNIA prévoit deux programmes : Formation professionnelle et Emploi destinés à faciliter l'intégration « insertion » économique des immigrés et des réfugiés. La signature de conventions entre le MCMREAM, l'OFPPPT⁴ et certaines ONG, entendait offrir des programmes de formation et de reconnaissance des qualifications aux nouveaux résidents au même titre que les Marocains. En même temps, l'ANAPEC, (dans le cadre d'une phase pilote jusqu'à fin 2016), devait intégrer les régularisés de la première opération (2014) et les migrants réguliers dans ses programmes de recherche d'emploi. Cette opération a voué à l'échec puisque parmi 425 participants seuls 8 candidats ont pu être insérés dans le secteur de travail, sans précision de ce dernier ni du maintien des embauchés (MCMREAM, 2016). Le nombre de migrants insérés sur le marché de l'emploi à

4. L'OFPPPT est la première de ces institutions publiques. Elle a vocation à mettre au point des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes et au marché de l'emploi. Pourtant, les taux de formation professionnelle au Maroc sont inférieurs à la moyenne des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN) (Council, 2015). Du fait du nombre réduit de participants, il est impossible d'analyser plus avant les liens entre les programmes de formation professionnelle et les décisions de migration au Maroc. Une étude comparative a mis en évidence que, dans la plupart des pays, le pourcentage de personnes envisageant de migrer est plus élevé chez les personnes ayant participé à un programme de formation professionnelle que chez celles qui n'en ont pas suivi (OCDE, 2017). Cela peut laisser penser que certaines personnes prennent part à de tels programmes dans l'objectif de trouver un emploi à l'étranger.

travers les dispositifs de l'ANAPEC, restant très limité, il est difficile de connaître le nombre d'insérés sur le marché formel de l'emploi, et plus complexe encore en ce qui concerne les conditions d'emploi dans l'informel. L'alternative de programmes d'aide à l'emploi assistés par l'État reste cependant sans suite. À ce propos, certains textes de loi ont connu des retouches à même de faciliter l'accès des migrants au marché de l'emploi⁵ ; à titre d'exemple celui concernant l'extension de l'exercice de la profession de sage-femme et d'infirmier(e) aux immigrés, à travers la révision des lois 43-13 et 44-13, mais à la condition d'être conjoint d'un Marocain ou né au Maroc et d'y avoir vécu dix ans au minimum.

Et si les nouveaux résidents peuvent accéder au statut d'autoentrepreneur ou bénéficier de subventions d'associations ou d'organisations internationales pour démarrer leur entreprise, ils ne peuvent toutefois pour l'instant bénéficier du programme d'auto-emploi subventionné par l'État, qui requiert la nationalité marocaine. Leur accès à la micro-finance (micro-crédits) est cependant sujet de discussions avec les acteurs concernés pour étudier les possibilités envisageables dans ce sens.

Dans le cadre du projet SHARAKA, une étude sur l'insertion professionnelle des nouveaux résidents dans le marché du travail, à travers l'auto-emploi et la création d'entreprise, a été lancée le 1er juillet 2017, en collaboration avec l'ANAPEC. Cette étude se penchera sur le cadre réglementaire fixant les modalités de financement par les populations migrantes et les secteurs propices à la création d'entreprise, et élaborera des propositions concrètes pour soutenir la création d'entreprise et l'auto-emploi.

L'amendement du manuel de l'auto-emploi, qui exige actuellement la nationalité marocaine, est prévue dans le cadre de l'aide complémentaire à l'appui budgétaire de l'Union européenne visant l'amélioration de l'employabilité et de l'auto-emploi des migrants. À ce propos, la délégation de l'Union européenne a lancé en septembre 2017 un appel à projets afin de faciliter l'accompagnement de 1500 migrants vers la formation professionnelle, l'emploi ou l'auto-emploi, tout en renforçant les capacités des institutions publiques concernées par l'emploi et l'insertion professionnelle.

Une première évaluation des dispositions réglementaires atteste d'une « discrimination » entre Marocains et nouveaux résidents en termes d'emploi ; certains métiers ou fonctions libérales restent strictement réservés aux Marocains (avocat ou notaire par exemple). Cependant, la possibilité d'avoir un contrat à durée indéterminée est actuellement acquise pour les migrants réguliers, contrairement à

5. En ce qui concerne l'amendement du code du travail, celui-ci ne peut se faire que dans le cadre d'un consensus avec les partenaires sociaux qui privilégient actuellement la prise en considération des amendements relatifs aux conditions de nationalité pour accéder aux postes de direction des syndicats et de délégué syndical (art 416 et 439), ainsi que celui relatif à l'autorisation du ministère de l'Emploi pour recruter un étranger (art 521) dans le cadre d'une réforme globale du code du travail.

la situation d'avant 2013, de même que le renouvellement de la carte de séjour est prolongé à trois ans, contre une année auparavant.

Parallèlement, et compte tenu de l'ampleur de la politique d'intégration « insertion » que déploie la SNIA à travers ses programmes et ses actions, cela suppose la mobilisation de ressources humaines appropriées : des éducateurs, des instituteurs, des professeurs, des médecins, des infirmier-e-s, des travailleurs sociaux, des agents de l'ordre public, des animateurs bénévoles d'associations, des enseignants en langue arabe, des formateurs au civisme... Or, les ressources humaines disponibles pour toutes ces actions semblent incontestablement insuffisantes et demanderaient des années pour leur formation et un budget conséquent.

3. 1. Le secteur privé, grand absent de la stratégie

Bien que l'effort de l'État s'opère pour faire aboutir la politique migratoire, à travers la mise en œuvre des programmes et actions de la SNIA, le partenariat véritable entre le secteur privé, l'État et la société civile semble très timide ; ou s'il existe, c'est encore en gestation ou pour satisfaire à des fins de communication plus ou moins publicitaire. La sensibilisation du secteur privé sur les possibilités d'employer des migrants et des réfugiés reste insuffisante. L'accompagnement et le financement concernant l'auto-emploi au profit des migrants restent encore très limités. Sans doute n'est-ce pas une prise de position délibérée ou plutôt une méconnaissance réciproque de chacun des partenaires. Or, il ne peut y avoir de cadre « d'intégration » des nouveaux résidents sans un accord tripartite entre l'État, le secteur associatif et les opérateurs privés, ces derniers devant être partie prenante dans la politique nationale en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Face à ce problème et eu égard à la place de plus en plus grande accordée au secteur associatif, certaines expériences ont été tentées par quelques opérateurs privés (banques, grandes entreprises). Mais ces actions n'ont pas abouti à une collaboration égalitaire et équilibrée où chaque partie met à disposition ses propres compétences. En outre, si des réunions de concertation ont été initiées entre les opérateurs privés, l'État et le secteur associatif, aucun programme qui implique les différents acteurs concernés n'a jusqu'à présent été concrètement mis en œuvre dans la durée, comme l'exprime clairement le rapport d'étape. Aucune évaluation fiable, qui puisse servir de base de discussion, n'a donc été réalisée. Quelques expériences sectorielles et ponctuelles ont été tentées avec les coopérations et les organisations internationales dans le cadre du projet du retour volontaire des Subsahariens. La coordination entre le monde de l'entreprise, le secteur associatif et l'État est léthargique. On reproche à ce propos l'indispensabilité du secteur associatif qui, semble-t-il, n'est pas encore en mesure de remplir le rôle de coordination et d'inter-médiation qui devrait être le sien, et ce, par manque d'organisation et de structuration. Le secteur associatif souffre, en plus des défauts mentionnés plus haut, de dispersion et de manque de communication ce qui le prive de crédibilité. Ses actions n'arrivent pas à s'inscrire dans la durée et rompent les possibilités d'un partenariat équilibré avec

l'État, d'une part et les opérateurs privés d'autre part, ce qui rend l'action nationale moins tangible.

Dans sa démarche de politique migratoire, le Maroc a facilité la création d'associations de migrants résidant sur son territoire et a également procédé à la régularisation de la situation administrative des membres de ces associations⁶. En vue de positionner ces associations en tant qu'acteurs de co-développement au Maroc et dans leurs pays d'origine, nombre de ces associations bénéficient d'actions de renforcement de capacités mises en place par le Ministère délégué chargé des Affaires de la migration et des partenaires internationaux (Opération *Al Wassit* financée par l'Union européenne, par exemple). Des initiatives ont été mises en place (sensibilisation, formation, mise en place d'espaces virtuels de collaboration, etc.) en vue de faciliter le transfert de compétences des immigrés pour le développement de leur pays, notamment à travers la mobilité circulaire, l'investissement dans les activités productives, la mobilisation des immigrés pour des projets de développement local au Maroc et dans leur pays d'origine.

4. En guise de conclusions

Le débat produit autour de la SNIA, à la seule lecture de documents officiels (rapport d'étape), rend difficile, voire malaisé, de saisir tous les défis auxquels vont être confrontés les acteurs de la gouvernance de cette stratégie, dans l'application des compétences essentielles, en fonction des catégories des nouveaux résidents ciblés. À cet égard, une révision du contenu des actions programmées et un suivi systématique au niveau du local, là où se confrontent les acteurs, leurs expériences et leurs interactions, méritent une voix spéciale au chapitre. Les gouvernants de la SNIA semblent découvrir, à posteriori et dans la pratique, les implications de la régularisation, qui sous-tendent le devoir de réajustement et de réadaptation à la réalité ; ce qui est le propre de la « pédagogie de l'échec ». D'ailleurs, ce que dévoilent les discours, c'est bien la nature complexe de « l'insertion », conçue comme un idéal à atteindre, un horizon, plutôt que comme un processus négocié par les acteurs concernés : les nouveaux résidents.

La problématique de la gestion de la diversité dans les écoles en milieux linguistiques, minoritaires au Maroc en général, et « l'intégration » des élèves issus de l'immigration subsaharienne en particulier, méritent une attention particulière et immédiate. Mais d'autres secteurs comme la formation professionnelle, le logement, l'entreprise, la santé sont révélateurs de problèmes qui, ensemble, renvoient à un enjeu à la fois sociétal et politique. « L'insertion » économique des nouveaux résidents subsahariens constitue un des défis majeurs de la nouvelle politique de migration.

6. Le statut des associations étrangères a été aligné sur le statut des associations nationales. 32 associations de migrants ont ainsi été régularisées. Comme mentionné ci-dessus, la mise à niveau du cadre réglementaire est un processus complexe et long, en vertu de la nature des questions abordées et des acteurs impliqués, mais aussi du fait de l'impact que peuvent avoir de nouvelles lois sur d'autres textes législatifs et réglementaires, qui doivent, à leur tour, être amendés. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'amendement du code du travail, du dahir sur le droit des associations ou de la loi sur la nationalité.

De plus, la diversité des profils renseigne sur la nécessité de multiplier les canaux d'insertion. On suggère à cet effet la pertinence de l'échelon local comme espace d'action et d'étude de la question de la diversité et de « l'intégration » « insertion », en attirant l'attention sur l'enjeu de la qualification des situations relevant de conditions multiples.

Selon plusieurs études, les principaux obstacles aux Subsahariens qualifiés sont de deux ordres : à savoir les obstacles institutionnels, par exemple la reconnaissance des titres, et les obstacles individuels, notamment les compétences linguistiques. Ils sont particulièrement susceptibles de subir de la discrimination en matière d'emploi, et que cette discrimination est particulièrement attribuable à leur appartenance à une minorité visible. Ces constatations sont validées par nombre de nouveaux résidents subsahariens. La majorité des répondants estime que le « racisme » contribue à leur incapacité à exercer leur profession. Nombre de répondants estiment que la notion de « manque d'expérience » servait d'écran à la discrimination « raciale ». Enfin, gardons en tête que « l'insertion » dont la SNIA cherche à mettre en œuvre concerne un nombre très faible des nouveaux résidents subsahariens, les plus ou moins qualifiés d'entre eux, alors que la majorité des régularisés est confrontée à l'informel et cherche à s'y inscrire de manière singulière, parfois déviante et outragée. Et c'est à ce niveau que l'attention des gouvernants, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, doivent s'atteler pour remédier aux imperfections qui peuvent se produire.

Par rapport à l'intégration religieuse, à travers l'action des institutions auxquelles est dévolue la mission de définir un cadre législatif et réglementaire, en plus de la mise en œuvre du processus de régularisation, on comprend que l'État cherche à éviter un véritable débat public sur la question religieuse. De plus, les résultats de l'analyse de l'aspect religieux montrent les défis auxquels l'État marocain sera confronté à moyen et long termes, en termes de constitutions des minorités religieuses, en plus des minorités musulmanes qui semblent se profiler dans le pays, en l'occurrence la minorité chiite qui a des origines marocaines ou proche orientale. Ceci dit les Subsahariens confessant les religions traditionnelles, voire un christianisme synchrétique (églises charismatiques et prophétiques), maintiennent leurs croyances ainsi que leurs pratiques dans la clandestinité (*cf. infra*). Une étude sur l'intégration religieuse au regard des capacités des institutions et du régime de l'État est indispensable afin de mieux comprendre et situer la nouvelle dynamique religieuse qui s'esquisse dans l'espace culturel marocain. Au défi de la gestion future de la diversité religieuse, s'ajoute la question des tenants d'une opinion laïque de l'État qui ne correspond pas au système politico-religieux marocain.

Des initiatives de sensibilisation à destination des migrants et des réfugiés ainsi que du grand public ont été menées à l'occasion. En particulier, un guide d'intégration a ainsi été élaboré regroupant les informations pratiques nécessaires à l'intégration locale des étrangers au Maroc. La Semaine des migrants ainsi que la Journée mondiale du réfugié ont ainsi été l'occasion d'une mobilisation importante

des organisations de la société civile autour de la problématique de la migration et de l'asile.

Mais c'est la territorialisation de la SNIA qui représente l'un des principaux défis des gouvernants, tant à l'échelle locale que nationale. Parmi les initiatives accomplies dans ce domaine, on peut citer entre autres :

- La conversion des missions des « Maisons des Marocains du Monde », présentes à Nador, Béni Mellal et Tiznit, devenues depuis 2014 « les Maisons des Marocains du Monde et des Affaires de la Migration », qui assumeront la coordination territoriale des questions d'immigration.
- Le projet RECOMIG « Renforcement des collectivités territoriales dans le domaine migratoire » mis en place par la GIZ, en coopération avec le Ministère délégué chargé des Affaires de la Migration, a pour objectifs la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine de la migration et de l'intégration, la mise en réseaux des acteurs locaux et le pilotage de projets d'intégration locale dans les communes bénéficiaires. Dans le cadre de ce projet, les élus locaux et les fonctionnaires municipaux (environ 500 personnes au total) de 10 communes (Rabat, Salé, Casablanca, Tanger, Fès, Marrakech, Tiznit, Béni Mellal, Oujda et Nador) ont été sensibilisés aux questions de la migration et de l'asile ainsi qu'aux objectifs de la SNIA. Trois cycles de formation ont par ailleurs été organisés à destination d'une cinquantaine d'élus et de fonctionnaires de ces 10 communes partenaires (décembre 2016, février 2017 et avril 2017) en coopération avec l'École Nationale Supérieure de l'Administration. Des projets pilotes dans le domaine de l'intégration sociale, économique et culturelle ont par ailleurs été identifiés par ces élus et sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre.
- Des initiatives ont par ailleurs été menées par l'OIM dans la région du Souss-Massa et de l'Oriental afin de favoriser l'intégration de la migration dans les politiques locales. Une formation inter-régionale a ainsi été organisée à Agadir en octobre 2016 afin de renforcer les coopérations entre les collectivités territoriales, les services déconcentrés et la société civile en matière de gouvernance locale des données migratoires et de réintégration. Cette formation a réuni 37 participants des deux régions, dont des élus locaux, des responsables associatifs et des représentants des services déconcentrés.
- D'autres initiatives ont été programmées, toujours dans les domaines de : la sensibilisation, la formation avec comme objectif l'implication des acteurs territoriaux dans la gestion de l'immigration et de l'intégration locale des nouveaux résidents. Citons le projet « INDIMAJ », lancé dans l'Oriental marocain, visant l'intégration de la dimension migratoire dans la planification

régionale. En même temps, des formations sur l'interculturalité ont été tenues afin de sensibiliser les élus locaux de l'importance de la dimension socio-culturelle, de la cohésion sociale et du vivre ensemble dans l'intégration des migrants. Deux ateliers de sensibilisation des élus locaux sur la santé, la migration et la gouvernance locale ont été organisés à Oujda (17 mai 2017) et à Nador (12-13 juillet).

- Et dans sa politique d'ouverture et d'échange d'expériences, le Ministère délégué chargé des Affaires de la Migration a dédié son quatrième forum annuel de l'immigration (28-29 mars 2017 à Rabat) au thème « Quelle gouvernance locale pour les politiques migratoires ? ». Des intervenants internationaux de différents pays (Canada, France, Allemagne, Sénégal, Suisse et Belgique), des représentants d'organisations internationales ainsi que des chercheurs et des praticiens étrangers et marocains se sont réunis pour exposer leurs expériences et débattre de la pertinence de la dimension locale dans la gestion de la migration et de l'intégration.

À travers les actions de sensibilisation et de formation des acteurs au niveau local, le Ministère délégué Chargé des Affaires de la Migration entend privilégier la mise en réseau de ces acteurs entre eux et avec d'autres partenaires, nationaux ou internationaux, dans l'esprit d'émulation et de coordination, de synergie et d'échange d'information et d'expérience.

Cependant, il existe un obstacle, difficilement surmontable, dans la gestion de l'intégration telle que préconisée par la SNIA, celui qui relève de la base de connaissances existante sur les populations cibles, laquelle est estimée préjudiciable dans l'élaboration d'indicateurs de performance et comme outil de mesure de « l'intégration » « insertion ». Cette lacune a été fortement soulignée dans les recommandations établies par le rapport d'étape : *« les autorités publiques, les chercheurs, les ONGs et les organisations internationales disposent d'une information parcellaire sur les caractéristiques des populations cibles – migrants en situation irrégulière, migrants régularisés, réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que sur leurs besoins et leurs capacités. En l'état, il est ainsi difficile pour les autorités publiques et leurs partenaires de s'assurer de l'adéquation des mesures proposées, de fixer des objectifs mesurables et d'identifier des indicateurs de performance pertinents »*.

De la même manière, des mécanismes de collecte d'information pour chacune des communautés ethniques des nouveaux résidents subsahariens doivent être mis en place afin de pouvoir mesurer le degré « d'intégration » « insertion » de ces populations dans les services publics marocains et mesurer les progrès accomplis. Enfin, des évaluations doivent être prévues afin d'analyser l'impact des mesures mises en œuvre sur la situation de ces groupes cibles et d'identifier les obstacles

qui se posent. L'intégration est un phénomène qu'il faudrait mesurer à intervalles régulières.

En parallèle, la mise en connaissance de la SNIA (ainsi que l'ensemble des mesures prises en faveur des migrants et des réfugiés) doit faire l'objet d'une vulgarisation auprès des différents publics : les migrants en premier, les autorités locales, les services déconcentrés, les partenaires associatifs, le secteur privé, et du public en général.

La question de « l'intégration » des nouveaux résidents subsahariens, telle qu'elle est formalisée par la SNIA, en dehors de la perception de la société marocaine, est assez complexe et mérite une approche pluridisciplinaire étalée dans l'espace et dans le temps. Sachant bien que la migration subsaharienne à laquelle est confrontée le pays est inédite, et diffère totalement des exemples cités un peu partout dans le monde. Le dilemme de leur « intégration » est multi-facteurs avec une dimension géopolitique prononcée, dont les effets pervers doivent faire l'objet de connaissance et de conscience. D'ailleurs, le risque comme l'ambition sont corollaires d'une même démarche. Tout l'art de l'entreprise consiste à évaluer le risque et à l'assumer et non à le provoquer, ni à en annuler les effets. Dans tous les cas, l'approche du risque et celle des acteurs (le migrant) sont au centre du dispositif. Nous essayerons, dans ce qui va suivre, de démêler, de manière objective et interpellative, les contours de la question de « l'intégration » « régularisation », dans le contexte du pays.

5. Faut-il régulariser (intégrer) ou non ?

Une telle question apparaît à l'évidence incommode, tant l'initiative politique de la régularisation est régalienn⁷ et ne suppose pas de contredit. D'ailleurs le sujet n'a pas fait un véritable thème de débat au sein des partis politiques marocains, et n'a donné aucune suite en terme d'évaluation. Et moins d'ailleurs chez la communauté académique marocaine, semble-t-il. Notre question se positionne dans la suite de notre recherche qui, au regard des éléments réunis et des réflexions premières menées sur la question de la régularisation (intégration), entend interroger et apprécier les enjeux de « l'intégration », notamment dans le rapport du politique avec « l'étranger », dans le contexte marocain.

5. 1. Ce que disent les Oujdi-s à propos de la politique d'intégration des Subsahariens ?

Sans revenir sur les propos tenus par les Oujdi-s (Partie. 2) en faveur du vivre ensemble avec les Subsahariens, qu'ils ont côtoyé des années durant et dont les pratiques quotidiennes semblent prometteuses pour dynamiser le processus d'insertion, les interviews organisées avec eux, à propos de la politique d'intégration, se résument en gros à une disparité de réponses, malgré une acceptation de fait,

7. Les grandes orientations politiques comme la détermination et la conduite de la diplomatie dépendent directement du souverain. Le Roi gouverne sans dépendre des élections, mais établit un consensus sur les décisions qu'il prend.

dénonçant cependant l'absence d'information médiatique adéquate. Les Oujdi-s, comme les populations de l'Oriental marocain, ont longtemps expérimenté la migration de par leurs enfants parfois encore en situation irrégulière dans les pays d'Europe par exemple. Comme cette politique migratoire est portée par la Haute autorité du pays, elle est donc non récusable par le peuple mais mérite réflexion pour l'avenir.

5. 2. Pourquoi régulariser ?

Le discours porté par les officiels et les médias marocains s'adresse aussi bien aux Africains qu'aux partenaires européens. Pour les premiers c'est une manière de montrer l'hospitalité du pays envers ses frères africains, et nouveaux résidents marocains, auxquels on offre de nouvelles opportunités, escamotées par les pays du Nord. Pour les seconds, partenaires européens, c'est une démarche convenue et implicite de soutien humaniste que le Royaume offre à de potentiels migrants irréguliers indésirables en Europe. Ce que ne cache pas le porte-parole officiel, en réponse aux inquiétudes européennes : « *les mesures nationales relatives à la gestion des migrations sont liées depuis plusieurs années à l'évolution des politiques migratoires à l'échelle européenne* ». (MCMREAM, 2016). De la sorte, la diplomatie marocaine joue à l'équilibriste : répondre aux demandes européennes sans compromettre ses intérêts stratégiques en Afrique.

Mais la régularisation proposée par le Maroc, en faveur des Africains irréguliers présents sur son sol, est aussi une manière de réorganiser la migration, de telle sorte qu'elle ne permette plus aux passeurs de profiter de la pauvreté et de la détresse des migrants. Les effets paraissent satisfaisants, puisque depuis 2014, les flux de migrants au Maroc ont diminué ; preuve cependant que l'État a les moyens de fermer ses portes, ce qu'il n'avait pas souhaité faire pour des raisons géopolitiques, dans les années qui ont précédé (cf. Chapitre. 5). Par ce biais, le Maroc défend sa vision, opposée à la vision européenne, qui est fondée sur une approche humanitaire de la migration. Cette vision est promue par le Roi ainsi que par l'ensemble des dirigeants chargés de la politique migratoire. C'est ainsi que le directeur de la Migration et de la sécurité aux frontières du ministère de l'Intérieur prend souvent le soin de préciser : que le Royaume distingue la sécurisation des frontières liée à la lutte contre les réseaux criminels (trafics illicites, terrorisme), de l'ouverture des frontières liée à l'accueil des visiteurs, étudiants, religieux et travailleurs issus des « pays frères ».

Par ailleurs, l'argument essentiel en faveur de la régularisation est qu'elle est un moyen pragmatique de réduire les stocks de migrants en situation irrégulière et qu'elle peut, en favorisant l'entrée des immigrés dans le secteur structuré de l'économie, avoir des retombées économiques et sociales favorables. De fait, la régularisation offre dans de nombreux cas le seul moyen de remédier, à un moment donné, aux effets cumulés de l'échec des politiques de migration. Ce qui n'est pas le cas d'ailleurs du Maroc dont le marché du travail est loin d'offrir les structures idéales

pour laisser peser les contraintes de l'irrégularité dans l'économie du pays. Rappelons que le Maroc n'a pas fait appel aux migrants subsahariens pour s'installer chez-lui. Et donc, il n'éprouve aucune contrainte juridique ou de revendications sociales. Le Maroc conçoit son territoire comme une sorte d'espace de « réconciliation » destiné à régler un problème extra-national, tout en mobilisant la question migratoire à des fins géopolitiques sur le continent africain.

D'autre part, n'oublions pas que l'intégration du Maroc au sein de la CEDEAO aura des répercussions directes sur sa politique migratoire, dans la mesure où celle-ci implique une liberté de circulation, d'établissement et de résidence pour les ressortissants des États membres de la CEDEAO. D'ailleurs, l'idée de lever les restrictions à la circulation de ses citoyens est une des politiques à la base de la création d'une des plus grandes structures régionales du monde - l'Union européenne - ce qu'envisage actuellement de faire le Maroc et la CEDEAO, dans leurs futurs accords de coopération. Bien entendu, les migrations ont aussi bien pour les sociétés d'origine que pour les sociétés de destination de profondes implications qu'il faut envisager avec beaucoup de soin. Il est amplement établi que le modèle migratoire classique de l'installation permanente ne s'applique pas à tous les cas actuels de circulation des personnes et que les politiques devraient donc tenir compte des nouvelles pratiques de circulation. C'est le cas d'ailleurs d'une majorité de Sénégalais régularisés qui préfèrent une mobilité circulaire libre.

5. 3. Le risque de «l'étranger»

« La prise en compte du risque de l'étranger n'est nullement écarté de la politique moderne. L'histoire des politiques s'écrit au rythme des anticipations et des incertitudes sur la probabilité des pires qui conforte le peuple et ses dirigeants à leur expérience. » (Ménéchal. 1999).

L'argument le plus souvent avancé à l'encontre de la régularisation est qu'elle récompense l'illégalité et pénalise ceux qui suivent la file d'attente et empruntent les voies officielles pour entrer dans un pays et y travailler. La régularisation, surtout lorsqu'elle intervient à grande échelle, est aussi accusée de saper les mesures en vigueur pour maîtriser la migration. Une autre critique est qu'elle crée une sorte d'aléa moral en encourageant une migration irrégulière « spéculative » qui tablerait sur des programmes ultérieurs de régularisation. Ce risque peut toutefois être atténué si la régularisation s'accompagne de mesures visant à remédier aux causes fondamentales de la progression de la migration irrégulière. Les changements politiques régionaux et la nouvelle politique migratoire marocaine ont conduit depuis 2014 à une évolution du nombre des Subsahariens dans le pays, ceux qui étaient à l'ombre avant la régularisation. On ne dispose, à ce propos, d'aucune statistique concernant les migrants irréguliers s'opposant à la régularisation et qui se trouvent encore sur le territoire marocain.

Une image particulièrement négative s'est construite au fil de la décennie 2000, considérée comme décisive du phénomène migratoire de transit des Subsahariens

irréguliers au Maroc. Pour nombre de Marocains, l'illégal devient l'emblème de la menace à l'intégrité de la nation par sa transgression de la loi et des frontières, sa participation clandestine au marché du travail et son accès à la protection sociale (santé en particulier). Les pratiques de certains groupes, les troubles et l'insécurité engendrées dans les villes sont considérés comme des manifestations au mieux d'un exotisme archaïque, au pire d'une anomalie culturelle au sein de la société marocaine en pleine émancipation à la modernité et au développement urbain. N'oublions pas l'image présentée par les médias et la presse nationales qui montrent les situations des migrants subsahariens, en transit, d'un point de vue négatif qui menacent le pays. Une proportion importante des Marocains des villes où la visibilité du phénomène migratoire est prononcée éprouvent une anxiété profonde face aux Subsahariens irréguliers⁸.

Par ailleurs, il serait absurde de penser que la cohabitation de tous les immigrants subsahariens entre eux, comme ces immigrants avec les citoyens marocains, s'effectuerait sans difficulté. En effet, le pourcentage de « réfractaires » parmi les subsahariens ne serait certainement pas inférieur à celui de la population déjà résidente, et imposerait, en conséquence, des moyens de sécurité considérablement augmentés. L'une des originalités de la migration subsaharienne au Maroc, c'est d'avoir véhiculé avec elle une diversité de nationalités et d'ethnies, mobilisant chacune ses motifs spécifiques, y compris ses jalousies, voire ses xénophobies vis-à-vis de tels autres immigrants issus d'un autre pays ou d'une autre ethnie (voir propos des Sénégalais à l'encontre des autres immigrés subsahariens, supra). Les immigrants subsahariens n'étant nullement une communauté homogène, il se pose de facto le problème de gestion de cette « écologie » d'êtres humains présents sur le même territoire. Comment faire cohabiter cette diversité? Les leçons tirées des manifestations des Subsahariens en situation illégale dans les différentes villes du Royaume, au cours des années 2014-2017, doivent être appréciées à juste titre. C'est pourquoi, d'ores et déjà, et même si on considère qu'une majorité d'immigrants ne pose pas de problème de sécurité, le Maroc doit anticiper les scénarios possibles et consacrer à l'avenir des budgets et des ressources humains et matériels importants pour le maintien de l'ordre entre les nouveaux résidents subsahariens, aux origines culturelles différentes, et les citoyens marocains.

Il est clair aussi que les flux de migrants subsahariens irréguliers sur le territoire marocain, au fil des deux dernières décennies et la régularisation d'une masse importante d'entre eux, sans compter ceux qui restent « à l'ombre », ont accru les préoccupations de l'opinion publique quant aux avantages supposés des migrations dans le pays. Ainsi l'immigration est construite en objet négatif et un amalgame entre immigration et régularisation s'opère. Nombreux ceux qui se sont montrés préoccupés par les coûts de « l'intégration » des réfugiés syriens et des migrants subsahariens régularisés, et de leur impact potentiel sur la précarité et le

8. Les exemples de l'étendue d'une perception et d'une médiatisation très négatives des Subsahariens irréguliers pourraient être multipliés à l'échelle des pays du Maghreb par exemple.

chômage. Comme « l'intégration » « insertion » prend du temps, les régularisations des migrants subsahariens et des réfugiés syriens peuvent contribuer à augmenter, au moins à court et à moyen terme, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi.

Pour un pays comme le Maroc, ouvert récemment à l'immigration, la régularisation en grand nombre de Subsahariens est entendue comme un facteur qui tendra à accentuer le défi du multiculturalisme, non seulement au niveau de ces communautés nouvelles, mais aussi au sein de la société marocaine, qui voit déjà sa clientèle scolaire se diversifier sur les plans culturel, ethnique et racial ; le marché de l'emploi qui tend vers plus de complexité, au moment où l'informel prend un nouveau visage, amplifiant les problèmes de gestion des villes marocaines et constituant, potentiellement, une source de tensions et de conflits, etc. On pointe à ce propos les nouvelles formes d'occupation de l'espace public par le commerce transnational subsaharien et la mendicité irritante qui se mettent « par-dessus la tête de l'État », sans garde-fous des législations sociales, commerciales ou pénales. Notons que la problématique de l'informel est d'abord une question nationale avant d'être liée à la « nouvelle migration » (voir infra).

Mais bien que les fondements de l'analyse restent encore au stade de l'observation et de la constatation pour tenter le « procès du nouveau résident », il semble que la question du « risque de l'étranger » est exposée dans l'opinion publique. D'ailleurs, « *l'étranger n'est pas commode. Il n'est jamais sans risque* » dirait Ménéchal (1999). Les perspectives qui ont cours soulèvent des questions concernant les objectifs sociaux à prendre pour hypothèses. Devons-nous chercher à maximiser le bien-être des seuls nationaux, ou celui des nouveaux résidents doit-il aussi être pris en compte ? Devons-nous chercher à maximiser le bien-être économique national ou le bien-être économique mondial ? La politique migratoire représente-telle un compromis, offrant aux nouveaux résidents subsahariens des satisfactions partielles en échange d'asseoir le projet africain du pays ?

En théorie, la politique migratoire est d'abord centrée sur ses intérêts nationaux, ce qui soulève à ce propos des questions morales. Même si l'État marocain est responsable de ses intérêts nationaux, il est toutefois censé privilégier le bien-être de ses citoyens. Pourtant, même si l'on admet cela, la situation est compliquée car, dans le cas de la politique africaine du Maroc, l'intérêt national est mesuré dans sa politique migratoire et dans l'agenda qu'il s'est définie pour son devenir géopolitique.

Durant cette période qu'on considère « transitoire », il n'est pas possible, à la seule lecture des documents officiels de la SNIA et le rapport d'étape, ou à travers les points de vue opposés concernant la régularisation, de bien saisir toutes les nuances et les défis auxquels vont être confrontés, tant les acteurs de gouvernance de la SNIA, la société marocaine que les nouveaux résidents subsahariens. La parole donnée aux Subsahariens, au lendemain de la régularisation (entretiens et

interviews), vise à comprendre l'impact de la politique migratoire sur leur identité et leur sentiment d'appartenance, leurs points de vue sur leur processus d'inclusion, leurs besoins et leurs aspirations à informer et à évaluer les effets de cette politique sur leur vie de « nouveau résident ».

Malgré le temps encore court pour établir une évaluation objective, les principales conclusions soulignent une satisfaction quant à leur devenir après 2013, relatant leur situation administrative de droit et leur vie publique de plus en plus inclusive. La relation interculturelle expérimentée, à Oujda par exemple, mais qui n'est pas trop différente dans d'autres villes du pays, semble inscrire progressivement le Subsaharien dans les rapports sociétaux marocains. Les clivages socioculturels qui traversent la société marocaine semblent intégrer – certes très schématiquement – la présence des Subsahariens. Même si ces derniers demeurent suspects et agressifs pour une large part de la population marocaine, il ressort toutefois que leur présence compose l'un des éléments qui participent au processus de recompositions des frontières sociales au Maroc. Mais cette note positive ne doit pas masquer les défis identifiés par les nouveaux résidents (cf. Chapitre. 8) qui restent à relever pour réussir l'inclusion sociale, bien que les attitudes à leur égard sont susceptibles d'évoluer au cours du temps et suivant les conjonctures.

Bien évidemment, des barrières doivent être surpassées, entre autres la langue qui devient le vecteur et la clef de l'inclusion. L'aspect linguistique suppose non seulement l'apprentissage de la langue, mais aussi la capacité à l'utiliser. Notre étude de terrain a montré une certaine émancipation des commerçants de rue et des travailleurs sur les chantiers de construction, voire même les mendiants, à l'apprentissage du parler marocain, spécifique à leur besoin. En même temps, nous avons remarqué que les adultes comme les enfants, en bas âge, adoptent le lexique et l'idiome marocain au contact de leurs camarades de rue et des voisins dans le quartier. Notons que c'est à travers les enfants, à l'école ou dans la rue, et dans la place publique que l'apprentissage de la langue sera assuré, et transmis aux parents.

5. 4. Enjeux de la régularisation et catégorisations

Les opérations de régularisation ont entraîné la création d'une nouvelle catégorie de résidents, «d'étrangers» : les régularisés qui ne remplissaient pas à l'origine les critères requis par la loi 02-03, pour être en règle d'un point de vue administratif, qui se sont vus accorder des droits auxquels les réguliers ne pouvaient prétendre, au premier rang desquels se trouve la levée du principe de préférence nationale pour l'accès à l'emploi, mais également d'autres avantages comme la possibilité de bénéficier de l'offre de formation professionnelle dispensée par l'OFPPT ou la prise en charge médicale, etc.

Selon les résultats des campagnes de régularisation, il semble que la politique migratoire profite aux groupes de populations subsahariennes les plus présentes sur le sol marocain, mais aussi les plus « privilégiés », en l'occurrence les Sénégalais,

entraînant de ce fait un sentiment d'inégalité au sein des Subsahariens régularisés, mais aussi au sein du même groupe. En témoignent les propos tenus par les Sénégalais dans leurs interviews (cf. Chapitre. 8), et ceux recueillis par Aït Bel Madani *et al* (2014), dans leur étude sur les Sénégalais au Maroc, qui revendiquent leur différence par rapport aux autres migrants subsahariens. Retenons toutefois qu'au sein de la communauté sénégalaise, elle-même, une certaine forme d'auto-ségrégation volontaire peut être constatée : entre diplômés et non diplômés, entre nantis et démunis, entre disciples de la *Tijania* et non disciples, etc.,

Cette appréhension pourrait être contre-productive, au niveau national, si cela crée des tensions et un malaise social. Elle nous rappelle le principe « *diviser pour régner* », vécu par les Marocains lors du protectorat français, qui est encore vivant dans l'imaginaire collectif, alors que la question était proprement marocaine.

S'y ajoute aussi la distinction produite par la régularisation entre les vagues migratoires, qui peut expliquer les tensions qui peuvent provenir de sentiments différents selon les raisons initiales de la migration, le calendrier migratoire et enfin le statut privilégié acquis par quelques nationalités. C'est notamment le cas des résidents ayant migré avant 2000 de manière régulière, considérés comme « privilégiés » par rapport aux nouveaux régularisés dont le statut est moins valorisé. Entre autres, la particularité des migrants sénégalais, avant 2003, qui admettait leur possibilité de travail sans justifier d'une autorisation de travail du Ministère de l'Emploi marocain, et qui, depuis cette date, sont dans l'obligation de fournir un contrat de travail s'ils veulent échapper à la condition de clandestin et régulariser leur situation sur le territoire marocain. Ce qui les rend, avec l'adoption de la loi n° 02-03 en 2003, plus proches des autres migrants régularisés après 2014, et ainsi perdent-ils ce qu'ils considéraient comme une spécificité sénégalaise dans leur traitement par les autorités marocaines.

Non moins problématique est le constat véhiculé par nombre de nouveaux résidents qui évoquent l'importance du réseau de connaissance approprié lors des entrevues d'embauche et de demande d'emploi. « *il faut de bons réseaux pour trouver du travail et que les nouveaux immigrants n'en ont pas* » déclarent-ils. En l'absence de soutien communautaire, le nouveau résident compte plus sur ses compétences et sa posture compétitive, dans le secteur privé bien entendu. Assez souvent le nouveau résident qualifié passe d'une figure à l'autre selon les situations du marché, les exigences de la vie et les opportunités offertes. Il est commerçant parfois et entrepreneur, mais aussi étudiant voire un sportif. Cette situation ambivalente exprime la fragilité de la personne et sa vulnérabilité sociale, en situation migratoire. Notons toutefois que cette situation peut concerner aussi les natifs marocains, tant le marché de l'emploi est complexe et assorti de toutes les anomalies possibles.

L'organisation en réseaux des adeptes de la *Tijania* favorise une circulation importante des biens, des hommes et femmes. C'est d'ailleurs cette réalité que Papa Demba Fall (2003) illustre par l'Islam « *comme moteur des échanges* ». « *Par ce biais, l'espace de référence religieuse tijane n'est plus la ville de Fès mais pourrait*

concerner tout le territoire national marocain. Ce qui est certain c'est que l'adhésion à la tijania est considérée comme productrice à la fois de l'identité, du lien social et pourrait par ailleurs être mobilisée comme un facteur de distinction sociale» (Aït Belmadani et al, ibid).

Si le Maroc est perçu actuellement comme pays privilégié d'immigration sénégalaise, comme le prouve leur pourcentage élevé dans la population régularisée, c'est que précisément cette réalité n'est pas nouvelle ; elle s'inscrit bien dans une temporalité plus large et plus ancienne (cf. Chapitre. 3). Leur traitement différencié par les autorités marocaines leur a ouvert le champ de l'insertion professionnelle il y a déjà plusieurs décennies.

Une autre différence corrélée à la nouvelle situation juridique, acquise après régularisation, qui est souvent mise en avant par les anciens migrants réguliers, est celle liée aux rapports avec les Marocains. Les migrants réguliers subsahariens installés depuis une vingtaine d'années au Maroc soulignent la différence de représentation entre eux et les nouveaux résidents après 2014. Les premiers étaient bien considérés par les Marocains, car jugés « très intègres, très disciplinés et travailleurs », montrant en général une bonne image, qui s'est plus ou moins altérée avec la régularisation massive des nouveaux migrants.

Autre exemple de conflit, entre réguliers et irréguliers, est résumé dans ces propos : *«il y une différence entre les étudiants, les travailleurs qui ont une carte de séjour et ceux, souvent composés de marchands ambulants, qui sont dans une situation irrégulière. Avec ta carte, tu peux travailler, et surtout trouver un logement plus facilement. Les Marocains ne te traitent pas de la même manière bien sûr ».*

Ajoutons à cela la distinction, qualifiés non qualifiés, qui crée déjà une catégorisation au sein des populations subsahariennes régularisées, et dont il faut tenir compte dans l'évaluation du processus d'intégration mais aussi au niveau des conflits qui peuvent survenir au sein des communautés subsahariennes et renforceront davantage les xénophobies existantes intra-africaines (voir supra).

Sur un autre registre, les nouveaux résidents subsahariens arrivent avec leur capital socioculturel, construit autour de « l'identité ethnique » et donc plus communautaire, au sens sociologique du terme. Et l'histoire des pays subsahariens nous documente beaucoup mieux sur les rivalités qui ont existé et qui perdurent encore entre différentes ethnies, au point de provoquer des « ethnocides » insupportables, qui sont parfois transportées ou mobilisées sur des territoires extérieurs, dans les pays d'immigration. Ces rivalités qui deviennent cette fois diasporiques, ou de « communautés transnationales ⁹ » sur le territoire marocain, peuvent engendrer des troubles pour l'ordre public. En attestent les conflits enclenchés dans les

9. La notion de « communauté transnationale » pourrait selon Romano (2014) exister comme terme général à la place du terme diaspora. Le migrant est membre d'un groupe de parenté qui s'étire sur plusieurs sociétés ; celle d'origine, celle d'accueil et dans d'autres régions du monde. Romano explique, que la communauté transnationale à l'encontre de la notion de diaspora ne fait pas référence à la nostalgie d'une ancienne culture mais est créatrice d'une culture nouvelle.

campements de forêt de la région de Nador ou dans le campement du campus universitaire d'Oujda, ou ceux que relatent d'autres chercheurs dans les villes de Fès, Meknès, Tanger et Casablanca.

L'impact de la diversité ethnique dans la société marocaine, où le tribalisme est encore vivant, n'est pas sans inquiéter la réflexion sur le devenir du pays. Et de s'attendre, par conséquent, à ce que des composantes de la société risquent d'avoir des vues critiques et tentent d'influencer le devenir de la politique migratoire.

L'implantation des nouveaux résidents subsahariens dans les villes du pays et leurs occupations commerciales semblent participer à la reconfiguration spatiale avec une « ethno-spatialité » de l'acte commercial. Le processus « d'ethnisation » de certains quartiers ou de rues commerçantes des villes marocaines commence à prendre forme à Rabat et Casablanca (rue des Sénégalais, des chinois) par exemple, contribuant à leur stigmatisation. Ces singularités liées à l'activité commerciale d'une ethnie donnée marquent culturellement l'espace public. À ce propos, nous avons constaté que la régularisation des Sénégalais après 2014, a provoqué le déploiement simultané des stratégies d'insertion dans les grandes villes du pays, et notamment à Oujda, par l'élaboration de réseaux sociaux et commerciaux. Cette stratégie collective, propre au Sénégalais, et qui peut toucher aussi le domaine culturel-cultuel, sert à la consolidation de l'ordre communautaire (ethnico-culturel) en situation externe et le maintien de la cohésion sociale. Cette dynamique de réseau tend à s'ancrer de plus en plus dans les villes importantes du pays.

Cependant, on considère qu'à partir de l'instant où on se reconnaît à un groupe, parmi les nouveaux résidents ou les autochtones, la capacité de s'organiser et de se regrouper pour prendre place se transforme en concurrent potentiel, qu'il faudrait contrecarrer à tout prix. En outre, l'appartenance au groupe et à un territoire est rassurante, voire encourageante ; le groupe permettant de se sentir plus fort, on hésite moins à le provoquer, d'autant plus qu'il faut se montrer supérieur ou égal aux autres. Et c'est ainsi qu'à travers ces solidarités spatiales et ethniques se jouent et s'entretiennent des rapports de force locaux, urbains. Cette concurrence peut pousser aux provocations et aux délits et donc au conflit social, que les pouvoirs publics doivent anticiper. C'est là certainement un des domaines de la recherche sur l'immigration subsaharienne qui, à l'avenir, va ouvrir de nouveaux chantiers, compte tenu des enjeux que revêtent les discriminations en matière de diversité et de fracture socio-économique et politique.

La médiatisation des actions violentes et les revendications fréquentes en milieu urbain de groupes de Subsahariens (à Casablanca, Tanger, Fès...) et leur portée nationale illustrent les risques et les difficultés de l'intégration chez beaucoup de Marocains. Cette médiatisation transforme le fait divers en événement politique ; ce qui participe à transformer les représentations sur les populations subsahariennes, toutes nationalités confondues. Ces représentations ne sont jamais détachées de la gestion politique et administrative des immigrés, qui tout à la fois les reflète et les

produise. En effet, dans la longue durée, la construction des catégories, le choix des populations à exclure ou à inclure, se font aussi à partir de ces représentations.

Mais, quoiqu'encore prématurées pour mesurer les conséquences et les implications de cette nouvelle situation, les tensions, qui restent le plus souvent du domaine de la vie privée, peuvent parfois éclater dans la sphère publique et obligeront le pays à des actions préventives conduites par les pouvoirs publics.

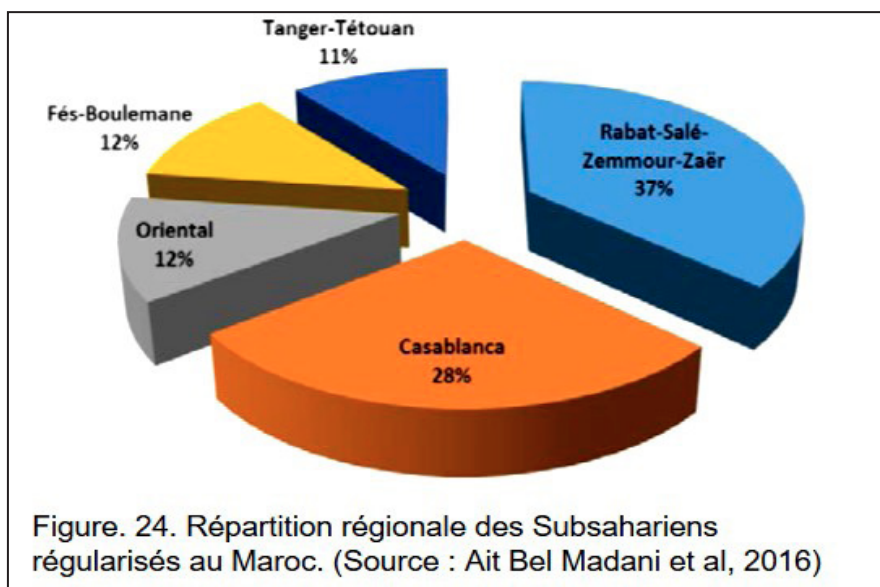
5. 4. 1. Catégorisation spatiale et contexte

Depuis 2013 et suite à la politique migratoire inaugurée après le discours royal et la mise en place d'une SNIA, l'immigration fait désormais partie intégrante du processus continu d'édification de la nation marocaine. Il s'agit bel et bien d'un phénomène d'échelle nationale, mais les questions en matière d'immigration sont également, et inévitablement, locales. Les immigrants et les réfugiés s'établissent dans des villes et des voisinages particuliers. Par conséquent, pour bien comprendre les questions relatives à l'établissement et à l'intégration de ces nouveaux résidents, il faut tenir compte de l'incidence des situations et des contextes locaux ainsi que des antécédents des immigrants.

Bien que Casablanca, Rabat, Fès-Meknès, (villes de premier rang) accueillent la grande majorité des Subsahariens qui arrivent au Maroc, irréguliers ou qui ont bénéficié de la régularisation, il importe de comprendre le processus d'établissement de ces immigrants dans les villes de deuxième rang, comme Oujda, Tanger, Marrakech, Agadir ou Dakhla, tout particulièrement si l'on désire favoriser une distribution plus égale des immigrants dans l'ensemble du pays et gérer pour le mieux la diversité. L'ancienneté de l'établissement des Subsahariens dans la première catégorie des villes est un fait établi, sauf que sa typologie diffère plus ou moins de celle récemment en cours d'installation. Voilà donc un premier aspect de la catégorisation au sein de la population subsaharienne au Maroc. S'en suit le statut de cette catégorie, qui est souvent composée de cadres et d'étudiants voire aussi de commerçants, de sportifs, d'entrepreneurs et de représentants du culte, mais dans l'ensemble ayant acquis une certaine familiarité de voisinage avec les autochtones de ces villes.

La composition des récents groupes de Subsahariens diffère selon cette typologie des villes marocaines, notamment en ce qui a trait au pays d'origine et à leur catégorie. Comparativement, les plus récents groupes de nouveaux arrivants comptent davantage de la catégorie de migrants « illégaux » et de la catégorie des réfugiés, et moins de la catégorie des travailleurs qualifiés et de la catégorie des gens d'affaires, anciennement installés. Cette distinction se mesure d'ailleurs au niveau de l'inégalité spatiale de concentration des nouveaux résidents, tenant compte de

la répartition géographique de leur régularisation (figure. 24) et de leurs catégories socioprofessionnelles.



Le portrait des Subsahariens à Oujda ou ailleurs, dans les villes du deuxième rang, peut être trompeur si nous ne tenons compte que des données sur leur destination prévue (celle de dépôt de dossier de régularisation, entre autres). Ces villes ne sont peut-être pas leur premier choix lorsqu'ils arrivent au Maroc, mais elles semblent toutefois réussir mieux que les autres villes à les retenir et à attirer ceux qui vivent ailleurs dans le pays. Il est possible d'évaluer le taux de rétention des Subsahariens en comparant le nombre de nouveaux candidats établis dans une ville avec le nombre de ceux qui avaient l'intention de s'y établir lorsqu'ils sont arrivés au Maroc.

En effet, bien que la plupart des Subsahariens et des migrants potentiels sont relativement familiers avec les villes de premier rang, on estime que les possibilités offertes par les autres villes marocaines sont moins bien connues. Parallèlement à l'intensification des pressions démographiques, on s'attend à ce que la concurrence entre les villes de premier et de deuxième rangs, pour attirer des immigrants qualifiés, aille également en augmentant.

L'analyse des conséquences d'une régularisation massive de Subsahariens aux ethnies diverses, dans un pays comme le Maroc, permet de comprendre les hésitations des partisans de la non régularisation. Mais en l'absence de données mesurées, sur le long terme, il est encore plus facile de procéder à la construction sociale de la menace du nouveau résident, en l'occurrence le Subsaharien. Cependant, bien que puissent nous dire les pratiques du quotidien et le vécu inter relationnel entre les différentes nationalités des populations régularisées et celles anciennement résidentes, et avec les citoyens marocains, seul un proche avenir est à même de nous enseigner quelles

politiques maximiseraient tel ou tel objectif social, sachant que « *différents objectifs sociaux impliquent différentes politiques optimales* » (Dobel. 2003).

Ces préoccupations doivent être prises en compte afin que les efforts actuels de la politique migratoire aboutissent. D'ailleurs la relation à l'étranger, dans toute société, n'est pas chose facile, et affirmer l'inverse relève plutôt du déni que d'une appréciation réellement politique de la question. « *L'étranger surprend toujours, et de préférence aux lieux où l'on se n'attendait pas* ». (Ménéchal. *ibid*). La politique, cette philosophie de la pratique qui se construit chaque jour sur notre indispensable vivre ensemble, est donc intimement mêlé de cette recherche sur l'étranger et son risque. Car depuis la Physique d'Aristote nous savons (ou devrions savoir) « qu'on ne voit jamais une force mais toujours ses effets. Ainsi ne voit-on jamais le vent, mais bien plutôt s'agiter les branches d'arbres, etc ».

5. 4. 2. Droits de résider *versus* droits de participer aux affaires de la « Cité »

Partant des supposés évoqués dans la SNIA, concernant l'intérêt de la participation des nouveaux résidents à la vie publique, dans les lieux de leur résidence, se pose d'emblée le dilemme de cette participation. La politique d'intégration étant élucidée à travers la stratégie, aucune accommodation n'a jusqu'à présent été faite sur les droits de participation à la chose publique, au regard du statut du nouveau résident, juridiquement « non citoyen ». De cette ambiguïté encore prudente, nous voudrions émettre quelques réflexions qui serviront à animer le débat et poser les jalons de questionnements à approfondir dans des travaux ultérieurs.

La participation des nouveaux résidents doit prendre en compte deux situations opposées : dans la première, les nouveaux résidents n'auraient pas accès aux droits politiques, ce qui rend leur présence inutile, dans la mesure où ils ne seront pas admis à exercer une quelconque influence sur le fonctionnement local, et par la suite national, et seraient tenus d'obéir au dicta. Cette situation est cependant fréquente dans les pays d'immigration dotés de lois strictes sur la naturalisation, qui ressemblent, selon Wieviorka (2008) « à une famille ayant des domestiques à demeure », situation injuste qui semble exclure les immigrants et les réduit à un statut inférieur. À l'autre extrême, il y aurait la situation dans laquelle tous les immigrants pourraient intervenir dans la chose publique. Même les derniers arrivés auraient ainsi la même influence sur les affaires publiques que les nationaux, situation qui risquerait à terme de menacer les principes des institutions démocratiques : il semble illogique et injuste d'accorder aux personnes qui viennent d'arriver dans un pays les mêmes droits qu'aux nationaux et aux anciens qui partagent une forte allégeance au pays dans lequel ils vivent.

Situations toutes deux assez compliquées à mettre en rapport avec la politique d'intégration envisagée, qui a « omis » « délibérément » (l'intention de l'État n'est pas franchement explicite dans la formulation de sa politique migratoire) au départ tout implication de la « citoyenneté » dans les droits des nouveaux résidents. Or,

placé et réfléchi dans le contexte de la politique africaine du Maroc, le problème est certainement posé autrement, c'est-à-dire de décider quand et à qui accorder des droits politiques et la « citoyenneté ». Le temps nous le dira certainement, et les doléances formulées à propos de l'acquisition de la nationalité gardent l'espoir d'une solution équitable¹⁰.

Il serait d'ailleurs absurde d'attendre que les États accordent des droits de « citoyenneté » à tous les étrangers qui entrent sur leur territoire. Néanmoins, une solution créative à ces problèmes consisterait à décomposer la citoyenneté et à considérer que ses différents éléments (en particulier les droits politiques), peuvent être attribués de façon différenciée (Engelen, 2003). Cette approche éviterait la logique binaire de l'exclusion, en vertu de laquelle les nouveaux résidents ont soit tous les droits possibles soit aucun. Ces nouveaux résidents pourraient donc initialement se voir accorder un premier ensemble de droits (les droits civils et les droits sociaux fondamentaux) - ce qui semble correspondre à la situation actuelle-. Ce n'est qu'ensuite qu'ils se verraient accorder progressivement des droits sociaux ou politiques complets. Un tel système garantirait que les nouveaux résidents ne seraient pas dépourvus de droits (comme tendent à l'être les migrants non régularisés), tout en permettant une grande mobilité et en prenant en compte les craintes des nationaux et des résidents de longue durée, réticents à partager leurs privilèges avec les nouveaux venus. Le risque est que ce système « d'inclusion différenciée » se transforme en un système d'«exclusion différenciée», ce qui nous renvoi à la notion de frontières, conceptualisée par Jacobson (2001) : *« la notion de frontière est devenue multiforme, revêtant des aspects à la fois géographiques et non géographiques, d'ordre social, politique et économique »*.

On serait de la sorte devant le paradoxe suivant : les frontières « extérieures » empêchent les migrants d'entrer dans un pays ; mais une fois entrés, ils ont souvent des difficultés à participer à la société hôte et à s'y « intégrer », particulièrement en termes de droits et de citoyenneté, et des frontières « intérieures » sont aussitôt érigées. Il ne suffit donc pas de garantir aux individus le droit de franchir les frontières et de s'installer où bon leur semble dans le pays ; on doit aussi garantir qu'une fois installés, qu'ils ne soient pas arrêtés par des frontières intérieures mais qu'ils puissent participer pleinement à sa société. *« C'est là une condition de la « cohésion sociale » et de l'émancipation humaine, car les individus exclus de la société dans laquelle ils vivent risquent d'éprouver ressentiment et frustration »* (Jacobson, *ibid*). Cela inclut notamment la mobilité socio-économique à l'intérieur de la stratification sociale marocaine. État encore « dissimulé » comme le démontre l'exemple des marchés du travail, qui sont souvent segmentés d'une façon qui réduit la mobilité sociale et engendre des frontières « internes » au sein de la main-d'œuvre, souvent selon

10. Des associations marocaines de défense des droits de l'homme et des associations de Subsahariens régularisés ont déposé leurs doléances auprès des ministères concernés.

des critères discriminatoires. Comment peut-on prôner une universalité des Droits Humains fermée, et une diversité du paysage social ?

Les inégalités globales et la non-citoyenneté marocaine exercent une pression encore plus grande sur les nouveaux résidents que sur les travailleurs marocains pour qu'ils respectent les conditions d'emploi dans le secteur de travail. Même les bénéficiaires d'aide sociale, relativement vulnérables, ont davantage de moyens pour résister à ces pressions, puisque leur citoyenneté marocaine leur assure des droits sociaux et économiques qui ne sont pas offerts aux nouveaux résidents subsahariens. Les distinctions fondées sur la citoyenneté s'ajoutent ainsi à la discrimination de ces derniers.

La citoyenneté est devenu le nouveau critère qui différencie les travailleurs. Les défenseurs, les mouvements syndicaux se prononcent contre la violation des droits civils et du travail des bénéficiaires de l'aide sociale au Maroc, mais ils restent beaucoup plus silencieux lorsqu'il s'agit des droits des nouveaux résidents. Cette différence entre les travailleurs marocains et Subsahariens traduit un système à deux poids deux mesures plus vaste que celui qui s'applique généralement à l'échelle internationale aux travailleurs des pays industrialisés et des pays du tiers monde. Ce traitement différent ressemble à une exploitation de la citoyenneté. Ce type d'exploitation systémique qui oppose travailleurs migrants et non migrants, mine le bien-être de tous les travailleurs.

La question de la participation des nouveaux résidents, étant posée de la sorte, il est raisonnable, toutefois, de tenir compte des invariants et de l'évolution du contexte migratoire subsaharien au Maroc, où la « mobilité » de ses acteurs s'avère incompatible avec un cadre durable de droits, mais que des transitions ou seuils sont probablement nécessaires pour garantir des droits durables. Le modèle migratoire classique de l'installation permanente ne s'applique pas à tous les cas actuels de circulation des personnes et que les politiques devraient donc tenir compte des nouvelles pratiques de circulation. La mobilité est dans ce sens un défi pour la démocratie et il faut trouver les moyens de concilier liberté de circuler et fonctionnement des institutions démocratiques.

5. 5. Pourquoi une approche locale de gouvernance de l'intégration ?

Si nous reprenons les résultats des campagnes de régularisation, on remarque une disparité régionale et une inégalité dans la distribution géographique des migrants subsahariens régularisés (figure. 24), voire même des nationalités de ces derniers à l'échelle de la ville¹¹ ; leur concentration est urbaine à 100%. Chose étonnante d'ailleurs puisqu'on ne les trouve pas dans les campagnes marocaines, alors qu'ils sont plus présents dans les campagnes espagnoles. Affirmons que cette

11. Nous manquons de données relatives aux différentes nationalités selon les villes marocaines.

tendance très prononcée des flux migratoires internationaux vers les villes est une caractéristique de la mondialisation contemporaine.

La question de la justice spatiale dans les flux de migrants subsahariens au Maroc est assez révélatrice d'une inégale exposition du pays et de ses villes au phénomène. Peu de choses ont été dites sur la stratégie des migrants subsahariens. Comment peut-on prédire voire soupçonner leurs préférences ? Difficile de répondre à cette question dans l'état actuel de l'étude ; elle fera à elle seule l'objet d'un travail entier. Nous espérons l'aborder dans des travaux ultérieurs.

Le fait de reconnaître l'inégalité socio-spatiale du fait migratoire au Maroc et par la suite l'intégration (insertion) différenciée des Subsahariens, doit nous libérer du schéma uniforme des stratégies à prendre pour leur inclusion. La première conséquence de ce constat est l'intérêt à reconsidérer les typologies et les résultats obtenus dans un cadre localisé pour en convenir à une stratégie généralisée. Il s'agit en fait de circonscrire à chaque lieu les mesures qu'ils conviennent, quitte bien évidemment à harmoniser dans le cadre des groupes se recoupant à l'échelle nationale.

L'intégration, telle qu'elle est expérimentée dans les pays d'immigration ancienne, revient à un processus lent et complexe, qui débute avec l'entrée du migrant sur le territoire du pays d'accueil, et en premier en ville. C'est d'ailleurs en ville que se négocie l'inclusion sociale et économique des nouveaux résidents. Les acteurs locaux peuvent jouer un rôle important dans le soutien et la promotion de l'inclusion des migrants. Ces acteurs sont pluriels : communautés locales, y compris les communautés locales de résidents et de la diaspora, organisations locales de la société civile et autorités locales. L'adoption d'une stratégie nationale d'intégration reste, toutefois, un cadre général d'harmonisation, et non pas comme une norme de conduite quotidienne

Du point de vue sociologique, « l'intégration » se développe et se construit à l'échelle locale : la ville, la rue, le quartier, le commerce, le logement. Là où le nouveau résident peut trouver l'hospitalité et l'accueil, la solidarité et la communauté qui n'exigent pas, heureusement, une nationalité au sens administratif. On admet aussi, selon les études entreprises, que le vécu quotidien des immigrants diffère d'une région à l'autre, mais aussi d'une ville à l'autre, et c'est à ce niveau local que les aspects, positifs ou négatifs, de la diversité sont les mieux perçus. D'où la pertinence de développer des philosophies d'intégration à l'échelle du local et non pas à l'échelle nationale (Penninx. 2004), lorsque bien entendu la gouvernance locale est apte à formuler les mesures appropriées. Elle doit en fait émaner des recommandations et des stratégies locales. Le schéma « *top-down* » des structures est parfois, voire souvent, non compatible avec les réalités locales. La coordination centralisée perturbe la marche efficace de la stratégie, avec des disparités entre local et national ; c'est d'ailleurs ce qui a été constaté dans le rapport d'étape de la SNIA, et que d'autres pays ont expérimenté malheureusement de manière incohérente (la

France par exemple). « *la grande altérité est le « lieu » d'où peut se poser au sujet la question de son existence* » écrivait Lacan (1966).

L'approche locale de l'intégration se justifie, à notre sens, dans la mesure où le travail avec les groupes et les associations représentatives d'immigrants contribue à faciliter la mise en œuvre des mesures et des actions envisagées et d'assurer un contrôle de proximité et de l'immédiat, plutôt que d'être appréhendée par le centre, et plus particulièrement dans le cas des conflits ethniques. C'est une démarche pragmatique pour résoudre les problèmes sur place. Les pouvoirs publics de la ville, par exemple, doivent travailler avec les représentants des migrants, ce qui est impossible à l'échelle nationale. Les réponses aux sollicitations locales ne peuvent se faire qu'à l'échelle locale, à l'évidence quand ce n'est pas un même profil qui prévaut ; à en citer par exemple la complexité manifestée dans l'intégration des enfants des nouveaux résidents subsahariens dans le système éducatif marocain. À considérer aussi que les situations socio-économiques et culturelles de ces derniers diffèrent d'une ville à l'autre et au sein de la même ville.

La prise en compte de la politique d'intégration à l'échelle locale a un certain nombre d'implications pour la gouvernance, entre autres : éviter le découplage de la politique nationale et locale qui, à défaut de coordination, peut prêter à confusion auprès des intéressés, par la réception de réponses différentes à des groupes différents selon leurs attentes ; et donc éviter deux logiques différentes pour une même question.

Nous avons montré (Partie. 2) comment l'entrée et l'installation en ville du Subsaharien irrégulier s'est traduite par un début d'insertion sociale et économique progressives (par le bas), et que la régularisation lui a ouvert l'accès aux droits civiques avec une autochtonie visible. Devenu résident, mais pas citoyen à part entière, cela ne l'exempte pas de participer à la chose publique locale et son implication dans la vie de la « Cité » : dans l'éducation, la santé, les activités culturelles et de loisir, et surtout les interactions positives avec les différentes entités sociales, en somme tout ce qui participe à son « inclusion civique » et au développement du « vivre ensemble ».

Les villes ont un rôle important à jouer en tant qu'espaces d'inclusion, car elles sont les principaux sites de mise en œuvre des politiques de migration et d'inclusion. Ce sont ces sites qui donnent vie, en particulier en ce qui concerne le logement, la santé, l'emploi et l'éducation. En conséquence, la reconnaissance de l'importance des villes, pour le fonctionnement des sociétés et des économies, doit susciter l'intérêt non seulement des chercheurs mais aussi des responsables politiques aux fonctionnements des villes et à leur gouvernance. La « nouvelle migration » au Maroc (des Subsahariens et autres nationalités dont les Syriens) et

leur « intégration » « régularisation » récente a fait surgir une nouvelle sociologie urbaine qui préfigure les « villes migratoires » de demain (voir *supra*).

5. 6. Conséquences de l'intégration.

Si peu de questions sont aussi controversées que celle de l'intégration des migrants, c'est notamment parce que cette dernière renvoie à une foule d'autres enjeux parmi lesquels figurent l'économie, la démographie, la politique, la sécurité nationale, l'éducatif, la culture, la langue et la religion. Et dans un régime qui se veut fier de sa Constitution, le nouveau résident bénéficie, depuis 2014, des libertés civiles dont jouissent les citoyens marocains, comme l'entend la nouvelle politique migratoire. C'est pourquoi il est important d'aller au-delà des discours et se pencher sur les réalités et les faits concrets, au niveau local d'abord et national ensuite, se rapportant au changement de statut juridico-administratif du migrant subsaharien irrégulier, et de son intégration dans la société marocaine, elle-même en mutation de son ordre social et économique.

Précisons toutefois qu'il est encore prématuré de faire une appréciation sérieuse des conséquences de l'intégration des Subsahariens. Cependant, à l'appui des résultats de notre étude et ceux réalisés dans le reste du pays, mais aussi ceux du rapport-bilan de 2016-2017, nous essayerons d'anticiper les domaines dans lesquels les conséquences de l'intégration peuvent se sentir, à l'avenir, de façon directe, en l'occurrence les aspects socio-économiques et démographiques et l'ordre urbain, en relation avec les réalités du Maroc du XXI^e siècle. D'autres aspects des conséquences de l'intégration des Subsahariens, entre autres les aspects socioculturels et culturels, peuvent être appréhendés, mais qui feront l'objet de travaux spécifiques dans l'avenir.

5. 6. 1. Les aspects socio-économiques

« Tout rapport social s'édifie et se déconstruit en même temps dans ses relations avec le procès économique. À l'inverse, tout procès économique ne peut évoluer que dans la mesure où il prend appui sur les rapports sociaux, qu'ensemble les hommes, au sein de la production de leur vie, ont tissés » (Affergan, 1976).

Les recherches relatives aux conséquences de la politique migratoire pour l'économie du pays sont encore à leur début, mais entendent questionner l'impact des nouveaux résidents sur le marché de l'emploi, en évaluant de quelle manière influencent-ils l'emploi et les salaires des natifs et en analysant la nature de leurs effets sur les dépenses sociales notamment. C'est une thématique qui mérite beaucoup d'attention mais aussi le long terme, avec une approche privilégiant la transdisciplinarité, à l'image de ce qui est entrepris dans les pays traditionnellement d'immigration. Or même si on veut s'attacher à une évaluation prospective des effets de l'immigration au Maroc sur l'emploi et les salaires, les données disponibles sont fragmentaires et non systématiques. D'ailleurs, la réalité des flux migratoires à venir dans le pays est encore méconnue et son rapport avec le chômage ne peut être

évoqué, malgré que la migration volontaire pour motif économique reste principale pour l'ensemble des régularisés. Mais dire que la régularisation contemporaine des subsahariens au Maroc soit responsable à court et moyen terme du chômage, c'est une réalité qui n'est pas inconcevable, malgré un système économique où le marché de l'emploi est organisé autour du secteur informel.

Outre que l'insertion des Subsahariens dans le marché de l'emploi marocain est une chose tangible, elle est loin de produire des clivages sociaux à l'intérieur de la société marocaine. Elle demeure encore un phénomène insignifiant et discret (épiphénomène), même si les dernières régularisations ont suscité un débat au sein de la société, relatif à la question de l'emploi. Les Subsahariens eux-mêmes ne s'affichent pas comme des concurrents potentiels des Marocains, et ces derniers ne sentent pas une compétition sur le marché de l'emploi avec les nouveaux résidents. D'ailleurs l'emploi dans le secteur public demeure protégé et, dans le secteur privé, les Subsahariens ne sont pas présents d'une manière importante. Leur taux d'emploi est généralement inférieur à celui des Marocains, mais sans prétendre à ce que ce phénomène socio-économique de l'emploi touche uniquement les nouveaux résidents ; il est plus prononcé dans la population marocaine où le chômage urbain atteint 30% (OIM. 2018).

Mais « l'intégration » « insertion » économique des nouveaux résidents subsahariens constitue un des défis majeurs de la nouvelle politique migratoire et se pose avec acuité (cf. supra). La diversité de leurs profils sur le territoire marocain renseigne sur la nécessité de multiplier les canaux d'insertion. Il s'agit donc de s'intéresser au marché du travail et partant de sa capacité d'absorber ces nouveaux résidents, qui sont dans la majeure partie des jeunes, en âge de travailler et ayant un niveau scolaire dépassant le secondaire, mais souvent moins qualifiés avec une proportion importante de femmes, qui se concentrent dans les villes du pays. Or l'insertion sur le marché du travail ne s'arrête pas à l'accès à l'emploi simplement, elle consiste aussi au soutien général ou ciblé et à la protection des travailleurs immigrants.

Pour ce qui est des profils de migrants qualifiés, l'insertion semble se réaliser de manière aisée, sur la base du jeu compétitif de compétences. Certains métiers à l'instar de l'offshoring, nécessitant une population qualifiée et maîtrisant les langues étrangères, ont permis à de nombreux Subsahariens de bénéficier d'opportunités d'emploi¹². Il en est de même pour d'autres secteurs comme celui de la pêche, de l'agriculture et du bâtiment, du tourisme, etc. Cette aisance d'insertion est due sans doute à leurs qualifications professionnelles et personnelles qui leur assurent *de facto* un statut social satisfaisant et à leur ancienneté dans le pays. Mais cette population

12. Depuis le début de ce siècle, le Maroc tend à diversifier sa structure économique et à améliorer sa compétitivité, en créant de nouveaux métiers (offshoring, automobile, aéronautique, textile, mécanique, etc.) qui ont permis d'attirer de nombreuses entreprises surtout avec la création des pôles de compétitivité dédiés à la valorisation de ces nouveaux métiers, ce qui a contribué à attirer un volume important d'investissements directs étrangers (IDE) ainsi que des entreprises multinationales, et partant des Subsahariens qualifiés.

reste limite (moins de 10%) par rapport à l'ensemble des migrants régularisés. Pour les autres profils, composés en majorité des non qualifiés, ceux de la nouvelle vague de migrants qui représentent la masse importante, l'enquête nationale comme les résultats de notre étude locale (partie.2) montrent la difficulté de leur insertion dans l'économie formelle.

Plus pénible cependant reste la question du genre dans l'emploi formel. Alors que la féminisation des nouveaux résidents subsahariens est plus prononcée, mais moins qualifiée, elle semble ne pas être accompagnée de politiques plus ciblées, ce qui reflète les obstacles particuliers auxquels sont confrontées la majorité des migrantes. La baisse des niveaux d'instruction et le plus jeune âge des migrantes expliquent en partie la différence de taux d'emploi entre les migrantes et leurs homologues marocaines. S'y ajoutent, et pour la majorité des nouveaux résidents subsahariens, la non maîtrise des langues en usage au Maroc et le statut juridique qui constituent de véritables barrières à l'accès au marché du travail. L'adoption de mesures traitant des obstacles structurels particuliers et les inégalités auxquelles sont confrontées les migrantes peuvent améliorer leur « insertion » « intégration », non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans d'autres domaines. De telles mesures peuvent également protéger les migrantes contre les situations vulnérables qui peuvent les exposer à un risque accru de violence, d'abus et d'exploitation.

En réponse à cette situation, et comme pour leurs trajectoires migratoires, les nouveaux résidents subsahariens développent différentes stratégies, en tant que résilience, pour subvenir aux besoins quotidiens de survie et d'épargne pour soutenir leurs familles restées au pays d'origine. Nous avons démontré, dans les chapitres 7 et 8 comment les migrants subsahariens non qualifiés, aussi bien ceux régularisés ou ceux qui restent dans l'illégalité, ont développé depuis leur arrivée au Maroc, et sous peine d'installation forcée, des dynamiques d'insertion dans le marché économique informel, à dominante urbaine. Et qu'ils ont réalisé ainsi une forme « d'insertion » inédite. Cette population, qui reste d'ailleurs la plus représentative, dont l'insertion socio-économique reste déterminante, affiche un dynamisme exceptionnel en dehors de tout autre privilège de l'intégration supposée. Pourtant, seul le secteur informel répond, pour l'instant, à leurs demandes. La taille de l'économie informelle, urbaine, au Maroc est telle qu'elle offre, aussi bien au natifs, aux migrants réguliers et aux irréguliers, des possibilités de travailler « illégalement ». À plusieurs niveaux, les villes marocaines se trouvent aujourd'hui revisitées en exprimant une tendance au « cosmopolitisme » d'une part, mais surtout des réalités de leurs sociologies inhérentes à leur histoire récente, d'autre part. Nous tenterons de rendre plus intelligible ces réalités sans pour autant en faire un thème particulier.

5. 6. 1. a. Le nouvel ordre établi en milieu urbain

La fin du siècle dernier inaugure l'ère de la mobilisation transnationale, exprimée au niveau euro-africain par les flux massifs de migrants africains,

maghrébins et subsahariens, qui définissent la « nouvelle migration » internationale. En transit ou pour installation, ces migrations se font à travers les villes du pays où elles s'arrêtent pour repartir en fonction de leur projet migratoire. Cet avènement coïncide, au niveau du Maroc, avec les flux ruraux vers les villes du pays. Toutes deux, migration internationale et migration interne font surgir un nouvel ordre et une « nouvelle géographie urbaine » qui préfigure les « villes migratoires » de demain. C'est vers la ville et dans la ville que les enjeux de la migration se tiennent, c'est aussi la ville qui récompense le plus le capital humain d'un migrant.

Sans être absente du débat public, cette « nouvelle migration » et l'impact sur les villes du pays ainsi que sa portée sécuritaire, n'ont pas constitué un sujet majeur et de polarisation par les acteurs politiques et la société civile, voire du monde académique. Étant donné le nombre sans cesse croissant de flux migratoires vers les villes, il semble qu'une attention toute particulière doit être portée aux milieux urbains qui subissent actuellement l'essentiel de la pression démographique et les enjeux socio-économiques qui s'y associent, notamment le logement, l'emploi et l'organisation de l'espace, dans le contexte de la politique migratoire et l'opérationnalisation de la SNIA.

Par l'attraction migratoire, interne et externe, qui croît sans cesse et les enjeux multiples qu'elle est supposée produire, les villes du pays deviennent des lieux de confrontation et de cohabitation de populations de plus en plus variées sur le plan social et culturel, aux aspirations différenciées mais dont l'accès aux ressources urbaines est inégal. Dans le contexte économique et social actuel, cette situation risque de compromettre le développement des villes et leur compétitivité, d'accentuer la pauvreté et l'exclusion urbaine et de risquer l'objectif « d'intégration » des nouveaux résidents.

Les réalités urbaines ne sont pas identiques, mais toutes les villes concernées par la migration subsaharienne éprouvent les mêmes tendances. Notre propos, dans ce qui suit, n'est pas d'analyser la situation de manière détaillée, cela demanderait une deuxième thèse, mais plutôt de soulever le débat à partir d'éléments investigués (cf. Partie 2) et d'interrogations légitimées par la problématique globale de ce travail. Entre autres, la réalité de la migration interne marocaine et son rapport à l'exclusion urbaine, la pauvreté urbaine, l'offre de l'emploi et le chômage urbain. Cette réalité urbaine est révélatrice du contexte dans lequel est sensée s'insérer les nouveaux résidents, dont les profils ne sont pas si différenciés d'une partie importante des populations urbaines au Maroc. Par ce rappel de situation, nous voudrions attirer l'attention sur quelques aspects associés à l'immigration, mais aussi de montrer que la migration subsaharienne ne doit pas nous faire oublier notre propre migration, interne, et le nouvel ordre urbain qui tend à s'instaurer dans le pays.

5. 6. 1. a. 1. Migrations et dynamiques urbaines

Processus historique, la dynamique urbaine au Maroc est appelée à se poursuivre et à se renforcer. D'ici 2025, le taux d'accroissement s'établira aux alentours

de 70%. Les villes continueront de croître de 100 000 habitants supplémentaires par an, tant que les mêmes facteurs de mobilité spatiale persistent selon le scénario tendanciel (HCP. 2014). Notons que la répartition spatiale de l'urbanisation est toujours marquée par l'hétérogénéité régionale. Cette dynamique pose cependant plusieurs questions de fond en termes d'aménagement du territoire, d'organisation des activités productives et de sécurité. Rappelons à ce propos que la migration rurale a été toujours avancée comme corrélat de cette dynamique.

Le mouvement d'urbanisation et la migration de la campagne vers la ville et a été sans précédent au Maroc à partir du milieu des années 1970. Ceci se traduit par un déplacement continu et souvent définitif de population, des campagnes vers les grands centres urbains, concernant aussi bien des familles et des personnes des deux sexes, majoritairement analphabètes. Le taux de croissance urbaine a été sans précédent dans les années 1970-1980, avec un taux supérieur à celui de la population totale: en moyenne de 4,2% dans les années 1970 et de 4,4% dans les années 1980. Et en dépit du ralentissement du taux de croissance démographique observé ces deux dernières décennies, la migration interne reste significative. On a évalué à 229 600 environ le nombre de migrants ruraux en 2004 (Maroc possible, 2006).

Force est de constater qu'à partir de 2005 les flux massifs de migrants internationaux irréguliers au Maroc surviennent dans cette tendance démographique urbaine, et toutes deux, migration interne-migration internationale, participent au mouvement de « dérégulation » urbaine, tant au plan économique que socioculturel et sécuritaire, et engendrent une « anomalie » dans l'ordre urbain. Car les grandes villes ciblées par ces mouvements migratoires ne peuvent «absorber» le flux croissant de personnes, pour beaucoup en transit, sans qualification professionnelle et sans emploi pour la plupart, et qui ne disposent d'aucun moyen pour se loger. La forte concentration urbaine des Subsahariens dans des villes concernées par ces flux, constitue un autre facteur de leur prédominance dans la perception de l'immigration par la société urbaine marocaine. Les migrants provenant du monde rural qui se sont installés dans des villes et dans les périphéries (marges), ont créé leurs activités sur place ou dans les Médinas.

Cependant, les migrants subsahariens, irréguliers ont préféré les lieux discrets des mêmes quartiers périphériques ou endroits moins contrôlés pendant la nuit (forêts, squat), et pendant le jour, leur dispersion en ville en quête de ressources pour vivre (dans les marchés, les points de croisement de rue principales, devant les mosquées, les cimetières...). Ironie du sort ou déterminisme providentiel, les deux figures du migrant en ville se croisent dans les marges et incarnent la précarité, mais de manière différenciée. Alors que les migrants internes cherchent à s'installer en

ville, les migrants subsahariens profitent temporairement (transit) de la ville dans le cadre de leur projet migratoire.

Mais depuis 2014, les régularisés suivent la voie des premiers en termes de logement et de subsistance, et tous participent à la reconfiguration de l'espace urbain. Le « cosmopolitisme » naissant prend place en ville où les notions « d'exclusion-inclusion », de « précarité », « d'insertion » sont expérimentées. Ces situations sociales sont différenciées selon les catégories et les profils des populations urbaines ; elles dépendent de la garantie de sources de revenus (emploi) essentielle pour améliorer les conditions de vie de ces populations et réduire les inégalités.

5. 6. 1. a. 2. Convergence des inégalités en ville

La société marocaine est traversée par une progression des inégalités, en termes de niveau de vie, entre catégories de ménages, entre hommes et femmes, mais surtout entre villes et campagnes. À fortiori, l'inclusion est un fait social qui ne concerne pas que les « étrangers » nouveaux résidents. La jeunesse marocaine et les populations de « bas niveau » social, les pauvres, rencontrent un certain nombre de difficultés sociales et économiques comparables à celles de ces derniers, à qualifications socioprofessionnelles équivalentes. La ville constitue le laboratoire privilégié de ces dysfonctionnements et de la « démesure ».

La jeunesse marocaine progresse de manière significative depuis la fin du siècle dernier (les moins de 30 ans représentent environ 70% de la population, dont 45% dans la tranche 15-34 ans) (HCP. 2014). Elle représente un capital humain considérable dont la valorisation constitue un défi crucial et permanent pour la collectivité nationale. Cette jeunesse est de plus en plus instruite et qualifiée, le taux de chômage qui l'affecte est d'autant plus choquant et inacceptable. Depuis 1990, ce taux a été constamment le double du taux de chômage global quelles que soient les fluctuations. Il n'y a pas de diplôme qui met à l'abri du chômage, et l'inquiétude se pose au niveau des difficultés d'accès au premier emploi pour ces jeunes.

Au-delà du chômage, les problèmes vécus par cette jeunesse sont si nombreux et si complexes qu'ils dépassent les compétences de quelques départements ministériels. Elle est d'ailleurs le lieu de toutes les perversités et les délinquances, et plus sensibles à la tentation de la migration par le bas (*l'hrigue*), irrégulière, que par le haut (fuite de cerveaux). Mais la problématique première de cette jeunesse est celle de l'emploi, qui est intimement liée. Ce phénomène mérite d'être signalé parce qu'il n'est plus marginal.

Depuis la fin du siècle dernier, on se trouve confronté à une situation paradoxale qui oppose une situation ancienne où les candidats à la migration « légale » étaient pour la plupart des chefs de famille analphabètes et sans qualification professionnelle, à celle d'aujourd'hui où parmi les candidats à la migration « clandestine » « irrégulière », il semble qu'il y ait un nombre relativement important de diplômés chômeurs à qui le droit au travail est dénié. Ne pouvant

trouver un emploi, ils sont obligés de s'exiler pour acquérir, hors de leur pays, un de leurs droits les plus fondamentaux, celui de l'accès au travail sans lequel ils ne peuvent prétendre être socialement reconnus ni même fonder un foyer. Étant donné le caractère « irrégulier » de cette migration, il est difficile d'en faire une évaluation chiffrée, elle est cependant suffisamment importante pour être mentionnée. Cet exode des cerveaux, très dommageable pour le Maroc est vraiment significatif du sentiment de mal être répandu dans les différentes strates de la société. Il y a, parmi les jeunes Marocains une perte de confiance envers leur pays, accentuée par le chômage. La cohésion sociale, la stabilité politique du pays et le développement économique et humain sont donc largement questionnés et méritent attention dans le débat sur la « nouvelle migration » internationale et transnationale africaine et la politique migratoire choisie par l'État.

5. 6. 1. b. Le marché de l'emploi ; une problématique complexe

Le Maroc connaît un taux de chômage à deux chiffres depuis 1982 (décennie du Programme d'Ajustement Structurel. PAS). Cela s'explique notamment par le fait que nombre de personnes en âge de travailler (l'offre de travail) a augmenté sans cesse, alors que les capacités d'absorption (la demande de travail) sont restées limitées du fait d'une croissance modeste et des dysfonctionnements qui entravent le fonctionnement de l'économie. Le chômage touche les jeunes, les diplômés et le milieu urbain. Le chômage urbain a doublé entre 1976 et 2000 et touche des catégories plus que d'autres. De 10,8% en 1976 à 18,4% en 1984, 22% en 2000 et 20% en 2002 (rétrospective statistique 2004). La partition selon le sexe montre, en effet, que les femmes sont plus touchées que les hommes : de 10,1% à 17,4% pour les hommes et de 12,3% à 25,8% pour les femmes entre 1976 et 2003. Le chômage est général certes, mais inégal. Il est massif mais sélectif.

L'offre de travail en 2014 s'est accrue deux fois par rapport à 2005, soit un accroissement normal moyen de 4% environ. Cette évolution de l'offre a été dictée par les évolutions démographiques (HCP. 2016). Entre 1970 et 2005, le poids de la population âgée de 15 à 59 ans est passée de 48 à 62% de la population totale. C'est le revers de la médaille de l'aubaine démographique. À travers l'exode rural, le poids de la croissance démographique se reporte à l'offre urbaine de travail. Plus encore la population urbaine en âge de travailler s'est accrue à un rythme rapide de plus de 4% par an depuis 1960.

Le rythme des créations nettes d'emploi dans l'ensemble de l'économie a fortement varié d'une période à l'autre, mais reste insuffisant pour absorber l'offre de travail. S'y ajoute le sous-emploi dans les campagnes qui alimente en périodes conjoncturelles le chômage des villes (en relation avec le travail agricole saisonnier dans les campagnes et surtout en périodes de sécheresse). Le chômage de longue durée est devenu un problème majeur dans le pays, ce qui confirme l'existence d'un chômage structurel au Maroc. Le chômage des jeunes et les inégalités de revenu

représentent des freins majeurs pour le développement humain. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD. 2017) estime à 25 % le potentiel de développement humain non réalisé au Maroc en raison des inégalités en matière de revenu.

Face à cette situation, l'État a mis en place, dès la fin de 1980, une politique publique de promotion de l'emploi axée sur le programme action-emploi, la formation qualifiante, le crédit jeunes promoteurs et entrepreneurs, le programme des pépinières d'entreprises, les conventions sectorielles d'emploi et le système micro-crédit. Ces dispositifs ont été renforcés par de nouveaux instruments d'intervention visant l'amélioration du ciblage du programme action-emploi. Et s'il est vrai que le secteur privé a pu renforcer ses positions au sein de l'économie grâce à l'aide multiforme de l'État, son comportement est demeuré plus rentier qu'entrepreneur. Son tissu productif demeure, par ailleurs, fragile face aux enjeux de l'ouverture malgré des tentatives de mise à niveau et ce, en raison de la forte emprise du capital familial, orienté naturellement plus vers le commerce que vers les secteurs de production.

L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) vise depuis son lancement, 18 mai 2005, la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de : soutien aux activités génératrices de revenus ; développement des capacités ; amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.) ; soutien aux personnes en grande vulnérabilité. Cette initiative nationale se veut cohérente avec les objectifs du millénaire, ayant pour valeurs : le respect de la dignité de l'Homme ; la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant ; l'ancrage de la confiance des citoyens en l'avenir ; l'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique.

Consacrée depuis son lancement à quelques communes (phase I et II), ses actions sont élargies depuis 2019 (phase III) à l'ensemble des communes du Royaume ; elle se fixe deux objectifs : préserver la dignité et améliorer les conditions de vie en ligne avec la dynamique impulsée depuis 2005 ; bâtir l'avenir en s'attaquant directement aux principaux freins au développement humain tout au long des étapes de la vie. Cette phase s'articule autour de quatre programmes : 1 : rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base ; 2 : accompagnement des personnes en situation de précarité ; 3 : amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes ; 4 : impulsion du capital humain des générations montantes

Les politiques de lutte contre la pauvreté, adoptées ces deux dernières décennies, se focalisent plus sur les symptômes sociaux de la pauvreté et cherchent à améliorer les conditions de vie des pauvres à travers les palliatifs sociaux. Mais elles ne constituent pas pour autant des remèdes aux causes structurelles de la pauvreté à l'échelle nationale. Beaucoup de facteurs entrent en jeu dans l'explication de la pauvreté au Maroc, entre autres la faiblesse de la croissance, l'insuffisance de l'effort

de l'État ainsi que les multiples inefficacités des politiques sociales et l'absence significative de secteur privé. Enfin, les réalités urbaines sont plus hétérogènes qu'en milieu rural, et les programmes publics trouvent une grande difficulté à atteindre les poches de pauvreté urbaines et périurbaines.

En dépit de la volonté affichée depuis l'an 2000 à travers les différents programmes nationaux qui visent à remédier aux sources des dysfonctionnements et chercher à équilibrer l'équation croissance-exclusion, la question de l'emploi reste le nœud principal de la société marocaine. Comment faire aujourd'hui pour que l'économie intègre l'offre additionnelle, principalement jeune et composite (nationaux et nouveaux résidents), de plus en plus nombreuse, qui arrive sur le marché du travail ?

À ce propos, le taux de chômage chez les nouveaux résidents subsahariens n'est pas différent de celui des populations autochtones et leurs revenus plus faibles, malgré le fait que la plupart d'entre eux sont très éduqués. Autrement, le dynamisme entrepreneurial connaîtra-t-il le sursaut qu'appelle ce grand enjeu, à cette époque particulière de la vie de la nation ? Dans quelles mesures les nouveaux résidents peuvent bénéficier des programmes de l'INDH ? Le dilemme de la politique migratoire est au grand défi et la SNIA reste un laboratoire d'essai pertinent qu'il faudrait « booster » à doses correspondantes, sans perdre de vue l'équation : avenir géopolitique-développement humain. Ce constat met en évidence l'importance des enjeux liés à la diversité et à l'intégration auxquels le Maroc est confronté.

5. 6. 1. c. *Pauvreté et exclusion sociale urbaines*

Selon plusieurs auteurs, même si la pauvreté et l'exclusion ne sont pas nécessairement confondues, elles sont certainement liées. En ville, le pauvre et l'exclu vivent tous les deux dans un état de précarité. Dans une perspective plus empirique, il ressort que ces deux concepts (pauvreté et exclusion) sont tous les deux liés à l'une ou à l'autre des caractéristiques suivantes : l'incertitude et/ou la faiblesse des ressources, l'instabilité du statut professionnel, l'isolement et la pauvreté culturelle. Un pauvre urbain, tout comme un exclu urbain, n'a aucune maîtrise sur son avenir et se trouve perpétuellement menacé par des dégradations de ses conditions de vie.

Dans son rapport sur la pauvreté au Maroc, la Banque Mondiale (2000) souligne que la faiblesse de la croissance est responsable à 84% de la hausse de la pauvreté. Le reste est dû à la mauvaise distribution de cette croissance entre la population. Reste que, Selon Castel (2001), « *l'exclusion est un « mot-valise » que l'on colle maintenant sur n'importe quelle situation problématique. C'est une démarche négative et globalisante car elle se contente de nommer des profils hétérogènes d'individus, faisant ainsi l'économie d'une étude des dynamiques spécifiques qui ont conduit à ces situations* ».

Au Maroc, l'exclusion sociale est actuellement un phénomène essentiellement urbain, puisque les facteurs qui la produisent massivement sont constitutifs des profonds bouleversements qui affectent la société. Le passage d'un mode sociétal

traditionnel à un mode ouvert, « moderne », a généré deux types de fonctionnement très différenciés. Le lien social qui assurait la cohésion de la société rurale traditionnelle s'est progressivement délité – accru davantage encore par un exode rural exponentiel –, sans que de nouvelles formes de solidarité aient pu s'instaurer.

Si l'exclusion a, certes, un prix économique que l'on peut quantifier, peu ou prou, elle a avant tout un prix humain dont les conséquences sociales ne sont pas mesurables. Il y a différentes raisons à cela. D'une part, l'exclusion est un phénomène fluctuant parce que directement influencé par les politiques (économiques, institutionnelles, juridiques et sociales) du pays, et d'autre part parce que les conséquences des situations qu'elle engendre, telles que la solitude, la stigmatisation, la relégation ne sont ni évaluables ni prévisibles, dans la majorité des cas

Les nouvelles orientations prises depuis 2003, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, davantage adaptée aux besoins du marché, de l'éducation ou de l'emploi, laissent à penser que les nouvelles stratégies qui vont ou sont mises en œuvre prennent très manifestement en compte le développement humain. Il en est ainsi pour l'habitat, l'un des principaux facteurs de précarité et d'exclusion. La construction de logements sociaux et l'aménagement des bidonvilles laissent à penser qu'il y a actuellement une volonté affirmée de traiter des problèmes de fond en s'attaquant aux domaines cruciaux. Seul l'avenir plus proche nous révélera la conformité de ces projets encore en cours, d'autant plus que la SNIA coopte la plupart de ses programmes parmi ces grandes orientations.

L'INDH, entre autres, offre désormais un cadre respectif pour la réorganisation des solidarités et l'accélération de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette initiative, unique en son genre en Afrique et dans le monde arabe, voire dans le monde, a vu son champ d'action s'étendre au-delà de la lutte contre la précarité pour toucher également les domaines de la santé, de l'éducation, du sport de proximité... Et cela tout aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Pourtant, le Maroc figure toujours parmi les pays au « développement humain moyen » ; il se situe au 121ème rang parmi 189 pays et territoires, selon l'indice de développement humain établi en 2019. Lors de la présentation de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle en 2014, le HCP a indiqué que le nombre de citoyens qui subissent la prévalence de ce phénomène est estimé à 2,8 millions, dont 400.000 en milieu urbain et 2,4 millions en milieu rural, avec des taux de prévalence respectivement de 2% et de 17,7 %.

Il est vrai que l'ampleur du phénomène et de ses conséquences a, semble-t-il, été sous-évaluée. Face à cette désocialisation l'individu est totalement désarmé car, privé de ses repères fondamentaux, il n'a à sa disposition aucun modèle de substitution. Bien que les phénomènes d'exclusion soient étudiés séparément en milieu rural et en milieu urbain, il faut se garder toutefois de toute division dualiste urbain/rural. Ce ne sont pas des mondes étanches et cloisonnés qui évoluent

parallèlement. Bien au contraire, de nombreux facteurs externes et internes interfèrent entre ces deux types de société, en l'occurrence la « nouvelle migration » survenue au cours des deux dernières décennies et la politique migratoire qui s'en est suivie.

Et malgré les efforts entrepris, aussi bien par l'État que par la société civile, le Maroc se trouve dans l'incapacité de faire face aux problèmes cruciaux que posent le déficit d'emplois, d'infrastructures de base, de l'habitat insalubre, autant de facteurs qui se traduisent notamment par la précarité. L'enjeu de la politique migratoire se place dans ce contexte où la ville marocaine est en train de devenir un corps social complexe à plusieurs titres : d'abord la diversité des origines de ses habitants ; ensuite l'ampleur des aspirations communes de ces derniers à habiter ensemble ; enfin les implications de l'exercice de « citoyenneté » incluant la concertation entre tous les partenaires concernés de la « Cité », où s'expriment les problèmes et les attentes et se jouent leurs destins. L'émergence d'une véritable politique de la ville et la réorganisation des solidarités dans ses espaces constitueront des chantiers décisifs. La gestion des villes ne peut plus se réduire aux seules questions de l'urbanisme et de logement, mais faire œuvre de politique de la ville plus intégrée et inclusive ; faire preuve de « villes plurielles ».

On évoque le plus souvent la question de la formulation et de la qualification. Ce sont des problèmes aussi d'entreprises citoyennes, et du patriotisme de l'entreprise. En économie de marché, ce n'est pas le ministère qui fait de l'emploi. Les jeunes d'aujourd'hui ont un taux d'actualisation très fort. Ils ont de très fortes préférences pour le présent, ce qui rend la situation très difficile du marché du travail dans le pays, et constitue un problème économique, social et géographique majeur.

Si la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est devenue une priorité aussi bien pour l'État que pour la Société Civile, force est de constater que les individus qui en sont victimes constituent toujours une frange non négligeable de la population, à laquelle vient s'ajouter une grande majorité des nouveaux résidents subsahariens mais aussi de réfugiés syriens. Ainsi se constitue un réservoir de main d'œuvre urbaine en situation de précarité, taillable et corvéable à merci. Au plan socioculturel, le manque d'information, et par défaut de communication, induit des phénomènes de marginalisation de groupe, les uns par rapport aux autres qui accentuent encore les difficultés d'adaptation aux modes de vie d'un système globalisant envahissant et prédateur. Si bien que la promiscuité obligée de la surpopulation des zones urbaines engendre des tensions dans la cohabitation et le « vivre ensemble ».

5. 6. 1. d. Le renforcement de l'informel en ville

La création insuffisante d'emplois se révèle comme un véritable nœud pour le développement humain avec des répercussions sur la pauvreté, l'exclusion, la précarité et sur l'extension du secteur informel ; les difficultés à assumer la démographie urbaine croissante ont progressivement nourri et amplifié ce secteur :

l'emploi informel présente aujourd'hui plus de 54% de l'emploi total non agricole. Il serait dominant dans la sphère urbaine avec environ 72% des unités de production et environ 28% de l'effectif (Tableau. 7).

Tableau. 7. Emploi du secteur informel selon le milieu de résidence (Source : HCP, 2016)				
Milieu de résidence	2007		2014	
	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	1 585 265	71,5	1 729 282	72,9
Rural	630 851	28,5	643 658	27,9
Total	2 216 116	100%	2 372 940	100%

Il faut préciser que le secteur informel est un secteur d'une grande hétérogénéité, tant par ses activités, que par les différences de potentialités de celles-ci ou par les acteurs qui y interviennent. La notion de l'informel est polysémique, utilisée pour recouvrir des réalités aussi diversifiées que l'artisanat traditionnel, le commerce de rue, l'emploi non déclaré, la micro entreprise, le travail à domicile, les prestations de services (services personnels, d'entretien, de réparation...), les activités de transport, la contrebande ou le narcotrafic. Encore faut-il faire la distinction entre économie informelle et activités du secteur informel, car on a souvent tendance à les confondre.

Selon le HCP (2014). « Par convention, ce secteur regroupe toutes les unités de production non-agricoles qui exercent des activités de production de biens et services sans se conformer aux dispositions statutaires et comptables auxquelles sont soumises les entreprises opérant dans l'économie nationale. Son champ exclut, néanmoins, les activités illicites ou illégales, par définition occultes et dont l'approche demanderait d'autres compétences ».

Selon Charmes (2003; 2010), l'économie informelle comporte quatre composantes: la production du secteur informel, l'économie souterraine, la production illégale, et la production pour usage final propre. Contrairement aux activités illégales ou à l'économie souterraine, les activités du secteur informel ne s'expriment pas toujours par une volonté délibérée de se cacher et de transgresser les obligations légales. L'économie souterraine renvoie aux activités qui se dissimulent afin d'échapper à la réglementation étatique (paiement des impôts, revenus, charges sociales, salaire minimum, les normes d'hygiène et de sécurité). L'économie illégale recouvre des activités qui sont interdites par la loi (drogue, prostitution, ...), soit parce qu'elles sont exercées par des personnes non autorisées (exercice illégal de la médecine), ou encore des activités telles que la contrebande, la contrefaçon, la corruption ou le recel de biens volés. Bien qu'interdites, ces activités peuvent s'exercer au grand jour.

54% des unités informelles au Maroc, aussi variées que diverses, ne disposent pas de local et environ 5% exerceraient leurs activités à domicile ; elles se caractérisent toutes par une grande précarité des conditions d'activité. Aucune région du Maroc n'est épargnée de ce phénomène allant en se diversifiant et en se renforçant. En 2014, près d'un emploi sur cinq dans le secteur informel est du ressort de la région de Casablanca-Settat. Les trois régions de Casablanca-Settat (19,1%), Rabat-Salé-

Kenitra (16,5%) et Marrakech-Safi (13,1%) concentrent presque la moitié de l'emploi du secteur informel au Maroc (HCP, 2016).

Les activités informelles sont la conséquence de la migration interne, de l'urbanisation, de la crise de l'emploi formel, de la situation sur le marché du travail, des difficultés de l'État à réguler l'activité économique et des politiques économiques mises en œuvre. La migration internationale (Subsahariens et Syriens), malgré son effectif réduit, vient gonfler le stock des commerçants de rue et des mendiants. Par sa « démocratisation » « par le bas », l'informel constitue une réponse aux phénomènes d'exclusion économique et sociale et permet à des couches entières de la population urbaine de s'insérer.

Les activités informelles et le sous-emploi ont toujours servi, et servent encore aujourd'hui, d'agents de régulation sociale ; elles impactent l'économie, l'espace urbain, le fonctionnement de la société et les stratégies des groupes et des individus. Rappelons à cet effet l'insertion spontanée des Subsahariens dans le secteur informel marocain (cf. *supra*) et leur dynamisme à reformuler quelques aspects de la pratique de l'étalage de rue, pour les Sénégalais notamment, partant de leur expérience aguerrie dans leur pays d'origine. Chez ces derniers, le commerce relève d'une tradition. Ces nouveaux commerçants entendent investir l'espace public par de nouvelles pratiques et de nouveaux produits, mettant en connexion des espaces transnationaux différents, mais complémentaires. La « nouvelle migration » subsaharienne ne cesse d'étonner par son dynamisme et sa participation au « cosmopolitisme » urbain, par le bas.

Dans toutes les villes du Royaume, l'appropriation anarchique de l'espace public par le commerce informel a provoqué une surpopulation du centre urbain (lieux de concentration privilégiée des citoyens et des touristes ou visiteurs) et généré en conséquence une promiscuité chargée de violence sous-jacente. Comme cette population commerçante, majoritairement en état de précarité et de vulnérabilité, elle est porteuse de troubles potentiels qui génèrent un état d'insécurité et de désordre urbain. S'associe à cette situation les normes de salubrité que génère ce commerce voué le plus souvent, par les plus démunis et les non locataires de lieux de vente, au commerce ambulancier de produits de consommation périssables. S'y ajoute enfin l'habitat informel, précaire qui répond à l'urgence et à l'immédiateté que dicte la survie des populations migrantes, aussi bien marocaines qu'étrangères, en l'occurrence subsahariennes (cf. Partie2).

Bien que ce soit un secteur qui fasse vivre ou survivre nombre de personnes, en progression et en diversité continues, son fonctionnement apparaît assez flou. Aucun travail de fond n'a été fait qui traite ce problème de l'intérieur. Les données fournies par le HCP restent du domaine de l'aléatoire et de la simulation. Son analogie avec la société « formelle » est assez frappante puisqu'à l'intérieur de ce monde parallèle, il semble que l'on retrouve également des hiérarchies et des rapports de pouvoir dominant/dominé, exploitant/exploité. Les mendiants, les commerçants de rue et

les ambulants à la table ou à la valise, les cireurs de chaussures, les porteurs en tous genres travaillent dans des zones qui leur sont assignées par des «chefs» les « gros bonnets » dont les critères de légitimité restent à définir. On peut se demander si l'organisation de l'économie informelle, dans sa forme existante, non seulement dans le pays, mais partout dans le monde, s'est construite à partir d'anciennes formes de solidarité (tel le système de cooptation) qui y est très présent.

Aujourd'hui, on admet et sans équivoque que le secteur informel au Maroc, comme dans les pays subsahariens et de par le monde, constitue une épine douloureuse dans l'économie des pays et génère des conflits multiples et disproportionnés, en même temps qu'il remédie à la précarité en la différant (la cachant), sans la chasser pour autant ; c'est une soupape socio-économique dont profitent les « entrepreneurs de la précarité », comme le font les passeurs des migrants illégaux sur les frontières. Ses atouts, non dissimulés par les gouvernants, se réfèrent aux mécanismes d'adaptation aux mutations économiques dont il dispose en période de crise. Il est défini comme «génie populaire», dans un environnement de crise où l'État et le secteur moderne offrent de moins en moins de possibilités d'emploi. Toutefois, s'il joue un rôle de filet de sécurité dans un contexte de protection sociale limitée, le secteur informel menace par son importance le tissu productif organisé et entrave le développement humain de par la précarité de l'emploi et des revenus générés, sans perdre de vue son impact sur l'environnement urbain et sa qualité esthétique. Cela dit, il est évidemment difficile d'extrapoler à partir du contexte actuel les conséquences possibles de la liberté de circulation, envisagée dans le cadre de la politique africaine du Maroc, sur l'économie du pays.

Au cours des deux dernières décennies du siècle passé, le secteur informel a retenu l'attention de l'État, avec la participation des bailleurs de fonds. Une perception positive de l'informel prédominait et de nouvelles qualités lui sont désormais attribuées. Il est supposé jouer désormais un rôle social vital, en ce sens qu'il recèlerait des possibilités inépuisables de créations d'emploi, de revenus et de formation en période de crise. On estime que ces atouts lui permettraient de se substituer à la crise de l'emploi officiel. Néanmoins, en dépit de cette reconnaissance supposée, on ne peut véritablement parler de politiques de «promotion», tant par les modalités d'action que par les catégories visées.

L'objectif s'est focalisé en direction de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (PME), alors que l'intervention des pouvoirs publics et des organismes financiers en faveur des petites unités reste très insuffisante et inadaptée. Les conjonctures internes et externes des deux dernières décennies (printemps arabe, chômage des jeunes, nouvelle migration, terrorisme) se sont traduites par un relâchement de certaines réglementations urbaines et l'installation d'une certaine tolérance, qui n'est pas innocente mais circonstancielle. Toutes les villes du pays ont subi le contrecoup qui s'est traduit par une prolifération des activités informelles et de l'étalage ambulant sans précédent, dont ont profité les acteurs subsahariens,

avant 2013 et après, en s'inscrivant, par le concours de circonstance, dans le paysage urbain.

La tolérance de la part des pouvoirs publics à l'égard de ces activités, en plus des raisons évoquées, se justifie dans l'incapacité de l'État de faire respecter les réglementations qu'il promulgue, afin d'éviter les explosions sociales. Ce secteur crée des emplois, procure des revenus et permet à l'État de se décharger de sa fonction de pourvoyeur d'emploi. Vue autrement, c'est une conception de « tolérance-répression » qui est mise à l'œuvre, mais dont les effets pervers engendrent une dynamique qui peut nourrir d'autres formes d'informalité, comme la corruption, le clientélisme des « gros bonnets », etc.

En essayant de faire un bilan global de l'ensemble des politiques économiques initiées depuis l'indépendance du pays, en particulier depuis le milieu des années quatre-vingt, on se rend compte que le Maroc n'a pas réussi à mettre en place un mécanisme efficace de lutte contre l'informel et que les effets de certaines de ces politiques, conjugués avec ceux de certains facteurs plutôt exogènes mal contrôlés, ont parfois accentué la pauvreté et les inégalités dans la population urbaine.

La formalisation de l'économie informelle reste toutefois une préoccupation majeure des administrations fiscales du Maroc et de nombre de pays subsahariens. L'idée consiste à rendre le secteur informel urbain imposable, ce qui est considéré comme un élément de la justice sociale. Le secteur informel de subsistance ne doit pas échapper à l'impôt direct, il doit être distingué de l'informel frauduleux. Mais pour faire contribuer davantage l'informel, il faut aussi le recenser, puis mettre en place des systèmes de prélèvements adaptés. Dans les circonstances actuelles du pays et de la région en général, le projet de formalisation reste du domaine de l'utopie et du « risque ». D'ailleurs aucun des pays au monde n'est épargné de cette économie, et que si elle persiste c'est parce qu'elle a ancrage dans l'histoire de l'humanité. Le secteur informel ne sera sans doute pas appelé à disparaître de sitôt. Le dilemme entre maintien de l'informel en ville et la qualité de la ville est grandement posé.

La genèse et le développement du secteur informel sont indissociables de la logique historique des formes prises par la migration et des dynamiques démographiques (voir *infra*). Ajoutons à cela la faiblesse de l'État providence, qui par son rôle régulateur défaillant et ses difficultés de prendre en charge les besoins fondamentaux de la société, nourrit ce secteur.

Selon les scénarios plausibles, seule une croissance économique soutenue, à forte intensité de main-d'œuvre et créatrice d'emplois, dont les fruits sont équitablement répartis dans la population, peut efficacement réduire la pauvreté au Maroc. Il semble que c'est le seul remède soutenable à long terme. Sa résorption

semble devoir se réaliser dans le cadre de la transformation globale des structures productives nationales et du relèvement de sa productivité globale (HCP. 2014).

5. 6. 1. e. « Laisser-faire » versus « insertion »

Dans le domaine de l'immigration, l'approche du « laisser-faire » a été conceptualisée très tôt aux États-Unis, dès les années 1920, reposant principalement sur l'initiative de base, celle des immigrants et de la société civile, et non sur la planification publique ou l'intervention du gouvernement pour l'intégration (Jiménez 2011).

Tout comme la « main invisible » du capitalisme, le « laisser-faire » est supposé produire un marché « autogéré » basé sur les actions individuelles et des groupes (ethniques le plus souvent ou diaspora). Ce dynamisme est supposé fonctionner dans l'insertion socio-économique des migrants, dans le secteur informel en particulier. On a considéré de ce fait que l'intégration par le « laissez-faire », en mettant l'accent sur le rôle de soutien des organisations dirigées par les immigrants, minimise également le risque de paternalisme et l'idée que la culture des immigrants doit être effacée pour une intégration réussie (assimilation) (Bommes, 2012). On sous-estimait souvent la capacité des immigrants à concevoir leurs propres voies « d'insertion » « intégration » efficaces.

Au Maroc et depuis 2013, les nouveaux résidents subsahariens, comme d'ailleurs les réfugiés syriens, sont devenus une partie de la société marocaine, en utilisant leurs propres ressources et « ingéniosité », l'aide de la famille et des amis, et - à l'occasion - l'aide des associations et ONG, lorsque ce n'est pas un réseau transnational, bien structuré et ancien, comme celui de la confrérie *Tijania* pour les Sénégalais. La tolérance adoptée par l'État marocain dans le domaine de l'informel est une copie adaptée au milieu du « laisser-faire » optée ailleurs.

Il semble d'ailleurs que parmi les facteurs qui incitent les Subsahariens à migrer vers le Maroc, se trouve cette taille de l'économie informelle urbaine qui offre de multiples possibilités d'emplois aux migrants peu qualifiés. Le nombre croissant de mendiants et de commerçants de rues, visibles dans toutes les villes du pays, et autres activités invisibles, constituent des marqueurs et indicateurs non négligeables de la situation forcée des conditions de vie de cette population, qui s'ajoute d'ailleurs au stock marocain dans la même situation. De là à considérer, pour quelques-uns, que les nouveaux résidents n'auront pas d'effets néfastes sur le marché de l'emploi intérieur marocain. Point d'inquiétude, dirait-ton, puisque même en Europe et aux États-Unis, « *l'immigration ne joue pratiquement aucun rôle dans l'explication de l'aggravation de la situation du marché du travail pour les travailleurs non qualifiés* » Faini *et al.* (1999).

Pour conclure sur la question de « l'insertion » des nouveaux résidents subsahariens dans l'économie du pays : doit-on faire une exception ? ou laisser le migrant s'insérer selon ses capacités, comme c'est le cas des marocains, et laisser le

temps faire son usage ? Notons que les aspects socio-économiques de cette insertion ne relèvent pas simplement de la taille du secteur informel, il s'agit aussi du nouvel ordre urbain auquel semble participer les nouveaux résidents.

Penser à créer des créneaux économiques ethniques sous forme d'entreprises de services, notamment, et d'établissements industriels qui produisent des biens et des services ethniques est une initiative louable et originale, comme il est démontré ailleurs dans beaucoup de villes du monde. Cette « économie ethnique » sera généralement implantée à proximité des lieux de résidence de ces immigrants, dans les petits marchés de quartier qui se développent en ville et que la municipalité arrive à supplanter aux marchés informels de la débrouille.

De cette manière on aura regardé aussi bien du côté de la diversité que de « l'intégration » « insertion » des nouveaux résidents dans tous les secteurs de la vie. Jusqu'à présent aucune initiative ne va dans le sens de la promotion chez les nouveaux résidents d'un entrepreneuriat dynamique. En outre, les faire bénéficier des programmes d'aide et de promotion des PME, des incubateurs d'entreprises et des programmes de développement de l'emploi, par exemple. Ce sont des pistes qu'il faudrait envisager dans l'immédiat, tenant compte de la croissance de la population immigrante dans les villes du Royaume et des problèmes à anticiper pour une meilleure gestion des villes, mais aussi pour un vivre ensemble réel.

On se demande, par ailleurs, à quel point est perçue l'évolution sociale qui a d'abord touché la population marocaine urbaine en particulier, en termes de précarité et de chômage, préfigurant celle qui s'est ensuite étendue, et qui va encore continuer de s'étendre à une partie de plus en plus importante de la société, aujourd'hui « composite » ?. En témoigne l'extension du travail précaire qui touche une grande partie de cette population et la manifestation des processus d'exclusion envers les nouveaux résidents, même en situation régulière, mais aussi les modes de résilience développés par cette population dont l'impact sur le reste de la société et le pays est à prendre en compte. Problématique complexe mais dont le ressort académique se montre pertinent, il mérite voix au chapitre dans les travaux à venir.

Au final, ignorer l'inquiétude relative à l'impact économique et social de l'intégration, même si cet impact semble statistiquement marginal, ou les craintes concernant le manque de contrôle sur la gestion des migrations, même si largement surestimée, pourraient empêcher de mener à bien la politique migratoire du pays, dans un esprit pragmatique et constructif ; laquelle politique est imbriquée dans la

politique africaine.

5. 6. 1. f. La ville plurielle marocaine au XXI^e siècle

La ville est faite de toute sorte de gens : impossible à des individus semblables de donner naissance à une ville. (Aristote. La Politique)

Les processus d'urbanisation comme ceux des flux migratoires, qui vont sans cesse croissants, échappent à tout contrôle et impactent de manière incohérente sur la ville. Les modes d'utilisation de l'espace urbain par les uns et les autres, examinés dans la partie 2 de cette thèse, malgré leurs spécificités contemporaines, renvoient à la définition de la ville marocaine des périodes plus anciennes : la ville « plurielle ».

Les habitants de la ville plurielle vivaient, en quelque sorte, un « cosmopolitisme banal » fait de rencontres, d'échanges quotidiens et d'influences réciproques entre leurs diversités culturelles, linguistiques, ethniques, nationales et confessionnelles. Ils s'adaptaient à ces différences et les faisaient leurs, ce qui les incitait à repenser leurs relations entre leur lieu de résidence et le reste du monde, entre leur lieu d'origine et celui où ils se sont établis. Au quotidien, ils avaient connaissance de l'autre, de ses habitudes ; ils comprenaient voire savaient communiquer entre eux. Les fêtes organisées à l'occasion d'un événement de l'histoire du pays constituent un spectacle auquel tout le monde peut participer et permettent à tous, quels que soient leur milieu social et leurs rattachements, de se rencontrer. Tous se sentaient concernés. Cette définition ne pourrait-elle pas pareillement s'appliquer à la période actuelle ?

D'ailleurs, nombre de villes du Maroc se sont ouvertes sur le monde depuis un âge lointain, inscrites dans de multiples réseaux d'échanges (intellectuels, économiques, humains, etc.), entre autres : Sijilmassa, Mogador, Fès, Rabat-Salé, Tanger. Leur connectivité avec les circuits formels et informels de l'économie mondiale leur a valu le prestige du moment, mais surtout le marquage humain « composite » qui n'a cessé depuis de forger l'identité du lieu mais aussi du pays.

La ville plurielle, malgré le fait qu'elle ait toujours rassemblé des individus et des groupes d'origines diverses, était un « état d'esprit », une « mentalité » un ensemble sociologique cohérent. Les gens, les activités et les différentes fonctions urbaines s'y côtoyaient dans un tout urbain cohérent. Elle devient aujourd'hui un corps composite et éclaté, constitué d'éléments hétérogènes et de référentiels « importés », un « *melting-pot* » social et culturel où plusieurs entités sociologiques coexistent sans relations évidentes entre elles. Elle devient donc une réalité très difficilement saisissable, mais pouvant malgré tout constituer le cadre de cohésion et d'intégration souhaitée, moyennant une réelle prise de conscience politique ainsi que des approches et des outils d'intervention adaptés. La ville est « une réalité malléable » qui n'attend que « l'empreinte d'une identité » et qui « prend forme autour de l'individu » ou du corps social qui la compose. En effet, les villes ont

ceci de commun qu'elles constituent un espace, partagé à plusieurs égards, où les individus sont obligés de coexister, d'inter agir et de communiquer, autrement, elles généreraient toutes les formes de manifestations violentes ainsi que les effets pervers des conflits culturels et des luttes de classes

Aujourd'hui, la réinvention du « cosmopolitisme urbain » qu'introduit la « nouvelle migration » subsaharienne, transnationale, au Maroc, s'inscrit dans le cadre de la « nouvelle géographie » des migrations internationales (partie.2) et de la politique migratoire marocaine récemment adoptée. Elle participe à l'instauration d'un nouvel ordre spatial au sein duquel les grandes villes et métropoles du pays attirent toujours plus de migrants subsahariens (voire depuis d'autres parties du monde, les chinois ou les français), par le développement et les possibilités qu'elles offrent, et ce alors même que perdure la vision construite par beaucoup de Subsahariens, celle de « poursuivre leur chemin » vers l'Europe. L'avenir à lui seule nous dira si le cosmopolitisme d'aujourd'hui cherche volontiers à redécouvrir et comprendre le cosmopolitisme d'antan des villes marocaines et les modalités de coexistence qui avaient pu alors être possibles par-delà les différences d'appartenance de leurs habitants.

5. 6. 1. g. La figure du Subsaharien en ville du XXI^e siècle ; retour sur définition

Il s'est dégagée de notre étude sur les Subsahariens, tel qu'ils se définissent à Oujda, une certaine différenciation avec leurs homologues d'autres villes du pays. De par leur statut et leurs nationalités, c'est plutôt leur capacité d'agir et l'engagement de beaucoup d'entre eux à accomplir leur projet migratoire, celui de regagner la rive nord de la Méditerranée, qui les marquent. Malgré la durée de leur « transit » en ville et la figure du « cosmopolite » qu'ils semblent véhiculer, ils incarnent plutôt celle de « l'étranger », qui réside dans cette ville plurielle et contribue à la faire fonctionner dans sa diversité. Mais cet étranger n'est pas seulement l'individu en mobilité ; il est celui qui est encore « autre », qui cherche la bonne distance en tant qu'« hybride » culturel qui vit à la frontière de deux modèles différents de vie, sans savoir vraiment auquel des deux il appartient.

L'étranger est défini par son « déficit d'appartenance » ou pour le dire autrement, par la faiblesse de son inscription locale au tissu social, qui rend difficile l'accès de plein droit aux ressources locales, notamment en matière de transmission des biens, ou encore d'accès à la propriété urbaine, au travail (par exemple, dans le cadre des corporations de métier), ou à la justice.

À Oujda - mais les exemples peuvent concerner tant d'autres villes du pays -, il existe bel et bien une hiérarchie des altérités, des extranéités : la commerçante sénégalaise n'est pas considérée comme sa compatriote étudiante, venue se former dans une école supérieure ou à l'université, et les différences entre elles se voient avant même leur arrivée, lorsqu'il s'agit pour l'une et l'autre de préparer leur départ. Dans la ville, elles ne sont pas acceptées de la même manière, et n'ont donc pas

les mêmes capacités d'inscription spatiale, ni le même rapport aux lieux urbains et à l'autochtone. Leur devenir lui-même n'est pas pensée et travaillé de la même manière. Mais toutes rencontrent nécessairement l'altérité (religieuse, ethnique, sociale, professionnelle, etc.) dans les relations qu'elles nouent avec les habitants des nouveaux lieux où elles se sont établies. Elles la vivent d'ailleurs au quotidien.

Pourtant, d'autres visages et figures diversifiées de « l'étranger » s'apparentent à ce « cosmopolitisme », et doivent aussi être pris en compte. Ils permettent de reposer la question du cosmopolitisme au prisme de « diasporas ». Ces « étrangers » sont tous ceux qui arrivent pour s'établir durablement dans la ville ou qui n'y sont que de passage, quelques années ou quelques mois. Ils sont marchands, artisans, maçons ou encore petits commerçants ambulants ou épiciers, etc. Ils ne viennent pas toujours d'un pays autre : les migrants ruraux venus des régions environnantes ou lointaines sont en quelque sorte aussi des « étrangers » dans la ville du XXI^e siècle. Leur autochtonie est leur intégration aux lieux est déterminée par le temps et le compromis sociétal qu'engendrent les processus générationnels liés à la ville.

5. 6. 2. Les aspects démographiques

Concernant l'apport démographique des nouveaux résidents, il faut préciser que les études sont à peine entamées et ne disposent pas en conséquence de données statistiques permettant de mesurer les effets sur la longue durée. À noter aussi que le solde migratoire dans le pays est encore négatif, puisque les sorties (environ 5 millions de MRE) sont de loin supérieures aux entrées. Néanmoins, la régularisation des migrants est susceptible de compléter la croissance démographique naturelle du Maroc dans le moyen terme (échelle d'une génération). Les nouveaux résidents subsahariens sont tous dans la force de l'âge, leur taux de reproduction serait, certainement, supérieur à celui des Marocains. Aujourd'hui, nous ne possédons ni des données sur le flux annuel des migrants ni sur leur stock général, voire aussi de leur accroissement naturel dans le pays. De même, on n'est pas en mesure de juger sur le nombre des départs de ces subsahariens vers d'autres pays ou de leur retour dans leurs pays d'origine, dans un proche avenir.

Cependant, la tendance montre que l'afflux des migrants subsahariens, qui va en augmentant par l'intermédiaire du regroupement familial et des natalités (accroissement naturel de la population immigrée), mais aussi par l'augmentation de la population d'étudiants qui s'installeront par la suite dans le pays et des nouveaux migrants qui viendront dans le cadre de la politique de libre circulation entre le Maroc et les pays de la CEDEAO, pourrait accroître le stock de la population en âge de travailler dans les années à venir, entraînant un impact différencié selon les régions du pays et au sein des grandes villes, plus convoitées par les nouveaux résidents. En principe, une installation définitive et une stabilité économique seront favorables à une croissance démographique de la population subsaharienne dans le pays. Les forts déséquilibres démographiques auront des répercussions socio-

géographiques importantes : les premières conséquences seront particulièrement sensibles en milieu urbain.

Une question reste à charge de l'avenir de la migration dans le pays : quel serait le poids des diasporas de première génération dans la population du pays, sous l'hypothèse que persisteraient les mêmes facteurs de migration ? c'est un thème qu'il faudrait développer dans la décennie à venir, en parallèle avec l'évolution des conditions de vie de ces « communautés subsahariennes ».

L'immigration familiale qui « s'imposera » au Maroc dans un avenir proche, en vertu du droit fondamental de vivre en famille, s'ajoutant à une pyramide d'âge croissante de la tranche féconde dans la population subsaharienne, ne peuvent toutefois être gérées en lien avec les objectifs économiques. Mais elles peuvent entraîner le renforcement des dynamiques d'entrepreneuriat dit « ethnique » et d'ouverture de commerces dits « communautaires », dessinant des nouvelles centralités commerciales qui s'appuient sur les réseaux transnationaux des migrants dans les villes marocaines. Cette dynamique permettrait aux migrants et à leurs descendants d'accéder au marché économique quand leurs chances d'insertion sur le marché du travail sont limitées, en raison des discriminations mais surtout de la non qualification. On revient au cas de l'entrepreneuriat sénégalais, illustratif de cette situation qui a pris forme dès le début de ce siècle dans les grandes villes comme Casablanca et Rabat, Fès-Meknès mais qui est en devenir dans d'autres villes du Royaume.

Aujourd'hui négligeable, la proportion de la population d'origine subsaharienne, et étrangère en général, devrait, peu à peu, au fil de la transition migratoire et des écarts de type de transition démographique entre le Maroc et son Sud, augmenter sensiblement. Ceci avec des contrastes importants selon les groupes d'âge et les nationalités (cultures).

L'exercice le plus important auquel le Maroc est convié aujourd'hui est, cependant, de tenter de faire concilier son passé, son présent et son futur. La société marocaine est à la fois désireuse de changement social, mais reste encore largement déterminée par ses attitudes conservatrices.

Conclusion

Il faut admettre que pour le Maroc, l'histoire de l'immigration, dans sa configuration complexe, est un thème nouveau dans sa politique intérieure, et de ce fait elle doit s'écrire aux rythmes des anticipations et des incertitudes sur les probabilités, du pire et du meilleur, qui doivent conforter l'État et la société marocaine. Néanmoins, il est à considérer qu'en dépit du volontarisme présidant à l'élaboration de la nouvelle politique migratoire, dont la régularisation constitue l'effet miroir, que l'intégration n'est pas simplement l'œuvre politique de la mise

en œuvre de mesures « globales » (SNIA), ni d'un modèle unique, national, qu'il faudrait administrer au nouveaux résidents, mais plutôt une philosophie politique qui doit prendre en compte la dimension temporelle et spatiale. Car les principaux problèmes que poserait l'intégration sont sociétaux et tiennent à la sécurité publique et à la possibilité « d'inclusion de la diversité ». À retenir toutefois que les sociétés sont fondamentalement imprévisibles. « *Et seul le social peut répondre au social* » selon Durkheim.

Les conséquences de la régularisation et le statut de « nouveau résident » renvoient à une certaine catégorisation au sein des populations subsahariennes, dont il faudrait tenir en compte dans le processus « d'intégration ». Le privilège accordé à la communauté sénégalaise est si saillant qu'il pose discrédit auprès des autres groupes subsahariens régularisés. Les liens historiques multiformes développés entre le Sénégal et le Maroc ont remarquablement influencé sur l'ampleur et la nature des migrations qui les ont accompagnées.

Le constat opéré sur « l'intégration » « insertion » des nouveaux résidents subsahariens au Maroc nous renvoie à la question de la stigmatisation et des discriminations qui en découlent (à l'embauche, dans l'accès au logement, dans la rue, etc.), des discriminations sans doute massives mais dont la réalité quantitative et permanente est encore bien difficile à mesurer précisément. Pourtant, les stéréotypes autour des migrants Subsahariens demeurent un « *lieu commun universel* ». Et pour faire taire les fausses vérités, nous avons également besoin de connaissances objectives, étendues dans le temps et dans l'espace, permettant de dresser une cartographie sociale fiable des discriminations et de toutes les manifestations associées.

Il faut toutefois prendre compte du niveau de connaissance et de conscience des nouveaux résidents dans les revendications futures et les prises de position qui peuvent affecter les autochtones. Ce sont des actions du mouvement social qu'il ne faut ni négliger ni dénier la pertinence. Il est latent, mais réel dans la mesure où les contestations récurrentes dans des villes du Royaume soulignent l'intérêt à porter au phénomène. D'ailleurs l'audace et la libre expression que véhicule leurs revendications sont assez expressifs et peuvent tenter à un certain désordre prémédité. Le contexte du pays n'est pas au temps des revendications supplémentaires. La mondialisation du phénomène migratoire et le spectacle ouvert des scènes tragiques ne doit pas occulter les intentions déstabilisantes des promoteurs de la discorde.

L'intégration, comme le prétend beaucoup de voix, est aujourd'hui un processus dynamique dans les deux sens : immigrants-autochtones. Dans les pays d'immigration ancienne, les immigrants, les réfugiés et leurs organisations ont développé, avec le temps, des capacités à même d'influencer les politiques d'intégration et la façon dont elles sont mises en œuvre. De là à privilégier l'approche locale de « l'intégration » dans les politiques nationales, en partenariat avec des groupes de la société civile, ce que la SNIA a essayé formellement de prescrire dans

ses programmes et ses actions, qui semblent à première vue encore mal comprises et assimilées par les acteurs concernés (associations impliquées).

Bien que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion apparaisse comme une priorité et soit présente dans tous les discours, les stratégies développées jusqu'à présent tant au niveau national qu'international ne semblent pas réellement adaptées pour réguler ce phénomène. Elles doivent être repensées et réorientées car ce ne sont pas des épiphénomènes mais bien des courants qu'on peut repérer au Nord comme au Sud, même s'ils ne prennent pas des formes identiques. La société marocaine, de plus en plus normative, produit par voie de conséquence, de plus en plus d'exclus. Rejetés individuellement ou par groupe, car considérés comme socialement et économiquement « inutiles », ils deviennent collectivement des groupes de pression.

Depuis une décennie, la mobilité spatiale, surtout celle de la migration des ruraux et des migrants régularisés vers les villes, a été un facteur des plus importants dans le changement de la configuration socio-spatiale des villes. La migration a contribué au changement démographique des villes et de sa diversité, mais aussi de certaines de ses fonctionnalités urbaines. Mais tous les acteurs de cette migration se rejoignent, grosso modo, dans les mobiles de leur déplacement : le manque d'opportunités d'emploi dans le milieu rural, une dévalorisation du travail de la terre, perçu comme étant pénible et non payante, détachant progressivement les jeunes de leur contexte rural et les poussant vers la migration. Ainsi, derrière la mobilité spatiale et l'installation des migrants en ville, il y a le désir de réaliser quelques pas dans l'ascension de l'échelle sociale et pourvoir aux besoins d'une famille, nombreuse, souvent restée sur les lieux de vie d'origine. La vulnérabilité et les conditions précaires qu'ils confrontent en ville contribuent à créer chez le migrant une culture de la « débrouille » ou « système D » dont le secteur informel lui sert de support. Ce « système D » englobe toute activité pouvant devenir une source de revenu, même si elle frôle dans certains cas l'illégal.

L'analyse du champ du commerce ethnique, des scènes urbaines réinventées permettent de proposer une réflexion autour de la construction, aujourd'hui, de l'urbanité dans le pays, définie comme les relations créées à travers la ville. Il s'agit, dès lors, d'interroger la transformation de la ville, la construction et la déconstruction d'espaces et de lieux de sociabilité, la négociation d'identités chez la population migrante, mais aussi chez la population autochtone et, finalement, d'interroger le rôle du migrant dans la construction de l'urbanité lorsque celui-ci n'est, finalement, *a priori* que de passage.

Toutes ces stratégies de survie allègent temporairement la précarité, alimentent et activent le secteur informel. Difficilement quantifiable, peu saisissable par des études économiques, le secteur informel mérite une étude avec des outils méthodologiques adéquats pour évaluer son ordre d'ampleur et ses visages cachés.

Une telle étude permettra de répondre à la question : faut-il formaliser l'informel ? Par exemple, en pensant au travail domestique des femmes, faut-il le réglementer ?

La leçon à tirer de ces stratégies diverses, individuelles et collectives, des migrants, internes et nouveaux résidents, est qu'il y a un terrain et une culture que l'on retrouve parmi les vulnérables du monde, celle de se prendre en charge (*agency*) et de trouver une solution à la précarité. La question qui se pose donc est : comment canaliser cette culture et comment la mobiliser pour en faire une force et un outil de développement ?

Venir à bout de l'objection et réussir à ce que l'immigration débouche effectivement sur l'intégration « insertion » « inclusion », dans le double sens du processus par lequel non seulement les immigrants s'intégreraient mais où la société aussi les intégrerait, c'est là un véritable « travail du savoir » sur l'autre qu'il faudrait engager et sans intermittence. Nous espérons que le projet de l'Observatoire africain des migrations¹³ saura combler le déficit de connaissances dans le domaine de la migration africaine et se donner les moyens de consolider cette connaissance. Par ce biais, la recherche sur la migration africaine disposera enfin d'une certaine reconnaissance institutionnelle.

Les villes ont un rôle important à jouer en tant qu'espaces d'inclusion, car elles sont les principaux sites de mise en œuvre des politiques de migration et d'inclusion. Elles peuvent également avoir un impact positif sur l'inclusion des migrants par le biais de l'urbanisme multiculturel, lorsqu'elles sont entreprises pour renforcer l'inclusion et la résilience de diverses communautés. La participation du Maroc au programme des villes interculturelles, lancé par le Conseil de l'Europe en 2008, est une initiative qui doit être généralisée à toutes les villes du pays en vue de capitaliser dans la diversité. Le pays souhaite assumer pleinement son nouveau statut de « terre d'accueil », un statut cohérent avec le discours officiel qui prône une éthique d'État solidaire et une place de carrefour civilisationnel.

Reste à savoir si le Maroc entend vraiment gérer l'immigration subsaharienne comme un élément de son identité nationale, en vertu de la Constitution de 2011, ou bien la considérer comme une « réponse provisoire » à une « crise politique provisoire » ? D'ailleurs sa politique migratoire est intégrée à sa politique africaine, « réinventée », et déterminée par l'ambition géopolitique entreprise dès le début de ce nouveau millénaire. Le dilemme est plutôt risqué, mais « *celui qui ne risque rien, n'a rien* » disait Shakespeare. Assumons toutefois que, si le risque est menace il est aussi promesse.

Nous considérons que le concours des critiques et des réflexions constructives, à partir de travaux de terrain, sur le long terme, sont les garants d'une gestion efficace

13. L'Observatoire africain des migrations est une institution de l'UA articulée autour d'une triple fonction de compréhension, d'anticipation et d'action dont les activités, de nature technique et opérationnelle, permettront de générer une meilleure connaissance du phénomène migratoire, de créer un narratif africain sur la migration, de renseigner et de favoriser l'harmonisation de politiques migratoires efficaces.

de la politique d'intégration « insertion » conçue et travaillée « à la marocaine », visant l'idéal sociétal celui du « vivre ensemble » et d'un possible réel. C'est une approche d'anticipation et de prospective qui ouvre le débat sur le long terme pour ajuster les mesures aux risques éventuels. On ne doit pas fonder son jugement sur ce qu'on voit, mais sur ce qu'on prévoit, ni s'arrêter autant à l'état actuel de la migration qu'à celui où elle doit naturellement parvenir. C'est aussi un champ d'étude auquel l'université marocaine doit concourir par le biais de ses travaux de terrain, de suivi et de réflexion académique.

Des résiliences qu'on saura mettre en place, de l'avenir qu'on offrira à nos habitants, des religions qu'on choisira, des histoires qu'on exhumera d'un lointain passé pour inspirer notre devenir, dépend notre futur. Car s'il est une chose certaine que l'histoire nous enseigne, c'est que nous sommes tous Africains. Parce que nos ancêtres sont tous venus d'Afrique. Et parce qu'une part croissante de l'humanité, et surtout de sa jeunesse, est en train d'y grandir.

Chapitre. 13. Gestion de la diversité et inclusion sociale

« La diversité est un fait, mais l'inclusion est un choix, dans le sens où La diversité n'est qu'une partie d'un tout ; l'important est de savoir la mettre en œuvre ». Zabeen Hirji.
« J'aime bien ceux qui rêvent l'impossible. » Goethe

Introduction

Avec la nouvelle politique migratoire, le Maroc se voit ajouter à son stock humain une variété d'ethnies subsahariennes nouvellement installées, géographiquement dispersées ou concentrées, qui se différencient par : les raisons de la migration, l'âge, le sexe, le statut matrimonial, les qualifications et les origines socio-économiques, la langue, la religion, la race, les cultes et les cultures spécifiques; autant de diversités qui entrent en confrontation avec l'environnement marocain. Toutefois cette diversité rend difficile l'émergence d'une identité subsaharienne commune (comme c'était le cas dans les camps de forêt ou lors de la traversée du désert, en tant que « communauté de destin »), mais plutôt problématique par la catégorisation établie au lendemain de la régularisation. L'analyse des composantes de cette diversité montre une certaine logique de « segmentation » « ségrégation » et de cloisonnement qui l'emporte au sein de la population des nouveaux résidents subsahariens. Il s'agit donc d'une problématique particulièrement complexe et défiante, qui devient une préoccupation importante.

La relation entre les migrants et les sociétés réceptrices constitue une partie intégrante et importante du cycle migratoire. Cette relation prend la forme de processus psychologiques et sociologiques d'adaptation entre immigrants et autochtones, qui affectent le degré d'inclusion que les migrants connaîtront, y compris leur sentiment d'appartenance. Mais s'établir dans une nouvelle société, de manière temporaire ou permanente, contraint les nouveaux résidents à s'adapter à une nouvelle culture, à des coutumes, à des valeurs sociales et à une nouvelle langue. Cependant, l'inclusion progressive de ces nouveaux résidents dépend également des attitudes et des vis-à-vis exprimés et vécus des autochtones.

Les actions et les programmes préconisés par la SNIA, qui reflètent les valeurs sociétales du pays et constituent le cadre de relations immigrant-État¹, ne font que très partiellement allusions à la gestion du multiculturalisme naissant dans le pays. Doit-on le considérer comme une simple addition de groupes culturels ou bien un « laisser-faire » du temps, pour en dégager par la suite les ajustements à pourvoir ? Cette interpellation ne va pas de pair avec l'intérêt que doit lui porter aujourd'hui

1. Ces relations renvoient aussi aux Objectifs de développement durable (ODD), proclamés par les Nations unies (ONU) à l'occasion de leur sommet en septembre 2015.¹ Ils ont une orientation réelle et sont très importants du point de vue politique pour les agendas de plaidoyer de la société civile étant donné qu'ils ont été ratifiés par tous gouvernements, dont le Maroc, et constituent ainsi un engagement pris jusqu'en 2030.

la recherche marocaine. Elle mérite cependant une voix au chapitre sur la gestion de la diversité et l'inclusion sociale.

Le cadre conceptuel étant placé ou préfiguré dans le chapitre 1, nous tenterons de discuter des rapports d'inclusion/exclusion qui sont sensés régir les relations entre identité ethnique des nouveaux résidents subsahariens et identité marocaine, sachant que cette dernière est redéfinie depuis la Constitution de 2011, en faisant expressément référence à son Africanité.

1. Culture et ethnicité en situation migratoire

La culture est un attribut universel de l'homme. « *Concrètement, la culture n'existe que particularisée en fonction de la diversité des sociétés humaines. ; comme telle, elle peut être définie comme l'ensemble des manières de penser, d'agir et de sentir d'une communauté dans son triple rapport à la nature, à l'homme, à l'absolu* » (Abou. 1981). Vue autrement, « *chaque homme est semblable à tous les autres, semblable à quelques autres, semblable à nul autre* » Kluckhohn (in Abou. Ibid). Cependant, le problème de l'identité ne surgit en général que là où apparaît la différence. « *On a besoin de s'affirmer soi-même que face à l'autre* » et cette affirmation de l'identité est d'abord une auto-défense, car la différence apparaît toujours, au premier abord, comme une menace. Les ethnopsychiatres relèvent aujourd'hui cet attribut qui caractérise les relations à l'autre en situation « d'étranger » (au sens contextuel), de l'immigrant.

La question de l'identité ethnique ne surgit en fait que lorsque le « groupe ethnique » entre en contact avec d'autres groupes et que les systèmes culturels correspondants s'affrontent. La « conscience ethnique » peut animer des groupes ou des ensembles humains auxquels la science politique a donné des noms aussi différents que ceux de tribu, nation, communauté, peuple, etc. Rodinson (1975) définit les groupes ethniques comme « *essentiellement des groupes qui se reconnaissent, à tort ou à raison, une origine commune. C'est là un fait de conscience fondé sur des données objectives telles que les traits culturels communs, une langue commune, parfois des institutions communes, un territoire commun, quoique certaines de ces caractéristiques puissent manquer* »

La prise de conscience du groupe ethnique, inséré dans une nation, décide à elle seule de la revendication collective du groupe. Cependant, des segmentations internes peuvent affecter le groupe ethnique lui-même, « variations intra-groupales » à divers degrés, par l'appartenance des sujets à des classes sociales ou à des communautés régionales ou locales, qui n'ont parfois ni mode de vie, ni code de valeurs tout à fait identiques. Ces « sous-cultures » intra-groupe peuvent, si elles sont adroitement mobilisées par une idéologie de combat, prendre le pas, du moins provisoirement, sur l'appartenance à une même unité culturelle. Aussi, faut-il tenir compte de la tension entre l'individuel et le collectif de sorte que « *le rattachement*

« systématique d'un comportement particulier à une appartenance culturelle groupale doit être nuancé par rapport à des variations intra-groupales » Pretceille (2011).

2. Différences et préjugés : problèmes d'ordre moral et sources de conflits.

Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur.
Sourate. 49 .AL-HUJURAT (LES APPARTEMENTS). Verset 13.

À la différence d'autres périodes, où le rapport entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne était régi par la distance géographique mais aussi par des temporalités différentes (l'un étant en avance sur l'autre), notre époque témoigne de simultanéité et de proximité. Pourtant, cette expérience est vécue, des deux côtés, d'une manière aussi dérangeante qu'aveuglante, qui rend la contemporanéité difficile voire douloureuse. Car la contemporanéité n'est pas une simple expérience chronologique du temps, mais une expérience de reconnaissance.

On s'accorde par ailleurs que les différences entre les hommes restent la source la plus constante de violence et de confrontation au sein de la société politique, et sont par contre le moteur de la politique (Dobel, 2003). Ces différences ont cependant des racines profondes, inscrites dans les stratégies génétiques et évolutionnistes de la vie. Comment donc les gens différents peuvent-ils vivre et partager une existence commune ? Tel est l'éternel dilemme et défi auxquels est confrontée toute politique migratoire, qui constitue, à bien des égards, un champ particulièrement sensible aux préjugés de tous ordres.

S'il est encore prématuré d'évaluer l'impact économique de la politique d'intégration des migrants dans la société marocaine, il faut souligner cependant que cette politique a des implications importantes en termes d'éthique, de droits de l'homme et de justice globale, et qu'elle ne saurait être exclusivement guidée par des préoccupations sécuritaires ou économiques. Il s'agit, dans ce qui suit, de risquer la déconstruction des évidences et des présupposés, qu'on juge assez nombreux dans ce domaine, et porter plus loin le regard.

2. 1. Les enjeux des représentations ; les préjugés

« Une société se juge à la façon dont elle traite ses exclus » Michel Foucault

La question des représentations et des imaginaires est encore moins inscrite à l'agenda de la recherche sur les nouveaux résidents, en particulier subsahariens, engageant par-delà la réflexion sur les manières de voir «*le Subsaharien*» dans la société. Autrement de travailler non pas sur sa définition juridique, mais sur le portrait qui se dessine à travers le débat public, les écrits et les témoignages, la production médiatique, etc. (cf. Chapitre. 8). D'ailleurs, «*le Subsaharien*» des

représentations s'avère souvent bien différent de ce que la loi migratoire peut en dire.

2. 1. 1. Le rapport à l'opinion « publique ».

La présence des Africains au Maroc, véhiculée par la population subsaharienne, avant et après 2013, est apparue dans « l'opinion publique » marocaine comme une « intrusion forcée », subie et non voulue, provoquant un sentiment de perte de repères identitaires, de frontières géographiques et culturelles, en somme comme une « invasion ». Par son émergence dans l'espace public et par sa visibilité outrée, le Subsaharien semble déranger.

Le rapport à « l'opinion publique » dans les représentations est les préjugés soustrait parfois toute objectivité de jugement (interprétation). La position sociale, la mémoire subjective, mais encore l'accès à l'information, au débat public des personnes (à travers les médias) jouent un rôle décisif dans la formation des opinions. Chacune d'elles fait son entrée dans l'opinion publique par une porte personnelle, une histoire singulière, pour donner à ce que l'on veut considérer comme trait manifeste et sélectif de l'opinion publique. La correspondance entre opinion personnelle et opinion publique est complexe. Or toute opinion ne peut constituer une opinion publique.

Si l'on se réfère aux penseurs du XVII^e siècle, l'opinion n'est que la simple expression du « sens commun », des *us* et des mœurs prévalant dans la société, des jugements sans fondements, voire des « préjugés ». Il y a donc bien une tension entre cette première définition et celle qui lui succède ensuite, élaborant la notion d'opinion publique. Hebermas (1991) dans sa réflexion sur la généalogie du concept d'opinion publique, montre comment celle-ci évolue en relation avec l'usage de la raison et contre les préjugés des opinions. Dans beaucoup de sociétés, l'opposition a longtemps été très nette entre opinion et vérité, jugement et raison, opinion et critique. C'est à partir du XVIII^e siècle, avec les physiocrates, qu'opinion publique et usage de la raison critique commencent à converger ; ces deux notions ne sont pas toujours pensées comme un couple indissociable. Pour Rousseau, par exemple, « la « *volonté générale* » est fondée sur le consensus des cœurs plutôt que sur celui des arguments : « en évitant les « *discussions épineuses* », la société s'en trouve mieux gouvernée, grâce à des lois qui correspondent à la simplicité des *us* et des opinions ». La place accordée à l'opinion est une des grandes transformations induites sur la politique par la prééminence des médias dans le monde contemporain. Rousseau rajoute à cet effet que « la domination même est servile quand elle tient à l'opinion ; car tu dépenses des préjugés de ceux que tu gouvernes par les préjugés ».

Parler d'opinion publique, la distinction binaire entre les « étrangers » et les « nationaux », entre « eux » et « nous » méconnaît les situations de double culture, et contribue, parfois de manière non intentionnelle, à essentialiser et isoler « exclure » les nouveaux résidents dans la société d'accueil, en vertu de leur origine, de leur

couleur ou de leur religion. Comprendre les logiques des « frontières » : culturelles, identitaires et imaginaires qui tendent à se former de nos jours et analyser la manière dont l'interpénétration des réalités migratoires dans la société marocaine contemporaine, est un préalable à la fabrique du « cosmopolitisme » et de la « diversité ». D'ailleurs l'existence de frontières invisibles dans toute société est d'abord révélée par les filtrages et les sélections de personnes en raison de leur origine.

L'alinéa 2 du Préambule de la Constitution de 2011 affirme clairement le caractère pluraliste de l'identité du Maroc : « [...] *Le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassani, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.* »

2. 1. 2. Le préjugé de couleur et d'ethnie

Même si « *Africain* » et « *Musulman* » peuvent être un dénominateur commun, aussi bien des Marocains que de nombreux groupes parmi les nouveaux résidents subsahariens, même si l'on peut repérer des continuités entre les représentations des périodes historiques communes, les Subsahariens se sentent plus ou moins discriminés dans la vie quotidienne et incarnent plus que les autres, et depuis longtemps, cet « *Autre* » à jamais étranger (cf. *supra*). Ce sentiment amplifie un préalable historique qui est le produit de la société nourrie de préjugés ancestraux et, plus récemment, de ceux de la société moderne qui s'y est mobilisée pour créer le danger de la migration irrégulière. Ces stéréotypes qui essentialisent les Subsahariens à leurs origines ne peuvent pas être détachés de l'histoire composée (arabo-européenne).

Notre étude (Partie.2), comme les travaux effectués à l'échelle du pays, relèvent l'expérience de la discrimination des Subsahariens, qui vivent des rapports sociaux cumulant domination de « situation », de « couleur » et des formes d'humiliations et de souffrances dont les effets destructeurs ne sont pas tous mesurables, et non moins amoindris. Les Subsahariens sont fréquemment pris à partie dans la vie quotidienne. Pour exemple, le pourcentage plus ou moins visible des domestiques noirs dans les familles aisées de la société marocaine est vu par nombre de Subsahariens comme une nouvelle « traite d'esclaves », ce qui nourrit les prétentions xénophobes et discriminantes de ces familles. Cette attitude négative qui est souvent dénoncée par les différentes personnes interviewées ne vise pas un groupe de Subsaharien en tant que tel mais s'adresse plus au « Noir ».

Le rôle du corps dans les conflits intersubjectifs et interculturels se manifeste tout particulièrement à propos du « stigmat » lié à la couleur et de son renversement. Le langage sociologique utilise couramment la stigmatisation au sens figuré pour désigner une partie de la population exclue, non reconnue ou humiliée par discriminations sociales, les harcèlements verbaux et les préjugés. Mais ce renversement au sens premier du terme au corps et à l'information sociale

qu'il livre sur l'individu nous rappelle que la notion de stigmatisme a perdu son sens originel qui signifiait en grec « *les marques gravées sur le corps au couteau ou au fer rouge pour désigner un individu frappé d'infamie et qu'il faille éviter dans les lieux publics* » (Goffman, 1975).

Le terme de stigmatisme désigne alors un ou des signes corporels livrant sur l'individu « une information sociale » immédiate, un attribut qui jette sur lui le discrédit profond. De là à considérer le domaine corporel comme médiation directe de la production de la différence, une différence pourtant non souhaitée, donc disqualifiant l'individu dans l'espace public (GÖLE. 2005). La notion de stigmatisme renvoie tout autant au domaine du corps qu'au domaine cognitif et interrelationnel. La couleur revient sous-tend une querelle par une communication non verbale (Goffman. Ibid).

En convoquant l'histoire écrite, récits des voyageurs en Afrique et écrits des historiens arabes, avant le XVII^e siècle, les traces de xénophobie sont difficilement connotées. Quand les Musulmans entrèrent en contact avec les Subsahariens pour la première fois (VIII^e et surtout lors de l'expansion almoravide du XII^e siècle), l'intolérance était surtout religieuse et non raciale comme cela était le cas des colonisations européennes à partir du XVIII^e siècle. Le commerce des esclaves auquel ont fait souvent référence se pratiquait de manière légale dans tous les pays ; autant les esclaves de couleur noire que les esclaves blancs ont été victimes. Les guerres comme les conditions de vie précaires de beaucoup de populations mettaient la commercialisation des « marchandes vivantes » un besoin de l'époque. « L'esclavage » était d'ailleurs dans les mœurs des peuples depuis l'Antiquité. L'histoire féodale est à ce propos éloquente. Mais le commerce des esclaves (traite négrière) et le racisme auquel il donna naissance, dans les colonies européennes du XVI-XIX^e siècle, transformèrent le concept social « d'esclave » en concept « racial ». Le racisme est d'ailleurs l'héritage le plus odieux de l'ère du commerce des esclaves.

Dans la société musulmane, et même avant, l'esclavage était une composante essentielle des sociétés. Les érudits religieux ont souvent justifié cette pratique en réponse aux besoins socio-économiques et idéologiques de leurs sociétés. En témoigne à cet effet la réponse du Sultan marocain Moulay Abderrahmane en 1842 à la délégation britannique sur le sujet de l'abolition de l'esclavage : « *Sachez alors que « l'esclavage » est un sujet sur lequel toutes les religions et toutes les nations se sont entendues depuis l'âge des fils d'Adam jusqu'à aujourd'hui, et que nous ne connaissons aucune religion dont les lois l'interdisent, et personne n'a eu à poser ces questions avant, parce que la question est évidente à tous les niveaux et n'a donc pas besoin de plus de preuve car c'est aussi clair que la lumière du jour* » (El Hammel, 2012). Sans prendre l'ampleur qui lui est connue dans la traite négrière transatlantique, l'esclavage, au sens où l'entend la religion musulmane, n'a jamais été formellement aboli au Maroc, jusqu'au au XX^e siècle où le protectorat français intervient et interdit la vente d'esclaves dans les marchés de quelques villes spécifiques (circulaire de 1922),

bien que la pratique s'est maintenue de manière illicite jusqu'aux années 1940 (ibid).

Toutefois l'usage au Maroc veut que les domestiques vivent sous le même toit et sont souvent fondues dans la famille qui les accueillent. L'histoire nous rapporte que les notables marocains musulmans faisaient venir des femmes subsahariennes pour en faire des concubines, et les épousaient avec la même facilité et les mêmes droits que les blanches, « d'où vient le nombre considérable de mulâtres de toutes les nuances qui se trouvent dans le pays » (les frères Tharaud. 1932). Or le passé africain renvoie, malheureusement, l'image désagréable du marchand d'esclaves ; cette image gêne plus ou moins le présent et rend difficile le dialogue, créant des moments de gêne.

Le lien quasi-mécanique qui est souvent fait entre la situation « d'esclavage » et le travail servile de certaines domestiques noires chez les grandes familles marocaines, ne doit aucunement occulter la nouvelle donne mondiale et l'envie de certaines classes sociales aisées de se distinguer socialement par rapport aux autres familles, et cela en recrutant des étrangères. Cette dernière affirmation peut être renforcée par l'arrivée récente, mais néanmoins importante de certaines femmes philippines domestiques sur le marché marocain. D'ailleurs, nous pouvons faire le parallèle avec la situation des marocaines domestiques en Europe ou ailleurs. Les Africains asservis et leurs descendants sont aujourd'hui dilués dans la société marocaine, au point que leur mémoire de régions d'origine en Afrique est totalement effacée. Et si tout passé est à redécouvrir et à réinterpréter, l'absence de traces matérielles, écrites, rend la redécouverte difficile et le passé doit être réinventé et imaginé à partir de traces. Le souvenir et parfois le refoulement du passé pèse d'un poids tout particulier dans la manière dont les Subsahariens comme le Marocains (Musulmans) abordent la question.

Dans la société marocaine et jusqu'à très récemment, la catégorisation sociale est affirmée, en plus de l'idiome, par certaines caractéristiques physiques et, plus généralement, par certains groupes au détriment des autres ; c'est-à-dire qu'elle se fonde sur l'existence de préjugés de couleur, d'appartenance tribale et d'ordre nobiliaire ou généalogique. Certes, il y a un maintien de la confusion relative de l'ordre social et de l'ordre ethnique dans le cadre du processus de reproduction des rapports de « classes » dans la société marocaine et de la perpétuation de la relation de dépendance antérieure (segmentaire) qui fonde ces rapports. Anthropologues et sociologues, mais historiens aussi, ont beaucoup disserté sur ces questions. Et on ne peut se contenter d'ailleurs de constater que jusqu'à très récemment, le préjugé de couleur n'a pas cessé d'empoisonner les relations sociales, que les clivages sociaux, qui par ailleurs continuent de coïncider dans une large mesure avec les barrières de classe, se maintiennent plus ou moins. Ce qui subsiste de tribal est aujourd'hui dominé par le fait politique, mais reste latent et ne surgit que pour accuser un fait idéologique ou politique. L'ouverture sur l'Occident européen et la notion

d'émancipation « moderniste » de la société marocaine s'est faite, et se fait encore, par transfert ; elle complique parfois l'identité nationale, mais la porte à révision.

Dans l'Oriental marocain, les deux « métropoles » réagissent différemment à la question de la diversité ethnique dans la ville. À Nador, par exemple, la population n'est pas assez diversifiée pour être une collectivité accueillante pour les immigrants et pour que les résidents et les dirigeants de la collectivité locale considèrent les problèmes de diversité comme une question prioritaire. Oujda, par contre, fait face à un dilemme : sa population est devenue plus ou moins diversifiée, mais sans que sa collectivité et ses gouvernants prêtent attention aux problèmes inhérents à cette diversité dans un avenir proche, et le mettent potentiellement en question.

Les sociétés de l'Afrique subsaharienne, pour leur part, restent encore stratifiées en groupes sociaux (ethnies). Ces groupes ne sont pas tant des entités biologiques que sociologiques. L'ethnisation (équivalent du tribalisme au Maroc) des conflits sociaux est cependant un aspect courant dans ces sociétés, ce qui se traduit par une substitution des relations de classes en relations d'ethnies qui ne peut à priori remplir la fonction de contrôle social. On se rappelle (Partie 2) les conflits qui ont éclaté dans les campements de la région de Nador où l'évocation du préjugé ethnique entre les groupes concernés était saillant. De même que le non-dit dans le rapport différencié des Sénégalais avec les autres immigrants subsahariens est assez révélateur de cette permanence du préjugé, qui contribue à freiner l'émergence d'une solidarité chez les populations subsahariennes intégrées, mais plutôt en les divisant.

En Afrique subsaharienne, l'organisation de la société (la communauté) exclut l'isolement et l'individualisme. « *L'idéal c'est l'existence communautaire, fondée sur de puissants rapports familiaux en vue d'une vie ordonnée et sûre. L'homme ne compte qu'en tant qu'élément d'un ensemble harmonieux et homogène* » (I.B. Kake, *supra*). Comme le démontre le même auteur, le recours à l'ethnie reste circonscrit dans la culture africaine, avec sa lutte de prestige dans laquelle l'ethnie la plus forte tente de s'imposer aux autres et de s'identifier à la nation. Sans doute le contexte politique et socio-anthropologique marocain d'aujourd'hui, n'est pas identique aux pays d'origine des nouveaux résidents et, dans une première approche, la résurgence des ethnies ne semble pas receler la même signification.

Devant les préjugés dont se sent victime le nouveau résident subsaharien dans la société d'accueil, qu'il traduit en termes « d'exclusion » « d'infériorité », voire « d'inégalité », il tend par contre à développer des capacités de résistance individuelles ou collectives. Et il ne peut retrouver ces capacités que par sa fidélité aux valeurs de sa société de référence ou d'appartenance, valeurs que la migration risque de lui faire oublier progressivement. Et c'est là qu'intervient le rôle du capital social ethnique ou national qu'incarne la « communauté transnationale » ou diaspora. D'ailleurs le sentiment d'appartenance peut avoir raison de la vulnérabilité personnelle et permettre à la fois l'intimité et la créativité. Être relié à une communauté peut aider

grandement au développement et à la sécurité de la personne et peut comporter d'importants avantages du point de vue de son évolution (exemple des commerçants de rue sénégalais).

Au final, les stéréotypes et les préjugés qui essentialisent les Subsahariens à leurs origines sont complexes et ne peuvent pas être détachés du passé, proche et lointain. Doit-on, à ce propos, établir une continuité et en faire une grille de lecture ? ou bien plaider pour une approche plus nuancée, au vue de la complexité de l'histoire et de ses conséquences, même si « l'Islam » peut être un dénominateur commun pour plusieurs communautés de migrants subsahariens installés au Maroc ?

Affronter le passé qui est dans le présent est une solution pour s'affranchir de la souffrance de ce passé. Ce dernier est souvent instrumentalisé dans la politique et risque de condamner le présent. D'ailleurs ce passé quand il n'est pas évacué, sincèrement de l'esprit et qu'il persiste continuellement, développe la « culture de la souffrance » traduite aujourd'hui par la notion de « crime contre l'humanité », et débouche inéluctablement sur une « marchandisation » de la souffrance. Ainsi émerge de manière chronique les « promoteurs de la victimisation du passé » (Juifs et Noirs par exemple). Ces promoteurs pensent aux relations qui les lient mais rarement au monde qui les entourent. Enfin, doit-on éviter les excès du passé qui impactent aujourd'hui le présent et le futur, malgré leur pertinence dans l'explication d'événement mais jamais celle de la réalité ? La connaissance du passé est nécessaire pour nous permettre de faire table rase de ce passé d'aliénation et d'humiliation.

Il pourrait également être pertinent de se pencher sur les traductions du terme arabe ou d'usage au Maroc désignant la place de « l'étranger ». La société marocaine développe un rapport spécifique aux « étrangers » en termes de discriminations et de différenciations fondées sur l'apparence physique et corporelle. L'accès aux droits, les relations de pouvoir et les possibilités de mobilité sociale ne concernent pas seulement les étrangers, mais aussi les Marocains.

En conséquence de ce qui a précédé, on relève que l'objectivation des conflits sociaux dans la couleur ou l'ethnie empêche la formation de la cohésion et de la conscience sociales des membres d'une société, ce qui aboutit à une « anti-pédagogie » et devient un frein à l'émancipation (intégration) qu'elle prétend servir. On pointe à ce propos l'école et la famille qui semblent jouer un rôle important dans la transmission du préjugé de couleur ou d'ethnie, mais également les masses médias et à moindre effet l'entreprise et l'administration ou le commerce. « *Le préjugé racial ne précède pas la discrimination mais la suit* » note Harris, (1988). « *On ne se traite bien qu'entre semblables* ».

L'investissement de l'État dans le domaine socioculturel, comme il est prescrit dans les programmes de la SNIA, est capable d'anticiper les conséquences des discriminations, en travaillant sur l'articulation entre politiques culturelles et

politiques en direction des nouveaux résidents subsahariens, et ambitionner les moyens de «faire société» et de « créer du commun ».

Et malgré l'idéologie officielle favorable au pluralisme culturel (Constitution 2011), il est de rigueur de tenir compte des conflits ethniques. Comment l'État marocain compte aménager ces susceptibilités socioculturelles, entre une politique propre à satisfaire les revendications des tenants des droits de l'homme et l'ambition africaine du Maroc, et une politique d'intégration qui demeure comme objectif ? C'est là un thème qu'il faudrait approfondir et enrichir dans l'avenir.

2. 1. 3. Le préjugé de la religion et de la langue.

Dans la société musulmane marocaine, la religion et la langue ont constitué des facteurs apparemment irréversibles d'intégration des Africains déplacés, jadis, des régions subsahariennes vers le pays. Cette intégration culturelle, mesurée sur le long terme, s'est traduite par un brassage linguistique et culturel saisissants ; la religion englobante reste toujours l'Islam. En témoignent les nuances linguistiques entre différentes régions du Maroc et les pratiques culturelles à travers le pays.

À la lecture des chiffres, l'Islam constitue une culture d'homogénéisation entre les populations subsahariennes régularisées (plus de 70%) et la société d'accueil, le Maroc, ce qui suppose fournir aux groupes correspondants les conditions d'une « acculturation » dans laquelle ils peuvent se reconnaître et faire reconnaître sans peine leur apport à la culture nationale. D'ailleurs l'histoire est là pour en témoigner de cette intégration silencieuse mais pertinente, bien que les approches et pratiques montrent à l'occasion des discordances de forme entre Subsahariens musulmans et Marocains (cf. Chapitre. 8). Par contre, le fait religieux et les représentations des religions dans la vie sociale des Subsahariens, non musulmans, chrétien en l'occurrence, sont encore occultés. Ils n'ont pas fait irruption dans la vie publique pour en faire une demande de reconnaissance. Jusqu'à aujourd'hui, la religion ne semble pas susciter le même intérêt qu'il s'agisse de la politique africaine ou de la politique migratoire, mais une certaine vigilance est à noter.

2. 1. 3. a. *Réalité du champ religieux chrétien en situation migratoire au Maroc*

La « nouvelle migration », par son aspect massif et diversifié, s'est traduite par une reconfiguration du champ religieux chrétien au Maroc. Elle a entraîné tout à la fois la « *revitalisation des églises officielles reconnues par les autorités du Maroc, et l'émergence d'un secteur religieux chrétien informel* » (Coyault, 2014). Le phénomène s'observe en particulier à Rabat et à Casablanca. Selon l'Église protestante officielle et l'Église évangélique au Maroc (EEAM), le champ religieux chrétien connaît une partition nette des publics subsaharien sur la base du profil sociologique : ceux disposant d'un statut légal (étudiants, stagiaires, salariés, etc.) se retrouvent très majoritairement dans les églises officielles (y compris catholique) tandis que ceux en situation irrégulière fréquentent surtout le secteur informel. Pour l'ensemble de l'EEAM, les migrants irréguliers ne représentent que 15 % en

moyenne de l'assistance du dimanche, avec un maximum de 24 % pour la paroisse de Rabat(Ibid). À retenir que dans le contexte africain, la cohabitation religieuse revêt diverses formes d'échanges possibles : évitement, conflictualité, hybridation, imitation, distinction (Lasseur *et al*, 2011).

Le christianisme au Maroc renaît et croît, il s'est aussi diversifié du côté protestant avec l'arrivée de migrants ne se rattachant pas à des églises historiques européennes comme ce fut le cas durant la colonisation. Une multitude d'églises de maison se sont développées en parallèle, églises informelles mal contenues et parfois prosélytes pour certaines qui ont amenés le Maroc à expulser plus d'une centaine de pasteurs en 2011.

En 2012, le Maroc a procédé à la création d'un lieu de formation chrétien à Rabat, l'Institut œcuménique de théologie *Al Mowafaqa*, à destination notamment des futurs responsables religieux originaires d'Afrique subsaharienne. Cette initiative portée par les Églises catholique et protestante pour répondre à leur besoin de formation dans ce pays musulman, s'inscrit dans un contexte particulier où le paysage religieux marocain se transforme en écho aux migrations intra-africaines chrétiennes. Il est ouvert sur des publics plus variés, à pluralité religieuse, avec l'objectif de connaître les débats théologiques attachés aux différentes religions

En 2013, on parlait d'un réseau informel bien structuré d'une trentaine d'églises de maison, francophones (25) ou anglophones (5), dont la genèse remonte à 2003. Ces églises, pour la grande majorité d'initiative congolaise², regroupent chacune de 20 à 100 participants, voire 150 pour les églises nigérianes. Elles sont souvent aménagées dans des sous-sols ou à l'étage supérieur de petits immeubles, dans des espaces exigus. Sans statut légal, mais tolérées par le voisinage pourvu qu'elles adoptent une pratique discrète, elles sont dirigées par des « pasteurs migrants » qui, lorsqu'ils se préparent à voyager, transmettent leur charge à un successeur désigné. En dépit de la précarité des personnes et des lieux, de la rotation des leaders, ces communautés perdurent dans le temps, tant que le projet migratoire est encore viable, et forment un réseau religieux structuré. Cependant, l'attachement des fidèles tient surtout à la présence de la personne ressource chargée d'établir les liens avec les réseaux des passeurs, ouest-africains ou marocains, ce sont les « connexions ». L'espace religieux informel devient ainsi un lieu du salut mais beaucoup plus une « agence de consulting » et de « voyage », de poursuite du parcours migratoire.

Le discours et la pratique internes des communautés chrétiennes, en l'occurrence congolaises véhiculent de forts préjugés concernant la culture et la religion du Maroc. Avant 2013, pour des pasteurs comme pour leurs fidèles, l'Islam et la société marocaine sont deux réalités confondues, et sont diabolisés et intégrés dans le système symbolique du combat spirituel et de la délivrance.

2. Jean M., ex pasteur migrant et fondateur de l'Église Péniel en 2005, précise : « Nous, les Congolais, sommes un peuple missionnaire : partout où nous passons, nous créons des églises ! ». (ibid). La communauté congolaise est bien représentée parmi la population subsaharienne au Maroc.

Beaucoup pensent que la raison profonde justifiant leur présence dans ce pays est « *que la puissance de l'Évangile pénètre cette société et que les liens des ténèbres soient brisés* » (Coyault, *ibid*). Cette perception s'est vite tournée en acclamation suite à la politique migratoire de 2013 et la régularisation dont a profité une grande majorité de la communauté congolaise. Intérêt oblige dirait-on ! Dans des églises où certains membres ont bénéficié de la mesure, on entend des prières positives pour le pays d'accueil : « *Que le Maroc soit béni ! Que Dieu bénisse l'économie du Maroc ! Qu'Il bénisse le Roi !* ». Cette manifestation inédite de la bienveillance royale est réinterprétée dans des catégories bibliques : « *Dieu a infléchi le cœur de Mohammed VI, comme il l'avait fait jadis pour le Pharaon ou le roi des Perses* » (Esaïe 45).

Dans les lieux où sont implantées les églises informelles, les relations avec la population environnante sont très réduites. On évite d'ailleurs toute action de prosélytisme, laquelle est rendue d'autant plus difficile par la barrière linguistique. En dépit de quelques cas de dénonciation ou de malveillance, on observe de la part du voisinage marocain, à Rabat et à Casablanca, une forme de consentement, fut-il passif et marqué de préjugés, à cette expression religieuse alternative organisée par les personnes migrantes (*ibid*).

Ce mutisme partagé entre communautés religieuses, chrétiennes et musulmanes, et l'installation permanente, croissante, des nouveaux résidents subsahariens chrétiens dans les quartiers des grandes villes du Royaume, augurent-ils du pluralisme religieux au Maroc ? Doit-on à cet effet considérer la recommandation de M. Yazami, président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), comme prélude de ce pluralisme ? « *la construction de nouvelles églises pour répondre aux besoins spirituels des ressortissants subsahariens installés au Maroc, et éviter ainsi tout phénomène de clandestinité religieuse, comme ce fut le cas dans les années 1970 pour les musulmans d'Europe, avec le phénomène des « mosquées des caves »* » (Assabah, 22-23/11/2014).

Au Maroc, où se conjuguent l'empreinte sociale d'un Islam ultra majoritaire et une stigmatisation plus ou moins généralisée à l'encontre des Subsahariens chrétiens, les échanges sont quasi-inexistants et le discours, souvent composite, n'émerge pas en société. Et s'il existe des enjeux identitaires dans le pays, ils se situent par rapport au clivage symbolique et fantasmé et non par rapport à une identité alternative et dérangeante dont seraient porteurs les migrants subsahariens, fussent-ils chrétiens. À l'inverse de ce qui est constaté en Europe, par exemple, où on a souvent superposé crainte des migrants et crainte identitaire, puisqu'une part importante de ces migrants s'inscrit dans une religion vis-à-vis de laquelle il existe une longue défiance, et que cette défiance est sans cesse réalimentée par le flux de l'actualité (Le Roux, 2008). Il n'y a rien de tel au Maroc : la migration n'est pas un enjeu identitaire.

La différence religieuse est rarement évoquée dans les entretiens réalisés au sein des communautés subsahariennes comme d'ailleurs au sein de la société marocaine.

Si un sentiment de menace s'exprime, c'est par rapport à la violence supposée de ces Subsahariens irréguliers, issus de la « nouvelle migration » (il s'agit de cas particuliers suscitant des adaptations rapides) ou par rapport au travail. Et même lorsqu'on évoque que les Subsahariens prendraient des emplois aux Marocains, cette posture n'implique pas nécessairement la xénophobie.

La réalité de la question religieuse (identitaire) n'est pas encore convoquée au débat public ; néanmoins, elle doit faire un thème d'étude à développer par la communauté académique, tant la question identitaire est prégnante en situation de migration pour les sociétés d'accueil comme pour les nouveaux résidents, en contexte multiculturel.

2. 1. 3. a. 1. La question de la langue

Les résultats de notre étude locale (Partie 2) comme ceux relevés au niveau national, montrent qu'un nombre très réduit parlent l'arabe marocain contre une grande majorité qui a le français comme idiome de communication et de travail ; reste enfin une minorité qui parle seulement l'anglais. Alors que les Marocains usent le plus souvent de l'arabe vernaculaire (*darija*) mais aussi du français pour une large audience (en fait beaucoup de Marocains comprennent le français, même pour les gens de la rue, mais peu assimilent l'anglais). Fait de l'histoire coloniale récente, le Maroc comme les pays de l'Afrique subsaharienne d'où sont issus la plupart des nouveaux résidents, s'apparentent à l'espace culturel francophone où la langue usitée constitue un intermédiaire commun de communication. Et même si cet espace ne peut créer chez les populations utilisatrices une identité ethnique commune, il leur confère sans aucun doute, au-delà de leurs cultures nationales différentes, une certaine « identité culturelle » transnationale commune qui n'a pas manqué d'ailleurs de réagir perceptiblement sur ces cultures nationales elles-mêmes. En témoigne la préservation du Français comme langue officielle dans la plupart des pays subsahariens, et sa survivance dans la communication, l'enseignement et l'usage administratif au Maroc.

La francophonie maghrébine et africaine est, rappelons-le, le fruit d'un processus contradictoire. Il est certain que la langue française a été un véhicule culturel imposé aux deux sociétés, avec plus ou moins de force. Malgré que l'histoire des politiques scolaires n'a pas été la même à l'époque coloniale dans les différents pays du Maghreb et de l'Afrique, la minorisation et même l'éradication de la langue autochtone ont été une tentation récurrente du colonisateur français. Paradoxalement, les indépendances ont plus conforté qu'inversé le rapport culturel Nord-Sud : l'extension de la scolarisation au service de la langue nationale, au Maghreb, a aussi beaucoup profité à la langue française à l'époque de la coopération. Tandis qu'en Afrique subsaharienne, la pluralité ethnolinguistique s'est constituée comme obstacle à la revendication d'une langue unique pour les pays indépendants, d'où le maintien du français comme langue officielle. Aujourd'hui, le développement récent de nouveaux canaux de diffusion culturelle, échappant au contrôle étatique,

bénéficie incontestablement aux flux culturels venus du Nord, en l'occurrence via le français.

Mais aussi ancienne que la domination culturelle française, la réappropriation par les sociétés maghrébines de la langue et de la culture du colonisateur pour dire leur rapport à soi et au monde a aussi beaucoup varié selon les pays, et sa gestion politique reste partout un enjeu sensible. Le bilinguisme, voire le plurilinguisme, est aujourd'hui accepté au Maroc pourvu qu'il « respecte » la langue officielle. Par ailleurs, les croisements culturels ont mis beaucoup de temps à se stabiliser au Maghreb et les modes d'expression culturelle n'ont pas encore fini de se vivre sur le ton du conflit et de l'exclusion. Mais, au total, on ne peut nier que l'usage, sous toutes ses formes, de la langue française soit aujourd'hui une réalité forte au Maroc.

C'est à travers la langue française que s'effectue l'ouverture sur le monde, que se font très largement les échanges avec les autres pays et les autres cultures. Et c'est à travers cette langue qu'est très largement connue et analysée la réalité économique et sociale du pays et que sont prises les grandes orientations politiques, économiques et sociales. Le français est la langue des milieux d'affaires, celle de la maîtrise de la technique ; l'accès aux NTIC se fait par l'intermédiaire de cette langue, même si l'usage de l'anglais est prédominant. C'est la langue d'une élite réduite mais influente, mais aussi, dans une certaine mesure, de la consommation et de la publicité. Elle est le moyen de transmission dans les domaines : économique et intellectuel, mais aussi dans le domaine universitaire, touristique, commercial... A l'heure actuelle, rien n'indique que le rôle du français va se réduire ; il n'est pas remplaçable à court et moyen termes et son devenir ne fait que se renforcer davantage, aucune autre langue n'apparaît en mesure de modifier sa situation actuelle.

Ces situations de double appartenance culturelle sont généralement perçues comme un entre-deux malaisé, voire conflictuel, alors que les études montrent au contraire que les bilinguismes et les ressources culturelles plurielles sont source de richesse et d'innovation pour l'individu et la société.

Dans la réalité quotidienne des nouveaux résidents subsahariens, surtout dans les lieux de commerce de rue ou dans les quartiers d'habitation ou même entre amis de même nationalité, on constate une certaine préférence à la langue du groupe pour communiquer. Or cette ethnicité qui s'installe dans la « Cité », et plus exactement dans le langage qui la traduit et la structure, nous rappelle encore une fois les nuances langagières qui persistent encore dans la société marocaine, entre parlers amazighs, par exemple, mais sans distanciation générale au niveau de l'entendement. L'arabe parler est en gros assez homogène pour toutes les régions du pays. À l'inverse, les parlers des Subsahariens expriment de grandes différences entre groupes ethniques d'un même pays. Nombre d'États en Afrique subsaharienne couvrent une véritable mosaïque de groupes ethnolinguistiques différents. « *Ainsi les membres de deux tribus africaines très voisines peuvent ne pas se comprendre, malgré la parenté évidente de leur langage du point de vue du linguiste* » (M. Malherbe. 1983). Qu'il nous suffise de citer par exemple le Ghana, avec 34 groupes linguistiques et ses 200 états

traditionnels ; le Cameroun avec une centaine de langues plus ou moins apparentées à une vingtaine de groupes ethniques ; la RDC avec quatre grandes langues, plus de 400 autres langues plus ou moins voisines et 60 groupes ethniques. Que ces pays aient gardé la langue du colonisateur, français ou britannique, comme langue officielle, c'est un indice suffisant de l'extrême émiettement ethnolinguistique de la population subsaharienne.

La prise en considération de la réalité linguistique des Subsahariens est tout autant un fait social : le vocabulaire ethnique pénètre progressivement l'espace public ainsi que les langages vernaculaires. Cette réalité s'ajoute au champ sémantique national et aux rhétoriques propres à ces différents niveaux de langage, ce qui accentue les préjugés identitaires et les enjeux de société et de « l'intégration ». Cette situation pose par ailleurs des problèmes à la gestion administrative et politique locale. En revanche, la manipulation de ces différences peut, en renforçant les minorités, éviter une coalition d'opposition selon le principe bien connu « diviser pour régner ».

Inévitablement imbriquée à l'ethnification des rapports sociaux déjà évoqués (*cf. supra*), la langue, moins que le religieux pour l'instant, donne plus de vigueur au « communautarisme » chez les nouveaux résidents subsahariens ; le paysage marocain s'en trouve ainsi retouché. Et dans le long terme, on risque de voir se confronter les revendications des minorités face à une éventuelle hégémonie de la majorité, nationale. La prise en compte de cette réalité est à souscrire dans la gestion politique de l'immigration des Subsahariens, mais aussi dans les programmes de recherche à l'avenir.

2. 1. 3. a. 2. L'intérêt de l'usage de la langue nationale

Les nouveaux résidents subsahariens se divisent en deux catégories générales. La première comprend un grand nombre d'individus autonomes qui s'adaptent à la vie marocaine locale. Leurs besoins en matière de services publics correspondent à ce à quoi la population a droit et ils apprennent à compter sur les services offerts au citoyen, moyennant l'usage de la langue usitée par les autochtones. Il s'agit en premier des services sociaux, de santé surtout, dont la demande est déterminée par les caractéristiques sociales des habitants (comme les services médicaux d'urgence et les soins de santé primaires dans des situations d'urgence); la santé publique (comme la prévention des maladies transmissibles et la lutte contre ces maladies, le développement des enfants et la surveillance médicale); et les soins (les centres d'accueil de soins de longue durée); et l'aide pour les enfants (les programmes d'aide familiale) (*cf. Chapitre*). La deuxième comprend les individus qui manquent d'aisance en parler marocain ou en français et donc éprouvant des difficultés d'accès aux services précités. Les membres de la communauté ethnique et des personnes venues du même pays sont les premiers vers qui l'on se tourne pour obtenir des renseignements et de l'aide. C'est le capital social dont le migrant est presque

dépendant dans sa vie collective, en mobilité comme en autochtonie. Il peut faciliter la prestation de certains services importants d'un point de vue linguistique.

Repensé en termes d'insertion et d'inclusion, l'usage de la langue nationale du pays d'accueil est cependant prégnant, aussi bien pour les nouveaux résidents que pour les autochtones surtout lorsqu'il s'agit de communiquer et de traduire le quotidien. Dans ce cas, on peut généraliser cette incapacité à tous les résidents subsahariens, tous statuts confondus. C'est d'abord par la langue que le migrant est proche de l'autochtone. Ce qui pose en réalité la question du préjugé auquel font référence les Subsahariens dans les différentes mises en situations rencontrées, au travail, dans la rue, chez le commerçant et partout où le contact avec l'autre exige l'idiome conventionnellement établi.

Appartenir à une communauté est affaire de communication, de langue. Comment donc promouvoir une langue commune qui permette aux nouveaux résidents comme aux autochtones de se retrouver dans une vie publique commune ? Dans une culture d'immigration comme celle des USA, par exemple (de plus en plus adoptée par des pays d'Europe) il est tout à fait justifié qu'on exige des nouveaux arrivants qu'ils acquièrent la langue commune du pays, quels que soient les inconvénients d'une telle démarche. Cette langue commune est ce qui rend visible la culture politique où l'on souhaite entrer et c'est ce qui, à terme, empêche l'isolement des groupes concernés. Veiller au maintien d'une langue commune implique cependant qu'on veille aussi à ce que cette langue soit ouverte au changement, c'est-à-dire à la débarrasser des expressions humiliantes et des stéréotypes du langage courant. Les émotions et les attaches intériorisées doivent permettre de dépasser les tendances au repli identitaire. Enfin, forger un sentiment de solidarité collective qui soit partagé par des gens différents ne peut se faire qu'au prix d'un effort continu.

L'effort fourni par les Subsahariens dans l'apprentissage du parler marocain est louable, mais reste encore en deçà des acquis nécessaires à une « inclusion sociale » souhaitée, et la situation d'entre-deux dont profitent les Subsahariens francophones empêche toute résignation à l'apprentissage et au dépassement de la situation. D'autre part, la situation de retrait dont fait preuve une grande majorité des Subsahariens vis-à-vis de la population autochtone et le confinement en groupe ethnique sont assez révélateurs du déficit de la langue de communication. « Intégration » et « Communication » s'en trouvent intimement liées.

En outre, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil devient un prérequis en vue de profiter des avantages et des facilités d'accès sur le marché de l'emploi et dans la vie quotidienne. Le profil des nouveaux résidents dont la scolarisation est plus ou moins généralisée représente un atout pour anticiper et favoriser leur apprentissage langagier. L'effort est donc assigné aux intellectuels et formateurs éducatifs pour la mise en place de manuels et d'outils de vulgarisation, en complément de l'immersion quotidienne des nouveaux résidents dans la société. L'apprentissage

de la langue est un processus multivarié, il commence dans la rue pour finir dans le foyer. L'exemple des immigrants marocains illettrés, de la première génération, en Europe, et les processus de leur acculturation est assez éloquent.

La scolarisation formelle et l'alphabétisation des jeunes ou des adultes seront d'une utilité indéniable dans l'intégration et l'insertion des nouveaux résidents, sachant que leurs objectifs sont plus ou moins différenciés, car ils n'ont pas la même finalité. La scolarisation des jeunes est indissociable du processus d'intégration sociale (instruire et socialiser), alors que l'alphabétisation des adultes peut être considérée comme un appui à l'insertion socio-économique. Cette distinction est aisément repérable dans la démarche adoptée et dans les méthodes employées aussi bien que dans les résultats obtenus en matière d'alphabétisation, notamment. Ainsi conçue, cette dernière peut être considérée comme le premier palier vers une insertion sociale. Le second palier visant l'intégration nécessite un suivi et une formation complémentaires qui leur permettent, s'ils le désirent, d'apprendre à lire et à écrire. Les apprenant(e)s auront ainsi le pouvoir d'assumer pleinement leur rôle de résident, « non citoyen ».

La mise en œuvre des actions programmées par la SNIA dans ce domaine montre, malheureusement, un faible écho de la part des nouveaux résidents qui ne semblent pas motivés à apprendre l'arabe marocain ; leur préoccupation première se situe dans l'urgence, celle de trouver un emploi et gagner de l'argent pour faire vivre leur famille, voire épargner pour réitérer leur projet migratoire initial. C'est à ce niveau qu'intervient le rôle de la Société civile.

Il est nécessaire de reconnaître qu'une assez grande proportion de nouveaux résidents n'a pas de besoins de services qui sortent de l'ordinaire. Avec le temps, leurs besoins ne se différencient pas, dans une large mesure, de ceux de l'ensemble de la population par le type et la portée des services, si ce n'est que leur prestation doit être adaptée sur le plan culturel. L'incidence de l'ethnicité sur la demande de services intervient au niveau des politiques opérationnelles et de la gestion des programmes, et pas tant pour ce qui est des types de services. Les divers services de l'administration publique savent pertinemment que l'adaptation culturelle et l'accessibilité linguistique sont impératives dans la prestation de services. Le fait de ne pas maîtriser l'arabe marocain (ou le français) peut donc contribuer à la difficulté d'obtenir un emploi rémunérateur et, par le fait même, bloquer le développement personnel et la participation à la vie sociale.

Dans leur globalité, les migrants subsahariens non qualifiés (la grande masse) sont souvent perçus comme intrinsèquement « inassimilables », ou à tout le moins difficilement assimilables, ou en tout cas plus difficilement assimilables que ne le sont leur homologues qualifiés et émancipés, et les Syriens. Cette idée reçue s'appuie sur une supposée distance culturelle plus ou moins irréductible, qui revêt

principalement la forme de l'Islam et de la langue arabe (pour les non musulmans) et dont on préjuge qu'elle offre plus de résistance à l'intégration.

2. 1. 4. Situation d'acculturation des migrants subsahariens

Comme évoqué plus haut, les cultures des nouveaux résidents subsahariens sont aussi différenciées et éloignées l'une de l'autre dans leur majorité, confrontées à la culture autochtone marocaine, elle-même nuancée. Les codes des cultures des premiers sont si différents que leur rencontre avec les codes de culture de la seconde inquiète et fait peur les partisans de la non régularisation. Cependant, le registre des propos de nombreux subsahariens, après 2017, à Oujda notamment, nous révèle à quel point l'appréciation de l'écart entre les deux codes varie d'un individu et d'un groupe ethnique à l'autre. À ce propos, on nous enseigne qu'en règle générale, la proximité des cultures, quel qu'en soit le degré, joue comme un facteur positif qui facilite grandement l'acculturation, et vis-versa : « *plus l'éloignement des cultures est fort et plus l'acculturation est rendue difficile* » (Abou. *Ibid*). Et d'ajouter, que « *Quels que soient le degré de proximité ou d'éloignement des cultures en contact et le degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité culturelle des groupes en communication, l'acculturation peut épouser des modalités différentes* »

Si on fait référence au mode d'intégration des Subsahariens, on remarque qu'elle est imposée par la situation, pour une grande majorité d'entre eux qui se trouvaient en situation irrégulière dans le pays. Et que nombre de modalités sont restées à l'initiative des groupes et des individus. En conséquence, il ne leur est pas loisible de ne pas adopter les institutions, les modèles et les valeurs de la culture du pays d'accueil, mais il leur est permis d'entretenir les traditions et les institutions qui leur sont propres ; même qu'il leur est admis, de manière concertée, que leur héritage ethnoculturel constitue un apport éventuel à la culture nationale, comme le stipule la Constitution de 2011. Cette permissivité, englobée dans la politique migratoire marocaine, qu'on retrouve d'ailleurs dans les pays de tradition d'immigration et des sociétés pluralistes, exerce une influence positive sur les processus d'acculturation. Cette acculturation est souvent partielle et matérielle. Elle se posera par contre de manière congrue avec les enfants nés dans la société d'accueil, puisque ne disposant pas de cette possibilité de déculturation. Entre l'école et la maison, la société d'accueil et la communauté ethnique, les enfants d'immigrants seront acculés à intérioriser deux manières de penser et de sentir différentes : ils seront, de gré ou de force, engagés dans le processus d'acculturation avancée.

L'exemple des communautés anciennement établies au Maroc (sénégalaise, malienne entre autres) est assez illustratif du type d'acculturation réalisée et qui peut advenir pour plusieurs groupes de subsahariens nouvellement installés ; certes de confession musulmane, mais aussi pour les nouvelles familles mixtes. Mais on s'accorde à ce sujet que, suivant les cadres sociaux dans lesquels elle a lieu, les cultures qui la déterminent, les modalités qui la régissent, l'acculturation peut

suivre des processus divers, voire opposés. Pour Bastide (1972), « *C'est l'acculturation qui transforme les sociétés fermées en sociétés ouvertes : la rencontre des civilisations, leurs métissages, leurs interpénétrations sont facteurs de progrès* » Lévi-Strauss (1961) démontre, pour sa part, que « *la civilisation implique la coexistence de cultures offrant entre elles le maximum de diversité et consiste même dans cette diversité* ». Ce constat est d'ailleurs le propre de la « civilisation » marocaine dont l'entrecroisement des cultures qui l'ont nourries a fécondé son histoire séculaire.

Jusqu'à présent « l'intégration » n'est abordée que de l'extérieur, comme un fait social indépendant des gens qui la vivent. Or elle est aussi et surtout une expérience vécue par des groupes et des individus, et il convient de la considérer comme tel, de l'intérieur, comme un fait psychologique. Dans cette perspective, ce qu'il importe de saisir, c'est dans quelle mesure, au moment où on la considère, l'expérience de l'acculturation est négative ou au contraire positive pour la personnalité groupale ou individuelle qui la vit ?

Anthropologues, sociologues et psychologues conviennent à ce que dans les relations interculturelles, il est toujours possible de faire naître l'amitié entre personnes de « races » différentes, « *à condition de se traiter mutuellement en hommes, c'est-à-dire comme des êtres qui ont la même âme, la même intelligence et le même cœur* » (Rousseau, *ibid*). Ils apportent ainsi des lumières sur les problèmes d'acculturation (intégration) suscités par la coexistence, au sein d'une même société, d'hommes et de femmes d'origines et de cultures différentes, et de contribuer ainsi, dans la mesure modeste de leurs moyens, à rendre cette coexistence plus humaine. Mais voilà qui est vite dit, car il n'y a pas d'acculturation qui ne soit la résolution lente et progressive d'un conflit de cultures. C'est d'ailleurs à l'échelle au moins d'une génération que la mesure partielle de cette intégration est possible, laissant apprécier les changements survenus autant dans la culture nationale que chez les nouveaux résidents subsahariens, sous l'impact de l'une et de l'autre, tout en distinguant ce qui, dans ces changements, est dû à l'immigration de ce qui est l'effet d'autres facteurs, internes ou externes, de développement. C'est là un domaine de réflexion qu'il faudrait entrevoir dès à présent et tout au long de la vie commune, afin de saisir et de réinterpréter les processus en cours.

2. Mythe et réalité dans la migration subsaharienne.

Il est aujourd'hui établi que l'entrecroisement des cultures est ce qui a fécondé l'histoire. Parlant plus précisément du Maroc, « *berceau de la civilisation de l'Occident musulman* », l'historien Charles André Julien (1931) témoigne que « *La chance du Maroc n'a été ni le climat méditerranéen, ni le relief contrasté, ni l'existence d'une race anoblie, mais d'avoir été le cul-de-sac du continent africain, au contact de*

deux mers contrastées, où les ethnies diverses, venues des coins les plus différents, se sont sur un tout petit espace, rencontrées, heurtées, pour finalement se marier. »

Pourtant, au niveau des faits, les individus comme les États ne cessent de craindre que ce séduisant mariage interculturel dont parle l'historien, ne se solde en définitive, pour eux, par une forme quelconque de pathologie. Tout contact de cultures est aussi un conflit de cultures et l'on est spontanément plus sensible aux effets désorganiseurs du conflit qu'à ses effets organisateurs, qu'il s'agisse de l'individu ou de la société. Aussi n'est-il pas étonnant de voir les individus et les États recourir à des mythes réconciliateurs qui leur servent d'idées régulatrices pour endiguer, orienter et contrôler la migration.

C'est le jeu dialectique entre mythe et réalité, tel qu'il se propose dans la migration subsaharienne, que nous voudrions envisager ici, malgré l'installation encore récente de ces nouveaux résidents, dans le but de tirer quelques leçons fondamentales relatives à la gestion politique de la diversité culturelle et des problèmes humains qui la sous-tendent.

Les deux dernières décennies ont vu, d'une part, se déferler sur le territoire marocain des migrants internationaux, dont des Subsahariens, qui ont choisi volontairement de « changer de pays », et d'autre part, l'État marocain qui s'est trouvé pris au dépourvu quant à l'installation de ces derniers sur son territoire. On ne peut supposer des conditions favorables aux conflits qui peuvent survenir, lisibles à travers la succession des mythes qui visent à réguler la réalité. Les migrants subsahariens (non demandeurs d'asile), se sont mis en route sous l'impulsion d'une image hautement mobilisatrice : celle d'une *terre promise* au-delà de la Méditerranée ; mais c'est paradoxalement l'image du *pays perdu* qui leur permet de s'établir au Maroc et de commencer à s'y adapter. L'État marocain se concevant souverain de son territoire, se découvre surpris de voir s'y édifier une mosaïque humaine cosmopolite, violant son intégrité territoriale et forçant à la reconfiguration de l'ordre établi de la « Cité ». Cette succession de mythes cache et révèle à la fois les multiples facettes d'une même expérience : celle de la migration et, plus profondément, des contradictions d'ordre existentiel qu'elle met en jeu.

2. 1. De la terre promise au paradis perdu

« Migrer ou mourir » : tel est le dilemme qui acculait de nombreux subsahariens à tenter la migration vers l'Europe. Pourtant la majorité des populations subsahariennes ne migrent pas, et ils ne moururent pas pour autant de faim. On admet ainsi, au sein de cette migration massive, où la contagion et la propagande jouaient un rôle important, que l'acte de migrer était un acte individuel (cf. Chapitres. 4- 5), donc l'objet d'un choix personnel. On a beau affirmer que ce n'est pas la faim, comme on l'a souvent prétendu, qui est le mobile immédiat de la migration. Elle n'agit comme telle qu'exceptionnellement. Les migrants subsahariens apparaissent comme des

individus jeunes, forts et dévorés par la passion du progrès, à côté de ceux qui sont restés chez eux, incapables de tenter l'aventure.

Autant ou plus que la misère et l'oppression, l'Europe incitait à l'aventure, dès lors qu'elle offre l'image d'un continent paradisiaque, d'une terre où prospérité et bonheur étaient accessibles à tous. Le rôle des nouvelles technologies du web et les effets de la globalisation impactent de façon pernicieuse sur les candidats à la migration. L'Europe, à partir des représentations construites, est la terre du bonheur et de la prospérité, c'est l'espace indéterminé des possibilités illimitées offertes à l'expansion du moi et au développement de l'identité du migrant africain. On assiste à une certaine mythification inconsciente des informations qu'on obtient sur l'Europe, qu'on ajuste à son désir, avant d'entreprendre le voyage.

Ce qu'évoque l'Europe, ce n'est pas la sécurité, mais l'aventure. Ce qu'elle met en jeu, ce n'est pas la réalité, mais le rêve. Mais quel est l'objet du désir ? À cet égard, il convient de se libérer d'une idée aussi fréquente que simpliste, selon laquelle l'ambition des migrants, illettrés ou lettrés, est de faire fortune. Faire fortune, sans doute, à condition de comprendre que le « *contenu de la notion de fortune est complexe et ambigu. Il n'implique pas seulement l'accession à un certain niveau de revenu, la constitution d'un capital, mais aussi le succès, ce succès dont on veut donner une image par divers moyens... la fortune, c'est en grande partie la condition de la considération* » (Pierre Georges. 1976), c'est-à-dire de la reconnaissance. La libre expansion du moi dont rêve le migrant et à laquelle il aspire n'a de sens que si elle est reconnue par les autres. À ses yeux, les autres – dans son pays comme dans le pays d'immigration – ne sont là que pour les témoins admiratifs de son triomphe.

À la réflexion, on doit admettre que le migrant est une figure essentielle de l'homme en général. Tout homme nourrit secrètement le rêve ou l'utopie d'une terre promise, d'un lieu où il puisse sans entrave devenir ce qu'il est ou ce qu'il croit être, développer sans contrainte son identité personnelle et culturelle et lire, dans le regard des autres, l'hommage de la reconnaissance. Dans ce sens « migrer ou mourir » est l'alternative qui se pose à tout Subsaharien, dès le moment où il perçoit la nécessité de s'arracher à son milieu de fécondation (famille, groupe, habitat...) pour réaliser en d'autres « lieux » sociaux ce qui lui paraît irréalisable dans son milieu. On migre vers des possibilités dont on sait qu'elles existent.

« Migrer ou mourir » : telle est la vérité amère qu'apprennent les migrants aussitôt en face des murailles de Mlilia ou en mer, mais aussi en ville de transit. Il était impossible, en effet, qu'un espoir illimité ne se heurtât pas aux limites de la réalité et que l'illusion n'engendrât pas la déception. La déception est la *première forme de mort* vécue par le migrant subsaharien. Ce dernier doit affronter la pauvreté, la misère, le mépris et toutes les formes d'exploitation : au travail, sur les frontières, au sein de la communauté de destin... Mais plus pénible encore est que le migrant se trouve brusquement face à un système politique, économique, social

et culturel dont les mécanismes lui échappent en grande partie et qui, de ce fait, semble l'exclure.

« J'ai le regard du pauvre quand je vois des groupes se former dans les cafés, au coin des rues, sur les places publiques, des groupes qui ont manifestement un lien commun, celui de la même terre, du même passé, qui rient du même rire, qui ont le même accent. Ils ont cette sorte de complicité qui exclut... Je suis emmuré, encagé, Personne ne sait plus rien de moi, je n'ai plus de passé, plus d'appartenance ; l'avenir ne m'appartient plus... J'ai perdu mon identité, je ne suis plus personne, je suis un immigré ». Sentiments exprimés par un jeune immigré subsaharien.

Dans un tel contexte de solitude et de désarroi, l'immigrant tend à idéaliser le pays qu'il a abandonné, et une nostalgie lancinante confère peu à peu à l'ingrate terre natale le visage d'un paradis perdu. Certains, et ils sont de plus en plus nombreux, ne résistent pas à l'épreuve et cherchent le chemin du retour, de manière assistée (ARVR) ou de manière volontaire, résignés à composer avec leur milieu originel, pourvu qu'il leur offre à nouveau la chaleur du sein maternel. Mais leur milieu les accueille rarement comme des « enfants prodiges », leur retour signifie plutôt l'échec, et l'échec inspire au mieux la pitié, jamais la reconnaissance. La majorité demeure : ils n'ont pas quitté parents et amis, ils n'ont pas traversé le désert pour accepter si facilement la défaite. Leur premier but, après la régularisation est l'intégration à la société nouvelle et « l'intégration passe par la neutralisation des déceptions » (Pierre Georges. Ibid).

Le pays d'origine était peut-être un paradis, mais un paradis déchu ; on cherche sur cette terre nouvelle à le restituer dans sa pureté originelle, en se réfugiant dans la communauté ethnique ou diasporique. Le problème se complique encore lorsqu'on sait qu'au sein des groupes ethniques les individus renforcent leurs défenses culturelles et resserrent leurs liens affectifs comme pour se protéger contre la société d'accueil, à laquelle ils désirent pourtant s'intégrer, comme pour se défendre contre sa culture, à laquelle ils souhaitent profondément participer. Cette stratégie défensive semble donc être la condition nécessaire de l'intégration et de l'acculturation.

Ce paradoxe, l'immigrant subsaharien le vit sans réussir à se l'explicitier. Dès lors il divise symboliquement son monde en deux zones : il confine ses relations primaires (émotionnelles) au cercle de la famille et de la communauté ethnique et n'entretient avec la communauté d'accueil que des relations secondaires, des relations d'affaires. Moyennant cette division, il se contente d'adopter les modèles de comportement exigés par la vie publique dans la « Cité » et il garde intacts les modes de penser et de sentir hérités de sa culture originelle. *« Ce qu'il cherche dans le milieu familial ou ethnique, ce sont des appuis affectifs solides qui lui permettent d'affronter sans angoisse excessive le processus conflictuel provoqué chez lui par la*

nécessité impérieuse d'apprendre un code culturel nouveau dans un climat de contrainte émotionnelle prononcée ». (Abou. Ibid).

Ces appuis permettent, pour nombre de Subsahariens interviewés, de reprendre, tous les jours, la tâche qui incarne son projet originel qu'il n'a pas oublié, le projet de passer vers la rive nord de la Méditerranée. Pour d'autres, le projet est celui de faire fortune, c'est-à-dire d'acquérir les conditions de la reconnaissance, par ses compatriotes demeurés au pays.

Il est encore prématuré de tirer des conclusions sur le devenir de l'intégration des Subsahariens dans la société marocaine, au terme d'une seule décennie, mais nous estimons que quelles que soient, à l'avenir, les solutions relatives aux problèmes de coexistence d'ethnies diverses dans un même espace géographique « la ville », elles ne seront valides et solides que dans la mesure où elles auront tenu compte de la nature même de l'ethnicité et des conditions de possibilité de son dépassement.

Conclusion : reconfiguration identitaire.

Par la force du contexte géopolitique euro-africain, le Maroc contemporain se découvre depuis le début du siècle un pays d'immigration, par le biais de migrants irréguliers venant de pays subsahariens et d'ailleurs. Pays d'émigration encore aujourd'hui, le Maroc avait un temps oublié son rôle complexe de pays à la fois, d'immigration, de transit et de migration interne, rôle tenu depuis des siècles.

Qu'y a-t-il de commun entre Marocains et Subsahariens, Bien plus qu'on ne le croit. Les indicateurs d'une assimilation ancienne des Subsahariens au Maroc sont multiples et divers. Les études historiques ont montré la diversité du peuplement, et combien l'homme était, dans son corps, infiniment malléable et sensible aux variations et particulièrement à l'amélioration des conditions de vie (Camps. 1989).

Aujourd'hui, la fabrication des représentations de la migration subsaharienne au Maroc et des populations qui la compose constitue un contexte qui enferme les individus dans des stéréotypes producteurs d'incompréhensions, qui se traduit par une hiérarchie des signifiants (illégitimité, suspicion, risque, etc.), mais sans toutefois aboutir au rejet inconditionnel. Et si les travaux sur les représentations de la migration en Europe et aux USA, par exemple, soulignent des mécanismes de production de préjugés dans le débat public, tels que la xénophobie, le rejet de l'autre, voire le racisme, ce n'est, apparemment, pas le cas au Maroc, où la question migratoire, jusqu'à présent, n'est pas mise aux enchères des partis politiques (élection), ni relevant d'une revendication identitaire de la société marocaine. En revanche, si la migration subsaharienne n'est pas au cœur des débats publics, c'est d'abord parce qu'elle croise le passé traitable des Subsahariens dans la société marocaine et son maintien par les dynasties successives. En témoignent les parcours « d'intégration » des Sénégalais dans la société marocaine, qui ne datent pas d'aujourd'hui, et qui

ne sont pas sans effets sur les dynamiques culturelles et identitaires au contact des institutions nationales. La migration diasporique sénégalaise est moins stigmatisée dans l'imaginaire marocain en raison d'une externalité avec le passé et de sa profondeur religieuse et culturelle entretenue. Mais toutes les populations subsahariennes, irrégulière et régulière, ne sont pas considérées de la même façon dans la société marocaine. Elles ne sont nullement envisagées comme des diasporas.

L'étude de la production des discours dominants sur la migration issue des pays subsahariens, suite aux flux croissants et de leur impacts sur les territoires traversés et les lieux d'installation (cf. Partie 2) permet d'analyser comment les stéréotypes initiaux sur les «Subsahariens» ont imprégné l'imaginaire social marocain. Les recherches, historiques en particulier, tentent de qualifier de situation héritée les particularités vécues par ces populations, en expliquant le traitement différencié qu'elles subissent en raison des transferts des représentations accolées à l'histoire arabo-musulmane dans le Bilad Esoudan et dans la société marocaine. En revanche, les travaux sur les discours médiatico-politiques soulignent que ces mêmes représentations évoluent en fonction de l'interaction des contextes internes et externes et de l'environnement social.

La figure de «l'entre-deux» identitaire tend à laisser la place à la notion d'appartenances multiples mobilisant selon les opportunités et les contextes des ressources culturelles complexes. Les relations entre la migration subsaharienne et l'histoire marocaine sont peu étudiées comme objet spécifique mais plutôt appréhendées à travers les héritages que les dynasties marocaines ont laissés dans la société marocaine, en termes de représentations de l'autre. La relativité des cultures implique leur confrontation et leur coopération. Confrontation et coopération sont, pour chacune d'elles, la double condition de sa survie et de son développement. C'est une constante historique qui a force de loi.

Cependant, on redoute, et c'est parfois le cas de situations particulières vécues ou exprimées (cf. Chapitre. 8), que le respect déclaré des différences culturelles ne se traduise par l'indifférence des Marocains, et qu'il trahisse une nouvelle forme « d'ethnocentrisme », marquée non plus par le sentiment de supériorité, mais simplement par le « mépris » ou l'hypocrisie. Cette attitude ethnocentrique, quelle que soit la générosité subjective mais trompée dont elle s'accompagne, est perverse parce qu'elle surgit d'un fond psychologique malsain qui échappe à la raison (Abou. *ibid*). La vertu de l'altérité n'est jamais un don offert d'emblée, mais qu'elle doit au contraire chaque fois démontrer sa pertinence par l'appropriation réelle qu'en fait le sujet (Ménéchal. *Ibid*). Il n'est pas sans risque d'ailleurs d'être « transculturel » tant l'intégration est évolution et renoncement où se mêlent ouverture et perte.

L'objectif que doit se fixer les gouvernants de la politique migratoire consiste à mieux définir et aborder les questions liées à la diversité. Par exemple, si on établit un consensus quant à la manière de « gérer » la diversité, certaines mesures

seront prises et encouragées. Les différentes interprétations relatives à la diversité peuvent occasionner des défis et des problèmes de communication majeurs. Le fait de clarifier ce que signifie la diversité – et de s'entendre sur la stratégie à adopter à son égard – peut jouer un rôle déterminant dans les efforts pour renforcer la collectivité, progresser sous le signe de la collaboration et se doter de mécanismes de communication efficaces entre tous les intervenants afin que les collectivités publiques fassent de l'intégration une réalité.

Les anthropologues ont clairement énoncé les principes qui doivent régir les contacts de culture, si l'on veut que ceux-ci se soldent par un enrichissement des identités culturelles correspondantes et non par leur anéantissement. « *On ne peut s'ouvrir aux autres qu'à partir de ce qu'on est et même si, en cours de route, on change d'identité culturelle, ce ne sera que moyennant un processus lent et progressif à partir de l'identité originelle qui y laisse d'ailleurs sa marque* » (Abou. Ibid). De plus l'identité nouvelle devient nécessairement un point de départ pour de nouvelles ouvertures et d'autres cultures.

Prendre conscience de ces vérités, dont l'évidence a été obscurcie par tant d'illusions, est la condition nécessaire pour saisir, avec l'indispensable sérénité qui caractérise la démarche scientifique, les problèmes inhérents aux relations interculturelles et aux processus d'acculturation.

En guise de conclusions : penser l'altérité ; penser l'avenir

Celui qui reçoit aujourd'hui est un migrant d'hier

Introduction

La migration est une force de l'histoire, il serait vain de penser que l'on peut l'arrêter. Les migrations ont façonné notre monde et continueront de le faire. Elles posent indiscutablement des défis aux migrants, au pays qu'ils quittent, à ceux qu'ils transitent et à ceux où ils vont s'installer. Mais elles leur apportent également beaucoup. Le défi ne consiste pas à stopper les migrations, mais à trouver les moyens de les gérer.

Le politique a été pendant vingt-cinq siècles l'art d'organiser la « Cité » sous les multiples formes qui s'offraient pour penser l'altérité, depuis la démocratie jusqu'à la radicalité de l'extermination en passant par celles, beaucoup plus subtiles, qui écartent la confrontation avec l'autre.

Dans ce qui a précédé, nous avons tenté une construction-déconstruction des présupposés associées à l'intégration des Subsahariens dans la société marocaine, au regard de la politique migratoire voulue et conçue par l'État marocain. Ce dernier est tenu, par conséquent, de gérer la diversité de la « Cité » devenue cosmopolite. Le risque de « l'étranger » en ressort décuplé. Car il faut à la fois penser le dedans et le dehors en traquant les effets de l'idéologie du lien. Nous sommes invités dans ce qui suit à prendre de la hauteur dans la réflexion sur le dilemme de l'intégration des Subsahariens : si le refus systématique de l'étranger n'est pas souhaitable, il est impératif de respecter aussi la dignité des personnes. La dignité est d'ailleurs un procès fondamental à partir duquel chacun s'inscrit en société.

La « menace » ou le « risque » pour les valeurs de la société marocaine, représentée par les nouveaux résidents, est difficilement mesurable au regard de leur installation récente et dépend de facteurs idéologiques et politiques. Leur « intégration » « insertion » avec le temps dans la société est un processus qui peut être bénéfique pour cette dernière elle-même et pour l'évolution de ses valeurs : la mobilité, au lieu de détruire les fondements d'une société, crée une nouvelle forme de société fondée sur les valeurs d'ouverture et de justice.

1. Valeurs et intégration

Les sociologues s'accordent à considérer les valeurs comme un ensemble d'idéaux repères qui structurent l'ordre éthique et régulent la vie en société. Les valeurs délimitent le territoire normatif, orientent les comportements et guident les pratiques aussi bien collectives qu'individuelles d'une société. Il n'est point

surprenant aujourd'hui de voir les chercheurs, à travers le monde, s'intéresser à l'étude des valeurs et aux questionnements sur leur déclin et leur crise. On pourrait s'interroger sur le rapport des valeurs à l'intégration des Subsahariens, qui constitue la trame de fond des chapitres précédents, sur leur rôle dans la cohésion sociale.

1. 1. Les valeurs : fonctions et évolution

Les valeurs sont étroitement imbriquées aux représentations et aux opinions, bien qu'elles s'en distinguent. Les représentations sociales s'inscrivent dans un champ plus large que celui des valeurs, à savoir le champ de la culture d'une société. « *Les représentations sociales sont des formes de « programmes » culturels agissant sur les groupes et leurs membres* »...(Dobel, ibid). Elles ont une emprise sur la genèse de notre culture et de nos idées, sur nos pratiques et nos choix les plus divers. Sans qu'elles constituent une causalité linéaire et absolue, les représentations influent d'une certaine manière sur les attitudes et les conduites et s'alimentent du système de valeurs. Cette distinction entre représentations sociales et valeurs se base sur une différenciation qu'on pourrait faire entre l'ordre éthique et l'ordre social, dans la mesure où les valeurs opèrent dans la sphère éthique et les représentations dans la sphère culturelle et sociale. *De même que les valeurs morales pourraient justifier et légitimer des pratiques sociales. Les sociétés placent ainsi aux niveaux des représentations sociales tout ce qu'elles valorisent : valeurs morales et valeurs sociales* (Ibid).

Dans les sociétés contemporaines, il se trouve que les représentations qui se construisent dans les champs du social et du culturel, s'imbriquent avec les valeurs, les croyances et les opinions. Ces dernières, en exprimant des points de vues individuels, sont corollaires du libéralisme et de l'individualisme. Et ce n'est point un hasard que les sociétés libérales ont mis au point des méthodes pour saisir les opinions, à travers les sondages d'opinion, qui sont devenus un outil pour mesurer la tension des opinions politiques. Mais ces opinions sont souvent ponctuelles et formulées à la demande dans les sociétés d'aujourd'hui ; elles expriment et reflètent, cependant, le système de valeur existant. Les valeurs, seules, structurent et délimitent l'ordre éthique et constituent les garants de la légitimité des normes de la société. Rosanvallon (1998) montre toutefois que « *l'opinion publique change de registre dans les sociétés démocratiques contemporaines ; d'une démarche politique d'opposition, de la voix spontanée de la société civile, elle évolue vers une démarche de type identitaire* ».

Une autre considération à prendre en compte dans notre société contemporaine, il s'agit de la façon dont les débats publics se tiennent, au regard des transformations rapides de la connectivité transnationale. La capacité d'accéder à l'information et à l'opinion à partir des différents endroits au monde s'est considérablement élargie. Nous sommes également en mesure de (auto) publier nos propres points de vue en grande partie sans retenue, un développement rendu possible par des plates-formes relativement nouvelles de médias sociaux. En utilisant ces plateformes, les groupes

organisés, quelle que soit leur taille numérique, sont de plus en plus en mesure d'utiliser la publication ouverte, en temps réel (non organisée) pour déformer les récits dans les tentatives de réaliser des changements dans les décisions politiques. Des recherches récentes sur ces changements ont été entreprises en utilisant l'analyse du Big Data sur Twitter, par exemple, constatant que certains groupes se livrent à un « enchevêtrement » de messages afin de décrire les réfugiés et les autres migrants comme négatifs, quels que soient les faits. Ces formes de technologie ont un impact sur les interactions médiatiques, sociales et politiques : elles façonnent les processus démocratiques. (Morgan, 2018).

1. 2. Unifier dans le respect des différences.

La gouvernance publique, tout en essayant de régler les problèmes de différence qu'elle rencontre, ne doit pas perdre de vue son engagement central en faveur d'une dignité humaine égale pour tous. Elle doit assurer la paix et la tolérance, encourager la mise en commun d'intérêts, plaider pour la solidarité humaine au-delà des différences et contribuer à édifier une communauté publique sans exclusion. Il faut lutter contre les différences de statut civique qui entravent l'accès égal à la dignité.

Mais les différences sont importantes au point de vue moral. Elles sont ce qui compose la personnalité et l'individualité de chacun et ce qui permet socialement à la liberté humaine de devenir réalité. Les différences entre les hommes constituent aussi un moyen d'organisation des groupes, des communautés et des cultures. Ces différences ont des effets réactifs et elles exercent une influence profonde sur l'identité, le statut et les possibilités des gens à l'intérieur d'un groupe. Cela est important car on ne devient une personne qu'à travers un certain nombre d'obligations, d'identifications, d'affiliations et de rôles dont on hérite ou qu'on assume.

Les différences qui distinguent les individus entre eux et les divisent intérieurement deviennent la pierre angulaire des relations humaines. Les différences acquièrent une importance politique considérable lorsque les groupes humains s'organisent autour d'elles (exemple de : la langue, la religion, le sexe, la couleur, l'ethnie, la géographie...). « *Une ville est faite de toutes sortes de gens ; impossible à des individus de donner naissance à une ville* ». disait Aristote (*La Politique*).

Gardons toutefois que les différences peuvent aussi être, au sein de la société, une source de tensions, de conflits et d'injustices. Les hommes peuvent, selon leur évolution, être portés à faire preuve de suspicion, voire d'hostilité, à l'égard de différences d'aspect ou d'appartenance relativement mineures. Ce genre de conflit se voit aggraver par une tendance psychologique commune à tout le groupe qui

consiste à définir et renforcer leur appartenance en se comparant à « d'autres » groupes et à gonfler leur propre valeur en dénigrant celle des autres.

L'obligation du gouvernement à l'égard des différences est d'assurer la paix civile et créer une culture de la tolérance. « *La tolérance est la fille de l'indulgence* », disait Feu Hassan II. Elle est le signe qu'on entend vivre avec ceux qui diffèrent de soi au lieu de les persécuter. Elle implique qu'on se discipline et qu'on évite de priver des individus de leurs droits même si on n'aime pas ce qui les distingue. La mise en œuvre de la tolérance requiert beaucoup plus d'efforts qu'on se l'imagine en général. Mais gardons en tête que « l'éloge de la différence n'aboutit en aucune façon à l'éloge des inégalités économiques, tout au contraire. L'erreur permanente consiste à associer une différence de nature à une différence de valeur » (Jacquard. 1979)

Compte tenu des dangers et de la dynamique dont la différence est porteuse, on doit notamment veiller à ce que les différences entre résidents n'empêchent pas la solidarité sociale de jouer. Les différences peuvent, autre possibilité, pousser les diverses composantes sociales à ne pas se reconnaître à sa juste valeur l'humanité commune des « autres ». Certains groupes peuvent atteindre des situations de privilège à partir desquelles ils dénie aux autres tout droit ou tout statut. Quant aux groupes minoritaires, des conflits peuvent éclater en leur sein dès lors qu'il s'agit de savoir qui est le mieux placé pour défendre leurs intérêts. Mais seule la sagesse nous rappelle à l'ordre, en précisant que les individus de la « Cité » « ce qu'ils ont de commun est plus important que ce qui les divise » Aristote.

1. 3. Comment faire cohabiter le même et le différent ?

Le Maroc exalte dans ses discours les plus fournis sur l'Afrique, la solidarité et la communauté de destin qui caractérise cet espace. La rhétorique de ce que nous appelons « l'Afrique réinventée », mobilise des arguments tirés de la géographie, de l'histoire, de l'économie, de la culture... Certaines périodes du passé commun sont sollicitées pour démontrer cette solidarité, et donc plus facile aux Marocains comme au Subsahariens de construire un présent commun avec les hommes d'aujourd'hui.

On ne peut se retenir de répéter l'enseignement de l'histoire. Elle nous renseigne sur le réseau multiforme de rapports culturels, humains et économiques, dense et structuré, entre le Maroc et son versant saharien, qu'on est tenté de parler à son sujet de système relationnel ; quoique non dépourvu d'ambiguïté, de contradictions et d'asymétries. Les Marocains d'aujourd'hui sont issus d'une histoire migratoire multiséculaire que décrivent les historiens de façon précise. Les conditions politiques, mais aussi géographiques et climatiques expliquent à la fois l'ampleur de ces mouvements de populations diverses et l'importance du processus de sédentarisation qui s'est développé très tôt dans les régions du pays, du Nord au Sud. Et en étudiant les flux et les cycles migratoires, l'élargissement constant des zones de provenance, on a donné une illustration de l'ampleur des brassages qui ont profondément renouvelé la population marocaine, amazighe, de

« souche ». Mais quelle que soit l'époque considérée, lors de leur arrivée au Maroc, les « nouveaux venus » s'opposaient aux autochtones par des langues, des traditions, des religions différentes. Mais l'avènement de l'Islam, au VII^e siècle, véhiculé à travers la langue arabe, et son expansion dans le pays a permis « l'assimilation » presque des populations présentes sur le territoire. Senghor évoquait en termes assez englobants, la rencontre afro-maghrébine : *« De tout temps et partout où ils se rencontrèrent Noirs et blancs, Berbères, plus tard Arabes, et Négro-africains, se sont souvent combattus, mais se sont toujours mêlés »*.

Lorsqu'on observe la population marocaine telle qu'elle est aujourd'hui, force est de constater que la plupart des contrastes initiaux ont disparu. L'exemple de la langue est sans doute le meilleur indicateur que l'on puisse trouver (car plus objectif) pour rendre compte de cette « assimilation ». Bien entendu, la cohabitation des communautés installées au pays ne saurait masquer la réalité des enjeux qui ont servi mainte fois à fluctuer les rapports inter communautaires, mais toujours pour mieux construire un commun possible. Les formes de complémentarité et d'interpénétration qui ont caractérisé les rapports et les épreuves vécues en commun ont, au fil des siècles, fini par enraciner chez les unes et les autres le sens d'une appartenance commune.

Mais cette histoire est loin d'être close. Et il est légitime de s'interroger aujourd'hui sur les chances que le passé offre à l'avenir ; on peut tout au plus attendre une réflexion sur des futurs possibles à partir de passés connus et d'un présent en cours. Aujourd'hui, l'entreprise semble plus complexe au regard du contexte globalisant et des aspirations complètement opposées des migrants d'hier et d'aujourd'hui, comme il est bien démontré dans ce travail. Mais l'histoire nous révèle aussi que le recours aux valeurs de la dignité humaine dans la gestion des conflits entre les hommes a toujours été salutaire.

La migration contemporaine des Subsahariens au Maroc et leur installation juridique dans le pays ne s'est pas faite de façon paisible, elle a suscité de l'agitation et du désordre. On a vu des conflits, des discriminations et des violences se déchaîner à propos de sujets mineurs entre Subsahariens et Marocains et entre Subsahariens eux-mêmes. Mais aucun sentiment d'une identité commune – que cette identité repose sur la race, l'origine ethnique, la langue ou la religion – n'a jamais été assez fort pour éviter que ne se déclenchent des conflits violents. C'est pourquoi la tâche des pouvoirs publics et des responsables officiels, à savoir faire cohabiter le même et le différent, est aussi délicate que complexe.

Comment résoudre les tensions et les contradictions ? laisser faire la politique, la morale ou l'entre-deux ? c'est facile mais c'est non durable. Il faut cependant

éviter de s'enfermer dans une seule grille de lecture qui a comme vocation de tout expliquer.

1. 4. De l'humanité dans l'ordre. Éthique de la migration

En acceptant d'accueillir les migrants irréguliers plutôt que de les reconduire, de les protéger plutôt que de les refouler, le Maroc s'est montré plus audacieux et confiant dans son exercice de pouvoir avec la question migratoire, qu'il a intégrée d'ailleurs dans son projet de politique africaine.

Dans son discours d'ouverture de la conférence intergouvernementale pour l'adoption du pacte mondial sur les migrations, approuvé par 150 États le jour même à Marrakech (10 décembre 2018), le Souverain marocain évoquait à juste titre, qu'entre le laxisme inacceptable et le tout sécuritaire insupportable, *« il y a une voie que nous ouvrons aujourd'hui , celle qui oppose la souveraineté solidaire au nationalisme excluant, le multilatéralisme à l'ostracisme, et la responsabilité partagée à l'indifférence institutionnalisée »*. Et de convoquer *« le choix de la solidarité responsable »* dans le défi que pose la migration à l'échelle planétaire.

« Deux choses nuisent au Monde : l'ordre et le désordre », selon Paul Valéry.

En définitive, selon le Souverain, *« c'est de cela dont il s'agit : mettre fin au désordre, tout en mettant de l'humanité dans l'ordre. L'une et l'autre s'inscrivent dans la recherche constante de compromis novateurs, entre gestion des frontières et protection des droits humains des migrants, entre migration et développement. L'une et l'autre tendent vers la responsabilité collective, la souveraineté responsable et le pragmatisme humaniste »*.

On retient de ce qui précède qu'il n'y a pas de réponse globale aux migrations. Il y a simplement deux exigences : d'une part, un cadre éthique et moral qui nous manque et, d'autre part, des pratiques plutôt locales et de proximité qui sont les plus efficaces.

Ceux qui réfléchissent aux questions migratoires sont divisés et parfois même incertains. *« Souviens-toi que tu as été étranger en Egypte »*. Cette phrase, citée dans la Torah, est aujourd'hui même interprétée de deux façons très différentes. Deux lectures opposées : certains disent que cette phrase veut dire *« souviens-toi de ta condition d'étranger et accueille l'étranger comme tu aurais aimé être accueilli »*. D'autres disent *« souviens-toi que tu fus étranger et ne le redeviens plus, défends ta terre contre ceux qui la convoitent »*. Un adage Amazigh du Haut-Atlas oriental exprime plutôt que : *« celui qui reçoit aujourd'hui est un migrant d'hier »*

On pourrait multiplier les nuances au sein des éthiques de la migration : certaines sont contre l'immigration, certaines sont favorables à l'accueil inconditionnel, et d'autres éthiques qui proposent une approche plus différenciée comme l'éthique « communautarienne » qui veut qu'on préserve son patrimoine (la théorie du club)

qui voudrait qu'il faille payer pour accéder à un État, et enfin, une position plus réaliste, qui insiste sur l'importance de la « confiance ».

Depuis les travaux de Robert Putnam(2007), on sait que la confiance que se font les individus au sein d'une société est déterminante pour sa réussite économique. C'est un cadre moral et politique soutenable sur le long terme qui permette d'éviter que le sujet de la migration ne devienne un drame à tous égards. Ainsi en considérant la confiance comme outil, on réussira à fonder une éthique de la migration. Le politique doit se saisir du sujet des migrations en ayant donc la volonté d'avoir ce cadre éthique et les applications adaptées à chaque situation locale.

Pour résumer ce propos, on dira qu'il faut refuser la peur de l'autre et respecter un équilibre de dignité entre d'une part, ceux des Marocains, qui ont peu et ont peur de perdre tout, et ceux des nouveaux résidents qui n'ont rien et rêvent d'avoir peu. Ceci nous renvoie à la notion de *thymos*¹, du souffle de vie, de Platon, évoquée par Francis Fukuyama dans un récent article de « Commentaire. N° 161. 2018 » faisant un retour sur son livre « La Fin de l'Histoire » paru en 1992. Il écrit dans cet article que « *le principal désir des humains est la reconnaissance de la dignité* ». C'est la raison pour laquelle il dit aujourd'hui qu'il s'est trompé sur la fin de l'histoire, parce qu'il n'avait pas apprécié à quel point ce « *désir de dignité était un désir fondamental* ». « *Et lorsque les humains ne se voient pas reconnus dans leur dignité, dans toutes les sociétés, ils sont poussés à la colère, à la guerre et au conflit qu'il faudrait éviter* ».

Il existe un lien intime entre la dignité des hommes et leur liberté d'action. Reconnaître la valeur intrinsèque de chacun. Les théoriciens de la politique identitaire et du multiculturalisme sont d'accord pour dire que le devoir des pouvoirs publics est de reconnaître et de traiter les individus en tant que membres de groupes différents. Ils expliquent en particulier que l'oppression systématique, fondée sur la différence, dont souffrent les individus peut engendrer une forme permanente d'oppression, d'incapacité et de vulnérabilité : cette oppression, soutiennent-ils, donne naissance à une identité qui stigmatise et emprisonne la totalité des membres des différents groupes.

Lutter contre le phénomène « d'exclusion » c'est, en premier lieu, redonner à la personne qui est victime de discrimination le droit à la dignité, au respect des autres et de soi-même. Pour ce faire, il apparaît fondamental de mettre à sa disposition les moyens et les outils nécessaires à son insertion dans la société, afin de l'aider à recouvrer sa pleine dignité. Toutefois, s'agissant de la personnalité humaine,

1. Platon établit une psychologie morale et politique en prenant soin de cerner un intermédiaire, le thymos, entre les différents pôles de la vie psychique que sont la raison et le désir. Dans les dialogues, Platon fait du thymos et de ses équivalents fonctionnels autant de médiations où le moi se construit et se définit dans ses rapports avec sa raison et ses désirs, avec son corps, avec les autres citoyens (Renaut, 2014).

il est illusoire de croire qu'on accède à la nature des individus (Subsahariens), mais qu'on accède tout au plus aux rapports entre ces individus et une réalité.

À ce propos, ce que nous avons tenté tout au long de ce travail ce n'est pas accéder à la connaissance de l'objet, le Subsaharien, mais d'un rapport : nous avons « mesuré » le lien entre le Subsaharien et la société dans laquelle il tente de « s'insérer ». Et l'indicateur ici ne peut être que le reflet d'une pratique. Cette dernière se mesure dans le temps.

2. De la prudence en politique migratoire marocaine

Dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, la politique migratoire marocaine, opérationnalisée à travers la régularisation des migrants subsahariens, est une œuvre régalienne. Le Roi décide et le gouvernement exécute, mais c'est la société et l'espace qui subissent les conséquences de cette politique.

Le peuple marocain n'est pas concerné, politiquement, dans la prise de décision et ses représentants politiques, les parlementaires, n'ont que valeur de figurants. Leur consultation comme celle des partis politiques n'a pas été sensible au point de convoquer un débat politique entreprenant ; au moment où la société civile, à travers ses associations, est restée en dehors du logis.

En dehors de ses retombées géopolitiques et de relations internationales (cf. Chapitres 9-10), qui restent encore à mesurer, la politique migratoire et son effet miroir de « l'intégration », entre la SNIA et la réalité, entre le geste et l'acte, les retombées semblent à première vue hypothétiques et ne témoignent pas d'une « durabilité » vraie. En témoignent les différents événements survenus dans les villes marocaines et la situation encore incontrôlée de l'irrégularité, tant le flux est toujours surprenant et les tentatives de passage vers la rive nord exacerbent les autorités frontalières par le nombre et les incidents conséquents.

On reproche à la politique migratoire et à sa mise en œuvre d'avoir « méprisé » ses fondements populaires, et d'avoir inventé, en réalité un « Maroc-Afrique subsaharienne diplomatique », donc mythique qui n'est pas porté au débat dans les conditions objectives de la société marocaine et de l'instabilité régionale, où le transnationalisme ouvre les voies à toutes les dérives, portant atteinte à l'intégrité territoriale du pays. Doit-on considérer cette démarche comme relevant d'un opportunisme diplomatique, ou bien d'une approche qui se construit dans le temps ?

Au niveau du corps social, la régularisation des Subsahariens a provoqué une désaffection et un dérangement différencié selon les lieux et les communautés des Subsahariens qui ne manquent de porter atteinte à l'ordre établi, dans les villes où les concentrations sont les plus visibles et sur les frontières concernées. La prudence

de l'État marocain s'en trouve interpellée et convoque une remise en question, pragmatique et réfléchie, de la conduite à prendre dans les différentes situations, avec une prospective des risques à encourir.

Dans un passage célèbre, Machiavel écrit : « *Un homme qui entend agir à tous égards de manière vertueuse ne peut qu'échouer au milieu de tant d'échecs non vertueux. S'il souhaite garder le pouvoir, un prince doit donc apprendre à n'être point vertueux* ». Ce paradoxe est à l'arrière-plan de toute discussion sur le rôle de l'éthique dans la vie publique. L'auteur laisse aussi entendre que « *le domaine de l'efficacité doit l'emporter sur les obligations de la charge et celui des engagements internes et des capacités morales de la personne* ». (in Luciani, 1995).

L'école du réalisme politique formalise cette affirmation en expliquant que les dirigeants et les responsables publics ne sauraient se permettre d'avoir une éthique dans un monde fait de lourdes responsabilités, d'institutions puissantes et d'ennemis déterminés. Ce point réaliste, qu'on retrouve dans l'histoire politique du Maroc, s'est heurté à la philosophie du droit naturel (Droits de l'homme) et à la tradition kantienne, conception selon laquelle l'action politique doit se conformer aux exigences de l'éthique. Depuis Aristote, on considère la prudence comme le pivot du jugement politique. Tout travail d'explication sur l'éthique de la gouvernance et des fonctions publiques doit donc prendre en compte la prudence politique en question.

Dans les chapitres précédents, nous avons soulevé nombre de questions sur les exigences concrètes de l'exercice de la prudence qui puissent à la fois guider l'action et servir à l'évaluer. Notre conviction est que les obligations liées à la prudence découlent de la nature de la migration à laquelle est confrontée le pays. C'est une migration de « sauvetage » mais c'est aussi une sorte de « migration loterie », dans la mesure où les initiatives comme les aboutissements ne dépendent point du choix du Maroc. Agir avec prudence, dans ce qu'il advient et sur ce qui est déjà, c'est faire la synthèse des dimensions complexes, à la fois morales et pratiques, de l'action politique à entreprendre et donner une forme concrète aux aspirations, responsabilités et obligations d'ordre moral.

Hobbes (Ibid) postule que « *la prudence est une extension rationnelle de l'intérêt national qui vise à maximiser ses objectifs sur le long terme et dans le cadre de certaines contraintes* ». Il inspire ainsi l'analyse moderne à ses débuts. Cette analyse s'étend aux affaires internationales et à l'ensemble de la vie politique et de la gestion des affaires publiques. « *Elle accepte la séparation entre le moral et l'action et s'appuie sur*

cette séparation, focalisant son attention sur le pouvoir conçu comme la finalité légitime et exclusive de la gouvernance politique » (Dobel. Ibid).

Le mot prudence vient d'un mot latin signifiant « regarder plus loin ». Il n'y a pas de prudence sans un usage discipliné de la raison ; c'est-à-dire sans la capacité de voir et de penser clairement sans céder aux passions et à l'égoïsme.

3. La prévoyance et le long terme

La prudence rime avec prévoyance. Pour Machiavel, « *le risque distinctif de tout gouvernant vigilant est son aptitude à prévoir les problèmes et à les résoudre avec une certaine avance. Parer aux imprévus et se parer à l'avance une idée de la force et de l'hostilité des autres* ». Or dans la vie réelle, quotidienne, il est cependant impossible de parer à tous les imprévus. Tout cela incite les responsables à avoir une vision à long terme de l'action politique. Les perspectives à long terme entrent souvent en concurrence.

En matière de prudence politique, le devoir de consolider les attaches et les liens collectifs qui unissent les membres d'une même société représentent une exigence forte. Il ne peut y avoir de communauté politique sans confiance. La confiance qu'on porte à d'autres « nouveaux résidents » et celle qu'on a dans nos institutions constituent un instrument collectif et un capital social. « *La confiance s'enrichit ainsi à terme des interactions qui se produisent, et se trouve renforcée par la mise en place d'un système d'entraide publique* » (Dobel. Ibid).

L'action politique entreprise par le Maroc en faveur des migrants irréguliers, dans le pays, est souvent comprise comme liée à l'emprise de la nécessité. Mais moralement, ce genre d'affirmation présuppose que les finalités publiques sont immuables et fixées à jamais ; que l'action requise est le seul moyen d'atteindre le but fixé ; et que les circonstances et les contraintes de temps exigent qu'on ne poursuive présentement que cette action-là pour parvenir au but en question.

L'art de gouverner montre que des ennemis peuvent devenir des amis à force de persévérance et d'imagination, et au nom d'un intérêt bien compris ; il montre aussi que les coalitions peuvent être remaniées et qu'on peut également revoir et redistribuer les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif visé. Les ouvertures entamées par le Maroc en direction de nombre de pays africains subsahariens prouvent à quel point il avait bien compris que les règles qui prévalaient avant la fin du siècle dernier, loin d'être des règles immuables de l'histoire, constituaient des obstacles à l'action. Grâce à une préparation minutieuse, le Maroc attendit le moment propice et transforma dans la foulée les rapports qu'il entretenait avec les principaux interlocuteurs du continent africain, mais aussi avec l'Union européenne. De même, en mettant sur pied la politique africaine, le Maroc contribua à la transformation du paysage géopolitique régional. Le contenu intellectuel et normatif de la prudence

politique découle du niveau d'excellence des succès politiques et diplomatiques rencontrés.

Enfin, interrogations identitaires et questionnements territoriaux affectent en profondeur la question migratoire au Maroc, reflet de la mobilité globale et des migrations, car les migrations sont lieux de productions toujours renouvelés, de représentations, de mythes, de cultures et d'identités nouvelles impensées, source d'imaginaires de toutes sortes.

Les différences culturelles induisent des phénomènes de ségrégation, voire de marginalisation pouvant aller jusqu'au rejet. Cette exclusion s'inscrit dans des rapports sociaux de pouvoir dans lesquels un groupe en exclut un autre. Pour les populations d'origine subsaharienne, le pays d'origine, la langue, le mode de vie, la religion, l'habitat, les habitudes culinaires ou vestimentaires tendent à les singulariser et sont autant de facteurs de marginalisation, et donc d'exclusion. Lutter contre le phénomène d'exclusion c'est, en premier lieu, redonner à la personne qui est victime de discrimination le droit à la dignité, au respect des autres et de soi-même.

Changer l'école ce n'est donc plus seulement instruire, mais c'est aussi socialiser. Pour réussir toute réforme, il est fondamental maintenant de tenir compte de ces deux paramètres. L'éducation sera donc appréhendée ici dans sa double fonction «d'intégration» et «d'insertion» sociales.

À la lumière des résultats de notre travail, on constate au sein de la société marocaine le manque de résultats éprouvés sur certaines problématiques concernant le parcours d'intégration des subsahariens dans le pays, qui reste toutefois incomplet pour permettre la mesure et le jugement. C'est un travail qui doit se faire au fil du temps dans les diverses facettes de la vie sociale et sur l'expérience de l'altérité dans les deux milieux : immigrant et autochtone.

Le rôle du chercheur n'est pas de réformer la société mais d'éclairer méthodologiquement les acteurs sociaux par des connaissances aussi objectives que possibles.

Bibliographie

- ABDELLAH-PRETCEILLE. M., (2011). La pédagogie interculturelle : entre multiculturalisme et universalisme. *Lingvarum Arena*, 2, 91-101.
- ABITBOL. M., (1980). Le Maroc et le commerce transsaharien du XVIIe au début du XIXe siècle. In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°30, pp. 5-19.
- ABOU. S., (1981). L'identité culturelle : relations interethniques et problèmes d'acculturation. Paris: Éditions Anthropos
- ABOU.EL FARAH. Y., (1997). La présence marocaine en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire. Rabat, publication de l'Institut des Études africaines.
- ADEPOJU. A., (1995). Migration in Africa. An Overview, in BAKER, Jonathan, et AINA, Tade Akin, (dirs.), *The Migration Experience in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, pp. 87-108.
- ADEPOJU. A., (2002). Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Prospects for Intraregional Migration, *International Migration*, vol. 40, n° 2, pp. 3-26.
- ADEPOJU. A., (2006). Les défis liés aux flux migratoires pour le travail entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb, *Cahiers des migrations internationales*, Genève, BIT.
- ADEPOJU. A., (2006). Recent trends in international migration in and from Africa, *SIDINT Background Paper* n° 1,
- ADEPOJU. A., (2005). Migration in West Africa, paper prepared for the Policy Analysis and Research Program of the Global Commission on International Migration (GCIM), 2 p.)
- AFFERGAN. F., (1976). Études sur quelques rapports psycho-sociaux en Martinique. In: *L'Homme et la société*, N. 39-40, 1976. *Tiers-Monde économie politique et culture*. pp. 217-243.
- AGIER. M. & LECADET. C., (2014). *Un monde de camps*, Ed. de La Découverte Paris,.
- AGIER. M., (2011). *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges, Ed. du Croquant, p. 71.
- AGIER. M., (2014), *Parcours dans un paysage flottant de frontières*, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (2), pp. 13-23.
- AGIER. M., (2017). (coord./dirigé par), *Le Passager Clandestin*, Neuvy en Champagne, 121 p.
- AIT BEN LMADANI. F., & CHATTOU. Z., (2014). *Migrations Sénégalaises au Maroc*, Rapport de recherche, Rabat, Programme MIM-AMERM.
- AIT BEN LMADANI. F., (dir.). (2016). *La politique d'immigration. Un jalon de la politique africaine du Maroc ? Cas de la régularisation des migrants subsahariens*. Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), Rabat.
- AIT HAMADOUCHE L-D., (2014). L'Algérie et la sécurité au Sahel : lecture critique d'une approche paradoxale. *Confluences Méditerranée*. N° 90. Pp. 105-121.
- ALAOUI R., (2011). Les discriminations au féminin pluriel, *revue Hommes et Migrations*, N°1292, juillet-Août.

- ALBA. R and NEE. V., (2003). *Remaking the American Mainstream; Assimilation and Contemporary Immigration*. Cambridge: Harvard University Press., 30-31.
- ALEJANDRO. P., (1995). *The Economic Sociology of Immigration*, New York, Russel Sage Foundation, 1995.
- ALIOUA, Mehdi, (2005). La migration transnationale des africains subsahariens au Maghreb: l'exemple de l'étape marocaine, *Maghreb-Machrek*, n° 185, automne, pp. 37-57.
- ALIOUA. M., (2013). Le Maroc, un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines ? » *Hommes et migrations*, n° 1303
- AMERM (2009). *Les Marocains et les migrants subsahariens : quelles relations ?* Rabat.
- AMERM, (2008). De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière », p. 26.
- AMERM., (2008). *L'immigration subsaharienne au Maroc, analyse socio-économique*, Rabat, 125 p.
- AMIN. S., (1995). "Migrations in Contemporary Africa. A Retrospective View", in BAKER, Jonathan, et AINA, Tade Akin, (dirs.), *The Migration Experience in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, pp. 29-40.
- AMSELLE. J-L, (1976). *Les Migrations africaines. Réseaux et processus migratoires*, Paris, Maspéro.
- ANASTASSIA Tsoukala et Ayse Ceyhan, 2006. « Contrôle de l'immigration : mythes et réalités », *Cultures & Conflits*, p. 26-27.
- GARCIA ANDRADE Paula, 2010, « La gestion de l'immigration irrégulière entre l'Espagne et l'Afrique : D'une "approche sécuritaire" à une "approche globale" », colloque Migration internationale clandestine en provenance d'Afrique vers l'Europe et développement durable 36 p.
- ANDREA. D., DARIO. C, WOLFGANG. M, & GIORGO. M., (2014). *Africa and the Mediterranean Evolving Security Dynamics after the Arab Uprisings*, Mediterranean Paper Series,
- ANTIL A. & CUOPLIN. A., (2004). Le chaînon manquant : la route Nouakchott-Nouadhibou, dernier tronçon de la Transsaharienne Tanger-Dakar, *Afrique contemporaine*, 208, p. 115-126.
- ANTIL. A., (2003). *Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique subsaharienne*, étude réalisée par l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI)
- APPADURAI. A., (2001). *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la mondialisation*, Paris, Payot.
- APPLEYARD. R., (1995). *Emigration Dynamics in Developing Countries*, International migration, vol. 33, n° 3-4, Special Issue: Emigration Dynamics in the Developing Countries, pp. 293-314.
- ARNELL. N-W., (2004). Climate change and global water resources: SRES emissions and socio-economic scenarios », *Global Environmental Change*, vol. 14, n° 1, pp. 31-52.
- ASHTON. P-J., (2007). Disputes and conflicts over water in Africa. In: *Violent Conflicts, Fragile Peace: Perspectives on Africa's Security*, (N. Mlambo, Ed.)
- AUDEBERT, C., & ROBIN. N., (2009). L'externalisation des frontières des « Nords dans les eaux des « Suds », *Cultures & Conflits*, n° 73, pp. 36-51.

- BACH. D. C., (1998). Régionalisme et mondialisation en Afrique sub-saharienne: le retournement d'un paradigme , in BACH, Daniel C., (dir.), Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique sub-saharienne, Paris, Khartala, pp. 13-24.
- BACH. D-C., (2003). L'Afrique, son intégration, ses frontières, Marchés tropicaux et Méditerranéens, 9 mai, pp. 952-954.
- BAKWELL. O. & De HAAS. H., (2007). African Migrations: continuities, discontinuities and recent transformations. In L de Haan, U Engel. & P Chabal (Eds.), *African Alternatives* (pp. 95–118). Leiden: Brill.
- BAKWELL. O., & JONSSON. G., (2011). *Migration, mobility and the African city*. Oxford: IMI: International Migration Institute.
- BAKWELL. O., (2008). 'Keeping Them in Their Place': the ambivalent relationship between development and migration in Africa. *Third World Quarterly*, 29(7), 1341–1358.
- BALLIBAR E., (2001). *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*, La Découverte, Paris, 220 p.
- BAMBA. M., (2008). *La communauté musulmane et les mutations sociales et politiques en Côte-d'Ivoire de 1946 à 1999*, doctorat nouveau régime, Université de Côte-d'Ivoire, U.F.R SHS, Histoire.
- BANKSTN. C-L., (2004). Social Capital, Cultural Values, Immigration and Academic Achievement: The Host Country Context and Contradictory Consequences'In: *Sociology of Education*, 77, 2, Apr., 176-179.
- BANQUE MONDIALE., (2009). *World development report 2009: Reshaping economic geography*. Washington DC. The World Bank.
- BANQUE MONDIALE., (2011). *Study on impacts and costs of forced displacement. Volume II: State of the art literature review* •
- BANQUE MONDIALE., (2017). *Ouvrir les villes africaines au monde*, Washington D. C., Banque mondiale.
- BAROU. J., & POINSOT. M., (2012). *Migrations en Création*, revue Hommes et Migrations, N°1297, mai-juin.
- BARROS. L., LAHLOU. M, ESCOFFIER. C, PUMARES. P & RUSPINI. P., (2002). *L'immigration irrégulière sub-saharienne à travers et vers le Maroc*, Cahiers des Migrations Internationales 54F, Genève, Bureau International du Travail.
- BASTIDE. R., (1972). *Le rêve, la transe et la folie*. Flammarion, Paris, p. 231.
- BASTIDE. R., BALANDIER. G., POIRIER. J., & RAVEAU. F., (1976). *L'Autre et l'ailleurs: hommages à Roger Bastide*. Paris : Berger-Levrault.
- BECKER. H-S., (1985). *Outsiders. Études sociologiques de la déviance*, traduction
- BECKER. H-S., (1997). *Outsiders: Studies In The Sociology Of Deviance*. New edition. New York: Free Press.
- BEINE. M., & PARSONS. C., (2015). Climatic Factors as Determinants of International Migration, *The Scandinavian J. of Economics*, 117(2), pp. 723–767.
- BELARBI. A., (2016). *Mère ou marâtre*. Casablanca: La Croisée des chemins,

- BELGUENDOZ. A., (2003). Le Maroc non africain : gendarme de l'Europe. Alerte au projet de loi n.03/03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière !, Salé Maroc, Imprimerie Beni Snassen.
- BELGUENDOZ. A., (2003). Le Maroc, vaste zone d'attente ? », *Plein droit*, 2003/2 n° 57, p. 35-40.
- BELGUENDOZ. A., (2005). Politique européenne de voisinage. Barrage aux sudistes. Rabat, p. 129.
- BELGUENDOZ. A., (2005). Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union Européenne: l'exemple du Maroc, *Culture & Conflits*, n° 57, printemps, pp. 155-219,
- BELGUENDOZ. A., (2009). Le Maroc et La Migration irrégulière : une analyse sociopolitique, Série : « CARIM AS », n°07, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 43 p.
- BEN. BRAHIM., (2008). Oujda porte du Maroc ; Mille ans d'histoire. éd. Edif. Casablanca
- BENANTAR. A., (2013). Complexe de sécurité ouest-méditerranéen : externalisation et sécurisation de la migration, *L'Année du Maghreb*, IX | , 57-75.
- BENLABBAH. R., (2014). Maroc, politique migratoire et comment penser le pluralisme religieux », in *FORUM : l'Afrique à venir*, CNDH, 13-14 juin 2014.
- BENLABBAH. R., (2015). Etat, religion et politique au Maroc réforme du champ religieux et relectures islamistes, in *Revue des Sciences politiques et sociales*, novembre 2015.
- BENLABBAH. R., (2015). L'Afrique et la question de l'identité culturelle, in *Mécanisme de la construction identitaire et de l'utilité de la différence*, AUF 2012-2014, novembre-décembre-2015
- BENSAAD A., (2006a). La Méditerranée, un mur en devenir ? La militarisation de l'espace humain méditerranéen comme mode de gestion de la question migratoire, in *De la richesse et de la pauvreté entre Europe & Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 190 p.
- BENSAAD, A., (2003). Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin. *Revue européenne des migrations internationales* 19 (vol. 19-n°1): 7-28.
- BENSAAD, A., (2005), Les migrations transsahariennes, une mondialisation par la marge, *Maghreb-Machrek*, n° 185, automne, pp. 13-36.
- BENSAAD, A., (2005). Le Sahara, vecteur de mondialisation, *Maghreb-Machrek*, n° 185, automne, pp. 7-12.
- BENSAAD. A., (2008). (dir.), Immigration sur Emigration. Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes, Paris, Karthala, 2008 ; 452 p ; Julien Brachet, « De quelques aspects des dimensions politiques et économiques des circulations migratoires au Sahara central », *L'Année du Maghreb*, VII, 2011 ; p. 251-260.
- BENSLAMA. M., (1999). Le risque de l'étranger. Soins psychique et politique. Jean Ménéchal et coll. Inconscient et culture. Dunod. Paris. 232p.
- BERRIANE. J., (2014). Intégration symbolique à Fès et ancrages sur l'ailleurs : Les Africains subsahariens et leur rapport à la zaouïa d'Ahmad al-Tijânî. *L'Année du Maghreb*, no 11 (décembre): 139-53.
- BERRIANE. M. & De HAAS. H., (2012). African migrations research: innovative methods and methodologies. Trenton: Africa World Press.

- BESNARD. P & BORLANDIL. M. et al., dir. (1993). Division du travail et lien social, la thèse de Durkheim un siècle après. Paris : Presses universitaires de France.
- BIGO. D., (1996). L'illusoire maîtrise des frontières, *Le Monde Diplomatique*, Octobre.
- BIGO. D., (1998). Sécurité et immigration, *Cultures & Conflits*, n°31-32, pp. 7-11.
- BIGO. D., (1998). Sécurité et immigration: vers une gouvernamentalité par l'inquiétude? *Culture et Conflits*, n° 31-32, pp. 13-38,
- BIGO. D., (2005). La mondialisation de l'(in)sécurité? Reflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in)sécuritisation, *Cultures & Conflits*, n° 58, pp. 103-136,
- BILGER. V. & KRALER. A., (2005). Introduction: African migrations. Historical perspectives and contemporary dynamics. *Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien; Special Issue - African Migrations. Historical Perspectives and Contemporary Dynamics*, 8,5 –21.
- BISSON. J., (1993). Développement et mutations dans le Sahara maghrébin, CRDP, Orléans-Tours, 172 p.
- BISSON. J., (2003). Le Sahara, mythes et réalités d'un désert convoité, Paris, L'Harmattan. 479 p.
- BLACK. R. & RICHMOND. T., (2003). Migration, retour et impact en Afrique de l'Ouest, Rapport de la réunion du Groupe d'orientation des politiques (GOP), Paris, CSAO/OCDE.
- BLANCHARD. E., WENDER A-S., (2007). Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla, Paris : Éditions Syllepse, 234 p.
- BOMMES. M., (2012). Transnationalism or assimilation? In C. Boswell & G. D'Amato (Eds.), *Immigration and social systems: Collected essays of Michael Bommes* (pp. 107–124).
- BONFIGLIO. A. & BAKWELL. O., (2013). Moving beyond conflict: Re-framing mobility in the African Great Lakes region - International Migration Institute, University of Oxford.
- BONTEMPS. V & PUIG. N., (2014). Composer (avec) la frontière. Passages, parcours migratoires et échanges sociaux, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (2), pp. 7-12
- BOSWELL. C., (2003). The "External Dimension of EU Immigration and Asylum Policy *International Affairs*, vol. 79, no 3 : 619-638.
- BOUBAKRI. H., (2006). Le Maghreb et les Migrations de Transit: Le Piège? *Migrations Sociétés* 18: 85–
- BOUBAKRI. H., (2006). Le Maghreb et les Migrations de Transit: Le Piège?", *Migrations Sociétés*, Vol. 18, n° 107, pp. 85-104.
- BOUCQUIER. Ph., & TRAORÉ. S., (2000). Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest, Paris, L'Harmattan.
- BOUGLE. A., (1935). Bilan de la sociologie française contemporaine. *Nouvelle Encyclopédie philosophique*. Librairie Felix Alcan. Paris.
- BOUQUET. C., (2003). L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne dans *Les Cahiers d'Oulre-Mer* n° 222.
- BOURGEOIS. A., (1995). *Nomadic Pastoral Society and the Market : The Penetration of the*

- Sahel By Commercial Relations », *Journal of Asian and African Studies*, 16/1-2, p. 116-27.
- BRACHET. J., CHOPLIN. A. & PLIEZ. O., (2011). Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe, *Hérodote*, vol.3, n° 142, pp. 163-182.
- BRAMBILLA. C., (2015). Exploring the critical potential of the borderscapes concept *Geopolitics* 20 (1), 14-34
- BREDELOUP. S., & GREGOIRE. E., (2014). *Migrations d'aventures: terrains africains*. Paris, France: CTHS, impr. 2014.
- BREDELOUP. S., & PLIEZ. O., (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara, *Autrepart*, vol. 4 n° 36, pp. 3-20
- BREDELOUP. S., (2008). L'aventurier, une figure de la migration africaine, *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 125, Paris, PUF, pp. 281-306.
- BREVIGLIERI. M., (2010). De la cohésion de vie du migrant : déplacement migratoire et orientation existentielle, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 26, n° 2, pp. 57-76.
- BRUNET. J., (1988). Au secours des indicateurs sociaux. *Espace Géographique*, n°. 3, pp. 173-180.
- BRUNET. R., (1986). La Géographie dite sociale. Fonctions et valeurs de la distinction. *Espace Géographique*, n°. 2, pp. 127-130.
- BRUNIN. D., (2009). L'essentiel d'un marché : Maroc 2008-2009. (dirs). Ubifrance.
- CAMPS. G., (1990). La faune des temps néolithiques et protohistoriques de l'Afrique du Nord : critique des données, *Travaux du LAPMO* 1989, p. 59-70.
- CAMPS. G., (1997). Tin Hinan et sa légende. A propos du tumulus princier d'Abalessa (Ahaggar, Algérie), *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (n.s.) - B : Afrique, t. 24, p. 173-195
- CAPRON. G. & MONNET. J., (2000). (dirs), *L'Urbanité dans les Amériques : les processus d'identification socio-spatiale*, Toulouse : Presses de l'Université du Mirail, 220 p.
- CARENS. J., (1987). Aliens and citizens: The case for open borders. *The Review of Politics* 49, no. 2: 251 – 73
- CARLING. J., (2015). Refugees are Also Migrants. And All Migrants Matter, *Border Criminologies*,
- CARLING. J., (2007). Unauthorized Migration from Africa to Spain. *International Migration*, Volume 45, Numéro 4, p. 3-37.
- CASSARINO. J-P., (2009). La coopération en matière de réadmission et de retour forcé dans le contexte africano-européen, dans M. TRÉMOLIÈRES, *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines. Perspectives africaines et européennes*, Paris, OCDE, CSAO : 51-75.
- CASTEL. R., & HAROCHE. C., (2001). *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard
- CASTELLS. M., & BENTON. L-A., (2008). (dirs.), *The Informal Economy. Studies in Advanced and Less Developed Countries*, Baltimore-London, John Hopkins University Press, pp. 11-37.
- CASTLES. S., (2002). Migration and Community Formation under Conditions of Globalization, *International Migration Review*, vol. 36, no 4 : 1143-1168.

- CASTLES. S., De HAAS. H., & MILLER. M-J., (2014). *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire: Palgrave Macmillan Higher Education.
- CEDEAO. (1975). *Traité de la CEDEAO*, Lagos, 28 mai.
- CEDEAO. (1979). *Protocole relatif à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement*, Protocole A/SP1/5/79, Dakar, 29 mai.
- CEDEAO. (2007a). *Communiqué de presse*, Ouagadougou, 19 janvier.
- CEDEAO. (2007b). *Communiqué de presse*, Abuja, 16 janvier.
- CEDEAO, (2007c). *Rapport annuel 2007 du secrétaire exécutif*, Abuja.
- CEDEAO. (2008). *Approche commune de la CEDEAO, sur la migration*, Ouagadougou, 18 janvier.
- CHARLES-ANDRE. J., (1931). *Histoire de l'Afrique du Nord*. Paris.
- CHARMES. J., (2003). Trends in informal sector employment in the Middle East.in Haki-mian H. and Jeffrey B. Nugent eds. (2003), *Trade Policy and Economic Integration in the Middle East and North Africa*, Economics boundaries in flux, RoutledgeCurzon, London and New York, 296p. (pp.165-183).
- CHARMES. J., (2010). *Informal Economy and Labour Market Policies and Institutions in Selected Mediterranean Countries: Turkey, Syria, Jordan, Algeria and Morocco*, ILO, Geneva, 23p.
- CHARRIERE. F., & FRESIA. M., (2008). *West Africa as Migration and Protection Area*. Publisher. UNHCR. Research, reports and studies. 48pp.
- CHARSLEY., K. & SPENCER. S., (2019). *Understanding Integration Processes: Informing Policy and Practice*. Policy Bristol, Policy Report 44, January.
- CHATTOU. Z., (2011). *Tanger à la croisée de nouvelles recompositions territoriales et de mobilités transnationales*. In *Méditerranée*, N° 116, 133-138.
- CHEDEMAIL. S., 1998 *Migrants internationaux et diasporas*. Coll. Prépas. Géographie. Armand Colin. Paris. 192p.
- CHOPLIN, A., PLIEZ, O., (2018). *La mondialisation des pauvres : loin de Wall Street et de Davos*, Paris, Seuil.
- CHOPLIN, A., PLIEZ, O., (2013). *Un Sahara, des Sahara-s. Lumières sur un espace déclaré zone grise*, Géoconfluences,
- CHOUKRI. E-H., (2012). *Black Morocco : A History of Slavery, Race and Islam*
- CIMADE., (2004). *Gourougou, Bel Younes, Oujda : la situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne*, Rapport réalisé par Anne-Sophie Wender avec la collaboration de Marie-José Laflamme et d'Hicham Rachidi (AFVIC-PFM), Paris Cimade-SSI, oct., 50 p.
- CIMADE., (2017). *Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage. Décryptage des instruments financiers et politiques de l'Union Européenne*, Rapport d'observation, Édition de la Cimade, Paris. 341

- CLANY-SMITH. J-A., (2012). *Mediterraneans. North-Africa and Europe in the Age of Migration 1800 – 1900*, Berkeley.
- LEVI-STRAUSS. C., (1961). *Races et histoire. Médiations*, Gonthier, Paris, p. 77.
- CLAUDE-VALENTIN. M., (1988). La fonction idéologique de la notion de « clandestin Hommes & Migrations. pp. 133-138
- CLEMENS. M-A., (2014). *Does Development Reduce Migration?* Washington, DC: Center for Global Development.
- CLOCHAR. O., (2010). Anaïk PIAN, Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc ». *Revue européenne des migrations internationales* 26 (vol. 26-n°1): 187-91.
- CUB DU SAHEL., (2014) (2016).
- COHEN. R., (1987). *The New Helots: Migrants in the international division of labour*. Oxford: Oxford University Press and Oxford Publishing Services.
- COLLIER. P., (2013). *Exodus: how migration is changing our world*. Oxford: Oxford University Press.
- COLLYER, M., (2008). *Towards Mediterranean Migration Management? Developing Discourse and Practices*. ARI 54/2008. Real Instituto Elcano: Madrid.
- COLLYER. M., (2007). In-between places: trans-Saharan transit migrants in Morocco and the fragmented journey to Europe. *Antipode* 39: 620–635.
- COMMISSION EUROPÉENNE., (2010). Document de stratégie pour le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile, UE, 2007-2010.
- CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE., (2006a). Déclaration adoptée lors de la Conférence ministérielle « Partenariat euro-africain pour la migration et le développement », Rabat, 10-11 juillet.
- CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE., (2006b). Déclaration adoptée lors de la Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement », Tripoli, 22-23 novembre.
- CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE., (2008). Programme de coopération triennal 2009-2011, Deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, Paris, 25 novembre.
- CONSEIL EUROPÉEN., (2005). *Approche globale sur la question des migrations. Priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée*, Bruxelles, 15-16 décembre.
- CORDELL. D. D., GREGORY. J. W., & PICHÉ, V., (1996). *Hoe & Wage. A Social History of a Circular Migration System in West Africa*, Boulder CO-Oxford, Westview Press, pp. 21-30.).
- CO'RN. M., (2005). Ces itinéraires du Moyen Âge qui font les flux d'aujourd'hui, *Maghreb-Machrek*, 185, p. 95-99.
- CO'RN. M., (2009). Les mouvements transsahariens d'hier à aujourd'hui in Bensaâd Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes, l'Hannattan, Paris, 462 p.
- CORNELIUS. W-A., MARTIN. P-J., & HOLLIFIELD. J-F., (dirs.), (1994). *Controlling*

- Immigration: A Global Perspective, Stanford, Stanford University Press, pp. 3-41.
- COSTA-LASCOUX. J., (1992). L'espace Schengen. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n° hors série, pp. 207-212.
- COTE. M., (2014). *Le Sahara. Barrière ou pont*, Presses universitaires de Provence.
- COYAULT. B., (2014). L'africanisation de l'Église évangélique au Maroc : revitalisation d'une institution religieuse et dynamiques d'individualisation, *L'Année du Maghreb*, n° 11, p. 81-103).
- CSAO/OCDC (2005). *Atelier de lancement d'une opération pilote de coopération transfrontalière*. Sikasso. Mali.
- CSAO/OCDC., (2004). *La coopération transfrontalière au service du processus d'intégration régionale*. Note d'information n°2. CSAO/OCDE. Paris.
- CSAO/OCDC., (2014). *Africapolis - L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950-2030 /2013*]. à paraître.
- CSAO-OCDE., (2006). *Le contexte socio-économique et régional des migrations ouest-africaines*, Paris.
- CURTIN. Ph., (1995). *Why People Move: Migration in African History*. Waco, TX: Baylor University Press,.
- CUTTITTA, Paolo, (2007). Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé, *Cultures & Conflits*, n° 68, pp. 61-84.
- CUTTITTA. P., (2007). The changes in the fight against illegal immigration in the Euro-Mediterranean area and in EuroMediterranean relations. In Working paper. Genoa: University of Genoa.
- CZAICA. M., & DE HAAS. H., (2012). The Role of Internal and International Relative Deprivation in Global Migration. *Oxford Development Studies*, 40(4), 423-442.
- CZAICA. M., & DE HAAS. H., (2014). *The Effect of Visa Policy on International Migration Dynamics (Working Paper)*. Oxford: University of Oxford: International Migration Institute.
- DABBS. J.M. Jr. (1982). Making things visible. In J. Van Maanen (Ed.), *Varieties of Qualitative Research*. Beverly Hills, CA : Sage.
- DAVIDSON. B., (1992). *The Black man's burden: Africa and the Curse of the Nation-State*. New York: Times Books.
- DE CASTRIE. H., (1918). *Sources inédites de l'histoire du Maroc*.
- De HAAS, H., (2006). *Trans-Saharan migration to North Africa and the EU: historical roots and current trends*. Migration Information Source.
- De HAAS, H., (2008a). The myth of invasion - the inconvenient realities of African migration to Europe. *Third World Quarterly* 7: 1305-1322.
- De HAAS. H., & FOKKEMA. T., (2011). The effects of integration and transnational ties on international return migration intentions. *Demographic Research*, 25(24), 755-782
- De HAAS. H., & VILLARES-VARELA. M., (2014). *The Evolution of Bilateral Visa Policies 1973-2014: New evidence from the DEMIG VISA database*, DEMIG Working Paper, International Migration Institute, University of Oxford.

- De HAAS. H., (2007). Turning the tide? Why development will not stop migration. *Development and Change*, 38(5), 819–841.
- DE HAAS. H., (2008b). North-African migration systems: evolution, transformations and development linkages. In *Migration and Development: Perspectives from the South*, Castles, S, Delgado Wise R (eds). International Organization for Migration: Geneva.
- DE HAAS. H., (2010). Migration transitions: a theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration, DEMIG, Working Paper No. 24, International Migration Institute, University of Oxford.
- DE HAAS. H., (2014). Migration theory: Quo vadis? DEMIG, Working Paper, International Migration Institute, University of Oxford.
- DE HAAS., & OIM., (2008b). Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : une vue d'ensemble des tendances générales, *Série Migration Research*, n°32, 68 p.
- DE LAFOSSE. M., (1923). Les débuts des troupes noires au Maroc. *Hespéris*, 1er trimestre. pp 1-12.
- DEMIREVA. N., (2017). Immigration, Diversity and Social Cohesion. Briefing, The Migration Observatory, University of Oxford, Oxford.
- DE OLIVEIRA. S., (2010). (dir.), *Tanger (Maroc) : Une ville en pleine expansion*. France, Université Paul Cézanne.
- DEWITTE. P., (1999). Immigration et intégration, l'état des savoirs. Paris.
- DEWITTE. P., (2005). « 1950-2000 » des Cahiers Nord-Africains à Hommes et Migrations », *Hommes et migrations*, n° 1257 : 62-68.
- DEWITTE. P., (Dir.). VARRO. G., BATTEGAY. A., RAULIN. A. & SECA. J-M., (2000). Immigration et intégration. L'état des savoirs. In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 16, n°1.
- DIENG. S-E., (2008). Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise, *Asylon(s)*, n° 3.
- DIRECHE. K., (2009). Évangélisation en Algérie : débats sur la liberté de culte, *L'Année du Maghreb*, n° 5, Paris, CNRS Éditions, p. 275-284.
- DOBEL. J-P., (2003). Intégrité morale et vie publique. *Nouveaux Horizons*, 279p
- DONZELOT. J., ESTEBE. P., (1994). L'État-animateur, essai sur la politique de la ville. Paris. Éditions Esprit, 240 p.
- DUMONT. G-F., & LE BRAS. H., (2009). Doit-on contrôler l'immigration ? Bordeaux, France: Éd. Prométhée. Elias, Norbert. 1998. *La Société des individus*. Pocket.
- DURAND-DASTES. F., (1986). Interactions espaces/sociétés. La géographie sociale et la « théorie du renversement ». *Espace Géographique*, n°. 2, pp. 114-11.
- DURKHEIM. E., (1967). *De la division du travail social*. Paris : Presses universitaires de France, 416 p
- DÜVELL, F., (2005). Globalization of migration control: a tug-war between restrictionists and human agency? In *Crossing Over. Comparing recent migration in the United States*

- and Europe, Henke H (ed.). Lexington: Lanham; 23–46.
- DÜVELL, F., (2006). Crossing the Fringes of Europe: Transit Migration in the EU's Neighbourhood. Working Paper 06-33. Centre on Migration, Policy and Society: Oxford.
- DÜVELL, F., (2009), Irregular Migration in Europe. Overview and Comparison. Keynote Address. Clandestino Project Conference, London, 27.
- EL QADIM N., (2010). La politique migratoire européenne vue du Maroc. Contraintes et opportunités, Politique européenne, no 31 : 91-118.
- EL-HAMMEL. Ch., (2012). Black Morocco: A History of Slavery, Race and Islam.
- ELMADMAD. K., (2004). La nouvelle loi marocaine du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, et à l'émigration et l'immigration irrégulières, Notes d'analyse et de synthèse- module juridique, Institut universitaire européen, RSCAS.
- ELMADMAD. K., (2005). Maroc: le cadre juridique et institutionnel relatif à la migration, in FARGUES, Philippe, (dir.), 2005, Migrations méditerranéennes: rapport 2005 / Mediterranean Migration: 2005 report, Florence, CARIM – Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute,
- ENGELN. E., (2003). How to Combine Openness and Protection? Citizenship, Migration, and Welfare Regimes. *Politics & Society* 31 (4): 503-536.
- ENNAJI. M., (1996). Soldats, Domestiques et concubines : l'esclavage au Maroc au XIX siècle, M.Y.B. Retnani, p. 23.
- ENTZINGER. H., & SCHOLTEN. P., (2014). Models of immigrant integration? Between national and local integration policies. In M. Martiniello & J. Rath (Eds.), *An introduction to immigrant incorporation studies: European perspectives* (IMISCOE textbooks). Amsterdam: Amsterdam University Press.
- ERWAN. L-V., (2017). Politique européenne de voisinage, in *Encyclopédie Juris Classeur Europe - Traité*, fascicule 2230, Lexis Nexis, , Paris, 49.
- ESCAFRE-DUBLET. A., (2014). Culture et Immigration. De la question sociale à l'enjeu politique, 1958-2007, Rennes, Presses universitaires de Rennes,.
- EUROSTAT. NIDI., (2000). Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migrations internationaux: rapport comparatif, 186 p.
- FAINI. R., DE MELO. J., & ZIMMERMANN. K-J., (1999). *Migration : the controversies and the evidence*. Edited by, United Kingdom at the University Press, Cambridge
- FAIST. T., (2012). Toward a transnational methodology: Methods to address methodological nationalism, essentialism, and positionality. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28(1), 51–70.
- FALL. D., (2003). Les sénégalais au Maroc. Histoire et anthropologie d'un espace migratoire. In *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine*, L. Marfaing et S. Wippel, Paris, Karthala-ZMO, pp. 277-291.
- FASSIN. D. & M. A., (2001). Les épreuves de l'irrégularité : les sans-papiers, entre déni d'existence et reconquête d'un statut, in Schnapper Dominique, *Exclusions au cœur de la Cité*, Paris, Economica, pp. 261–309.
- Favell. Adrian (dir.), (1998). The European Union: Immigration, Asylum and Citizenship, Numéro spécial de *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.24, n°4,

- FERRER-GALLARDO & ALBERT-MAS. A., (2013). EU-Limboscapes: Ceuta and the Proliferation of Migrant Detention Spaces across the European Union', *European Urban and Regional Studies*. p. 11.
- FERRIE. J-N & BOËTSCH. G., (2014). L'immigration comme domaine de l'anthropologie -. Les Cahiers de l'Iremam. Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman. 142 p.
- FINDLEY. S., (1991). Les femmes s'en vont aussi, in *Revue Pop-Sahel*, n°4, Bamako, CER-POD/INSAH/CILLS
- FISCHER. N., & HAMIDI. C., (2016). Les politiques migratoires, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 128 p.
- FLAHAUX. M.-L., & De HAAS. H., (2016). African migration: trends, patterns, drivers, *Comparative Migration Studies* 164:1.
- FOKKEMA. T., & DE HAAS. H., (2015). Pre- and post-migration determinants of socio-cultural integration of African immigrants in Italy and Spain. *International Migration*, 53(6), 3–26.
- FONSECA, X., LUKOSCH. S & BRAZIER. F., (2018). Social cohesion revisited: A new definition and how to characterize it. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 32(2):231–253.
- FOUCAULT M., (1994). « Le sujet et le pouvoir », *Dits et écrits* (pp. 222-243), IV, Gallimard, Paris.
- FOUCHER. M., (1991). *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.
- FOUCHER. M., (2007). *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, p. 11
- FOURCHARD. L., (2012). Between World History and State Formation : New Perspectives on Africa's Cities », *Journal of African History*, vol. 52, no 2, p. 223-248.
- FOURCHARD. L-M & OTAYEK. R., (2005). (dir.). *Entreprises religieuses transnationales en Afrique de l'Ouest*. Ibadan, ifra ; Paris, Karthala, 538 p.
- FOURNIER. M., (2007). *Émile Durkheim : 1858-1917*, Paris, Fayard.
- GABRIELLI. L., (2008). Flux et contre-flux entre l'Espagne et le Sénégal. L'externalisation du contrôle des dynamiques migratoires vers l'Afrique de l'Ouest, *Asylon(s)*, n° 3,
- GARCES-MASCARENA. B., & PENNINX. R., (2016). Introduction: Integration as a three-way process approach? In B. Garcés-Mascreñas, & R. Penninx (Eds.), *Integration processes and policies in Europe: contexts, levels and actors*. p. 1-9. (IMISCOE research series).
- GARCIA ANDRADE. P., (2010). La gestion de l'immigration irrégulière entre l'Espagne et l'Afrique : D'une "approche sécuritaire à une "approche globale" », colloque *Migration internationale clandestine en provenance d'Afrique vers l'Europe et développement durable* 36 p.
- GARNIER. J., (2006). *Pratiques de l'échange, circulations et stratégies spatio-temporelles : la mise en scène des commerçants africains en milieu urbain*, Thèse de Sociologie, Université de Poitiers, 582 p.
- GARNIER. J., (2008). Mettre en scène l'altérité : stratégies, enjeux et contraintes. Le point de vue des «commerçants africains» en milieu urbain, *Diversité urbaine*, Volume 8, Numéro 1, pp. 89-112.
- GAUTIER. C., (1994). Corporation, société et démocratie chez Durkheim », *Revue française de science politique*, vol. 44, no 5, p. 836-855.

- GAUTIER. E-F., (1928). Le Sahara. Paris Payot éditeurs. 232p.
- GEMENNE. F., (2011). Why the numbers don't add up: A review of estimates and predictions of people displaced by environmental changes. *Global Environmental Change*, 21, (Supplement 1), S41–S49. doi:10.1016/j.gloenvcha.2011.09.005.
- GEORGE. P., (1976). Les migrations internationales. P.U.F, Paris. 230p.
- GIEC., (1996). Climate Change: The Science of Climate Change, Contribution du Groupe de travail I au deuxième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- GIEC., (2014b). Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change, Contribution du Groupe de travail III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- GILDAS. S., (1995). Géodynamique des migrations internationales. PUF, Paris 320p.
- GIRARD, Alain. et Jean STOETZEL. (1953). Français et immigrés. L'attitude française, l'adaptation des Italiens et des Polonais. Paris, Puf. Travaux et documents. Institut national des études démographiques. «Cahier 19 ».
- GLICK-SCHILLER, N, BASCH, L, & SZANTON-BLANC, C., (1995). From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration, *Anthropological Quarterly*, vol. 68, n° 1, pp. 48-63
- GOFFMAN. E., (1975). Stigmate. Les usages sociaux du handicap. Trad fr. Alain Kitom, Paris, Ed. de Minuit.
- GOFFMAN. E-G., (1975). Stigmate. Les usages sociaux du handicap. Trad fr. Alain Kitom, Paris, Ed. de Minuit.
- GOLDSCHMIDT. É., (2004). Étudiants et migrants congolais au Maroc : politiques d'accueil et stratégies migratoires, dans S. Wippel et L. Marfaing (éd.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, p. 149-173.
- GÖLE. N., (2005). Interpénétrations. L'Islam et l'Europe. Galaade Editions. 157p.
- GONIN. P., & ROBIN. N., (2009). Les routes migratoires par le Sénégal, in Bensaâd Ali (sous la dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*. Karthala, 2009, Paris, pp.112-139.
- GONZALES-GARCIA. J., HITAJ. E., MLACHILA. M., VISETH. A., YENICE. M., (2016). "SubSaharan African migration, Patterns and Spillovers", *International Monetary Fund, Spillover Note 9*, 16 p.
- GREEN. N., (2002). Repenser les migrations, Paris, PUF.
- GREEN. ROGER. Waldinger (dir.), (2013). *A Century of Transnationalism: Immigrants and their Homeland Connections*, Urbana & Chicago, University of Illinois Press,
- GREGOIRE. E., (1999). Touareg du Niger, le destin d'un mythe, Paris, Khartala, 339 p.
- GRIFFITHS. M-B., Rogers, A., & Anderson, B. (2013). Migration, time and temporalities: Review and prospect (COMPAS Research Resources Paper) (pp. 199–217)
- GUIRAUDON. V., (2000). Les politiques d'immigration en Europe, Paris, L'Harmattan.
- GUIRAUDON. V., (2008). Lutte contre les passeurs: une politique qui ne protège pas les victimes de l'immigration illégale, TERRA-Ed., Coll. "Esquisses", n° 19,

- GUIRAUDON. V., (2010). Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile, *Politique européenne*, n° 31, pp. 7-32.
- GUITOUNI. A., (1994) - Le nord-est marocain: potentialités et réalités d'une région excéntrée. Centre d'Etudes et de Recherches URBAMA Tours. Thèse Doctorat d'État 356p.
- HABERMAS. J., (1993). L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot.
- HAMOOD. S., (2006). African transit migration through Libya to Europe: the Human coast. Publ: The American University in Cairo/ Forced Migration and Refugee Studies. Cairo.. 87 pages.
- HARDT. M. & NEGRI A., (2000). *Empire* Paris, Éd. Exils, , 559 p)
- Harris. M., (1988). *Culture, People, Nature: An Introduction to General Anthropology* (5th ed.). New York: Harper & Row. pp. 131–133
- HATTON. T-J. & WILLIAMSON. J-G., (1998). *The Age of Mass Migration: Causes and Economic Impact*. New York: Oxford University Press.
- HCP (Haut-Commissariat au Plan)., (2005). les Marocains résidant à l'étranger : analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'insertion socio-économique dans les pays d'accueil, Rabat, HCP.
- HCP., (2014). *La population du Maroc*.
- HCP., (2016).,,
- HCP., (2019). *Rapport du développement au Maroc*.
- HERAN. F., (2017). De la «crise des migrants» à la crise de l'Europe : un éclairage démographique », in P. Boucheron (dir.), *Migrations, réfugiés, exil*, Paris, Odile Jacob, pp. 239-260.
- HERAN. F., (2018). L'Europe et le spectre des migrations subsaharienne. N° 558. *Population & Sociétés*
- HERIN. R., (1986). La géographie et ses rapports sociaux. *Espace Géographique*, n° 2, pp. 108-110.
- HERO. R., (1992). *Latinos and the U.S. Political System: Two Tiered Pluralism*, Philadelphia, Temple University Press.
- JACOBSON. D., ALBERT. M. & LAPID. Y., (2001). *Identities, Borders, Orders: Rethinking International Relations Theory*. University of Minnesota Press. Vol, 18. *Borderlines*. 360p
- JIMENEZ. M., (2011). *Intrusos en la fortaleza. Menores marroquies migrantes en la frontera sur de Europa*, Thèse de doctorat, Universidad Autónoma de Madrid. Journet, Nicolas (ed.), 2005. « L'argent en famille », *Terrain*, n. 45, p. 5-12.
- KAKE. I-B., (1978). *Les Noirs de la diaspora*. Libreville. Lion. 192p.
- KAPLAN. A., (1964). *The Conduct of Inquiry*. Scranton, PA : Chandler Publishing. Kathrin (Hrsg.): *Internet und Migration*. Wiesbaden: VS, S. 35-54.
- KHACHANI. M., (2003). La question migratoire dans les relations entre le Maroc et l'Espagne. *Paix et Sécurité Internationale*, n° 1, juin, pp. 57-77.
- KHACHANI. M., (2008). La migration clandestine au Maroc, Série : « CARIMAS », n°50, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 22 p.

- KHELIL. M., (1997). Pluralité des cultures et dynamiques identitaires, in COSTA-LASCOUX (J.), HILY (M. A) et VERMES (G.), Dir., L'Harmattan, coll. Espaces Interculturels, Paris, 2000
- KHROUZ. N., (2016). La Pratique du droit des étrangers au Maroc : essai de praxéologie juridique et politique, Université Grenoble-Alpes, Thèse de science politique sous la direction de B. Dupret. Smith A., 1999 [1759], Théorie des sentiments moraux, Paris, PUF.
- KOSER, K. & LUTZ, H (eds). (1999). The New Migration in Europe: Social Constructions and Social Realities. Macmillan: Basingstoke. 104.
- LAACHAR. S., (2010). De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil. Paris, France: la Dispute.
- LAACHER. S., (2007). Le Peuple des clandestins, Paris : Calmann-Lévy, 215 p.
- LAANATZA. M., The role of development assistance . SOU. 96p.
- LACAN. J., (1966). Écrits. Paris: Seuil.
- LAHLOU. M., (2003). Filières migratoires subsahariennes vers l'Europe (via le Maghreb, in MARFAING, Laurence, et WIPPEL, Steffen, (dirs.), Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation, Paris-Berlin, Khartala – ZMO, pp. 113-140.
- LAHLOU. M., (2009). Migrations irrégulières à partir de l'Afrique. Les impératifs d'une nouvelle approche euro-africaine, dans F. CRÉPEAU, D. NAKACHE et I. ATAK (dir.), 2009, Les migrations internationales contemporaines. Une dynamique complexe au coeur de la globalisation, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal : 200-217.
- LAHLOU. M., (2005). Les migrations irrégulières entre le Maghreb et l'Union Européenne : évolutions récentes, CARIM-Rapports de recherche (CARIM-RR 2005/03), IUE – RSCAS, p.2.
- LANZA. N., (2011). Liens et échanges entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne. In M. Peraldi (dir.), D'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc, Rabat, Karthala, 21-35.
- LANZA. N., (2014). Pèleriner, faire du commerce et visiter les lieux saints : Le tourisme religieux sénégalais au Maroc. L'Année du Maghreb, no 11 (décembre): 157-71.
- LASSEUR. M., & MAYRARGUE. C., (2011). Le religieux dans la pluralisation contemporaine. Éclatement et concurrence. Politique africaine, n° 123, p. 5-25.
- LAVENEX. S., & MÉRAND. F., (2007). Nouveau enjeux sécuritaires et gouvernance externe de l'Union européenne, Politique Européenne, n° 22, pp. 5-14.
- Le ROUX. B. (2008). Class and Cultural Division in the UK. E.B. Silva (eds) Cultural Capital and Social Exclusion, Special Issue Cultural Trends 15(1-2).
- LECADET. C., (2016). The tirailleurs and the migrants: Malian postcolonial criticism remembers. International Journal of Francophone Studies, Volume 19, Number 2, 1 July 2016, pp. 173-192(20).
- LERIDON. H., (2015). Afrique subsaharienne : une transition démographique explosive, Futuribles n° 407, pp. 5-21.
- LESSAULT. D., & BEAUCHEMIN. C., (2009). Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité, Population et Société, n° 452, janvier, pp. 1-4.

- LESSAULT. D., & FLAHAUX. M-L., (2013). Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (4), pp. 59-88.
- LEVI-STRAUSS. C., (1961). *Races et histoire*. Médiations, Gonthier, Paris, p. 77
- LIAGRE. R., (2008). De la difficulté de cartographier les itinéraires migratoires clandestins, *Espace populations sociétés*, 2008/3 , pp 453-461
- LOCH. D., (2014). Integration as a sociological concept and national model for immigrants : scope and limits », *Identities : Global Studies in Culture and Power*, n° 21, Issue 6, , p. 623-632.
- LOCHAK, D & RICHARD. B., (2007). *Face aux migrants : Etat de droit ou état de siège*. Paris: Textuel.
- LOPEZ-GARCIA. B., (1991). Entre Europe et Orient Ceuta et Melilla. In: *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, N°59-60,, pp. 164-180.
- LUCIANI. G., (1995). *Nicolas Machiavel. Le prince*, éd. Paris, Gallimard. Collection Folio.
- M'BOW. A-M., (2008). *Histoire générale de l'Afrique. T.1 : Méthodologie et Préhistoire Africaine*. UNESCO. Paris.
- MA MUNG E., (2009). Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : « penser de l'intérieur » les phénomènes de mobilité » in DUREAU Françoise, HILY Marie-Antoinette (sous la direction de), *Les Mondes de la mobilité*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 25-38.
- MALCOM. A., (1997). La frontière ; un débat contemporain. *Cultures et Conflits*, 26-27. L'Harmattan.
- MAMHERBE. M., (1983). *Les langages de l'humanité. Encyclopédie des 3000 langues parlées dans le monde*. Ed. Seghers. 450p.
- MANGIN. C., (1910). *La force noire*. Paris, Hachette, 355p.
- MANNERS. I., (2002). Normative Power Europe a Contradiction in Terms ? *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, n°2, p. 235-258.
- MARTIN. PL. & TAYLOR. J-E., (1996). The anatomy of a migration hump. In JE Taylor (Ed.), *Development strategy, employment, and migration: Insights from models* (pp. 43-62). Paris: OECD, Development Centre.
- MASSIAH., G. & TRIBILLON. J.-F., (1988°). *Villes en développement*. La Découverte, Paris, 320p.
- MASSEY. D-S., (1999). International Migration at the Dawn of the Twenty-First Century: The Role of the State, *Population and Development Review*, vol. 25, n° 2, pp. 303-322.
- MASSEY. D-S., ARANGO, J, HUGO, G, KOUAOUCCI, A, PELLEGRINO, A, & TAYLOR, J-E., (1993). (Theories of International Migration: A Review and Appraisal), *Population and Development Review*, Vol. 19, n° 3, pp. 431-466.
- MENDELSON. R. S & WILLIAMS. S., (2000b). "Comparing Impacts Across Climate Models" *Integrated Assessment*, 1:37-48
- MENECHAL. J., (1999). Le risque de l'étranger ou l'altérité dans la politique et la psychanalyse (edit) René Kaës *Psychanalyse et politique*, p7 -12.

- MEUNIER. D.J., (1982). Le Maroc saharien des origines à 1670. Librairie Klincksieck, 2 tomes. Thèse de doctorat d'État soutenue le 26 juin 1975 à l'Université Panthéon-Sorbonne, Paris, France.
- MGHARI. A., (2010). La migration irrégulière au Maroc. Les cahiers du Plan. N° 28 mars –avril
- MIEGE. J.L., (1981). Le commerce transsaharien au XIXe siècle. Essai de quantification, Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, n° 32, p. 93-119.
- MIGREGROUP, (2006). Guerre aux migrants, Le livre noir de Ceuta et Melilla, Paris.
- MILLS. C.W., (1977). L'imagination sociologique. Paris. Petite collection. Maspero. 229p.
- MILTON. J-Y., (1981). Toward a theory of assimilation and dissimulation, Ethnic and Racial Studies, 4:3, 249-264.
- MORGAN. J-P., (2018). Big Data, Contemporary and Data Driven Approaches (Paul Hackett, ed.). New York, NY: Routledge, Chapter 6.).
- MORSY. M., (1967). Moulays Isma'il et l'armée de métier ? Revue d'histoire moderne contemporaine, tome XIV, avril-juin.
- MOURJI. F., FERRIE. J-N., RADI. S., & ALIOUA. M., (2016). Les migrants subsahariens au Maroc. Enjeux d'une migration de résidence, Konrad Adenauer Stiftung e.V., Rabat. p. 26
- MYERS. N., (2005). Environmental Refugees: An Emergent Security Issue. Organisation for Security and Cooperation in Europe.
- NATIONS UNIES., (2009). International Migrant Stock. The 2008 Revision.
- NATTER. K., (2014). The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007): Political Rationale and Policy Processes, International Migration, vol. 52, n° 5. New York, Public Affairs.
- OCDE., (2007). Perspectives des migrations internationales, Rapport annuel.
- OCDE/CSAO., (2008). Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'OCDE », Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, 149 p.
- OCDE/CSAO., (2009). Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines : Perspectives africaines et européennes », Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, 266p.
- OCDE/CSAO., (2009). Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest, Coll. • Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Editions
- OCDE/CSAO., (2013). Conflits liés aux ressources et terrorismes : Deux facettes de l'insécurité, Coll. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Editions OCDE.
- ODDEN. G., (2009). La figure du migrant commerçant à Salamanque. Migrations Société, Vol. 21, N° 125, pp. 147-160.
- OIM. (2014). Fatal Journeys: Tracking Lives Lost during Migration», p.24.
- OIM., (2016).
- OIM., (2018)
- OLDEROGGER. D., (2008). Histoire de l'Afrique. Unesco. 2008. p.306. CHAPITRE11 Migrations et différenciations ethniques et linguistiques).

- OTAYEK. R., (1993). Le radicalisme islamique au Sud du Sahara . Da'wa, arabisation et critique de l'Occident. Karthala, Paris. 264p.
- PALLONI. A., MASSEY. D, CEBALLOS. M, ESPINOSA. M & SPITTEL. M., (2001). "Social capital and international migration: a test using information on family networks", *American Journal of Sociology*, 106 (5), pp. 1262-1298 (citation in Piché 2012: 161)
- PARK, R & BURGESS. E., (1921). *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago: University of Chicago Press.p.25.
- PASKOFF. R., (1957). OUJDA, esquisse de géographie urbaine. *Bulletin Economique et Social du Maroc*, volume XXI- N° 73, 1^{er} trimestre 1957, Rabat, pp. 71-80.
- PECOUD. A. (2009). La crédibilité des politiques d'immigration à l'épreuve des sans-papiers. *Migration et société*. Vol. 21, N° 126
- PENNINX. R. & GARCES-MASCARENAS, B., (2016). The concept of integration as an analytical tool and as a policy concept. *Integration processes and policies in Europe: contexts, levels and actors*, pp. 11-29. (IMISCOE research series).
- PENNINX. R. & MARTINIELLO. M., (2004). Integration processes and policies. State of the art and lessons. In R. Penninx, K. Kraal, M. Martiniello, & S. Vertovec (Eds.), *Citizenship in European cities: immigrants, local politics and integration policies*. p. 139-164.
- Peraldi Michel (dir.), (2002). *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- PERALDI Michel (dir.), (2011). *D'une Afrique à l'autre : migrations subsahariennes au Maroc*. Paris, Karthala Editions (Hommes et sociétés).
- PERALDI Michel, (2001). *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migratoires transfrontaliers* (sous la direction de), Paris : Maisonneuve & Larose, 361 p.
- PERALDI. M., (2002). *La Fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée* (sous la direction de), Paris : Maisonneuve & Larose, 495 p.
- PERALDI. M., (2007). Des "pateras" au transnationalisme. *Formes sociales et image politique des mouvements migratoires au Maroc*, *Hommes & Migrations*, N° 1266, pp. 66-80.
- PERALDI. M., (dir.), (2011). *D'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc*, Paris, Karthala.
- PERRIN, Delphine, (2005). Le Maghreb sous influence: le nouveau cadre juridique des migrations transsahariennes, *Maghreb-Machrek*, n° 185, automne, pp. 59-93.
- PERRIN. D., (2008). L'étranger rendu visible au Maghreb La voie ouverte à la transposition des politiques juridiques migratoires européennes, *revue Asylon(s)* n°4.
- PIAN. A., (2009). *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*. Paris, « La Dispute ».
- PIAN. A., (2016). Les espaces discursifs de la frontière : mort et arbitraire dans le voyage vers l'Europe, *Revue européenne des migrations internationales* vol. 33 - n°2 et 3
- PINDERHUGHES. D., (1987). *Race and Ethnicity in Chicago Politics : a Reexamination of Pluralist Theory*, Chicago, University of Illinois Press.
- PIQUET. A., (2016). *Europol et la 'sécurisation des migrations irrégulières* », *Migrations*

- Société, /3 (n° 165), p. 131-150.
- PLIEZ. O., (2006). Nomades d'hier, nomades d'aujourd'hui. Les migrants africains réactivent-ils les territoires nomades au Sahara ? , *Annales de géographie*, 652, p. 688-707.
- PORTES, A. & MIN, Z., (1995). Chinatown: The Socioeconomic Potential of an Urban Enclave (Conflicts in Urban & Regional Development) by Alejandro Portes (Foreword),
- PRETCEILLE, A., (2011). La pédagogie interculturelle : entre multiculturalisme et universalisme. *Lingvarum Arena*, 2, 91-101.
- PUTNAM. R. D., (2007). E pluribus unum: Diversity and community in the twenty-first century. The 2006 Johan Skytte Prize Lecture. *Scandinavian Political Studies*, 30(2), 137-174.
- RACINE. J-B., (1988). Les nouveaux indicateurs sociaux et spatiaux : qualité de la vie, bien-être et disparités territoriales. *Espace Géographique*, n°. 3, pp. 161-165.
- RAFFINOT. M., (2014). Quand Morten Jerven découvre l'abominable histoire des statistiques africaines, *L'Économie politique*, 2014/1 n° 61, pp. 108-112
- REA. A., & TRIPIER. M., (2003). Sociologie de l'immigration, Paris, La Découverte. Coll. Repères, 364, 123 p. RENAUT. O., (2014). Platon : la médiation des émotions : l'éducation du thymos dans les dialogues. Vrin.
- REMY. J., (2009). Anthropologie et migrations. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 3.
- RENDALL. M., & PARKER. S., (2014). Two Decades of Negative Educational Selectivity of Mexican Migrants to the United States », *Population & Development Review*, vol. 40, n° 3.
- RHEIN, C., (2002/3). Intégration sociale, intégration spatiale. *L'Espace géographique* (tome 31), p. 193-207.
- RICCA. S., (1990). Migrations internationales en Afrique, L'Harmattan, Paris, 280 p.
- RITAINE. E., (2009). La barrière et le checkpoint : mise en politique de l'asymétrie, *Cultures & Conflits*, n° 73, printemps, pp. 15-33.
- RITAINE. E., (2015). Du pouvoir d'exposer à la mort à/par la frontière, *Cultures & Conflits*, n° 99-100.
- ROBIN. N., (1994). Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines en Île-de-France. Paris. ORSTOM Éditions, 280 p.
- RODET. F., (2006). Historical Perspectives on Marriage, Migration, and Family Networks in the Region of Kayes, Mali
- RODIER. C., & TERRAY. E., (dir.), (2008). Immigration. Fantômes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières, Paris, La Découverte.
- RODINSON. M., (1975). Racisme et ethnicité. In *Pluriel*, n° 3
- ROMANO. A., (2014). Des sciences et des savoirs en mouvement : réflexions historiographiques et méthodologiques, *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n°23-24, 2014.
- ROULLEAU-BERGER. L., (2010). Migrer au féminin, Paris, PUF.
- ROUSSEAU. J.-J., (1964). Œuvres complètes, III, Du contrat social. Écrits politiques, Paris, Gallimard.
- ROUSSEAU. J.-J., Œuvres complètes. La Pléiade. IV. 308

- ROY. G., (1992). Devons-nous avoir peur de l'interculturel institutionnalisé? Nouvelles pratiques sociales, 5(5), 53-64.
- SAFI, M., (2006). Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation, *Revue française de sociologie*, 47(1), p. 3-48.
- SAFI, M., (2011). Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine », *Sociologie* N°2, vol. 2. pp. 149–164.
- SALLY. F., (1991). Les femmes s'en vont aussi, in *Revue Pop-Sahel*, n° 4, Bamako, CERPOD/INSAH/CILLS
- SASSEN. S., (1999). *Guests and aliens*. New York: New Press.
- SAYAD, A., (1991). *L'immigration ou Les paradoxes de l'altérité*. Volume 1. *L'illusion du provisoire*, Paris, *Raisons d'agir*.
- SAYAD, A., (1999). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, *Seuil*.
- SCHINKEL. W., (2018). Against 'immigrant integration': For an end to neocolonial knowledge production. *Comparative migration studies*, 6(1), 31
- SCHNAPPER D. (1991). *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990*. Paris: Gallimard, 374 p.
- SCHNAPPER D., (1998). *La Relation à l'autre : au cœur de la pensée sociologique*. Paris: Gallimard, 562 p.
- SCHNAPPER, D., (1988). *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard « NRF /Essais.
- SCHNAPPER. D., (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard.
- SCHOORL. J., HEERING. L., ESVELDT. I., GROENEWOLD. G., VAN DER ERF, R., BOSCH. A., & De BRUIJN. B. (2000). *Push and Pull Factors of International Migration: A Comparative Report*. Luxembourg: Eurostat, European Communities. S
- SCHOUMAKER. B., & BEAUCHEMIN. C., (2015). *Reconstructing trends in international migration with three questions in household surveys: Lessons from the MAFE project* Demographic Research: Volume 32
- SCHOUMAKER. B., FLAHAUX. M-L., SCHANS. D., BEAUCHEMIN. C., MAZZUCATO. V., & SAKHO. P. ; (2015). *Changing patterns of African Migration: A Comparative Analysis*. In C Beauchemin (Ed.), *Migration between Africa and Europe : Trends, Factors and Effects*. New-York: Springer-Verlag & INED Population Studies series.
- SENGHOR. L-S., (1972). *Préface au Chant profond des arts de l'Afrique de M. Aziza*, S.T.D, Tunis, p. 12,
- SIMMEL G., (1999). *Sociologie. Étude sur les formes de la socialisation*, Paris : PUF, 780 p. (1re édition allemande : 1908).
- SIMMEL. G., (2002). *Les Pauvres*, Quadrige/PUF.
- SIMON. G., (1995). *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Editions PUF. Paris.. 429 p.

- SIMON. G., (2008). *La Planète migratoire dans la mondialisation*, Paris : Armand Colin, 255 p.
- SKELDON. R., (1997). *Migration and development: A global perspective*. Essex: Longman.
- SMITH. S., (2018). *La Ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Paris, Grasset, 268 p.
- SPENCER. S., & CHARSELY. K., (2016). Conceptualising integration: A framework for empirical research, taking marriage migration as a case study. *Comparative Migration Studies*, 4(1), 1–19.
- STERN. N., (2007). *Stern Review: The Economies of Climate Change*, Cambridge: Cambridge University Press.
- STIGE, L.-C., LAJUS, D. L., CHAN, K.-S., DALPADADO, P., BASEDOW, S. L., BERCHENKO, I. & STENSETH, N. C., (2010). Direct and indirect climate forcing. *Oceanogr.* 54, 1025–1036
- STREIFF-FENART, J. & POUTIGNAT, P., (2008). Nouadhibou ville de transit? *Revue européenne des migrations internationales*. vol. 24 - n°2.
- STREIFF-FENART, J. & POUTIGNAT, P., (2014). Vivre sur, vivre de la frontière : l'après transit en Mauritanie et au Mali, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 30 (2), pp. 91-111
- SUÁREZ NAVA. L., (2004). *Rebordering the Mediterranean. Boundaries and citizenship in Southern Europe*, New York-Oxford, Barghan Books.
- TAIB. M., (1998). Pluralité des cultures et dynamiques identitaires, in COSTA-LASCOUX (J.), HILY (M. A) et VERMES (G.), Dir., *L'Harmattan*, coll. *Espaces Interculturels*, Paris, 2000.
- TARRIUS Alain, 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, Paris, Éditions de l'Aube.
- TAZZIOLI. M., (2015). The politics of counting and the scene of rescue. Border deaths in the Mediterranean”, *Radical Philosophy*, 192.
- TEDOU. J., (2014). Tribune sur l'ouvrage *Poor Numbers* de Morten Jerven, Statéco, No.108, pp. 99-101
- THARAUD. frères., (1932). *Fès ou les bourgeois de l'Islam*.
- TIMERA. M., (2009). Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants «subsahariens» au Maroc, *Politique africaine*, n° 115, 3, pp. 175-195.
- TIMERA. M., (2011). La religion en partage, la "couleur" et l'origine comme frontière » in « Les migrants sénégalais au Maroc », *Cahiers d'études africaines*, n° 201,; p. 145-167 ;
- TSHIMBAMBE. G.-N., (2010). *South-South extraregional migration: An overview of emerging trends*. Publication IOM.
- ULRICH. B., (2006). *Cosmopolitan vision*. Cambridge, UK and Malden, MA: Polity Press.
- VEZZOLI. S., (2014). *Unpacking the 'colonial dummy': An exploration of the role of decolonisation and state formation in migration processes*, DEMIG Working Paper, International Migration Institute, University of Oxford.

- VEZZOLI. S., VILLARES-VARELA. M., & DE HAAS. H., (2014). Uncovering international migration flow data: Insights from the DEMIG databases, DEMIG Working Paper No. 17, International Migration Institute, University of Oxford.
- WALDINGER, R., (2016). La politique au-delà des frontières : la sociologie politique de l'émigration », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32 - n° 3 et 4.
- Wallace C, Chmouliar O, Sidorenko E. 1996. The eastern frontier of Western Europe: mobility in the buffer zone. *New Community* 22: 259–286.
- WARNER. W - L. & SROLE. L., (1945). The social systems of American ethnic groups. New Haven: Yale University Press.
- WIEVIORKA. M., (2008). L'intégration : un concept en difficulté », *Cahiers internationaux de sociologie*, n ° 125, 2008, p. 221-240.
- WIHTOL DE DE WENDEN. C., (2009). *La Globalisation humaine*, Paris, PUF.
- WIHTOL DE DE WENDEN. C., (2016). *Migrations : une nouvelle donne*, Paris, MSH.
- Zlatko Skrbish, 2008, « Transnational Families: Theorising Migration, Emotions and Belonging », *Journal of Intercultural Studies*, vol. 29, n° 3, pp. 231-246.
- WIHTOL DE DE WENDEN. C., (2017). *La question migratoire au XXIe siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 225p.
- WIHTOL DE WENDEN. C., (1999). *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris, Presse de Sciences Po.
- Wiley, Norbert F. (1970). The Ethnic Mobility Trap and Stratification Theory, in Rose, P.I. (ed.) *The Study of Society*. The Free Press: New York, 551-563
- Wilkinson, P. et al. (2007). "A global perspective on energy: health effects and injustices", *Lancet*, Vol. 370(9591), pp. 965-978.
- ZELINSKY. Z., (1971). The Hypothesis of the Mobility Transition. *Geographical Review*, 61(2), 219–249.

